

SAINT-SIMON

Mémoires XVI

CHAPITRE PREMIER.

1718

L'EMPEREUR ACCEPTE LE PROJET DE PAIX. - LES ANGLAIS HAÏSSENT, SE PLAIGNENT, DEMANDENT LE RAPPEL DE CHÂTEAUNEUF DE HOLLANDE. - LEUR IMPUDENCE À L'ÉGARD DU RÉGENT. - GUIDÉS PAR DUBOIS, ILS PRESSENT ET MENACENT L'ESPAGNE. - L'EMPEREUR MÉNAGE ENFIN LES HOLLANDAIS. - ERREUR DE MONTELÉON. - DIFFICULTÉ ET CONDUITE DE LA NÉGOCIATION DU ROI DE SICILE À VIENNE. - ÉNORMITÉ CONTRE M. LE DUC D'ORLÉANS DES AGENTS DU ROI DE SICILE À VIENNE, QUI ÉCHOUENT EN TOUT. - SAGE CONDUITE ET AVIS DE MONTELÉON. - LA HOLLANDE, PRESSÉE D'ACCÉDER AU TRAITÉ, REULE. - BERETTI, PAR ORDRE D'ALBÉRONI, QUI VOUDRAIT JETER LE PRÉTENDANT EN ANGLETERRE, TÂCHE À LIER L'ESPAGNE AVEC LA SUÈDE ET LE CZAR PRÊTS À FAIRE LEUR PAIX ENSEMBLE. - SAGES RÉFLEXIONS DE CELLAMARE. - SON ADRESSE À DONNER DE BONS AVIS PACIFIQUES EN ESPAGNE. - DANGEREUSES PROPOSITIONS POUR LA FRANCE DU ROI DE SICILE À L'EMPEREUR. - PROVANE LES TRAITE D'IMPOSTURES ; PROTESTE CONTRE L'ABANDON DE LA SICILE, ET MENACE LA FRANCE DANS PARIS. - NOUVELLES SCÉLÉRATESSES DU NONCE BENTIVOGLIO. - FORTES DÉMARCHES DU PAPE POUR OBLIGER LE ROI D'ESPAGNE DE CESSER SES PRÉPARATIFS DE GUERRE CONTRE L'EMPEREUR. - AUTRES GRIEFS DU PAPE CONTRE LE ROI D'ESPAGNE. - MENACES DE L'ESPAGNE AU PAPE. - SOUPLASSES ET LETTRES DE SA SAINTÉTÉ EN ESPAGNE. - FORTES DÉMARCHES

DE L'ESPAGNE SUR LES BULLES DE SÉVILLE. - MANÈGE D'ALDOVRANDI.

Enfin les incertitudes de la cour de Vienne cessèrent, et on apprit par un courrier qu'en reçut Pentherrieder à Londres que l'empereur acceptait un projet que toute l'Europe regardait comme très avantageux à la maison d'Autriche. Toutefois il s'était fait prier longtemps pour y consentir, et ce n'était qu'avec des peines infinies, au moins en apparence, qu'il s'était désisté de prétendre pour lui-même la succession du grand-duc de Toscane. Ceux qui négociaient de la part du roi d'Angleterre furent si contents d'avoir obtenu ce point, dont ils firent un mérite particulier à Schaub, qu'ils préparaient déjà le régent à se relâcher sur des conditions moins importantes qu'on pourrait lui demander ; et pour l'obtenir comme un effet de reconnaissance légitime, ils assuraient que Schaub avait parfaitement bien plaidé la cause de Son Altesse Royale. La nouvelle de l'acceptation de l'empereur causa beaucoup de joie à la cour d'Angleterre, même aux négociants, parce qu'ils se flattèrent que le roi d'Espagne ne pourrait se dispenser d'accepter, par conséquent qu'il n'y aurait point de guerre, et que le commerce deviendrait plus florissant que jamais. Au contraire les torys et généralement tous les mécontents du gouvernement s'élevèrent contre le projet dans le fond, parce que c'était l'ouvrage des ministres, mais en apparence à cause de la disposition de la Sicile, en faveur de l'empereur et de celle de la Sardaigne donnée en échange.

La cour d'Angleterre, après cette nouvelle, résolut de ménager la communication qu'elle devait faire du projet à la Hollande, et de ne lui en apprendre le véritable état que par degrés ; mais elle se plaignit que Châteauneuf, ambassadeur de France à la Haye, avait dérangé ces mesures. Elle l'accusait depuis longtemps de mauvaises intentions et d'agir suivant les principes de l'ancien gouvernement de France, crime capital à l'égard des Anglais. Ainsi les ministres d'Angleterre pressèrent le régent de rappeler au plus tôt cet ambassadeur, d'envoyer Morville le relever, nommé depuis quelque temps pour lui succéder, et de le faire aller directement à la Haye sans le faire passer à Londres, où on avait dit qu'il irait pour se mettre au fait des affaires en y recevant les instructions de l'abbé Dubois. Mais les ministres d'Angleterre jugèrent qu'il suffisait qu'il se laissât conduire par Widword, envoyé d'Angleterre en Hollande, et par Cadogan, que cette cour avait résolu d'y faire passer immédiatement après avoir reçu l'acceptation de l'empereur. Ils assuraient donc tous que tout irait le mieux du monde, pourvu que le régent sût bien prendre son parti, et qu'on fût en état de montrer de la vigueur aux Espagnols, car il n'y avait pas le moindre lieu, disaient-ils, de douter de

la sincérité de la cour de Vienne. Sur ce fondement le roi d'Angleterre envoya par un courrier, de nouveaux ordres à son ministre à Madrid de presser plus que jamais le roi d'Espagne de souscrire au traité, et pour le persuader le colonel Stanhope eut ordre de lui déclarer que le départ de l'escadre anglaise ne pouvait plus être différé, et que dans trois semaines au plus tard elle serait en état de mettre à la voile.

Prié, commandant général des Pays-Bas pour le prince Eugène, gouverneur général, reçut des ordres très exprès de terminer au plus tôt les difficultés qui avaient jusqu'alors empêché l'exécution du traité de la Barrière. Prié avait déjà reçu plusieurs ordres de même nature, mais il semblait que plus la cour de Vienne les réitérait, plus il trouvait de moyens d'embrouiller la négociation. L'empereur voulait alors la finir, croyant apparemment qu'il était bon d'engager les Hollandais à souscrire à un traité dont il ne laissait pas de connaître les avantages, quelque peine qu'il eût montrée à consentir à plusieurs de ses conditions. Monteléon quoique habile avait cru lui-même que la cour de Vienne y souscrirait difficilement, car il ne pouvait comprendre qu'elle consentît à laisser au roi d'Espagne les moyens de rentrer en Italie. Il s'échappa même jusqu'à dire, quand il sut que l'empereur acceptait le projet, qu'enfin Sa Majesté Catholique remettrait le pied en Italie, et qu'elle y serait soutenue par un bon et puissant ami. Monteléon se flattait en effet que cette assistance ne pouvait manquer à l'Espagne de la part de la France, et comme il avait jugé que la cour de Vienne en penserait de même, il fut très surpris d'apprendre que, contre son ordinaire, elle se rendit si facile. Il attribua ce changement au peu d'espérance qu'elle avait apparemment de conclure la paix ou la trêve avec les Turcs. Mais il se trompait encore, car alors la conclusion de la paix était prochaine. Il crut aussi que l'empereur, voyant les princes d'Italie las de ses vexations, prêts à s'unir ensemble pour secouer le joug des Allemands, ne voulait pas s'exposer à soutenir une guerre en Italie, pendant que celle de Hongrie durait encore; et d'ailleurs il avait à craindre les mauvaises dispositions des peuples de Naples et de Milan, qui seraient vraisemblablement fomentées par le roi de Sicile, si la négociation que ce prince avait commencée secrètement à Vienne ne finissait pas heureusement. Or il n'y avait pas lieu d'en espérer un bon succès. Une des conditions préliminaires que le roi de Sicile demandait était celle de conserver ce royaume; et l'empereur, de son côté, ne trouvait rien de plus sensible et de plus avantageux pour lui que d'en faire l'acquisition. La résistance des ministres piémontais l'aigrit d'autant plus qu'il parut par leurs discours que leur maître prétendait conserver la Sicile de concert et avec l'assistance du roi

d'Espagne. À la vérité ils faisaient paraître plus de confiance en ce secours éloigné qu'ils n'en avaient en effet, connaissant parfaitement la faiblesse de l'Espagne et le peu de réalité des forces dont Albéroni faisait valoir les seules apparences. Mais eux-mêmes les relevant se flattaient que, si l'empereur pouvait croire avoir besoin de leur maître, il se rendrait plus facile sur le mariage d'une archiduchesse qu'il désirait avec ardeur pour le prince de Piémont.

Soit qu'ils crussent que le régent par des vues particulières traverserait ce mariage, soit que ce fût dans leur pensée de faire un mérite à la cour de Vienne de parler contre le gouvernement de France, ils parlaient avec peu de circonspection de la personne de M. le duc d'Orléans. La conclusion de leur discours était qu'il ne serait pas bien difficile d'enlever le roi des mains de Son Altesse Royale. Un de ces Piémontais, nommé Pras, se porta même jusqu'à dire que le projet en était fait, et qu'il osait répondre de l'exécution. Le roi n'avait alors d'autre ministre à Vienne qu'un nommé du Bourg, que le comte du Luc, dont il était secrétaire, avait laissé à cette cour quand il en était parti pour revenir en France. Pras s'imagina que du Bourg était opposé aux intérêts de M. le duc d'Orléans, et plein de confiance ou pressé de parler, il lui dit que le roi de Sicile avait des liaisons très intimes avec le cardinal Albéroni, et que par le moyen de cette union secrète, le roi d'Espagne avait prétendu prendre des mesures avec l'empereur pour disposer ensemble, et de concert, du sort de toute l'Europe. Pras fit de plus voir à du Bourg une lettre horrible contre M. le duc d'Orléans qu'il supposa lui avoir été écrite de Paris. La même lettre fut communiquée à l'empereur par l'intrigue des Piémontais, qui prétendirent que ce prince en avait été fort ému. Ils ne réussirent cependant ni dans leurs desseins ni dans les moyens dont ils se servirent pour y parvenir. Le caractère du roi de Sicile était connu depuis longtemps. Il voulut à son ordinaire frapper à toutes les portes. Il les trouva toutes fermées, parce que l'expérience commune avait appris à tout le monde à se défier également de lui ; ainsi chacun se réjouissait de voir qu'il était la victime de ses manèges doubles.

Dans ces circonstances, Montéléon zélé pour son maître, attaché peut-être à l'Angleterre par quelque intérêt particulier, souhaitait ardemment qu'il voulût demeurer uni avec le roi d'Angleterre. Il prévoyait l'embarras où se trouverait l'Espagne si les choses en venaient à une rupture, et connaissant qu'elle ne pouvait soutenir seule un engagement contre les principales puissances de l'Europe, il eût conseillé, s'il l'eût osé, de faire de nécessité vertu, de ne pas mépriser le bénéfice offert, et de rendre grâces pour les offenses ; mais la crainte de déplaire au premier ministre le retenait ; et

c'était avec peine qu'il osait confier à ses amis ce qu'il pensait sur l'état des affaires. Il se contentait lorsqu'il en rendait compte en Espagne de mettre, dans la bouche des autres une partie de ce qu'il n'osait représenter comme de lui, et quand la nouvelle de l'acceptation de l'empereur fut arrivée, il représenta que ce prince avilit beaucoup gagné auprès de la cour d'Angleterre en prévenant par son consentement celui qu'on attendait, et qu'on désirait ardemment du roi d'Espagne.

La France et l'Angleterre, unies et sûres de l'empereur, pressèrent vivement la Hollande de souscrire au traité, et d'entrer avec elles dans les mêmes liaisons ; mais cette république dont les délibérations sont ordinairement lentes, redoublait encore de lenteur, retenue par le mauvais état de ses finances et par la mauvaise constitution de son gouvernement. L'une et l'autre de ces raisons, obstacles invincibles à la guerre, faisaient désirer ardemment la conservation de la paix. Ainsi la république désapprouvait la précipitation de l'Angleterre, et trouvait qu'elle avait tort de presser l'armement destiné pour la Méditerranée. Les Hollandais, du moins ceux qui ne dépendaient pas absolument de l'Angleterre, accusaient les Anglais d'une égale imprudence, en donnant à l'empereur les moyens de se rendre insensiblement maître de toute l'Italie.

Beretti soufflait le feu qu'il se flattait, et qu'il se vantait souvent mal à propos d'avoir excité, et, pour se faire un mérite auprès d'Albéroni, faisait des pronostics sur les troubles qu'on verrait bientôt en Écosse, si le Prétendant, s'embarquant en Norvège, passait dans ce royaume avec les secours du roi de Suède et du czar, comme on supposait que les torys et les wighs mécontents, et les jacobites le désiraient et le croyaient. Beretti avait ordre d'Albéroni de fomenter l'exécution de ce projet, et de parler pour cet effet, soit à ceux qui seraient dans la confiance du roi de Suède, soit aux ministres du czar à la Haye. Il s'adressa donc aux uns et aux autres. Le roi de Suède avait en Hollande un secrétaire nommé Preiss, mais ce prince se confiait principalement à un officier polonais attaché au roi Stanislas nommé Poniatowski. Beretti, suivant ses ordres, lui demanda si le roi de Suède consentirait à recevoir quelques sommes d'argent du roi d'Espagne, et s'il donnerait en échange des armes et des provisions nécessaires pour la marine d'Espagne. La proposition ne parut pas nouvelle au Polonais. Il dit qu'elle lui avait déjà été faite en secret à Paris par Monti ; que tout ce qu'il à voit pu lui répondre était que, se trouvant pressé de se rendre, auprès du roi de Suède, il fallait laisser l'affaire à traiter entre Beretti et Preiss. Il ajouta comme une chose très secrète, et qu'il prétendait bien savoir, que l'amitié qui paraissait si vive entre le roi d'Angleterre

et le régent n'était que masquée ; que, si la paix qu'il croyait alors prête à se faire entre le roi de Suède et le czar venait à se conclure, la France changerait de conduite, et qu'elle se comporterait à l'égard de l'Angleterre d'autant plus différemment, que le roi d'Angleterre s'éloignait chaque jour de plus en plus de traiter avec le roi de Suède. Beretti, content des bonnes dispositions que Poniatowski lui laissait entrevoir, le fut encore davantage de celles de l'ambassadeur de Moscovie. Ce ministre lui dit que le temps approchait où le roi d'Espagne pouvait tirer un grand avantage de l'intelligence étroite qu'il établirait avec le czar et le roi de Suède, qui de leur côté profiteraient de ces liaisons réciproques. Beretti jugeait qu'elles étaient d'autant plus nécessaires, que, malgré l'espérance que les agents, du roi de Suède lui avaient donnée que l'union entre la France et l'Angleterre ne serait ni, solide ni de durée, il voyait au contraire les ministres français et anglais agir entre eux d'un grand concert, et presser unanimement les États généraux de souscrire au projet du traité. On se flattait même alors que le cardinal Albéroni deviendrait plus docile ; on disait qu'il commençait à mollir. Les Anglais faisaient usage de ces avis en Hollande, et s'en servaient comme de raisons décisives pour engager la république à convenir de ce qu'ils désiraient.

Toutefois Cellamare et Monti, mieux instruits des véritables sentiments d'Albéroni, assurèrent toujours Provane qui était encore à Paris, de la part du roi de Sicile, que certainement le roi d'Espagne rejeterait le projet ; qu'il ne se contenterait pas des compliments du roi d'Angleterre ni de ses discours équivoques pendant qu'il travaillait par des réalités à augmenter la puissance de l'empereur. Les discours de Cellamare et de Monti étaient confirmés par les lettres qu'ils montraient d'Albéroni. Cellamare pour lui plaire s'exhalait contre le traité en plaintes et en réflexions à peu près les mêmes qu'on a déjà vues. Mais il avait bon esprit, et les propos qu'il tenait ne l'empêchaient pas de connaître parfaitement que le roi d'Espagne, en rejetant le traité, exposait sa monarchie à de grands dangers. On voyait clairement la liaison intime du roi d'Angleterre, prince de l'empire, avec l'empereur chef de l'empire. Il était apparent que les Anglais lèveraient incessamment le masque de médiateurs, et que, reprenant le personnage de protecteurs de la maison d'Autriche, ils insulteraient pour lui plaire les États d'Espagne en Europe et en Amérique. Cellamare le prévoyait, mais, il aurait mal fait sa cour en Espagne, s'il eût annoncé quelque suite fâcheuse des résolutions où le premier ministre voulait entraîner son maître. Ainsi Cellamare se contenta de mettre dans la bouche des personnes sensées ce qu'il n'osait dire comme son, propre

sentiment, encore usa-t-il de la précaution de rapporter ces réflexions comme un effet de la terreur qui s'était emparée de tous les esprits, ou d'une prostitution générale. C'était sous ces couleurs qu'il rapportait les différents jugements qu'on faisait du parti que prendrait le roi d'Espagne.

Cellamare inclinant à la paix, parce qu'il en voyait la nécessité, disait que l'opinion commune était que Sa Majesté Catholique en accepterait les conditions conditionnellement, c'est-à-dire qu'elle les soumettrait à la discussion des ministres assemblés, et que cependant il n'y aurait rien de conclu ni d'exécuté jusqu'à ce que toutes les parties intéressées eussent été entendues. Son idée était de profiter du bénéfice du temps propre à guérir les maladies les plus dangereuses, et pour appuyer ce sentiment il citait l'autorité du comte de Peterborough, qui lui avait dit que l'empereur était très éloigné de renoncer à ses droits imaginaires ; que ce prince ne consentait au projet que parce qu'il était bien persuadé qu'il n'aurait pas lieu, que le roi d'Espagne le rejetterait, et que l'empereur par sa docilité apparente se concilierait l'amitié des médiateurs. Ainsi l'ambassadeur d'Espagne conseillait à son maître de combattre ses ennemis par les mêmes armes qu'ils prétendaient employer pour l'attaquer, et de contreminer leur artifice en affectant de faire paraître encore plus de penchant pour la paix et plus de douceur qu'ils n'en témoignaient pour s'accorder sur les conditions. Son but était de procurer une assemblée où les ministres de toutes les parties intéressées conviendraient des conditions d'une paix générale. C'était dans cette conjoncture que Cellamare jugeait que le roi d'Espagne parviendrait à rompre le dangereux fil de cette trame mal ourdie, qui réunissait tant de puissances contre Sa Majesté Catholique. Jusqu'alors elle n'avait, selon lui, d'autre parti à prendre que de prolonger la négociation, et pour y réussir, il conseillait de demander premièrement une suspension d'armes, parce que le roi d'Espagne ne pouvait seul, et par ses propres forces, établir et conserver l'équilibre de l'Europe, malgré l'aveuglement universel de tous les autres princes. La demande d'une suspension engagerait vraisemblablement les alliés à demander aussi au roi d'Espagne de retirer ses troupes de la Sardaigne, et de la remettre entre les mains d'un tiers pour la garder en dépôt jusqu'à la conclusion du traité de paix. En ce cas, Cellamare conseillait à son maître d'insister sur le dédommagement de l'inexécution des traités que l'empereur avait faits peu d'années auparavant pour retirer ses troupes de Catalogne, sans avoir satisfait aux principales conditions de ces traités. Il prévoyait que les prétentions réciproques sur ces matières donneraient lieu à de longues contestations, et comme les Allemands pourraient cependant en venir

aux insultes, que même ils seraient peut-être soutenus par les Anglais, l'avis de Cellamare était que le roi son maître, ne pouvant soutenir une guerre déclarée contre toute l'Europe, devait s'armer assez puissamment pour tenir dans le respect ceux qui songeraient à l'attaquer pendant le cours de la négociation de paix. Comme l'Espagne avait principalement besoin de forces maritimes, et qu'il fallait non seulement pour les mettre sur pied, mais encore pour les faire agir et pour les commander, des officiers expérimentés et capables, dont l'Espagne manquait absolument, Cellamare crut donner une nouvelle agréable au roi d'Espagne en lui annonçant qu'un Anglais nommé Camok, autrefois chef d'escadre en Angleterre, était venu nouvellement lui réitérer les offres de services qu'il avait déjà faites à Sa Majesté Catholique. Camok assurait positivement que, si l'escadre Anglaise entrait dans la Méditerranée, il engagerait sept ou huit capitaines de cette escadre à passer, avec leurs navires et leurs officiers, au service d'Espagne, et ce qui est plus étonnant, de semblables promesses étaient appuyées par le témoignage du lieutenant général Dillon, homme de mérite et de probité. Les préparatifs de guerre étoient d'autant plus nécessaires, qu'il prétendait découvrir chaque jour de nouvelles intrigués et de nouveaux moyens que l'empereur et le roi d'Angleterre employaient pour animer le régent et pour l'engager à faire la guerre à l'Espagne.

Suivant cet ambassadeur, les ministres impériaux avaient confié à Son Altesse Royale que le roi de Sicile offrait de céder la Sicile à leur maître, à condition qu'il emploierait ses forces à placer le roi de Sicile sur le trône d'Espagne, si le roi d'Espagne occupait celui de France en cas d'ouverture à la succession à cette couronne. Les Impériaux, disait-il, ajoutaient encore que, si, ce projet n'avait pas lieu, le roi de Sicile consentirait à céder ce royaume en échange, de la simple assurance des successions de Toscane et de Parme, dont il se contenterait. Provane, que le roi de Sicile laissait encore à Paris, traitait de faussetés et de calomnies inventées contre l'honneur de son maître ces différents bruits de traités et de conventions entre l'empereur et lui. Provane, au contraire, disait que toutes les puissances de l'Europe, réunies ensemble, n'entraîneraient pas son maître à s'immoler lui-même tranquillement et volontairement ; que, si elles voulaient se satisfaire, elles seraient obligées d'y employer la force ; qu'alors elles auraient affaire non à un agneau, mais à un lion, qui se défendrait avec les ongles et avec les dents jusqu'au dernier moment de sa vie. Enfin Provane disait que, si la France réduisait le roi de Sicile au pied du mur, il ferait peut-être des choses qu'elle n'aurait pas prévues, et qu'il pourrait contribuer encore une fois à voir les

étendards de la maison d'Autriche dans les provinces de Dauphiné et de Provence.

Le nonce du pape n'était pas moins attentif que les ministres d'Espagne et de Sicile à ce qui regardait le progrès de l'alliance, ni moins ardent à relever et à faire valoir tout ce qu'il croyait contraire aux intérêts de la France et aux vues de M. le duc d'Orléans. Sur ce principe Bentivoglio regardait et répandait comme une bonne nouvelle l'opposition du roi d'Espagne au projet de traité. Il assurait en même temps comme une chose certaine que la ligue était faite entre le czar et le roi de Suède ; que les forces de ces deux princes étant réunies, le roi de Suède s'embarquait pour aller faire une descente en Angleterre, et rétablir le roi Jacques sur le trône de ses pères. Tout événement capable de déranger les mesures du gouvernement lui paraissait d'autant plus à souhaiter qu'il croyait, et qu'il tâchait de persuader au pape, qu'il ne devait rien attendre de bon pour Rome de la France, etc.

Le pape était bien moins occupé et touché des affaires de la constitution en France, qu'il ne l'était des affaires d'Espagne. Il tremblait de voir la flotte et les troupes de cette couronne venir fondre en Italie ; et de la demande qu'elle lui avait faite de ses ports pour son armée navale, à quoi il ne savait que répondre. Il était bien plus en peine d'apaiser les Allemands qui, sans le croire, l'accusaient d'intelligence contre eux avec l'Espagne, pour le tenir sans cesse dans la frayeur et la souplesse à leur égard, et l'obliger ainsi à n'oublier rien pour détourner l'orage qui les menaçait en Italie, tandis que la Hongrie les occupait encore presque tous. Le pape tâchait donc de toucher le roi d'Espagne par le souvenir de tant de grâces qu'il lui avait faites, sans exiger de lui aucune satisfaction pour les offenses qu'il en avait souffertes pendant huit ans. Sa Sainteté voulait que Sa Majesté Catholique lui tînt compte d'avoir détourné l'empereur de poursuivre ses prétentions par l'avoir engagé à la guerre de Hongrie pendant tout le cours de laquelle il lui avait promis qu'il ne serait point attaqué en Italie. Le pape se plaignait amèrement de l'entreprise de Sardaigne, malgré ces engagements, du mépris de ses représentations et de l'odieuse soupçon que cette conduite donnait aux Impériaux, qui l'accusaient d'intelligence avec l'Espagne contre l'empereur. Une vive péroraison se termina par les plus fortes menaces, si le roi d'Espagne ne cessait tous ses préparatifs. Le bruit que fit l'empereur à Rome de l'accusation qu'on a vu plus haut qu'il y avait fait porter contre Albéroni sur un prétendu traité qu'il avait fait avec la Porte, fut vivement renouvelé ; obligea le pape d'écrire un bref très fort au roi d'Espagne, qui néanmoins se référait à ce que lui dirait son nonce sur la gravité de l'affaire dont il s'agissait, telle qu'il n'en était point arrivé qui approchât de celle-là, depuis les dix-huit

années de son pontificat, ni dont la gloire et la conscience de Sa Majesté Catholique pussent être plus fortement intéressées ; ce bref plein d'autres expressions véhémentes était de la main du pape, et devait être présenté au roi d'Espagne par Aldovrandi. Ce nonce eut ordre de représenter en même temps à Sa Majesté Catholique que son honneur et sa conscience exigeaient qu'il rétablît incessamment sa réputation si horriblement attaquée, ce qu'il ne pouvait qu'en se désistant de toute hostilité contre l'empereur, et tournant ses armes contre les infidèles, et de menacer, en cas de refus de déférer à cet avertissement, que Sa Sainteté ne pourrait se dispenser de prendre les résolutions que son devoir lui suggérerait.

Ces résolutions étaient déjà méditées. Le pape, épouvanté de la colère de l'empereur, se persuadait voir déjà les preuves de l'accusation que ce prince avait fait porter par son ambassadeur à Rome contre Albéroni sur son prétendu traité avec les Turcs. Ainsi le pape s'était proposé de priver le roi d'Espagne des grâces que Rome avait accordées à lui et à ses prédécesseurs telles que la *crusade*, le *sussidio*¹, et les millions uniquement destinés à soutenir une guerre continuelle contre les infidèles, et que Sa Sainteté, voyant le roi d'Espagne éloigné et sans forces en Italie, ne croyait pas en conscience [devoir] laisser subsister, pour être employés à faire une diversion à l'empereur, tandis qu'il était occupé contre les Turcs. Le pape avait d'autres griefs contre la cour de Madrid. Il se plaignait inutilement du trouble que recevait en Espagne l'exercice de la juridiction ecclésiastique, et il avait représenté avec aussi peu de succès qu'il n'appartenait pas à Sa Majesté Catholique de disposer des revenus des églises de Tarragone et de Vich, dont Albéroni s'était emparé, sous prétexte qu'ils étaient mal administrés pendant l'absence de ces deux évêques rebelles, et s'était mis peu en peine de satisfaire le pape là-dessus, persuadé que la complaisance pour Rome est un mauvais moyen pour en obtenir les grâces qu'on lui demande. Il sollicitait alors avec chaleur l'expédition de ses bulles de Séville. Le pape alléguait qu'il ne voyait point de raison pour autoriser une translation si prompte à Séville de l'évêché de Malaga. Mais il ajoutait qu'étant à la tête du gouvernement d'Espagne, il passait pour être l'auteur du bouleversement qui arrivait à la prospérité des armes chrétiennes, et pour perturbateur public, accusé publiquement d'intelligence avec la Porte, et d'être le directeur d'une diversion qui produisait tant d'avantages à l'ennemi commun de la chrétienté. Feignant de vouloir bien suspendre encore son jugement

¹Ces mots, qui désignaient des impôts particuliers, ont été expliqués plus haut.

sur une dénonciation si énorme, il ne pouvait pourtant la dissimuler ni faire des grâces à celui qui était accusé jusqu'à ce qu'il en eût fait voir la calomnie. Il revenait ensuite à ce prétendu soupçon de l'empereur, si offensant pour Sa Sainteté, de sa prétendue intelligence avec l'Espagne contre lui, coloré par le manquement horrible du roi d'Espagne à sa parole sur son armement et sa destination, l'année précédente.

Ces lamentations du pape n'eurent pas l'effet qu'il s'en était promis. Acquaviva, au contraire, avait déclaré que, puisque Sa Sainteté n'avait aucun égard aux instances du roi d'Espagne sur les bulles de Séville, ce prince allait faire séquestrer les revenus des églises vacantes dans ses États, et défendre à ses sujets de prendre aucune expédition en daterie. À ces menaces Paulucci, principal ministre du pape, avait répondu que Sa Sainteté espérait de la droiture du roi d'Espagne qu'il se laisserait toucher des raisons qu'elle avait de suspendre la translation précipitée d'Albéroni de Malaga à Séville, et que ce prince ne voudrait pas augmenter par de nouvelles offenses l'embarras et la peine où elle se trouvait, non seulement parce qu'il avait manqué à la parole qu'il lui avait donnée l'année dernière, mais encore parce qu'il faisait de nouveaux préparatifs pour continuer une guerre si pernicieuse à la religion et à la tranquillité publique.

Le pape voulut que Paulucci écrivit à Albéroni dans le même sens, et à peu près dans les mêmes termes qu'il avait parlé à Acquaviva. On ne manqua pas de représenter à Albéroni ses devoirs comme créature du pape, l'obligation où il était, par conséquent, d'employer son crédit à travailler à la cause commune de la religion, bien loin de travailler à la diversion des forces de l'empereur occupées contre les infidèles. Paulucci l'excita par tout ce qu'il put de plus fort et de plus touchant, l'assura que le pape le priait, comme bon père et comme créateur (quel blasphème dans ces paroles romaines !) plein d'affection, de penser que l'unique moyen de réparer sa réputation, et de recevoir des marques de la reconnaissance de Sa Sainteté, était non seulement de faire cesser ces hostilités, qui pouvaient retarder les progrès des armes impériales, mais encore d'employer contre les infidèles les mêmes forces que le roi d'Espagne prétendait faire agir contre les princes chrétiens (difficilement vit-on jamais lettre si parfaitement inepte). Comme Albéroni avait déjà reçu le plus grand bienfait qu'il pût attendre du saint-siège, le pape, persuadé que l'espérance fait agir les hommes plus que la reconnaissance, jugea que le confesseur du roi d'Espagne montrerait plus d'ardeur de plaire à Sa Sainteté, et peut-être agirait plus utilement qu'Albéroni, déjà revêtu de la pourpre. Elle voulut donc que, le cardinal Albane écrivit au P. Daubenton, et

que, lui témoignant la confiance particulière qu'elle avait en lui, il l'assurât qu'elle ne doutait point de sa sensibilité pour ses peines, et qu'il ne fût plus en état que personne de faire utilement au roi d'Espagne les représentations qui regardaient sa conscience, trop exposée par le feu qu'il était sur le point d'allumer en Italie, au préjudice de la religion. La lettre contenait de plus une récapitulation de ce qui était arrivé depuis l'année précédente. Le pape avait dicté les termes de la lettre ; il avait employé, sous le nom de son neveu, les expressions les plus pathétiques pour faire voir quels étaient les devoirs du chef de l'Église en cette triste conjoncture, où la religion (c'est le nom) et l'État ecclésiastique (c'est la chose) se trouvaient également en danger. Il insistait sur l'obligation d'un confesseur du roi d'Espagne, qui devait non seulement tirer Sa Sainteté de l'affliction où elle était plongée, mais, de plus, avertir le roi d'Espagne. Elle ne doutait pas même que ces avis n'eussent un plein effet, puisqu'il s'agissait de faire souvenir ce prince qu'il était assis sur un trône occupé avant lui par des rois à qui le saint-siège (si libéral d'étendre sa puissance par des titres vains, qui ne lui coûtent rien) avait accordé le titre de Catholiques à cause de la guerre irréconciliable qu'ils avaient faite aux ennemis du nom de Jésus-Christ (dont on ne voit ni commandement, ni conseil dans l'Évangile, ni dans les apôtres, ni dans pas un endroit du Nouveau Testament. Guerre d'ailleurs uniquement faite par Ferdinand et Isabelle pour réunir à leurs couronnes toutes celles que les Maures occupaient dans le continent de l'Espagne). De ces raisons, Albane tirait la conséquence que le pape son oncle avait lieu d'espérer d'obtenir du roi d'Espagne l'effet de l'offre que ce prince lui avait faite l'année précédente, c'est-à-dire une suspension de guerre contre les chrétiens. Enfin, c'était le moyen que le cardinal neveu proposait pour détruire totalement les écrits que les ennemis du roi d'Espagne avaient imprimés au désavantage de ce prince et de la nation espagnole. Comme les menaces étaient jointes aux représentations, le pape, craignant de nouveaux engagements, voulut que son nonce à Madrid usât de beaucoup de prudence et de circonspection. Il souhaitait que le roi d'Espagne, frappé de la crainte de voir les grâces que ses prédécesseurs avaient reçues du saint-siège révoquées, prévint en le satisfaisant les effets du ressentiment qu'il voulait lui faire appréhender, et comme il doutait si les moyens qu'il employait pour faire agir Albéroni et Aubenton seraient suffisants, il y employait encore le crédit que le duc de Parme avait sur l'esprit de la reine d'Espagne et sur celui d'Albéroni.

On commençait à regarder en Italie ce prince comme l'auteur de la guerre que

l'Espagne méditait. Les Allemands de plus lui imputaient à crime d'avoir contribué à la promotion d'Albéroni. Ils menaçaient de s'en venger bientôt et facilement sur ses États, en sorte qu'ayant intérêt de détourner l'orage qu'il voyait prêt à retomber sur lui, il paraissait un agent très propre pour désarmer par sa persuasion le roi d'Espagne, prêt à commencer une guerre qui ne pouvait être que fatale à l'Italie. Ses représentations lui valurent vingt-cinq mille pistoles, que le roi d'Espagne lui fit toucher pour mettre ses places en état de défense, et le besoin que le pape crut avoir du P. Daubenton valut à son neveu le gratis des bulles d'une abbaye que le régent lui avait donnée en considération de son oncle.

Mais il eût fallu des moyens plus puissants pour adoucir le roi, d'Espagne, ou plutôt son premier ministre, personnellement irrité du refus de ses bulles de Séville. Albéroni voulut intéresser la nation espagnole dans sa cause particulière, et, pour faire voir que c'était une affaire d'État, il la fit renvoyer au conseil de Castille avec ordre d'en dire son sentiment. Ceux, qui le composaient profitèrent d'une occasion de signaler sans risque leur zèle pour le maintien des droits de la couronne d'Espagne, donnèrent leurs vœux ; et la consulte formée sur leurs avis, très forte contre les prétentions de la cour de Rome, fut rendue publique, et fut accompagnée d'une consultation signée de plusieurs docteurs en théologie et en droit canon. Albéroni, comme revêtu de ces armes, fit dépêcher un courrier à Rome pour intimer au pape un temps fatal pour l'expédition des bulles de Séville, menaçant Sa Sainteté que, si elle différât au delà de ce terme de les faire expédier, le roi d'Espagne emploierait les moyens que le conseil de Castille lui avait suggérés pour ranger la cour de Rome à son devoir. Aldovrandi fut effrayé ou feignit de l'être de la réponse du conseil de Castille. Il représenta donc au pape l'embarras où il se trouvait, voyant augmenter un feu que Sa Sainteté avait intérêt d'éteindre, surtout dans une conjoncture où elle voulait, par ses offices et par sa médiation, tâcher de prévenir la guerre entre les princes chrétiens. Il prévoyait qu'une rupture, même une simple froideur entre les cours de Rome et de Madrid, l'empêcherait bientôt de traiter avec le ministre du roi d'Espagne ; qu'il demeurerait sans action, hors d'état d'exécuter les ordres du pape, et par conséquent de faire valoir ses services. Cette situation lui paraissait d'autant plus fâcheuse, que vers la fin du mois d'avril où on était pour lors, on croyait voir quelque disposition à un accommodement entre l'empereur et le roi d'Espagne.

CHAPITRE II

1718

ÉTRANGE CARACTÈRE DU ROI DE SICILE. - ENTRETIEN CURIEUX ENTRE LE SECRÉTAIRE DE SON AMBASSADE ET ALBÉRONI. - LASCARIS, ENVOYÉ DE SICILE, MALMENÉ PAR ALBÉRONI. - PLAINTES HYPOCRITES D'ALBÉRONI. - IL DÉCLAME CONTRE LE TRAITÉ ET TÂCHE DE CIRCONVENIR LE MARÉCHAL D'HUXELLES. - ALBÉRONI MENACE ; VEUT RECULER LE TRAITÉ ET GAGNER LES HOLLANDAIS. - CARACTÈRE DE BERETTI. - EMBARRAS DES MINISTRES D'ESPAGNE AU DEHORS. - LA FRANCE ET L'ANGLETERRE COMMUNIQUENT ENSEMBLE LE PROJET DU TRAITÉ AUX ÉTATS GÉNÉRAUX. - CONDUITE DE BERETTI. - SON AVIS À ALBÉRONI ET SA JALOUSIE CONTRE MONTELÉON. - LA NATION ANGLAISE ET LA HOLLANDE PARTAGÉES POUR ET CONTRE LA TRAITÉ. - TRISTE PRODIGE DE CONDUITE DE LA FRANCE. - CONDUITE DE CHÂTEAUNEUF EN HOLLANDE. - DUPLICITÉ DES MINISTRES D'ANGLETERRE À L'ÉGARD DU RÉGENT. - HAUTEUR DE CRAGGS À L'ÉGARD DU MINISTRE DE SICILE. - EFFORTS DU ROI DE SICILE POUR LIER AVEC L'EMPEREUR ET OBTENIR UNE ARCHIDUCHESSE POUR LE PRINCE DE PIÉMONT. - CONDUITE DE LA COUR DE VIENNE. - ARTIFICIEUSE CONDUITE DES MINISTRES ANGLAIS À L'ÉGARD DU RÉGENT. - MANÈGES DE PENTERRIEDER À LONDRES. - L'ESPAGNE VOUDRAIT AU MOINS CONSERVER LA SARDAIGNE ; MAL SERVIE PAR LA FRANCE. - L'ANGLETERRE S'Y OPPOSE AVEC HAUTEUR. - TRISTE ÉTAT DE MONTELÉON. - LES MINISTRES ANGLAIS PLUS IMPÉRIEAUX QUE LES IMPÉRIEAUX

MÊMES. - MINISTRES ESPAGNOLS PROTESTENT DANS TOUTES LES COURS QUE L'ESPAGNE NE CONSENT POINT AU TRAITÉ. - EFFORTS DE BERETTI POUR DÉTOURNER LES HOLLANDAIS D'Y SOUSCRIRE. - CRIS DE CET AMBASSADEUR CONTRE LA FRANCE. - SES PLAINTES. - FÂCHEUSE SITUATION DE LA HOLLANDE. - LE ROI D'ESPAGNE REJETTE AVEC HAUTEUR LE PROJET DU TRAITÉ COMMUNIQUÉ ENFIN PAR NANCRé, ET SE PLAINT AMÈREMENT. - CONDUITE ET AVIS DE CELLAMARE. - SON ATTENTION AUX AFFAIRES DE BRETAGNE.

L'opinion publique était fondée sur les traitements distingués et les marques de confiance que Nancré recevait d'Albéroni; et comme l'empereur avait accepté le traité, on jugeait que le roi d'Espagne ne voudrait pas s'engager à soutenir seul la guerre contre la France et contre les autres puissances principales de l'Europe. Toutefois les préparatifs de guerre n'étaient point ralentis. L'Espagne pressait son armement avec plus de chaleur que jamais : elle devait avoir vingt navires de guerre, outre les brûlots et les galiotes à bombes; mais les apprêts par mer et les forces par terre n'approchaient pas des forces que le roi d'Espagne pouvait prévoir qu'il aurait à combattre; car, en effet, il n'avait point d'alliés, et c'était sans fondement que le public s'était figuré un traité entré Sa Majesté Catholique et le roi de Sicile. Elle soupçonnait au contraire le roi de Sicile d'être d'accord avec l'empereur, et croyait que la condition principale de leur engagement était celle du mariage du prince de Piémont avec une archiduchesse. Il y avait alors trois ministres piémontais à Madrid : l'abbé del Maro était ambassadeur ordinaire; le roi son maître, peu content de lui et se défiant du compte qu'il lui rendait, avait envoyé Lascaris, soit pour découvrir les véritables sentiments d'Albéroni, soit pour faire avec lui un traité secret; enfin, ce prince soupçonneux et toujours en garde contre ses propres ministres, les faisait épier, l'un et l'autre par le secrétaire de l'ambassade, nommé Corderi, et donnait directement à ce dernier des ordres et des instructions dont la connaissance était cachée à Lascaris comme à del Maro. Immédiatement après l'arrivée de Lascaris à Madrid, Corderi fut chargé d'en aller donner part à Albéroni. Ce premier ministre répondit qu'il était très aise que cette voie lui fût ouverte pour donner au roi de Sicile des preuves effectives d'une confiance très sincère, et pour le persuader de l'attachement naturel qu'il avait pour la personne et pour les intérêts de ce prince; il ajouta que, comme ils ne pouvaient être séparés dans la conjoncture présente des intérêts de la couronne d'Espagne, il se ferait un devoir d'en user à l'égard de Lascaris

avec autant d'ouverture et de confiance que les obligations de son ministère le lui pourraient permettre. Les deux agents du roi de Sicile conçurent une merveilleuse espérance d'une si favorable réponse.

Peu de jours après, le secrétaire Corderi retourna chez Albéroni ; il avait à l'instruire des intentions de son maître sur la mission de Lascaris. Le cardinal avait demandé quelles étaient ses instructions, afin de pouvoir traiter avec lui sur les affaires courantes, et Corderi, ayant reçu les ordres du roi de Sicile sur cette question, lui dit que ce prince répondait que, pour fixer les instructions qu'il donnerait à son ministre, il était nécessaire en premier lieu qu'il fût lui-même éclairci sur la diversité des sentiments entre la cour d'Espagne et les cours de France et d'Angleterre ; en second lieu, qu'il sût en détail quels étaient les projets de guerre du roi d'Espagne, et surtout quels moyens Sa Majesté Catholique avait d'en assurer le succès. Il ajoutait que jusqu'alors le cardinal ne lui avait communiqué que des idées vagues et générales, en sorte que ce prince était demeuré non seulement dans sa première obscurité, mais tombé dans une autre plus grande encore qu'auparavant, voyant la France et l'Angleterre plus déterminées que jamais à procurer l'acceptation du projet qu'elles avaient formé pour la paix générale. Albéroni répondit à cette espèce de reproché qu'il s'était ouvert de reste sur les projets de l'Espagne, et soutint à Corderi qu'il lui avait dit en détail tout ce qu'il pouvait lui confier sur cette matière ; souriant ensuite, il fit connaître qu'il soupçonnait les doutes du roi de Sicile, et qu'il les regardait comme un prétexte affecté pour colorer l'accommodement que ce prince avait fait avec l'empereur. Corderi le nia : entre autres raisons qu'il employa pour se défendre, il alléguait la nomination que le roi de Sicile venait de faire du comte de Vernon pour l'envoyer en Espagne : le cardinal répondit qu'il n'avait rien à répliquer sur cette nomination ; que c'était toutefois une démonstration extérieure assez ordinairement usitée en pareille conjoncture ; qu'il avait d'ailleurs de bons avis et réitérés par le ministère de France, qui l'avertissait particulièrement de se garder de s'ouvrir aux ministres du roi de Sicile. Enfin, Albéroni, se laissant aller aux mouvements de son impatience naturelle, dit avec impétuosité que le roi de Sicile ne connaissait point d'autres liens que ceux qui pouvaient convenir à ses intérêts, mais qu'un tel avantage n'était pas de durée ; que, si ce n'était pas le père, ce serait un jour le fils qui serait obligé de supplier à genoux le roi catholique de le secourir et de le délivrer de la tyrannie et de l'oppression des Allemands. Corderi ne douta pas que la colère du cardinal ne fût un prétexte pour couvrir ses desseins et pour manquer de parole au

roi de Sicile. Une telle conversation ne promettait pas à Lascaris une audience plus favorable, et l'effet répondit aux apparences. Il voulut représenter au cardinal les promesses qu'il avait faites au roi de Sicile de lui communiquer ce qui se passerait dans les négociations de la paix. Lascaris dit que son maître ne pouvait douter qu'elle fût fort avancée, étant informé des longues conférences que Nancre et le colonel Stanhope avaient avec le cardinal. Il répondit avec chaleur qu'il n'était plus obligé à ses promesses, puisque le roi de Sicile avait peut-être déjà signé son traité avec l'empereur, et que le roi d'Espagne en avait des avis certains et positifs. Lascaris voulut en vain combattre et détruire une opinion si injurieuse à son maître ; il soutint que ce prince n'avait fait aucune démarche contraire aux derniers traités ; qu'on ne devait donc ajouter, aucune foi à des avis qui blessaient sa réputation. Ses répliques furent inutiles ; Albéroni rompit l'audience, et, se levant, dit qu'il était obligé de se rendre auprès du roi d'Espagne. Lascaris en tira la conséquence que la, paix était bien avancée et les intérêts de son maître sacrifiés.

Soit feinte, soit vérité, Albéroni déplorait avec ses amis la situation où il se trouvait, la plus scabreuse, disait-il, et la plus critique qu'il fût possible. Il se plaignait que sa fortune ne servait qu'à lui faire passer de mauvais jours et de fâcheuses nuits ; il voulait qu'on le crût détrompé du monde, mais forcé d'y vivre pour se conformer et se soumettre aux ordres de la Providence. Il était bien éloigné ; comme les Piémontais l'en soupçonnaient, d'entrer dans le traité de paix. C'était sincèrement qu'il déclamaient contre, et quoique le détail des conditions secrètes n'eût pas encore été communiqué au roi d'Espagne, Albéroni prétendait que Nancre s'était expliqué assez clairement pour ne laisser aucune curiosité, pas même celle d'ouvrir et de lire les lettres qu'il écrivait en France. Il protestait que le roi d'Espagne perdrait plutôt quarante couronnes que de faire un pareil traité.

Il disait, que, si l'empereur possédait une fois les royaumes de Naples et de Sicile, il serait maître quand il voudrait du reste de l'Italie, et que, si jamais les garnisons espagnoles étaient, admises dans les États de Toscane et de Parme, l'Espagne sentirait le préjudice de la sortie des troupes qu'il faudrait tirer de chez elle sans aucune utilité, parce que la supériorité des Allemands serait telle qu'ils auraient envahi ces mêmes États avant que la nouvelle de leur entreprise fût parvenue en Espagne. Ainsi, le roi d'Espagne perdrait inutilement ses troupes et la dépense pour les transporter. Albéroni, persuadé que le maréchal d'Huxelles n'approuvait pas un traité dont un

autre que lui avait été le promoteur et l'agent, chargea Cellamare de lui dire que le roi d'Espagne connaissait trop son esprit, son jugement et sa probité pour le soupçonner d'avoir parlé en cette occasion suivant sa pensée ; que si le maréchal convenait que la fraude et l'injustice avaient été employées de manière à forcer Sa Majesté Catholique à s'accommoder à des lois dures et barbares, il aurait raison ; mais s'il disait qu'un projet dont le fruit était d'agrandir l'empereur, et d'augmenter sa puissance au delà de ses justes bornes, était un moyen capable d'établir une paix solide, un tel discours répugnerait absolument au bon sens et aux lumières de tout homme sage, instruit des affaires du monde ; que si Huxelles regardait cet ouvrage comme un pot-pourri, et comme une trame de l'abbé Dubois, conforme à son génie et à sa personne, les gens sages le croiraient ; mais qu'ils ne se figureraient jamais qu'un homme dont la probité et la réputation étaient suffisamment établies pût approuver un projet préjudiciable à l'Espagne, fatal à la France, déshonorant pour le nom du régent, en un mot, scandaleux au monde entier, et capable d'exercer les galants discours qu'on ne manquerait pas de tenir sur un si beau sujet.

Albéroni cependant proposa de former une assemblée pour examiner ce projet, regardant cet expédient comme la seule voie à prendre pour ne se pas éloigner de l'équité, et ne pas offenser la liberté des gens. Et comme le colonel Stanhope le pressait d'entrer dans le traité, il lui répondit seulement qu'il avait écrit en France, et qu'il en attendait les réponses, mais qu'il s'expliquerait plus librement à d'autres. Sur l'injustice prétendue du projet, il disait que les vues de ceux qui en étaient les promoteurs étaient suffisamment connues ; que le roi d'Espagne en conserverait le souvenir, s'il était forcé à la dure nécessité de subir la loi qu'on lui imposait ; qu'il attendrait un meilleur temps et des conjonctures plus favorables pour se dédommager, et pourvoir lui-même à son indemnité. Comme il voyait les principales puissances unies pour forcer l'Espagne à souscrire aux conditions de la paix, il chercha l'appui de la Hollande, qui reculait à entrer dans le traité. Il fit représenter à ceux qui passaient pour les meilleurs républicains qu'ils devaient par honneur et par intérêt s'éloigner de l'infamie qu'on leur proposait ; que les Anglais, depuis quelques années, se croyaient en droit comme en possession de partager le monde à leur fantaisie, d'enlever les États à leurs légitimes possesseurs, et de les distribuer à d'autres selon qu'il convenait à leurs intérêts ; que l'exécution de ce traité exécrationnel ne pouvait être que fatale à la liberté de l'Europe, dont les Hollandais sentiraient les premiers effets, parce que l'empereur, rejoignant la Sicile à Naples, aurait bientôt une marine, et s'emparerait du commerce du Levant, et que les puissances

les plus éloignées se ressentiraient bientôt de l'esprit de domination sans bornes de la maison d'Autriche, dès qu'elle se trouverait en possession de l'Italie. Il fit espérer aux Hollandais d'entrer dans les projets que leur compagnie des Indes occidentales lui avait fait proposer pour le commerce de l'Amérique, et tâcha d'augmenter leur jalousie et leur défiance des Anglais sur un article si intéressant.

Beretti, tout occupé des intérêts du roi d'Espagne, et guère moins de se vanter et de faire valoir jusqu'à ses moindres démarches, aurait voulu qu'on lui sût gré à Madrid jusque de son inaction et de son silence. Il trouvait qu'il ne recevait jamais d'ordres à temps, et véritablement ayant à répondre à un ministre difficile, qui souvent désirait rejeter la faute de l'obscurité de ses lettres sur l'exécution de ceux qui les recevaient, Beretti, comme les autres ministres d'Espagne au dehors, était souvent embarrassé du parti qu'il devait prendre autant pour plaire à sa cour que pour le bien des affaires qui lui étaient commises. Il se trouva dans cet embarras, lorsqu'à la fin d'avril l'ambassadeur de France et l'envoyé d'Angleterre allèrent ensemble communiquer aux États généraux le projet du traité de la quadruple alliance. Beretti n'avait pas encore reçu des ordres suffisants, pour régler sa conduite ; il jugea qu'en cette conjoncture il ne pouvait rien faire de mieux que de gagner du temps et d'empêcher la république de prendre aucun engagement. Il demanda donc une conférence avec les députés des États, leur tint à son ordinaire force verbiages, et parut content des assurances qu'il en reçut de rapporter à leurs maîtres ce qu'il leur avait dit, et de leur désir de conserver les bonnes grâces de l'Espagne. Beretti les trouvait folles et générales ; il crut agir prudemment d'avouer à Albéroni que son inquiétude était extrême depuis que l'ambassadeur de France marchait avec l'envoyé d'Angleterre. Il fit remarquer que cette cour gagnait la supériorité dans le parlement, depuis qu'on savait que M. le duc d'Orléans concourait avec elle. Qu'on avait bien prévu que les Hollandais seraient invités d'entrer dans l'alliance ; mais que de plus on était persuadé que, s'ils y résistaient, ils seraient forcés d'y souscrire. On ajoutait, disait-il, que le régent ferait une ligue avec l'empereur ; que, quoique la chose ne lui parût pas vraisemblable, tout était possible, s'espaçait contre la France et le traité, et concluait qu'en attendant qu'il reçût des ordres pour régler sa conduite, il ferait tout son possible pour empêcher la république de s'engager. Il supposa que ces ordres lui étaient d'autant plus nécessaires, qu'il avait lieu de se défier des conseils que Montéléon lui donnait. Cet ambassadeur était l'objet de sa jalousie, car, outre que Montéléon était supérieur par son esprit et par son expérience, il avait encore

paru que le roi d'Espagne avait pour lui beaucoup de goût, et comme il était Espagnol, il était vraisemblable que ce prince lui donnerait la préférence pour les emplois sur un Italien, qui n'était pas né son sujet. Ainsi Beretti profitait de toutes les occasions d'inspirer en Espagne des soupçons sur la fidélité de Monteléon : la chose n'était pas difficile, c'était faire sa cour au premier ministre de décrier Monteléon. Beretti le représenta comme entrant dans toutes les vues de l'Angleterre, jurant qu'elle n'avait nulle intention de favoriser l'empereur ; que séduit par elle, il voulait faire passer le projet de paix comme un ouvrage avantageux au roi d'Espagne qui, par là, remettrait le pied en Italie, et aurait des troupes dans les États de Toscane et de Parme ; que la cour de Vienne, qui en prévoyait les conséquences et sentait bien les avantages que l'Espagne en retirerait, n'eût jamais accepté le projet si elle n'avait regardé comme une nécessité de prévenir en l'acceptant les liaisons qui se tramaient contre elle entre la France et l'Angleterre. Ainsi Beretti, tournant en ridicule la fausse politique de Monteléon, soutenait qu'en suivant ses avis on faciliterait à l'empereur les moyens de tout envahir, dont déjà son ministre triomphait.

Il paraissait en effet en Hollande une lettre de Londres de Penterrieder, qui disait que le projet était tel que l'empereur le pouvait jamais désirer, et que l'Angleterre enverrait vingt-six vaisseaux dans la Méditerranée malgré l'opposition de la nation Anglaise. En effet, bien des gens en Angleterre traversaient cette expédition, les uns du parti contraire à la cour, les autres craignant qu'entrant en guerre avec l'Espagne, et la Hollande résistant à se déclarer ne profitât pour son commerce de la neutralité qu'elle affectait de vouloir conserver pour l'Espagne, et véritablement cette considération partageait la Hollande. Ceux qui depuis longtemps étaient dévoués à l'Angleterre ne connaissaient que ses volontés. Les républicains, au contraire, mettaient tous leurs soins à gagner du temps pour éviter que leur État se mêlât d'une affaire commencée sans sa participation par la France et l'Angleterre. Ils représentaient que les sollicitations de ces couronnes n'étaient pas une preuve de leur considération pour leur république, et qu'elles seraient certainement demeurées à leur égard dans le silence si le roi d'Espagne eût souscrit comme l'empereur au traité.

On vit alors ce qui n'aurait pas paru vraisemblable quelques années auparavant : l'ambassadeur de France combattre, conjointement avec l'envoyé d'Angleterre, pour terrasser, de concert avec le Pensionnaire de Hollande, le parti républicain, et ramener aux volontés de l'Angleterre ceux qui, ne regardant que l'intérêt de leur patrie et le

maintien du commerce, craignaient d'entrer en de nouveaux engagements que la république serait obligée de soutenir par des dépenses qu'elle était hors d'état de faire, et dont elle ne pouvait attendre pour fruit que de nouveaux troubles et de nouveaux malheurs. Châteauneuf employait cependant tout son crédit pour persuader ceux que lui-même avait autrefois le plus exhortés à secouer le joug de la domination Anglaise. Il agissait en cette occasion avec d'autant plus d'ardeur, que les ministres d'Angleterre s'étaient déclarés hautement contre lui, l'accusant d'être si prévenu des anciennes maximes de France, et, des instructions que le feu roi lui avait données en l'envoyant en Hollande, qu'il était impossible que jamais ils prissent confiance en lui. Châteauneuf n'oublia donc rien pour détruire ces accusations, et y réussit en partie, en forçant Widword, envoyé d'Angleterre à la Haye, d'écrire à Stairs qu'il était content de la vigueur et de l'habileté de l'ambassadeur de France dans la négociation présente. Les ministres du roi d'Angleterre affectaient aussi de dire à Londres que leur maître ne pouvait se défier de la bonne foi du régent, et qu'ils étaient persuadés que l'union entre ces deux princes était parfaite : cette confiance n'était qu'ostensible. Ils parlèrent avec moins de contrainte à La Pérouse. Cet envoyé s'étant plaint de la manière injuste dont le roi de Sicile était traité dans le projet d'alliance, Craggs lui demanda si ce prince n'était entré dans nulle liaison pour détrôner le roi Georges ; l'étonnement, les protestations ne furent pas épargnés de la part de La Pérouse ; il promit de faire voir la fausseté de ces avis, si le secrétaire d'État, à qui il parlait, voulait bien lui faire part de quelques circonstances. Craggs lui répondit seulement qu'on avait averti le roi Georges que le complot se tramait à Londres, qu'il n'était pas impossible que l'avis fût sans réalité pour tirer quelque récompense, et ne se mit pas en peine de dissiper autrement la crainte de l'envoyé de Sicile, en sorte que ce dernier se figura que la cour de Londres cherchait seulement un prétexte pour obliger le roi de Sicile de révoquer, à l'occasion d'un nouveau traité, la protestation que la reine de Sicile avait fait remettre au parlement d'Angleterre pour conserver ses droits sur cette couronne.

Il y avait cependant encore une autre cause de mécontentement et de jalousie entre la cour de Londres et, celle de Turin. La première craignait les négociations du roi de Sicile à Vienne, et en traversait le succès ; et le roi de Sicile faisait tous ses efforts pour se lier avec l'empereur et pour obtenir l'aînée des archiduchesses pour le prince de Piémont ; il offrit à l'empereur de le laisser maître des conditions du traité ; il avait su gagner le comte d'Althan, dont la faveur auprès de l'empereur était grande. Il sem-

blait que naturellement il devait compter sur le prince Eugène ; toutefois ce dernier s'était déclaré contre la négociation des Savoyards. Quoi qu'il eût fait, cependant on le soupçonnait d'avoir agi contre sa pensée, et bien des gens croyaient qu'il souhaitait intérieurement que la négociation du roi de Sicile réussît. Staremberg était un des ministres de l'empereur qui s'opposait le plus fortement à ce mariage. La cour de Vienne, lente à prendre ses résolutions, joignait à ce penchant naturel, beaucoup de politique, non seulement à l'égard de la négociation de Savoie, mais encore à l'égard de l'alliance négociée par l'Angleterre. L'empereur faisait marcher l'une et l'autre du même pas, et comptait tirer de cette lenteur un avantage considérable, car en même temps qu'il obligeait le roi de Sicile de lui offrir la carte blanche, par le désir de ce prince de prévenir, par un traité particulier, la conclusion de la quadruple alliance, on en suspendait les expéditions que Schaub devait porter en Angleterre.

Les ministres de Georges, voulant favoriser l'empereur, aiguisaient, pour ainsi dire, le désir qu'on avait en France de voir cette négociation incessamment finie. Ils représentaient qu'il était de la dernière importance de conclure sans laisser à l'empereur le loisir de changer de sentiment. Ils assument que jamais la cour de Vienne n'avait eu plus de répugnance à aucune résolution qu'à la souscription de ce traité. Ils protestèrent qu'ils ne pouvaient répondre de rien, si le régent s'arrêtait à des bagatelles. Ils le pressèrent de conclure sans perdre de temps, le moyen le plus sûr de faire échouer la négociation de Savoie étant d'assurer la Sicile à l'empereur, sans qu'il eût besoin du roi de Sicile. Il fallait encore pour appuyer les représentations des Anglais faire voir que les affaires de Georges étaient en bon état. La guerre du nord était pour lui l'affaire la plus importante, parce qu'il était beaucoup plus sensible à ce qui regardait ses États d'Allemagne qu'aux intérêts d'une couronne qu'intérieurement il regardait, sinon comme usurpée, au moins comme incertaine sur sa tête, et peut-être passagère. On eut donc soin de faire savoir au régent que le roi de Suède était également disposé à s'accommoder avec Georges et avec le czar, que l'animosité de la Suède tombait principalement sur les rois de Danemark et de Prusse, mais que cette couronne était hors d'état de se venger, faute de marine ; que le roi d'Angleterre la tiendrait encore en bride par une escadre avec laquelle l'amiral Norris allait passer dans la mer Baltique. On assurait de plus que le czar avait nouvellement, promis de ne faire point de paix séparée ; qu'il avait protesté qu'il n'avait pas eu la moindre pensée de marier une de ses nièces au Prétendant, et que les bruits répandus sur ce sujet étaient les effets des intrigues d'Erskin, son médecin. Il fallait joindre à

ces insinuations des apparences de ménagement, même de partialité pour les intérêts du régent. Les Anglais connaissaient que la persuasion était facile ; ils croyaient aussi qu'il convenait à leurs intérêts de préférer cette voie à d'autres plus dures ; ils employèrent donc les raisons personnelles qui pouvaient le toucher, et ne cessèrent de lui représenter que le moment était favorable et qu'il ne devait pas le laisser perdre. Quelquefois ils affectaient de condamner les prétentions de la cour de Vienne ; ils laissèrent entendre que, si cette cour après tant de délais voulait apporter quelque changement aux conditions du traité, le roi d'Angleterre ne le souffrirait pas. Ils savaient que ce prince, bien sûr des intentions de l'empereur, ne s'engageait à rien. Un jour ils assuraient que la négociation de Savoie était prête à échouer, et que, si les Impériaux entretenaient encore les Piémontais par des espérances vagues, ce n'était qu'artifice et dessein d'empêcher que ce prince ne prît un parti de désespoir pendant que l'empereur avait peu de forces en Italie. Un autre jour les Anglais faisaient entendre que la négociation de Savoie s'avancait, et que le comte de Zinzendorff était un des ministres qui l'appuyait le plus fermement auprès de l'empereur.

Penterrieder, de son côté, excita, étant à Londres, de nouveaux soupçons sur cette alliance ; il se servit du secrétaire de Modène pour entamer une espèce de négociation avec La Pérouse à qui il fit dire que l'année précédente, pendant que le roi d'Angleterre était en Allemagne, le comte de Schullembourg lui avait offert, de la part du roi de Sicile, de céder cette île à l'empereur ; que Sunderland, Stanhope, Bernsdorff et l'abbé Dubois étaient également instruits de cette offre. Penterrieder conclut que les mêmes raisons qui l'année précédente engageaient ce prince à cette cession subsistaient encore, et qu'il devait être également touché des avantages qu'il envisageait alors et des périls où il s'exposerait, s'il perdait l'occasion de regagner l'amitié de l'empereur.

Nonobstant ces insinuations, Penterrieder ménageait avec soin la confiance des ministres d'Angleterre. Il était très content de les voir persuadés que l'union et la vigueur des puissances contractantes était le seul moyen de réduire l'Espagne à des sentiments plus modérés, et de l'obliger à se relâcher sur les difficultés qu'elle apportait encore au traité. Une des principales était la prétention du roi d'Espagne de retenir la Sardaigne. Ce prince ayant demandé au régent de lui aider à obtenir cette condition, Dubois dit à Monteléon qu'il en avait l'ordre exprès de Son Altesse Royale, qu'elle voulait qu'il fit tous ses efforts pour y réussir, qu'elle en avait même écrit au roi d'Angleterre, qu'il craignait cependant que les instances qu'il ferait en exécution de ses ordres ne fussent infructueuses. Monteléon s'étendit en représentations sur l'excès de

la puissance de l'empereur. Il les avait souvent faites aux ministres d'Angleterre, mais ils répondaient seulement qu'ils croyaient favoriser l'Espagne en contribuant à la paix. Montéléon pensait de même ; il le laissait entrevoir sans oser l'avouer. C'était cependant un grand démérite pour lui en Espagne, et quand il faisait entendre qu'il serait très fâché si les médiateurs, perdant toute confiance pour l'Espagne, signaient enfin le traité entre eux, Albéroni faisait passer cet aveu pour une preuve convaincante que Montéléon était gagné par l'Angleterre.

Cette cour était très opposée à ce que l'Espagne exigeait de conserver la Sardaigne. Les ministres confiaient à Penterrieder qu'ils croyaient que le dessein d'Albéroni était non seulement d'embarrasser l'exécution du traité par cette proposition, mais que, de plus, il voulait garder la Sardaigne comme un entrepôt nécessaire pour les entreprises qu'il méditait et qu'il espérait d'exécuter sur l'Italie, lorsque les temps et les conjonctures seraient plus favorables. Ils envoyèrent au colonel Stanhope de nouveaux ordres de renouveler ses instances auprès du roi d'Espagne pour l'engager à faire cesser ses préparatifs pour la campagne. L'objet des Anglais, de concert avec le ministre de l'empereur, était de procurer à l'escadre Anglaise le loisir d'arriver dans la Méditerranée avant que les Espagnols eussent le temps de commettre aucune hostilité. Ils promirent donc à Penterrieder de concerter avec lui les instructions qui seraient données au commandant de cette escadre, et comme Penterrieder témoignait quelque inquiétude des changements qu'on avait faits à Vienne à quelques expressions dans les actes dressés en conséquence du traité, ils l'assurèrent que le régent ne s'arrêterait pas à de simples formalités, l'empereur, en sa considération, ayant passé avec tant de générosité sur l'essentiel des points qui lui devaient paraître, si durs après qu'on s'était, sitôt écarté du premier plan d'Hanovre.

Les difficultés de la part de l'empereur, augmentaient à proportion des facilités que la cour d'Angleterre trouvait en France. Les ministres d'Espagne dans les cours étrangères avaient ordre de se tenir sur leurs gardes. Ils s'avertissaient mutuellement, et déclaraient en même temps à ceux des princes d'Italie qui se trouvaient dans les mêmes cours qu'il était absolument faux que le roi leur maître eût accepté comme on le publiait le plan du traité, et que ce prince, convenant du projet général, ne se rendit difficile que sur les conditions plus ou moins avantageuses. Ils agissaient conformément à cette déclaration ; car en Hollande Beretti travaillait ouvertement à détourner les États d'acquiescer à la proposition que les ministres de France et d'Angleterre faisaient à la république d'admettre l'empereur dans la triple alliance conclue l'année précédente.

Après avoir exagéré l'horreur de voir la France, oubliant ce qu'elle avait fait pour placer un prince de la maison royale sur le trône d'Espagne, servir actuellement de lien entre l'empereur et le roi d'Angleterre pour faire la guerre à ce même prince, sorti du sang de ses rois, Beretti conseillait aux principaux ministres de la république d'é luder au moins les instances pressantes des puissances alliées s'ils ne se sentaient pas assez forts, et peut-être assez fermes pour les rejeter ouvertement. Il proposa donc au Pensionnaire comme un moyen de gagner du temps de répondre que ses maîtres avant de prendre un parti décisif, voulaient aussi faire des représentations au roi d'Espagne, et qu'ils enverraient un ministre à Madrid pour essayer de résoudre Sa Majesté Catholique de se rendre plus facile aux conditions qui lui étaient offertes. Beretti croyait que, si cet expédient réussissait, il serait utile aux intérêts du roi son maître d'avoir, avant que de se déterminer, un temps aussi considérable qu'il le désirerait, puisqu'il serait maître de retarder autant qu'il lui plairait la réponse qu'il aurait promise. Dans cette vue Beretti s'attacha principalement à faire nommer un ambassadeur pour Madrid. Il représenta que le roi son maître prendrait plus de confiance en un seul Hollandais qu'en cinq cents ministres Anglais unis ensemble, et pour ne rien omettre de ce qui pouvait animer la jalousie des deux nations, il eut soin de rappeler le souvenir du traité que le comte de Stanhope étant à Barcelone avait fait avec l'empereur, et dont les conditions faisaient voir combien les Anglais étaient attentifs à profiter de toutes les occasions favorables qu'ils croyaient avoir d'obtenir quelque avantage pour leur commerce au préjudice de celui des Hollandais. On dit que, partant pour Amsterdam, il porta ce traité, comptant s'en servir comme d'une pièce excellente pour faire voir à cette puissante ville, si jalouse du commerce qui est la base de sa grandeur, ce qu'elle avait à craindre en tout temps de la part des Anglais, ses rivaux irréconciliables. C'était le temps où elle donne des instructions aux députés qu'elle a coutume d'envoyer aux états de la province : ainsi Beretti regardait comme un point capital de prévenir en faveur du roi d'Espagne une ville qui donne la règle et le mouvement à la Hollande, comme la Hollande le donne aux six autres provinces de l'Union.

Malgré ces diligences qu'il eut grand soin de faire valoir en Espagne, il avoua cependant qu'il ne pouvait espérer rien de bon depuis que la France et l'Angleterre, unies contre le roi d'Espagne, travaillaient et réussissaient à réunir les deux partis de cette république, opposés l'un à l'autre depuis tant d'années. Il semblait que cet ambassadeur n'eût de ressource que de se plaindre comme d'une chose qui faisait, disait-il, mal au coeur de voir l'ambassadeur de France aller de porte en porte avec le ministre

d'Angleterre, solliciter les députés aux États généraux d'accepter un traité uniquement avantageux à l'empereur, et que ce prince affectait de regarder avec indifférence. Toute vigueur semblait éteinte dans la république, parce qu'elle était en effet dans une situation très fâcheuse. La dernière guerre avait épuisé ses finances. Pendant son cours les Anglais, dominant en Hollande, avaient profité de la conjoncture pour usurper sur les Hollandais beaucoup d'avantages dans le commerce, qu'ils avaient conservés après la paix. La sûreté que les Provinces-Unies crurent trouver par leur Barrière en exigeant de la France et de l'Espagne de laisser les Pays-Bas à l'empereur, les assujettissait à dépendre des Impériaux, en sorte que cette république dont les résolutions étaient autrefois d'un si grand poids dans les affaires de l'Europe, paraissait réduite à suivre encore longtemps les mouvements de l'Angleterre, et à recevoir la loi d'elle et de l'empereur. Toutefois les ministres Anglais trouvaient plus de difficulté qu'ils ne se l'étaient figuré à persuader les provinces, surtout celle de Hollande, et particulièrement les villes d'Amsterdam et de Rotterdam, d'entrer dans le traité de la quadruple alliance. Elles espéraient que, si l'Angleterre rompait enfin avec l'Espagne, elles profiteraient de cette rupture pour faire ensuite plus avantageusement le commerce d'Espagne et des Indes. Elles craignaient en même temps de perdre ce commerce si nécessaire, si la république prenait des liaisons, et si elle entrait dans un projet désagréable au roi catholique. La province de Frise, et ensuite celle de Gueldre, moins touchées de l'intérêt du commerce, et plus accoutumée à suivre et à seconder les vues des Anglais, résolurent les premières d'entrer dans le traité.

Si cette démarche donna de nouvelles espérances aux ministres d'Angleterre, elle n'ébranla pas le roi d'Espagne. Le nombre des puissances prêtes à signer l'alliance augmentait. Il se formait, par conséquent, autant d'ennemis nouveaux prêts à se déclarer contre l'Espagne, sous prétexte qu'elle seule s'opposait au bien commun de l'Europe, en s'opposant à la paix générale. Nonobstant le péril dont le roi catholique paraissait menacé, il rejeta avec hauteur le projet entier du traité que Nancre avait eu enfin ordre de lui confier. Plusieurs conditions de ce projet furent traitées, sous le nom du roi et de la reine d'Espagne, de propositions violentes, injustes, impraticables et pernicieuses. On eut soin de répandre que Leurs Majestés Catholiques en avaient été scandalisées et irritées. Cellamare eut ordre non seulement de s'en plaindre, mais il lui fut enjoint en termes exprès de jeter les hauts cris aussi bien sur les propositions que sur la manière artificieuse dont elles avaient été faites. Il exécuta sans peine un tel ordre, et ne se contraignit pas en déclamant contre les erreurs du gouvernement. Toutefois

il crut apercevoir au travers de tout le fief dont les lettres de la cour d'Espagne étaient pleines, qu'elle ne s'éloignerait pas d'avaler la pilule, si elle était, disait-il, mieux dorée et présentée en forme plus civile ; mais quelque parti que cette cour voulût prendre, Cellamare conseillait de ne pas se relâcher sur les préparatifs de la guerre et de la marine, persuadé que le moyen le plus sûr de réussir en toute négociation était de traiter les armes à la main.

CHAPITRE III.

1718

LA SARDAIGNE EN ACHOPPEMENT À LA PAIX. - ATTENTION DE CELLAMARE AUX AFFAIRES DE BRETAGNE. - ADRESSE DE L'AVIS DE MONTELÉON À ALBÉRONI. - MANÈGE DU ROI DE SICILE. - PENTERRIEDER EN PROFITE. - BASSESSE DU ROI DE SICILE POUR L'ANGLETERRE, QUI LE MÉPRISE ET QUI VEUT PROCURER LA SICILE À L'EMPEREUR. - SAGE AVIS DE MONTELÉON. - ERREUR DE BERETTI. - CADOGAN LE DÉSABUSE. - INTÉRÊT PERSONNEL DE L'ABBÉ DUBOIS. - PLAINTES MALIGNES DES PIÉMONTAIS. - CELLAMARE DÉCLARE, TANT QU'IL PEUT, QUE L'ESPAGNE N'ACCEPTERA POINT LE PROJET DE TRAITÉ. - BERETTI ET CADOGAN VONT, L'UN APRÈS L'AUTRE, TRAVAILLER À AMSTERDAM POUR METTRE CETTE VILLE DANS LEURS INTÉRÊTS CONTRAIRES. - NANCRÉ REND LE ROI DE SICILE SUSPECT À L'EMPEREUR. - ALBÉRONI RAISONNE SAINEMENT SUR LA SICILE ET SUR LE ROI GEORGES; TRÈS MALIGNEMENT SUR LE RÉGENT; ARTIFICIEUSEMENT SUR LE ROI DE SICILE; DÉCLAME CONTRE LE TRAITÉ, CONTRE LEQUEL IL FAIT FAIRE PARTOUT LES DÉCLARATIONS LES PLUS FORTES; PRESSE LES PRÉPARATIFS. - SECRET IMPÉNÉTRABLE SUR LA DESTINATION DE SON ENTREPRISE. - CONTINUE À BIEN TRAITER NANCRÉ ET À CONFÉRER AVEC LUI ET AVEC LE COLONEL STANHOPE. - LE COLONEL STANHOPE PENSE JUSTE SUR L'OPINIÂTRETÉ D'ALBÉRONI. - RÉPONSE DE CE CARDINAL À UNE LETTRE DU COMTE STANHOPE, QUI LE PRESSAIT D'ACCEPTER LE TRAITÉ. - PLAINTES

ET VANTERIES D'ALBÉRONI. - FORCES ACTUELLES DE L'ESPAGNE. - CRÉDIT DE CE PREMIER MINISTRE SUR SA MAJESTÉ CATHOLIQUE. - ALBÉRONI MENACE GALLAS, LES ALLEMANDS ET LE PAPE. - VANTERIES DE CE CARDINAL. - VAINES ESPÉRANCES DE GIUDICE QUI S'INDISPOSE CONTRE CELLAMARE. - BASSESSES DE CE NEVEU. - CHIMÈRES ATTRIBUÉES À GIUDICE, QUI FONT DU BRUIT ET DU MAL À MADRID. - IL LES DÉSAVOUE ET DÉCLAME CONTRE LES CHIMÈRES ET LE GOUVERNEMENT D'ALBÉRONI. - FAUSSE ET BASSE POLITIQUE DU PAPE. - CELLAMARE SE FAIT BASSEMENT, GRATUITEMENT ET MAL À PROPOS L'APOLOGISTE D'ALBÉRONI À ROME. - IL EN REÇOIT DE JUSTES REPROCHES DE SON ONCLE. - ESPRIT DE LA POUR DE VIENNE.

On crut que le régent était embarrassé du refus du roi d'Espagne, et que Son Altesse Royale s'était flattée que la reine d'Espagne aurait engagé le roi son mari à signer un traité qui assurait aux enfants de cette princesse la succession de deux États considérables en Italie. Il y avait encore une voie pour satisfaire le roi catholique, c'était de lui conserver la possession de la Sardaigne ; mais la chose ne pouvait se faire qu'au préjudice du duc de Savoie, à qui ce royaume était destiné en dédommagement de celui de Sicile. Le régent dépêcha cependant un courrier à Londres, portant ordre à l'abbé Dubois de le proposer au roi d'Angleterre. Cellamare comptait que ce changement au traité apaiserait le roi son maître et l'engagerait à signer. Il avertit Montéléon de travailler sous main et sans paraître à faciliter le succès de cette prétention nouvelle, sûr que, si elle ne réussissait pas, la signature était inévitable. Peut-être la craignait-il ; mais la prévoyant, il donnait une attention très particulière à ce qui se passait en Bretagne, et ne manquait pas d'avertir que, les affaires s'aggravant, les mouvements de cette province devenaient chaque jour plus considérables. Le roi d'Angleterre ne goûta pas la proposition de laisser la Sardaigne à l'Espagne ; il jugea qu'un tel changement au projet de traité exciterait non seulement de nouvelles disputes, mais produirait peut-être des difficultés insurmontables. L'empereur voulait la Sicile à quelque prix que ce fût. Georges voulait le satisfaire, et ne trouvait déjà que trop de peines à réduire le duc de Savoie, sans les augmenter encore en rétractant l'offre de l'équivalent proposé à ce prince pour la cession de la Sicile. Ainsi le courrier du régent étant arrivé à Londres, le roi d'Angleterre tint pour la forme seulement deux conseils, comme pour délibérer sur cette proposition nouvelle. Il y fut décidé qu'il ne convenait pas d'altérer la substance du projet accepté par l'une des parties ; que ce serait s'exposer à des dis-

putes inutiles avec la cour de Vienne ; qu'on pouvait même regarder ces contestations comme dangereuses, après avoir eu tant de peine d'engager l'empereur à consentir au projet.

Les ministres d'Angleterre instruisirent Montéléon de cette délibération. Il avait bien jugé que la demande de retenir la Sardaigne ne réussirait pas, mais il n'avait osé s'expliquer sur une proposition dont le roi son maître désirait le succès, et que le premier ministre avait particulièrement à coeur, parce que la Sardaigne était l'unique fruit de tant de dépenses qu'il avait fait faire à l'Espagne. Il fallait, pour combattre l'opinion du prince et du ministre, faire semblant d'y acquiescer, leur en exposer toutefois les inconvénients d'une manière si palpable qu'ils reconnussent clairement par eux-mêmes ce que l'ambassadeur n'osait dire, de peur de s'exposer à déplaire. C'est ce que Montéléon avait souvent pratiqué, mais le succès n'avait pas répondu à ses intentions, non plus qu'à ses ménagements. Il avertit Albéroni en cette dernière occasion que La Pérouse lui avait dit, après l'arrivée d'un courrier dépêché de Turin, que le roi son maître ne se laisserait pas dépouiller de son royaume, sans faire auparavant, pour le conserver, tous les efforts que son honneur et ses droits demandaient. Montéléon, donnant cet avis au cardinal, lui laissait en même temps espérer qu'une résolution si ferme pourrait déconcerter l'exécution d'un projet odieux au roi d'Espagne ; mais après avoir fait entrevoir ce rayon d'espérance, il essaya de le détruire lui-même en représentant qu'il n'était pas permis de prendre confiance en la sincérité du roi de Sicile, non seulement par la connaissance que tout le monde avait du caractère de ce prince, mais encore parce que dans le temps même qu'il se récriait si fort contre les dispositions du projet, il tenait à Vienne un ministre caché, et sollicitait fortement l'empereur d'accorder la seconde archiduchesse sa nièce en mariage au prince de Piémont. Montéléon pouvait encore ajouter que Penterrieder continuait d'entretenir une espèce de négociation à Londres avec La Pérouse, et soit sincérité, soit dessein de l'amuser, Penterrieder l'assurait que, si l'empereur avait voulu consentir à laisser la Sardaigne au roi d'Espagne, Sa Majesté Catholique aurait sans hésiter promis d'unir ses armes aux armes impériales pour enlever la Sicile au duc de Savoie, et la donner à l'empereur. Penterrieder, faisant valoir ici l'équité de son maître, et son attention aux intérêts du roi de Sicile, conclut que le mieux pour l'un et pour l'autre serait de s'accommoder ensemble sans l'intervention de la France ni de l'Angleterre.

Le roi de Sicile, attentif à ses intérêts et toujours agissant dans cette vue, ne se reposait pas uniquement sur le succès incertain de la négociation secrète qu'il avait

entamée à Vienne. Il écrit donc au roi d'Angleterre pour lui demander pressement que le projet du traité lui fût communiqué, n'ayant d'autre intention que de concourir et de procurer la tranquillité publique autant qu'il serait en son pouvoir. Il ajouta qu'il était persuadé que le principal fondement de ce projet, était l'observation des traités d'Utrecht et leur garantie ; qu'il avait d'autant plus de raison de le croire que jamais il ne s'était écarté de la volonté et des intentions de l'Angleterre, les ayant toujours aveuglément suivies ; qu'il protestait aussi que cette maxime serait toujours la règle inviolable de sa conduite. Cette lettre demeura longtemps sans réponse.

Monteléon fit usage de la connaissance qu'il en eut pour convaincre encore le cardinal Albéroni, et du peu de fond qu'on devait faire sur le roi de Sicile qui agissait si différemment de tous côtés, et de l'opiniâtreté de la cour d'Angleterre à conserver toutes les conditions du projet sans y faire le moindre changement ; et comme il aurait désiré sur toutes choses que le roi d'Espagne fût entré dans le traité d'alliance, n'osant le dire ouvertement de peur de déplaire, il ne perdit pas cette nouvelle occasion de représenter que, si le roi son maître était contraint de céder à la dure nécessité du temps, et des conjonctures, il était au moins à souhaiter qu'en s'y soumettant, il le fit avec le moins de préjudice qu'il serait possible pour le présent, et avec des dispositions favorables pour l'avenir. Monteléon était persuadé qu'il était impossible de changer dans le moment présent aucune condition d'une convention acceptée et signée par l'empereur ; que, si on pouvait espérer quelque modification, ce ne serait tout au plus que dans la suite, par les offices qu'on emploierait avant son exécution, ou plus certainement encore par les offres qu'on pourrait faire et les sommes qu'on distribuerait à Vienne pour arracher le consentement de cette cour. Il regretta le temps qu'on avait perdu, et soutenait que, si les ministres d'Espagne étaient entrés dans la négociation au moment qu'elle avait commencé avec les ministres d'Angleterre et l'abbé Dubois, le roi d'Espagne aurait peut-être obtenu ce qu'il désirait, et fait changer en mieux les conditions du traité. Mais le nuage s'était formé de manière qu'il n'était plus possible de le dissiper et d'espérer de gagner au moins du temps ; seule ressource qui aurait pu rendre meilleure la condition de l'Espagne. Il ne comptait nullement sur l'effet des offices que le régent avait promis d'interposer à Londres et à Vienne, pour obtenir des modifications au traité telles que le roi d'Espagne eût lieu d'être satisfait.

Beretti s'était flatté que de pareils offices seraient d'un grand poids, et que la cour de Vienne, ayant tant de raisons particulières de marquer sa considération pour le régent, ne pourrait se dispenser de déférer à ses instances. Cadogan, nouvellement arrivé

de Londres à la Haye, dit avec beaucoup de franchise à Beretti qu'il devait se débarrasser d'une espérance si vaine ; que, si le régent faisait quelque représentation, il ne la ferait que pour la forme, pour sauver un reste d'honneur, mais sans insister ; qu'il ne le pouvait étant totalement engagé. Cadogan poussant plus loin la confiance (c'est-à-dire le mépris de l'Espagne livrée par la France, gouvernée et muselée par l'abbé Dubois qui ne songeait qu'à son chapeau qu'il ne pouvait obtenir que par l'autorité de l'empereur sur le pape, et par la recommandation forte du roi d'Angleterre auprès de l'empereur), dit encore à cet ambassadeur d'Espagne que l'Angleterre n'avait nul penchant pour le roi de Sicile, parce que le souvenir des manèges qu'il avait faits pendant les guerres passées était toujours présent ; que, de plus, on savait à Londres que ce prince avait à Madrid un ministre caché, dans le même temps qu'il négociait à Vienne. Si les Anglais regardaient le roi de Sicile comme un prince dont la foi devait toujours être suspecte, les Piémontais se plaignaient réciproquement du régent et du roi d'Angleterre. Ils disaient que Son Altesse Royale, de concert avec Stairs, jouait également le roi d'Espagne et le roi de Sicile ; qu'on faisait entendre au roi d'Espagne, pour le porter à l'acceptation du traité, que le roi de Sicile était près de faire son accommodement avec l'empereur ; qu'on disait en même temps au roi de Sicile que le roi d'Espagne accepterait le plan, si les demandés qu'il faisait au préjudice de la maison de Savoie lui étaient accordées.

Dans cette situation, Provane qui était encore à Paris, sous prétexte de travailler au règlement des limites, se lia plus étroitement que jamais avec Cellamare. Il l'assura que la répugnance que son maître avait à souscrire au projet était invincible, et Cellamare ne manqua pas de le fortifier dans ces sentiments. Ils étaient conformes aux intentions du roi d'Espagne, car nouvellement encore il avait ordonné à cet ambassadeur de déclarer qu'il trouvait le plan injuste et détestable ; que, si jamais il y souscrivait, ce ne serait jamais que forcé par la violence et par la fatalité malheureuse d'être abandonné de tout le monde. Cellamare fit voir à Provane et à beaucoup d'autres les ordres qu'il avait reçus. Il crut d'autant plus nécessaire de s'en expliquer qu'on répandait à Paris et à Londres que le roi d'Espagne consentait au traité, en y changeant seulement quelques conditions. On donnait aux nouvelles propositions que le roi d'Espagne avait faites le nom d'acceptation limitée, et comme le régent avait envoyé à Nancre de nouveaux ordres de presser le roi d'Espagne, plus que jamais, d'accepter le projet, son ambassadeur à Paris, incertain du succès que ces nouvelles instances pourraient avoir, croyait dans cet intervalle être obligé de, rassurer ceux qui désiraient que le roi d'Espagne voulût persister avec fermeté dans ses premières résolutions.

Beretti en usait de même en Hollande. Il fit un voyage à Amsterdam, où il eut des conférences avec les deux pensionnaires Buys et Bassecourt, et les bourgmestres Tropp, Pautras et Sautin. Outre les raisons pour les empêcher d'accéder au traité, il employa les promesses ; celles qui regardaient le commerce firent assez d'impression pour empêcher la régence de cette ville de prendre aucune résolution. Heureusement pour Beretti, l'ambassadeur de France n'avait point reçu d'ordre depuis que le courrier que le régent avait dépêché à Madrid était de retour à Paris. Son silence favorisa les discours de l'ambassadeur d'Espagne. Les ministres d'Angleterre s'en plainquirent, et Cadogan se crut obligé d'aller à Amsterdam réparer le mal que Beretti y avait causé. Ce dernier craignait Cadogan, persuadé que le roi d'Angleterre avait remis entre ses mains des sommes très considérables pour gagner des suffrages en Hollande. D'ailleurs il le regardait moins comme Anglais que comme ministre de l'empereur, dont il avait la patente de feld-maréchal.

Les nouvelles représentations que Nancré fit en Espagne ne produisirent pas plus d'impression que celles qu'il avait faites jusqu'alors. Il y ajouta cependant de nouvelles raisons capables de rendre les intentions du roi de Sicile très suspectes. Il avertit Albéroni qu'aussitôt que ce prince avait appris que la France et l'Angleterre offraient la Sicile à l'empereur, il avait dépêché à Vienne, pour l'offrir aussi, mais à condition que la complaisance qu'il témoignait en cette occasion pour l'empereur faciliterait le mariage du prince de Piémont avec l'une des archiduchesses. Nancré dit de plus que l'offre n'était pas nouvelle ; que le même duc de Savoie, qui la renouvelait aujourd'hui, l'avait déjà faite peu de temps avant la mort du feu roi ; que d'autres difficultés avaient empêché la conclusion du traité qu'il sollicitait à Vienne.

Albéroni était persuadé que l'empereur désirait ardemment la Sicile, et que, depuis la paix d'Utrecht, il n'avait pensé qu'aux moyens de l'acquérir pour s'assurer la conservation du royaume de Naples. Les forces de mer étoient les seules qui manquaient à ce prince ; ces deux royaumes entre ses mains lui donnaient moyen d'avoir des forces considérables dans la Méditerranée. Albéroni se vantait d'avoir jugé si sainement des vues de la cour de Vienne, qu'il avait parié, dès qu'il fut question du projet, que l'empereur l'accepterait. Il ne s'étonnait pas, disait-il, que le roi Georges eut voulu faire un tel présent à la maison d'Autriche, parce qu'étant Allemand, et voulant conserver l'injuste acquisition de Brême et de Verden, il devait, pour y réussir, acquérir par une autre injustice les bonnes grâces du chef de l'empire. C'était par cette raison que le roi d'Angleterre, suivant le raisonnement (en cela très juste) d'Albéroni, travaillait

à l'augmentation d'une puissance que les Français et les Anglais trouvaient déjà trop grande, et qu'ils convenaient mutuellement qu'il faudrait abaisser dans son temps. Toutefois il paraissait que la cour d'Angleterre n'avait en vue que d'être invitée par l'empereur de rompre avec l'Espagne. La preuve évidente de ce dessein était, selon le cardinal, la résolution prise à Londres d'envoyer une escadre dans la Méditerranée, le tout pour l'intérêt particulier du roi Georges. Albéroni affectait de répandre que ces raisons secrètes et personnelles avaient beaucoup plus de part aux changements projetés dans l'Europe que les raisons d'État, et c'était à cette cause unique qu'il attribuait la résolution surprenante que la France avait prise de concourir à l'agrandissement de la maison d'Autriche. Quelque mauvaise opinion qu'il eut du duc de Savoie ; il voulut paraître invincible aux nouveaux soupçons que Nancré essaya de lui inspirer des intentions et de la conduite de ce prince. Il ne les rejeta pas entièrement, mais il dit que le duc de Savoie le faisait assurer que la seule négociation qu'il eût à Vienne était bornée au mariage du prince de Piémont, et que cette cour elle-même lui avait offert une archiduchesse ; qu'il déclarait en même temps que jamais il ne consentirait à céder la Sicile, et qu'il priaït instamment le roi d'Espagne de s'y opposer. Le cardinal demanda l'explication d'un pareil galimatias, qui ne pouvait servir qu'à couvrir beaucoup de tromperies et de mauvaise foi ; car en même temps qu'on voulait persuader au roi d'Espagne que le duc de Savoie offrait volontairement la Sicile, ce même prince conjurait Sa Majesté Catholique de refuser son consentement à une condition si dure. On voulait donc, disait Albéroni, tromper le roi d'Espagne, et le traiter comme un enfant ; on lui montrait de loin une babiole, et s'il ne l'acceptait pas, on le menaçait de lui déclarer la guerre ; mais il assurait que ce prince était résolu de prendre patience, de ne céder que, dans le cas d'une nécessité indispensable, et de se livrer aux partis les plus extrêmes avant que d'entrer dans un projet, non seulement imaginaire, mais dont l'exécution serait injuste, puisque les princes à qui on désignait, malgré eux, des successeurs, déclareraient hautement qu'ils ne consentiraient jamais à laisser entrer, tant qu'ils vivraient, des garnisons espagnoles dans leurs places. Cette condition, étant une de celles qu'on offrait au roi d'Espagne comme une sûreté de l'exécution du traité, elle donnait aussi lieu à Albéroni de s'écrier que ce plan était un pot-pourri infâme, qui disposait contre toutes les règles et tyranniquement des biens et de l'état des souverains ; que les Anglais voulaient être les maîtres du monde pour le partager à leur fantaisie, et que cette malheureuse France, concourant à des maximes si impies, aidant elle-même à se forger des fers, oubliant ses maximes fondamentales, rejetait absolument les résolu-

tions qu'elle avait constamment suivies jusqu'alors de réprimer la barbarie allemande et l'insolence des Anglais.

Les ministres d'Espagne eurent ordre de s'expliquer à peu près dans les mêmes termes en France et en Angleterre. Beretti devait parler de même en Hollande, et déclarer au Pensionnaire, que, si le roi d'Espagne avait à mourir, qu'il ne mourrait que l'épée à la main, et qu'il ne céderait qu'à la dernière extrémité ; qu'enfin Sa Majesté Catholique ferait connaître que, si elle avait reçu la loi en souscrivant au traité d'Utrecht, elle se l'était elle-même imposée par sa déférence respectueuse pour les conseils du roi son grand-père. Beretti eut ordre d'ajouter que, si la république de Hollande entrait dans un complot aussi indigne que celui qu'on avait tramé, il dépendait d'elle de le faire, mais qu'elle pouvait s'assurer que jamais le roi son maître n'oublierait une telle injure. Les ministres d'Espagne eurent en même temps soin de faire connaître que jamais le roi d'Espagne n'avait promis de suspendre l'exécution des projets qu'il méditait. En effet on pressait plus que jamais l'armement de la flotte, et vers le commencement de mai, on disait à Madrid qu'elle serait prête à mettre à la voile le 20 du même mois. Bien des gens croyaient le débarquement destiné pour Naples, persuadés que le roi d'Espagne avait un parti puissant dans ce royaume ; d'autres assuraient que la reine d'Espagne, en particulier, souhaitait qu'on introduisit des garnisons dans les places du grand-duc et du duc de Parme. Il est certain que le secret avait été gardé très exactement, et que les agents du roi de Sicile, malgré leur activité, ne découvraient encore que ce que le public savait du nombre et de la qualité des troupes qu'on faisait embarquer ; mais ils ignoraient absolument le but de l'entreprise, et se trompaient comme les autres dans leurs conjectures.

Albéroni continuait d'avoir beaucoup d'égards pour Nancreé. Ils avaient souvent de longues conférences. Le colonel Stanhope était introduit à quelques-unes. Il en avait aussi de particulières avec le cardinal. Les courriers dépêchés continuellement de Paris à Madrid, et de Madrid à Paris, donnaient lieu de croire que la France et l'Espagne agissaient de concert ; que, si ce n'était pour l'exécution du traité, ce serait pour la guerre. Les ministres anglais, bien instruits de la manière dont le régent pensait, ne témoignaient nulle jalousie de ses négociations à Madrid ; mais le colonel Stanhope était persuadé que ni les instances des François ni les siennes n'apporteraient de changement à la résolution que le roi d'Espagne avait prise de faire la guerre. Il remit au cardinal une lettre qu'il avait reçue pour lui du comte de Stanhope, son cousin, contenant de nouvelles instances pour l'acceptation du projet. Albéroni y répondit

dans les termes suivants :

« Si les prémisses que Votre Excellence établit dans sa lettre du 29 du passé étaient vraies, les conséquences seraient infaillibles ; mais il est question que *laboramus in principis*. Enfin le roi catholique est malheureux, puisque après avoir donné les dernières marques d'amitié au roi de la Grande-Bretagne, et de sa bienveillance à la nation anglaise, non seulement il ne peut tirer de l'un et de l'autre une juste reconnaissance ; mais l'état même, d'indifférence lui sera refusé. Je me rapporte à tout ce que le marquis de Monteléon lui dira là-dessus de ma part. »

Albéroni se récriait souvent sur l'ingratitude des Anglais ; il voulait faire, croire qu'il recevait souvent des reproches du roi et de la reine d'Espagne, de la vivacité qu'il avait témoignée lorsqu'il avait été question de conclure les deux derniers traités avec le roi Georges. Il prétendait que Leurs Majestés Catholiques lui répétaient fréquemment qu'il s'était laissé trop facilement séduire par les promesses des Anglais. Il se consolait par l'espérance de faire bientôt éclater aux yeux du monde la puissance où l'Espagne s'était élevée depuis le peu de temps qu'il la gouvernait. On était à la veille de voir dans la Méditerranée trois cents voiles sous pavillon d'Espagne, trente-trois mille hommes de débarquement, cent pièces de canon de vingt-quatre, vingt autres de campagne, vingt mille quintaux de poudre, cent mille boulets, trois cent soixante-six mille outils à remuer la terre, des bombes et des grenades à proportion. Il s'applaudissait en songeant qu'on verrait en peu d'histoires un débarquement de trente-trois mille hommes avec un train semblable, particulièrement six mille chevaux. Il se flattait d'être absolument maître de ces troupes, parce qu'elles avaient été payées avec profusion, et parce qu'il avait avancé plusieurs officiers de mérite. Le trésor pour l'armée et pour la flotte montait à un million et demi d'écus. Indépendamment de cette somme, Albéroni avait encore fait remettre à Gênes vingt-cinq mille pistoles pour le duc de Parme.

Tant de dispositions faites dans un temps où l'Espagne n'avait encore donné nulle marque de sa nouvelle puissance, étaient pour son ministre autant de sujets de croire que par son travail et par son industrie, en élevant son maître, il s'était lui-même mis au-dessus de ses ennemis personnels ; qu'il n'avait rien à craindre de leurs traits ; qu'en vain ils s'efforçaient de le noircir, d'employer la calomnie pour le rendre odieux, soit à l'Espagne, soit au duc de Parme ; qu'ils ne réussiraient pas à détruire le crédit et la réputation, que son mérite confirmé par ses grands services lui avait acquis. Le roi et la reine d'Espagne, dont il possédait alors la faveur et la confiance, l'entretenaient

dans la bonne opinion qu'il avait plus que personne et de ses talents et de l'étendue de son génie. Comme il était maître d'employer comme il voulait le nom de Leurs Majestés Catholiques, il ne manqua pas de dire qu'elles avaient regardé avec autant d'indignité que de mépris le libelle infâme divulgué contre lui par l'ambassadeur de l'empereur à la cour de Rome. Albéroni promit de se venger du perfide ministre de la cour de Vienne, accoutumé, disait-il, à se servir d'impostures, et de faire la guerre aux Allemands de manière que cette barbare nation s'en sentirait longtemps.

Il ne menaçait pas moins le pape que, l'empereur, quoique ce fût en termes plus doux. Il déplorait le peu de courage que le chef de l'Église montrait lorsqu'il s'agissait de défendre la religion. Albéroni, plein de zèle, gémissait de voir les Allemands profiter de la faiblesse du saint-père, et l'engager à faire chaque jour quelque demande contraire à sa conscience et à son honneur. Il laissait entrevoir que Sa Sainteté aurait lieu de se repentir de la manière dont elle en usait à son égard, autant que de la partialité qu'elle témoignait pour l'empereur. Elle suspendait encore les bulles de Séville ; mais Albéroni, déjà pourvu de l'évêché de Malaga, jouissait du revenu des deux églises. Il se vanta qu'ils lui suffiraient pour vivre commodément à Madrid à la barbe de Pantalon et pour aller en avant. Il voulut de plus faire connaître à la cour de Rome qu'il pouvait compter sur les égards que la cour de France aurait pour lui, et qu'il n'avait point à craindre que le régent entreprît de le traverser ; la preuve dont il se servit fut de révéler à ses amis que le cardinal del Giudice s'étant adressé au régent pour se justifier auprès du roi d'Espagne par l'intercession de Son Altesse Royale, non seulement elle ne lui avait rendu aucun office, mais même avait envoyé les lettres tout ouvertes de Giudice à Albéroni, sans les accompagner de la moindre ligne ni pour lui ni pour Sa Majesté Catholique.

Toutefois Giudice comptait beaucoup sur les offices de M. le duc d'Orléans ; il était même si persuadé qu'ils réussiraient, qu'en attendant la réponse de Son Altesse Royale, il différait à exécuter les ordres qu'il avait reçus d'ôter les armes d'Espagne de dessus la porte de son palais. En vain Cellamare, son neveu, le pressait d'obéir, il attribuait ses instances au désir lâche et bas de plaire au premier ministre. Giudice lui reprocha plusieurs fois la déférence excessive qu'il avait pour les folies furieuses d'Albéroni, et le peu d'attention qu'il faisait aux représentations que le régent s'était chargé de faire, dont il convenait par toutes sortes de raisons d'attendre le succès. Ces reproches renouvelèrent d'autres plaintes plus anciennes que Giudice croyait avoir lieu de faire de son neveu, et rappelant ce qui s'était passé entre eux quelques an-

nées auparavant, il compara les insinuations que Cellamare lui faisait alors à celles que ce même neveu, si zélé pour son oncle, lui avait faites à Bayonne pour l'engager à signer l'infâme projet d'Orry sans y changer un iota. Le bruit se répandit que Giudice avait fait des projets et pris des mesures pour retourner en Espagne en cas que le roi catholique vînt à mourir, comptant beaucoup sur la tendresse, du prince des Asturies pour lui, et sur la faveur dont il jouirait auprès de lui s'il montait sur le trône. Ces projets vrais ou faux, et les soupçons des correspondances que ce cardinal entretenait en Espagne, causèrent la prison d'un nommé don François d'Aguilar, que le roi d'Espagne fit arrêter comme principal entremetteur de cette correspondance. Giudice la désavoua, et, traitant de calomnie inventée par Albéroni ce qu'on avait fausement publié de ses dangereuses pratiques, il déclara à son neveu que, s'il ne pouvait espérer de le guérir de la frayeur que le pouvoir d'un premier ministre lui inspirait, et comme courtisan et comme ambassadeur, il le pria au moins et lui conseillait d'épargner tant de ruses inutilement employées pour attirer dans ses sentiments un oncle vieilli dans les affaires, assez instruit du mérite d'Albéroni pour mépriser sa personne et sa toute puissance. En même temps il tournait en ridicule les projets de l'Espagne ; il disait que tout le monde riait de voir que cette couronne prétendit donner la loi quand elle était elle-même exposée et sur le point d'être forcée de la recevoir ; qu'il semblait par les discours de ses ministres à Rome que le royaume de Naples fût déjà conquis, le Milanais englouti, l'infant don Carlos grand-duc de Toscane et duc de Parme et de Plaisance ; qu'il ne manquait rien à ces progrès si rapides que la petite circonstance qu'il n'y avait pas la moindre ombre de vérité ; qu'au lieu de ces fables, la monarchie d'Espagne était tellement ruinée par des dépenses capricieuses et folles que le roi d'Espagne, trompé par les espérances dont on l'amusait de recouvrer les domaines d'Italie, emploierait seulement ses richesses à défendre et enrichir le duc de Parme.

Cellamare, très attentif à sa fortune, voulait en même temps plaire à la cour d'Espagne et ménager son oncle ; l'événement lui fit voir que l'un et l'autre ensemble était impossible ; mais avant qu'il en eût fait l'expérience entière, ne pouvant rien mander à son oncle d'agréable de la part de l'Espagne, il essaya de le consoler et de l'adoucir en l'assurant que la cour de France était très satisfaite de la conduite qu'il tenait à l'égard de la constitution, etc.

Il est certain que le pape connaissait l'intérêt qu'il avait de ménager les couronnes dans une conjoncture où il s'agissait de donner à plusieurs États d'Italie une nouvelle face par le traité de paix qu'on proposait de faire entre l'empereur et le roi d'Espagne.

Les droits du saint-siège étaient particulièrement intéressés dans les dispositions projetées, et le pape prévoyait assez qu'il aurait à souffrir s'il n'avait pour lui les princes dont le secours et la puissance pouvaient le garantir du préjudice dont il était menacé. Sa Sainteté, connaissant ses intérêts, se contentait cependant de simples paroles ; elle faisait dire qu'elle désirait sincèrement la paix entre l'empereur et le roi d'Espagne ; elle avertissait qu'une paix contraire à la justice ne pouvait être bonne, mais loin de se concilier avec aucun des princes intéressés à la conclu de ces grands différends. La seule règle de sa politique était de faire par pure crainte tout ce que l'empereur exigeait d'elle, pendant qu'elle montrait beaucoup de vigueur dans toutes les affaires qui regardaient la France et l'Espagne. Véritablement on aurait tort de condamner la fermeté que le pape fit paraître aux instances réitérées fréquemment que le roi d'Espagne lui fit d'accorder au cardinal Albéroni les bulles de l'archevêché de Séville. Sa Majesté Catholique eut lieu de s'en repentir dans les suites aussi bien que du cardinalat qu'elle avait procuré à cet étrange sujet. Mais alors il gouvernait la monarchie d'Espagne, et les affaires d'un tel ministre devenaient les intérêts les plus importants et du prince et de la couronne. Après cette affaire principale, sollicitée vivement par le cardinal Acquaviva, il y en avait encore une autre où Albéroni avait intérêt ; c'était celle de l'accusation que les Allemands avaient intentée contre lui auprès du pape, fondée sur les négociations prétendues de ce premier ministre avec la Porte.

Le prince de Cellamare, quoique dans un emploi qui ne l'engageait nullement à prendre connaissance de ce que les Allemands faisaient à Rome, encore moins de répondre aux invectives qu'ils y publiaient contre Albéroni, crut cependant faire un trait de bon courtisan, et marquer son zèle pour la gloire du premier ministre de son maître, en répondant à l'écrit imprimé et publié par les Allemands. Il le fit par une lettre qu'il écrivit à Acquaviva, et ce dernier, n'osant la rendre publique sans en avoir demandé un ordre précis au roi, son maître, la fit voir au pape, et ne lui en demanda pas le secret. Ce cardinal était naturellement ennemi du cardinal del Giudice ; et Giudice ne douta pas un moment que, sous le faux prétexte de faire honneur à Cellamare, Acquaviva n'eût été bien aise d'avoir une pièce entre les mains capable d'irriter à jamais la cour de Vienne contre Cellamare, et d'empêcher qu'il ne fût rétabli dans ses biens, que leur situation dans le royaume de Naples soumettrait par la paix à la domination des Allemands. Il en fit des reproches à son neveu, trouvant que, pour un homme sage, il avait agi trop légèrement, et sans réflexion sur les conséquences dangereuses d'accuser si souvent et si clairement les ministres impériaux de fausseté et de supposi-

tion. Giudice ne s'était pas encore déclaré pour l'empereur, mais vraisemblablement il en avait déjà pris la résolution, et, l'écrit de Cellamare paraissant dans une pareille conjoncture, en était d'autant plus désagréable à son oncle ; car il savait que le démérite d'un seul devient à la cour de Vienne celui de toute une famille, que les Impériaux ne pardonnent jamais, et que le ressentiment et la vengeance de leur part s'étendent à toute la race tant que les générations subsistent. Giudice, mécontent du roi d'Espagne et de son gouvernement, continuait à le décrier de toute son éloquence, en séparant toujours avec respect le roi de son premier ministre.

CHAPITRE IV.

1718

FORCES D'ESPAGNE EN SARDAIGNE. - DISPOSITION DE LA SICILE. - LE ROI JACQUES FAIT PROPOSER AU ROI D'ESPAGNE UN PROJET POUR GAGNER L'ESCADRE ANGLAISE ET TENDANT À SON RÉTABLISSEMENT. - LE CARDINAL ACQUAVIVA L'APPUIE EN ESPAGNE. - ALBÉRONI FAIT ÉTALER LES FORCES D'ESPAGNE AUX HOLLANDAIS. - ALBÉRONI CONTINUE SES DÉCLAMATIONS CONTRE LE TRAITÉ ET CONTRE LE RÉGENT ; ACCUSE MONTELÉON, QU'IL HAIT, DE LÂCHETÉ, DE PARESSE ; LUI FAIT D'AUTRES REPROCHES ; EN FAIT D'ASSEZ JUSTES À L'ANGLETERRE ET AU RÉGENT. - LE ROI D'ESPAGNE VEUT DEMANDER COMPTE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DU ROYAUME DE LA CONDUITE DU RÉGENT ; NE SE FIE POINT AUX PROTESTATIONS DU ROI DE SICILE. - DIVERS FAUX RAISONNEMENTS. - MALIGNITÉ INSULTANTE ET LA PLUS PARTIALE DES MINISTRES ANGLAIS POUR L'EMPEREUR SUR LA SARDAIGNE ET SUR LES GARNISONS. - MONTELÉON DE PLUS EN PLUS MAL EN ESPAGNE. - FRIPONNERIE ANGLAISE DE L'ABBÉ DUBOIS SUR LES GARNISONS. - MALIGNE ET INSULTANTE PARTIALITÉ DES MINISTRES ANGLAIS POUR L'EMPEREUR SUR LA SICILE. - FAUSSETÉ INSIGNE D'ALBÉRONI À L'ÉGARD DE LA SARDAIGNE, AINSI QU'IL AVAIT FAIT SUR LES GARNISONS. - LES IMPÉRIAUX INQUIETS SUR LA BONNE FOI DES MINISTRES ANGLAIS, TRÈS MAL À PROPOS. - EFFORTS DE CADOGAN ET DE BERETTI POUR ENTRAÎNER ET POUR DÉTOURNER LES HOLLANDAIS D'ENTRER DANS LE TRAITÉ.

- TOUS DEUX AVOUENT QUE LE RÉGENT SEUL EN PEUT EMPORTER LA BALANCE. - BERETTI APPLIQUÉ À DÉCRIER MONTELÉON EN ESPAGNE. - OUVERTURE ET PLAINTÉ, AVIS ET RÉFLEXIONS DU GRAND-DUC, CONFIÉS PAR CORSINI À MONTELÉON POUR LE ROI D'ESPAGNE. - FAIBLE SUPÉRIORITÉ IMPÉRIALE SUR LES ÉTATS DE TOSCANE. - ROIDEUR DES ANGLAIS SUR LA SARDAIGNE, ET LEUR FAUSSETÉ SUR LES GARNISONS ESPAGNOLES. - MOUVEMENTS DE BERETTI ET DE CELLAMARE. - FOURBERIE D'ALBÉRONI. - SA FAUSSETÉ SUR LA SARDAIGNE. - FUREUR D'ALBÉRONI CONTRE MONTELÉON; AIME LES FLATTEURS; ÉCARTE LA VÉRITÉ. - CHIMÈRES, DISCOURS, ÉTALAGES D'ALBÉRONI. - FRIPONNERIE D'ALBÉRONI SUR LES GARNISONS. - IL FAIT LE MARQUIS DE LEDE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE, ET SE MOQUE DE PIO ET L'AMUSE.

Ce prince [Philippe V], de son côté, très éloigné d'accepter les conditions de la paix qu'on lui proposait, se préparait à l'exécution d'une entreprise dont, en mai 1718, l'objet était encore ignoré de toute l'Europe. On commençait véritablement à soupçonner qu'elle pouvait regarder la Sicile. Les forces espagnoles étaient grandes; il y avait en Sardaigne un corps de dix-sept mille hommes effectifs; dont trois mille cinq cents hommes étaient cavalerie ou dragons, outre ce qui devait être embarqué sur la flotte qu'on attendait d'Espagne. Les troupes du duc de Savoie en Sicile se réduisaient à huit mille hommes, composés en partie de gens du pays mal affectionnés à leur prince, et disposés à se soulever dès que les vaisseaux d'Espagne paraîtraient à la côte. On supposait alors qu'ils y arriveraient facilement longtemps auparavant que la flotte qu'on préparait en Angleterre pût venir au secours du roi de Sicile.

Cette disposition prochaine de nouvelles guerres rendit l'espérance au roi Jacques. Il ne pouvait se flatter d'aucun secours tant que l'Europe demeurerait tranquille. L'union de la France avec la Grande-Bretagne assurait l'état de la maison d'Hanovre. Ce prince ne voyait donc de ressource pour lui que de la part de l'Espagne, car il était évident que l'empereur et le roi d'Angleterre demeureraient unis inviolablement, moins pour satisfaire à leurs engagements réciproques, faible barrière pour arrêter le roi Georges, que par la raison de leurs intérêts communs. Le roi d'Espagne étant sur le point d'attaquer l'empereur, il était comme impossible que l'Angleterre armant, ne prît et ne voulût prendre part à la guerre. Ainsi le roi Jacques, attendant désormais son salut de l'Espagne, s'empressa de lui rendre service autant qu'il dépendait de son pouvoir, borné dans une sphère très limitée. Un Anglais, officier de marine, dont ce

prince prétendait connaître parfaitement le courage et la fidélité, lui proposait d'aller par son ordre à Madrid communiquer au cardinal Albéroni un projet dont le succès presque sûr serait également avantageux aux deux rois. Commock était le nom de cet officier.

Son plan était d'avoir des pouvoirs et du roi son maître et du roi d'Espagne, pour traiter secrètement, soit avec l'amiral Bing commandant l'escadre anglaise, soit avec d'autres officiers de cette escadre. Il promettait de les engager à se déclarer en faveur du roi Jacques, et pour le servir, à se joindre à la flotte d'Espagne. Commock demandait, pour assurer l'effet de sa négociation, une promesse du roi d'Espagne d'ouvrir ses ports et d'y donner retraite aux navires anglais, dont les capitaines s'y rendraient à dessein de joindre la flotte d'Espagne et de se déclarer en faveur de leur souverain légitime. Il désirait de la part de son maître une lettre au chevalier Bing, écrite en termes obligeants, avec promesse, si Bing y déferait, de cent mille livres sterling, et de le revêtir du titre de duc d'Albemarle. Au refus de Bing, le négociateur demandait le pouvoir de faire les mêmes offres à l'officier qui commanderait sous les ordres ou au défaut de l'amiral. Il voulait de plus une lettre circulaire à tous les capitaines de l'escadre, une déclaration en faveur des officiers et des matelots, la permission de promettre à chacun des récompenses proportionnées à son rang et à ses services, à condition cependant que ceux qui voudraient les obtenir s'expliqueraient dans le terme que cette déclaration prescrirait. La récompense était vingt mille livres sterling, qui seraient payées par le roi d'Espagne à chaque capitaine de vaisseau de ligne qui amènerait son navire au service de Sa Majesté Catholique, et se déclarerait pour le roi Jacques; de plus une commission d'officier général. Tout lieutenant de vaisseau qui saisisrait son capitaine refusant les offres, et amènerait le navire dans un port d'Espagne, devait avoir la commission de capitaine, le titre de chevalier, et cinq mille livres sterling que le roi d'Espagne lui payerait. On promettait aux subalternes un avancement proportionné à leur mérite, une médaille, et deux mille livres sterling de récompense. Quant aux matelots, outre le paiement de la somme qui leur serait due, ils auraient encore cinq livres sterling de gratification. Outre ces offres générales, Commock demandait une lettre particulière du roi son maître pour un capitaine nommé Scott dont il vantait fort le crédit, et pour l'engager, il fallait lui promettre de le faire comte d'Angleterre, amiral de l'escadre bleue, et lui, payer trente mille livres sterling quand il joindrait la flotte d'Espagne, ou bien quand il entrevoit dans quelqu'un des ports de ce royaume. Le point principal était le secret et la diligence. Le roi Jacques ne risquait rien à tenter le succès des visions de Com-

mock ; il adressa donc au cardinal Acquaviva le projet de cet officier, le pria de le communiquer incessamment au roi d'Espagne, ce plan intéressant Sa Majesté Catholique autant que lui-même ; et comme elle pouvait trouver que les dépenses proposées par Commock monteraient à des sommes trop considérables, le roi Jacques offrit de les rembourser quand il serait rétabli.

Acquaviva appuya ces vues, soit qu'elles lui parussent solides, soit qu'il voulût faire plaisir à ce prince que la fortune persécutait depuis qu'il était né. Le cardinal observa seulement que les gens attachés au roi Jacques étaient gens abattus par leurs malheurs, presque au désespoir, plus remplis de bonne volonté que de force pour exécuter ; qu'enfin ceux qui désirent voient pour l'ordinaire les choses plus faciles que les indifférents. La conjoncture était favorable pour faire écouter, même admettre à la cour de Madrid toute proposition capable de faciliter au roi d'Espagne les moyens de soutenir la guerre. Ce prince, déjà embarqué bien avant, voulait à quelque prix que ce fût, persister dans l'engagement qu'il avait pris. Toutefois il était seul ; les puissances principales de l'Europe s'opposaient à ses desseins ; Albéroni déplorait leur aveuglement ; il prévoyait que le succès de la guerre serait au moins incertain.

Au défaut d'alliés, il fallait diminuer le nombre d'ennemis ; et quoique les neutres et les tièdes soient de la même classe, par conséquent également rejetés, le premier ministre d'Espagne aspirait à maintenir les Hollandais dans l'inclination qu'ils témoignaient pour la neutralité. C'était donc en Hollande principalement qu'il faisait publier et la résolution que le roi d'Espagne avait prise de ne pas subir le joug des Anglais, et le détail des forces que ce prince avait, et qu'il emploierait à soutenir son honneur aussi bien que ses intérêts.

Beretti eut ordre de déclarer à la Haye que son maître hasarderait tout plutôt que de recevoir les conditions que l'Angleterre prétendait lui imposer, et voir la Sicile entre les mains de l'empereur. Quant aux forces de l'Espagne, l'ambassadeur devait dire qu'elles se montaient, à l'égard des troupes, à quatre-vingt mille hommes ; que le roi d'Espagne avait trente navires de guerre, qu'on en construisait encore actuellement onze dans les ports d'Espagne, chaque navire de quatre-vingts pièces de canon. Suivant ce même récit, il y avait trente-trois mille hommes de troupes réglées destinées pour le débarquement, au lieu où il serait jugé à propos de le faire. Le paiement de ces troupes et de l'armée navale était assuré pour le cours entier de l'année. Enfin on établissait comme chose certaine que Sa Majesté Catholique n'avait encore consommé que sept mois de son revenu des rentes générales et provinciales, et qu'elle attendait le

retour de soixante-treize vaisseaux qui revenaient des Indes. Avec ces belles ressources, Albéroni concluait qu'il y aurait poltronnerie et bassesse à céder, hors un cas de nécessité absolue ; qu'il fallait auparavant éprouver toutes sortes de contretemps ; même s'il était nécessaire de périr, périr les armes à la main ; et qu'avant qu'être réduit à cette extrémité, le roi d'Espagne verrait et connaîtrait ses véritables amis, en sorte qu'après cette épreuve, il serait en état de prendre à leur égard des mesures certaines ; car il persistait toujours à conclure que le projet était chimérique en ce qui regardait les conditions proposées pour le roi d'Espagne, et qu'on devait le nommer monstrueux à l'égard des avantages accordés à l'empereur ; en sorte qu'il paraissait clairement que la raison ni la justice n'avaient pas dirigé un tel ouvrage, et qu'il était seulement forgé par la passion et par l'intérêt particulier de ceux qui l'avaient imaginé. Voulant fortifier son avis par le témoignage de tous les gens sensés, il assurait, qu'il n'y en avait aucun qui ne fût surpris de voir les principales puissances de l'Europe, comme conjurées ensemble, concourir aveuglément à l'agrandissement d'un prince qu'elles devaient craindre par toutes sortes de raisons, et tâcher, par conséquent, d'abaisser en cette occasion. Il donnait aux bons Français le premier rang parmi les gens sensés, soutenant qu'ils regardaient le projet avec horreur, et qu'ils [étaient] pénétrés de douleur de voir la conduite du gouvernement, si directement opposée aux anciennes maximes que la France avait suivies et soutenues par de si longues guerres pour tenir en bride la puissance autrichienne.

Albéroni, depuis longtemps ennemi de Monteléon, l'accusait de ne parler que par l'organe de l'abbé Dubois. La lâcheté de cet ambassadeur, disait le cardinal, allait jusqu'au point de dire que, considérant la fierté de l'empereur, il était étonné qu'il eût accepté le projet. Enfin le roi, la reine, ni le premier ministre d'Espagne, ne pouvaient lire ses lettres sans indignation. Albéroni, dans ces dispositions à l'égard de Monteléon, lui reprocha durement la tranquillité qu'il faisait paraître en parlant du projet du traité. Il ne lui déguisa pas que Leurs Majestés Catholiques avaient parfaitement reconnu qu'il se rendait l'organe de l'abbé Dubois, pendant que les autres ministres détestaient son plan comme abominable par les conséquences, fatal à la liberté des souverains, totalement opposé à la raison d'État ; renversant tout principe d'établir un équilibre en Europe, et d'assurer le repos de l'Italie, malheureusement ensevelie sous la dure servitude d'un prince trop puissant et d'une nation insatiable : réflexion qu'un ministre né en Lombardie devait faire encore, plus naturellement, que tout autre. À ces reproches,

il en ajouta d'autres fondés sur la lenteur de Monteléon à faire savoir en Espagne ce qui regardait l'armement et la destination de l'escadre anglaise, car il était persuadé que la cour de Londres, ayant mis toute son étude à tromper le roi d'Espagne par un projet idéal que le cardinal nommait un *bircoercif*¹, attendait seulement le moment de se déclarer en faveur de l'empereur, afin de le mettre en possession de la plus belle partie de l'Italie, et de lui donner ce nouveau moyen d'usurper les autres États de cette partie de l'Europe sans que qui que ce soit pût l'empêcher. Ainsi, disait-il, les Anglais traitent le roi d'Espagne comme un roi de plâtre ; ils croient pouvoir lui imposer toutes sortes de lois ; ils se figurent encore que, après bien des vexations et des insultes, ils obligeront ce prince à leur rendre grâces d'avoir forgé un projet chimérique, absolument impossible dans son exécution. Les reproches d'Albéroni tombaient encore moins sur l'Angleterre que sur le régent. Ce prince sollicitait fortement les Hollandais d'entrer dans l'alliance. Albéroni déclara que ses instances avaient achevé entièrement d'irriter le roi et la reine d'Espagne ; qu'elles prouvaient authentiquement que la conduite du régent n'était pas celle d'un médiateur, mais celle d'une partie intéressée aux avantages de l'ennemi irréconciliable des deux couronnes, celle enfin d'un prince qui récemment avait assez fait voir le désir qu'il aurait de les anéantir s'il en avait le pouvoir ; et d'ailleurs, disait-il, quelle raison pour les médiateurs de faire la guerre parce que le prince à qui ils offrent des visions ne les accepte pas comme une proposition réelle et avantageuse ? Il ajoutait que le roi d'Espagne ne pouvait donner ce caractère de solidité à l'offre qu'on lui faisait de mettre des garnisons espagnoles dans Parme et dans Plaisance, parce que, si ces garnisons étaient fortes et telles que le besoin le demandait, il serait impossible que le pays pût fournir à leur subsistance ; que si elles étaient faibles, elles seraient sacrifiées d'un moment à l'autre, et qu'autant de soldats et d'officiers dont elles seraient composées deviendraient autant de prisonniers qui entreraient dans ces places à la discrétion des Allemands.

Le roi d'Espagne, ayant donc bien examiné toutes choses, voulait voir si la France lèverait le masque, et se porterait jusqu'au point de lui déclarer la guerre ouvertement. Cellamare eut ordre de répandre dans Paris que son maître ne recevrait la loi de personne, encore moins du régent que de qui que ce soit ; que Sa Majesté Catholique croyait pouvoir s'adresser aux états généraux du royaume, et leur demander compte de la conduite de M. le duc d'Orléans, les choses étant réduites au point qu'elle pou-

¹Ce mot désigne un animal fantastique, un bouc-cerf.

vait désormais se porter aux plus grandes extrémités. Tout expédient, tout tempérament devait être désormais proscrit, parce que le coeur était ulcéré par la conduite que le régent avait tenue, et par ses engagements si contraires aux intérêts d'honneur, et [à] la réputation de Leurs Majestés Catholiques. Albéroni était cependant embarrassé de la conclusion d'un traité entre l'empereur et le roi de Sicile. On disait que ces princes étaient convenus entre eux de l'échange du royaume de Naples avec les États héréditaires de la maison de Savoie. Cette nouvelle vraisemblable était regardée comme vraie parce que le caractère du duc de Savoie donnait lieu d'ajouter foi à tout ce qu'on publiait de ses négociations secrètes, quoiqu'on pût dire de contraire aux assurances que ses ministres donnaient en même temps de sa fidélité envers les princes dont il souhaitait de ménager l'amitié. Ainsi Lascaris, qui paraissait être son ministre de confiance à Madrid, à l'exclusion de l'abbé del Maro, son ambassadeur ordinaire, protestait que son maître était libre, et qu'il n'avait fait aucun traité avec l'empereur ; que, si jamais il entraînait en quelque accommodement avec ce prince ; il ne perdrait point de vue les traités qu'il avait signés avec le roi d'Espagne ; qu'ils seraient sa règle ; qu'il ne prendrait aucun engagement qui leur fût contraire ; et qu'enfin il ne conclurait rien sans l'avoir auparavant communiqué à Sa Majesté Catholique. Mais ces protestations étaient de peu de poids, et le cardinal, persuadé que le ministre confident du roi de Sicile serait le premier que ce prince tromperait pour mieux tromper le roi d'Espagne, répondit seulement qu'il rendrait compte à Sa Majesté Catholique des nouvelles assurances qu'il lui donnait de la part de son maître ; qu'il pouvait aussi lui écrire qu'elle ne conclurait rien avec l'empereur sans la participation du roi de Sicile. Albéroni prétendit que les avis de ces traités lui avaient été donnés comme certains par les ministres de France et d'Angleterre ; mais il ajouta qu'ils étaient suspects, parce que le régent et le roi Georges, désiraient uniquement pour leurs intérêts l'embrasement de toute l'Europe, et particulièrement celui de l'Italie. Malgré les déclamations continuelles et publiques, et le déchaînement d'Albéroni contre la France, on disait sourdement qu'il y avait une intelligence secrète entre cette couronne et celle d'Espagne. Bien des gens, à la vérité, croyaient que ces bruits étaient artificieux, qu'ils étaient répandus par le premier ministre pour mieux cacher ses entreprises et pour leur donner plus de crédit. Cette opinion paraissait confirmée par la douceur qui régnait dans les conférences fréquentes que le cardinal avait avec Nancre. On n'y découvrait pas la moindre émotion ni le moindre commencement de froideur. On supposait donc qu'il y avait dans le projet de traité des articles secrets infiniment plus avantageux pour l'Espagne que ceux qu'on avait

laissés paraître. On ajoutait que la France ni l'Angleterre ne s'opposaient pas au départ de la flotte espagnole. On allait jusqu'à dire que l'escadre anglaise agirait de concert avec elle pour l'exécution du projet, dont la connaissance n'était pas encore livrée au public. D'autres, moins crédules et plus défiants, soupçonnaient également la foi de la cour de France et de celle d'Espagne. Ils se persuadaient que toutes deux voulaient sonder et découvrir réciproquement ce que l'autre pensait, gagner du temps, et que ces manèges si contraires à la bonne intelligence finiraient par une rupture. Ils étaient persuadés que la cour de France était bien éloignée de souhaiter que le roi d'Espagne fit des conquêtes ; qu'elle désirait seulement de le voir engagé à faire la guerre en Italie, et forcé de s'épuiser pour la soutenir. Comme le roi d'Espagne avait frété un grand nombre de bâtiments français pour servir au transport de ses troupes, ceux qui prétendaient que le régent verrait avec plaisir commencer la guerre en Italie, regardèrent comme une preuve de leur opinion, et comme une collusion secrète, la permission tacite qu'il semblait donner aux sujets du roi, d'employer leurs vaisseaux au service de Sa Majesté Catholique. Enfin chacun raisonnait à sa manière, et peu de gens croyaient que l'Espagne, seule et sans certitude d'alliés, voulût entreprendre la guerre.

On eut lieu de croire que le roi d'Espagne, paraissant difficile sur le projet de traité en général, avait seulement en vue d'obtenir quelque avantage particulier, car Albéroni dit clairement au colonel Stanhope que ce prince accepterait le projet s'il obtenait de conserver la Sardaigne. Le colonel ayant fait savoir en Angleterre la proposition qui lui avait été faite, les ministres anglais assurèrent Monteléon que leur maître était très affligé de ne pouvoir acquiescer à une demande si raisonnable. Ils se plaignirent du silence que le roi d'Espagne avait gardé jusqu'alors sur cette prétention, et feignirent d'en être d'autant plus touchés que, selon eux, il y aurait eu moyen de satisfaire Sa Majesté Catholique si elle eût déclaré plus tôt ses prétentions ; que l'argent aurait été bien employé pour y parvenir, et que l'Angleterre aurait volontiers concouru avec la France pour assembler fine somme telle qu'on eût obtenu ce que désirait le roi d'Espagne ; mais malheureusement cette conjoncture favorable était, disaient-ils, passée, parce que l'engagement était pris avec l'empereur, qu'il était impossible d'y rien changer, que ce prince se trouvait dans une telle situation qu'il rejeterait avec hauteur toute proposition d'altérer la moindre clause du traité ; qu'il se voyait d'un côté sûr, et comme à la veille de conclure la paix avec le Turc ; que, d'un autre côté, le roi de Sicile continuait de faire des propositions avantageuses à la maison d'Autriche et que la cour de Vienne accepterait si l'Angleterre lui donnait quelque occasion de retirer

sa parole : inconvéniens que le roi d'Angleterre voulait surtout éviter par affection et par tendresse pour le roi d'Espagne, car il prétendait que Sa Majesté Catholique devait lui savoir beaucoup de gré de ce qu'il avait fait pour elle et les ministres anglais feignaient de ne pouvoir comprendre l'injustice que la cour de Madrid leur faisait, de les accuser de partialité pour l'empereur, quand ils servaient réellement l'Espagne, et qu'ils faisaient voir par les effets la préférence qu'ils donnaient à ses intérêts sur ceux de la maison d'Autriche.

Monteléon se vanta d'avoir essayé des reproches de leur part, et prétendit qu'ils l'accusaient d'être auteur des soupçons injustes que le roi son maître faisait paraître à leur égard. Mais ces accusations ne le disculpaient pas à Madrid. Albéroni avait trop de soin de le représenter au roi et à la reine d'Espagne comme vendu aux Anglais ; et quand le cardinal n'aurait pas eu le crédit et l'autorité d'un premier ministre absolu, il aurait cependant persuadé d'autant plus aisément que la cour d'Angleterre, donnant de grandes espérances au roi d'Espagne, ne tenait rien de ce qu'elle avait promis quand il s'agissait de l'exécution. C'est ainsi que les ministres anglais promirent à l'abbé Dubois qu'il serait permis au roi d'Espagne de mettre des garnisons espagnoles dans les places des États du grand-duc et du duc de Parme. Monteléon fit des instances pour obtenir que la déclaration d'une condition si essentielle, qui n'était pas comprise dans le projet, lui fût donnée par écrit. L'abbé Dubois lui promit de refuser sa signature au projet, si cette condition n'était auparavant bien assurée. Nonobstant les assurances et les promesses, les Anglais refusèrent de la passer, et dans le temps qu'ils éludaient la parole donnée au roi d'Espagne, ils assuraient son ambassadeur que l'objet du roi leur maître, en armant une escadre pour la Méditerranée, était d'autoriser et d'employer ces vaisseaux suivant les réponses dont il doutait, et qu'il attendait de la cour de Vienne. Monteléon désirait que leurs intentions fussent droites. Il était de son honneur et de son intérêt que la correspondance s'établît parfaitement entre la cour d'Espagne et celle d'Angleterre, et profitant de la disposition de son coeur, ne se contraignait pas lorsqu'il était question de ménager d'autres princes au préjudice de Sa Majesté Catholique. Les ministres d'Angleterre, pressés de conserver la Sardaigne à ce prince, s'étaient excusés d'y travailler, alléguant pour prétexte que l'empereur ne souffrirait jamais que le traité reçût la moindre altération dans les conditions dont les parties intéressées étaient convenues. La crainte d'un changement de la part de l'empereur, était le motif qu'ils employaient pour autoriser le refus d'une condition demandée par le roi d'Espagne, comme un moyen de lever toute difficulté, et de conclure un, traité qu'on

proposait comme la décision du repos général de l'Europe. Mais en même temps qu'ils parlaient ainsi à l'ambassadeur d'Espagne, Stanhope, impatient des reproches que lui faisait le ministre de Savoie, répondit aux plaintes de cet envoyé que le duc de Savoie, qui se plaignait d'être abandonné par l'Angleterre, ne savait pas reconnaître les obligations qu'il avait à cette couronne ; qu'elle soutenait seule les intérêts de ce prince, bien résolue de ne se pas relâcher sur un point qu'elle avait si fort à coeur ; que le projet serait accepté par le roi d'Espagne, si le roi d'Angleterre consentait à lui laisser la Sardaigne ; mais qu'il était trop attentif aux intérêts du roi de Sicile pour y laisser donner quelque atteinte, nonobstant les difficultés qu'il trouvait de tous côtés lors qu'il était question de soutenir ces mêmes intérêts ; et qu'actuellement sa plus grande peine à Vienne était de vaincre la répugnance presque insurmontable, que l'empereur montrait à renoncer à ses droits sur la monarchie d'Espagne en faveur de la maison de Savoie.

Si les Anglais cherchaient à faire valoir en même temps leurs soins et leurs peines pour des princes dont les intérêts étaient directement opposés, la conduite d'Albéroni n'était pas plus sincère que celle de la cour d'Angleterre, car il demandait au roi Georges la conservation de la Sardaigne pour le roi d'Espagne ; et pendant qu'il insistait sur cette condition, comme sur un moyen sûr d'engager ce prince de souscrire au traité, il donnait ordre à Cellamare de confier à Provane, qui était lors encore à Paris de la part du roi de Sicile, que, nonobstant la déclaration que Sa Majesté Catholique avait faite à l'égard de la Sardaigne, elle n'avait nulle intention d'accepter le projet, quand même cette condition lui serait accordée ; qu'elle voulait seulement, par une telle demande, exclure la proposition de l'échange de la Sicile. Toutefois les ministres de l'empereur ne se croyaient pas encore assez sûrs de la bonne foi du roi d'Angleterre pour demeurer tranquilles sur les propositions nouvelles que faisait le roi d'Espagne, et sur les conférences secrètes et fréquentes que l'abbé Dubois avait à Londres avec Montéléon. Pentierrieder était encore en cette cour de la part de l'empereur. Il parut très inquiet de la demande faite par Sa Majesté Catholique, et de la prétention qu'elle formait de mettre actuellement des garnisons espagnoles dans les places de Toscane et de Parme. Il était surtout alarmé de l'attention que le régent donnait à ces nouveautés, que Pentierrieder traitait d'extravagantes ; et, pour en trancher le cours, il disait que, si elles étaient écoutées, les ennemis de la paix auraient le plaisir de la renverser et de l'étouffer dans sa naissance. Quelque inquiétude qu'il fit paraître, les ministres anglais ne lui donnaient aucun sujet de soupçonner ni leur conduite ni leurs intentions en faveur

de ce prince. Ils n'oubliaient rien pour consommer l'ouvrage qu'ils avaient entrepris, et pour conduire à sa perfection le projet de la quadruple alliance. Il fallait pour la rendre parfaite persuader les Hollandais d'y souscrire ; et la chose était encore difficile, nonobstant l'habitude, que cette république avait contractée depuis longtemps de suivre aveuglément les volontés de l'Angleterre.

Cadogan, alors ambassadeur d'Angleterre en Hollande, se donnait beaucoup de mouvements pour entraîner les États généraux à se conformer aux intentions de son maître. On prétendait qu'il répandait de l'argent que le prince, naturellement aussi ménager que l'ambassadeur, n'épargnait pas dans une occasion où il s'agissait de gagner les bourgmestres et les magistrats d'Amsterdam. Cadogan s'était marié dans cette ville, et les parents de sa femme agissaient pour contribuer au succès de sa négociation. Beretti agissait de son côté pour le traverser ; il parlait mal à propos, donnait des mémoires mal composés, souvent peu sensés. Toutefois la crainte que les Hollandais avaient de s'engager dans une nouvelle guerre était si forte et si puissante, que Beretti avait lieu de croire que son éloquence l'emporterait sur la dextérité de Cadogan, sur ses libéralités, ses profusions, et sur le crédit de ses amis. Les États de Hollande s'assemblaient, mais ils se séparaient sans décider sur le point de l'alliance ; en sorte que Cadogan, reconnaissant que l'autorité de l'Angleterre était désormais trop faible pour déterminer les États généraux, se voyait, chose nouvelle ! réduit à recourir aux offices de la France. Il craignait que le régent ne laissât paraître quelque indécision dans ses résolutions. Il demandait pressément que Son Altesse Royale ne se lassât point d'envoyer à Châteauneuf, ambassadeur du roi en Hollande, des ordres clairs et positifs, tels qu'il convenait de les donner pour assurer les États généraux qu'il était incapable de changer ; car il avouait qu'au moindre doute les affaires seraient absolument ruinées, au lieu, disait-il, que ses soins et ses diligences avaient si bien réussi à Amsterdam que cette ville était prête à concourir avec les nobles et les autres villes principales de la province à la signature de l'alliance ; en sorte que l'affaire serait conclue la semaine suivante, nonobstant les représentations de Beretti et les raisonnements faibles et mal fondés dont il prétendait les appuyer.

Ces deux ambassadeurs, directement opposés l'un à l'autre, convenaient également que le régent seul pouvait entraîner la balance du côté qu'il voudrait favoriser, et que les Hollandais, encore incertains du parti qu'ils prendraient, seraient déterminés par le mouvement que Son Altesse Royale leur donnerait. L'objet de Beretti était de

gagner du temps et de maintenir autant qu'il serait possible la Hollande neutre au milieu de tant de puissances opposées. Mais un point encore plus sensible pour lui était de décrier Monteléon en toutes occasions, de le rendre suspect à son maître, et d'attribuer au dévouement qu'il avait pour les Anglais, les conseils faibles et timides de s'accommoder au temps, de céder à la nécessité, et de remettre à négocier aux conférences de la paix les conditions que le roi d'Espagne ne pouvait se flatter d'obtenir avant le traité, telle que celle de conserver la Sardaigne.

Il est certain que Monteléon, raisonnant politiquement sur la situation où les affaires étaient alors, donnait lieu à son antagoniste de lui porter secrètement des coups qui le ruinaient à la cour de Madrid, d'autant plus sûrement, qu'en attaquant sa fidélité, on était sûr de plaire au premier ministre. Toutefois la réputation du génie, de l'expérience, de la capacité de Monteléon, étant mieux établie que celle de Beretti, bien des gens, surtout les princes d'Italie, ne balançaient pas à s'ouvrir à l'un plutôt qu'à l'autre, et confiaient à Monteléon ce qu'ils voulaient faire savoir au roi d'Espagne. Ainsi l'envoyé du grand-duc lui dit, de la part de son maître, que ce prince et son fils auraient désiré tous deux, pour leur honneur et pour leur satisfaction, qu'avant de faire un projet pour disposer de leur succession, on leur en eût communiqué l'idée; ils auraient eu au moins la satisfaction de faire connaître en concourant au même but leurs sentiments pour le roi d'Espagne et pour la maison de France, et de découvrir sans crainte l'inclination que les conjonctures des temps les avaient obligés de tenir cachée au fond de leurs coeurs. Corsini ajouta que son maître et le prince son fils, malheureusement privés de succession, ne pouvaient recevoir de consolation plus touchante pour eux que de voir l'infant don Carlos destiné, par le concours des principales puissances de l'Europe, à recueillir après eux la succession de leurs États; qu'ils prévoyaient les avantages que cette disposition apporterait à leurs sujets. La satisfaction qu'ils en avaient était cependant troublée, disait-il, par la loi nouvelle et dure; qu'on imposait à l'infant de recevoir de l'empereur l'investiture de tous les États dont la maison de Médicis était en possession. La liberté du domaine de Florence était indubitable, et depuis Côme de Médicis il ne s'était fait aucun acte capable d'y porter le moindre préjudice. La seule démarche que ce prince, aussi bien qu'Alexandre son prédécesseur, eussent faite à l'égard de l'empereur, avait été de recevoir la confirmation impériale de l'élection que la république de Florence avait faite de leurs personnes; mais les Florentins prétendaient que cet acte, reçu pour d'autres fins, ne pouvait

passer pour une investiture féodale. Ainsi le prince et les sujets seraient également affligés de se voir assujettis sous une loi si déshonorante ; et comme il n'était ni juste ni convenable que la Toscane, gouvernée par un prince de la maison de France, devînt de pire condition qu'elle ne l'était sous le gouvernement des Médicis, le grand-duc et son fils priaient le roi d'Espagne de réfléchir sur les inconvénients qui retomberaient sur l'enfant d'une disposition si contraire à son honneur et à ses intérêts.

Ils représentaient en même temps ceux de l'électrice palatine douairière, reconnue pour héritière des États de Toscane ; et le grand-duc disait qu'il ne pouvait croire que le roi d'Espagne, plein d'équité, voulût s'opposer au droit de cette princesse, et empêcher l'effet de la tendresse légitime d'un père envers une fille douée de tant de mérite et de tant de vertu. D'ailleurs, si on jugeait par le cours de nature, elle ne devait pas survivre à son frère, étant âgée de quatre ans plus que lui. Mais quand même elle en hériterait, le grand-duc représentait qu'il serait de l'intérêt du roi d'Espagne d'établir le droit de succession en faveur des filles, parce qu'il arriverait peut-être que l'infante, nouvellement née, profiterait un jour de la loi que Sa Majesté Catholique appuierait pour la succession des États de Toscane. Enfin le grand-duc regardait comme un déshonneur pour lui qu'il fût stipulé dans le traité que le roi d'Espagne mettrait des garnisons espagnoles dans les places de Toscane. C'était, disait-il, douter de sa bonne foi que d'exiger de telles précautions lorsqu'il aurait une fois consenti aux dispositions faites pour la succession de ses États ; et s'il était nécessaire d'augmenter les garnisons de ses places, les moyens de les grossir ne lui manqueraient pas, sans troubler le repos de ses sujets. Monteléon, instruit de l'opposition que le roi d'Espagne et son premier ministre apportaient au projet du traité, répondit à Corsini que tout ce qu'il savait des intentions de son maître était qu'il trouvait ce projet impraticable, injuste et préjudiciable à ses intérêts, parce qu'il était contraire à l'équilibre, au repos et à la liberté de l'Italie.

Albéroni avait cependant laissé entendre en Angleterre que tant de répugnance et tant d'opposition de la part du roi d'Espagne seraient surmontées, s'il était possible de faire insérer dans le traité la condition de lui laisser la Sardaigne, et d'introduire des garnisons espagnoles dans les places du grand-duc et du duc de Parme. Mais la première de ces conditions ne pouvait convenir aux vues des ministres anglais, attentifs à plaire à l'empereur, et craignant la hauteur de la cour de Vienne lorsqu'elle croyait avoir lieu de se plaindre. Ils répondirent donc à l'égard de la Sardaigne, que, ni le roi leur maître ni le régent ne pouvaient se départir du plan proposé tel qu'il avait été accepté par

l'empereur ; que la résolution était prise de signer le traité conformément à ce plan et sans y rien changer ; que la moindre variation renverserait absolument un projet qui avait coûté tant de peine. Ils prétendirent que, si on faisait à l'empereur quelque proposition sur ce sujet, ce prince regarderait toute négociation nouvelle comme une rupture ; que, se croyant affranchi des engagements qu'il avait pris, il serait en état d'en prendre de contraires avec le roi de Sicile, de qui il obtiendrait facilement cette île, conservant lui-même ses droits et ses prétentions sur l'Espagne ; que le fruit d'une telle union serait de rendre l'empereur et le duc de Savoie maîtres absolus en Italie, en sorte que l'Espagne, persistant à refuser le projet du traité comme contraire au repos public, attirerait sur elle-même et sur toute l'Europe le malheur que cette couronne semblait appréhender de l'excès de puissance de la maison d'Autriche. La conclusion de ce raisonnement était qu'il n'y avait de remède aux maux qu'on craignait, que de lier les mains à l'empereur, et de profiter pour cet effet du consentement qu'il y donnait lui-même ; qu'il serait de la dernière imprudence de lui laisser la liberté de se dégager, dans une conjoncture où il était assuré de faire la paix avec le Turc, et maître de traiter comme il voudrait avec le roi de Sicile.

Les Anglais ajoutèrent à ces raisons un motif d'intérêt et de considération personnelle pour la reine d'Espagne et pour Albéroni. Ils firent entendre à l'un et à l'autre que l'état incertain de la santé du roi d'Espagne devait les porter tous deux à suivre en cette occasion les conseils du roi d'Angleterre. Les ministres anglais se montrèrent plus faciles sur l'article des garnisons espagnoles. Ils déclarèrent que le roi d'Angleterre consentirait à la demande du roi d'Espagne d'introduire ses troupes dans les places du grand-duc et du duc de Parme, pourvu toutefois qu'il en obtint le consentement de ces princes. Il fallait, disaient-ils, ménager avec beaucoup d'attention une telle clause, capable de renverser le traité si elle était mise en négociation avant que l'empereur eût signé. Mais au fond, les Anglais savaient bien qu'ils ne risquaient rien en donnant cette apparence de satisfaction au roi d'Espagne, et que les deux princes dont ils exigeaient le consentement préalable ne le donneraient jamais volontairement. Ils pouvaient compter pareillement sur la disposition intérieure et véritable du roi d'Espagne, résolu de tenter les hasards d'une guerre, et d'essayer s'il pourrait profiter de la conjoncture qu'il trouvait si favorable et si propre à réparer les pertes qu'il avait faites de ses États d'Italie.

Les ministres d'Espagne dans les cours étrangères ne permettaient pas de douter de ses intentions. Cellamare à Paris, et Beretti en Hollande, s'en expliquaient hautement,

et déclamaient sans mesure contre le projet du traité. Tous deux se flattaient de réussir. Beretti se vantait de suspendre par sa dextérité l'accession des États généraux vivement pressés par la France et l'Angleterre. Cellamare laissait entendre en Espagne que le régent, touché de ses remontrances, pourrait bien faire quelques pas en arrière pour sortir des engagements où il s'était imprudemment jeté. Cet ambassadeur faisait valoir à sa cour les démarches qu'il avait faites auprès des principaux ministres de la régence. Il prétendait qu'ils étaient également touchés de ses représentations, nonobstant la diversité, de leurs réponses ; que quelques-uns, plus courtisans que sincères, défendaient le projet, mais si faiblement qu'il y avait lieu de croire qu'ils parlaient autrement quand ils se trouvaient tête à tête avec le régent ; que d'autres approuvaient les réflexions qu'il leur faisait faire ; que les Français hors du ministère louaient ses raisonnements, et que la nation en général, ennemie du nom autrichien, montrait ouvertement son respect et son attachement pour le roi d'Espagne (et tout cela était parfaitement vrai, mais parfaitement inutile).

Les ministres du roi de Sicile croyaient encore devoir faire cause commune avec ceux d'Espagne, et Cellamare était persuadé qu'il était du service de son maître de ne pas aliéner le seul prince qui parût disposé à résister avec Sa Majesté Catholique aux desseins de leurs ennemis communs. Albéroni voulait ménager encore les Piémontais, mais ses vues étaient différentes de celles de Cellamare. Il fallait tromper le duc de Savoie jusqu'à ce que le moment fût arrivé de faire éclater le véritable objet de l'armement du roi d'Espagne. Son premier ministre se contenait de dire qu'on verrait bientôt si le duc de Savoie, demandant à s'unir avec l'Espagne, parlait sincèrement, et que le public connaîtrait pareillement, avant qu'il fût peu de jours, que Sa Majesté Catholique rejetait totalement le projet, sans laisser entendre qu'elle consentît jamais à l'accepter, quelque offre avantageuse qu'on lui fît pour la persuader ; car il n'avait tenu qu'à elle, disait le cardinal, d'obtenir des médiateurs la condition de conserver la Sardaigne, si elle eût voulu, moyennant cette addition, souscrire aux engagements du traité. Il prétendit même que le colonel Stanhope, lui offrant depuis peu cette nouvelle condition, avait employé toute son éloquence pour le convaincre que le roi d'Espagne devait se contenter de l'avantage qu'on lui proposait, et qu'il ferait bien mieux de l'accepter que d'employer inutilement ses trésors à faire armer tant de vaisseaux et transporter tant de troupes en Italie.

Ces offres prétendues étaient bien opposées aux discours que les ministres anglais avaient tenus à Londres à Montéléon. Les réponses, les démarches et les insinua-

tions dont ses lettres étaient remplies, toutes tendantes à porter le roi son maître à la paix, déplaisaient tellement au cardinal qu'il ne cessait de décrier la conduite d'un ambassadeur qui depuis longtemps lui était odieux, peut-être parce qu'il trouvait en lui trop de talents propres à bien servir son maître ; et non content de l'accuser souvent d'infidélité, il lui reprochait encore son incapacité, jusqu'au point de dire que les réponses, qu'il faisait au sujet du traité, étaient discours d'un homme ivre, et que le roi d'Espagne ne pouvait avouer ce qui sortait de la bouche d'un ministre assez indifférent pour traiter le projet avec tranquillité ; pendant que les autres le regardaient avec scandale et avec abomination. Celui qui a tout pouvoir ne manque jamais de flatteurs et de complaisants prêts à louer toutes ses vues, à applaudir à tous ses projets, et empressés d'aplanir en lui parlant les difficultés qui semblent s'opposer à l'exécution de ses desseins. Telles gens, dont l'espèce subsistera toujours dans les cours, étaient écoutés avec plaisir par Albéroni ; d'autres plus sages, mais en moindre nombre, ne pénétraient pas jusqu'à lui. On écartait avec soin ceux qui, pesant avec raison la qualité de l'engagement que le roi d'Espagne prenait, et faisaient de tristes réflexions sur le succès d'une entreprise prématurée, ne pouvaient, en approchant du roi et de la reine, parler sincèrement, et découvrir à Leurs Majestés Catholiques le péril où le royaume allait être exposé. La nation, en général, était moins touchée de la crainte de l'avenir que de l'espérance de se remettre en honneur et en crédit par le succès de l'entreprise. Les Espagnols, jaloux de ce point d'honneur, se flattaient de chasser les Allemands d'Italie, et d'en recouvrer les États qu'ils regardaient toujours comme dépendants de la couronne d'Espagne.

Albéroni, sans alliés, se flattait que tous les événements seconderaient ses desseins. Il se figurait que l'empereur serait obligé de faire encore une campagne en Hongrie ; et quoiqu'il n'eût pas lieu de douter du désir que les Turcs avaient de conclure la paix, il voulait se persuader qu'ils n'avaient demandé une suspension d'armes que pour gagner du temps, résolu cependant d'attendre le succès de la descente qu'on supposait alors que le roi de Suède ferait au premier jour dans le Mecklembourg. Il espérait que les Hollandais, quoique dépendants depuis un grand nombre d'années des volontés de l'Angleterre, secoueraient enfin le joug qu'ils s'étaient laissé imposer, et que les menaces de la France, jointes en cette occasion à celles des Anglais, n'ébranleraient pas la fermeté des bons républicains, qui gémissaient de voir la France et l'Angleterre unies pour forger des chaînes, à l'Europe, et détestaient, disait-il, le régent, le regardant comme l'auteur des pertes que leur patrie souffrirait, si elle permettait que la puissance

de l'empereur franchît les bornes où naturellement elle devait être renfermée pour le bien commun de toutes les nations de l'Europe. Flatté de cette idée, Albéroni croyait que, lors qu'il serait question de faire déclarer la guerre à l'Espagne au nom de la France, le régent y penserait plus d'une fois, nonobstant les vues secrètes qu'il attribuait à Son Altesse Royale, car il ne feignait pas de dire que c'était se tromper que de croire que le régent et le roi d'Angleterre fissent la moindre attention à l'équilibre de l'Europe et à la sûreté de l'Italie. L'un de ces princes, disait-il, songe à se maintenir roi, l'autre à le devenir : tous deux croient avoir besoin de l'empereur, et tous deux sont prêts, pour leurs fins particulières, à sacrifier le tiers et le quart. Non seulement ils ne pensent pas à retirer Mantoue des mains des Allemands, mais ils concourront encore à les introduire en d'autres places d'Italie. Albéroni prétendait le prouver par le concours de la France et de l'Angleterre, unies l'une et l'autre à procurer à l'empereur la Sicile, unique objet de ses désirs. Il osait enfin traiter de visionnaire l'abbé Dubois, qu'il nommait l'instrument de toutes les mauvaises intentions du régent (mais c'était le régent qui était l'instrument de toutes les mauvaises intentions de l'abbé Dubois ; souvent entraîné, contre ses propres lumières et contre sa volonté, par l'ascendant qu'il avait laissé prendre sur lui à l'abbé Dubois, l'Albéroni de la France, qui pour soi n'était rien moins que visionnaire, et qui, *sciens et volens*, sacrifiait la France, l'Espagne, la réputation de son maître à son ambition de se faire cardinal, par les voies que j'ai déjà expliquées, d'être tout Anglais et tout impérial). Comme Albéroni ne pouvait susciter assez d'opposition aux succès des vues du régent, il employait l'ascendant qu'il croyait avoir sur l'esprit du duc de Parme pour lui persuader de protester qu'il ne recevrait jamais de garnison espagnole dans ses places.

Il n'est pas difficile d'inspirer aux petits princes la crainte de cesser d'être maîtres chez eux en admettant dans leurs places les troupes de quelque grande puissance. Celle d'Espagne devenait formidable, si on en croyait l'énumération qu'Albéroni faisait de ses forces tant de terre que de mer. Il en répandait de tous côtés un détail magnifique. Il publiait que l'armée navale du roi d'Espagne était composée de trente-trois navires ou frégates ; que le moindre de ces vaisseaux portait quarante-cinq pièces de canon ; que la flotte était fournie d'argent et de vivres pour plus de cinq mois. Les troupes, selon lui, formaient trente-trois mille hommes effectifs, payés jusqu'au moment de leur embarquement, habillés de neuf et bien armés, l'artillerie en bon état, et dix-huit mille fusils de réserve prêts à distribuer aux gens de bonne volonté, s'il s'en trouvait qui offrissent de servir le roi d'Espagne et la cause commune de l'Italie. Albéroni,

satisfait de tant de grandes dispositions dont il croyait le succès infaillible, disait en s'applaudissant que la flotte et l'armée de terre marchaient avec les *fiocques*². Il avouait cependant que Dieu était sur tout, et que sans son aide tous les soins deviendraient inutiles. Le marquis de Ledesma fut nommé général de cette armée, et la flotte partit de Cadix pour Barcelone le 15 mai. Le prince Pio, alors vice-roi de Catalogne, s'était flatté d'être chargé de l'exécution de l'entreprise dont il s'agissait. Albéroni, pour l'en consoler, lui fit dire que Leurs Majestés Catholiques avaient besoin de garder en Espagne un homme tel que lui, dans une conjoncture si critique, et qu'il verrait par la destination qu'elles avaient faite *in petto* sur son sujet, si les choses prenaient un certain pli, l'opinion qu'elles avaient de son mérite et de ses talents. Le cardinal voulait que Pio reçût ces assurances enveloppées comme des marques certaines de la franchise de coeur et de la sincérité dont il usait en lui parlant.

²Le mot italien *fiocchi*, dont Saint-Simon a fait *fiocques*, signifie littéralement *flocons*, et métaphoriquement *pompe*, *magnificence*. *Marcher avec les fiocques* veut dire *marcher avec pompe et magnificence*. C'est le sens de cette expression dans la phrase de Saint-Simon.

CHAPITRE V.

1718

RICHE PRISE DE CONTREBANDIERS DE SAINT-MALO DANS LA MER DU SUD. - ALBÉRONI INQUIET DE LA SANTÉ DU ROI D'ESPAGNE. - ADRESSE D'ALDOVRANDI POUR SERVIR ALBÉRONI À ROME. - FAIBLESSE SINGULIÈRE DU ROI D'ESPAGNE ; ABUS QUI S'EN FAIT. - FRAYEUR DU PAPE. - CELLAMARE FAIT DES PRATIQUES SECRÈTES POUR SOULEVER LA FRANCE CONTRE LE RÉGENT. - SENTIMENT DE CELLAMARE SUR LE ROI DE SICILE. - IL CONFIE À SON MINISTRE L'ORDRE QU'IL A DE FAIRE UNE ÉTRANGE DÉCLARATION AU RÉGENT. - FORTE DÉCLARATION DE BERETTI EN HOLLANDE. - SCÉLÉRATESSE D'ALBÉRONI À L'ÉGARD DU ROI DE SICILE. - AUDACE DES IMPÉRIAUX, ET SUR QUOI FONDÉE. - NOUVELLE DIFFICULTÉ SUR LES GARNISONS. - SCÉLÉRATESSE DE STAIRS. - FAUSSETÉ ET PIS DES MINISTRES ANGLAIS À L'ÉGARD DE L'ESPAGNE. - LE CZAR S'OFFRE À L'ESPAGNE. - INTÉRÊT ET INACTION DES HOLLANDAIS. - VANTERIES, CONSEILS, INTÉRÊT DE BERETTI. - SUCCÈS DES MENÉES DE CADOGAN EN HOLLANDE. - MENTERIES, AVIS, FANFARONNADES, EMBARRAS DE BERETTI QUI TOMBE SUR CELLAMARE. - LE DUC DE LORRAINE DEMANDE LE DÉDOMMAGEMENT PROMIS DU MONTFERRAT. - MANÈGES DE BERETTI. - SA COUPABLE ENVIE CONTRE MONTELÉON. - MANÈGES ET BAS INTÉRÊT DE BERETTI QUI VEUT PERDRE MONTELÉON. - AUDACE DES MINISTRES IMPÉRIAUX. - ABBÉ DUBOIS BIEN CONNU DE PENTERRIEDER. - EMBARRAS DU ROI DE SICILE ET SES VAINES

DÉMARCHES ET DE SES MINISTRES AU DEHORS. - MONTELÉON INTÉRESSÉ AVEC LES NÉGOCIANTS ANGLAIS. - SES BONS AVIS EN ESPAGNE LUI TOURNENT À MAL ; IL S'EN PLAINT. - SUPERBE DE L'EMPEREUR. - PARTIALITÉ DES MINISTRES ANGLAIS POUR LUI. - LEUR INSIGNE DUPLICITÉ À L'ÉGARD DE L'ESPAGNE. - LES MINISTRES ANGLAIS PENSENT JUSTE SUR LE TRAITÉ D'UTRECHT, MALGRÉ LES IMPÉRIAUX. - L'ANGLETERRE SUBJUGUÉE PAR LE ROI GEORGES. - LES MINISTRES ANGLAIS CONTENTS DE CHÂTEAUNEUF. - CONDUITE ET MANÈGES DE BERETTI. - CONDUITE, AVIS ET MANÈGES DE CELLAMARE. - VAGUES RAISONNEMENTS. - MONTELÉON EN VIENT AUX MENACES. - STANHOPE EMPLOIE EN SES RÉPONSES LES ARTIFICES LES PLUS ODIeux ; LUI DONNE ENFIN UNE RÉPONSE PAR ÉCRIT, DEVENUE NÉCESSAIRE À MONTELÉON. - SURVEILLANTS DE MONTELÉON À LONDRES ; SA CONDUITE AVEC EUX.

Avant le départ de la flotte, on reçut à Madrid la nouvelle de la prise que Martinet, officier français, servant le roi d'Espagne dans sa marine, avait faite aux Indes occidentales de quelques vaisseaux de Saint-Malo. Le vice-roi du Pérou écrivit que le produit des vaisseaux pris montait à deux millions huit cent mille pièces de huit, tant en argent comptant qu'en marchandises d'Europe et de la Chine, qu'il avait fait mettre dans les magasins de Lima. Un tel secours venait fort à propos pour fournir aux frais de l'expédition. Outre l'argent le roi d'Espagne profitait encore des vaisseaux pris. Il en choisit les trois meilleurs pour les joindre à deux autres qu'il avait dans la mer du Sud, et pour en former ensemble une escadre destinée à empêcher la contrebande. Ce succès, et l'espérance d'en obtenir de plus grands en Italie, ne contrebalançaient pas la peine et l'inquiétude que le dérangement de la santé du roi d'Espagne causait à Albéroni. Il prévoyait ce qu'il aurait à craindre si ce prince, attaqué depuis quelque temps d'une fièvre dont les médecins semblaient ignorer la cause et la nature, venait à manquer. Il pouvait juger que les Espagnols lui demanderaient un compte sévère de son administration, et qu'il lui serait peut-être difficile de se justifier d'avoir engagé témérairement la nation dans une guerre dont on ne pénétrait pas encore l'objet ni l'utilité. L'ambassadeur de Sicile à Madrid ne fut pas le seul qui avertit son maître de prendre garde aux desseins du roi d'Espagne. Le nonce, qui les ignorait, avertit aussi le pape de prendre ses précautions, parce qu'il pourrait arriver que le débarquement des troupes d'Espagne se ferait en quelque endroit de l'État ecclésiastique. Il l'écrivit, peut-être pour servir Albéroni, en intimidant le saint père, comme un moyen sûr de

vaincre le refus des bulles de Séville. Le nonce dépeignait donc la nation espagnole comme également irritée de ce refus. Il représenta qu'il était essentiel dans ces circonstances d'apporter toutes les précautions nécessaires pour prévenir le mal qui pourrait arriver ; qu'il fallait user d'une extrême vigilance, d'autant plus que le pape ne pouvait espérer de personne de recevoir des avis sûrs et certains ; que le duc de Parme, qui aurait pu lui en donner, ignorait lui-même les desseins du roi d'Espagne ; et qu'enfin Sa Majesté Catholique, irritée vraisemblablement par les instigations de son ministre, venait de mettre en séquestre les revenus des églises de Séville et de Malaga, et d'établir un économe pour les percevoir à l'avenir et les régir. Une telle résolution devint dans la suite un des chefs principaux des plaintes et des poursuites que le pape fit contre le cardinal Albéroni. En effet c'était à lui seul qu'il pouvait attribuer un séquestre, qu'il regardait comme une violence faite aux privilèges et immunités ecclésiastiques, étant bien assuré que les intentions du roi d'Espagne étaient très éloignées des voies que son ministre lui faisait prendre.

Ce prince avait donné une preuve singulière de ses sentiments à l'égard des biens d'Église, car ayant des scrupules de conscience qu'il ne pouvait surmonter sur l'usage qu'il avait été forcé de faire des revenus de quelques églises vacantes de son royaume, pendant les temps malheureux de la dernière guerre, il avait fait demander secrètement au pape l'absolution de l'excommunication qu'il croyait avoir encourue pour avoir appliqué aux besoins de l'État les revenus de ces églises pendant ces conjonctures fâcheuses. La cour de Rome ne s'était pas rendue difficile, et tout pouvoir d'absoudre ce prince avait été envoyé au P. Daubenton son confesseur. Le pape avait, de plus, remercié par une lettre particulière, et loué ce religieux, en des termes capables de lui faire espérer les plus hautes récompenses du zèle qu'il avait fait paraître en cette occasion. Il y avait donc lieu de croire qu'un roi si pieux, dont la conscience était si timorée qu'il avait demandé secrètement l'absolution d'une résolution prise et exécutée dans une nécessité pressante et pour sauver son État, ne se porterait jamais de lui-même à toucher de nouveau, et sans nul besoin, aux biens et aux revenus de l'Église. Avant que le pape sût le séquestre des revenus de Séville et de Malaga, il voulut s'informer de deux circonstances seulement, pour la sûreté de la conscience du roi d'Espagne. Sa Sainteté demanda au P. Daubenton : premièrement, quelles raisons il avait eues de restreindre l'absolution, dont le pouvoir lui avait été envoyé de Rome, et de la réduire au seul cas de l'appropriation des revenus vacants. Le pape prétendait qu'il y avait

bien d'autres cas où le roi d'Espagne n'avait pas moins offensé l'immunité ecclésiastique et l'autorité du saint-siège ; et par conséquent il ne comprenait pas pourquoi le P. Daubenton n'avait pas usé de l'ample faculté qui lui avait été donnée d'absoudre de tous ces cas. Sa Sainteté se plaignait en second lieu qu'il ne l'eût pas informée de ce qu'il avait réglé avec Sa Majesté Catholique, au sujet des satisfactions dues à la chambre apostolique. Le pape ne pouvait croire qu'il se fût avancé à donner l'absolution sans cette condition, à laquelle la faculté d'absoudre était littéralement limitée. Ces plaintes, au reste, ne diminuaient en rien son affection pour ce jésuite. Il crut même lui donner une preuve distinguée de sa confiance, en s'adressant uniquement à lui, pour avoir ces éclaircissements sans les demander à son nonce à Madrid, à qui il ne voulut pas en écrire, pour mieux observer le secret que le roi d'Espagne avait demandé. Sa Sainteté exigea cependant du confesseur de communiquer à ce ministre ce qui s'était passé, et de plus, d'envoyer à Rome un témoignage authentique du concordat que le confesseur devait avoir fait avec le roi d'Espagne, soit avant, soit après l'absolution donnée selon les facultés qu'il en avait reçues. Cette cour, si sûre du roi d'Espagne, craignait seulement son premier ministre, nonobstant la dignité de cardinal qui devait l'attacher plus particulièrement aux intérêts du saint-siège.

L'opinion publique était que le pape craignait moins encore les entreprises qu'Albéroni méditait, que Sa Sainteté ne craignait le ressentiment de l'empereur, persuadé ou faisant semblant de croire que le projet du roi d'Espagne était concerté avec elle. Le pape désirait donc, comme une grâce principale, que Sa Majesté Catholique lui fit quelque honneur à la cour de Vienne de la paix qu'on disait prête à se conclure entre ces deux princes ; et le nonce Aldovrandi eut ordre de représenter au roi d'Espagne que ce serait, faire à Sa Sainteté un plaisir, qui ne coûterait guère à Sa Majesté Catholique, que de répondre à la lettre que Sa Sainteté lui avait écrite de sa main, et de marquer dans cette réponse que les remontrances paternelles du chef de l'Église avaient engagé ce prince à faciliter la conclusion de la paix avec l'empereur, dans la vue de ne point mettre d'obstacle aux progrès des armes chrétiennes en Hongrie. Une telle réponse, que le devoir et la bienséance seuls semblaient exiger, était cependant si désirée de Sa Sainteté qu'elle déclara que, dans son esprit, elle tiendrait lieu de la satisfaction qu'elle avait jusqu'alors inutilement demandée pour le manquement, disait-elle, de l'année précédente, dont le souvenir demeurerait toujours profondément gravé dans sa mémoire.

Les arrêts opposés du conseil et du parlement, qui faisaient alors du bruit, firent

croire à ceux qui, comme le nonce Bentivoglio, désiraient le désordre, qu'ils étaient au moment de voir leurs souhaits réussir. Cellamare, qui travaillait alors dans cette vue, ne manqua pas d'avertir le roi son maître que, s'il y avait en France des flambeaux pour allumer le feu, l'affaire de la monnaie pourrait exciter un incendie funeste au royaume. Il est ordinaire à ceux qui sont occupés d'une affaire principale de croire qu'elle occupe également tous les esprits. Cellamare était donc persuadé que généralement toute la nation française songeait uniquement à l'alliance que le régent négociait, et que généralement aussi toute la nation, à la réserve de peu de personnes admises dans le cabinet de Son Altesse Royale pour seconder ses maximes, désapprouvait cette négociation, même au point de prendre des partis extrêmes pour en prévenir le succès. Sur ce fondement, il s'était émancipé dans ses discours ; et quoique jusqu'alors il n'eût agi que secrètement, il s'était donné la liberté de parler de manière qu'il avait aigri le régent. Il voulut réparer auprès de lui ce qu'il avait dit, mais toutefois il n'abandonna pas les pratiques secrètes qu'il avait commencées ; et pendant qu'il voulait faire croire au régent qu'il ne désirait que l'union et la bonne intelligence entre Sa Majesté Catholique et Son Altesse Royale, il conjurait le roi son maître de croire qu'à Londres et à Paris on persisterait dans les résolutions prises, l'intention des deux princes étant d'établir sur les fondements de la paix générale, l'un ses espérances, l'autre sa sûreté sur le trône.

La foi du roi de Sicile, quoique douteuse, ne la paraissait plus à Cellamare, parce qu'étant persuadé que le roi d'Espagne, ayant besoin de ce prince, ne devait rien oublier pour ménager ses bonnes dispositions, ainsi la confiance était grande entre l'ambassadeur d'Espagne et le comte de Provane, chargé pour lors à Paris des affaires du roi de Sicile. Cellamare lui apprit qu'il avait reçu par un courrier un ordre positif de déclarer au régent qu'il était inutile de laisser plus longtemps Nancré auprès de Sa Majesté Catholique, parce qu'elle ne voulait accepter ni le projet ni tel autre qu'on pourrait lui proposer, quand même la cession du royaume de Naples y serait comprise ; qu'elle voulait uniquement se venger de ceux qui osaient prétendre lui imposer des lois et disposer de sa volonté à leur fantaisie ; qu'elle tâcherait en même temps d'ouvrir les yeux aux bons François, et leur faire connaître le mauvais usage que M. le duc d'Orléans faisait de l'autorité de sa régence, combien, par conséquent, leur fidélité était intéressée à ne plus tolérer de semblables abus.

L'ambassadeur d'Espagne en Hollande eut en même temps ordre de déclarer que son maître ne recevrait jamais la loi barbare, que ses plus grands amis, et ceux qui avaient reçu de lui plus de bienfaits prétendaient lui imposer ; que le seul cas de la

dernière extrémité pourrait le réduire à cette nécessité ; mais qu'il mettait sa confiance en Dieu, et que la Providence divine saurait ouvrir à la monarchie espagnole les chemins pour parvenir à la plus grande gloire, et pour obliger au repentir ceux qui refusaient aveuglément de profiter de l'amitié que Sa Majesté Catholique leur offrait. À cette déclaration, [Beretti] ajouta que le but de Georges et du régent était connu de toute l'Europe ; qu'au reste, l'Espagne n'était plus une puissance si faible et si battue qu'elle dût souffrir le manquement de foi et les mortifications qu'elle avait essuyés en d'autres conjonctures ; qu'elle pouvait enfin faire respecter ses résolutions, et le parti qu'elle choisirait, de quelque côté qu'elle voulût faire pencher la balance.

Pendant qu'Albéroni tâchait d'éblouir les nations étrangères par l'éclat de la puissance nouvelle où il prétendait avoir élevé l'Espagne, il voulut endormir le roi de Sicile par de fausses confidences. Ainsi, en même temps qu'on dépêcha de Madrid un courrier au prince de Cellamare, avec l'ordre de parler si décisivement au régent, le cardinal fit partir un autre courrier pour avertir le roi de Sicile que le roi d'Espagne faisait partir sa flotte ; que l'intention de Sa Majesté Catholique était de faire tous ses efforts pour, garantir ce prince des insultes de l'empereur et de ses alliés. L'armement d'Espagne ne causait nulle alarme à la cour de Vienne. Si elle en eût eu la moindre inquiétude ; il dépendait de l'empereur de s'assurer des secours de France et d'Angleterre, en acceptant le traité que ces deux couronnes lui offraient. Il était si avantageux à ce prince que le public était persuadé qu'il y souscrirait, non seulement sans balancer, mais encore avec l'empressement que produit ordinairement la crainte de perdre une conjoncture heureuse, qu'on ne retrouve pas après l'avoir laissée mal à propos échapper. Toutefois les ministres de l'empereur, bien persuadés que les ministres d'Angleterre, encore moins le roi leur maître, ne leur manqueraient pas, et que, par le moyen des Anglais, l'empereur obtiendrait de la France ce qu'il désirerait, firent des difficultés, même des changements, sur le projet que le Suisse Schaub leur avait présenté. Il revint en France rendre compte de sa négociation, et des obstacles qui suscitaient encore la conclusion du traité. Stairs, ambassadeur d'Angleterre à Paris, ne trouva pas qu'ils fussent considérables. Toutefois l'empereur demandait, par un nouvel article qu'il avait ajouté au projet, que les alliés consentissent qu'il mît des garnisons impériales dans les places des États de Toscane et de Parme ; et le seul adoucissement qu'il apportait à cette proposition dure était qu'au moins on convînt de toutes parts qu'il n'entrerait dans ces places ni garnisons françaises, ni espagnoles, ni soudoyées au nom

du prince à qui l'expectative des États de Toscane et de Parme devait être donnée.

Stairs et Schaub insistèrent, pour la satisfaction de l'empereur, sur ce second point, dans une audience que le régent leur donna et qui dura trois heures. Son Altesse Royale convint avec eux que les garnisons ne seraient ni françaises ni espagnoles. Il proposa des troupes neutres ; il lui vint même en pensée de prier le roi d'Angleterre de garder par des troupes à lui les places dont il était question. En attendant que la contestation fût réglée, ces troupes auraient prêté serment au grand-duc et au duc de Parme. Stairs se chargea d'en écrire au roi d'Angleterre, et le régent dit qu'il attendrait la réponse avant d'en faire la proposition à Vienne, Cependant Stairs n'oublia rien pour lui faire craindre que l'empereur, bien disposé à souscrire le traité, ne changeât de sentiment si l'expédition préparée par l'Espagne venait à échouer. Les avantages offerts pour l'agrandissement de l'empereur ne suffisaient pas, si l'on en voulait croire Stairs. Pour borner les désirs de ce prince, il demanderait de nouvelles conditions, et ne se croirait pas obligé aux premières, si l'entreprise du roi d'Espagne, dont le succès était très incertain, venait à échouer. L'empereur prétendait aussi de nouvelles renonciations de la part du roi d'Espagne. Stairs trouvait tant de justice dans toutes ses demandes, tant de dispositions en France à les passer, qu'il regardait le traité comme fait, puisque la conclusion ne dépendait que d'un seul article, peu important suivant son opinion, tel, enfin, que le régent ne pouvait refuser de l'admettre, non plus que les autres demandes de la cour de Vienne, toutes si évidemment raisonnables. C'était un triomphe pour un ministre anglais que d'obliger la France et l'Espagne à demander des troupes anglaises pour garder les placés des États de Toscane et de Parme. Il était vraisemblable que l'empereur, sûr de la cour d'Angleterre, ne récuserait pas de pareils gardiens. Ainsi, Stairs était personnellement flatté de la pensée que M. le duc d'Orléans avait eue, de proposer lui-même à l'empereur de confier ces places aux Anglais, et d'y laisser leurs garnisons jusqu'à ce qu'on fût convenu d'un projet pour les relever par des troupes neutres choisies à la satisfaction des parties intéressées. Mais il n'eut pas longtemps le plaisir d'espérer que cette idée serait suivie de la réalité. Le régent, au lieu de troupes anglaises, proposa des Suisses, et pour ôter toute ombre de soupçon, il ajouta qu'ils seraient payés par le corps helvétique, et que chaque canton recevrait des parties intéressées un subside suffisant pour le payement de cette solde.

Une proposition si juste ne pouvait être rejetée. Stairs n'osa la condamner en elle-même ; mais il fit entendre au roi son maître qu'elle était dangereuse, en ce qu'elle prolongerait la négociation, et que les délais pourraient faire échouer le traité ; que tout

devenait être suspect de la part des ministres de France ; qu'ils étaient les auteurs de la proposition nouvelle des garnisons suisses ; et que, quoiqu'on ne pût la dire mauvaise en elle-même, ces ministres donnaient, disait-il, dans ce qu'il y avait de plus mauvais sans en faire semblant ; qu'on pouvait porter ce jugement de leurs intentions secrètes sans blesser la charité, puisqu'ils avaient saisi toutes les occasions de s'opposer au traité dès le commencement ; qu'ils différeraient le plus qu'il serait possible d'envoyer à Londres la résolution du régent, pour la faire passer à Vienne si elle était approuvée du roi d'Angleterre, et que peut-être ils donneraient pour motif de retardement l'embarras survenu à Paris au sujet de l'affaire de la monnaie. Cet incident, que les ministres étrangers regardaient comme un commencement de brouillerie éclatante entre le régent et le parlement, était pour eux un sujet important de réflexions et d'attention sur les suites qu'un tel démêlé pouvait avoir.

Le roi d'Angleterre, soit par ce motif, soit par l'intérêt capital qu'il avait de conserver à ses sujets la liberté du commerce d'Espagne, essayait de maintenir un reste de bonne intelligence avec le roi d'Espagne, quoique la flotte anglaise fût déjà sortie de la Manche, envoyée à dessein et avec des ordres exprès de traverser les entreprises que l'armée d'Espagne pourrait tenter en Italie. Les ministres anglais tâchaient de justifier par des paroles la conduite que leur maître tenait à l'égard de l'Espagne ; mais l'apologie en étant difficile, ils se plaignaient d'Albéroni, attribuant au procédé de ce ministre l'aigreur déraisonnable que le roi d'Espagne faisait paraître à l'égard du roi d'Angleterre. Comme il était au moins douteux que ces plaintes réussissent à Madrid, et que le roi d'Espagne se laissât persuader de l'amitié des Anglais malgré les preuves qu'il recevait de leur inimitié, les ministres anglais avaient soin d'avertir leurs marchands à Cadix et dans les autres ports d'Espagne de se tenir sur leurs gardes, et de prendre des mesures pour mettre à couvert leurs effets en cas de rupture : toutes choses y paraissaient disposées, et cependant le roi d'Espagne manquait absolument d'alliés. Un prince, dont la puissance était grande, mais trop éloignée pour être utile à l'Espagne, s'offrit à la secourir. Le czar fit dire à Cellamare qu'il était prêt de reconnaître le roi d'Espagne pour médiateur des différends du Nord ; que, de plus, il ferait dire clairement au régent qu'étant mal satisfait des Autrichiens et du roi d'Angleterre, il était résolu d'appuyer les intérêts du roi d'Espagne. Il eût été plus utile pour ce dernier monarque que les Provinces-Unies en eussent entrepris la défense ; mais l'objet principal de cette république était alors de conserver la paix et de se ménager également envers toutes les puissances, dont les intérêts différents pouvaient rallumer la guerre

en Europe.

Cette république demeurait dans une espèce d'inaction, et paraissait également sourde aux instances de la France et de l'Angleterre, et à celles de l'Espagne. On attendait de temps à autre quelque effet de différentes députations des villes de la province de Hollande, des assemblées des états de la même province. Mais il n'en sortait aucune résolution. Beretti s'applaudissait d'une lenteur qu'il croyait insupportable aux cours de France et d'Angleterre. Il attribuait à sa dextérité, la longue incertitude des Hollandais, et pour se rendre encore plus agréable à Albéroni, il renchérisait par de nouvelles invectives sur celles dont ce cardinal usait familièrement en parlant de la conduite de la France. Beretti, non content de parler, faisait encore agir le résident de Sicile à la Haye, et démentait par cet homme qu'il envoyait de porte en porte le bruit qui s'était répandu d'un accommodement déjà fait entre l'empereur et le duc de Savoie. Il assurait en même temps que le roi d'Espagne se défendrait jusqu'à la dernière extrémité; que plutôt que céder, il mettrait l'épée à la main, résolu toutefois d'écouter et d'admettre les bons offices, que la république interposerait pour la paix quand ils seraient, disait-il, portés dans les termes et avec la possibilité convenables. Il se croyait assuré, ou peut-être feignait-il de l'être pour se rendre plus agréable à Madrid, que, si la république employait ses offices, elle userait de phrases telles que la France et l'Angleterre et la cour de Vienne en seraient également satisfaites, sans toutefois que les États généraux prissent le moindre engagement sur la matière du projet que le roi d'Espagne n'accepterait ni ne voulait accepter. Ainsi ce prince, admettant seulement les offices d'une république zélée pour la conservation de la paix, devait, suivant l'idée de son ambassadeur, faire le beau personnage de prince pacifique sans se lier, sans discontinuer s'il le voulait ses entreprises, libre et maître de faire ce qu'il lui plairait dans la situation avantageuse d'attendre les offices, de répondre comme il le trouverait à propos, et de dire non quand bon lui semblerait.

Beretti conseillait, de plus, de rendre des réponses plausibles, d'amuser le tapis et de gagner du temps, excellent moyen pour exciter les soupçons et la division entre les puissances qui se liguèrent contre l'Espagne, car il croyait que la France se défierait des promesses du roi d'Angleterre, dès qu'elle s'apercevrait que ce prince, qui avait répondu que les Hollandais entreraient dans l'alliance, n'avait pas eu en Hollande le crédit dont il s'était vanté, ou bien qu'il manquait à sa parole. Pour appuyer ces conseils Beretti représenta que si le roi d'Espagne refusait sèchement le projet sans ajouter comme un lénitif que la Hollande pourrait employer ses offices, le parti

français, anglais, autrichien, celui des ignorants et des autres qui veulent tout savoir tomberaient tous ensemble sur l'Espagne, au lieu que le torrent serait détourné par le moyen qu'il proposait ; que la conjoncture était d'autant plus favorable que Cadogan, par ses bravades et par ses menaces, avait irrité les bourgmestres d'Amsterdam, aussi bien que les membres des États de Hollande, et qu'enfin quatre des principales villes de cette province demandaient déjà des grâces au roi d'Espagne pour le commerce, s'engageant de procurer en ce cas la neutralité des États généraux.

Cadogan, de son côté, paraissait très content du succès de ces mêmes négociations que Beretti disait échouées, et pendant que ce dernier se donnait à Madrid comme le promoteur des dégoûts qu'il supposait que son antagoniste recevait en Hollande, Cadogan écrivait à Londres que, par sa dextérité et par le crédit de ses amis dans la province de Hollande, il avait réussi à persuader les villes d'Amsterdam, Dorth¹, Harlem, Tergaw et Gorcum de prendre enfin la résolution de signer le projet ; que la plus grande partie des villes de la même province suivrait l'exemple de ces premières, en sorte que, lorsque chaque ville aurait donné son consentement particulier, rien ne retarderait plus la résolution unanime de la province, et la chose paraissait d'autant plus sûre que le Pensionnaire et les amis de l'Angleterre, alors très nombreux, y travaillaient de tout leur pouvoir avec espérance de réussir avant la séparation de l'assemblée des États de Hollande. La province d'Utrecht donnait les mêmes espérances. Déjà ses ecclésiastiques et ses nobles consentaient au projet, et on ne doutait pas que la ville d'Utrecht n'y consentit aussi dans l'assemblée qui devait se tenir le 26 juin. Mais malgré ces dispositions Beretti, persuadé que la voie la plus sûre de plaire était de rapporter des choses agréables, persistait à assurer le roi son maître que les Hollandais ne feraient aucune démarche qui pût lui déplaire. Il prétendait le savoir en confidence des députés les plus graves. C'était selon lui l'effet des ménagements qu'il avait eus à l'égard de ceux de la république capables de rendre de bons services ; mais en vantant son attention pour eux et le fruit qu'il tirait de son industrie, il voulut aussi laisser croire que le dernier mémoire qu'il avait délivré aux États généraux avait fait sur l'esprit de l'assemblée une impression si heureuse qu'on devait attribuer à ce rare ouvrage une partie principale du succès.

Beretti relevait l'utilité de ce mémoire avec d'autant plus de soin qu'il s'était avancé sans ordre de promettre que le roi d'Espagne accepterait les bons offices de

¹Cette ville de Hollande est désignée ordinairement sous le nom de Dordrecht.

la république. Il n'était pas sans inquiétude des suites que pourrait avoir à Madrid une démarche faite sans la participation du premier ministre, jaloux à l'excès de son autorité, très éloigné d'approuver de pareilles licences, et de permettre aux ambassadeurs d'Espagne de les prendre à son insu. Ainsi Beretti n'oublia rien pour faire comprendre au cardinal Albéroni que, s'il s'était émancipé, il ne l'avait fait que parce qu'il avait connu clairement qu'une telle déclaration était, disait-il, le moyen unique de mettre une digue au torrent impétueux des instances de la France et de l'Angleterre, et qu'en effet par cet expédient employé à propos, il avait obtenu les délais et le bénéfice du temps dont Cadogan paraissait actuellement désespéré : car il était arrivé à la Haye en figure de dictateur, accompagné de pompes, de festins, de livres sterling en quantité prodigieuse. Il se trouvait, chose singulière, secondé par les François et les Autrichiens. Outre l'argent, il faisait agir les prédicants, et remuait par leur moyen, ajoutait Beretti, les passions du bigotisme protestant, de manière que les peuples étaient persuadés que la religion de l'État ne pouvait être en sûreté, si la république n'adhérait en tout aux sentiments du roi Georges. Il semblait donc aux ministres français et anglais qu'ils devaient commander à baguette à la république de Hollande. Telles étaient les relations que l'ambassadeur d'Espagne faisait à la cour de Madrid. Il les ornait de temps en temps de quelques nouvelles découvertes. Il supposait que les alliés avaient gagné de certains magistrats d'Amsterdam. Souvent il taisait leurs noms, se faisant honneur de l'espèce de discrétion que l'ignorance des faits ne lui permettait pas de violer. Quelqu'un lui, dit que Paneras, bourgmestre d'Amsterdam, et Buys, pensionnaire de la même ville, avaient été gagnés par l'argent d'Angleterre ; il fut moins discret à leur égard. Il chargea surtout Buys, le nommant l'orateur des Anglais. Malgré ses ennemis, il se vantait de faire face à tout. Comme il doutait cependant du succès de ses assurances et de ses prédictions, il ne voulait pas s'en rendre absolument garant envers le roi son maître. Il avertit ce prince qu'il était impossible de répondre du parti que prendrait la république depuis que la France était entrée en danse, rejetant indirectement sur Cellamare le démérite de n'avoir pas empêché l'union entre le régent et le roi d'Angleterre.

Beretti, fertile en expédients bons ou mauvais, conseilla à Albéroni de faire courir le bruit qu'il serait ordonné aux négociants espagnols de remettre à ceux que Sa Majesté Catholique commettrait un registre fidèle de tous les effets confiés à ces négociants appartenant aux Anglais et aux Hollandais. Il représenta que cette simple formalité donnerait lieu à bien des réflexions, et que la démarche pouvait être utile, parce

que Buys soutenait en Hollande que les négociants espagnols étaient si fidèles que jamais ils ne découvriraient les effets appartenant à leurs correspondants. Enfin la principale vue de Beretti étant toujours de gagner du temps, il souhaitait comme une chose avantageuse au roi son maître que les États généraux, sans en être sollicités de la part de ce prince, lui écrivissent pour lui proposer non seulement d'être médiateurs, mais encore arbitres des différends présents, car il serait facile en ce cas de laisser écouler deux mois entre la proposition et la réponse ; et pendant cet intervalle, comme on était alors au mois de juin, le roi d'Espagne aurait éprouvé le succès de son entreprise. S'il était heureux, disait Beretti, Sa Majesté Catholique serait en état de soutenir ses droits et ses prétentions, et s'il était malheureux, plus on approcherait de la fin de la campagne, et plus on aurait le temps de négocier. Ce ministre, de son côté, prétendait ne rien négliger, soit pour détourner les villes de Hollande de prendre aucun engagement contraire aux intérêts du roi son maître, soit pour semer la défiance, source de discorde, entre les puissances liguées ou prêtes à se liguier ensemble contre l'Espagne.

Comme le duc de Savoie n'avait pris encore aucun engagement, Beretti crut faire beaucoup d'inspirer à l'agent que ce prince avait en Hollande des soupçons sur les desseins que l'alliance prête à éclater pouvait former au préjudice de la maison de Savoie. Le duc de Lorraine avait écrit au roi d'Angleterre, et pareillement aux États généraux, représentant à l'une et à l'autre puissance que, pendant la guerre terminée par le traité d'Utrecht, les alliés lui avaient promis de l'indemniser de ses prétentions sur le Montferrat donné au duc de Savoie sans autre raison que celle du bien de la cause commune. Le roi d'Angleterre avait déjà répondu qu'il fallait attendre un temps plus favorable, la conjoncture présente ne permettant pas d'agir pour les intérêts du duc de Lorraine, si le duc de Savoie n'y donnait occasion par sa résistance à souscrire au traité.

La Hollande, plus lente dans ses réponses, n'en avait fait aucune au duc de Lorraine. Le public ignorait même que ce prince lui eût écrit quand Beretti révéla cette espèce de secret à l'agent de Sicile à la Haye, et prétendit par cette confidence lui donner une preuve de l'attention que le roi d'Espagne aurait toujours aux intérêts du roi de Sicile quand ce dernier aurait un procédé sincère à l'égard de Sa Majesté Catholique. Beretti, voulant toujours pénétrer les motifs secrets, dit à l'agent de Sicile que comme le duc de Lorraine ne remuait pas la prunelle sans la volonté de l'empereur, on devait regarder les lettres qu'il avait écrites en Angleterre et en Hollande comme une insinuation procédant de quelque stratagème politique de la cour de Vienne, soit pour faire

peur au roi de Sicile, soit pour se venger de lui, supposé qu'elle crût que ce prince se conduisit de bonne foi à l'égard du roi d'Espagne. Beretti, content de tout ce qu'il remarquait d'ingénieux dans sa propre conduite, satisfait de son zèle et de son attention à profiter des moindres occasions de servir utilement son maître, et, persuadé que la cour, de Madrid ne pouvait lui refuser la justice qu'il se faisait à lui-même, croyait aussi qu'il ne lui manquait pour posséder toute la confiance du roi d'Espagne dans les affaires étrangères que de décrier et de vaincre Monteléon, son ancien ami, mais qu'il haïssait alors, parce que tous deux couraient la même carrière, et que, dans l'esprit du public, Monteléon avait sur lui de grands avantages : c'en était un pour Beretti de savoir que son émule était mal dans l'esprit du roi et de la reine d'Espagne et d'Albéroni. Avec une pareille avance, il ne doutait pas de perdre un compétiteur si dangereux, et pour y parvenir, il ne cessait de se plaindre des lettres qu'il recevait de Monteléon, contenant des avis si superficiels et si obscurs qu'après les avoir lus, il n'en était pas plus instruit. Beretti l'accusait de faire l'avocat perpétuel des Anglais, si changés à son égard qu'ils célébraient ses louanges après en avoir dit beaucoup de mal, il n'y avait pas encore longtemps. Beretti se vantait d'être devenu, au contraire, l'objet de leur haine et de celle des François, nonobstant les civilités feintes et affectées qu'il recevait de leur part.

Il est certain que les ministres de la cour d'Angleterre décriaient ou élevaient alors ceux de France et d'Espagne, selon qu'ils pliaient ou qu'ils résistaient aux volontés du roi d'Angleterre. Nancré était alors regardé comme absolument gagné par Albéroni ; l'abbé Dubois était célébré quoique Pentterieder, alors ministre de l'empereur à Londres, eût très mauvaise opinion de lui et que même il ne se mit pas en peine de cacher ce qu'il en pensait : car il suffisait d'être agent de l'empereur pour se croire en droit de parler avec autorité, de trancher et de décider souverainement sur toutes les difficultés d'une négociation, même sur le mérite du négociateur. Pentterieder trouva mauvais que l'abbé Dubois eût proposé à la cour d'Angleterre d'essayer les moyens de douceur pour fléchir le roi d'Espagne et lui persuader de souscrire au traité moyennant la promesse que les alliés lui feraient de permettre qu'il mit des garnisons espagnoles dans les places de Toscane. Une telle proposition choquait la cour de Vienne, et Pentterieder, sans attendre de nouveaux ordres, déclara que, s'il en était question, il ne fallait plus parler de sociétés, son maître étant résolu de se porter à toutes sortes d'extrémités plutôt que d'admettre de telles conditions ; il ajouta que ces complaisances ne servaient qu'à augmenter la fierté d'Albéroni ; que son but était de retrancher

aux ministres anglais la connaissance des affaires d'Espagne, et que, bien loin de se rapprocher de leur manière de penser, on apprenait par les dernières lettres de Madrid qu'il demandait pour le roi d'Espagne la Sicile et la Sardaigne, et qu'il prétendait encore prendre le duc de Savoie sous sa protection. Ainsi cet homme n'ayant en vue que de renverser la disposition des traités, il fallait, suivant le raisonnement de Pentherieder, agir avec vigueur pour le prévenir et pour détruire ses projets. La conséquence de ce raisonnement était la nécessité de faire partir au plus tôt l'escadre anglaise destinée pour la Méditerranée. Les instances de l'envoyé de l'empereur étaient favorablement écoutées; le roi d'Angleterre lui promit à la fin de mai que cette escadre partirait avant la fin de la semaine, et que le commandant, qui avait reçu des instructions conformes aux engagements de l'Angleterre, promettait de faire le voyage en quinze jours si le vent était favorable.

Il n'y a [pas] pour les souverains de situation plus embarrassante que celle d'un prince faible, dont les États sont enviés par des puissances supérieures à la sienne, ennemies entre elles, mais désirant également l'une et l'autre s'enrichir de ses dépouilles. Le duc de Savoie se trouvait dans cette situation à l'égard de l'empereur et du roi d'Espagne; il ne pouvait espérer d'empêcher par la force l'exécution de leurs desseins; sa seule ressource était celle de la négociation; il l'avait employée à Vienne et à Madrid, mais sa dextérité ne pouvait suppléer à l'opinion que toute l'Europe avait de sa foi, et comme il n'y avait point de cour où elle ne fût également suspecte, ses ministres étaient plus souvent occupés à faire des apologies qu'ils ne l'étaient à négocier. Ils ne réussirent pas à Vienne, et leurs justifications à Madrid n'eurent pas un meilleur succès. Ils avouèrent au roi d'Espagne que leur maître avait négocié à Vienne, mais ils soutinrent que Sa Majesté Catholique n'avait pas lieu de s'en plaindre puisque ce prince lui avait donné part et de l'objet et du peu de succès de sa négociation. L'objet en avait été le mariage du prince de Piémont avec une des archiduchesses filles du défunt empereur Joseph. Le roi de Sicile prétendait encore de s'assurer par le même traité la possession de la Sicile, ou tout au moins d'en obtenir un équivalent juste et raisonnable si l'échange était jugé absolument nécessaire au repos de l'Europe ainsi qu'à l'accomplissement des vues des puissances engagées dans l'alliance. Il donnait comme une marque de sa bonne foi le soin qu'il avait eu de communiquer à ces mêmes puissances ainsi qu'au roi d'Espagne le peu de succès de cette négociation; mais, prévoyant qu'on douterait de la sincérité de ses expressions, il y ajouta que, si quelque puissance le voulait attaquer il repousserait la force par

la force, qu'il mettait la Sicile en état de faire une résistance ferme et vigoureuse, et qu'il en usait de même à l'égard des places de Piémont ; qu'il avait fait la revue de ses troupes, qu'il était résolu de tout risquer si quelque ennemi l'attaquait, et qu'enfin la défense qu'il ferait serait digne de lui. Ce fut en ces termes que le marquis du Bourg, un de ses principaux ministres, déclara les intentions du roi son maître au marquis de Villamayor, alors ambassadeur d'Espagne à Turin.

Monteléon, instruit de cette déclaration par Villamayor, et croyant savoir les intentions du roi d'Espagne, jugea que Sa Majesté Catholique et le roi de Sicile ayant une égale horreur du traité proposé, il ne risquait rien en s'ouvrant à La Pérouse, résident de ce prince à Londres, comme au ministre d'un prince qui pensait comme le roi d'Espagne, et qui, par conséquent, devait avoir le même intérêt, ayant le même objet. Il lui dit donc qu'il avait reçu un ordre précis d'Albéroni de déclarer et de prouver que le roi d'Espagne ne pouvait accepter les propositions qui lui étaient faites par la France et par l'Angleterre. La Pérouse remarqua une sorte d'affectation de la part de Monteléon à ne pas dire que Sa Majesté Catholique ne voulait pas accepter les propositions. Tout est suspect à un ministre chargé des affaires de son maître, et les soupçons souvent contraires au bon succès des négociations sont permis quand on traite dans une cour dont les intentions sont au moins douteuses, et avec gens qu'on a raison de croire gagnés et conduits par leur intérêt particulier. La Pérouse était persuadé que, si jamais le ministre anglais procurait quelque avantage au roi de Sicile, ce ne serait que par hasard, par caprice et par passion de la part des ministres ; mais que, lorsqu'ils agiraient de sang-froid et de propos délibéré, ils travailleraient directement contre les intérêts de ce prince et à son désavantage. Il n'était pas plus sûr de l'ambassadeur d'Espagne, car enfin Monteléon avait acheté des actions ; il était lié intimement avec les principaux négociants anglais ; sa partialité pour eux paraissait en toutes occasions. Son union était grande avec l'abbé Dubois. Il différait autant qu'il lui était possible à déclarer les intentions du roi son maître au sujet du traité, et lorsqu'il avait déclaré à La Pérouse les derniers ordres qu'il avait reçus de Madrid, la conclusion de son discours avait été qu'il ne pouvait se promettre un heureux succès du parti que prenait le roi d'Espagne, et qu'il n'y avait rien à espérer de pareilles entreprises si la France ne faisait quelque chose de plus que de demeurer neutre.

Les lettres de Monteléon en Espagne étaient de même style, et comme elles contrariaient directement la résolution du roi catholique, non seulement, elles déplaisaient, mais elles fortifiaient les soupçons qu'Albéroni avait conçus, que Beretti avait

augmentés, et que tant de circonstances semblaient confirmer au sujet de la fidélité de l'ambassadeur. Il n'était pas difficile à Monteléon de reconnaître par les lettres qu'il recevait les fâcheuses idées que la cour de Madrid avait prises à son égard. Il s'en plaignait, persuadé qu'il avait bien servi son maître, et lui représentait les inconvénients que le refus du traité entraînerait, les difficultés de soutenir longtemps un semblable refus, enfin, indiquant les mesures qu'il était nécessaire de prendre, et dont l'omission était cause du mauvais état où se trouvait actuellement l'Espagne, car il craignait tout pour sa flotte, celle d'Angleterre étant prête à mettre à la voile pour la Méditerranée, et le roi Georges ayant donné de nouveaux ordres pour en hâter le départ. Malgré les injustices dont il prétendait que ses services étaient payés, il se vantait de se comporter en homme d'honneur et en ministre fidèle de son maître, lorsqu'il était question pour satisfaire à ses ordres de parler avec fermeté aux ministres d'Angleterre, même à l'abbé Dubois, car il témoignait également à tous la juste indignation que Sa Majesté Catholique ressentait et du projet de traité et de la conduite tenue dans le cours de la négociation ; mais se plaindre et menacer était pour l'Espagne crier dans le désert.

La cour de Londres n'avait d'attention que pour l'empereur. Il se faisait solliciter pour accepter les avantages qu'elle voulait lui procurer. Ses ministres faisaient des difficultés, non sur des choses essentielles, car ils étaient satisfaits, mais sur les termes les plus indifférents de la traduction du traité. Les ministres anglais attendaient que ces difficultés fussent levées pour faire partir la flotte, et témoignaient la même impatience de les voir aplanies, que si l'empereur en eût attendu la décision pour appuyer de toute sa puissance le roi d'Angleterre et conquérir en faveur de ce prince une nouvelle couronne. Toutefois ils ne négligeaient pas le roi d'Espagne, et pendant qu'on armait dans les ports d'Angleterre pour le combattre, le colonel Stanhope recevait des ordres précis d'assurer Albéroni que Georges avait soutenu les intérêts de l'Espagne comme les siens propres ; que les peines qu'il s'était données pour amener la cour de Vienne à la raison ne se pouvaient exprimer, et qu'il ne pouvait dire aussi les difficultés sans nombre qu'il avait essayées et surmontées de la part de l'empereur pour le fléchir et le réduire à peu près au point que Sa Majesté Catholique le désirait, chose d'autant plus difficile, que la paix avec la Porte était comme assurée, et que l'empereur n'était pas moins sûr de conclure un traité avec le roi de Sicile en tel temps et à telles conditions qu'il conviendrait aux intérêts de la maison d'Autriche. Ainsi l'envoyé, d'Angleterre devait faire voir que, sans les bons offices du roi son maître, le roi d'Espagne n'aurait pas eu le moindre lieu d'espérer qu'il trouverait tant de docilité de la part de la cour de

Vienne.

Le roi d'Angleterre prétendait aussi qu'il n'aurait pu se flatter de réussir, s'il n'eût fait naître dans l'esprit de l'empereur ces bonnes dispositions, en lui faisant voir que lui-même était réciproquement disposé à lui donner toutes sortes de secours contre les perturbateurs du repos public. C'était le motif que les ministres anglais alléguaient pour justifier l'armement de l'escadre prête à faire voile au premier vent. Ils décidaient en même temps que quelques changements que l'empereur désirait au projet lui devaient être accordés ; qu'aucun ne devait faire la moindre peine, même à l'égard de la forme, ni à la France ni à l'Angleterre. Ils jugèrent seulement que la France pourrait avoir quelque répugnance à consentir à l'idée que les ministres de l'empereur avaient d'exiger du roi une renonciation nouvelle à ses droits sur la couronne d'Espagne et sur les États qui en dépendent, et de faire assembler les états du royaume pour autoriser cette renonciation. Ces ministres Anglais s'objectaient eux-mêmes qu'un tel acte fait par un prince mineur serait nul ; que s'il paraissait qu'on eût, quelque doute sur la solidité du traité d'Utrecht, l'incertitude sur la foi qui faisait la base de tout l'édifice affaiblirait toutes les précautions nouvelles qu'on prendrait pour les soutenir ; qu'il était enfin plus à propos de s'abandonner à la disposition de ce traité, et de croire que la clause insérée en faveur de la maison de Savoie, valait une renonciation du roi et du régent que de troubler la France en lui demandant une assemblée d'états, dangereuse et principalement odieuse dans un temps de minorité. Ainsi rien ne les embarrassait, pas même les murmures de la nation, qui voyait avec peine les apprêts d'une guerre prochaine avec l'Espagne. Les négociants, uniquement touchés de l'intérêt du commerce, ne dissimulaient pas à quel point leur déplaisait une rupture sans prétexte, sans avantage pour les Îles Britanniques, uniquement utile aux intérêts de l'empereur, et par conséquent aux vues d'agrandissement et d'affermissement qu'un roi d'Angleterre, duc de Hanovre, pouvait avoir en Allemagne. De telles vues paraissaient très dangereuses, bien loin d'être conformes à l'intérêt et à la liberté de la nation ; mais étant assujettie, et n'ayant d'autre pouvoir que de former des vœux, elle souhaitait et elle espérait qu'une guerre si mal entreprise produirait la ruine du ministère, consolation et ressource ordinaire des Anglais.

Les ministres d'Angleterre parurent alors aussi contents du mouvement que Châteauneuf se donnait en Hollande pour engager la république à souscrire à l'alliance, qu'ils avaient paru précédemment mal satisfaits de la mollesse et de la

partialité dont ils avaient accusé plusieurs fois cet ambassadeur dans les plaintes qu'ils en avaient portées au régent. Ils commencèrent à louer son zèle, sa vigilance, son industrie, sa sincérité à leur égard, la vigueur qu'il faisait paraître dans ses discours. Ils lui donnèrent ces louanges comme à dessein de réparer ce qu'ils en avaient dit précédemment à son préjudice, et comme un effet de la justice qu'ils croyaient devoir à ses bonnes intentions présentes et à son activité. Ce nouveau langage tenu par les Anglais fut une raison nouvelle à Beretti de changer de style à l'égard de Châteauneuf. Beretti avait assuré plusieurs fois en Espagne qu'il ferait si bien par ses manèges, que la Hollande ne souscrirait pas au projet proposé par l'Angleterre. Il voyait qu'il ne pouvait plus parler si affirmativement, et que chaque fois que les états de la province de Hollande s'assemblaient, il avait lieu de craindre qu'ils ne prissent la résolution de souscrire au traité. Il fallait donc pour son honneur préparer la cour d'Espagne à un événement qui pouvait arriver d'un jour à l'autre, et comme c'était pour lui une espèce de rétractation que d'annoncer ce qu'il craignait, le seul moyen d'éviter de se rendre garant de ce qu'il avait avancé était d'attribuer le changement des Hollandais aux sollicitations impétueuses, disait-il, de la France, assurant que, si cette couronne ne s'était mêlée de la négociation commencée par les Anglais, jamais leurs propositions n'auraient été écoutées, qu'elles n'auraient pas même été mises en délibération, car outre que les États généraux étaient bien résolus d'éviter tout engagement capable d'entraîner une rupture avec le roi d'Espagne, et de causer, par conséquent, un préjudice extrême à leur commerce, la défiance qu'ils avaient depuis longtemps des Anglais augmentait tous les jours.

Beretti prétendait qu'elle était montée d'un nouveau degré depuis qu'il avait découvert aux députés de la province de Hollande que l'Angleterre offrait au roi d'Espagne de lui remettre Gibraltar. Une telle offre faisait juger que le roi d'Angleterre obtiendrait de nouvelles prérogatives pour le commerce de la nation ; que même il était déjà sûr des avantages que le roi d'Espagne lui accorderait, puisqu'il n'était pas vraisemblable que sans cette considération, un prince tenace désirant toujours d'acquérir, ayant à répondre à des peuples également avides, voulût abandonner et céder gratuitement une acquisition que la couronne d'Angleterre avait faite sous le règne précédent. Le mystère de cette négociation inconnue aux Hollandais fournit encore à Beretti matière à leur faire soupçonner des embûches, et d'exciter de leur part la jalousie si facile et si naturelle entre deux nations si intéressées au commerce. Toute défiance sur cet article est un moyen sûr d'inquiéter et d'alarmer la république

de Hollande. Ainsi, Beretti fit répandre le bruit dans les provinces maritimes que le roi d'Espagne prenait déjà des mesures pour découvrir dans son royaume les effets appartenant aux négociants nationaux des royaumes et pays qui avaient abusé des grâces que Sa Majesté Catholique accordait pour la facilité de leur commerce. Mais, malgré l'industrie dont Beretti se vantait, il s'apercevait que, les moyens qu'il employait étaient de faibles ressources. Il avouait donc que la cabale contre l'Espagne était trop forte, et ne trouvait en quelque façon de consolation que dans la honte qui rejaillissait, disait-il, sur la France des démarches que son ambassadeur faisait à la Haye, démarches si basses, disait-il, qu'elle avait été obligée de les dénier dans le temps même qu'elles se faisaient. Il les attribuait à l'abbé Dubois, grand moteur de la machine, dont il prétendait connaître parfaitement la manoeuvre et le mauvais esprit, et avoir averti plusieurs fois Cellamare de prendre garde aux intentions et à la conduite de la France.

Cellamare, de son côté, assura le roi son maître que, suivant ses ordres, il avait parlé très fortement au maréchal d'Huxelles; qu'il n'avait pas ménagé les termes; qu'il avait clairement fait connaître les sujets que le roi d'Espagne avait de se plaindre des instances que la France faisait pour engager la république de Hollande dans une alliance, et vraisemblablement dans une guerre contre Sa Majesté Catholique, instances plus vives et plus pressantes que ne l'étaient celles que l'Angleterre même faisait à cette république. À ces représentations l'ambassadeur d'Espagne avait ajouté quelque espèce de menaces; mais il ne comptait nullement sur l'effet que ses plaintes, ses protestations et ses clameurs pourraient produire. L'engagement était pris, et Cellamare comprenait que, quoi qu'il pût dire pour décrier la quadruple alliance, ses discours n'obligeraient pas le régent à faire le moindre pas en arrière; qu'en vain les ministres d'Espagne répandraient de tous côtés qu'un tel traité scandalisait toute l'Europe, Son Altesse Royale suivrait toujours son objet; qu'elle travaillait constamment à l'affermissement d'une paix qui assurait ses intérêts particuliers, et qu'elle ne s'embarrasserait que des moyens de faire réussir ses vues. Il y avait peu de temps qu'on avait reçu avis en France que Martinet, Français, officier de marine, actuellement au service d'Espagne avait pris dans la mer du Sud six vaisseaux français qui faisaient le commerce de la contrebande. Il paraissait impossible d'obtenir la restitution de ces vaisseaux. Cellamare avertit le roi d'Espagne que les particuliers intéressés en cette perte, jugeant bien que toute négociation sur un point si délicat pour l'Espagne serait absolument inutile, prenaient le parti d'armer en Hollande

et en Angleterre quatre frégates, qu'ils enverraient sous le pavillon de l'empereur au-devant des vaisseaux espagnols chargés des effets pris, et qu'après avoir enlevé leurs charges, ces frégates les rapporteraient dans les ports de France. Si l'ambassadeur d'Espagne servait fidèlement son maître en lui donnant de pareils avis, il s'en fallait beaucoup qu'il ne rendit des services aussi utiles à ce prince, lorsque, croyant lui faire sa cour, il l'assurait que les Français, presque généralement, détestaient la conduite du régent; qu'ils ne pouvaient souffrir qu'il n'eût pas pris le parti sage, et seul convenable, de s'unir à l'Espagne, et d'agir de concert avec elle et le roi de Sicile contre la maison d'Autriche. Les suites firent voir que Cellamare ne s'en tint pas à ces simples assurances. Toutefois il se défiait lui-même de ce qu'il avançait à la cour de Madrid, dans la seule vue vraisemblablement de plaire et de flatter; car en même temps il exhortait son oncle à Rome à demeurer dans une espèce de neutralité, persuadé que toute détermination serait dangereuse d'un côté ou d'autre, jusqu'à ce que le sort douteux de la Sicile fût décidé.

On ignorait encore si l'armement d'Espagne avait pour objet la conquête de cette île. Ceux des ministres du roi de Sicile, qui croyaient avoir plus lieu de le craindre, se flattaient que l'empereur s'opposerait au succès d'un e pareille entreprise, et que les forces qu'il avait en Italie suffiraient pour l'empêcher. D'ailleurs on ne comptait point à Turin sur l'assistance de la France; et Provane, qui était à Paris, ne cessait d'assurer son maître que le régent sacrifierait sans peine les intérêts de la maison de Savoie, quand il le croirait nécessaire, persuadé qu'il n'avait rien à craindre ni à espérer d'elle. Toutefois Provane demeura longtemps incertain des véritables sentiments de Son Altesse Royale. Il crut qu'elle était inquiète des menaces personnelles que l'ambassadeur d'Espagne laissait entendre qu'il lui avait faites du ressentiment du roi d'Espagne, et qu'alarmée des suites, elle désirerait n'avoir pas pris d'engagement sur le plan proposé par la cour d'Angleterre. Il y avait même des gens qui assuraient Provane qu'elle s'en dégagerait volontiers si elle trouvait quelque bon expédient pour rompre cette liaison fatale, parce qu'elle commençait à connaître que c'était en vain qu'elle s'était flattée d'obliger le roi d'Espagne de souscrire au projet, et qu'enfin ni l'espérance de la succession des États de Parme et de Toscane, ni la crainte de la quadruple alliance, ni celle de l'accommodement prétendu du roi de Sicile avec l'empereur, que le régent avait regardé comme un moyen, infaillible de persuader Sa Majesté Catholique, ne suffisaient pas pour faire impression sur son esprit.

Mais Provane, et ceux qui lui donnaient des avis, se trompaient également, et dans

le temps qu'ils supposaient quelque incertitude dans l'esprit du régent, Stairs louait, au contraire, la fermeté de Son Altesse Royale, étant sûr qu'elle était résolue à signer le traité, dès le moment que Pentherrieder aurait reçu l'ordre de le signer au nom, de l'empereur, événement d'autant plus important que les ministres d'Angleterre étaient alors persuadés que l'objet principal de la reine d'Espagne et d'Albéroni était de ménager et de se conserver toujours une ouverture à la succession de la couronne de France, se flattant l'un et l'autre que la branche d'Espagne avait un grand parti dans le royaume; que, cultivant ceux qui lui étaient attachés, et se faisant de nouveaux amis, elle y serait un jour assez puissante pour exclure M. le duc d'Orléans, et y placer un des fils du roi d'Espagne, système absolument opposé aux dispositions que l'Angleterre et la Hollande avaient faites pour empêcher à jamais l'union des deux couronnes, même la trop grande intelligence entre les deux branches de la maison royale, et maintenir en les divisant l'équilibre de l'Europe, objet que le ministère d'Angleterre présentait pour faire valoir aux autres nations ce que le roi Georges, prince d'Allemagne, porté par les vues de son intérêt particulier à ménager l'empereur, faisait aux dépens des Anglais pour agrandir la puissance de la maison d'Autriche; car en même temps qu'il protestait au roi d'Espagne que ses intentions et ses vues concouraient toutes au véritable intérêt de Sa Majesté Catholique, les Anglais déclaraient, avec beaucoup de franchise, que l'escadre armée dans leurs ports était destinée à s'opposer à toutes entreprises que les Espagnols tenteraient en Italie. En vain les ministres d'Espagne en France et en Hollande tâchaient de profiter au moins du bénéfice du temps, leurs ménagements, leurs instances, les représentations réitérées qu'ils faisaient, lorsqu'ils croyaient que quelque difficulté survenue à la négociation pouvait en interrompre le cours, rien de leur part ne produisait l'effet qu'ils désiraient; et Cellamare avouait qu'il regardait comme absolument inutiles les sollicitations les plus fortes qu'il faisait, parce que le régent était tellement aheurté à mettre l'Espagne en, paix, malgré qu'elle en eût, que ni promesses, ni menaces de la part du roi d'Espagne ne pouvaient détourner Son Altesse Royale du projet qu'elle avait formé.

Les instances de l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre ne furent pas plus heureuses. Monteléon, pressé par les ordres réitérés qu'il recevait de la cour de Madrid, fut enfin obligé, malgré lui, d'en venir aux menaces. Il déclara donc au comte de Stanhope que, si l'escadre Anglaise destinée pour la Méditerranée faisait la moindre, hostilité, ou si elle causait le moindre dommage à l'Espagne, toute la nation Anglaise généralement s'en ressentirait, et que le prochain parlement de

la Grande-Bretagne vengerait Sa Majesté Catholique. Stanhope, facile à prendre feu, n'écoula pas tranquillement les menaces de l'Espagne ; il suivit son penchant naturel, et renchérit, par un emportement qui ne lui coûtait rien, sur les discours que Monteléon lui avait tenus. Tous deux se calmèrent, l'un plus facilement que l'autre ; et Stanhope, revenu avec peine, tâcha de faire voir que le roi son maître, plein de bonnes intentions pour le roi d'Espagne, agissait pour le véritable bien de Sa Majesté Catholique en faisant passer une escadre dans la Méditerranée. Pour soutenir un tel paradoxe, il établit, comme un principe incontestable, que le projet du traité était ce qu'on pouvait imaginer de mieux pour le roi d'Espagne ; qu'il était indubitable par cette raison que l'empereur s'opposerait à sa conclusion, et que cette opinion n'était que trop bien fondée, puisque ce prince hésitait encore à souscrire à l'alliance. Comme elle était tout à l'avantage de l'Espagne, suivant les principes de Stanhope, le roi d'Angleterre avait essentiellement travaillé pour les véritables intérêts du roi d'Espagne en armant une escadre et la faisant actuellement passer dans la Méditerranée, uniquement à dessein de s'opposer à la mauvaise volonté de l'empereur, et d'empêcher le trouble que ce prince apporterait à l'exécution des vues formées pour l'avantage du roi d'Espagne, si les Allemands avaient la liberté d'agir, et s'ils n'étaient retenus par une puissance telle que serait celle que l'Angleterre ferait agir par mer. Mais comme il était juste que cette couronne tint une balance à peu près égale entre l'empereur et le roi d'Espagne, Stanhope ajouta que ce serait abuser Sa Majesté Catholique que de lui laisser croire que l'Angleterre, faisant autant qu'elle faisait pour la maison royale d'Espagne, pût demeurer dans l'indifférence, si les armes espagnoles se portaient à quelque entreprise contraire à la tranquillité des États que l'empereur possédait en Italie. On croit que Stanhope poussa le raisonnement jusqu'à vouloir prouver à Monteléon que c'était servir réellement le roi d'Espagne que de traverser et faire échouer toutes les entreprises de cette nature, parce qu'elles rallumeraient la guerre en Italie, et qu'il était de l'intérêt essentiel de ce prince d'y maintenir la paix.

Monteléon, persuadé ou non, demanda une réponse par écrit. Elle lui fut promise ; et quelques jours après, ayant réitéré la même demande dans une conférence qu'il eut avec les trois ministres principaux du roi d'Angleterre, Stanhope, Sunderland et Craggs, la réponse par écrit lui fut remise, mieux digérée et disposée avec plus d'ordre qu'il ne l'avait reçue de Stanhope. Monteléon désira de l'avoir pour sa justification personnelle auprès du roi son maître, car Albéroni ne cessait de lui reprocher une tranquillité coupable sur les intérêts de Sa Majesté Catholique, et une

confiance outrée aux paroles et aux conseils de l'abbé Dubois. Il fallait donc faire voir, par un écrit des ministres d'Angleterre, que les comptes qu'il rendait de leurs sentiments et de leurs expressions était exact et fidèle. Il avait d'ailleurs à Londres des surveillants très attentifs à sa conduite, observant jusqu'à la moindre de ses démarches. L'un était l'agent de Sicile, l'autre celui du duc de Parme. Tous deux l'interrogeaient sur chaque pas qu'il faisait et sur les ordres qu'il recevait. Il se croyait obligé de ménager le ministre de Parme, dans la vue de se conserver la protection du duc de Parme auprès de la reine ; mais quelque inclination qu'il eût pour le roi de Sicile, il était un peu plus réservé à l'égard de son ministre. Toutefois Montéléon, affectant à son égard une apparence de confiance, l'informait des choses qu'il ne pouvait lui cacher. Il y ajoutait souvent que, pourvu que le roi de Sicile tint ferme avec l'Espagne, on pourrait enfin dissiper le nuage ; mais cette apparente cordialité n'alla pas jusqu'au point de lui communiquer la réponse par écrit des ministres d'Angleterre. Montéléon se fit un mérite auprès d'Albéroni de sa discrétion. Il assura le premier ministre qu'il avait voulu le laisser maître de communiquer cette réponse à l'ambassadeur de Sicile à Madrid, ou de lui en dérober la connaissance suivant qu'il le jugerait plus à propos ; et pour se justifier du reproche de trop de confiance en l'abbé Dubois, il assura qu'il évitait de le voir, chose aisée, parce qu'alors l'abbé Dubois demeurerait renfermé dans sa maison à Londres, et ne se montrait ni à la cour ni ailleurs.

CHAPITRE VI.

1718

DÉPART DE L'ESCADRE ANGLAISE POUR LA MÉDITERRANÉE. - FOURBERIE DE STANHOPE À MONTELÉON. - PROPOS D'ALBÉRONI. - MALADIE ET GUÉRISON DU ROI D'ESPAGNE. - VANTERIES D'ALBÉRONI. - SECRET DU DESSEIN DE SON EXPÉDITION. - DÉFIANCE DU ROI DE SICILE DE CEUX MÊME QU'IL EMPLOIE AU DEHORS. - LEURS DIFFÉRENTS AVIS. - MINISTRES D'ESPAGNE AU DEHORS DÉCLARENT QUE LE ROI D'ESPAGNE N'ACCEPTERA POINT LE TRAITÉ. - DÉTAIL DES FORCES D'ESPAGNE FAIT EN ANGLETERRE AVEC MENACES. - ALBÉRONI DÉCLAME CONTRE LE ROI D'ANGLETERRE ET CONTRE LE RÉGENT. - ALBÉRONI SE LOUE DE NANCRÉ; LUI IMPOSE SILENCE SUR LE TRAITÉ; PEINT BIEN L'ABBÉ DUBOIS; MENACE; DONNE AUX ESPAGNOLS DES LOUANGES ARTIFICIEUSES. - IL A UN FORT ENTRETIEN AVEC LE COLONEL STANHOPE, QUI AVERTIT TOUTS LES CONSULS ANGLAIS DE RETIRER LES EFFETS DE LEURS NÉGOCIANTS. - INQUIÉTUDE DES MINISTRES DE SICILE À MADRID. - FOURBERIE INSIGNE D'ALBÉRONI. - FORTE ET MENAÇANTE DÉCLARATION DE L'ESPAGNE AUX HOLLANDAIS. - AVIS CONTRADICTOIRE D'ALDOVRANDI AU PAPE SUR ALBÉRONI. - PLAINTES DU PAPE CONTRE L'ESPAGNE QUI ROMPT AVEC LUI, SUR LE REFUS DES BULLES DE SÉVILLE POUR ALBÉRONI. - CONDUITE DE GIUDICE À L'OCCASION DE LA RUPTURE DE L'ESPAGNE, AVEC ROME. - IL ÔTE ENFIN LES ARMES D'ESPAGNE DE DESSUS SA PORTE; CRAINT LES IMPÉRIAUX ET MEURT D'ENVIE DE S'ATTACHER

À EUX; AVERTIT ET BLÂME LA CONDUITE DE CELLAMARE À LEUR ÉGARD. - LE PAPE MENACÉ PAR L'AMBASSADEUR DE L'EMPEREUR. - MALICE D'ACQUAVIVA CONTRE LES GIUDICE. - DANGEREUSES PRATIQUES DE CELLAMARE EN FRANCE. - SECRET ET PRÉCAUTIONS. - SES ESPÉRANCES. - EMBARRAS DOMESTIQUES DU RÉGENT, CONSIDÉRÉS DIFFÉREMMENT PAR LES MINISTRES ÉTRANGERS À PARIS. - KOENIGSECK, AMBASSADEUR DE L'EMPEREUR À PARIS, GÉMIT DE LA COUR DE VIENNE ET DE SES MINISTRES. - GARNISONS. - CONDUITE INSOLENT DE STAIRS.

Enfin le moment du départ de l'escadre anglaise destinée pour la Méditerranée arriva. Comme elle était prête à mettre à la voile, Stanhope dit à Monteléon que l'amiral Bing, qui la commandait, avait ordre d'user d'une bonne correspondance avec l'Espagne. Monteléon demanda si le cas fatal aux deux rois et aux deux nations arriverait, et si l'Angleterre s'opposerait aux desseins du roi d'Espagne. Stanhope répondit, en termes généraux, qu'il espérait que cette occasion ne se présenterait pas ; que le roi d'Angleterre et son ministère avaient toujours devant les yeux combien il leur importait de maintenir l'amitié et la bonne correspondance avec l'Espagne, aussi bien que les inconvénients et le préjudice d'une rupture ; que le temps et les effets dissiperait, les mauvaises impressions et l'opinion sinistre qu'on avait à Madrid de leurs intentions. En effet, cette opinion ne pouvait être plus mauvaise. Le roi d'Espagne était non seulement persuadé de la partialité du roi d'Angleterre pour l'empereur, mais de plus Sa Majesté Catholique déplorait le malheur général de l'Europe et l'esclavage dont plusieurs nations étaient menacées, si les projets que la France et l'Angleterre soutenaient avec tant d'efforts réussissaient en faveur de la maison d'Autriche.

Albéroni, pour lors arbitre absolu des sentiments et des décisions de son maître, protestait que jamais ce prince ne subirait la dure loi que ceux qui se disaient ses meilleurs amis voulaient lui imposer ; que s'il cédait, ce ne serait que lorsqu'il y serait forcé par la nécessité et qu'il ne serait plus maître d'agir contre ses propres intérêts ; qu'il adorait les jugements impénétrables de Dieu, et qu'il prévoyait que quelque jour les mêmes puissances, qui travaillaient à augmenter celle d'un prince dont elles devaient redouter les desseins ambitieux, regretteraient amèrement les secours qu'elles lui donnaient avec tant de zèle pour s'élever à leur préjudice. Le cardinal prétendait que Nancré même, venu à la cour d'Espagne comme ministre confident du régent, était honteux de sa commission ; que, ne pouvant répondre aux justes plaintes que le

roi d'Espagne faisait de la conduite et des démarches de ce prince, il se contentait de lever les épaules et de dire qu'il était trop engagé pour reculer, et d'avouer en même temps qu'il avait bien prévu que son voyage en Espagne aurait un triste succès.

Cette cour, ou pour mieux dire la reine et le premier ministre, avaient eu de grands sujets d'alarme causés par une maladie opiniâtre du foi d'Espagne, dont les médecins auguraient mal et ne pouvaient le guérir. Sa santé se rétablit enfin d'elle-même sans remèdes, et la fièvre le quitta après beaucoup d'accès et différentes rechutes. On ne manqua pas de publier avec soin sa guérison ; et Albéroni réitéra, surtout en Italie, les descriptions magnifiques qu'il avait déjà faites de l'état de la flotte espagnole, de celui de l'armement destiné à faire une descente, des provisions de vivres, d'artillerie, et généralement de toutes les précautions qu'il avait prises pour assurer le dessein dont il gardait encore le secret. Enfin il voulait que le monde vît que l'Espagne n'était plus un cadavre, et que l'administration d'un ministre habile, pendant un an et demi, avait mis ce royaume en état d'armer et habiller soixante-cinq mille hommes effectifs, et de former une marine, de construire actuellement douze navires chacun de quatre-vingts pièces de canon, de fondre cent cinquante pièces d'artillerie, et de bâtir à Barcelone une des plus belles citadelles de l'Europe. Il envisageait comme un moyen de fournir à tant de dépenses le retour prochain de quatorze vaisseaux envoyés en Amérique pour le compte seul du roi d'Espagne, et ce qui marquait à quel point la puissance de ce prince imposait au dehors était l'empressement que le duc de Savoie témoignait de s'unir à Sa Majesté Catholique, offrant d'envoyer exprès à Madrid un ministre muni de pouvoirs pour traiter. Il aurait été le quatrième de ceux que ce prince avait à la cour d'Espagne. L'abbé del Maro, son ambassadeur, quoique rappelé, n'en était pas encore parti. Il y avait envoyé quelque temps auparavant Lascaris comme ministre de confiance, dont il n'avait cependant que l'apparence. Un nommé Corderi, secrétaire d'ambassade, paraissait être plus du goût du roi son maître ; toutefois il n'avait pas encore son secret. Aucun de ces ministres et agents du roi de Sicile n'avait pu pénétrer quel était le véritable objet de l'armement d'Espagne. Del Maro, mécontent de cette cour, assurait depuis longtemps que l'entreprise regardait la Sicile ; Lascaris, espérant encore de réussir où l'ambassadeur avait échoué, assurait son maître que c'était Naples. Il élevait le bon état et la puissance de l'Espagne, et par ses relations il insinuait à son maître que le meilleur parti qu'il eût à prendre était de traiter avec cette couronne. Corderi, souhaitant de prolonger son emploi, écrivait douteusement. Il représentait le roi d'Espagne comme encore indéterminé dans ses résolutions ; il répandait des doutes

sur l'état de la négociation de Nancré ; et n'étant pas informé de ce qu'il s'y passait, il croyait utile à ses vues particulières de laisser entrevoir à son maître qu'Albéroni et Nancré étaient entre eux plus d'accord que le public n'avait lieu de le croire ; il était d'ailleurs l'espion de Lascaris. Moyennant les différentes affections de ces trois ministres, le roi de Sicile était très mal informé d'un projet dont la connaissance était si importante à ses intérêts.

Si la bonne foi d'Albéroni eût été moins suspecte, qui que ce soit n'aurait douté de la résolution ferme et constante, que le roi d'Espagne avait prise, de rompre toute négociation et d'entrer incessamment en guerre ; car il n'y avait pas d'occasion où le cardinal ne déclarât nettement les intentions de Sa Majesté Catholique sur ce sujet. Ses ministres au dehors avaient ordre d'en parler avec la même franchise. Montéléon, peut-être parce qu'il était plus suspect, reçut des ordres plus précis qu'aucun autre de déclarer que le roi son maître ne consentirait jamais à l'indigne projet qu'on lui proposait, son honneur exigeant qu'il pérît plutôt que de recevoir une loi dont sa dignité et l'intérêt de sa couronne souffriraient un égal préjudice, loi très fatale d'ailleurs au bien général de l'Europe. Montéléon devait dire aussi que Sa Majesté Catholique attendait de savoir quels ordres le roi d'Angleterre donnerait à l'escadre qu'il faisait passer dans la Méditerranée, afin de régler de son côté les mesures, qu'elle aurait à prendre ; que, si elle, n'avait pu gagner l'amitié du roi Georges, elle voulait au moins gagner son estime. Pour appuyer une telle déclaration, Albéroni fit une nouvelle énumération des forces d'Espagne. Cette couronne, disait-il, réveillée de sa léthargie, fait ce que nulle puissance n'a fait encore. Elle a plus de trois cent soixante voiles, trente-trois mille hommes effectifs de débarquement, cent pièces de canon de vingt-quatre, trente de campagne, quarante mortiers, trente mille bombes et grenades, le reste à proportion ; vingt mille quintaux de poudre, quatre-vingt mille outils à remuer la terre, dix-huit mille fusils de réserve, des vivres pour l'armée de terre et de mer jusqu'à la fin du mois d'octobre, toutes les troupes armées, montées et vêtues de neuf ; enfin deux millions de pièces de huit embarquées, c'est-à-dire, un million trois cent mille pièces en monnaie d'or et d'argent, le reste en lettres de change sur Gènes et sur Livourne. Outre ces troupes, il demeure quarante-deux mille hommes en Espagne. C'est en ces termes qu'Albéroni s'expliquait à Montéléon au commencement de juin 1718, avouant cependant que les hommes ayant fait ce qu'ils pouvaient, le succès dépendait de la bénédiction de Dieu ; mais ces dispositions suffisaient, disait le cardinal, pour faire voir au roi d'Angleterre qu'il se trompait s'il croyait traiter un roi d'Espagne à l'allemande ; car enfin Sa Majesté

Catholique se mettait en état de faire de temps en temps de ces sortes de coups qui devraient donner à penser à quelqu'un, et si, plutôt que de porter ses forces en Italie, elle les eût fait passer en Écosse sous le commandement de ce galant homme pour lors relégué à Urbino et demandant secours à tout le monde, peut-être que le roi Georges eût fait ses réflexions avant que d'envoyer une escadre dans la Méditerranée ; mais il paraissait que Dieu aveuglait ce seigneur, permettant qu'il travaille contre son propre bien, et comme conduit par un esprit d'erreur qui ne lui permettait pas de se laisser persuader par les raisons les plus claires, les plus convaincantes et les plus conformes à ses véritables intérêts.

Albéroni ne traitait pas le régent plus favorablement que le roi d'Angleterre : tous deux selon lui ne pensaient qu'à leurs intérêts particuliers, et tous deux prenaient, disait-il, de fausses routes pour arriver à leur but. L'un, selon lui, sacrifiait à cet objet la nation Anglaise, et, l'autre la française. Enfin, sortant des bornes du simple raisonnement, il se porta jusqu'à dire à Nancre, de la part du roi d'Espagne, de cesser absolument de parler du projet à Sa Majesté Catholique, pour ne pas obliger sa patience royale à sortir des règles usitées à l'égard des ministres étrangers. Cette espèce de menace ne regardait pas personnellement Nancre, car Albéroni déclara souvent qu'il avait lieu d'être content de sa conduite ; qu'elle ne pouvait être plus sage ni plus mesurée, ayant une mauvaise cause à défendre. Il ajoutait à cet éloge un parallèle peu obligeant pour l'abbé Dubois, qu'il traitait de nouveau ministre, d'artisan de chimères, agent des passions d'autrui (point du tout, mais des siennes), d'homme qui avait mis tout son génie à vendre et à débiter ses artifices par cabale et par mille menteries (c'était bien là le vrai portrait de tous les deux), mais dont l'orviétan trouvait peu de débit, parce que tout homme d'honneur était persuadé que ses manèges n'aboutiraient qu'à décréditer son maître et à l'engager dans le précipice. La conséquence et la conclusion de tous ces discours étaient que ceux qui se donnaient pour amis du roi d'Espagne avaient enfui poussés son flegme au point de jouer à jeu découvert, et de prendre en main toutes les armes qu'il croirait utiles à la défense de son honneur et de la monarchie ; qu'il serait vaillamment secondé par la nation espagnole généralement occupée du désir de contribuer de son sang, de son bien, enfin de tout ce qu'elle possédait, pour servir le roi son maître, qu'elle était transportée de joie de voir une narine et tant de forces, que Sa Majesté Catholique avait mises sur pied ; que les Espagnols disaient unanimement : si l'on avait tant fait en peu de temps, que pourrait-on faire à l'avenir ? que le moindre d'entre eux se croyait conquérant de nouveaux mondes ; que l'Espagne enfin était en

pleine mer, et qu'il fallait ou périr ou parvenir au port. Albéroni s'expliqua dans le même sens et dans les mêmes termes à peu près avec le colonel Stanhope.

Cet envoyé avait reçu de Londres l'ordre de représenter les raisons qui empêchaient le roi d'Angleterre d'acquiescer à la proposition que le roi d'Espagne avait faite, de garder la Sardaigne en souscrivant au projet du traité. Stanhope crut adoucir ce refus en l'ornant de toutes les expositions que le roi son maître lui avait prescrites, pour persuader le cardinal que ce prince était plus touché que personne de l'honneur et des intérêts de Sa Majesté Catholique, et que c'était même en cette considération qu'il croyait important de ne rien innover au projet de traité, parce qu'il fallait éviter de fournir à l'empereur le moindre prétexte de changer de sentiment, au moment qu'il dépendait de lui de faire la paix avec les Turcs. Albéroni ne parut point touché de ces marques de considération., que Stanhope lui voulait faire valoir. Il répondit qu'il regardait toujours le plan comme désavantageux, déshonorant pour l'Espagne, et comme dressé avec beaucoup de partialité en faveur de l'empereur ; que, si le roi d'Angleterre et le régent étaient résolus à refuser tout changement, le roi d'Espagne l'était aussi de rejeter tout l'ouvrage, et que, par cette raison, il était inutile de traiter davantage ; qu'il attaquerait l'empereur avec toute la vigueur possible, quand même toute l'Europe le menacerait de lui déclarer la guerre, qu'il en attendait l'effet avant que de changer de résolution ; que, si les événements lui étaient contraires, il se retirerait auprès de sa cheminée, et tâcherait de s'y défendre, n'étant pas assez don Quichotte pour attaquer tout le genre humain ; mais aussi qu'il aurait l'avantage de connaître ses ennemis, et que peut-être il trouverait le temps et l'occasion de faire sentir sa vengeance ; qu'il préférerait donc un parti honorable à celui de se soumettre à des conditions infâmes. Cette déclaration fut soutenue d'une description pompeuse des forces d'Espagne. Si le pouvoir de cette couronne était demeuré comme éclipsé pendant plusieurs siècles, la faute ; dit Albéroni, devait en être imputée, à ceux qui, se trouvant à la tête des affaires, les avaient follement et pitoyablement administrées. Mais au moment présent les finances du roi d'Espagne étaient dans un état florissant. Ce prince ne devait rien, son bonheur ayant été de manquer de crédit pour emprunter dans les conjonctures fatales où il aurait regardé comme un bien les moyens de se ruiner. Il pouvait donc, disait le cardinal, soutenir désormais la guerre sans le secours de personne, et déjà les fonds étaient réglés pour les dépenses d'une seconde campagne.

L'ostentation d'un pouvoir, dont il était permis aux étrangers de douter, aurait peut-être fait peu d'impression sur les Anglais. Comme il fallait les toucher par

quelque intérêt plus sensible et plus pressant pour la nation, Albéroni déclara nettement à l'envoyé d'Angleterre que le roi d'Espagne ne permettrait pas à la compagnie Anglaise du Sud d'envoyer dans le cours de cette même année le vaisseau qu'elle avait droit de faire passer tous les ans dans les Indes espagnoles, en vertu du traité d'Utrecht. Ce refus n'était ni l'effet ni l'apparence d'une rupture prochaine. Albéroni prit pour prétexte l'exès des marchandises d'Europe portées aux Indes en contrebande, et promit qu'au lieu d'un vaisseau les Anglais auraient l'année suivante permission d'en envoyer deux dans la mer du Sud. Mais en même temps qu'il relevait l'avantage que la nation Anglaise retirerait de ce changement, il ne put s'empêcher de laisser échapper avec colère, soit malgré lui, soit à dessein ; que l'Espagne n'aurait plus d'égard aux traités faits avec l'Angleterre ; que Stanhope ne recevrait désormais aucune réponse favorable sur les mémoires qu'il pourrait donner, parce que, dans la situation où se trouvaient les affaires, le roi catholique n'avait que trop de sujets de regarder le roi d'Angleterre comme ennemi. Stanhope, étonné de l'emportement du cardinal, et persuadé que les menaces qu'il laissait échapper seraient suivies de l'effet prochain, crut à propos de lui représenter qu'au moins, en cas de rupture, les traités fixaient un temps aux marchands des deux nations pour retirer leurs personnes et leurs effets. Albéroni répondit avec encore plus de chaleur qu'auparavant, que sitôt que l'escadre Anglaise paraîtrait dans la Méditerranée, les Anglais devaient s'attendre à être maltraités dans toutes les circonstances imaginables. Les vivacités d'Albéroni furent mêlées de mots entrecoupés du prétendant, de dispositions que le parlement prochain de la Grande-Bretagne témoignerait vraisemblablement à l'égard de la guerre d'Espagne, de raisonnements et de pronostics sur la nécessité où l'Espagne et l'Angleterre se trouveraient indispensablement réduites de périr l'une ou l'autre ; enfin de tant de mouvements de colère, et si vifs, de la part du premier ministre, que Stanhope, au sortir de l'audience, dépêcha sur-le-champ des courriers aux consuls Anglais de tous les ports d'Espagne pour leur enjoindre de mettre sous leur garde tous les effets appartenant aux marchands de leur nation. On doutait cependant encore à Madrid des intentions du roi d'Espagne. Quelques ordres donnés pour différer de quelques jours le départ de la flotte fit croire que Sa Majesté Catholique pourrait enfin accepter le projet, malgré tant de démonstrations contraires qu'elle avait données au public. Les ministres de Sicile parurent plus inquiets et plus alarmés du soupçon qu'ils eurent d'une intelligence prochaine du roi d'Espagne avec l'empereur, que de la crainte qu'ils avaient eue que la Sicile ne fût effectivement l'objet de l'entreprise.

Lascaris, entre autres, observa qu'Albéroni ne donnait que le titre de duc de Savoie au roi de Sicile, dans une lettre que ce premier ministre lui communiqua, et qu'il écrivait au prince de Cellamare. C'était un grand sujet de réflexions pour les ministres d'un prince défiant, qui d'ailleurs soupçonnaient avec beaucoup de raison la bonne foi et la sincérité du cardinal.

Il était parvenu à persuader au nonce Aldovrandi que c'était contre son avis et contre son sentiment que le roi d'Espagne s'engageait dans la guerre. Il se lit même honneur d'avoir disposé ce prince à l'accommodement ; mais il prétendit que toutes ses mesures avaient été rompues par l'opiniâtreté de la reine, si entêtée du projet de guerre, et des avantages particuliers qu'elle se proposait d'en tirer, qu'il y avait eu à cette occasion une contestation très vive entre le roi et elle ; que, se regardant elle-même, elle ne pouvait renoncer aux vastes espérances qu'elle avait conçues du succès, et que, quoique tout le monde le regardât comme impossible, elle persistait cependant dans l'idée qu'elle avait formée dès le commencement ; qu'elle se fiait en la force des armées de terre et de mer jusqu'au point de croire que la France ne pressait la paix que poussée par la crainte qu'elle avait des succès et du pouvoir du roi d'Espagne. C'était à cette raison que le cardinal attribua l'inutilité des dernières instances de Nancré, qui avait déclaré formellement que la France et l'Angleterre s'opposeraient de toutes leurs forces aux entreprises de l'Espagne. L'autorité de la reine avait tout entraîné sans laisser le moindre crédit aux avis contraires au sien. Albéroni, voulant flatter Rome, laissa croire qu'il avait proposé au roi d'Espagne de faire passer sa flotte en Afrique, d'employer ses troupes à faire la conquête d'Oran, à délivrer Ceuta, et ruiner Alger par les bombes. Il demanda cependant un profond secret d'un projet qui pouvait réussir encore si le roi d'Espagne faisait la paix avec l'empereur. Albéroni savait bien qu'un tel mystère serait de peu de durée, car en même temps il fit savoir aux ministres d'Espagne employés au dehors qu'il n'était plus question de parler d'un traité si contraire à l'honneur du roi d'Espagne, et si fatal à ses intérêts ; qu'il ne céderait donc qu'au seul cas de la dernière extrémité, et que, se conformant alors à la nécessité des temps, il attendrait des conjonctures plus favorables pour reprendre les délibérations, et les mesures qui conviendraient le mieux à son honneur.

Beretti eut ordre de déclarer particulièrement aux États-généraux les sentiments du roi d'Espagne. Ce prince voulut qu'il leur dît en termes clairs que jamais il ne se soumettrait à la loi dure et inique que la France et l'Angleterre prétendaient lui imposer ; qu'il n'admettait ni n'admettrait jamais les conditions honteuses d'un projet

qui blessait également son honneur et sa satisfaction. Sa Majesté Catholique voulut que son ambassadeur avertît les États généraux, comme puissance amie, des engagements où le roi d'Angleterre et le régent avaient dessein de les entraîner ; qu'il ouvrît les yeux à ceux qui gouvernaient la république, afin de leur découvrir et de leur faire éviter le piège où on voulait les faire tomber, d'autant plus dangereux que ces deux princes prétendaient pour leurs fins particulières conduire effectivement cette république à sa ruine, sous l'apparence trompeuse de ne vouloir point de guerre aux dépens même d'une paix de peu de durée. Beretti eut ordre d'ajouter que le roi son maître serait affligé, même offensé, si les États généraux se conduisaient en cette occasion d'une manière contraire au bien public et à la continuation de l'amitié et de la bonne correspondance ; car ils forceraient Sa Majesté Catholique à faire usage des conjonctures que le temps et la justice de sa cause lui fourniraient, et ce serait à regret qu'elle se verrait obligée de prendre les mesures et les résolutions qui lui conviendraient davantage.

La flotte avait déjà mis à la voile pour faire le trajet de Cadix à Barcelone, lorsque ces déclarations furent faites. Aldovrandi avait déjà employé son industrie à persuader le pape que les intentions d'Albéroni étaient bonnes, et que, si les effets n'y répondaient pas, on devait l'attribuer à la situation présente de l'Espagne, qui ne permettait pas au premier ministre de faire généralement tout ce qu'il voulait, car il avait à combattre les préventions de la reine, persuadée que son intérêt et celui de ses enfants était que la guerre se fît en Italie. Mais lorsque la flotte fut partie, Aldovrandi, désabusé trop tard, changea de sentiment à l'égard d'Albéroni. L'objet de l'entreprise était encore un secret ; mais le nonce ne douta plus que, quel que fût le dessein du roi d'Espagne, l'Italie n'en sentît, le principal dommage, et tel que la paix qui ne pouvait être éloignée ne réparerait pas les pertes, et peut-être la destruction totale que la guerre lui aurait causée. Il avertit le pape qu'il ne fallait compter ni sur la piété, ni sur les bonnes intentions du roi d'Espagne, parce que ce prince souvent malade était hors d'état de s'appliquer aux affaires, et qu'elles étaient souverainement gouvernées par un premier ministre plein de ressentiment, et vivement piqué des refus qu'il essayait de la cour de Rome. Tout était à craindre de sa vengeance, et le pape, naturellement porté à s'alarmer facilement, avait lieu d'être encore plus intimidé par les prédictions fâcheuses que lui faisait son ministre à Madrid, et par les avis réitérés qu'il lui donnait de veiller sur toutes choses à prévenir les premières tentatives que les troupes espagnoles pourraient faire sur l'État ecclésiastique. Albéroni, de son côté, n'oubliait rien pour augmenter les frayeurs du

nonce et celles du pape. Il faisait dire à Sa Sainteté que c'était elle qui servait plutôt que le roi d'Espagne, en la pressant d'accorder les bulles de Séville, lui laissant assez entendre ce qu'elle avait à craindre d'un plus long refus. Elle y persistait cependant, et le cardinal Acquaviva, ayant inutilement insisté pour vaincre sa résistance, se crut enfin obligé d'exécuter les ordres qu'il avait reçus à Madrid, de rompre ouvertement avec la cour de Rome. Avant que d'en venir à cette extrémité, il avait pris toutes les voies qu'il croyait propres à persuader au pape de l'éviter ; un accommodement avec l'Espagne ne convenait pas à Sa Sainteté ; elle était moins alarmée des effets incertains du ressentiment du roi d'Espagne, qu'elle n'était effrayée de la vengeance prochaine et facile dont les Allemands la menaçaient continuellement, soit que l'empereur fût véritablement persuadé d'une intelligence secrète entre la cour de Rome et celle de Madrid, soit que ce prince crût de son intérêt de conserver longtemps un pareil prétexte, dont il se servait utilement pour intimider le pape et pour le tenir dans une dépendance continuelle.

Les vues de l'empereur réussirent si bien qu'Acquaviva devint l'objet de toute la colère de Sa Sainteté. Il ne reçut d'elle que des réponses dures. Lorsqu'il insistait sur les bulles de Séville, il demandait des réparations publiques et authentiques de tous les affronts et de tout le préjudice que l'immunité ecclésiastique avait reçus en Espagne. Un des principaux chefs sur cet article était le séquestre et l'emploi que le roi d'Espagne avait fait pour son usage des revenus des églises vacantes de Vich et de Tarragone, et la jouissance des revenus de celles de Malaga et de Séville qu'Albéroni s'était en même temps attribués. Toutefois, ne voulant pas que la rupture vînt de sa part, et suivant en cette occasion son caractère incertain et indécis, [le pape] dit à Acquaviva de conférer avec le cardinal Albane. Mais ces conférences ne conduisirent à rien de certain, en sorte que les ordres du roi d'Espagne étant précis et pressants, Acquaviva jugea qu'il devait enfin les exécuter, et pour cet effet, il fit dire à tous les Espagnols qui étaient à Rome d'en sortir incessamment. Ils obéirent tous, et leur soumission surprit la cour de Rome. Le pape parut embarrassé, et laissa voir qu'il n'aurait jamais cru que le roi d'Espagne prît une telle résolution, et qu'il croyait encore moins que les ordres de Sa Majesté Catholique fussent exécutés et suivis avec autant d'exactitude.

Le cardinal del Giudice, moins prompt à obéir, voulut tourner en ridicule, et la résolution prise à Madrid, et l'effet qu'elle avait eu à Rome. Il dit que cette expédition éclatante avait fait rire tout le monde ; que ceux qui voulaient flatter le conseil d'Espagne disaient qu'elle avait été concertée avec le pape, et que le véritable dessein était de tromper les Allemands et de leur déguiser l'intelligence secrète que. Sa Sainteté

avait avec le roi d'Espagne ; qu'il serait cependant difficile de les abuser longtemps, et que, si le nonce demeurait encore à Madrid sous quelque prétexte et sous quelque figure que ce pût être, son séjour en cette cour découvrirait la vérité. Giudice, tournant en dérision l'obéissance des Espagnols envers le roi leur maître, croyait justifier le refus qu'il faisait depuis quelque temps d'obéir à l'ordre qu'Acquaviva lui avait fait présenter de la part du roi d'Espagne de faire ôter le tableau des armes d'Espagne qu'il avait sur la porte de son palais, ainsi que les cardinaux et les ministres des princes étrangers ont coutume d'élever sur la porte des leurs les armes des princes qu'ils servent ou à qui ils sont attachés véritablement. Il avait espéré que le régent intercéderait pour lui auprès du roi d'Espagne, et que ses puissants offices procureraient la révocation d'un ordre qu'il attribuait au crédit absolu de son plus mortel ennemi ; mais l'ordre n'ayant pas été révoqué, il fallut enfin se soumettre. Le pape même le pressa de prendre ce parti nécessaire, un particulier ne pouvant longtemps tenir tête à un grand roi. Giudice, en obéissant, protesta que jamais il n'arborerait les armes d'une couronne qui rejetait ses services, et se félicitant d'être libre désormais, il paraissait résolu d'éviter tout commerce avec les Allemands ; mais, soit désir de les servir, soit qu'il craignît effectivement les effets de leur ressentiment à l'égard de sa famille, il avertit souvent Cellamare, son neveu, de songer sérieusement aux mauvais offices qu'on lui avait rendus à Vienne, et de prévenir les suites qu'ils pourraient avoir.

Cette cour avait envoyé au comte de Gallas, ambassadeur de l'empereur à Rome, plusieurs pièces, dont on disait que les unes étaient originales et les autres légalisées, toutes servant à prouver une intelligence secrète entre le roi d'Espagne et le Grand Seigneur, liée et contractée par le moyen de Cellamare. Le bruit courait que, parmi ces pièces, il y avait plusieurs lettres originales de lui et du prince Ragotzi. Gallas, en les communiquant au pape, lui avait dit en forme de menace que l'empereur serait attentif à la conduite de Sa Sainteté, et qu'elle servirait de règle aux mesures qu'il croirait devoir prendre. C'en était assez pour faire trembler Rome, et plus qu'il n'en fallait pour faire trembler en particulier un Italien dont les biens étaient situés dans le royaume de Naples, sous la domination de l'empereur. Cellamare avait encore ajouté un autre motif à la colère de ce prince. Il avait écrit une lettre où, rejetant comme calomnie ce que les Allemands avaient publié de ses négociations avec la Porte, il s'était répandu en invectives sur la mauvaise foi de la cour de Vienne. Acquaviva communiqua cette lettre au pape, en distribua différentes copies, et pour la rendre plus intelligible aux Romains, il la fit traduire en italien. Il dit même qu'il la ferait imprimer ; en sorte que,

sous prétexte de relever et de faire valoir le zèle de l'ambassadeur d'Espagne pour son maître, il suscitait en effet, et faisait retomber toute la vengeance de l'empereur sur la famille des Giudice. Le cardinal, persuadé que tout ce que faisait Acquaviva n'était que par malignité, avertit son neveu de prendre garde aux conséquences fâcheuses qu'il devait craindre d'un pareil écrit, le danger étant pour lui d'autant plus grand que le roi d'Espagne venait d'ordonner à son ministre à Rome de mépriser les vains discours des Allemands. Ainsi l'ambassadeur d'Espagne paraissait en quelque façon abandonné du roi son maître, et livré à ce que voudraient faire contre lui les ministres de l'empereur qui trouveraient également à satisfaire et leur vengeance et leur avidité, en retenant, lors d'un traité de paix, les biens confisqués dont ils étaient en possession dans le royaume de Naples ; mais cet ambassadeur était alors moins occupé de ses propres intérêts du côté de l'Italie qu'il ne l'était d'animer et de fortifier les intrigues et les cabales secrètes qu'il entretenait depuis quelque temps à la cour de France, sous l'espérance de secours infaillibles et puissants de la part du roi d'Espagne.

Cellamare se flattait que, s'il réussissait dans l'affaire du monde qui touchait le plus sensiblement le roi d'Espagne, et qui satisfaisait en même temps le goût et la vengeance de son premier ministre, la récompense qu'il tirerait d'un pareil service le dédommagerait abondamment des pertes qu'il comptait avoir déjà faites dans le royaume de Naples. Il travaillait donc, et connaissant parfaitement la nécessité du secret, il aimait mieux laisser le roi son maître quelque temps dans l'ignorance du progrès de ses manèges que s'en expliquer autrement que par des voies bien sûres, telles par exemple que les voyages que quelques officiers espagnols ou wallons avaient occasion de faire à Paris et à Madrid, et c'était ordinairement par les mêmes voies qu'il recevait les réponses et les ordres de Sa Majesté Catholique. Il se défiait même des courriers, en sorte que, lorsqu'il était obligé d'écrire par cette voie, il ne s'expliquait jamais clairement ; mais, enveloppant ses relations de voiles, il disait, par exemple, qu'il préparait les matériaux nécessaires et qu'il s'en servirait en cas de besoin, que les ouvriers contribuaient cordialement à les lui fournir. Quelquefois il laissait entendre qu'il se défiait de quelques-uns de ceux qui entraient dans ces intrigues. Enfin il cachait le mieux qu'il lui était possible, sous différentes expressions figurées ce qu'il voulait et ce qu'il n'osait exposer clairement aux yeux de son maître. Deux circonstances flattaient alors l'ambassadeur d'Espagne, et lui faisaient espérer un succès infaillible des intrigues qu'il avait formées. L'une était la division qui éclatait ouvertement entre le régent et le parlement de Paris. Cellamare, persuadé du poids que l'exemple et l'autorité de

cette compagnie devait avoir dans les affaires publiques, traitait de héros les officiers qui la composaient. Il assurait que leur constance surpassait toute croyance ; que ceux d'entre eux qui souffraient quelque mortification s'en réjouissaient comme s'ils étaient couronnés parla gloire du martyr ; que jusqu'alors ils n'étaient soutenus que par la bienveillance et par les applaudissements du public, mais que bientôt l'intérêt commun et le bien de l'État unirait les autres parlements du royaume à celui de Paris, et que cette union mutuelle causerait inmanquablement des nouveautés imprévues.

L'autre circonstance dont l'ambassadeur d'Espagne espérait profiter pour les intérêts du roi son maître était celle de la division que la bulle *Unigenitus* excitait plus fortement que jamais, non seulement dans le clergé, mais encore dans tous les états du royaume. Il semblait que l'expédition des bulles nouvellement accordées, par le pape devait calmer pour quelque temps cette agitation. Mais le nonce Bentivoglio était le premier à détruire le bon effet que cette démarche sage du pape aurait dû produire, et les déclamations imprudentes de ce ministre rallumaient le feu dans le temps que son maître témoignait avoir intention de l'apaiser. Ainsi les partisans de Rome qui désiraient le véritable bien de cette cour commençaient à craindre les résolutions que la France serait obligée de prendre pour prévenir celles du Vatican. Ils ne doutaient pas que le régent ne consentît enfin à l'appel général de la nation, etc.

D'un autre côté, le régent avait sur les bras des affaires qui pouvaient devenir très sérieuses, et l'embarrasser de manière qu'il se trouverait dans un triste état, s'il avait en même temps à soutenir des démêlés avec la cour de Rome. Ces affaires étaient celles qui survinrent alors à l'occasion des monnaies. Le nonce, ajoutant foi aux bruits de ville ; croyait, ainsi que les autres ministres étrangers, que la cour et le parlement prenaient réciproquement des engagements dont les suites seraient considérables. Ces ministres en attendaient l'événement avec différentes vues. L'ambassadeur d'Espagne se flattait que l'opposition du parlement aux résolutions que le régent prenait sur la monnaie donnait à penser à Son Altesse Royale sur la négociation du traité d'alliance, et que la réflexion qu'elle faisait sur la disposition générale des esprits ne contribuait pas moins que les représentations de la cour d'Espagne à ralentir l'ardeur qu'on avait fait voir en France pour la conclusion de ce traité. Les agents du roi d'Angleterre jugeaient, au contraire, que les embarras suscités au régent par le parlement le persuaderaient encore davantage du besoin qu'il avait de se faire des amis ; qu'il comprendrait qu'il ne pouvait en avoir de plus puissants que l'empereur et le roi d'Angleterre ; que ce serait, par conséquent, une nouvelle raison pour lui de

s'unir avec ces princes, trouvant chez lui si peu de satisfaction.

Le comte de Koenigseck, ambassadeur de l'empereur, suivant le génie des ministres autrichiens, voulait, quoique d'ailleurs honnête homme, trouver à redire et donner un tour de mauvaise foi à toute la conduite du régent. Le style de la cour de Vienne, et le moyen de lui plaire est depuis longtemps d'interpréter à mal toutes les démarches de la France, et la suprême habileté d'un ministre de l'empereur est de croire, d'écouter de fausses finesses et de secondes intentions dans les résolutions les plus simples. Ainsi Koenigseck prétendait avoir découvert que le régent commençait à changer de langage ; que Son Altesse Royale ne lui parlait plus avec la franchise et la vivacité qui faisaient juger quelque temps auparavant la prompte conclusion du traité. Il remarquait, comme une preuve indubitable de ce changement et du désir de ralentir la négociation, les différentes propositions que ce prince avait faites pour assurer les principales conditions de l'alliance. Comme un des articles les plus essentiels était celui de la succession des États de Parme et de Toscane, Son Altesse Royale avait proposé que la garde des places fortes de ces deux États fût commise à des garnisons suisses. Rien n'était moins du goût des ministres de l'empereur. Koenigseck crut avoir pénétré par les discours de Stairs que, les garnisons suisses rejetées, on proposerait de substituer en leur place des garnisons Anglaises et Hollandaises. L'empereur, qui n'en voulait aucune, ne s'en serait pas mieux accommodé ; mais son ambassadeur lui conseilla de l'accepter, persuadé que la France elle-même n'y consentirait jamais. Les variations de la cour au sujet de l'alliance étaient, selon lui, le triomphe des anciens ministres toujours opposés à ce projet ; mais il prévoyait que le régent serait la victime de la victoire qu'ils remportaient, et que ces mêmes ministres, dévoués à l'Espagne, l'entraîneraient insensiblement en de tristes affaires.

Il y avait alors grand nombre de gens, et principalement les étrangers, qui regardaient comme un abîme ouvert sous les pieds du régent les brouilleries que l'affaire des monnaies excitait entre la cour et le parlement, et ces mêmes gens étaient persuadés que les autres parlements du royaume suivraient incessamment l'exemple de celui de Paris. Stairs, de son côté, paraissait mécontent de quelque refroidissement qu'il avait cru remarquer dans la confiance que le régent lui avait témoignée jusqu'alors. Son Altesse Royale lui avait communiqué un mémoire qu'elle voulait envoyer en Angleterre ; comme il y fit quelques remarques, elle eut égard à ses représentations et promit de s'y conformer. Il prétendit qu'elle lui avait promis de lui faire voir une

seconde fois le projet quand il serait changé. Toutefois les changements faits, elle envoya ce projet en Angleterre, même avec quelques additions, sans le communiquer, et ce ne fut qu'après le départ du courrier que Stairs en reçut la copie. Il s'en plaignit. Le régent lui répondit qu'il avait apostillé chaque article du mémoire de sa propre main. Stairs, peu satisfait de la réponse, fit partir sur-le-champ un courrier pour informer son maître de ce qu'il s'était passé, et de plus, il obligea Schaub, l'homme de confiance de Stanhope, de passer lui-même en Angleterre pour instruire plus particulièrement les ministres de cette cour de la situation et du véritable état des affaires de France.

CHAPITRE VII.

1718

AVIS PEU UNIFORMES DE MONTELÉON EN ESPAGNE SUR L'ESCADRE ANGLAISE. - FORFANTERIES DE BERETTI. - LES MINISTRES D'ANGLETERRE VEULENT FAIRE RAPPELER CHÂTEAUNEUF DE HOLLANDE. - COMTE DE STANHOPE À PARIS, CONTENT DU RÉGENT, MÉCONTENT DES HOLLANDAIS. - LE CZAR SE VEUT RÉUNIR AUX ROIS DE SUÈDE ET DE PRUSSE CONTRE L'EMPEREUR ET L'ANGLETERRE. - CONFÉRENCE DE MONTELÉON AVEC LES MINISTRES D'ANGLETERRE SUR LES ORDRES DE L'ESCADRE ANGLAISE, QU'IL NE LUI DÉGUISE PAS. - ILS RÉSISTENT À TOUTES SES INSTANCES. - FAUX ET ODIeux DISCOURS DU COLONEL STANHOPE À ALBÉRONI. - OPINION DES ANGLAIS DU RÉGENT, DE CEUX QU'IL EMPLOYAIT ET D'ALBÉRONI. - ALBÉRONI TENTE DE SURPRENDRE LE ROI DE SICILE ET DE LE TROMPER CRUELLEMENT, EN TÂCHANT DE LUI PERSUADER DE LIVRER SES PLACES DE SICILE À L'ARMÉE ESPAGNOLE. - ARTIFICIEUSES LETTRES D'ALBÉRONI À CE PRINCE. - ALBÉRONI COMPTE SUR SES PRATIQUES DANS LE NORD, ENCORE PLUS SUR CELLES QU'IL EMPLOYAIT EN FRANCE CONTRE LE RÉGENT. - IL LES CONFIE EN GROS AU ROI DE SICILE. - ALBÉRONI ENVOIE À CELLAMARE LA COPIE DE SES DEUX LETTRES AU ROI DE SICILE. - IL PROPOSE FRAUDULEUSEMENT AU COLONEL STANHOPE QUELQUES CHANGEMENTS AU TRAITÉ POUR Y FAIRE CONSENTIR LE ROI D'ESPAGNE, ET, SUR LE REFUS, ÉCLATE EN MENACES. - LUI SEUL VEUT LA GUERRE ET A BESOIN

D'ADRESSE POUR Y ENTRAÎNER LE ROI ET LA REINE D'ESPAGNE, FORT TENTÉS D'ACCEPTER LE TRAITÉ POUR LA SUCCESSION DE TOSCANE ET DE PARME. - ALBÉRONI S'APPLAUDIT AU DUC DE PARME D'AVOIR EMPÊCHÉ LA PAIX, ET LUI CONFIE LE PROJET DE L'EXPÉDITION DE SICILE ET SUR LES TROUBLES INTÉRIEURS À EXCITER EN FRANCE ET EN ANGLETERRE. - ARTIFICES ET MENACES D'ALBÉRONI SUR LE REFUS DES BULLES DE SÉVILLE. - ALDOVRANDI, MALMÉNÉ PAR ALBÉRONI SUR LE REFUS DES BULLES DE SÉVILLE, LUI ÉCRIT ; N'EN REÇOIT POINT DE RÉPONSE ; S'ADRESSE, MAIS VAGUEMENT, À DAUBENTON SUR UN COURRIER DU PAPE, ET FERME LA NONCIATURE, SANS EN AVERTIR. - SUR QUOI IL EST GARDÉ À VUE, ET ALBÉRONI DEVIENT SON PLUS CRUEL ENNEMI, QUOIQU'IL L'ÉÛT TOUJOURS INFINIMENT SERVI. - ÉTRANGES ARTIFICES D'ALBÉRONI SUR ROME ET CONTRE ALDOVRANDI. - REPROCHES RÉCIPROQUES DES COURS DE ROME ET DE MADRID. - LA FLOTTE ESPAGNOLE ARRIVÉE EN SARDAIGNE ; CRUE ALLER À NAPLES. - TRISTE ÉTAT DE CE ROYAUME POUR L'EMPEREUR.

L'escadre Anglaise était alors partie des ports d'Angleterre ; elle avait mis à la voile le 13 juin ; on comptait quinze jours environ de navigation pour arriver au détroit, et peut-être quatre semaines en tout pour se rendre au port Mahon. Monteléon, avec le secours des amis dont il se vantait, ne put pénétrer les ordres de l'amiral Bing qui la commandait. Il se flattait, et même il en assura le roi d'Espagne, que les Anglais éviteraient tout engagement avec la flotte espagnole. Il prétendit savoir que les ministres autrichiens étaient bien loin d'espérer que les vaisseaux d'Angleterre allassent à toutes voiles chercher et combattre ceux d'Espagne. Toutefois, en habile ministre, il ne devait compter que jusqu'à un certain point sur les avis qu'il recevait. Il écrivit au roi son maître que, suivant les conjonctures, le roi d'Angleterre pouvait envoyer de nouveaux ordres. Monteléon s'apercevait alors du changement de cette cour par les traitements qu'il y recevait très différents de ceux qu'il y avait précédemment reçus, et comme les ministres d'Angleterre avaient peu de communication avec lui, celui de France (Dubois) encore moins, il avouait qu'il ne pouvait plus découvrir leur intrigue ni leurs intentions.

Beretti se flattait de servir l'Espagne avec plus de succès en Hollande. Chaque fois que les états de la province se séparaient sans avoir pris de résolution sur l'alliance proposée, Beretti l'attribuait à ses pratiques secrètes et aux ressorts qu'il savait faire jouer à propos pour traverser les ennemis de son maître. Si quelque député donnait sa voix

pour l'alliance ; Beretti assurait aussitôt qu'il avait été gagné par argent. Cadogan, de son côté, se moquait de la vanité de Beretti, et triomphait quand quelque'une des villes de la province de Hollande paraissait disposée à l'acceptation de l'alliance ; chacun des deux se croyait assuré de ses partisans, et si Cadogan comptait sur les villes de Leyde et de Rotterdam, Beretti se vantait d'avoir persuadé les députés de Delft, d'autant plus difficiles à ramener qu'ils avaient paru les plus empressés pour l'alliance. Comme il ne convenait pas de se borner à la seule province de Hollande, Beretti voulut gagner le baron de Welderen, tout puissant, croyait-il, dans la province de Gueldre. Il lui promit un présent considérable si, par son crédit, il empêchait les États généraux d'entrer dans l'alliance, et persuadé qu'il ne pouvait faire une meilleure acquisition pour le service du roi son maître, il écrivit à Albéroni qu'il vendrait son bien pour satisfaire la promesse qu'il avait faite si le roi d'Espagne désapprouvait l'engagement qu'il avait pris pour son service. Le bruit se répandit alors que ce prince avait donné ordre à ses sujets négociants, sous peine de la vie, de remettre un registre exact et fidèle des effets qu'ils avaient entre les mains appartenant à des étrangers de quelque nation qu'ils fussent. Une telle nouvelle causa quelque alarme à la Haye. Beretti se flatta d'en avoir profité, et d'avoir utilement augmenté la frayeur que les apparences d'une guerre prochaine et de, la ruine du commerce produisaient déjà dans les esprits, mais son zèle et l'attention qu'il avait à le faire valoir à la cour de Madrid y réussissait mal. Il eut plusieurs fois lieu de se plaindre de la manière dont il était traité par Albéroni. Il gémissait donc, mais inutilement, d'essayer mille dégoûts de la cour d'Espagne, ou pour mieux dire du premier ministre de cette cour, pendant qu'il se donnait tout entier au service de son maître, et que, sans en recevoir aucun secours, il employait uniquement ses talents, son industrie, ses manèges, comme les seules armes qu'il eût pour combattre l'ambassadeur d'Angleterre, soutenu par de puissants amis et répandant l'or avec profusion pour gagner ceux qu'il savait être autorisés dans la république. Beretti comprenait dans ce nombre Pancras, bourgmestre, régent d'Amsterdam, et Buys, pensionnaire de la même ville. Le dernier, disait-il, menait l'autre par le nez. La liste des magistrats et députés gagnés par l'Angleterre était bien plus nombreuse si on ajoutait foi à un écrit imprimé qu'on distribuait sous main à la Haye, spécifiant par nom et par surnom tous ceux qui recevaient des pensions ou des gratifications de cette couronne. Beretti se vantait que, malgré tant de dépenses faites et continuées par les ennemis de Sa Majesté Catholique, il était parvenu par son activité et par ses amis à faire en sorte que la province de Hollande avait déjà séparé cinq fois ses assemblées sans

rien résoudre au sujet de l'alliance. Cadogan parlait en même temps très différemment, car il dit avec plus de vérité que les états de cette province avaient pris unanimement la résolution d'entrer dans le traité. Il est vrai cependant que les députés des principales villes déclarèrent à l'assemblée que leur instruction portait de consentir à la quadruple alliance quand l'affaire serait mise en délibération ; mais le temps de cette délibération fut prolongé.

Les ministres d'Angleterre, se défiant toujours de Châteauneuf, ambassadeur de France en Hollande, pressaient plus que jamais son rappel et l'envoi du successeur qui lui était désigné. Ils comptaient de tout obtenir du régent par le moyen du comte Stanhope nouvellement arrivé à Paris. Son Altesse Royale lui avait fait un accueil très favorable ; elle avait pris soin de lui persuader qu'elle souhaitait ardemment la conclusion du traité et qu'elle n'oublierait rien pour en faciliter la signature. Ainsi les Anglais comptaient qu'elle ne serait désormais retardée qu'autant de temps qu'il en fallait pour traduire le traité en latin. Ils approuvaient quelques changements que le régent demandait, et comptaient que la cour de Vienne ne pourrait avec raison y refuser son approbation. Il s'en fallait beaucoup que les ministres d'Angleterre fussent aussi contents de la conduite des Hollandais. On commençait à dire que la république, après avoir longtemps biaisé ; après avoir laissé entrevoir exprès une diversité apparente de sentiments entre les villes de la province de Hollande, terminerait ces incertitudes affectées par une offre simple et toujours inutile d'interposer ses offices pour mettre en paix les principales puissances de l'Europe. Une telle offre aurait été un refus honnête d'accéder au traité, et les ministres Anglais avaient un intérêt personnel de faire voir à la nation Anglaise que le projet de la quadruple alliance était un projet sage, solide, approuvé généralement des principales puissances de l'Europe et de celles qui pouvaient donner le plus de poids aux affaires.

Une telle opinion était pour eux d'autant plus nécessaire à établir qu'il était alors vraisemblable que le czar, cherchant à faire un personnage dans les affaires de l'Europe, animé d'ailleurs contre le roi d'Angleterre, voulût s'opposer à la quadruple alliance et secourir le roi d'Espagne par quelque diversion puissante. On assurait déjà que la paix était faite entre la Suède et la Moscovie et le roi de Prusse ; que les mesures étaient prises entre ces princes pour s'opposer de concert aux desseins de l'empereur et du roi Georges. Ce qui n'était encore que bruits incertains parut se confirmer et devenir réel suivant un discours que le ministre du czar à Paris, tint à Cellamare. Le Moscovite l'assura que son maître, voulant s'opposer aux desseins de l'Angleterre, avait fait sa paix

avec le roi de Suède ; qu'il ménageait celle du roi de Prusse, et qu'une des principales conditions du traité serait une ligue offensive et défensive contre l'empereur et contre le roi Georges. Il ajouta qu'il sollicitait actuellement le régent d'entrer dans la ligue ou tout au moins de demeurer neutre. Ce ministre ne se contenta pas de ce qu'il avait dit à l'ambassadeur d'Espagne, il crut le devoir dire encore au comte de Provane, chargé pour lors des affaires du roi de Sicile à Paris. À son récit il ajouta des réflexions sur l'utilité que le roi de Sicile tirerait de la diversion que le czar ferait des forces de l'empereur. Il pressa Provane de lui découvrir les intentions du roi son maître au sujet de l'alliance, et les liaisons qu'il avait prises avec le roi d'Espagne. Ce discours ne servit qu'à faire voir quelles étaient alors les dispositions du czar.

Son animosité contre le roi d'Angleterre n'empêcha pas les ministres de cette cour de suivre le plan qu'ils avaient formé pour traverser l'entreprise que le roi d'Espagne était sur le point de tenter en Italie. Ils jugeaient alors qu'elle regardait le Milanais et qu'apparemment il agirait de concert avec le roi de Sicile. Comme l'escadre Anglaise était partie des ports d'Angleterre. L'ambassadeur d'Espagne, suivant les ordres qu'il en avait reçus du roi son maître, demanda une conférence aux ministres d'Angleterre pour savoir d'eux positivement quelles étaient les instructions que l'amiral Bing, commandant de l'escadre, avait reçues avant son départ. La conférence fut tenue le 24 juin ; Stanhope n'était pas encore parti pour la France ; ainsi Montéléon le vit aussi bien que Sunderland et Craggs, et leur dit que ce serait apparemment une des dernières fois qu'il leur parlerait d'affaires puisqu'il se croyait à la veille d'aller à Douvres s'embarquer, prévoyant quelque hostilité imminente quand l'escadre Anglaise paraîtrait dans la Méditerranée. Ayant ensuite demandé quels étaient les ordres dont l'amiral Bing était chargé, Stanhope lui répondit que les instructions données à Bing lui prescrivaient d'observer toute la bonne correspondance que le roi son maître prétendait entretenir avec l'Espagne ; qu'il avait ordre de donner toutes sortes de marques d'attention à l'égard des officiers du roi d'Espagne, soit de terre, soit de mer ; que, s'il trouvait quelque convoi faisant voile en Sardaigne, à Portolongone, même en Sicile, il n'en troublerait pas la navigation mais s'il arrivait que la flotte espagnole entreprît de débarquer des troupes dans le royaume de Naples ou sur quelque autre terre, dont l'empereur était en possession en Italie, en ce cas l'amiral anglais déclarerait aux commandants espagnols qu'il s'opposerait à leur entreprise, le roi d'Angleterre ne pouvant permettre qu'il s'en fît aucune au préjudice de la neutralité d'Italie dont il s'était rendu garant envers l'empereur. Stanhope ajouta, de

plus, à cet aveu que, si les bonnes raisons ne suffisaient pas, les Anglais emploieraient la force et qu'ils s'opposeraient ouvertement à l'entreprise de l'Espagne. Monteléon, peu content de cette explication, voulut cependant pousser les questions plus loin : il supposa que la flotte d'Espagne eût mis le débarquement à terre avant que l'escadre Anglaise fût arrivée, et demanda si Bing traiterait en ce cas les vaisseaux espagnols comme ennemis. Stanhope répondit à cette question nouvelle qu'il était impossible de prévoir tous les accidents qui pouvaient arriver ; et, revenant à son principe, il dit que l'ordre général donné à l'amiral Bing était de s'opposer à toute entreprise que l'Espagne ferait contre l'Italie.

L'explication était claire et nette : ainsi Monteléon, suffisamment instruit des intentions de la cour d'Angleterre, ne trouva de ressources pour les faire changer que dans son éloquence ; mais il l'employa vainement. Les raisons, quand le parti est pris, sont d'un faible secours, et l'ambassadeur d'Espagne s'étendit assez inutilement sur l'aveuglement et l'ingratitude de l'Angleterre qui renonçait aux avantages du commerce d'Espagne, perdait en un moment le souvenir de ceux que le roi catholique lui avait nouvellement accordés, le tout pour agrandir l'empereur sans utilité pour la nation Anglaise, même au préjudice du roi Georges intéressé comme électeur de l'empire à modérer la puissance de la maison d'Autriche ; il reprit en détail tout le projet de l'alliance et efforça ça de faire voir qu'elle était absolument contraire au but d'établir le repos public et l'équilibre nécessaire pour le maintenir, comme on affectait de se le proposer, car il n'y avait rien de si opposé à la tranquillité générale qu'une rupture entre l'Espagne et l'Angleterre, et les facilités que le roi d'Angleterre donnait à l'empereur de subjuguier l'Italie. Monteléon ne garda pas le silence sur l'état de la France et la conduite du régent ; il insista sur le changement des ordres donnés à Bing ; il demanda qu'il lui fût défendu de faire la moindre hostilité ou tout au moins qu'il fût averti que, si les Espagnols avaient débarqué leurs troupes avant leur arrivée, le sujet de sa mission étant fini, l'intention du roi son maître était qu'il évitât tout engagement, surtout la déclaration d'une guerre ouverte contre l'Espagne. L'ambassadeur essaya de flatter les ministres d'Angleterre de la gloire qui reviendrait au roi leur maître de faire le personnage d'arbitre dans une négociation prochaine pour la paix. Il tenta même de les piquer contre les ministres de Hanovre accusés, dit-il, par les Anglais, d'être les instigateurs de la partialité que le roi d'Angleterre témoignait pour l'empereur, même de sa dépendance pour la cour de Vienne. Mais enfin la conférence finit sans se persuader de part ni d'autre, comme il arrive en sem-

blables conjonctures, et les ministres Anglais, n'acceptant aucune des propositions de Monteléon, protestèrent seulement que l'intention du roi leur maître était de faire ce qui dépendrait de lui pour ne pas rompre avec l'Espagne.

Le colonel Stanhope eut ordre de parler dans le même sens à Albéroni, et de joindre aux plaintes et même aux menaces des reproches tendres de l'ingratitude que l'Espagne témoignait à l'égard de l'Angleterre. Le roi Georges prétendait avoir travaillé si puissamment pour procurer au roi d'Espagne une paix avantageuse, que l'empereur était mécontent des efforts qu'il avait faits pour la satisfaction de Sa Majesté Catholique, et qu'ils avaient été regardés à Vienne comme une marque évidente de partialité; que cette cour se plaignait encore amèrement des délais du roi d'Angleterre à satisfaire aux conditions principales du traité, et des prétextes dont il s'était servi jusqu'alors pour éviter d'envoyer le secours qu'il avait promis; condition que l'Espagne n'ignorait pas, puisque la copie de ce même traité lui avait été communiquée de bonne foi par l'envoyé d'Angleterre. Ce ministre eut ordre de se plaindre du peu de retour que l'Angleterre trouvait de la part de l'Espagne à tant de marques d'attention et d'amitié qu'elle recevait de la part du roi d'Angleterre et de la nation Anglaise; car, au lieu de témoignages réciproques d'amitié et de confiance, le roi d'Espagne se conduisait comme envisageant une rupture prochaine entre les deux couronnes. Il semblait même qu'elle était déjà résolue dans son esprit, puisqu'il refusait d'exécuter les derniers traités de paix, et que les Anglais étaient presque regardés comme ennemis dans les ports et dans les îles de la domination d'Espagne. La cour d'Angleterre établissait pour premier sujet de plaintes le refus que le roi d'Espagne faisait d'accorder la permission stipulée par le traité d'Utrecht pour le vaisseau Anglais qui devait être envoyé tous les ans à la mer du Sud. Il n'appartenait pas à l'Espagne, disaient les Anglais, de décider si le traité devait être accompli ou son exécution suspendue, et d'en juger par la seule raison de ce qui convenait ou non aux intérêts de cette couronne. Les Anglais se plaignaient encore des poursuites injustes et dures, disaient-ils, que l'on faisait en Espagne contre les négociants de leur nation. Ils ajoutaient que nouvellement le roi d'Espagne avait fait enlever dans les ports de son royaume un grand nombre de bâtiments Anglais, qui depuis avaient été employés, par ses ordres, à transporter ses troupes en Italie. Enfin les Espagnols venaient de s'emparer, dans les Indes occidentales, de l'île de Crab, dont l'Angleterre était en possession; ils en avaient chassé les habitants, enlevé plusieurs bâtiments Anglais, soit à l'ancre, soit en pleine mer. Ils menaçaient encore plusieurs autres îles

de traitements semblables.

Malgré tant de griefs le colonel Stanhope eut ordre de protester que le roi son maître voulait maintenir la paix, et qu'il l'observerait ponctuellement, si malheureusement l'Espagne ne le forçait à la rompre ; qu'il oublierait les sujets particuliers qu'il avait de se plaindre ; qu'il garderait le silence sur l'entreprise faite contre l'empereur au préjudice de la neutralité de l'Italie, dont l'Angleterre était garante, pourvu que le roi d'Espagne voulût, de son côté, renoncer au dessein de troubler l'Europe, et donner à un roi qui voulait cultiver avec Sa Majesté Catholique la plus sincère amitié les témoignages qu'il devait attendre d'une confiance et d'une amitié réciproques ; que, s'il en arrivait autrement, il saurait conserver la dignité de sa couronne, la sûreté de ses sujets et la foi des traités ; que jusqu'alors il avait souffert, et que ses sujets recevant tout le dommage de la part de l'Espagne, il n'avait causé aucun mal à cette couronne ; qu'il avait prié pendant qu'il était menacé ; que l'événement ferait peut-être connaître que le langage qu'il avait tenu était dicté par l'amitié et non par la crainte ; et qu'enfin, ne manquant ni de raisons de rupture ni de moyens de se venger, il n'appartenait pas au cardinal Albéroni de croire et de se vanter qu'il pouvait intimider un roi d'Angleterre, de qui l'inimitié pouvait être fatale à ceux qui se flatteraient vainement de pouvoir aider ses ennemis. Les ministres d'Angleterre étaient persuadés que si celui d'Espagne menaçait l'Angleterre des entreprises du prétendant, l'empereur était à l'égard de l'Espagne un prétendant au moins aussi dangereux, et que l'état présent de ces deux monarchies donnait à celle d'Angleterre une supériorité bien marquée sur celle d'Espagne. On ne craignait à Londres aucune traverse de la part de la France mais en même temps qu'on était persuadé de la sincérité du régent, on se défiait des ministres qu'il employait. Nancré surtout était suspect. Stanhope fut averti de veiller sur sa conduite comme sur celle d'un homme qu'Albéroni avait gagné, car il passait pour constant que rien ne coûtait au premier ministre d'Espagne ; qu'il était maître en l'art de séduire et de tromper ; il s'en faisait lui-même honneur, et, persuadé de sa supériorité en cet art, il amusait depuis longtemps le roi de Sicile sous la feinte apparence d'une négociation qu'il jugea nécessaire pour surprendre ce prince, et pour l'empêcher de veiller à la conservation du royaume dont il était alors en possession.

Le roi de Sicile, prince très éclairé, très attentif à ses intérêts, facilita cependant à Albéroni les moyens de le surprendre. Ce prince, accoutumé à se défier de ses ministres, en employait souvent plusieurs de différents ordres dans la même cour. Lascaris était le dernier qu'il avait envoyé à Madrid, pour lier à l'insu de son ambassadeur, une

négociation secrète qu'il n'avait peut-être pas envie de conclure. On ne pénétra pas le détail des propositions faites par Lascaris, mais il est certain qu'elles ne convinrent pas aux desseins d'Albéroni. Comme il ne se rapportait pas absolument au compte que Lascaris rendait à son maître de cette négociation secrète, il écrivit lui-même au roi de Sicile que les offres faites par son ministre éclaircissaient un peu l'état des affaires présentes ; qu'elles donnaient lieu d'embarrasser le projet de l'alliance, et de faire voir à tout le monde l'injustice et la tromperie de ceux qui voulaient pour leur intérêt particulier s'ériger en maîtres de partager l'univers à leur fantaisie, et sans autre raison que celle de leur volonté se rendre arbitres du sort des princes, et les dépouilles des États qu'ils avaient reçus de leurs ancêtres.

Albéroni assura ce prince que le roi d'Espagne ne recevrait la loi de personne, qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité, ajoutant qu'une bonne union avec Sa Majesté Catholique obligerait peut-être le roi Georges et le régent à changer de pensée, l'un et l'autre connaissant ce qu'ils auraient à craindre d'une telle liaison. Albéroni conclut de ce principe qu'il n'y avait point de temps à perdre, et qu'il était nécessaire de prendre et d'exécuter au plus tôt les mesures proposées en conséquence. Il pressa le roi de Sicile de remettre incessamment quelques places de ce royaume, on n'a pas su lesquelles, entre les mains du roi d'Espagne ; car alors rien n'empêcherait de passer sur-le-champ dans le royaume de Naples, dont la conquête serait prompte et facile par le moyen des intelligences pratiquées dans ce royaume qui seraient appuyées d'une grosse armée abondamment pourvue de tout l'attirail et de toutes les provisions nécessaires pour assurer le succès de l'entreprise. La remise des places de Sicile entre les mains des Espagnols étant donc la base et le fondement du traité proposé, Albéroni promit au roi de Sicile que, s'il consentait à cette condition essentielle, et s'il voulait envoyer au plus tôt ses ordres aux gouverneurs de ses places, et les remettre sans délai au commandant de l'armée espagnole, on profiterait non seulement de l'alarme et de la confusion où cet événement jetterait les Allemands dans le royaume de Naples, mais que de plus Sa Majesté Catholique ne perdrait pas un instant à faire passer un corps considérable de ses troupes, en tel endroit de Lombardie que le roi de Sicile jugerait à propos ; qu'elles y seraient payées aux dépens de l'Espagne, et quant aux places de Sicile que le roi d'Espagne les recevrait comme un dépôt sacré qu'il garderait à telles conditions que le roi de Sicile voudrait prescrire, ne les demandant que pour assurer le succès du projet, puisque tous les États que les Allemands possédaient en Italie étaient

incertains et vacillants entre leurs mains s'ils ne s'emparaient de la Sicile dont la conquête les mettrait en état de subjuguier le reste ; mais il ne fallait pas, dit-il, perdre un instant ; tout moment était précieux, et le moindre délai pouvait devenir fatal ; parce que le moyen de rendre inutile la dépense que l'Angleterre avait faite pour armer sa flotte, était de débarquer promptement l'armée d'Espagne en Sicile, et d'occuper incessamment la place de Messine.

Albéroni pratiquait depuis longtemps des alliances dans le nord. Il tramait des intelligences en France, un grand royaume fournissant toujours et des mécontents et des gens qui n'ayant rien à perdre se repaissent d'espérances chimériques d'obtenir de grands avantages dans un changement produit par le trouble et la confusion. Cette seconde ressource était celle qui flattait le plus Albéroni ; il était persuadé que le roi d'Espagne avait en France un parti puissant très affectionné aux intérêts de Sa Majesté Catholique ; qu'il n'y avait pas le moindre lieu de douter des bonnes intentions de ceux qui le composaient. Comme le cardinal s'applaudissait de l'avoir heureusement ménagé, il fit valoir au roi de Sicile l'importance dont il était de pouvoir compter sur un tel secours, et de se trouver en état de donner au régent une occupation si sérieuse, qu'il penserait plus d'une fois à s'engager à faire une guerre ouverte à l'Espagne pour une cause, ajoutait Albéroni, si injuste et si peu honorable à Son Altesse Royale. Il espérait, de plus, que les Hollandais, instruits des dispositions intérieures de la France, craindraient moins les menaces que cette couronne et celle d'Angleterre ne cessaient de leur faire pour les obliger d'approuver le traité d'alliance, et de s'engager à le soutenir. Enfin, il comptait tellement sur les mouvements que ses négociations secrètes exciteraient dans le nord, qu'il n'était plus question, selon lui, que de seconder et d'aider de la part du roi d'Espagne les sages dispositions que ce ministre avait faites. Il se proposait pour en assurer le succès d'employer présentement à lever des Suisses l'argent qu'il attendait des Indes. Il assura le roi de Sicile que la seule représaille faite depuis peu sur les François dans la mer du Sud, avait produit plus d'un million d'écus. Ce secours, casuel n'était qu'un commencement, Albéroni comptait que la monarchie d'Espagne lui fournirait d'autres assistances pareilles, et que le bon usage qu'il en ferait lui donnerait les moyens de prouver aux alliés du roi son maître que ce prince voulait agir de bonne foi, avec sincérité, honneur et probité ; ainsi, que chaque démarche de générosité que ferait le roi de Sicile, le roi d'Espagne y répondrait avec une générosité égale et réciproque, avec reconnaissance, et Sa Majesté Catholique, suivant les assurances de son ministre, ferait fidèlement tous ses efforts pour procurer les avantages,

l'honneur et la gloire des deux rois également offensés, également intéressés à ne sentir jamais que les Allemands maintinssent leur autorité en Italie, au préjudice du repos et de la liberté de cette partie de l'Europe.

Ces projets et ces espérances dont le cardinal fit part au roi de Sicile par une lettre qu'il lui écrivit de sa main, le 22 mai, furent nouvellement confirmés par une seconde lettre de ce ministre au même prince du 30 du même mois. Mais il développa ses intentions dans cette seconde lettre plus clairement que dans la première. L'une avait été écrite pour donner une grande idée des forces du roi d'Espagne, et pour faire envisager à ceux qui s'uniraient à Sa Majesté Catholique, les avantages singuliers qu'ils devaient se promettre de son alliance. La seconde lettre fit voir que le roi d'Espagne avait besoin du concours du roi de Sicile, et que les projets du cardinal ne pouvaient réussir, si les places principales de la Sicile n'étaient confiées à la garde des commandants et des troupes d'Espagne. Il n'était pas aisé de faire goûter une pareille proposition à un prince aussi défiant que le roi de Sicile. Toutefois Albéroni, s'appuyant apparemment sur la supériorité de son génie, entreprit de persuader à ce prince qu'un acte de confiance aussi opposé à son caractère qu'il l'était à la prudence, devenait une démarche nécessaire et conforme à ses intérêts. Il employa toute son éloquence à convaincre ce prince que l'unique moyen de délivrer l'Italie de l'oppression des Allemands, était qu'il s'abandonnât lui-même avec une confiance généreuse à la bonne foi, sincérité, probité du roi d'Espagne, n'ayant d'autres vues que d'assurer la liberté de l'Italie. Une fin si glorieuse était impossible, disait le cardinal, sans cette pleine confiance. Il avouait même que, si elle manquait, on serait forcé d'accepter le parti proposé par les médiateurs, car il fallait nécessairement être sûr d'une retraite avant que d'exposer les troupes espagnoles, et là retraite n'était sûre qu'autant qu'elles seraient en possession des places de Sicile. Le roi d'Espagne les demandait, non pour en demeurer le maître et pour recouvrer un État qu'il avait perdu, mais par la seule nécessité d'assurer ses projets, dont l'exécution serait encore plus avantageuse au roi de Sicile qu'à l'Espagne. Ce prince, suivant le raisonnement d'Albéroni, contribuerait infiniment à les avancer s'il déclarait par la remise de ses places son union avec l'Espagne, car il donnerait une telle inquiétude aux Allemands, qu'ils n'oseraient dégarnir l'État de Milan pour envoyer du secours à Naples ; et suivant le plan d'Albéroni, le soulèvement entier et subit de ce royaume était indubitable, si les Napolitains voyaient les armes d'Espagne et de Sicile, et les places de cette île entre les mains du roi d'Espagne qui promettait de les garder

purement et simplement comme un dépôt, et de les rendre fidèlement au roi de Sicile après la fin de la guerre. Naples soumise, le roi d'Espagne détacherait un gros corps de ses troupes et l'enverrait en Lombardie en tel lieu que le roi de Sicile le jugerait à propos, l'intention de Sa Majesté Catholique étant de travailler autant pour l'intérêt d'un prince qu'elle aimait, et qui faisait la première figure en Italie, que par la gloire de rendre à cette partie de l'Europe son ancienne liberté. Albéroni attribuait à ces deux motifs détachés de tout désir de faire des conquêtes, l'armement que le roi d'Espagne avait fait, et comme le succès de l'entreprise serait apparemment utile au roi de Sicile, il voulait persuader à ce prince qu'il était le premier obligé à faciliter une expédition dont il retirerait le plus grand avantage. Son union, disait Albéroni, et l'aveu public de ses liaisons avec le roi d'Espagne, ne laisserait pas d'étourdir et de rompre les mesures de ceux qui s'étaient figurés qu'ils étaient les maîtres de couper le monde en morceaux.

Comme ces exhortations générales ne suffisaient pas pour persuader un prince attentif à ses intérêts, qui pesait les engagements avant de les prendre, Albéroni ne voulant peut-être pas lui faire par écrit des offres précises, ajouta que, si le roi de Sicile voulait envoyer à Madrid quelque personne de confiance munie de pouvoirs nécessaires pour conclure et signer un traité, le roi d'Espagne ne ferait aucune difficulté de lui accorder tout ce qu'il pourrait prétendre et désirer ; que Lascaris, bien informé des forces d'Espagne et du gouvernement actuel de cette monarchie, ne lui aurait pas laissé ignorer qu'elle était en état de faire figure dans le monde ; que certainement il l'aurait informé des conférences que le cardinal et lui avaient eues ensemble, et qu'enfin le temps était passé où les affaires qu'on traitait à Madrid étaient affaiblies ou déchirées par la longueur des conseils ; que le roi d'Espagne les examinait présentement par lui-même ; que la décision de celles qui regarderaient le roi de Sicile serait également prompte ; que la même diligence se trouverait dans l'exécution, parce que le succès en dépendait, et, par cette raison, Sa Majesté Catholique priait le roi de Sicile d'avertir de ce qu'il ferait Patino, intendant de l'armée d'Espagne, en sorte qu'on évitât de faire plusieurs débarquements, surtout d'artillerie, et que l'armée d'Espagne pût au plus tôt descendre au royaume de Naples. Ainsi le roi d'Espagne, ne doutant pas que le roi de Sicile ne profitât des dispositions où Sa Majesté Catholique se trouvait à son égard, avait, par avance, ordonné à Patino de se conformer aux avis qu'il recevrait de ce prince, et de les suivre comme la règle la plus sûre des mouvements que l'armée aurait à faire.

Le cardinal chargea Lascaris d'envoyer cette lettre à son maître, priant Dieu, dit-il, de persuader ce prince de faire attention à des insinuations dont le seul objet était

de l'agrandir et de pourvoir à sa gloire et à la sûreté de l'Italie. Il ajouta que jamais l'occasion ne serait si belle ; que, si le roi de Sicile, prudent et politique, la laissait échapper, il ne devait pas compter de retrouver en d'autres temps un roi qui voulût bien employer ses forces et son argent dans un pays où lui-même n'avait nulle prétention, ni de trouver auprès de ce même roi un ministre italien transporté de l'amour de sa patrie, et résolu de faire tous ses efforts pour seconder les intentions de son maître. La copie de ces deux lettres fut envoyée par Albéroni à Cellamare ; car, alors, le cardinal avait une attention particulière à bien instruire l'ambassadeur d'Espagne en France des projets et des résolutions du roi son maître, l'assurant toujours que jamais ce prince n'accepterait la proposition de la quadruple alliance, qu'il traitait de projet inique en sa substance et indigne en sa manière. Il parut toutefois que le roi d'Espagne, quoique déterminé à le rejeter, voulait cependant avoir un prétexte assez spécieux pour justifier envers le public le refus qu'il faisait de concourir à la tranquillité de l'Europe, et fit proposer au colonel Stanhope quelques changements [afin], dit Albéroni, d'adoucir Sa Majesté Catholique, et de la porter à souscrire aux engagements que la France et l'Angleterre avaient déjà pris ensemble. Le colonel en ayant rendu compte en Angleterre répondit, suivant les ordres qu'il en reçut, que son maître n'avait pas osé faire savoir à Vienne que l'Espagne voulût altérer une seule syllabe dans le projet. Sur cette réponse Albéroni déclara que le roi d'Espagne rejetait entièrement le plan du traité, et qu'il attaquerait l'empereur avec toute la vigueur possible. Il dit, de plus, au colonel Stanhope que les marchands Anglais établis en Espagne étaient comme entre les bras de l'escadre de leur nation, parce que, si elle faisait la moindre hostilité, les effets de ces négociants seraient arrêtés sans égard au temps que le dernier traité leur donnait pour se retirer en cas de rupture entre les deux couronnes. Malgré tant de menaces, et malgré ces déclarations si souvent répétées de la fermeté du roi d'Espagne, Albéroni n'avait pas été sans inquiétude et sans crainte au sujet de l'offre faite au roi d'Espagne des États de Parme et de Toscane, dont la succession devait être assurée à l'infant don Carlos. Il avoua que la tentation avait été grande, et que l'espérance d'un tel héritage, destiné au fils de la reine d'Espagne, avait fait une impression très vive sur l'esprit de cette princesse. Il confia ses alarmes au duc de Parme, mais s'applaudissant en même temps d'avoir si habilement et si heureusement travaillé, qu'il avait fait connaître à Leurs Majestés Catholiques que l'idée était chimérique, l'offre trompeuse et sans fondement. Après les avoir entraînés dans son sentiment, craignant apparemment quelque changement de leur part, il avait protesté en France et en Angleterre que le roi d'Espagne ne consen-

tirait jamais à laisser la Sicile entre les mains de l'empereur ; enfin il avait établi comme un principe de politique dont Sa Majesté Catholique ne devait jamais s'écarter, que la paix avec l'empereur lui serait toujours préjudiciable, qu'une guerre éternelle était au contraire conforme aux véritables intérêts de l'Espagne, ces événements ne pouvant jamais nuire à cette couronne, au lieu qu'il en pouvait arriver de tels que l'empereur en recevrait un préjudice considérable.

Le temps approchait, et le secret de l'entreprise depuis longtemps méditée par le roi d'Espagne allait être dévoilé. On était près de la fin du mois de juin, et la flotte était prête à mettre en mer. Albéroni, sujet du duc de Parme, et parvenu par sa protection à la fortune où il était monté, ne lui avait pas jusqu'alors confié l'objet de l'armement d'Espagne. Il ne lui en donna part que le 20 juin, et il lui apprit que la foudre allait tomber sur la Sicile. La raison que le roi d'Espagne avait de s'en emparer était que, s'il ne s'en rendait maître, il ne pouvait le devenir du royaume de Naples, ni se promettre d'éviter les pièges et les tromperies ordinaires du duc de Savoie. Si Sa Majesté Catholique se faisait un ennemi de plus, elle croyait en être dédommée par une conquête facile à conserver, et qui donnerait le temps de semer pendant l'hiver la discorde en France et en Angleterre ; c'est ainsi qu'Albéroni s'en expliquait, persuadé qu'il trouverait dans l'un et dans l'autre royaume des dispositions favorables au succès de ses intrigues, et prévenu que les mouvements dont il entendait parler, soit en France soit en Angleterre, produiraient des révolutions.

Sur ce fondement, il pria le duc de Parme de vivre en repos et sûr qu'il ne recevrait pas le moindre préjudice tant qu'Albéroni subsisterait ; il promit pareillement de faire valoir en temps et lieu ses droits sur le duché de Castro. Le cardinal comptait déjà les Allemands chassés d'Italie, convaincu que sans leur expulsion totale cette belle partie de l'Europe ne jouirait jamais de la paix et de la liberté. Il se donnait pour désirer ardemment de procurer l'une et l'autre à sa patrie, nonobstant les raisons générales et personnelles qu'il avait de se plaindre des traitements que le roi d'Espagne et lui recevaient du pape ; car il unissait autant qu'il était possible les intérêts de Leurs Majestés Catholiques aux siens, et leurs plaintes étaient selon lui plus vives que les siennes sur le refus des bulles de Séville. Le roi et la reine d'Espagne étaient, disait-il, persuadés que ce refus n'était qu'un prétexte à de nouvelles offenses que la cour de Rome voulait leur faire pour plaire à celle de Vienne. Ainsi Leurs Majestés Catholiques, lasses de se voir sur ce sujet l'entretien des gazettes, avaient résolu de garder désormais le silence et d'employer les moyens qu'elles jugeraient à propos à maintenir les droits de la royauté

et de leur honneur, ayant toutefois peine à comprendre que le pape vît avec tant de sérénité d'esprit une rupture entre les deux cours. Sa Sainteté, disait le cardinal, refusait quatre baïoques¹ et voyait tranquillement la confiscation de tous les revenus des églises vacantes en Espagne et de ce qu'on appelle le *spoglio*² des évêques chassés du royaume, sûr que, quelque accommodement qu'il se fit à l'avenir, la chambre apostolique n'en retirerait pas un maravedis³. Le scandale d'une rupture ouverte était trop éminent; la patience du roi et de la reine d'Espagne éprouvée pendant huit mois était enfin à son dernier période; la modération chrétienne avait suffisamment éclaté de leur part; il était temps que Leurs Majestés Catholiques prissent les résolutions nécessaires pour défendre leurs droits, les souverains étant obligés en honneur et en conscience d'employer à les soutenir les moyens que Dieu leur avait mis en main. C'est ce qu'Albéroni disait et qu'il écrivait en même temps à Rome pour intimider cette cour, toutefois avec la précaution de se représenter lui-même au pape comme un instrument de paix, de protester qu'il n'avait rien omis de ce qui pouvait dépendre de lui pour éviter les maux qu'il prévoyait, et que la cour de Rome s'était trompée quand elle avait regardé comme un effet d'impatience excessive les démarches qu'il avait faites dans la seule vise de conserver l'union entre le saint-père et le roi catholique.

Albéroni savait que le P. Daubenton, très attentif à se faire un mérite à Rome des saintes dispositions du roi d'Espagne, assurait fréquemment le pape que ce prince ne prendrait jamais de résolution contraire à la soumission qu'il devait à Sa Sainteté. Le cardinal voulait détruire cette confiance, et comme, il fallait une action d'éclat, il résolut et menaça de chasser de Madrid le nonce Aldovrandi; c'était par une telle voie qu'il voulait, disait-il, mériter à l'avenir, de la part du pape, l'estime due à un cardinal et à un gentilhomme (il était public qu'il était de la dernière lie du peuple et fils d'un jardinier) alors à la tête des affaires d'une monarchie qui pouvait se rendre ar-

¹Petite monnaie de cuivre. 1 baïoque = 5 centimes.

²Ce mot italien signifie *dépoûille* dans le sens de *meubles*. On appelait autrefois en France *droit de dépouille* un usage qui donnait à l'évêque ou à l'archidiacre le lit, la soutane, le cheval et le bréviaire du curé décédé. Cet usage avait commencé par les monastères, où les prieurs et autres religieux n'ayant un pécule que par tolérance, tout revenait à l'abbé après leur mort. Les évêques s'attribuèrent ensuite le droit de *dépouille* sur les prêtres et les clercs. Les rois l'exercèrent aussi pendant plusieurs siècles dans quelques églises. Enfin l'antipape Clément VII, à l'époque du schisme d'Avignon, prétendit que le pape devait être le seul héritier de tous les évêques, et il obtint en effet le droit de dépouille en Italie et en Espagne. Voy. Fleury, *Institution au droit ecclésiastique* (Paris, 1687, 2 vol. in-12.)

³Petite monnaie de cuivre. 1 maravedis = 75 cent.

bitre des cours de l'Europe, puisqu'il n'avait pu mériter par ses services (quels ?) la moindre attention de la part de Sa Sainteté (qui l'avait fait cardinal). Le pauvre nonce était à plaindre, mais ces termes de compassion furent les seules marques qu'il reçut de la reconnaissance d'Albéroni. La principale affaire de ce premier ministre était non seulement de se venger des refus qu'il essayait de la part du pape, mais encore de faire voir à Sa Sainteté qu'elle s'était absolument trompée en appuyant ses espérances à la cour d'Espagne sur la correspondance et sur le crédit d'Aubenton : car il était essentiel au cardinal d'établir à Rome qu'il n'y avait à Madrid qu'une unique source pour les affaires, et que toutes les cours de l'Europe étaient instruites de cette vérité par la pratique et par les négociations conduites à leur fin sans qu'il en eût été parlé à âme vivante, hors à une seule.

Les dispositions du premier ministre ne laissaient pas espérer au nonce beaucoup de succès des raisons que le pape lui avait ordonné d'employer pour autoriser le refus des bulles de Séville. En effet, Albéroni reçut si mal ces représentations, et la conférence entre eux fut si vive, que depuis, Aldovrandi, homme sage, ne jugea pas à propos de retourner à la cour. Il fallait cependant savoir quelle résolution le roi d'Espagne prendrait après avoir su celle du pape. Le nonce écrivit au cardinal, mais inutilement ; la lettre demeura sans réponse. Ce silence fut un pronostic de ce qui devait bientôt arriver. Le nonce, s'y préparant, avertit le pape que, s'il était chassé de Madrid, il irait directement à Rome, suivant les ordres de Sa Sainteté ; qu'il croyait cependant convenable à son service de laisser une personne de confiance à portée d'entendre les propositions que la cour d'Espagne pourrait faire, et capable d'entrer dans les expédients propres à réunir les deux cours, car il regardait les conséquences d'une rupture comme plus fatales à la religion qu'on ne le pensait peut-être à Rome, et sur ce fondement il était persuadé que rien ne serait plus dangereux que de fermer toute voie à la conciliation. Il s'était plaint déjà plusieurs fois du peu d'égards que Rome avait eu à ses représentations. Il enchérit encore sur les plaintes précédentes, assurant que, si la cour de Madrid en venait aux démarches violentes qu'il prévoyait, bien des gens verraient clair sur les fausses suppositions qu'ils avaient faites, en attribuant ses représentations à des motifs d'intérêt personnel ; qu'il n'avait rien à espérer d'Albéroni, et que, lorsqu'il avait ménagé et cultivé sa confiance, il n'avait eu d'autres vues que le service du saint-siège ; que l'autorité était tout entière entre les mains de ce ministre, et son pouvoir augmenté considérablement depuis que le roi d'Espagne, attaqué par de fréquentes maladies, était hors d'état de s'appliquer aux affaires ; que ce serait dé-

sormais mal raisonner que de compter sur la piété et sur la religion du roi catholique ; que tout dépendait d'un premier ministre vindicatif et irrité ; que les ordres qu'il donnerait seraient les seuls que les troupes d'Espagne recevraient ; que le secret en était observé si exactement, qu'on ne les savait qu'après qu'ils étaient exécutés, et qu'enfin les dispositions étaient telles qu'il ne serait pas surpris si les Espagnols, débarqués en Italie ; faisaient quelque entreprise au préjudice de l'État ecclésiastique. La rupture prévue par le nonce arriva, et, malgré la sagesse de ses conseils, Rome et Madrid firent tomber sur lui toute l'iniquité d'un événement qu'il avait tâché de prévenir. La nouvelle du refus des bulles de Séville fut confirmée par les lettres du cardinal Acquaviva apportées par un courrier extraordinaire. Le nonce en reçut en même temps un du pape, et comme ce ministre n'avait point eu de réponse à la lettre qu'il avait écrite à Albéroni, la cour étant alors à Balsaïm, il demanda une audience au P. Daubenton, qui était demeuré à Madrid. Il dit seulement à ce religieux que, quoique ses lettres de Rome ne fussent pas encore déchiffrées, il en voyait assez pour juger qu'il serait obligé d'exécuter des ordres peu avantageux à la cour d'Espagne et à la personne, du cardinal Albéroni. En effet, dès le lendemain, il fit fermer le tribunal de la nonciature sans en donner auparavant le moindre avis et sans faire paraître aucune marque d'égards et de respects pour le roi d'Espagne.

Albéroni affecta de répandre que ce prince était aussi vivement que justement indigné de la conduite du nonce, et, pour en donner une démonstration publique, Sa Majesté Catholique commanda qu'il fût gardé à vue jusqu'à ce qu'elle eût consulté le conseil de Castille, son tribunal supprimé, sur les mesures qu'elle avait à prendre pour repousser les entreprises téméraires du ministre de la cour de Rome. Le conseil de Castille consulté fut d'avis que le roi d'Espagne démit faire arrêter le nonce, fondé sur ce que ce ministre du pape, n'ayant pas l'autorité par lui-même d'ouvrir le tribunal de la nonciature et ne pouvant le faire sans la permission du roi d'Espagne, né pouvait aussi le fermer sans la connaissance et la permission de Sa Majesté Catholique. On ne douta plus à la cour d'Espagne que la rupture, dont, cette cour faisait retomber la haine sur le pape, ne fût depuis longtemps préméditée comme le seul moyen que Sa Sainteté et ses ministres eussent imaginé de persuader les Allemands qu'elle n'avait aucune liaison secrète avec l'Espagne, et, par conséquent, nulle part aux entreprises de cette couronne en Italie. On disait qu'il y avait plus de trois mois que le nonce faisait emballer ce qu'il avait de plus précieux dans sa maison, et, qu'étant dans l'habitude de faire valoir son argent, il avait pris depuis quelque temps ses mesures pour retirer des

moins des négociants les sommes qu'il leur avait données à intérêt ; on ajoutait que le courrier, dépêché de Rome au nonce, avait eu l'indiscrétion, en passant à Barcelone, de dire au prince Pio que le cardinal Albane l'avait fait partir avec un extrême secret, qu'il lui avait donné deux cents pistoles pour sa course, le chargeant de dire au nonce qu'ils se verraient bientôt, et de l'assurer qu'il serait content, parce qu'il trouverait de bons amis à Rome. Le même courrier avait dit aux domestiques de ce prélat que les nouvelles de Rome étaient bonnes pour leur maître, et qu'il serait bientôt élevé à la pourpre.

Albéroni chargeait encore sur ces bruits dont il était le secret auteur. Il ajoutait que les Allemands avaient reconnu qu'ils devaient gagner Aldovrandi comme un agent nécessaire pour engager le pape à rompre avec l'Espagne, et qu'Aldovrandi, de son côté, persuadé que toute sa fortune dépendait de se réconcilier avec la cour de Vienne, avait oublié facilement tout ce qu'il devait au cardinal et au confesseur, aussi bien que les protestations qu'il avait tant de fois faites d'une reconnaissance éternelle, jusqu'au point de dire qu'étant assuré de l'amitié et de la protection du cardinal il se moquait de ses ennemis à Rome, et ces ennemis n'étaient pas des personnages de peu de considération, car il avait attaqué directement le cardinal Albane, il l'avait traité de vil mercenaire des Allemands, d'homme ingrat et sans foi qui trahissait l'honneur de l'Église et celui du pape, son oncle, pour l'intérêt sordide d'une pension de vingt-quatre mille écus assignée sur les revenus du royaume de Naples, dont le paiement était suspendu toutes les fois qu'il ne servait pas les ministres de l'empereur à leur fantaisie. Cette accusation n'était ni secrète ni portée au pape par des voies obscures. Albéroni prétendait savoir que le nonce l'avait écrite dans une lettre signée de lui et envoyée à Rome à dessein qu'elle fût montrée à Sa Sainteté. Il concluait qu'un homme, si déclaré contre le cardinal neveu, n'aurait pas osé renoncer à la protection du roi d'Espagne, et tenir à son égard une conduite indigne, s'il n'était sûr que la protection de l'empereur ne lui manquerait pas au défaut de celle de Sa Majesté Catholique. C'était donc en se déclarant contre l'Espagne, disait le cardinal, qu'Aldovrandi s'était réconcilié avec la cour de Vienne, et le pape, au moins aussi timide que le nonce, essayait de regagner les bonnes grâces de l'empereur en refusant les bulles de Séville.

Ces sortes de refus étaient les voies que les ministres impériaux traçaient à Sa Sainteté pour plaire à leur maître. Ils s'étaient précédemment opposés à l'expédition des bulles qu'Albéroni avait demandées pour l'évêché de Malaga. Leurs oppositions ayant été inutiles, ils avaient fait des instances si pressantes pour empêcher que les bulles de

Séville ne fussent données, que le pape, timide, mais toutefois ne voulant pas paraître céder aux menaces des Allemands, avait cherché des prétextes pour autoriser le refus d'une grâce toute simple que le roi d'Espagne lui demandait. Ces prétextes, traités à Madrid de frivoles, étaient que les évêques de Vich et de Sassari étaient chassés de leurs sièges et privés de leurs revenus ; que ceux de l'église de Tarragone étaient confisqués, et qu'Albéroni en jouissait ; que ce ministre, revêtu de la pourpre, oubliait les intérêts de la chrétienté jusqu'au point de négocier une ligue entre le roi son maître et le Grand Seigneur. C'était sur ces reproches que le refus des bulles de Séville était fondé. Le pape avant de les accorder voulait que le roi d'Espagne rétablît les évêques de Sassari et de Vich sur leurs sièges. Il jugeait bien que les conjonctures ne permettaient pas qu'il rétablît deux prélats manifestement rebelles. Les ministres d'Espagne lui avaient souvent exposé les raisons du roi leur maître à l'égard de l'un et de l'autre, et quant aux revenus confisqués de Tarragone, Albéroni s'étonnait des reproches que Sa Sainteté lui faisait sur cet article, elle qui n'avait jamais rien dit sur la confiscation des revenus de l'église de Valence, dont plusieurs particuliers jouissaient, entre autres le cardinal Acquaviva, à qui le roi d'Espagne avait donné une pension de deux mille pistoles sur cet archevêché. Ainsi Albéroni faisant tomber sur la cour de Rome toute la haine de la rupture, dit que cette cour avait cru faire un sacrifice à celle de Vienne en ordonnant au nonce d'y procéder d'une manière offensante pour Leurs Majestés Catholiques ; qu'elles étaient indignées de la manière dont ce prélat s'était conduit, et que son imprudence avait forcé le roi d'Espagne à suivre l'avis que le conseil de Castille avait donné de le faire arrêter.

L'ordre fut envoyé en même temps au cardinal Acquaviva de signifier généralement à tous les Espagnols qui étaient à Rome d'en sortir incessamment. L'une et l'autre cour croyait avoir également raison de se tenir vivement offensée. Si celle de Madrid se plaignait, Rome prétendait, de son côté, que les menaces et la conduite du roi d'Espagne ne justifiaient que trop le pape sur les délais qu'il avait prudemment apportés à la translation que le cardinal Albéroni demandait de l'église de Malaga en celle de Séville. C'était à ces mêmes menaces que Sa Sainteté attribuait la résolution qu'elle avait prise de refuser absolument la grâce que le cardinal prétendait arracher d'elle en l'intimidant ; car il serait, disait-elle, pernicieux à l'autorité apostolique, aussi bien qu'aux lois les plus sacrées de l'Église, d'admettre et de couronner un tel exemple de violence, et la conquête de l'église de Séville était si différente de celle de Sardaigne, que les moyens qui avaient été bons pour l'une étaient exécrables pour l'autre. Le

pape s'expliquant ainsi protestait qu'il n'oublierait jamais la manière terrible dont la cour d'Espagne avait abusé de sa crédulité l'année précédente, ni le préjudice que le saint-siège et la religion en avaient reçu. Sa Sainteté plus attentive alors aux affaires d'Espagne, et surtout aux desseins de cette couronne sur l'Italie, qu'à toute autre affaire de l'Europe, différerait de s'expliquer encore sur celles de France, et par ses délais excitait l'impatience du nonce Bentivoglio, etc.

Cependant la flotte d'Espagne était en nier, et le 15 juin elle entra dans le port de Cagliari. Toute l'Italie était persuadée que la conquête du royaume de Naples était l'objet de l'entreprise du roi d'Espagne. On supputait le temps nécessaire pour l'exécution, et on comptait que les Espagnols ne seraient pas en état d'agir avant le 20 juillet. Les agents du roi d'Angleterre en Italie se flattaient que la flotte du roi leur maître ferait une navigation assez heureuse pour arriver avant ce terme aux côtes du royaume de Naples, et s'opposer aux desseins de l'Espagne. Le secours des Anglais était d'autant plus nécessaire que les Allemands ne paraissaient pas assez forts pour, s'opposer avec succès au grand nombre de troupes que le roi d'Espagne avait fait embarquer. Le comte de Thau, vice-roi de Naples, ayant rassemblé dans un même camp toutes celles que l'empereur avait dans ce royaume, il s'était trouvé seulement six mille fantassins et quinze cents chevaux qu'il avait ensuite distribués dans Capoue et dans Gaëte pour la défense de ces deux places. On remarqua même à cette occasion l'indifférence que la noblesse du royaume témoigna pour la domination de l'empereur, qui que ce soit de ce corps ne s'étant fait voir au camp.

Fin des six premiers mois de l'année 1718.

CHAPITRE VIII

1718

SCÉLÉRATESSES SEMÉES CONTRE M. LE DUC D'ORLÉANS. - MANÈGES ET FORTE DÉCLARATION DE CELLAMARE. - MANÈGE DES ANGLAIS POUR BROUILLER TOUJOURS LA FRANCE ET L'ESPAGNE, ET L'UNE ET L'AUTRE AVEC LE ROI DE SICILE. - CELLAMARE SE SERT DE LA RUSSIE. - PROJET DU CZAR. - SON MINISTRE EN PARLE AU RÉGENT ET LUI FAIT INUTILEMENT DES REPRÉSENTATIONS CONTRE LA QUADRUPLE ALLIANCE. - CELLAMARE S'APPLIQUE TOUT ENTIER À TROUBLER INTÉRIEUREMENT LA FRANCE. - LE TRAITÉ S'ACHEMINE À CONCLUSION. - MANÈGES À L'ÉGARD DU ROI DE SICILE. - LE RÉGENT PARLE CLAIR AU MINISTRE DE SICILE SUR L'INVASION PROCHAINE DE CETTE ÎLE PAR L'ESPAGNE, ET PEU CONFIDEMMENT SUR LE TRAITÉ. - CONVENTION ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE DE SIGNER LE TRAITÉ SANS CHANGEMENT, À LAQUELLE LE MARÉCHAL D'HUXELLES REFUSE SA SIGNATURE. - CELLAMARE PRÉSENTE ET RÉPAND UN PEU UN EXCELLENT MÉMOIRE CONTRE LE TRAITÉ, ET SE FLATTE VAINEMENT. - LE MINISTRE DE SICILE DE PLUS EN PLUS ALARMÉ. - FOLIE ET PRÉSOMPTION D'ALBÉRONI. - EFFORTS DE L'ESPAGNE À DÉTOURNER LES HOLLANDAIS DE LA QUADRUPLE ALLIANCE. - ALBÉRONI TOMBE RUDEMENT SUR MONTELÉON. - SUCCÈS DES INTRIGUES DE CADOGAN ET DE L'ARGENT DE L'ANGLETERRE EN HOLLANDE. - CHÂTEAUNEUF NON SUSPECT AUX ANGLAIS, QUI GARDENT LÀ-DESSUS PEU DE MESURES. - COURTE INQUIÉTUDE SUR LE

NORD. - LE CZAR SONGE À SE RAPPROCHER DU ROI GEORGES. - INTÉRÊT DE CE DERNIER D'ÊTRE BIEN AVEC LE CZAR ET D'ÉVITER TOUTE GUERRE. - SES PROTESTATIONS SUR L'ESPAGNE. - LES ANGLAIS VEULENT LA PAIX AVEC L'ESPAGNE, ET LA FAIRE ENTRE L'ESPAGNE ET L'EMPEREUR, MAIS À LEUR MOT ET AU SIEN. - MONTELÉON Y SERT LE COMTE STANHOPE OUTRE MESURE. - LE RÉGENT, PAR L'ABBÉ DUBOIS, AVEUGLÉMENT SOUMIS EN TOUT ET PARTOUT À L'ANGLETERRE, ET LE MINISTÈRE D'ANGLETERRE À L'EMPEREUR. - EMBARRAS DE CELLAMARE ET DE PROVANE. - BRUITS, JUGEMENTS ET RAISONNEMENTS, VAGUES INSTANCES ET MENÉES INUTILES. - MENÉES SOURDES DU MARÉCHAL DE TESSÉ AVEC LES ESPAGNOLS ET LES RUSSES. - LE RÉGENT LES LUI REPROCHE. - LE RÉGENT MENACE HUXELLES DE LUI ÔTER LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, ET LE MARÉCHAL SIGNE LA CONVENTION AVEC LES ANGLAIS, À QUI CHÂTEAUNEUF EST SUBORDONNÉ EN TOUT EN HOLLANDE. - EFFORTS DE BERETTI À LA HAYE. - EMBARRAS DE CELLAMARE À PARIS.

Pendant que le pape aussi bien que toute l'Europe, donnait sa principale attention aux desseins de l'Espagne prêts à éclore, et aux succès qu'aurait les entreprises de cette couronne, Bentivoglio, nonce de Sa Sainteté à Paris, occupé des affaires de la constitution, condamnait le silence de Sa Sainteté, et ne cessait de lui représenter, etc.

La conservation si précieuse de la personne sacrée du roi était aussi ce qui servait de prétexte aux discours que les malintentionnés répandaient sans beaucoup de ménagements pour alarmer le public et pour l'animer contre M. le duc d'Orléans. Les faux bruits qu'ils suscitaient étaient fomentés par Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris. Son but apparent était d'empêcher la conclusion de la quadruple alliance ; et, pour y réussir, il se croyait tout permis. Il crut qu'il n'avait pas un moment à perdre quand il vit arriver à Paris le comte Stanhope, secrétaire d'État et ministre confident du roi d'Angleterre. Comme il devait ensuite passer à Madrid, Cellamare se donna de nouveaux mouvements, non seulement auprès des ministres étrangers, mais encore dans l'intérieur du royaume, pour traverser l'union et la consommation des projets du régent et du roi d'Angleterre. Cellamare, immédiatement après l'arrivée du comte de Stanhope, déclara que, si le régent entrait dans les propositions de cette couronne au sujet de la quadruple alliance ou dans quelque autre engagement contraire aux dispositions du roi d'Espagne, les liaisons que prendrait Son Altesse Royale produiraient une rupture ouverte entre Sa Majesté Catholique et elle, des maux infinis à la couronne de

France, aussi bien qu'à celle d'Espagne, et certainement un préjudice égal aux intérêts particuliers et personnels de l'un et de l'autre de ces princes. Provane, ministre de Savoie, excité par Cellamare, fit ses représentations, avec tant de force que tous deux se flattèrent que le régent s'était borné à donner à Stanhope de bonnes paroles, et que Son Altesse Royale sans rien conclure gagnerait du temps, remettant à décider jusqu'à ce qu'elle eût reçu les réponses de Vienne, et vu quel serait le succès de l'arrivée de la flotte d'Espagne aux côtes d'Italie, et du débarquement des troupes espagnoles. Il ne tenait qu'à Cellamare de se détromper de ces idées. Stanhope qu'il vit ne lui dissimula pas ses sentiments ; il parut défenseur très âcre du projet de la quadruple alliance, regardée pour lors comme le moyen infaillible de maintenir la paix de l'Europe.

Cellamare déploya son éloquence pour combattre ce plan et pour en faire voir l'injustice ; il ne réussit qu'à s'assurer que Stanhope, ainsi que les autres ministres Anglais, s'étudiait à semer la jalousie entre les cours de France et d'Espagne, et que, dans la vue de les priver l'une et l'autre des secours du roi de Sicile, ses artifices tendaient à rendre ce prince également suspect à Paris et à Madrid. Il en avertit Provane, qui d'ailleurs parut alarmé par les discours positifs que tenait le ministre d'Angleterre, car il assurait sans le moindre doute que le roi d'Espagne accepterait sans hésiter le projet qu'il allait incessamment lui porter. Stanhope prétendait le savoir certainement de l'envoyé du roi son maître à Madrid. Il ajoutât avec la même certitude que Sa Majesté Catholique abandonnerait les intérêts du roi de Sicile, et que pour le dépouiller de son nouveau royaume elle unirait ses armes à celles des alliés, si le roi d'Angleterre se relâchait sur l'article de la Sardaigne. Cellamare fit encore agir l'envoyé de Moscovie. Le czar, impatient de faire figure en Allemagne, et de se mêler des affaires de l'empire, prétendait réussir en son dessein en se liant au roi de Suède, et prenant pour prétexte de soutenir les droits du duc de Mecklembourg. Il étendait encore ses vues plus loin : son intention était de se venger du roi d'Angleterre, en faisant valoir les droits du roi Jacques. Il voulait porter ce prince à la guerre en Écosse, le soutenir par une armée de soixante mille hommes, pendant que le czar maintiendrait pour l'appuyer une flotte de quarante navires de ligne dans la mer Baltique et plusieurs galères.

Ce projet étant concerté avec le roi de Suède qui n'était pas moins irrité contre le roi Georges, et qui ne désirait pas moins se venger de sa perfidie que le czar, Cellamare avait, par ordre de son maître, fait passer un émissaire secret à Stockholm, et cependant l'union était intime entre le ministre d'Espagne et celui de Moscovie résidant

tous deux à Paris. Ce dernier parla donc au régent dans les termes que lui prescrivit Cellamare, et pour appuyer les représentations qu'il fit à Son Altesse Royale contre la quadruple alliance, il l'assura que tout était disposé à former incessamment une alliance entre les princes du nord, qui serait également utile à la France et au maintien de la paix, puisqu'elle empêcherait également et l'empereur et le roi d'Angleterre de troubler l'une et l'autre ; qu'il serait, par conséquent, plus utile au roi et plus avantageux de favoriser ces liaisons et d'y entrer, que de persister à soutenir le projet proposé par le roi d'Angleterre. Ces représentations inutiles furent éludées par une réponse douce et honnête du régent, dont l'envoyé de Moscovie ne fut pas content. Il pria Cellamare d'en informer le roi d'Espagne, et de lui demander des ordres positifs aussi bien que des pouvoirs, pour traiter ensemble quand les réponses du czar arriveraient, et pour former une ligue capable de tenir tête à celle des François et des Anglais, puisqu'on ne pouvait plus douter que le projet pernicieux de la France et de l'Angleterre n'eût incessamment son exécution. Les Hollandais commençaient même à se montrer plus faciles, et les ministres de la régence, voyant la conduite de l'ambassadeur de France à la Haye, semblaient se laisser entraîner au torrent.

Cellamare commençait donc à réduire et à fonder ses espérances uniquement sur les dispositions qu'il croyait voir en France en faveur du roi d'Espagne. Il ramassait les discours qu'on tenait dans le public, et, soit pour plaire à Sa Majesté Catholique, soit pour faire sa cour à Albéroni, il assurait que les François parlaient avec autant de joie que d'étonnement de la flotte que l'Espagne avait mise en mer, que les vœux, publics étaient pour le succès heureux de cette entreprise, et que, si la cour pensait différemment, les intérêts particuliers de ceux qui gouvernaient n'empêchaient pas la nation de faire voir ses sentiments. Dans ces favorables dispositions, Cellamare continuait, disait-il, de cultiver la vigne sans toutefois porter la main à cueillir les fruits qui n'étaient pas encore mûrs. On vendait déjà publiquement les premiers raisins destinés à adoucir la bouche de ceux qui devaient tirer le vin, on se disposait ensuite à porter chaque jour au marché les autres qui demeuraient sur la paille. C'était sous ces expressions figurées que Cellamare cachait ses manèges secrets, mais, il ne dissimulait pas l'espérance qu'il avait conçue d'une division prochaine entre la cour et le parlement, dont il se persuadait que les suites éclatantes produiraient de grands changements. Il comptait que le parlement était appuyé par le duc du Maine, le comte de Toulouse et les maréchaux de Villeroy et de Villars, et qu'enfin, dans la disposition où les esprits étaient, le régent craindrait au moins autant que les Anglais d'en venir à une rup-

ture ouverte avec l'Espagne, événement que les ministres de Sa Majesté Catholique croyaient que le roi d'Angleterre éviterait avec la dernière attention, persuadés même que le voyage du comte de Stanhope à Madrid était une preuve du désir que la cour d'Angleterre avait de trouver quelque expédient pour n'en pas venir à une rupture qui certainement déplairait fort à la nation Anglaise.

Cette crainte faisait peu d'impression sur l'esprit du régent et du roi Georges. Stanhope régla les articles du traité; les difficultés qui suspendaient son exécution s'aplanirent. La principale était celle qui regardait les garnisons qui seraient mises dans les places de Toscane. Le ministre d'Angleterre le dressa de manière qu'il ne douta plus qu'elle ne dût passer au moyen des ménagements qu'il se flattait d'y avoir apportés. L'ambassadeur de l'empereur en parut content, et comme, la satisfaction de ce prince était le point de vue du roi d'Angleterre, Stanhope crut tout achevé si le traité plaisait à la cour de Vienne. Il s'embarrassait beaucoup moins de celle d'Espagne, et si Albéroni prétendait exécuter les menaces qu'il avait faites de se porter aux dernières violences à l'égard des Anglais, négociants en Espagne, l'expédient dont le ministre d'Angleterre prétendait user pour réprimer ces violences était d'en informer sur-le-champ l'amiral Bing. Il fallait aussi rompre toute intelligence entre le roi d'Espagne et le roi de Sicile, car il était assez incertain quelles liaisons ces princes pouvaient avoir prises ensemble.

Le roi de Sicile aimant toujours à négocier, avait eu à Madrid des ministres avec caractère public, et plusieurs agents secrets. Provane était encore à Paris sans caractère, mais très attentif à toutes les démarches de Stanhope, et très exact à faire savoir à son maître ce qu'il pouvait en découvrir. Il croyait encore que l'intérêt de ce prince et celui du roi d'Espagne était le même, et par cette raison, il cultivait avec soin l'ambassadeur d'Espagne. Ce dernier était persuadé de son côté que le roi son maître devait ménager le roi de Sicile, et sur ce fondement, il n'oubliait rien pour fortifier Provane dans les sentiments qu'il témoignait, et pour le mettre en garde contre les artifices qu'il disait que la France et l'Angleterre employaient pour semer les soupçons, et faire naître la mauvaise intelligence entre la cour de Madrid et celle de Turin. Il fit donc voir à Provane la réponse nette et décisive qu'Albéroni avait rendue au colonel Stanhope au sujet du projet du traité. Cette preuve toutefois ne fut pas assez forte pour déraciner les défiances d'un ministre du duc de Savoie, et Provane, persuadé qu'il convenait aussi au roi d'Espagne d'être parfaitement uni avec le roi de Sicile, douta néanmoins si Sa Majesté Catholique s'intéresserait pour lui vivement et sincèrement. Stanhope ne

manqua pas d'ajouter par ses discours de nouvelles inquiétudes à celles que Provane lui fit paraître. Il lui dit que ce prince devait craindre les promesses trompeuses d'Albéroni ; que le roi d'Espagne aurait déjà souscrit au projet de paix si la cession eût été ajoutée en sa faveur aux conditions proposées à Sa Majesté Catholique. Stanhope ajouta qu'Albéroni en avait fait la confiance au colonel Stanhope, son cousin, envoyé d'Angleterre à Madrid, offrant même d'accepter encore, nonobstant le débarquement que la flotte d'Espagne avait peut-être fait alors en Italie ; qu'il avait dit de plus que cette flotte se joindrait à l'escadre Anglaise pour faire ensemble la conquête de la Sicile. Provane étonné combattit le discours de Stanhope, en disant que Cellamare lui avait communiqué les lettres d'Albéroni, directement contraires aux relations du colonel Stanhope. Le comte de Stanhope répondit qu'Albéroni tenait deux langages ; qu'il tromperait les Anglais si la flotte réussissait ; que, si l'entreprise manquait, le roi de Sicile serait sacrifié ; que d'ailleurs un prince si prudent, si éclairé, devait connaître qu'il ne pouvait espérer aucun avantage solide en Italie de l'union qu'il formerait avec l'Espagne, parce que l'année suivante l'empereur se vengerait des liaisons prises à son préjudice ; que l'unique voie d'obtenir des avantages dont la durée serait sûre était d'entrer dans l'alliance proposée.

Le régent parla plus clairement encore à Provane, et voyant qu'il flottait encore entre les derniers discours du comte de Stanhope et les assurances contraires d'Albéroni, lui offrit de parier que la flotte d'Espagne faisait voile vers la Sicile, et qu'elle débarquerait sur les côtes de cette île. Ce prince ajouta qu'on soupçonnait le roi de Sicile d'être en cette occasion de concert avec le roi d'Espagne, et même disposé de remettre entre les mains des Espagnols quelques places de Sicile pour la sûreté du traité. Provane, surpris, voulut effacer un tel soupçon comme injurieux à son maître. Il assura que ce prince seconderait de toutes ses forces l'opposition que le régent apporterait aux desseins du roi d'Espagne si Son Altesse Royale voulait en concerter les moyens ; mais elle répondit qu'elle réglerait ses démarches suivant les événements que produirait l'entreprise de la flotte d'Espagne, la paix de l'empereur avec les Turcs, et la ligue du nord ; que, jusqu'au dénouement de ces grandes affaires, il ne convenait pas aux intérêts du roi de prendre aucun parti décisif ; que, sur ce fondement, elle venait de déclarer au comte de Stanhope qu'elle ne signerait la quadruple alliance qu'après que l'empereur se serait désisté de la difficulté qu'il formait sur le projet de la paix, et qu'après que les Hollandais se seraient engagés dans l'alliance comme garants des promesses du roi d'Angleterre ; elle ajouta qu'elle prévoyait qu'ils auraient peine

à s'en charger, et que, d'un autre côté, elle trouverait les Anglais opposés à rompre les premiers avec l'Espagne, et retenus par la crainte d'exposer leur commerce. Tout était cependant réglé entre les cours de France et d'Angleterre, on s'obligeait de part et d'autre à signer une convention portant que le roi et le roi d'Angleterre ne souffriraient aucun changement au projet du traité de paix. Il devait être inséré de mot à mot dans la convention, aussi bien que la promesse de le signer dès que le ministre de l'empereur à Londres aurait pouvoir de le signer pareillement au nom de son maître.

Ce fut à cette occasion que le maréchal d'Huxelles, président du conseil établi pour les affaires étrangères, refusa sa signature. Le comte de Cheverny, conseiller du même conseil, qui subsistait encore, se montra plus facile. L'ambassadeur d'Espagne, persuadé des dispositions du premier, comptait toujours que les sollicitations de Stanhope seraient infructueuses, et que la cour de France était encore éloignée de souscrire à la quadruple alliance. Il voyait cependant, disait-il, un nuage épais et noir, qu'il fallait dissiper ; mais se confiant en son éloquence, il se flatta d'éclaircir les ténèbres par un mémoire qu'il fit pour combattre les oppositions d'Angleterre, et la négociation qu'il s'agissait alors de conclure. On disait à Paris qu'elle l'avait été peu de jours auparavant dans un souper que le régent avait donné à Stanhope au château de Saint-Cloud. Cellamare ne le pouvait croire, persuadé que Son Altesse Royale attendait le retour d'un courrier dépêché à Vienne, et que jusqu'à son arrivée les instances de Stanhope n'ébranleraient pas la volonté du régent. Ainsi le moment lui parut propre à communiquer à Son Altesse Royale, ensuite aux maréchaux d'Huxelles et de Villeroy, le mémoire qu'il avait fait contre les propositions du ministre d'Angleterre. Outre la force des raisons contenues dans ce mémoire, Cellamare espérait beaucoup des ministres de Moscovie et de Sicile. Le premier s'opposait ouvertement à la quadruple alliance jusqu'au point d'avoir présenté un mémoire au régent pour la combattre. Le second n'avait rien oublié pour détourner Son Altesse Royale de s'unir si étroitement avec les Anglais. Il avait peint le génie et les maximes de la nation avec les couleurs qui convenaient le mieux pour détourner tout Français de prendre confiance en elle ; mais la ferveur de Provane se ralentissait, il ne savait plus quel langage il devait tenir, et depuis quelques jours, il paraissait tout hors de lui, et consterné d'avoir appris de Stairs que la flotte d'Espagne faisait voile vers la Sicile.

Cellamare n'avait pu opposer aux assurances certaines de Stairs que des raisonnements vagues et des présomptions, que les forces d'Espagne n'agiraient que de concert avec le roi de Sicile, avouant au reste qu'il ignorait absolument les ordres dont

les commandants de la flotte et des troupes étaient chargés. Il était vrai qu'Albéroni ne l'en avait pas instruit ; mais il lui avait communiqué, sous un grand secret et par des voies détournées, les propositions dures que le roi d'Espagne avait faites au roi de Sicile, et Cellamare avait pénétré que, nonobstant le secret qui lui était recommandé, le régent avait eu connaissance de ces propositions. Ce ne pou voit être par la cour de Turin, car alors le roi de Sicile se flattait encore de réussir dans sa négociation à Madrid ; il croyait avoir fait toutes les offres que le roi d'Espagne pouvait attendre et désirer de sa part, et si le roi d'Espagne avait gardé si longtemps le silence, le roi de Sicile ne semblait l'attribuer qu'au désir qu'il avait de voir, avant conclure, quel serait le succès de ses premières expéditions. Il était persuadé, et même plusieurs ministres d'Espagne croyaient pareillement que, sans une union intime avec lui, l'Espagne ne réussirait pas dans ses projets ; que, si l'intelligence était bien établie, et les entreprises faites de concert, le Milanais serait bientôt enlevé aux Impériaux, qui déjà même songeaient à retirer leurs troupes à Pizzighittone et à Mantoue. Mais Albéroni prévenu de ses propres talents, enivré de ce qu'il croyait avoir fait pour l'Espagne, comptait de pouvoir se passer de l'alliance et des secours de tous les potentats de l'Europe ; sûr du succès de ses projets, il n'était plus occupé que de savoir ce qu'on disait de lui dans les pays étrangers. Il espérait que sa curiosité serait payée par les louanges qu'on donnerait de toutes parts à ses lumières, à sa vigilance, à son activité, et par la comparaison flatteuse que chacun selon lui devait faire de la misère précédente où les rois d'Espagne s'étaient vus depuis longtemps réduits, avec l'état de splendeur, de force et de puissance où ses soins avaient enfin fait remonter le roi Philippe. C'était aux talents d'un tel ministre, infiniment supérieur dans sa pensée à tous ceux qui l'avaient précédé en de pareils postes, que Sa Majesté Catholique devait, disait-il, le bonheur d'être désormais regardée avec respect et non traitée comme un petit compagnon.

Il voulait que ces hautes idées fussent principalement données en Hollande, parce que l'accession de la république à la quadruple alliance était toujours douteuse. Ainsi, Cellamare, Monteléon et Beretti, comme étant les ministres du roi d'Espagne qui se trouvaient le plus à portée d'agir utilement auprès des États généraux, soit par écrit, soit par leurs discours, reçurent des ordres nouveaux et pressants d'employer tout leur savoir-faire pour exciter toute l'attention de la république sur les suites funestes qu'elle devait craindre pour son gouvernement, si elle se laissait entraîner aux sollicitations qu'on ne cessait de lui faire d'entrer dans la quadruple alliance. Ces ministres devaient en parler sans ménagement comme d'un projet injuste, abominable, criminel, dont

l'unique but était de soutenir les intérêts particuliers et personnels du roi Georges et ceux du régent ; projet si détestable, disait Albéroni, que l'univers était étonné que la Hollande l'eût seulement écouté ; que bientôt elle s'en repentirait et confesserait humblement qu'en l'écoutant seulement elle se mettait la corde au cou. Ces invectives, et tant d'épithètes que la passion dictait à Albéroni, seraient cependant tombées, même de son aveu, si les Anglais eussent offert la restitution de Gibraltar ; mais, pour l'obtenir, il fallait, suivant la pensée d'Albéroni, un ambassadeur à Londres plus fidèle à son maître que Monteléon ne l'était au roi d'Espagne. Le cardinal l'accusait de faire en Angleterre le métier de marchand bien plus que celui de ministre. Il lui reprochait de dire que l'air de Londres lui était mauvais, que sa santé y déperissait, prétexte qu'il cherchait pour aller jouir quelque part en repos de ses gains illicites, aussi condamnable dans sa sphère que l'était dans la sienne Cadogan, insigne voleur, fripon achevé, qui avait enlevé de Flandre plus de deux cents mille pistoles, indépendamment des autres vols ignorés, enfin vrai ministre d'iniquité.

Pendant qu'Albéroni déclamait à Madrid, Cadogan agissait en Hollande, et pour engager cette république à souscrire à la quadruple alliance, il n'épargnait ni présents ni promesses. Les parents de sa femme, puissants à Amsterdam, travaillaient à rendre utiles les moyens qu'il mettait en usage pour assurer le succès de ses négociations. Les personnes privées, les magistrats mêmes, touchés de l'appât d'un gain que peut-être ils ne croyaient pas contraire aux intérêts de leur patrie, se permettaient sans scrupule d'agir et de conseiller au préjudice de l'Espagne. Beretti, malgré sa vivacité, cédait à la nécessité du temps ; il conseillait à son maître de dissimuler, de suspendre tout ressentiment, et de remarquer seulement ceux qui, dans ces temps difficiles, feraient paraître de bonnes intentions. Il mettait dans ce nombre Vander Dussen, chef de la députation de la province de Zélande, qui tout nouvellement l'avait assuré que cette province désirait toutes sortes d'avantages au roi d'Espagne, et que l'expérience ferait voir comment elle se comporterait. Beretti s'appuyait encore sur l'éloignement et sur la crainte que la province de Hollande et la ville d'Amsterdam en particulier avaient témoignée jusqu'alors, d'engager la république à soutenir une partie des frais de la guerre que le traité proposé pourrait entraîner, d'autant plus que ces dépenses retomberaient principalement sur la ville et sur la province, qui, dans les répartitions, supportent toujours le poids le plus pesant des charges de l'État.

En effet, il s'était tenu quelque temps auparavant une conférence entre les deux ministres d'Angleterre en Hollande, Paneras, bourgmestre régent, et Buys, pension-

naire de la ville d'Amsterdam. Ce dernier avait représenté aux Anglais qu'une des clauses du projet de l'alliance portait : « Que, si malheureusement toutes les conditions n'étaient pas acceptées, les alliés prendraient les mesures convenables pour en procurer l'accomplissement et le rétablissement du repos de l'Italie. » Qu'une telle clause causait une juste inquiétude aux Provinces-Unies en leur donnant lieu de craindre qu'elles ne fussent liées et forcées d'entrer dans toutes les mesures que l'Angleterre proposerait dans la suite. Pancras et Buys protestèrent qu'un pareil scrupule venait moins d'eux que des autres députés, mais qu'il était absolument nécessaire de le lever. Les ministres Anglais condescendirent à la proposition des deux magistrats, et pour dissiper l'alarme des Provinces-Unies, ils assurèrent qu'elles ne seraient engagées, en cas de refus, qu'à réunir leurs soins, leurs instances, leurs démarches, avec les alliés, et concerter avec eux les mesures qui seraient jugées les plus convenables ; qu'elles auraient, par conséquent, une entière liberté d'agréer ou de rejeter les mesures qu'on leur proposerait, aussi bien que de proposer celles qu'ils croiraient plus conformes, soit à l'intérêt de leur État, soit à l'accomplissement du principal objet du traité. Une telle déclaration, faite verbalement aux députés des affaires secrètes, parut suffisante pour calmer les soupçons d'esprits faibles et difficultueux, et pour engager la province de Hollande à souscrire au traité. Ce pas fait, les Anglais se promettaient que les États généraux se trouveraient trop engagés pour reculer. Ils étaient contents de la franchise et de la bonne volonté de Pancras et de Buys ; ils ne le furent pas moins de celle de Duywenworde, appelé depuis à la consultation de la même affaire. Tous convinrent unanimement qu'il ne suffisait pas que l'Angleterre seule fit la déclaration proposée ; qu'il était nécessaire que la France la fit en même temps par son ambassadeur. Ils crurent que Châteauneuf ne répugnerait pas à la faire telle qu'ils la désiraient, parce qu'il avait déjà dit aux députés d'Amsterdam l'équivalent de ce qu'on lui demandait. Mais, s'agissant de faire une déclaration au nom du roi, ils comprirent que le ministre de Sa Majesté avait besoin d'un ordre particulier et précis, pour s'en expliquer avec les députés aux affaires secrètes, et pour obtenir cet ordre du régent, ils avertirent les ministres du roi d'Angleterre à Londres qu'il était nécessaire d'engager l'abbé Dubois d'en écrire fortement à Son Altesse Royale. Les intentions et la conduite de Châteauneuf leur étaient fort suspectes ; ils observaient jusqu'à ses moindres démarches. S'il dépêchait un courrier en France, ils l'accusaient de travailler secrètement à séduire la cour par de fausses représentations. Il parut en Hollande un écrit contre

l'alliance ; le nommé d'Épine, agent du duc de Savoie auprès des États généraux, passa pour en être l'auteur ; les ministres anglais répandirent qu'il avait été composé de concert avec l'ambassadeur de France, et que son neveu jésuite avait eu part à l'ouvrage. Ils se plaignirent ouvertement des discours que Châteauneuf avait tenus au greffier Fagel, prétendant que ce ministre avait dit que les changements étaient si fréquents en Angleterre que le régent ne pouvait compter sur les secours de cette couronne, et qu'il serait contre la prudence d'entrer en des engagements qui certainement conduiraient la France à la guerre, si les États généraux ne se liaient avec elle. Châteauneuf leur avait dit à eux-mêmes que le roi comptait que la république entrerait ouvertement et franchement dans la dépense et les risques, et comme le régent devait donner son bon argent, il s'attendait aussi que l'État en devait faire de même quant à sa proposition ; que jamais Son Altesse Royale ne se serait embarquée en cette affaire si elle n'avait été positivement assurée qu'il en serait ainsi. Sur de tels discours les Anglais se crurent en droit de dire que Châteauneuf avait prévarié, car enfin c'était un crime, à leur avis, de presser les États généraux de consentir à ce qui devait être réservé pour faire la matière des articles secrets, avant que la république eût pris sa résolution sur l'alliance ; c'était agir contre les mesures prises, c'était gêner les affaires en Hollande, où le moyen infailible de les perdre était de les précipiter ; un négociateur habile et sincère devait savoir qu'on ne pouvait amener l'État que par degrés à consentir au projet du traité ; il devait agir sur ce principe, et par conséquent Châteauneuf n'était pas excusable, puisqu'il savait, que les députés d'Amsterdam entendaient que leurs signatures les engageaient à prendre part à toutes les mesures qu'on jugerait nécessaires pour l'exécution du traité, toutefois autant que leurs divisions et le mauvais état de leurs finances le pourraient permettre. Nonobstant cette clause qu'on pouvait effectivement regarder comme un moyen, que le roi d'Angleterre laissait aux Hollandais de s'exempter de toute contribution aux frais de la guerre que le traité pouvait exciter, les ministres de ce prince ne pouvaient pardonner à Châteauneuf d'avoir laissé entendre au régent que les États généraux, entrant dans le traité, ne seraient tenus qu'à la simple interposition, de leurs bons offices. C'était à leur avis un crime à l'ambassadeur de France d'avoir donné lieu par sa conduite et par ses discours aux soupçons injurieux formés contre la pureté des intentions du régent ; ils assurèrent le roi leur maître que la déclaration demandée par quelques députés était un acte qui n'engageait ni la France ni l'Angleterre, qu'il n'en avait pas même été fait mention sur le registre des états ; que

le Pensionnaire avait seulement spécifié dans ses notes particulières, au bas du registre, en quels termes les députés désiraient que la déclaration fût conçue. Les termes étaient les suivants : « Que si, contre toute attente, les rois d'Espagne et de Sicile refusaient d'accepter les conditions stipulées pour eux dans ledit traité et qu'il fût nécessaire de prendre des mesures ultérieures, les États généraux seraient dans une entière liberté de délibérer par rapport auxdites mesures, comme ils étaient avant que d'avoir signé le traité. »

Ainsi, disaient Cadogan et Widword, c'était une malice noire et un dessein formé d'embrouiller le traité que le retardement que Châteauneuf apportait à s'expliquer comme eux aux députés des affaires secrètes ; qu'un tel retardement pouvait faire naître des jalousies incroyables ; et, sur ce fondement, ils pressèrent le roi leur maître de solliciter vivement cette déclaration de la part de la France, comme un moyen nécessaire pour fixer enfin l'incertitude de quelques provinces qui hésitaient encore de signer le projet de l'alliance, quoique la plus grande partie des députés des principales villes de Hollande fussent autorisés à consentir au traité. Le pensionnaire Heinsius et les autres ministres de Hollande qu'on avait toujours regardés comme amis et partisans de l'Angleterre, employaient tous leurs soins à vaincre le répugnance de quelques magistrats d'Amsterdam, trop persuadés que, le principal bien de la république consistant à demeurer en repos, il ne lui convenait pas de s'engager dans les nouveaux embarras que le projet dont il s'agissait pouvait produire. Quelques autres magistrats des autres grandes villes de la province de Hollande étaient aussi de la même opinion. Il fallait ramener ces esprits difficiles, et leur inspirer avant l'assemblée des États de la province l'unanimité de sentiments pour concourir tous à l'acceptation du traité.

Chaque jour la chose devenait plus pressante : car alors le czar inquiétait toutes les puissances du nord par les mouvements qu'il faisait faire à sa flotte. Le roi d'Angleterre et les Hollandais étaient également alarmés des apparences qu'ils croyaient voir à une paix prochaine, suite de liaisons secrètes entre le roi de Suède et le Moscovite. Quelques voyages du baron de Goertz, ministre confident du roi de Suède, autorisaient les soupçons qu'on avait d'une alliance entre ces deux princes, et de la jonction de leurs flottes. L'ambassadeur d'Espagne en Hollande se flattait plus que personne d'une diversion du côté du nord, et s'attribuait tout le mérite de ce qu'elle produirait de favorable aux intérêts de son maître, se donnant aussi la gloire

de l'incertitude et même de la répugnance que la province de Hollande témoignait à l'acceptation du traité, chaque fois que les États de la province se séparaient sans avoir de résolution sur ce sujet. Mais l'inquiétude que les négociations secrètes entre le roi de Suède et le czar avaient causée cessa bientôt. Le czar ne voulait pas abandonner le roi de Prusse, et le roi de Suède refusait alors de traiter avec les amis du czar. La conjoncture n'était pas favorable pour retirer ce que le roi de Prusse avait acquis en Poméranie. Le roi de Suède, attendant un moment heureux, ne put s'accorder avec les Moscovites. Ainsi le czar, changeant de pensée, fit quelques démarches pour se réconcilier avec le roi d'Angleterre. Rien n'était plus à souhaiter pour le roi Georges. Il n'y avait qu'à perdre pour lui et pour les Anglais dans une guerre contre la Moscovie; les conséquences en pouvaient être fatales à ses États d'Allemagne, et quant aux Anglais, elle ruinait sans profit un commerce avantageux à la nation. Il était d'ailleurs de l'intérêt de ce prince de conserver la paix en Europe, et la guerre pouvait donner lieu à des révolutions dans la Grande-Bretagne. Persuadé de cette vérité, il témoignait un désir ardent d'éviter toute rupture avec l'Espagne. Il vantait les bons offices qu'il avait rendus à cette couronne pour établir la paix générale en Europe. Il se plaignait des mauvais traitements qu'il recevait de la cour d'Espagne, en échange de ses attentions et de ses empressements pour elle. Mais il s'en plaignait tendrement, et Stanhope eut ordre de mesurer les discours qu'il tiendrait à Madrid, et de faire ses représentations de manière que le roi d'Espagne, persuadé des bonnes raisons et de l'amitié du roi d'Angleterre, voulût bien, se porter à changer de conduite à son égard. Nancré était suspect aux ministres d'Angleterre. Stanhope eut ordre de le prier d'être témoin des représentations qu'il ferait, et de l'accompagner à l'audience d'Albéroni. Monteléon, ami de Stanhope, soupçonné même d'être intéressé à plaire au roi d'Angleterre et à ses ministres, n'avait rien oublié pour préparer au négociateur un accueil favorable à la cour de Madrid, persuadé d'ailleurs qu'il se ressentirait à Londres de la manière dont ce comte, ministre confident du roi d'Angleterre, serait reçu en Espagne. Il assura donc, sur sa propre connaissance, que le comte de Stanhope avait toujours été particulièrement porté pour les intérêts de l'Espagne, qu'il les regardait comme inséparables de ceux de l'Angleterre, et sur la foi de Craggs, l'autre secrétaire d'État d'Angleterre, il répondit hardiment que le motif du voyage de Stanhope à Madrid était de porter à Sa Majesté Catholique non seulement des assurances, mais des preuves de l'amitié que le roi d'Angleterre avait pour elle, et de

l'attention très particulière de ce prince aux intérêts de l'Espagne. Ainsi, dans cette vue, Stanhope tenterait tous les moyens possibles pour établir la tranquillité publique par une paix stable entre l'empereur et le roi d'Espagne ; autrement un ministre de cette sphère demeurerait tranquillement auprès de son maître et ne s'exposerait pas aux risques d'une longue absence, simplement pour être porteur de propositions peu convenables à l'honneur et à la satisfaction d'un grand roi tel que le roi d'Espagne, et par ces considérations Monteléon conclut que ce voyage ne pouvait causer aucun préjudice à l'Espagne. Toutefois, exagérant l'affection singulière du roi Georges aussi bien que son zèle et la droiture de ses intentions pour la paix, il avait dit très clairement, et comme une preuve incontestable des sentiments de ce prince, qu'il se déclarerait ennemi de celui qui refuserait d'accepter la proposition qu'il avait faite.

Le public avait lieu de juger que le refus ne viendrait pas de la part de l'empereur, et Monteléon, bien instruit de l'état des affaires de l'Europe, aurait eu peine à penser différemment. Mais comme il lui convenait que le roi son maître fût persuadé de la sincérité du roi d'Angleterre et de ses ministres, il assura que la menace de ce prince regardait uniquement la cour de Vienne, fondé sur ce que Craggs avait dit que cette cour était inflexible sur les conditions du projet, qu'elle refusait opiniâtrement les sûretés demandées pour les successions de Parme et de Toscane, qu'elle rejetait avec une hauteur égale les changements proposés, enfin les autres conditions jugées si nécessaires, que sans elles les médiateurs ne pouvaient se charger de faire exécuter les traités ; mais que, si elle se rendait trop difficile, flattée par l'espérance d'une paix prochaine avec les Turcs, ses prétentions étant connues, le plan serait facile à changer ; qu'alors le roi d'Espagne connaîtrait l'injustice de ceux qui lui dépeignaient le ministère d'Angleterre comme partial pour l'empereur. Il y a des moments où les princes les plus liés d'intérêt pensent différemment, mais l'union entre eux est intime. Cette diversité de sentiments n'est qu'un nuage qui obscurcit la lumière du soleil pendant quelques instants sans l'éteindre. Le conseil de Vienne avait fait plusieurs changements au projet envoyé de Londres. Les ministres Anglais avaient désapprouvé cette contradiction de la part des Allemands, mais les ratures faites ensuite par les ministres d'Angleterre ne pouvaient altérer l'union entre les deux cours ; et celle de Londres, travaillant uniquement pour la grandeur et les avantages de la maison d'Autriche, était bien assurée que l'empereur serait docile à ses décisions : elle n'était pas moins sûre de la docilité de la France. L'abbé Dubois avait déclaré qu'elle ferait tout ce que voudrait le roi d'Angleterre, que le régent lui commandait de signer tout ce que Sa Majesté Britan-

nique jugerait à propos de lui prescrire. Ainsi les ministres d'Angleterre, maîtres de la conclusion, ne la différaient que pour essayer d'amener l'empereur à se désister des conditions qu'il avait ajoutées au projet, ou pour se faire honneur des tentatives, même inutiles, qu'ils feraient encore à Vienne ; mais qui que ce soit ne croyait que cette cour consentit à la condition que la France demandait, comme condition capitale, de mettre dans les places des duchés de Toscane et de Parme des garnisons suisses entretenues et payées aux dépens de la France et de l'Angleterre. Monteléon disait lui-même que, si l'empereur y consentait, le roi d'Espagne ne pouvait se dispenser d'accepter le projet. Ces raisonnements incertains ne faisaient rien au fond de l'affaire. L'union était intime entre le roi d'Angleterre et le régent, et Stanhope avec Stairs trouvaient à Paris les mêmes dispositions, les mêmes sentiments, les mêmes facilités dont l'abbé Dubois à Londres ne cessait de renouveler les assurances. Le régent et le maréchal d'Huxelles évitaient encore d'avouer aux ministres étrangers l'état véritable de la négociation. Cellamare importunait par ses représentations et par ses questions pressantes : on lui répondait sèchement que le traité de la quadruple alliance n'était pas encore signé, mais qu'il fallait prendre les mesures nécessaires pour assurer le repos de l'Europe. C'en était assez pour instruire un homme d'esprit du fait qu'il voulait pénétrer. Il conclut donc sans peine qu'on travaillait vivement à finir le traité ; faute de ressources, il attendait du secours du bénéfice du temps ou des inégalités de la Hollande, enfin des succès que l'armée d'Espagne aurait peut-être en Italie. Albéroni lui laissait ignorer l'objet de cette expédition ; mais les nouvelles publiques de la route que tenait la flotte commençaient à dissiper les doutes, et on jugeait, avec apparence de certitude, que le dessein du roi d'Espagne regardait la Sicile. On croyait le roi de Sicile de concert avec Sa Majesté Catholique, parce qu'il ne paraissait pas vraisemblable qu'elle entreprît une guerre éloignée sans alliés, qu'il fallait soutenir par mer, et qu'elle voulût attaquer en même temps la maison d'Autriche et celle de Savoie. On supposait donc, des traités secrets entre le roi d'Espagne et le roi de Sicile, parce que la prudence et la raison d'État le voulait ainsi. Le régent dit à Provane qu'il savait sûrement que le roi de Sicile avait retiré ses troupes du château de Palerme, de Trapani, de Syracuse, pour y laisser entrer apparemment les troupes espagnoles. Provane, de son côté, mettait toute son application à pénétrer les intentions et le dessein du régent, et remarquant seulement des contradictions fréquentes dans les discours et dans les démarches de ce prince, il en inférait que la vue principale, même l'unique vue de Son Altesse Royale, était d'assurer la paix à la France pour s'assurer à lui-même la couronne. Fondé sur

ce prince, Provane avertit son maître que le roi d'Angleterre pour se maintenir tranquillement sur le trône, et M. le duc d'Orléans pour y monter, procureraient de tout leur pouvoir les avantages du roi d'Espagne ; qu'ils sacrifieraient à leurs desseins les intérêts, du roi de Sicile, s'ils pouvaient à ce prix engager Sa Majesté Catholique à l'alliance proposée. Comme la conclusion en demeurait encore secrète, les ministres intéressés à la traverser continuaient d'agir auprès du régent pour en représenter les inconvénients à ce prince. L'envoyé du czar réitéra ses instances, et lui dit qu'en vain son maître s'était proposé de mettre l'équilibre dans l'Europe, si Son Altesse Royale renversait par les conditions dont elle convenait les dispositions que le czar avait faites pour empêcher que la paix générale ne fût troublée par l'ambition des princes dont la puissance n'était déjà que trop augmentée. Le régent répondit qu'il n'avait pas signé la quadruple alliance ; que la ligue qu'il avait faite avec l'Angleterre ne l'empêchait en aucune manière de s'unir avec le czar, et de concourir aux bonnes intentions de ce prince. Son Altesse Royale ajouta qu'elle souhaiterait de le voir dès ce moment réuni parfaitement avec les rois de Suède et de Prusse, la triple alliance entre eux signée, et ces princes déjà prêts à entrer en action : discours qui ne coûtaient rien à tenir, mais si peu conformes aux dispositions où se trouvait alors le régent, qu'il reprocha au maréchal de Tessé d'avoir formé les entrevues secrètes entre le prince de Cellamare et le ministre moscovite ; et ces reproches, dont le comte de Provane fut bientôt instruit, parvinrent bientôt à la connaissance du roi de Sicile. Toutefois l'attention que Provane apportait à découvrir ce [qui] se passait dans une conjoncture si critique et si délicate pour son maître, ses liaisons avec les ministres étrangers résidant lors à Paris, ses soins, ses peines, ses intrigues, ses amis, tous les moyens enfin qu'il employait pour pénétrer la vérité et la situation des affaires, étaient moyens inutiles pour lui apprendre certainement et l'objet véritable de l'armement d'Espagne et l'état du traité d'alliance entre la France et l'Angleterre. Il ignorait encore l'un et l'autre le 15 juillet. Il inclinait à croire avec tout Paris que l'alliance était signée. Mais le régent l'assurait si positivement du contraire qu'il se réduisait à penser que Son Altesse Royale avait simplement signé une convention particulière avec Stanhope pour assurer la garantie de la France, en faveur des États que le roi Georges possédait en Allemagne, clause omise dans le traité fait avec ce prince deux ans auparavant. L'expédition de deux courriers extraordinaires dépêchés en même temps, l'un à Londres par Stanhope, l'autre à Vienne par Koenigseck, confirmait le mouvement qui paraissait dans les affaires, mais dont la qualité ne se démêlait pas encore ; Cellamare crut que le régent attendrait, pour signer l'alliance, le retour

du courrier dépêché à Vienne. On disait qu'elle l'avait été après un souper que le régent avait donné à Stanhope à Saint-Cloud, mais on en doutait, et les politiques assuraient que le régent mesurerait un peu plus ses pas, surtout après l'éclat que le maréchal d'Huxelles avait fait en refusant de signer. Le bruit que fit ce refus cessa bientôt et ne produisit nul effet. Les deux ministres Anglais eurent la satisfaction de voir le régent, excité par leurs plaintes, prendre feu et ordonner au maréchal d'Huxelles de signer ou de se démettre de son emploi, et le maréchal signer. Ils obtinrent aussi des ordres précis à Châteauneuf de se conformer à ce que les ministres d'Angleterre feraient à la Haye, et jugeraient à propos qu'il fit lui-même auprès des États généraux. Ainsi les ministres d'Espagne se flattaient inutilement de quelque résolution favorable et de quelque secours du côté de la Hollande. Ils interprétaient à leur avantage les délais que cette république apportait à s'expliquer. Le soin qu'elle avait de gagner du temps était, selon eux, une marque évidente du désir qu'elle avait de se retirer du labyrinthe dangereux où on tâchait de l'engager. Cellamare excitait Beretti à continuer de représenter aux États généraux qu'il était de leur prudence autant que leur intérêt d'observer une neutralité parfaite, et d'éviter non seulement les dépenses, mais de plus le danger où on voulait les entraîner uniquement pour favoriser et pour soutenir les vues et les intérêts de deux princes, dont l'un voulait monter sur le trône, l'autre se maintenir sur celui où la fortune l'avait élevé. Les Hollandais différaient à se résoudre ; mais la crainte seule les retenait, on jugeait assez que le côté où elle serait la plus forte serait celui où la balance pencherait. Les instructions manquaient aux ambassadeurs d'Espagne dans les cours étrangères. Albéroni, persuadé que le moyen le plus sûr de garder son secret était de ne le communiquer à personne, les laissait dans une ignorance totale des desseins, même des résolutions du roi leur maître. Cellamare, mécontent des Anglais, surtout de Stairs, était réduit à le rechercher, à l'inviter à des repas chez lui, à demander à ce même Stairs à dîner dans sa maison de campagne, espérant par un tel commerce pouvoir au moins découvrir quelque circonstance de ce qu'il se passait, plus certaine que les nouvelles qu'on en répandait dans le public. Le mois de juillet s'avancé, et tout ce que Cellamare savait encore de la flotte d'Espagne était qu'on avait appris par des lettres de Marseille qu'elle était arrivée à Cagliari le 23 juin ; que l'opinion commune était qu'elle ferait le débarquement des troupes espagnoles en Sicile.

CHAPITRE IX.

1718

ALBÉRONI CONFIE À CELLAMARE LES FOLLES PROPOSITIONS DU ROI DE SICILE AU ROI D'ESPAGNE, QUI N'EN VEUT PLUS OUIR PARLER. - DUPLICITÉ DU ROI DE SICILE. - RAGOTZI PEU CONSIDÉRÉ EN TURQUIE. - CHIMÈRE D'ALBÉRONI. - IL RENIE CAMMOCK AU COLONEL STANHOPE. - ALBÉRONI DÉMENT LE COLONEL STANHOPE SUR LA SARDAIGNE. - ÉCLAT ENTRE ROME ET MADRID. - RAISONS CONTRADICTOIRES. - VIGUEUR DU CONSEIL D'ESPAGNE. - SAGESSE ET PRÉCAUTIONS D'ALDOVRANDI. - SES REPRÉSENTATIONS AU PAPE. - SORDIDE INTÉRÊT DU CARDINAL ALBANE. - TIMIDITÉ NATURELLE DU PAPE. - PARTAGE DE LA PEAU DU LION, AVANT QU'IL SOIT TUÉ. - LE SECRET DE L'ENTREPRISE DEMEURÉ SECRET JUSQU'À LA PRISE DE PALERME. - DÉCLARATION MENAÇANTE DE L'AMIRAL BING À CADIX, SUR LAQUELLE MONTELÉON A ORDRE DE DÉCLARER L'ARTIFICIEUSE RUPTURE EN ANGLETERRE ET LA RÉVOCATION DES GRÂCES DU COMMERCE. - SENTIMENTS D'ALBÉRONI À L'ÉGARD DE MONTELÉON ET DE BERETTI. - ALBÉRONI, DÉGOÛTÉ DES ESPÉRANCES DU NORD, S'APPLIQUE DE PLUS EN PLUS À TROUBLER L'INTÉRIEUR DE LA FRANCE; NE PEUT SE TENIR DE MONTRER SA PASSION D'Y FAIRE RÉGNER LE ROI D'ESPAGNE, LE CAS ARRIVANT. - AVENTURIERS ÉTRANGERS DONT IL SE DÉFIE. - RUPTURE ÉCLATANTE ENTRE LE PAPE ET LE ROI D'ESPAGNE. - RAISONNEMENTS.

Enfin, Albéroni s'ouvrit à cet ambassadeur, et lui confiant les propositions que le roi de Sicile avait faites au roi d'Espagne, il étendit la confiance jusqu'à lui apprendre que Sa Majesté Catholique ne voulait plus en entendre parler. Ces propositions étaient, que le roi d'Espagne attaquerait le royaume de Naples, ferait en même temps passer dix mille hommes en Lombardie pour y agir sous les ordres du roi de Sicile. Il demandait que dans les places qui seraient prises, et dans le royaume de Naples, et dans l'État de Milan, les garnisons fussent composées moitié de troupes espagnoles, moitié de troupes savoyardes sous le commandement d'un officier savoyard à qui la garde de la place serait confiée ; qu'après la conquête du royaume de Naples, le roi d'Espagne fit passer vingt mille hommes en Lombardie, que Sa Majesté Catholique payerait ; que, pour suppléer à l'artillerie et, aux munitions, qu'elle ne pouvait envoyer dans le Milanais, elle payerait les sommes d'argent, dont on conviendrait pour en tenir lieu. Le roi de Sicile exigeait de plus un million d'avance pour faire marcher son armée, et par mois soixante mille écus de subsides tant que la guerre durerait. Il voulait commander également toutes les troupes, celles de l'Espagne aussi absolument que les siennes, disposer pleinement des quartiers d'hiver. Il consentait à partager les contributions qui se lèveraient sur le pays ennemi, et se contentant de la moitié, il laissait l'autre à l'Espagne. Des conditions si dures, dictées en maître, irritèrent le roi d'Espagne et son premier ministre, d'autant plus qu'ils savaient que, pendant que le roi de Sicile les faisait à Madrid, il travaillait à Vienne, et, pressait vivement la conclusion d'une ligue avec l'empereur. Les Anglais même en avertirent Albéroni, et le ministre de Sicile à Madrid, ne pouvant nier une négociation entamée à Vienne, se défendit en assurant qu'elle ne roulait que sur les propositions de mariage d'une archiduchesse avec le prince de Piémont ; que d'ailleurs il n'était nullement question de la Sicile, comme de fausses nouvelles le supposaient. Ainsi l'Espagne, mécontente du roi de Sicile, entreprenait, sans alliés, de chasser les Allemands de l'Italie. Le roi d'Espagne ne pouvait même se flatter de l'espérance d'aucune diversion favorable au succès de ses desseins. Albéroni était désabusé des projets et des entreprises du czar et du roi de Suède. Il en avait reconnu la chimère aussi bien que celle qu'il s'était faite de susciter à l'empereur de dangereux ennemis par le moyen et par le crédit du prince Ragotzi à la Porte ; car, au lieu de la considération que Ragotzi s'était vanté qu'il trouverait auprès des Turcs, il avait été obligé de dire, pour se relever auprès du Grand Seigneur et de ses ministres, que le roi d'Espagne lui proposait de quitter la Turquie, et de venir prendre le commandement des troupes espagnoles que Sa Majesté Catholique voulait lui confier. Pour autoriser

la supposition, il avait fait croire qu'un nommé Boischimène, envoyé véritablement auprès de lui par Albéroni, était venu exprès lui faire cette proposition. Il avait affecté de persuader à la Porte qu'il entretenait une correspondance avec la cour de Madrid, assez vive pour y dépêcher des courriers ; et pour y réussir, il avait nouvellement profité, de la bonne volonté ou plutôt de l'empressement et de l'impatience qu'un officier français eut de sortir pour jamais de Constantinople, où il s'était rendu avec un égal empressement, attiré et persuadé par l'espérance qu'il s'était formée de s'élever à une haute fortune par la protection de Ragotzi. Cet officier, nommé Montgaillard, lui offrit de porter en Espagne les lettres qu'il voudrait écrire au cardinal Albéroni. L'offre acceptée, l'officier partit bien résolu de ne rentrer jamais dans un tel labyrinthe, et, pour n'y plus retomber, il se mit au service du roi d'Espagne, et prit de l'emploi dans un régiment d'infanterie wallonne.

Le roi d'Espagne, dénué d'alliés, persista cependant dans la résolution qu'il avait fortement prise d'essayer une campagne, déclarant que, quelque succès qu'eussent ses armes, il serait également porté à recevoir des propositions de paix lorsqu'elles seraient honorables pour lui, et telles que le demandait la sûreté de l'Europe, dont il voulait maintenir le repos et la liberté. C'est ce qu'Albéroni répondit aux instances du colonel Stanhope, l'assurant en même temps que le plan proposé à Sa Majesté Catholique par la France et par l'Angleterre, pour, un traité, était si contraire à son idée, que jamais elle n'accepterait un tel projet. Malgré tant de fermeté le colonel ne laissait pas de remarquer que le cardinal sachant la flotte Anglaise à la voile parlait avec plus de modération et de retenue sur l'article des Anglais négociants en Espagne. « Leur sort, disait-il, dépendra des ordres que l'amiral Bing a reçus du roi d'Angleterre. » Ce ministre était persuadé qu'ils étaient bornés à traverser le passage et le débarquement des troupes espagnoles en Italie. L'un et l'autre étant exécutés suivant son calcul, il supposait que l'Angleterre croirait, en envoyant sa flotte, avoir satisfait aux engagements qu'elle avait pris avec l'empereur sans être obligée de les étendre plus loin, et de faire de gaieté de coeur la guerre à l'Espagne. Il voulait ménager la cour d'Angleterre et la nation Anglaise ; il conservait l'espérance d'y réussir, dans le temps même qu'il voyait les forces navales de cette couronne couvrir les mers pour soutenir les intérêts de l'empereur, et lui porter de puissants secours contre les entreprises du roi d'Espagne. Un officier de marine Anglais s'était donné à Sa Majesté Catholique. Son nom était Camock, et le projet dont il avait flatté le cardinal était de corrompre environ quarante officiers de la flotte Anglaise, de les faire passer au service d'Espagne, quelques-

uns même avec les vaisseaux qu'ils commandaient. Stanhope se plaignit qu'une telle proposition eût été acceptée dans un temps de paix et d'union entre les couronnes d'Espagne et d'Angleterre. Albéroni répondit à ces plaintes en niant qu'elles fussent légitimes ; il traita Camock de visionnaire, dit que son projet était celui d'un fou et d'un enragé ; que le roi d'Espagne avait actuellement à son service plus d'officiers de marine qu'il ne pouvait en employer. Il assura que jamais il n'avait eu de correspondance avec ce Camock ; qu'il ne le connaissait pas, quoique véritablement il eût reçu de Paris plusieurs lettres en sa faveur, et que Cellamare le lui eût recommandé particulièrement. Il n'avait point encore le projet du roi d'Espagne, et le mois de juillet s'avancait sans que le colonel Stanhope sût autrement que par les conjectures et par les raisonnements vagues du public quelle était la destination de l'escadre espagnole. On jugeait qu'elle aborderait aux côtes de Naples ou de Sicile, et on jugeait par les conférences fréquentes que le ministre de Sicile avait avec le cardinal, apparences d'autant plus capables de tromper, qu'il était vraisemblable que le roi d'Espagne, voulant porter la guerre en Italie, aurait apparemment pris ses liaisons, et concerté ses projets avec le seul prince de qui l'union, la conduite et les forces pouvaient assurer le succès de l'entreprise, et rendre inutile l'opposition des Allemands. C'était pour le cardinal un sujet de triomphe, non seulement de cacher ses desseins, mais de tromper par de fausses avances ceux même qu'il désirait le plus de ménager. Le colonel Stanhope l'avait éprouvé, et pour lors il avait eu besoin de tout le crédit du comte de Stanhope son cousin pour se justifier auprès du roi d'Angleterre d'avoir écrit trop légèrement que le roi d'Espagne accepterait le traité si la Sardaigne lui était laissée. Il citait Nancre comme témoin de l'aveu que le cardinal leur en avait fait. Nancre, de son côté, convenait qu'ils avaient souvent, Stanhope et lui, rebattu cet article avec Albéroni, que jamais ce ministre n'avait rien dit qui pût tendre à désavouer la proposition qu'il en avait précédemment approuvée ; mais Albéroni nia le fait absolument : sa confiance était dans les événements qu'il se flattait d'avoir préparés avec tant de prudence, qu'il serait difficile que le succès ne répondît pas à son attente, et comme la décision en était imminente, il comptait d'être incessamment débarrassé des instances importunes du roi d'Angleterre, des ménagements qu'il se croyait obligé de garder avec ce prince aussi bien que délivré de toute crainte des menaces du pape. Il espérait enfin de se venger, avant qu'il fût peu, du refus absolu de sa translation à Séville, et de venger le roi son maître des ordres rigides que Sa Sainteté venait d'envoyer à son nonce à Madrid.

En vertu de ces ordres, dont Rome menaçait depuis longtemps la cour d'Espagne,

le nonce Aldovrandi fit fermer, le 15 juin, le tribunal de la nonciature. Il avertit les évêques du royaume par des écrits, portant le nom de monitoires, que le pape suspendait toutes les grâces qu'il avait accordées au roi d'Espagne. La cause de cette suspension était l'usage que Sa Majesté Catholique avait fait des sommes qu'elle en retirait, très différent de l'exposé qu'elle avait fait en obtenant ces grâces et très opposé aux intentions de Sa Sainteté. Car elle prétendait qu'en permettant au clergé d'Espagne d'aider de ses revenus le roi catholique, c'était afin de le mettre en état d'armer l'escadre qu'il avait promis d'envoyer dans les mers du Levant pour la joindre à la flotte vénitienne, et faire ensemble la guerre contre les Turcs : au lieu que, sous le faux prétexte du secours promis, l'Espagne avait effectivement armé et fait partir sa flotte pour porter la guerre en Italie. Albéroni prétendait que le roi son maître ne méritait en aucune manière les reproches que le pape lui faisait. « Ils sont injustes, disait-il, puisque Sa Majesté Catholique soutient actuellement contre les Maures d'Afrique les sièges de Ceuta et de Melilla ; qu'en défendant ces deux places comme les dehors de l'Espagne, elle préserve le royaume de l'irruption des infidèles, que de plus une de ses escadres est en course contre les corsaires d'Alger. » Ces raisons dites, Albéroni jugea qu'il fallait employer d'autres moyens pour soutenir l'honneur du roi son maître, et maintenir en Espagne son autorité contre les entreprises de la cour de Rome ; elle ne pouvait être mieux défendue que par le premier tribunal du royaume. Ainsi le premier ministre fit décider par le conseil de Castille que le nonce, en fermant la nonciature en conséquence des ordres du pape, s'était dépouillé lui-même de son caractère ; qu'après cette abdication, il ne devait plus être souffert en Espagne ; que tolérer plus longtemps son séjour, ce serait offenser Sa Majesté et causer un notable préjudice à son service. Le même conseil décréta que tous monitoires répandus en Espagne par le nonce seraient incessamment retirés des mains de ceux qui les avaient reçus, et que la prétendue suspension des grâces accordées par le saint-siège à Sa Majesté Catholique serait déclarée *insuffisante*. Tout commerce entre Rome et l'Espagne étant ainsi rompu, on résolut de former une junte, de la composer de conseillers du conseil de Castille et de canonistes, et de les charger d'examiner l'origine de plusieurs introductions et pratiques prétendues abusives et aussi avantageuses à la cour de Rome que contraires au bien du royaume d'Espagne. Leurs Majestés Catholiques voulurent elles-mêmes parler en secret à quelques ministres, en sorte qu'il parut que cette affaire très sérieuse, et dont les suites deviendraient considérables, était leur propre affaire, non, celle du cardinal Albéroni ; et, soit qu'il voulût alarmer le pape par des avis secrets, soit qu'il écrivit na-

turellement la vérité telle qu'il croyait la voir, il confia au duc de Parme que le feu était allumé de manière que sans la main de Dieu on ne verrait pas sitôt la fin de l'incendie.

Quelques agents de Rome à Madrid, ou séduits par le cardinal, ou formant leur jugement sur les discours qu'ils entendaient, pensaient aussi que les engagements que le roi d'Espagne prenait pourraient faire une plaie considérable à l'Église; ils condamnaient la précipitation du pape, très opposée à la patience, si convenable au père commun, et très dangereuse pour le saint-siège et pour l'Espagne, qu'elle exposait également, au lieu que Sa Sainteté temporisant, comme elle le pouvait aisément et comme elle le devait, jusqu'à la fin de la campagne, aurait pris sûrement les résolutions qu'elle aurait jugé à propos de prendre selon sa prudence et selon les événements. Ils l'accusaient d'avoir trop écouté et suivi les mouvements de sa vengeance contre le cardinal Acquaviva, car le pape se plaignait amèrement de lui, persuadé qu'il lui avait manqué de parole, et sur ce fondement Sa Sainteté avait déclaré qu'elle ne traiterait jamais avec lui d'aucune affaire.

Aldovrandi, homme sage, et nonce aimant la paix, assez expérimenté pour prévoir qu'une division entre les cours de Rome et de Madrid serait encore plus fatale à sa fortune particulière qu'elle ne la serait aux affaires publiques, voulut ménager les choses, de manière qu'en obéissant fidèlement à son maître, il prévînt, s'il était possible, l'éclat d'une rupture entre le pape et le roi d'Espagne. Deux grands princes se réconcilient, mais le ministre de la rupture demeure souvent sacrifié. Aldovrandi ferma donc la nonciature suivant ses ordres, et envoya les lettres monitoires dont on a parlé pour avertir tous les évêques d'Espagne de la suspension des grâces accordées au roi d'Espagne par le pape. Le nonce observa d'employer différentes mains pour écrire les inscriptions de ces lettres, persuadé que toutes, et certainement celles des ministres étrangers, étaient ouvertes à Madrid, et que le passage libre n'était accordé qu'à celles qui n'intéressaient pas la cour; il fit porter à Cadix, par un homme sûr, celles qui étaient adressées aux évêques des Indes. Ces précautions prises, après avoir obéi à son maître, il lui représenta vivement les inconvénients d'une rupture et l'embarras où Sa Sainteté se jetait par les engagements qu'elle venait de prendre. Elle voulait se venger du roi d'Espagne et de son ministre, non de la nation espagnole dont le saint-père n'avait point à se plaindre, et, par l'événement, la vengeance tombait uniquement sur les Espagnols. Les revenus de la Crusade et des autres grâces de Rome étaient affermés; le roi d'Espagne en était payé d'avance, et les fermiers attendaient, sans beaucoup d'inquiétude, que la querelle, qui ne pouvait durer longtemps, finît. Mais

un grand nombre de particuliers avaient payé pour jouir des grâces du saint-siège ; par exemple, pour obtenir pendant le cours d'une année les dispenses accordées par la bulle de la croisade, l'argent était donné, les dispenses et autres grâces étaient révoquées. Le nonce appuya beaucoup à Rome sur les plaintes que cette révocation subite et inopinée lui avait attirées ; il différa, d'ailleurs, le plus qu'il lui fut possible son départ de Madrid, et, soit vérité, soit artifice employé à bonne intention, il excusa ce retardement sur ce que le roi d'Espagne lui avait fait proposer d'attendre encore et d'examiner s'il ne serait pas possible de trouver quelque expédient pour conduire les affaires à la paix. Un tel délai parut au nonce moins dangereux et moins contraire aux intentions du pape que ne le serait un départ trop précipité, capable de fermer la porté à tout accommodement ; mais s'il jugeait sainement des intentions de Sa Sainteté, il y a lieu de croire qu'il n'était pas assez bien informé de tous les ressorts que les Allemands faisaient agir auprès d'elle pour l'intimider au point de la forcer à rompre totalement avec l'Espagne.

Le pape avait résisté aux menaces de Gallas, ambassadeur de l'empereur ; Sa Sainteté ne put résister à celles de son neveu, le cardinal Albane, plus foudroyantes que celles du ministre allemand. Ce cardinal ne cessait, depuis longtemps, de dire au saint-père que la cour de Vienne avait des sujets très légitimes de se plaindre de la conduite ou partielle ou tout au moins molle que Sa Sainteté tenait à l'égard du roi d'Espagne. Il avait promis d'envoyer ses vaisseaux dans la mer du Levant ; il avait manqué de parole, et Sa Sainteté, insensible à un tel affront, n'avait rien fait encore ni contre ce prince ni contre son ministre. Albane représentait à son oncle ce qu'il devait craindre d'un gouvernement tel que celui de Vienne, justement irrité, qui donnait des marques terribles de son ressentiment et de sa vengeance, quand même les prétextes de se plaindre lui manquaient. Un tel solliciteur servait mieux l'empereur que ses ministres, et les biens que ce prince lui faisait dans le royaume de Naples l'assuraient de sa fidélité. Le roi d'Espagne ne pouvait pas et peut-être n'aurait pas voulu lui accorder des bienfaits supérieurs à ceux qu'il recevait de Vienne ; c'était l'unique moyen de le faire changer de parti. L'amitié ni la haine ne le conduisaient pas ; l'intérêt présent le déterminait, et d'un moment à l'autre il embrassait, suivant ce qu'il croyait lui convenir davantage, des sentiments contraires à ceux qu'il avait suivis précédemment. Son intérêt, ses espérances pour sa famille, l'attachaient à l'empereur. Aucune autre puissance ne combattant ces motifs par d'autres plus forts et de même nature, le cardinal Albane travaillait avec succès pour le parti qu'il avait embrassé ; il réussissait moins par la confiance

que le pape avait en lui, que parce que le caractère d'esprit de Sa Sainteté était timide, et qu'il était facile de l'obliger par la crainte à faire les choses même qui paraissaient le plus opposées à sa manière de penser. Ce moyen, employé à propos, força Sa Sainteté de rompre avec l'Espagne, et cependant elle écrivit au roi catholique une lettre où, mêlant les plaintes aux menaces, laissant entrevoir des sujets d'espérance, évitant de s'engager, il paraissait qu'elle craignait les suites de la démarche qu'on lui faisait faire, et que, si elle eût, suivi son génie, elle aurait simplement taché de gagner du temps pour voir quels seraient les événements de la campagne et se déterminer en faveur du plus heureux.

Il y avait alors lieu de douter de quel côté la fortune se déclarerait. L'Italie était persuadée que le roi d'Espagne était secrètement d'accord avec le roi de Sicile, parce qu'il n'était pas vraisemblable que le roi d'Espagne entreprît, seul et sans alliés ; une guerre difficile, et que les Allemands, maîtres de Naples et de Milan, les soutiendraient aisément avec les forces qu'ils avaient dans ces deux États. On croyait à Rome que la ligue était signée ; le nonce l'avait écrit de Madrid au pape. Les partisans de la couronne d'Espagne commençaient à donner des conseils sur la conduite qu'elle devait tenir pour se réconcilier avec les Italiens, et regagner leur affection qu'elle avait perdue en faisant précédemment la guerre conjointement avec la France. Deux moyens selon eux suffisaient pour y parvenir. Le premier était de délivrer le pape des vexations qu'il essayait de la part des Allemands, l'une au sujet de Comachio que l'empereur avait usurpé sur l'Église, et qu'il retendit, injustement ; l'autre en faveur du duc de Modène que les Impériaux protégeaient aux dépens de la ville et du territoire de Bologne, à l'occasion des eaux dont le Bolonais courait risque d'être inondé. Les amis de l'Espagne comptaient qu'il lui serait facile de faire restituer au saint-siège la ville et les dépendances de Comachio, encore plus aisé de ranger à son devoir un petit prince tel que le duc de Modène ; qu'un tel service rendu à l'Église, dans le temps même que le pape en usait si mal à l'égard de Sa Majesté Catholique, ferait d'autant plus éclater sa piété ; qu'il augmenterait les soupçons que les Allemands avaient déjà des intentions de Sa Sainteté, au point qu'elle n'aurait plus d'autre parti à prendre que de se jeter entre les bras d'un prince qui se déclarait son protecteur, lorsqu'il avait le plus de sujet de se plaindre de la partialité qu'elle témoignait pour ses ennemis.

Selon ces mêmes conseils, rien n'était plus facile que de s'emparer de l'État de Modène, de forcer le duc à restituer l'usurpation qu'il avait faite de la Mirandole ;

et comme le prince qu'il avait privé de ce petit État était alors grand écuyer du roi d'Espagne, on supposait que le duc de Modène, privé de son pays, irait à son tour à Vienne briguer la charge de grand écuyer de l'empereur. On intéressait dans ces projets la reine d'Espagne, et pour la flatter, on voulait aussi que le duc de Modène rendit au duc de Parme quelque usurpation faite sur le Parmesan. Les restitutions ne coûtaient rien à ceux qui les conseillaient ; ainsi rien ne les empêchait de les étendre encore eu faveur du duc de Guastalla, et de forcer l'empereur à lui rendre Mantoue comme le patrimoine de la maison Gonzague, usurpé et retenu très injustement par les Allemands. Le roi d'Espagne devenu le protecteur non seulement des princes d'Italie, mais le réparateur des pertes et des injustices qu'ils avaient souffertes, les engagerait aisément dans son alliance, et le même intérêt les unirait pour fermer à jamais aux Allemands les portes de l'Italie. Pour achever sans inquiétude de telles entreprises proposées comme un moyen sûr d'établir solidement la paix et l'équilibre du monde, on demandait seulement que, pendant que les troupes d'Espagne s'ouvriraient un chemin en Lombardie, le roi d'Espagne fit croiser quelques vaisseaux de sa flotte dans les mers de Naples, afin d'empêcher le transport des secours que les Impériaux ne manqueraient pas d'en tirer pour la défense du Milanais, si le passage demeurait libre. On se promettait, de plus, que la ville de Naples, bientôt affamée, serait obligée de se rendre à son souverain légitime sans être attaquée. Enfin ceux qui désiraient de voir le roi d'Espagne engagé à faire la guerre en Italie, soit par zèle pour le bien public, soit par des raisons d'intérêt particulier, lui représentaient et l'assuraient que les Allemands étaient consternés, qu'ils ne doutaient pas que l'orage ne tombât sur l'État de Milan ; mais ne sachant pas certainement où ils auraient à se défendre, que leurs commandants n'avaient d'autres ordres que de se tenir sur leurs gardes, et lorsque l'entreprise serait déterminée, de secourir l'État que les Espagnols attaqueraient.

L'opinion publique était que l'armée d'Espagne devait attaquer cet État. Un des ministres de Savoie à Madrid assura son maître que, malgré le secret exact et rigoureux qu'on observait encore sur la destination de l'armée d'Espagne, il savait qu'elle débarquerait à Saint-Pierre-d'Arena et à Final. Albéroni lui avait cependant confié que depuis qu'il était appelé au ministère, il avait écrit et chiffré de sa main tout ce qui concernait les négociations et les affaires secrètes. Le cardinal ne fut pas trahi, en cette occasion. C'était le 11 juillet que le ministre du roi de Sicile avertit son maître que le débarquement se ferait à Saint-Pierre-d'Arena, et le 16 du même mois on sut à Turin

par un courrier dépêché de Rome, que les Espagnols descendus en Sicile avaient pris la ville de Palerme.

Environ le même temps, l'amiral Bing commandant la flotte anglaise, arriva à Cadix. Aussitôt il déclara de la part du roi d'Angleterre que ses ordres étaient d'insister auprès du roi d'Espagne, pour en obtenir une suspension d'armes, et cessation de toutes hostilités, comme un moyen nécessaire pour avancer la négociation de la paix ; que, si le débarquement des troupes espagnoles était déjà fait en tout ou en partie en Italie, il avait ordre d'offrir le secours de la flotte qu'il commandait pour les retirer en toute sûreté ; qu'il offrait aussi la continuation de la médiation du roi son maître, pour concilier le roi d'Espagne avec l'empereur ; que, si Sa majesté Catholique la refusant, attaquait les États que l'empereur possédait en Italie, ses ordres en ce cas l'obligeraient d'employer pour la défense de ces mêmes États et pour le maintien de la neutralité, les forces qu'il avait sous son commandement. Bing prétendait qu'une telle déclaration était fondée sur le traité signé à Utrecht, pour la neutralité de l'Italie, aussi bien que sur le traité de Londres signé le, 25 mai, entre l'empereur et le roi d'Angleterre. Les offres ni les menaces des Anglais n'ébranlèrent point le roi d'Espagne. Son ministre répondit que Bing pouvait exécuter les ordres dont il était chargé, et regardant comme rupture la déclaration que cet amiral avait faite, il écrivit à Monteléon qu'il était juste et raisonnable que tout engagement pris par le roi d'Espagne avec le roi d'Angleterre, fût rompu réciproquement ; que Sa Majesté Catholique cessait donc d'accorder aux négociants Anglais les avantages qu'elle avait prodigués si généreusement en faveur de cette nation ; que la conduite prescrite à l'amiral Bing était la seule cause d'un changement que le roi d'Espagne faisait à regret, et qu'ayant suivi son inclination particulière en distinguant les Anglais des autres nations par les grâces singulières qu'il leur avait faites, c'était aussi contre son gré qu'il en suspendait les effets, même dans un temps où Sa Majesté Catholique voulait, nonobstant les représentations du commerce de Cadix, accorder la permission que les ministres d'Angleterre avaient instamment sollicitée, pour le départ du vaisseau que la compagnie du Sud devait envoyer aux Indes. Les Anglais en avaient obtenu la faculté par le traité de paix conclu à Utrecht entre l'Espagne et l'Angleterre. Le roi d'Espagne n'avait pas jusqu'à cette année refusé l'exécution de cette condition. Il ne prétendait pas la refuser encore, mais seulement en différer l'effet jusqu'à l'année suivante, et la raison du délai était que le voyage serait inutile et infructueux, la

contrebande ayant introduit en Amérique tant de marchandises d'Europe, que le commerce de Cadix jugeant de la perte qu'il y aurait pour les négociants d'envoyer aux Indes de nouvelles marchandises avant que les précédentes fussent vendues, avait obtenu sur ses remontrances que le départ des galions, serait différé jusqu'à l'année suivante. Le roi d'Espagne avait par la même raison remis aussi à l'autre année le départ du vaisseau Anglais, et, pour dédommager les intéressés, il avait résolu de leur permettre d'envoyer deux vaisseaux au lieu d'un seul. Enfin il était sur le point de porter l'indulgence plus loin, même au préjudice du commerce de Cadix, quand l'entrée de la flotté Anglaise changea ces dispositions.

Montéléon devait expliquer bien clairement aux négociants de Londres, intéressés dans le commerce de la mer du Sud, les intentions favorables du roi d'Espagne, et la raison qui les rendait inutiles. Il devait même chercher dans leurs maisons ceux qui n'auraient pas la curiosité de lui demander la cause d'un tel changement, et les en instruire. Albéroni se promettait de leur part quelque mouvement, si ce n'était un soulèvement général contre les ministres qui donnaient au roi d'Angleterre des conseils si pernicious aux avantages du commerce de la nation : soit haine, soit défiance, il laissait peu de liberté à Montéléon sur l'exécution des ordres qu'il lui prescrivait. Les exhortations fréquentes de cet ambassadeur à la paix, ses représentations sur les maux que la guerre entraînerait étaient mal interprétées. Albéroni les regardait comme des preuves ou d'infidélité, ou tout au moins d'une fidélité très équivoque, et disait que c'était mal connaître le roi d'Espagne que de croire amollir ses résolutions par la terreur des périls, dont on prétendait en vain l'effrayer. Beretti, sans être estimé du cardinal, était bien plus de son goût. Il louait le zèle extrême de cet ambassadeur pour le service du roi son maître, et lui accordait de montrer au moins un bon coeur, persuadé cependant que si tes Hollandais résistaient jusqu'alors aux instances de la France et de l'Angleterre, on ne le devait pas attribuer aux négociations de Beretti, non plus qu'au crédit de ses prétendus amis, mais seulement à la sagesse de la république, trop prudente pour souscrire à des engagements dangereux, surtout dans une conjoncture très critique.

L'inaction des Provinces-Unies était tout ce qu'Albéroni désirait de leur part. Il avait espéré davantage des princes du nord, mais il commençait à se détromper des différentes idées qu'il avait formées sur les secours et sur les diversions du czar, du roi de Prusse et du roi de Suède ; car il avait porté ses vues sur les uns et sur les autres, et désabusé de ces projets, il avouait qu'il n'entendait plus parler de ces princes qu'avec

dégoût. Il se flattait de réussir plus heureusement en attaquant la France par elle-même ; il entretenait dans le royaume des intelligences secrètes qu'il croyait capables d'allumer le flambeau de la guerre civile, et connaissant peu le crédit des conspirateurs, il attendait les nouvelles du progrès de leurs complots avec la même impatience que si leurs trames eussent dû faire triompher le roi d'Espagne de tous ses ennemis. Cellamare avait ordre de dépêcher des courriers pour instruire le roi son maître de tout ce qui regarderait cette affaire capitale. La conjoncture paraissait favorable aux désirs de ceux qui souhaitaient de voir régner la division en France ; ils comptaient beaucoup sur le mécontentement du parlement de Paris, sur les vues qu'on lui attribuait de profiter d'un temps de faiblesse du gouvernement pour étendre l'autorité de cette compagnie. Ses entreprises, quand même elles ne réussiraient pas, seraient toujours autant de piqures à l'autorité de la régence, et les corps dont le crédit [était] établi par une longue suite de temps, étaient, suivant l'opinion d'Albéroni, un puissant correctif au gouvernement despotique. Le temps lui paraissait un grand modérateur dans toutes les affaires, et savoir le gagner était un grand art. Un aventurier qui se faisait nommer le comte Marini, vint le trouver, envoyé, disait-il, par un autre aventurier danois qu'on nommait, le comte Schleiber, trop connu pour son honneur sous le règne du feu roi, Marini proposa, de concert avec son ami, une ligue entre le roi d'Espagne et le roi de Prusse.

Albéroni, en garde contre l'industrie de ces sortes de gens, avertit Cellamare que Marini portait pour Paris, et le pria d'éclaircir ce que c'était que cet aventurier et quelle foi on pouvait donner à ses paroles. Il est naturel à celui qui fait un grand usage d'espions de croire qu'on lui rend la pareille, et que plusieurs inconnus qui lui offrent ses services n'ont pour objet que de pénétrer ses secrets et d'en informer ceux qui les emploient. Les principales vues d'Albéroni étaient sur la succession du roi d'Espagne à la couronne de France ; et quoiqu'il fût de la prudence de cacher ces vues avec beaucoup de soin, il ne put s'empêcher de dire un jour à un des ministres du roi de Sicile que, si le cas arrivait, le parti du roi d'Espagne en France serait plus fort que celui du régent.

La rupture entre les cours de Rome et de Madrid acheva d'éclater par l'ordre que le nonce reçut de la part du roi d'Espagne, au commencement de juillet, de sortir des États de Sa Majesté Catholique ; et comme le motif de cet ordre était principalement le refus des bulles de l'archevêché de Séville pour le cardinal Albéroni, cette cause parut si légère que bien des gens crurent la chose concertée entre les deux cours uniquement

pour cacher à l'empereur leur intelligence secrète. Mais ces politiques, comme il arrive souvent, se trompaient dans leurs raisonnements, et la rupture était sérieuse ; le sort du pape était de passer le cours de son pontificat brouillé avec les premières puissances catholiques, la France, etc.

CHAPITRE X.

1718

SOUÇONS MAL FONDÉS D'INTELLIGENCE DU ROI DE SICILE AVEC LE ROI D'ESPAGNE. - FRAYEURS DU PAPE, QUI LE FONT ÉCLATER CONTRE L'ESPAGNE ET CONTRE ALBÉRONI, POUR SE RÉCONCILIER L'EMPEREUR AVEC UN MASQUE D'HYPOCRISIE. - AMBITION D'AUBENTON VERS LA POURPRE ROMAINE. - ALBÉRONI, DE PLUS EN PLUS IRRITÉ CONTRE ALDOVRANDI, EST DÉCLARÉ PAR LE PAPE AVOIR ENCOURU LES CENSURES. - RAGE, RÉPONSE, MENACES D'ALBÉRONI AU PAPE. - LES DEUX ALBANE, NEVEUX DU PAPE, OPPOSÉS DE PARTI. - LE CADET AVAIT DOUZE MILLE LIVRES DE PENSION DU FEU ROI. - VANTERIES D'ALBÉRONI ET MENACES. - SECRET DE L'EXPÉDITION POUSSÉ AU DERNIER POINT. - VANITÉ FOLLE D'ALBÉRONI. - IL ESPÈRE ET TRAVAILLE DE PLUS EN PLUS À BROUILLER LA FRANCE. - LE RÉGENT SERRE LA MESURE ET SE MOQUE DE CELLAMARE ET DE SES CROUPIERS, QUI SONT ENFIN DÉTROMPÉS. - CONDUITE DU ROI DE SICILE AVEC L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE, À LA NOUVELLE DE LA PRISE DE PALERME. - CELLAMARE FAIT LE CRÉDULE AVEC STANHOPE, POUR ÉVITER DE QUITTER PARIS ET D'Y ABANDONNER SES MENÉES CRIMINELLES. - SES PRÉCAUTIONS. - CONDUITE DU COMTE DE STANHOPE AVEC PROVANE. - SITUATION DU ROI DE SICILE. - ABANDON PLUS QU'AVEUGLE DE LA FRANCE À L'ANGLETERRE. - RAGE DES ANGLAIS CONTRE CHÂTEAUNEUF. - PRATIQUES, SITUATION ET CONDUITE DU ROI DE SICILE SUR LA GARANTIE. - BLÂME FORT PUBLIC DE LA POLITIQUE

DU RÉGENT. - IL EST INFORMÉ DES SECRÈTES MACHINATIONS DE CELLAMARE. - TRISTE ÉTAT DU DUC DE SAVOIE. - INFATUATION DE MONTELÉON SUR L'ANGLETERRE. - ALBÉRONI FAIT SECRÈTEMENT DES PROPOSITIONS À L'EMPEREUR, QUI LES DÉCOUVRE À L'ANGLETERRE ET LES REFUSE. - LE ROI DE SICILE ET ALBÉRONI CRUS DE CONCERT, ET CRUS DE RIEN PARTOUT.

L'armée d'Espagne, débarquée en Sicile sous le commandement du marquis de Ledesma, avait pris Palerme le 2 juillet. Maffei, vice roi de l'île, s'était retiré à Messine, et personne ne doutait que cette ville, attaquée par les Espagnols, ne se rendît aussi facilement que Palerme. On doutait encore si le roi de Sicile, averti depuis longtemps par l'abbé, del Maro son ambassadeur à Madrid, des dispositions, de l'Espagne, n'était pas secrètement de concert avec Sa Majesté Catholique, et si ce ne serait pas en conséquence de cette intelligence secrète que les troupes du Piémont avaient été augmentées depuis peu jusqu'au nombre de quatorze mille hommes. De tels doutes augmentaient plutôt que de calmer les agitations du pape. Les armes du roi d'Espagne offensé paraissaient de nouveau comme aux portes de Rome, puisqu'il ne savait pas encore quel progrès elles pourraient faire. Le duc de Savoie, s'il était son allié, pouvait faciliter le succès ; il ne pouvait les empêcher s'il était ennemi. L'empereur voulait croire qu'il y avait intelligence et liaison étroite entre le pape et le roi d'Espagne, et que les Espagnols n'avaient rien entrepris que de concert avec Sa Sainteté. La vengeance des Allemands, plus prochaine, plus facile et plus dure que toute autre, lui paraissait aussi la plus à craindre ; elle crut par ces raisons que son intérêt principal et celui du saint-siège était de tout employer pour en prévenir les effets. Il fallait pour calmer le ressentiment vrai où feint que l'empereur témoignait, que le pape fit voir évidemment qu'il n'avait pas la moindre part à l'entreprise du roi d'Espagne ; que jamais le projet ne lui en avait été communiqué, et que même Sa Sainteté avait été abusée par les mensonges d'Albéroni ; qu'elle était irritée au point de rompre ouvertement avec le roi d'Espagne. Elle lui écrivit donc un bref fulminant, et pour justifier ses plaintes et sa conduite, en même temps que ce bref fut imprimé ; elle rendit publique une lettre que ce prince lui avait écrite le 29 novembre de l'année précédente. Il promettait expressément par cette lettre d'observer exactement la neutralité d'Italie sans inquiéter les États que l'empereur y possédait, et sans y porter la guerre, pendant que les Turcs continueraient de faire la guerre en Hongrie. Sur une parole si précise, le pape avait exhorté et pressé l'empereur de poursuivre les avantages que Dieu lui donnait sur les

infidèles ; Sa Sainteté s'était positivement engagée à ce prince qu'il ne serait troublé par aucune diversion ; que, s'il se livrait entièrement à la guerre du Seigneur, nulle autre n'interromprait le cours de ses victoires. Elle justifiait la cour de Vienne des infractions à la neutralité que les ministres d'Espagne lui imputaient. Ces prétendus chefs de plaintes étaient, disait-elle, antérieurs à la promesse solennelle que Sa Majesté Catholique avait faite, et le seul incident à reprocher aux Allemands était l'enlèvement de Molinez arrêté et conduit au château de Milan, retournant à Madrid de Rome où il avait rempli pendant plusieurs années la place d'auditeur et de doyen de la rote. Mais l'aventure d'un particulier, sujette à discussion, ne dégageait pas le roi d'Espagne de la parole qu'il avait donnée et dont le pape était le dépositaire. Sa Sainteté, persuadée qu'il était de son honneur comme de son devoir d'en procurer l'effet, voulait que dans le temps qu'elle traitait le plus durement le roi d'Espagne, ce prince lui sût gré des ménagements qu'elle avait eus pour lui. Elle alléguait donc, comme preuves de considération portée peut-être trop loin, l'inaction où elle était demeurée tout l'hiver ; le parti qu'elle avait pris, au lieu d'instances vives et pressantes, au lieu d'user de menaces et de passer aux effets, de se borner à des insinuations tendres et pathétiques, mais inutiles, dont les réponses avaient été injures et nouvelles offenses ; qu'elle était donc forcée de publier ce bref terrible, comme la dernière ressource et le dernier moyen qu'elle pouvait avoir encore pour vaincre l'opiniâtreté du roi d'Espagne ; arrêter dans son commencement une guerre si fatale à la chrétienté, empêcher enfin le mauvais usage des grâces que le saint-siège avait accordées à cette couronne, dont le produit devait être employé, contre les infidèles, et par un abus intolérable servait à faire une diversion utile et avantageuse, au rétablissement de leurs affaires. On croyait encore à Rome que les mêmes intérêts unissaient les cours de France et d'Espagne, et le pape craignait que le régent ne prît vivement le parti du roi catholique. Mais depuis, la régence les maximes étaient changées. Sa Sainteté pouvait agir librement à l'égard de l'Espagne ; la France ne songeait pas à détourner ni même à retarder les coups qui menaçaient Madrid. Toutefois le pape prit la précaution superflue d'avertir son nonce à Paris, et de ses résolutions et de ses motifs. Le seul était l'obligation et le désir de faire son devoir ; car il importe bien plus, disait Sa Sainteté, de ne pas tomber entre les mains du Dieu vivant que de tomber entre les mains des hommes. Cette nécessité, détachée de tout intérêt et de toute vue humaine, l'avait fait agir. Nulle réflexion sur la cour de Vienne n'avait part à sa conduite. Elle n'en était pas mieux traitée que celle d'Espagne. Elle recevait également des injures de l'une et de l'autre. Mais dans le cas présent la

justice et la raison de se plaindre étaient du côté de l'empereur, qui, se croyait trompé par la confiance qu'il avait prise en la parole du roi d'Espagne, garantie par Sa Sainteté. Aldovrandi avait ordre de s'expliquer ainsi à Madrid, au sujet des résolutions de son maître ; mais tout accès lui étant fermé, il fallut se contenter d'une longue conférence qu'il eut avant son départ avec le P. Daubenton, confesseur du roi d'Espagne. On sut que ce jésuite lui avait conseillé de marcher lentement, de régler chacune de ses journées à quatre lieues, et de s'arrêter à la frontière de France. Le reste demeura secret. Aubenton avait de grandes vues. Son élévation dépendait de la cour de Rome ; la rupture avec celle d'Espagne renversait ses projets. Il voulut faire le pacificateur. Un tel rôle déplut à Albéroni, personnellement offensé, et autant irrité contre Aldovrandi que contre le pape. Il se plaignit du nonce comme ayant manqué de confiance pour lui ; et c'était à cette défiance que ce ministre, disait Albéroni, devait attribuer son malheur qu'il aurait évité par une meilleure conduite, s'il n'avait pas perdu la tramontane.

Le pape offensait Albéroni en faisant déclarer qu'il avait encouru les censures. Le cardinal voulut croire son honneur attaqué par une telle déclaration. Il aurait désiré persuader le public que ce point était ce qu'il avait de plus cher au monde ; et, comme le croyant lui-même, il dit hautement qu'il ne lui était plus permis de se taire ; qu'il avait gardé le silence tant que le pape, ajoutant foi aux calomnies des ministres impériaux, avait seulement essayé de le faire mourir de faim ; que la même retenue devenait impossible à conserver, s'agissant d'accusations énormes portées contre lui, effet ordinaire de la haine et de l'artifice infâme et grossier des Allemands ; que le motif des censures si formidables de la cour de Rome était apparemment le profit de quatre baïoques qu'il avait retiré de l'évêché de Tarragone ; qu'il ne connaissait pas d'autre prétexte pour appuyer un jugement si rigoureux ; qu'il était triste pour lui que le pape le réduisit à la fâcheuse nécessité d'oublier qu'il était sa créature ; mais peut-être que cette extrémité ne serait pas moins désagréable pour Sa Sainteté ; que Leurs Majestés Catholiques soutiendraient leur engagement, et que de sa part il ferait tout ce que les lois divines et humaines lui suggéreraient ; que, s'il secondait seulement le génie de certaines gens, on verrait bientôt de si belles scènes, que le pape regretterait d'y avoir donné lieu. Le cardinal Albane, neveu du pape, était dévoué à l'empereur. Don Alexandre Albane, frère cadet du cardinal, qui n'était pas encore honoré de la pourpre, avait pris une route contraire à celle que suivait son aîné ; et, soit par antipathie, soit par une politique assez ordinaire dans les familles papales, il avait reçu du feu roi une pension secrète de douze mille livres. Il continuait par les mêmes motifs de se dire attaché

à la France et à l'Espagne. Albéroni lui fit part de ses plaintes. Il affectait de ne pouvoir croire que le pape voulut ajouter foi à la calomnie dont les Allemands prétendaient le noircir dans l'esprit de Sa Sainteté ; mais il protestait en même temps que, si elle était assez faible pour se porter à quelque résolution contraire à la dignité comme à la réputation d'un cardinal, il avait reçu de Dieu assez de force comme assez de courage pour se défendre ; qu'on verrait de belles scènes, et qu'elle serait fâchée d'y avoir donné lieu. Il fit prier don Alexandre de ne rien cacher au pape, même de lui dire que, si les choses continuaient comme elles avaient commencé, le marquis de Ledesma serait aux portes de Rome avant le mois d'octobre. Albéroni louait la reine d'Espagne d'avoir dit que le saint-père abusait de la bonté, de la piété et de la religion du roi catholique. Ce ministre annonçait une division prochaine, qui ne serait pas honorable pour le pape, parce qu'enfin Sa Majesté Catholique, se voyant forcée d'exposer par un manifeste ce qu'elle avait souffert ; rouvrirait des plaies refermées, qu'il serait plus à propos pour Sa Sainteté de laisser oublier ; que le public disait déjà que le pape ne refusait les bulles de Séville, que parce que le comte de Gallas avait menacé Sa Sainteté de se retirer si elle les accordait, et annoncé qu'en ce cas le nonce serait chassé de Vienne ; mais Albéroni prétendait que l'Espagne pouvait aussi menacer à plus juste titre. Il se plaisait à parler de la flotte qu'il avait équipée et, mise en mer, des forces de cette couronne, et de sa puissance qu'il se vantait d'avoir relevée. L'Europe devait avoir de plus grands efforts et de plus grands succès l'année suivante, et dès lors, il prenait les mesures nécessaires pour y réussir. Des machines en l'air devaient produire des scènes curieuses, et tel, qui se croyait alors obligé à des respects humains, jouerait un autre jeu, s'il pénétrait dans l'avenir. C'était ainsi qu'Albéroni s'applaudissait de ses projets et des ordres qu'il avait donnés pour leur exécution, s'expliquant mystérieusement, même à ceux qui devaient concourir au succès de ces grands desseins.

Le marquis de Ledesma, général de l'armée, ignorait en s'embarquant, quelle en était la destination. Il devait, quand il serait à la hauteur de l'île de Sardaigne, ouvrir un paquet écrit de la main d'Albéroni, signé du roi d'Espagne. Il y trouverait seulement le lieu du rendez-vous de la flotte indiqué aux îles de Lipari. En y arrivant, il ouvrirait une seconde enveloppe, qui renfermait les ordres de Sa Majesté Catholique. C'était ainsi que le cardinal prétendait conserver le secret, l'âme des grandes entreprises, et pour y parvenir il se plaignait de se voir obligé de faire en même temps les fonctions de ministre, de secrétaire et d'écrivain, d'être réduit à ne sortir de son appartement que pour aller en ceux de Sa Majesté Catholique et des princes, consolé cependant dans cette vie

pénible, par la satisfaction que le roi d'Espagne goûtait du changement subit qu'il voyait dans sa monarchie. En cet état florissant, le cardinal ne pouvait croire que l'amiral Bing, commandant la flotte Anglaise, eût l'ordre ni la hardiesse d'en venir à des actes d'hostilité. Il croyait voir, la crainte et l'agitation du gouvernement d'Angleterre clairement marquées par l'arrivée du comte de Stanhope à Paris, en intention de passer à Madrid. Il supposait que ce ministre ne se serait pas engagé à faire le voyage d'Espagne, si le roi d'Angleterre pensait à rompre avec le roi catholique. Toutefois Cellamare eut ordre de persuader, s'il pouvait, au régent de suspendre tout engagement jusqu'à ce que Son Altesse Royale eût vu l'effet que produirait à Madrid l'éloquence du comte de Stanhope. De part et d'autre, on voulait gagner du temps. Le ministre d'Espagne embrassait beaucoup d'affaires ; il était fertile en projets, se flattait aisément de les voir tous réussir. Aucun cependant ne s'accomplissait. Cellamare, par ordre du roi son maître, cultivait le ministre du czar à Paris. Jamais, disait-il, Sa Majesté Catholique n'accepterait le traité qu'on lui proposait ; elle le regardait comme injuste, offensant son honneur. Elle était prête, au contraire, à travailler avec le czar. Elle s'obligeait à mettre en mer trente vaisseaux de guerre, en même temps qu'elle agirait par terre avec une armée de trente ou quarante mille hommes. Une telle parole était plus aisée à donner qu'à exécuter ; mais Albéroni n'était point avare de promesses qui ne lui coûtaient rien. Il fallait aussi [ajouter] que, s'il ne pouvait y satisfaire, les mouvements qu'il comptait de susciter en France le dédommageaient assez de ce qu'il perdait en manquant de parole aux alliés de son maître. Il espérait alors beaucoup des liaisons que Cellamare avait formées. Il fallait les conduire avec prudence, ménager les intérêts, la considération, le crédit, le rang, la fortune de ceux qui entraient dans ces intrigues, leur laisser le loisir de les conduire sagement, et de profiter des conjonctures. Le temps était donc nécessaire, et pour les alliances à contracter et pour les trames secrètes dont Albéroni espérait encore plus que des alliances et des secours des étrangers.

Le régent, méprisant les discours du public et les raisonnements sur l'intérêt particulier qui portait Son Altesse Royale à rechercher avec tant d'empressement l'alliance du roi d'Angleterre, pressait la négociation, et quoiqu'elle fût près de sa conclusion, le temps était nécessaire aussi pour lui donner sa perfection. Ainsi ce prince dissimulait si bien l'état où elle était, que les ministres les plus intéressés à le savoir l'ignoraient. Celui d'Espagne faisait des représentations et des déclarations très inutiles ; il ameutait quelques ministres étrangers et faisait valoir à Madrid, comme fruits de ses soins, quelques déclamations vaines des ministres du czar et du duc de Holstein contre la

quadruple alliance. Il ne leur coûtait rien de les faire ; elles ne faisaient aussi nulle impression. Le régent laissait cependant à Cellamare le plaisir de croire que ses manèges et ses représentations réussissaient ; il l'assurait, de temps en temps, que les bruits répandus sur la conclusion de l'alliance étaient faux, et suivant le penchant qui conduit à croire ce qui flatte et ce qu'on souhaite, Cellamare voulait se persuader que ces assurances qu'il trouvait fondées en raison étaient vraies, parce qu'elles lui paraissaient vraisemblables. Le parlement faisait alors de fréquentes remontrances, souvent sans sujet, quelquefois avec raison. L'extérieur suffisait pour donner des espérances à l'ambassadeur d'Espagne, et comme le bruit se répandit bientôt que le procureur général appellerait comme d'abus de tout ce que le pape pourrait faire au préjudice des libertés de l'Église gallicane et contre les évêques opposés à la bulle *Unigenitus*, ce ministre espéra de voir aussi, à cette occasion, des mouvements dans le royaume : car il comprenait qu'un tel dénouement devenait enfin nécessaire pour arrêter cette fatale négociation qu'il ne pouvait rompre, et que le roi d'Espagne son maître ne pouvait approuver. Les avis que Cellamare recevait sans cesse, et de différents endroits, l'emportaient enfin sur les assurances que le régent lui avait données. Il commençait à croire, malgré ce que Son Altesse Royale lui avait dit au contraire, que la proposition de la quadruple alliance avait été portée au conseil de régence, qu'elle y avait été approuvée à la pluralité des voix, nonobstant l'opposition [de] quelques ministres bien intentionnés. Il n'osait cependant rien affirmer encore, parce que le régent continuait de nier également aux autres ministres étrangers qu'il y eût rien de conclu. Provane, ministre de Sicile, sur les assurances du régent, doutait comme Cellamare ; mais bientôt tous deux furent éclaircis, l'un de manière à ne conserver ni doute ni espérance ; l'autre, voulant se flatter et se réserver un prétexte de prolonger son séjour en France, trouva dans les discours qui lui furent tenus les moyens qu'il cherchait de parvenir à son but.

Un courrier, dépêché par l'ambassadeur de France à Turin, apporta la nouvelle du débarquement des troupes d'Espagne, descendues le 3 juillet près de Palerme. Elles s'étaient emparées de la ville sans résistance. Dans un événement que le roi de Sicile n'avait pas prévu, il fit arrêter le marquis de Villamayor, ambassadeur d'Espagne, et, s'adressant au régent et au roi d'Angleterre, il demanda l'effet de la garantie du traité d'Utrecht, promise par la France et par l'Angleterre. Villamayor donna parole de demeurer dans les États du roi de Sicile, jusqu'à ce que les ministres piémontais qui

étaient alors à Madrid sortissent d'Espagne. Après cet engagement, il ne fut plus gardé. Provane jugea sans peine que c'était demande et sollicitation inutile, que celle de la garantie de la France et de l'Angleterre. Cellamare, au contraire, voulait faire croire qu'il ajoutait foi aux promesses que lui fit le comte de Stanhope, avant que de passer de Paris à Madrid. Elles n'auraient pas abusé un ministre moins clairvoyant que lui ; mais il y a des conjonctures où on ne veut pas voir, et Cellamare, ménageant à Paris des affaires secrètes où sa présence était nécessaire, voulut prendre pour de assurances réelles et solides les vains discours de Stanhope, croire ou faire semblant de croire, comme lui disait cet Anglais, qu'il y avait dans le nouveau projet de traité des changements tels, qu'ils étaient beaucoup plus conformes à ce que le roi d'Espagne désirait, qu'aux espérances de la cour de Vienne. Stanhope n'expliqua ni la qualité des engagements, ni celle des propositions avantageuses dont il se disait chargé. Il ajouta seulement qu'il avait dépêché un courrier à Vienne, et qu'il espérait, lorsqu'il serait à Madrid, surmonter les grandes difficultés que les médiateurs avaient trouvées jusqu'alors de la part de cette cour. Cellamare, recevant pour bon et valable tout ce qu'il plut à Stanhope de lui dire, avertit cependant le roi son maître qu'il y avait une alliance intime et particulière entre le régent et le roi d'Angleterre, et, se défiant des sujets de querelle qu'on lui susciterait en France, il pria instamment Beretti, de qui la prudence lui était très suspecte, de ne lui adresser aucun paquet de Hollande capable d'exciter des soupçons, ou de lui attirer la moindre affaire, voulant en éviter avec une attention extrême, non seulement les causes, mais même les prétextes. Il aurait été difficile alors de désabuser le public de l'opinion généralement répandue d'une alliance secrète entre le roi d'Espagne et le roi de Sicile. L'entreprise des Espagnols était regardée comme un jeu joué entre ces deux princes, et quoique l'un agît réellement en ennemi, pour dépouiller l'autre d'un royaume, dont il était en possession, il semblait qu'il ne fût pas permis de douter de l'intelligence qui était entre eux, pour donner une apparence de guerre, capable de cacher leurs conventions secrètes. Stanhope, bien instruit de la vérité, dit à Provane que, si le roi approuvait le projet de paix, sitôt qu'il en ferait remettre la déclaration entre les mains de Stairs, Provane en échange recevrait des mains [de] ce ministre un ordre du roi d'Angleterre à l'amiral Bing de faire ce que le roi de Sicile lui commanderait pour s'opposer aux Espagnols. Ces offres, loin de plaire à Provane, zélé pour les intérêts de son maître, le firent gémir sur l'étrange situation où se trouvait ce prince, forcé d'accepter un projet qu'il ne pouvait goûter, ou de perdre la Sicile dont la perte devenait encore plus malheureuse que n'en avait été l'acquisition. Le régent ajouta

aux discours de Stanhope, qu'il déclarerait incessamment au roi d'Espagne que, s'il ne retirait ses troupes de la Sicile, la France ne pouvait refuser l'effet de sa garantie. Stanhope partit pour Madrid, portant à ceux qui étaient chargés des affaires de France en cette cour-là les ordres que lui-même avait dictés. Ce n'était pas seulement en Espagne que le ministère d'Angleterre les prescrivait, comme il n'a que trop continué, et même depuis que l'intérêt particulier a changé. En tout endroit de l'Europe où la France tenait un ministre, s'il voulait plaire et conserver son poste, il fallait qu'il fût non seulement subordonné, mais obéissant aux Anglais, et de cette obéissance qu'ils appellent passive. Châteauneuf, ambassadeur en Hollande, leur était insupportable parce que, ce joug lui étant nouveau, il semblait quelquefois vouloir y résister. Les Anglais ne cessaient donc de représenter que, tant que cet homme demeurerait à la Haye, il embarrasserait la négociation. Ils l'accusèrent d'intelligence avec le secrétaire de Savoie, avec le baron de Norwick du collège des nobles, partisan d'Espagne, et avec beaucoup d'autres amis de cette couronne. Ils prétendaient que tout ce qu'ils communiquaient de plus important et de plus secret, était aussitôt révélé par l'ambassadeur de France.

On pressait vivement la conclusion de la triple alliance entre cette couronne, l'empereur et l'Angleterre. Stairs, ardent à exécuter les ordres qu'il recevait de Londres, était parvenu à régler les conditions du traité au commencement du mois de juillet. S'il y restait encore quelques difficultés de la part de l'empereur, elles devaient être aplanies par Pentierrieder, son envoyé à Londres, muni des pouvoirs nécessaires pour signer au plus tôt un traité que ce prince regardait comme avantageux pour lui et pour sa maison. L'avis de ses ministres était conforme au sien, et, selon eux, cette alliance était l'unique moyen d'assurer à leur maître la conservation des États qu'il possédait en Italie ; ils jugeaient en même temps qu'il était de l'intérêt de l'empereur de s'opposer au succès des pratiques du duc de Savoie, qui n'avait rien oublié pour engager le roi d'Espagne dans ses intérêts, et ne désespérait pas encore d'y réussir, nonobstant la descente des Espagnols en Sicile. En effet, jusqu'alors le ministre d'Espagne à Vienne s'était intéressé en faveur de ce prince, et ne cessait d'appuyer la proposition d'une alliance entré l'empereur, le roi d'Espagne et le roi de Sicile ; mais alors Sa Majesté Catholique se désistait de cette proposition, et demandait qu'en l'abandonnant l'empereur consentît à laisser à l'Espagne l'île de Sardaigne, offrant en échange de consentir réciproquement que Sa Majesté Impériale reprît la partie du Milanais qu'elle avait cédée au duc de Savoie, et que le Montferrat y fût encore

ajouté. Un Suisse, nommé Saint-Saphorin, homme plus intrigant qu'il n'appartient à la franchise de sa nation, employé autrefois par le roi Guillaume et toujours opposé aux intérêts de la France, était encore employé par le roi Georges, et même avait gagné trop de confiance de la part du régent. Cet homme, devenu négociateur, soutenait qu'il était de l'intérêt de toutes les puissances de l'Europe d'abaisser celle du duc de Savoie. Ce prince, étonné de la descente imprévue des Espagnols en Sicile, suivie de la prise de Palerme, écrivit aussitôt au régent pour lui demander, en exécution du traité d'Utrecht, les secours de troupes que la France était obligée de fournir pour la garantie du repos de l'Italie; le courrier, dépêché à Paris au comte de Provane, remit aussi au comte de Stanhope, qui s'y trouvait encore alors, une lettre pour le roi d'Angleterre, contenant les mêmes instances. Cellamare ne manqua pas, de s'y opposer; mais le régent lui répondit que par le traité d'Utrecht le roi était également garant et du repos de l'Italie et de la réversion de la Sicile à la couronne d'Espagne; que Sa Majesté, manquant à l'un de ses engagements, ne pourrait se croire obligée à l'autre, stipulé par le même traité. Son Altesse Royale offrit donc des secours à Provane; mais on jugeait par la manière dont ce prince les offrait qu'il n'avait nulle intention d'exécuter ce qu'il promettait; on sut même qu'il avait fait quelques railleries de l'état où, se trouvait le duc de Savoie, et il revint dans le public qu'il avait dit que le renard était tombé dans le piège, que le trompeur avait été trompé, enfin plusieurs discours dont ceux qui les avaient entendus n'avaient pas gardé le secret. La discrétion n'était pas plus grande alors sur les affaires d'État, dont les particuliers n'ont pas, droit de raisonner, encore moins de censurer les résolutions du gouvernement; on condamnait librement et sans la moindre contrainte tant de traités différents, tant d'engagements opposés les uns aux autres, tant de liaisons avec les ennemis anciens et naturels de la France, prises secrètement et sans la connaissance du conseil de régence. On ne blâmait pas moins les dépenses immenses faites mal à propos pour s'assurer de la foi légère et de la constance plus que douteuse de ces puissances, et les raisonneurs concluaient qu'il était difficile de comprendre comment et par quelle maxime on se séparait de l'Espagne dont l'alliance, loin d'être à charge à la France, serait toujours très utile à ses amis, et qu'on l'abandonnait dans la fausse vue d'acquérir chèrement des amis très infidèles. Cellamare était préparé à faire cette réponse au régent, s'il lui eût parlé, comme il s'y attendait, des bruits répandus alors d'un parti considérable que le roi d'Espagne avait en France; mais ce n'était pas par un aveu de l'ambassadeur d'Espagne que Son Altesse Royale comptait de découvrir toutes les circonstances des

trames secrètes, dont elle savait déjà la plus grande partie. Le duc de Savoie, s'adressant de tous côtés pour être secouru, ne trouva pas en Angleterre plus de compassion de son état qu'il en avait trouvé en France. La Pérouse, son envoyé à Londres, exposait le triste état de son maître. Il demandait inutilement en conséquence du traité d'Utrecht, des secours contre l'invasion que les Espagnols faisaient de la Sicile. Loin de toucher et de persuader par ses représentations, l'opinion commune à Londres, comme à Paris, était que le roi d'Espagne et le roi de Sicile agissaient de concert ; et sur ce fondement les ministres d'Angleterre répondirent à La Pérouse que l'escadre Anglaise secourrait son maître au moment qu'il aurait signé le traité d'alliance que le roi d'Angleterre lui avait proposé. Monteléon persistait cependant à croire que le roi d'Espagne n'avait rien à craindre de la part de l'Angleterre, et soit persuasion, soit désir de flatter Albéroni et de lui plaire, il l'assura que le comte de Stanhope, nouvellement parti pour Madrid, joignait à son penchant pour l'Espagne une estime singulière pour ce cardinal, en sorte que, possédant la confiance intime du roi d'Angleterre, son voyage à Madrid ne pouvait produire que de bons effets. Albéroni ne donnait à qui que ce soit sa confiance entière, et l'aurait encore moins donnée à Monteléon qu'à tout autre ministre. Il se défiait généralement de tous ceux que le roi d'Espagne employait dans les cours étrangères. Alors il avait envoyé secrètement à Vienne un ecclésiastique, qu'il avait chargé de proposer à l'empereur un accommodement particulier avec le roi d'Espagne, sans intervention de médiateur. Les conditions étaient que la Sardaigne serait laissée au roi d'Espagne ; qu'en même temps l'empereur lui donnerait l'investiture des duchés de Toscane et de Parme ; que le roi d'Espagne réciproquement mettrait l'empereur en possession de la Sicile ; et que, de plus, il l'aiderait à recouvrer la partie de l'État de Milan, qu'il avait cédée au duc de Savoie. Enfin on procurerait de concert la propriété du Montferrat au duc de Lorraine.

CHAPITRE XI.

1718

BELLE ET VÉRITABLE MAXIME, ET BIEN PROPRE À TORCY. - LES ANGLAIS FRÉMISSENT DES SUCCÈS DES ESPAGNOLS EN SICILE ET VEULENT DÉTRUIRE LEUR FLOTTE. - ÉTRANGES ET VAINS APPLAUDISSEMENTS ET PROJETS D'ALBÉRONI. - SON OPINIÂTRETÉ. - MENACE LE RÉGENT. - IVRESSE D'ALBÉRONI. - IL MENACE LE PAPE ET LES SIENS. - SON INSOLENCE SUR LES GRANDS D'ESPAGNE. - LE PAPE DÉSAPPROUVE LA CLÔTURE DU TRIBUNAL DE LA NONCIATURE FAITE PAR ALDOVRANDI. - EXÉCRABLE CARACTÈRE DU NONCE BENTIVOGLIO. - SAGESSE D'ALDOVRANDI. - REPRÉSENTATIONS D'AUBENTON À CE NONCE POUR LE PAPE. - AUDACIEUSE DÉCLARATION D'ALBÉRONI À NANCRÉ. - LE TRAITÉ ENTRE LA FRANCE, L'ANGLETERRE ET L'EMPEREUR, SIGNÉ À LONDRES. - TRÊVE OU PAIX CONCLUE ENTRE L'EMPEREUR ET LES TURCS. - IDÉES DU RÉGENT SUR LE NORD. - CELLAMARE TRAVAILLE À UNIR LE CZAR ET LE ROI DE SUÈDE POUR RÉTABLIR LE ROI JACQUES. - ARTIFICES DES ANGLAIS POUR ALARMER TOUTS LES COMMERCE PAR LA JALOUSIE DES FORCES MARITIMES DES ESPAGNOLS. - ATTENTION D'ALBÉRONI À RASSURER LÀ-DESSUS. - INQUIÉTUDE ET PROJETS D'ALBÉRONI. - ALBÉRONI SE DÉCHAÎNE CONTRE M. LE DUC D'ORLÉANS. - FAUTES EN SICILE. - PROJETS D'ALBÉRONI. - IL SE MOQUE DES PROPOSITIONS FAITES À L'ESPAGNE PAR LE ROI DE SICILE. - ALBÉRONI PENSE À ENTREtenir DIX MILLE HOMMES DE TROUPES ÉTRANGÈRES EN ESPAGNE ; FAIT TRAITER PAR

LEURS MAJESTÉS CATHOLIQUES, COMME LEURS ENNEMIS PERSONNELS, TOUS CEUX QUI S'OPPOSENT À LUI. - INQUIET DE LA LENTEUR DE L'EXPÉDITION DE SICILE, IL INTRODUIT UNE NÉGOCIATION D'ACCOMMODEMENT AVEC ROME. - SON ARTIFICE. - LES ESPAGNOLS DANS LA VILLE DE MESSINE.

Ce siècle était celui des négociations, en même temps celui où régnait entre les souverains une défiance réciproque, leurs ministres bannissant la bonne foi et se croyant habiles autant qu'ils savaient le mieux tromper. L'empereur, persuadé que nulle alliance n'était aussi solide pour lui que celle d'Angleterre, ne perdit pas de temps à communiquer au roi d'Angleterre les propositions secrètes d'Albéroni. La droiture et la sincérité du ministre n'étaient pas mieux établies que celles du duc de Savoie. Ainsi l'opinion commune à Londres comme à Vienne était que, malgré les apparences, tous deux agissaient de concert, et que l'Espagne n'envahissait la Sicile que du consentement secret du duc de Savoie, quelque soin que prît ce prince de déguiser une convention cachée, et de demander des garanties qu'il serait fâché d'obtenir. Sur ce fondement l'empereur répondit aux propositions d'Albéroni qu'il en accepterait le projet, lorsqu'il serait sûr du consentement et du concours des médiateurs. Mais l'artifice d'un ministre tel qu'Albéroni, dont la bonne foi était plus que douteuse, et suspectée également dans toutes les cours, loin de suspendre, comme il l'espérait, la conclusion du traité de la triple alliance, en pressa la signature : car il ne suffit pas que la probité des princes soit connue et hors de doute, si la réputation de ceux dont ils se servent dans leurs affaires les plus importantes n'est aussi sans tache ni susceptible par leur conduite passée d'accusation ni même de soupçon. Albéroni ne jouissait pas de cette réputation si flatteuse et si nécessaire au succès des affaires dont un ministre est chargé. La cour de Rome ne se plaignait pas moins que le duc de Savoie de la fausseté des promesses et des assurances qu'il avait faites et données à l'une et à l'autre de ces deux cours.

Leurs plaintes n'arrêtaient pas le progrès des Espagnols, et la Sicile était soumise au roi d'Espagne à la fin de juillet. Cette conquête si rapide et si facile déplaisait aux Anglais, à mesure du peu d'opposition que les Espagnols trouvaient à s'emparer totalement de l'île. Les agents d'Angleterre en différents lieux d'Italie représentaient qu'il était de l'intérêt de cette couronne d'anéantir la flotte d'Espagne, sinon qu'elle serait bientôt employée en faveur du prétendant ; qu'on devait se souvenir à Londres du projet formé en sa faveur peu de temps auparavant avec les princes du nord et de l'arrêt du comte de Gyllembourg, alors ambassadeur du roi de Suède ; qu'on ne de-

vait pas non plus oublier que Montéléon était instruit de son dessein ; que, ruinant la flotte d'Espagne, chose facile, non seulement l'Angleterre aurait la gloire et l'avantage de secourir le duc de Savoie, mais qu'il serait impossible à l'Espagne de réparer la perte qu'elle aurait faite et de ses vaisseaux et de son armée, au lieu que, laissant à cette couronne la liberté entière de poursuivre ses desseins, elle joindrait bientôt la conquête du royaume de Naples à celle de la Sicile. Les ennemis de l'Espagne craignaient le génie de son premier ministre, et n'oubliaient rien pour inspirer de tous côtés la crainte des projets et des entreprises qu'il était capable de former et d'exécuter. Mais pendant qu'ils travaillaient à décrier Albéroni, il s'applaudissait à Madrid du succès étonnant des mesures prises et des ordres donnés pour la conquête de la Sicile. Il admirait qu'une flotte de cinq cents voiles, partie de Barcelone le 27 juin, eût débarqué heureusement dans le port de Palerme, le 3 juillet, toutes les troupes dont elle était chargée avec l'attirail nécessaire pour une descente. Cet heureux début lui ouvrit de grandes vues pour l'avenir. Comme il fallait cependant donner une couleur à cette entreprise et justifier une expédition faite en pleine paix, au préjudice des traités, Albéroni supposa que le roi d'Angleterre, médiateur de la triple alliance qui se négociait actuellement, avait intention d'engager le duc de Savoie de livrer la Sicile à l'archiduc, contre les dispositions du traité d'Utrecht, portant expressément que cette île retournerait au pouvoir de l'Espagne au défaut d'héritiers mâles du duc de Savoie à qui la Sicile était cédée. Albéroni voulait persuader qu'une telle contravention aux traités de paix avait forcé le roi d'Espagne à prévenir le coup en s'assurant d'un royaume qui lui appartenait par toutes les raisons de droit divin et humain.

Le projet d'Albéroni était d'entretenir en Sicile une armée de trente-six mille hommes, nombre de troupes suffisant non seulement pour conserver sa conquête, mais encore pour tenir en inquiétude les Allemands dans le royaume de Naples et leur faire sentir les inconvénients d'un pareil voisinage. La conquête de la Sicile, l'espérance de la conserver, de passer facilement à celle de Naples, et l'idée de chasser ensuite les Allemands de toute l'Italie, devinrent pour le roi d'Espagne de nouveaux motifs de rejeter absolument le traité d'alliance proposé par le roi d'Angleterre et de s'irriter de la facilité que le régent a voit eue d'acquiescer aux propositions de ce prince, d'envoyer même Nancre à Madrid pour appuyer les instances que le comte de Stanhope devait faire, et persuader à Sa Majesté Catholique d'y consentir. Albéroni prétendit que, bien loin que tant de mouvements dussent toucher Sa Majesté Catholique, ils faisaient voir, au contraire, quelle était l'agitation des ministres du

roi d'Angleterre, la crainte qu'ils avaient des recherches d'un nouveau parlement qui s'élèverait contre une conduite si contraire aux véritables intérêts de la nation, enfin la partialité. déclarée du roi Georges pour l'empereur et sa maison. « On ne comprend pas, disait Albéroni, comment le régent ne connaît pas une vérité si évidente, comment il veut s'unir à un ministère si incertain et avec une nation sur qui on ne peut pas compter. » De ces réflexions Albéroni passait à une espèce de menace : « Si, disait-il, Son Altesse Royale veut signer une ligue si détestable, le roi d'Espagne fera les pas qu'il estimera convenables aux intérêts du roi son neveu, aussi bien qu'à la conservation d'une monarchie et d'une nation qu'il protégera et qu'il défendra jusqu'à la dernière goutte de son sang. Sa Majesté Catholique pourra dire qu'elle a satisfait à tous ses devoirs par les représentations qu'elle a faites pour mettre le régent dans le chemin de la justice. Enfin *cvravimus Babyloneni*. » Albéroni ajoutait : « Dieu sait ma peine à modérer la juste indignation du roi d'Espagne, quand il a su les sollicitations du régent envers la Hollande ; je suis las de parler davantage de modération, Leurs Majestés Catholiques commencèrent à s'ennuyer de cette chanson. » Cet échantillon des conférences de Nancre avec Albéroni peint à peu près le fruit qu'il remporta de sa mission en Espagne, où il avait été envoyé principalement pour appuyer et seconder les instances de Stanhope. Albéroni disait que le régent aurait été convaincu de la solidité des réponses du roi d'Espagne, s'il eût été question de persuader *l'entendement et non la volonté*.

Le cardinal, encore plus piqué du refus des bulles de Séville que des négociations du régent avec le roi d'Angleterre, ne doutait pas que la conquête de la Sicile ne lui donnât les moyens de se venger du pape personnellement, aussi bien que des principaux personnages, de la cour de Rome. Il menaçait déjà la maison Albane *d'une estafilade que le roi d'Espagne pouvait aisément lui donner*. Il voulut aussi avoir une liste exacte des cardinaux et prélats romains possesseurs d'abbayes ou de pensions ecclésiastiques dans la Sicile. Ébloui du désir de vengeance, il bravait par avance les censures de Rome, et disait que, puisque Sa Sainteté n'avait pas osé en lancer la moindre contre le cardinal de Noailles, qui s'était fait chef d'une hérésie en France, elle oserait encore moins faire un coup d'éclat contre le roi d'Espagne, bien informé que l'acharnement de la cour de Rome contre lui était tel, que Sa Majesté Catholique devait penser à la réprimer à quelque prix que ce pût être. Elle se trompait, selon lui, si elle comptait sur l'ancienne superstition espagnole. *Altri tempi*, etc. Ces superstitions étaient l'ouvrage des grands, persuadés qu'il était de leur intérêt de les imprimer dans l'esprit des peuples ; mais ces

mêmes grands étaient sans autorité, sans crédit, toujours dans la crainte et le tremblement, enfin comptant pour beaucoup de vivre en repos. Albéroni donc ajoutait que, le roi son maître ayant fait connaître qu'il n'était pas un *zéro*, et que ceux qui l'avaient méprisé auraient un jour à s'en repentir, trouverait des amis ; que plusieurs même s'empresseraient d'être admis dans ce nombre. « Du temps, disait-il, de la santé et de la patience ! » Il savait que le pape avait désapprouvé la demande que le nonce, Aldovrandi avait faite de fermer, sans ordre de Sa Sainteté, le tribunal de la nunciature à Madrid, et véritablement le ministre de Sa Sainteté faisait tort à la juridiction que le saint-siège s'était attribuée et maintenait dans ce royaume. Ainsi le pape fit voir par un bref postérieur que son intention avait été seulement de suspendre les grâces et privilèges que ses prédécesseurs avaient accordés aux rois d'Espagne. Le nonce Bentivoglio, averti de ce bref et de ce qu'il contenait, jugea que la cour de France s'intéresserait peu à l'embarras qu'il pourrait causer à celle d'Espagne, et de plus, que le régent ne serait pas fâché de voir croître en même temps le nombre des ennemis du pape et les oppositions que le roi d'Espagne trouverait à l'exécution de ses projets. Le caractère de ce nonce impétueux, violent, sans érudition, uniquement occupé que du désir effréné de parvenir au cardinalat, se montrait, dans toute sa conduite, persuadé que le moyen le plus sûr, le plus prompt, le plus aisé d'obtenir cette dignité était d'irriter le pape et de mettre le feu dans l'Église de France ; il n'oubliait rien pour arriver à son but, etc.

Le nonce du pape à Madrid, plus sage que celui qui résidait en France, avait aussi mieux connu de quelle importance il était pour le saint-siège de ménager les grandes couronnes ; il jugea donc qu'il était essentiel pour le bien de l'Église de conserver une voie à l'accommodement, lorsque le temps aurait un peu calmé l'aigreur de part et d'autre. Aubenton, jésuite, confesseur du roi d'Espagne, ouvrit cette voie, Il vint trouver Aldovrandi la veille de son départ de Madrid, et le pria de ne le nommer jamais dans ses lettres, il le chargea bien expressément de bien représenter au pape quel mal il ferait s'il fermait la voie à tout accommodement ; que déjà la cour d'Espagne se croyait méprisée, et qu'elle s'irriterait au point de perdre le respect et l'obéissance due au saint-siège, si Sa Sainteté n'y prenait garde et n'adoucisait par sa prudence les différends survenus au sujet des bulles de Séville ; il représenta que l'intérêt d'un particulier tel qu'Albéroni ne devait point causer de pareils désordres.

La cour d'Espagne était alors occupée d'affaires plus sensibles pour elle que ne l'étaient celles de Rome. La mission de Nancre n'avait pas eu tout, le succès que le

régent s'en était promis, et le cardinal avait déclaré à cet envoyé que le roi d'Espagne, informé de la résolution que son Altesse Royale a voit prise de signer un traité d'alliance avec l'empereur et le roi d'Angleterre, souhaitait qu'elle voulût abandonner un tel projet ou tout au moins en suspendre l'exécution. En ce cas, Sa Majesté Catholique s'engagerait à regarder les intérêts du régent comme les siens propres. Au contraire, le ressentiment d'un refus serait tel que ni le temps ni même les services ne le pourraient effacer, et qu'il aurait en toute occasion le roi d'Espagne pour ennemi personnel. Nancré, pressé par le cardinal d'envoyer un courrier à Paris porter une telle déclaration, le refusa, et dit de plus que, quand même il se pourrait charger d'en rendre compte, il serait inutile, parce que le traité devait être déjà signé. Albéroni répliqua que, lorsque le roi d'Espagne serait assuré de la signature, Nancré ne demeurerait pas encore un quart d'heure à Madrid. Albéroni ne s'expliquait pas moins clairement aux ministres d'Angleterre qu'il avait parlé à Nancré au sujet du traité dont le roi d'Espagne rejetait toute proposition. Ainsi le colonel Stanhope, ne pouvant douter de la résolution de Sa Majesté Catholique, détournait le comte de Stanhope son cousin, ministre confident du roi d'Angleterre, de faire le voyage de Madrid, prévoyant que la peine en serait inutile, ainsi que les fréquentes déclarations du cardinal réitérées à toute occasion ne permettaient pas d'en douter. En effet, le traité était signé à Londres, et le roi d'Angleterre avait conseillé au duc de Savoie d'y souscrire comme le meilleur parti qu'il pût prendre pour résister à l'invasion des Espagnols.

La flotte Anglaise naviguait en même temps vers la Sicile ; et déjà les ministres d'Angleterre avaient déclaré à Monteléon que le roi leur maître n'avait pu se dispenser d'envoyer ses vaisseaux pour maintenir la neutralité d'Italie, et défendre, en conséquence des traités, les États possédés par l'empereur ; que cependant Sa Majesté Britannique attendait encore quel serait le succès du voyage que le comte de Stanhope ferait à Madrid, d'où dépendait la paix générale ou une malheureuse rupture. Quoique le roi de Sicile n'eût de secours à espérer que de la part de l'Angleterre, il hésitait cependant à l'accepter avec la condition d'accéder au traité d'alliance, comme le demandait le roi d'Angleterre. Stairs, son ambassadeur en France, offrait à Provane, ministre de Savoie à Paris, de lui remettre l'ordre par écrit de Sa Majesté Britannique, adressé à l'amiral Bing pour attaquer les Espagnols sitôt que le duc de Savoie aurait accepté le projet de traité, et Provane n'était pas autorisé à promettre que cette acceptation serait faite. Il se bornait à demander au régent la garantie de la Sicile ; instances inutiles. Son Altesse Royale lui répondait que la

France n'avait point d'armée navale. Le mariage d'une des princesses ses filles avec le prince de Piémont était alors une de ses vues, et c'était vraisemblablement un moyen d'y réussir que de dégager le duc de Savoie de la guerre de Sicile en persuadant au roi d'Espagne de consentir aux propositions de Stanhope. Deux motifs pouvaient y porter Sa Majesté Catholique. L'un était la difficulté de réduire les places de Sicile ; l'autre motif, la conclusion d'une trêve entre l'empereur et les Turcs, dont la nouvelle était récemment arrivée.

Ces apparences de pacification et d'assurer la tranquillité générale de l'Europe, n'empêchaient pas le régent de chercher encore d'autres moyens d'en assurer le repos, et soit pour en être plus sûr, soit que le génie dominant du siècle fût de négociier, Son Altesse Royale voulait que les monarques du nord, particulièrement le czar, crussent que la conclusion du traité proposé au roi d'Espagne ne l'empêcherait pas de s'unir avec ces princes ; même, s'il était nécessaire, qu'elle renouvellerait de concert avec eux la guerre contre l'empereur ; mais, soit vérité, soit dessein d'amuser, les ministres de ces princes, principalement celui du czar, ajoutèrent peu de foi à de tels discours. Ce dernier assura Cellamare que le czar ne pouvant approuver les liaisons nouvelles de la France avec l'Angleterre et la maison d'Autriche, voulait de concert avec le roi de Suède, unir leurs intérêts communs à ceux du roi d'Espagne. On attribuait à de mauvais conseils (Dubois) la confiance que le régent avait prise aux promesses du roi d'Angleterre, et Cellamare, persuadé de l'utilité dont une ligue des princes du nord pouvait être à son maître, pressait le ministre du czar de le représenter à Son Altesse Royale, et de l'engager, s'il était possible, à fomentier les troubles qu'on croyait prêts à s'élever en Écosse.

Le duc d'Ormond, nouvellement arrivé à Paris, où il se tenait caché, prétendait qu'il y avait en Angleterre un parti pour le roi Jacques plus ardent que jamais pour les intérêts de ce prince. L'argent pour le soutenir et le fortifier était absolument nécessaire, et ne pouvant en espérer de France, il s'était adressé à l'ambassadeur d'Espagne pour obtenir l'assistance de Sa Majesté Catholique. Ce ministre ne doutait pas de la bonne volonté de son maître, mais il connaissait l'état de l'Espagne et son impuissance. Étant donc persuadé qu'elle ne pouvait fournir les sommes nécessaires pour le succès d'une si grande entreprise, son objet était de la faire goûter au czar, mécontent du roi d'Angleterre, et de l'engager à s'unir avec le roi de Suède pour se venger tous deux de concert des sujets qu'ils pouvaient avoir d'être mécontents de la conduite de ce prince

à leur égard. Le temps était précieux, et Cellamare connaissant l'importance d'en ménager tous les moments, n'en perdit aucun pour animer le ministre de Moscovie. Il alla secrètement le trouver à la campagne où il était auprès de Paris, et l'ayant informé des dispositions du roi d'Espagne, il le pressa de dépêcher au plus tôt un courrier à Pétersbourg pour instruire le czar des dispositions de Sa Majesté Catholique, et demander des instructions sur une négociation dont il connaissait parfaitement toutes les conséquences. Cellamare informa le roi de Suède par une voie détournée des mêmes avis qu'il donnait au czar, et non content d'exciter les puissances étrangères à traverser les desseins du régent, il cherchait encore à détacher du service du roi des gens dont le nom, plutôt que le mérite peu connu, pouvait faire plus d'impression dans les pays étrangers qu'ils n'en faisaient en France.

Si la descente des Espagnols en Sicile, la conquête facile de Palerme et celle de toute l'île qu'on regardait déjà comme assurée, avait surpris toute l'Europe, on ne l'était pas moins d'avoir vu paraître, et comme sortir du fond de la mer une flotte en ordre, armée par une couronne qui ne s'était pas distinguée par ses armements de mer depuis le règne de Philippe II. Cette nouvelle puissance maritime alarmait déjà les Anglais. Ils croyaient aisément, et publiaient que la véritable vue du conseil d'Espagne en relevant ses forces de mer, était de s'opposer généralement à tout commerce que les nations étrangères pourraient faire aux Indes occidentales. Il était facile qu'un tel soupçon fît en peu de temps un grand progrès en Hollande et en Angleterre. Albéroni, prévoyant l'effet que la jalousie du commerce pourrait causer dans l'un et l'autre pays, écrivit par l'ordre du roi d'Espagne à son ambassadeur en Hollande d'assurer non seulement les négociants Hollandais, mais encore les Anglais qui se trouveraient dans ce pays, et généralement tout homme de commerce, que jamais Sa Majesté Catholique n'altérerait les lois établies, et ne manquerait aux traités. Ce ministre devait aussi leur dire que le peu de forces que le roi son maître avait en mer était seulement pour la sûreté de ses côtes dans la Méditerranée, aussi bien que pour la défense et la conduite de ses galions ; qu'à la vérité, Sa Majesté Catholique avait lieu de se plaindre de la déclaration des Anglais ; mais un tel procédé de leur part n'avait pas empêché qu'elle n'eût donné ordre de ne pas toucher aux effets qui appartiendraient aux Anglais sur la flotte nouvellement arrivée à Cadix, l'intention de Sa Majesté Catholique étant de faire remettre à chacun des intéressés ce qui pouvait leur appartenir.

Le ministre d'Espagne n'était pas cependant sans inquiétude du succès qu'aurait la descente des Espagnols en Sicile, et de la suite de leur premier succès. Son projet n'était

pas encore bien formé, et ses résolutions incertaines dépendaient de l'événement. Albéroni voulait croire que la Sicile serait soumise en peu de temps ; il se proposait de faire ensuite passer l'armée d'Espagne ; mais il sentait, et l'avouait même, que c'était uniquement aux officiers généraux qui commandaient l'armée à délibérer et décider des résolutions qu'il conviendrait de prendre. L'escadre Anglaise lui donnait de justes inquiétudes ; il savait qu'elle voguait vers le Levant, mais depuis assez longtemps il ignorait sa route, et les premiers jours d'août, il n'en savait de nouvelles que du 14 juillet, écrites de Malaga. Ce même jour 14, le château de Palerme se rendit aux Espagnols. Le vice-roi de Naples faisait quelques mouvements, comme ayant dessein d'envoyer en Sicile un détachement des troupes de l'empereur pour fortifier la garnison de Messine. Ce secours paraissait difficile, et l'opinion publique était que les ministres allemands ne faisaient ces démonstrations que pour satisfaire par des apparences les ministres de Savoie, et d'ailleurs, le public était persuadé que, si les troupes allemandes marchaient effectivement et secouraient Messine, ce ne serait pas pour la rendre aux Piémontais. La défiance était généralement répandue dans toutes les cours, et les sentiments du pape n'étaient pas exempts de soupçon, en sorte que, quelques brouilleries qu'il y eût actuellement entre la cour de Rome et celle de Madrid, l'opinion publique était qu'il régnait secrètement une union intime entre Sa Sainteté et le roi d'Espagne. Les troupes de ce prince, après une légère résistance à Palerme, dont elles s'étaient emparées, avaient marché vers Messine, et les galères du duc de Savoie s'étaient retirées à leur approche.

Jusqu'alors l'entreprise de la Sicile réussissait comme le roi d'Espagne et son ministre le pouvaient désirer, et ces succès heureux augmentant la fierté du ministre, irrité du refus constant des bulles de Séville, il se déchaîna sans mesure contre Sa Sainteté, et l'accusait de se laisser conduire par les conseils du comte de Gallas, ambassadeur de l'empereur auprès d'elle, qui, de son côté, prétendait que le pape était secrètement uni avec le roi d'Espagne. Mais Albéroni s'élevait sans ménagement contre la personne de M. le duc d'Orléans et l'empressement qu'il avait fait paraître à signer le traité de la quadruple alliance. « Ainsi, disait Albéroni, ce prince s'est déclaré à la face de tout l'univers ami d'une puissance ennemie d'un roi son parent, et le temps est venu où vraisemblablement il sera obligé à se porter contre ce même roi à des actes d'hostilité. Le maréchal d'Huxelles, qui a consenti à cette alliance pour n'avoir point de guerre, verra la France agir contre le roi d'Espagne, qui, de son côté, sera ferme à continuer éternellement la guerre plutôt que de consentir à l'infâme projet, et tant qu'il aura

de vie et de forces, il se vengera de ceux qui prétendent le forcer à l'accepter. Si Stanhope veut parler du ton de législateur, il sera mal reçu. Le passeport qu'il a demandé a été expédié, on entendra ses propositions ; mais il sera difficile de les écouter si elles ne sont pas différentes en tout de la substance du projet. Stanhope, ajoutait-il, sera surpris d'entendre, que le roi d'Espagne ne veut pas qu'on parle présentement des États de Toscane et de Parme, se réservant d'user de ses droits en temps et lieu. » Albéroni, s'expliquant hautement contre le traité de la quadruple alliance, voulut en même temps faire voir aux Anglais que, si le roi d'Espagne rejetait un pareil projet, il n'en était pas moins prêt à donner à la nation Anglaise des preuves de son affection pour elle ; que c'était un témoignage bien sensible de cette affection, que la modération dont Sa Majesté Catholique donnait une preuve évidente en défendant à ses sujets d'exercer aucun acte d'hostilité contre les négociants Anglais demeurant dans ses États, quoiqu'on dût l'attendre comme une suite naturelle de la rupture faite à contretemps par le commandant de la flotte Anglaise.

Albéroni, flatté des premiers succès de l'entreprise de Sicile, ne laissait pas de remarquer les fautes que le marquis de Ledesma avait faites dans cette expédition, et de prévoir les suites funestes qu'il y avait lieu de craindre du flegme de ce général, et de sa lenteur à finir une conquête aisée. Tout délai en cette occasion était d'autant plus à craindre que l'escadre Anglaise faisait voile vers la Sicile. Il fallait donc prévenir son arrivée, et sans perdre de temps faire marcher les troupes vers Messine, dont il serait désormais difficile de s'emparer, le coup de la prise de Palerme ayant mis en mouvement, suivant l'expression du cardinal, toutes les puissances infernales, et les mesures étant prises de tous côtés pour embarrasser l'Espagne. Il reprochait encore au marquis de Ledesma, général de l'armée d'Espagne, d'avoir laissé au comte Maffei, vice-roi de l'île pour le duc de Savoie, la liberté entière de se retirer à Syracuse, qu'on devait regarder non seulement comme la meilleure forteresse du royaume, mais qu'on savait de plus être en état de recevoir les secours d'hommes et de vivres proportionnés au besoin qu'elle en, aurait. Il était encore de la prudence de faire suivre Maffei par un détachement de cavalerie ; et quoique fatiguée, ce n'était pas une raison pour l'exempter de marcher, la conjoncture étant si importante qu'il n'était pas permis de ménager les troupes, quand même il aurait été sûr qu'elles périraient dans la marche. D. Jos. Patiño était alors intendant de l'armée. Albéroni l'exhorta pour l'amour de Dieu, disait-il, à donner un peu plus de chaleur au naturel froid de son ami le marquis de Ledesma. « S'il est bon, dis-

ait le cardinal, d'épargner les troupes quand on le peut, il faut aussi songer qu'elles sont faites pour fatiguer et pour crever quand il convient ; qu'à plus forte raison, on doit en user de même à l'égard des bêtes. » La facilité de faire passer des troupes de Naples en Sicile augmentait les difficultés que les Espagnols trouvaient à s'emparer de Messine dont ils auraient pu se rendre maîtres sans peine, si leur général, à qui Dieu pardonne son indolence, n'avait perdu le temps à prendre Palerme, ville sans résistance. Albéroni comptait déjà que la France, l'Angleterre, l'empereur et le duc de Savoie, s'uniraient contre l'Espagne ; le projet du cardinal était en ce cas de laisser quinze mille hommes en Sicile, pour en faire la conquête entière ; et lorsqu'elle serait achevée, il prétendait transporter toutes ces troupes en Espagne. Il soutenait que le duc de Savoie n'avait songé qu'à tromper le roi d'Espagne, employant différentes voies pour l'amuser par de vaines propositions de traité ; qu'enfin Lascaris, le dernier des ministres que ce prince avait employés, était venu, au moment que la flotte partait, déclarer qu'il avait un pouvoir de son maître dans la forme la plus solennelle, pour conclure avec le roi d'Espagne une ligue offensive et défensive à des conditions véritablement à faire rire ; ce qu'on en sait est, que la première de ces conditions était deux millions d'écus que le duc de Savoie demandait pour se mettre en campagne, et par mois soixante mille écus de subsidé ; la seconde, que le roi d'Espagne fit passer en Italie douze mille hommes, pour les unir aux troupes de Savoie et faire la guerre dans l'État de Milan. Mais Albéroni, persuadé qu'on ne pouvait s'assurer sur la foi du duc de Savoie tant qu'il serait maître de la Sicile, avait jugé nécessaire que le roi d'Espagne s'en rendit maître soit pour la garder, soit pour la rendre au duc de Savoie si Sa Majesté Catholique, faisant la guerre aux Allemands, ne pouvait procurer à ce prince une récompense plus avantageuse de son alliance avec l'Espagne.

Le cardinal, persuadé qu'il était de l'honneur et de l'intérêt de cette couronne d'avoir toujours un corps de troupes en Espagne, prenait alors des mesures pour maintenir sur pied huit ou dix mille hommes de troupes étrangères. Ce fut à Cellamare qu'il s'adressa, pour savoir de lui quelles mesures il jugerait nécessaires à prendre pour accomplir ce dessein. Cette marque de confiance ne s'accordait guère avec le traitement que le cardinal del Giudice, oncle de Cellamare, recevait alors de la cour d'Espagne, tous les revenus des bénéfices qu'il possédait en Sicile ayant été mis en séquestre. Il est vrai que les revenus des bénéfices que d'autres cardinaux et prélats avaient dans le même royaume eurent aussi le même sort, depuis la descente des Espagnols en Sicile ; mais le vrai motif était l'animosité particulière d'Albéroni

qui ne cessait d'aigrir Leurs Majestés Catholiques contre Giudice, car il n'oubliait rien pour les engager à regarder et à traiter comme leurs ennemis personnels ceux qui se déclaraient contre leur premier, ministre. Il n'avait pas même ménagé le pape, désirant se venger du refus constant qu'il lui faisait des bulles de Séville. Il changea cependant de conduite, lorsque la lenteur de l'expédition de Sicile lui donna lieu de craindre qu'après de beaux commencements, la fin de l'entreprise ne répondit pas à ses espérances. Alors il jugea nécessaire de ménager la cour de Rome, et de la prudence d'introduire, une négociation pour un accommodement entre cette cour et celle d'Espagne. Le cardinal Acquaviva eut ordre de le confier à D. Alexandre Albane, second neveu du pape. Il fallait flatter ce jeune homme, neveu chéri de Clément XI, en lui faisant entendre que le roi d'Espagne n'ayant encore formé aucune prétention au préjudice de la cour de Rome, tous différends entre les deux cours étaient faciles à terminer ; que D. Alexandre en aurait l'honneur, par conséquent avancerait sa promotion, au cardinalat si son oncle, profitant d'une conjoncture heureuse, l'envoyait nonce à Madrid. Mais pour y réussir sûrement, il serait absolument nécessaire qu'il y vînt porteur des bulles de Séville, préliminaire indispensable pour finir à son entière satisfaction toutes les affaires qu'il trouverait à régler. Autrement Leurs Majestés Catholiques deviendraient inexorables, et s'engageraient sans retour à suivre les projets formés par le conseil de Castille, et par la junte des théologiens et des canonistes. Albéroni, voulant mêler à cette espèce de menace quelque espérance de toucher le pape, instruisit Acquaviva de ce qu'il avait fait pour détromper Leurs Majestés Catholiques de l'opinion où, elles étaient que, Sa Sainteté offrait même d'envoyer un nouveau nonce, soit ordinaire, soit extraordinaire, comme il plairait le plus à Leurs Majestés Catholiques. Albéroni, s'applaudissant d'avoir eu le bonheur, grâce à Dieu, de leur persuader que cette démarche du pape était fort honorable, concluait que Sa Sainteté devait profiter d'une porte qui lui était ouverte pour sortir d'un engagement qui durerait autant que sa vie, s'il négligeait ce moyen facile de s'en débarrasser ; que ce serait une satisfaction, pour un ministre revêtu de la pourpre, d'avoir donné cette nouvelle preuve de son respect et de son obéissance au pape et au saint-siège ; mais que Sa Sainteté devait aussi commencer par un acte de générosité tel que serait l'expédition et l'envoi des bulles de Séville, grâce légère, telle qu'on ne la pouvait refuser aux services importants d'un ministre dont le travail assidu avait mis les finances du roi son maître en si bon état que, non seulement il n'était rien dû à personne, mais qu'il restait encore quelques sommes pour les dépenses journalières

et casuelles outre les consignations données sur les provinces pour le payement des troupes, en sorte qu'il n'avait pas été détourné ni employé un seul maravedis sur les fonds de l'année suivante.

Pendant que la cour de Rome cherchait les moyens d'apaiser celle d'Espagne, et qu'il s'en fallait peu qu'Albéroni ne dictât les conditions, dont le premier article était de lui accorder une grâce contraire aux plus saintes règles, le pape n'en usait pas de même à beaucoup près à l'égard des prélats qui tenaient le premier rang dans l'Église de France, etc.

On apprit en France au commencement d'août que les Espagnols, continuant leurs progrès en Sicile, étaient entrés sans résistance dans la ville de Messine, aux acclamations unanimes du sénat et du peuple, les troupes piémontaises s'étant retirées dans la citadelle. Mais en même temps on apprit que la flotte Anglaise était à Naples, événements dignes d'occuper l'attention des princes de l'Europe et de leurs ministres. Il est par conséquent à propos de rappeler ce qui s'était passé depuis l'année 1716.

CHAPITRE XII.

1718

COURT EXPOSÉ DEPUIS 1716. - NÉGOCIATION SECRÈTE DE CELLAMARE AVEC LE DUC D'ORMOND CACHÉ DANS PARIS, OÙ CET AMBASSADEUR CONTINUE SOIGNEUSEMENT SES CRIMINELLES PRATIQUES, QUE LE RÉGENT N'IGNORE PAS. - AVIS, VUES ET CONDUITE DE CELLAMARE. - FÂCHEUX ÉTAT DU GOUVERNEMENT EN FRANCE. - QUADRUPLE ALLIANCE SIGNÉE À LONDRES LE 2 AOÛT, PUIS À VIENNE ET À LA HAYE. - SES PRÉTEXTES ET SA CAUSE. - DUBOIS. - MORVILLE EN HOLLANDE TRÈS SOUMIS AUX ANGLAIS. - CONDUITE DE BERETTI ET DE MONTELÉON. - PLAINTES RÉCIPROQUES DES ESPAGNOLS ET DES ANGLAIS SUR LE COMMERCE. - VIOLENCE DU CZAR CONTRE LE RÉSIDENT DE HOLLANDE. - PLAINTES ET DÉFIANCES DU ROI DE SICILE. - CONDUITE DE L'ANGLETERRE À SON ÉGARD, ET DE LA HOLLANDE À L'ÉGARD DU ROI D'ESPAGNE. - PROJETS DE L'ESPAGNE AVEC LA SUÈDE CONTRE L'ANGLETERRE. - MOUVEMENTS PARTOUT CAUSÉS PAR L'EXPÉDITION DE SICILE. - VUES, ARTIFICES, PEU DE MÉNAGEMENT DE L'ABBÉ DUBOIS POUR M. LE DUC D'ORLÉANS. - CONDUITE ET PROPOS D'ALBÉRONI. - SA SCÉLÉRATE DUPLICITÉ SUR LA GUERRE, AUX DÉPENS DU ROI ET DE LA REINE D'ESPAGNE. - SES ARTIFICIEUX DISCOURS AU COMTE DE STANHOPE, QUI N'EN EST PAS UN MOMENT LA DUPE. - ALBÉRONI ET RIPERDA EN DISPUTE SUR UN PRÉSENT DU ROI D'ANGLETERRE AU CARDINAL. - EMBARRAS DE ROME. - LE PAPE ET LE ROI D'ESPAGNE FORTEMENT COMMIS L'UN CONTRE

L'AUTRE. - POISON TRÈS DANGEREUX DU CARDINALAT. - LIT DE JUSTICE DES
 TUILERIES QUI REND AU RÉGENT TOUTE SON AUTORITÉ. - LES ESPAGNOLS DÉ-
 FAITS ; LEUR FLOTTE DÉTRUITE PAR BING. - FAUSSE JOIE DE STAIRS. - SAGES ET
 RAISONNABLES DÉSIERS. - CELLAMARE DE PLUS EN PLUS APPLIQUÉ À PLAIRE EN
 ESPAGNE PAR SES CRIMINELLES MENÉES À PARIS. - GALIONS ARRIVÉS À CADIX.
 - DEMANDES DU ROI D'ESPAGNE IMPOSSIBLES. - LE COMTE DE STANHOPE PART
 DE MADRID POUR LONDRES, PAR PARIS. - FIN DES NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

La république de Venise, alors attaquée par les Turcs, engage l'empereur à la secourir en vertu des traités et de l'alliance qu'il avait contractée avec elle ; il déclara donc la guerre au Grand Seigneur, et le roi d'Espagne uniquement par zèle pour la religion joignit sa flotte à celle de la république, si à propos, que ce secours préserva Corfou de l'extrême danger de tomber sous la puissance des infidèles. L'année 1717, le roi d'Espagne mit encore une flotte en mer. Elle paraissait destinée à porter des secours aux Vénitiens, mais elle fut employée à enlever la Sardaigne à l'empereur ; le prétexte de cette invasion fut que ce prince manquait à la parole qu'il avait donnée de retirer ses troupes de la Catalogne et de l'Île de Majorque. L'entreprise faite en Sicile en 1718 était la suite de l'invasion de la Sardaigne, et fondée sur le même prétexte. Le comte de Koenigseck était alors à Paris ambassadeur de l'empereur auprès du roi. On peut juger de l'attention d'un ministre éclairé et vigilant, attentif à pénétrer quelle part la France pouvait avoir à l'entreprise des Espagnols, aussi bien qu'à découvrir les résolutions qu'elle prendrait pour ou contre le duc de Savoie. Le bruit commun était que ce prince avait signé un traité d'alliance offensive et défensive avec l'empereur ; mais son ambassadeur à Paris l'ignorait, et quoiqu'il ne pût douter que le régent ne fût très disposé à cultiver une intelligence parfaite avec l'empereur, Koenigseck, soupçonnant l'intention des ministres, était scandalisé du peu de joie que la cour avait fait paraître à la nouvelle de la conclusion de la paix entre l'empereur et le Turc. Le désir de cet ambassadeur était alors d'obtenir comme récompense de ses services la vice-royauté de Sicile, persuadé que la possession de cette île retournerait inmanquablement à l'empereur.

Les mouvements du parlement contre la banque de Law attiraient dans ces conjonctures l'attention particulière des ministres étrangers résidents à Paris. Celui d'Espagne continuait ses conférences secrètes avec le duc d'Ormond, et ce dernier, suivant le génie ordinaire des bannis, espérait toujours, et se promettait des révo-

lutions sûres en Angleterre, si les mécontents du gouvernement étaient soutenus ; il demandait, pour les secourir avec succès, douze vaisseaux, six mille hommes de débarquement, quinze mille fusils, des armes pour mille dragons, et des munitions de guerre ; il ajoutait à ces demandes l'assurance d'une retraite en quelque ville de Biscaye, et son projet était d'y faire passer le roi Jacques pour le conduire ensuite comme en triomphe en Angleterre, où il assurait que les deux tiers de la nation se déclareraient pour lui. Le duc d'Ormond, caché aux environs de Paris et changeant souvent de demeure, comptait d'attendre ainsi la réponse d'Espagne à ces mêmes propositions, que le cardinal Acquaviva avait déjà communiquées au cardinal Albéroni, et qui depuis avaient été portées à Madrid par un capitaine de vaisseau Anglais nommé Camok, dévoué au roi Jacques.

L'objet d'exciter ou de fomenter des troubles en Angleterre n'était pas le principal dont Cellamare fût alors occupé ; il savait qu'Albéroni donnait sa première attention à la suite des mouvements qu'il espérait qu'on verrait incessamment éclore en France, article qui touchait le plus sensiblement le roi et la reine d'Espagne et leur premier ministre. C'était, par conséquent, l'affaire que Cellamare suivait avec le plus de soin, et qu'il croyait traiter avec le plus de secret, quoique M. le duc d'Orléans fût bien informé de ses démarches et des noms de ceux qui croyaient faire ou avancer leur fortune en s'engageant imprudemment avec le ministre d'une cour étrangère. L'ambassadeur d'Espagne envoyait à Madrid, sous le nom de Pattes, le rapport des conférences qu'il avait avec eux, et par le récit favorable qu'il leur faisait des réponses de Leurs Majestés Catholiques, il s'appliquait à fortifier de plus en plus les engagements imprudents qu'ils avaient déjà pris. Cellamare n'oubliait rien aussi pour faire entendre au roi son maître la nécessité de les appuyer, si ce prince voulait maintenir leur bonne volonté et les mettre en état d'agir avec succès. La France était alors dans une profonde paix, et comme on ne voyait nulle apparence d'une guerre prochaine, plusieurs officiers sans emploi désiraient de passer au service d'Espagne. Cellamare, persuadé qu'il était de l'intérêt de son maître d'avoir à son service non seulement des officiers, mais encore un corps de troupes françaises, et sachant qu'Albéroni avait dessein de lever jusqu'au nombre de huit mille étrangers, lui proposa de former un corps de soldats qu'on lèverait aisément en France, et qu'on enrôlerait dans les régiments wallons et irlandais que le roi d'Espagne avait actuellement à son service. Il y avait en effet lieu de croire que plusieurs officiers se trouvant sans emploi ne demanderaient pas mieux que d'en obtenir en Espagne, et Cellamare en était persuadé par les deman-

des fréquentes de ceux qui s'adressaient à lui pour être reçus dans le service d'Espagne. Le chevalier Folard était du nombre ; mais il pouvait auparavant faire ses conditions et ne pas passer comme aventurier.

L'ambassadeur connaissait ses talents et lui rendit justice, ajoutant seulement qu'il battait beaucoup la campagne, et que par cette raison il avait jugé à propos d'éluder sa proposition. On pouvait encore, suivant l'avis de l'ambassadeur, former quelques nouveaux régiments français, et, pour cet effet, recevoir sur la frontière de Catalogne, d'Aragon et de Navarre, ceux qui se présenteraient pour s'enrôler sous des commandants de leur nation. Outre les avantages du service, il s'en trouverait encore d'autres par rapport à la politique. Cellamare ne laissait pas d'être effrayé de la difficulté qu'il prévoyait à puiser des eaux hors de leur source, et vaincre les obstacles que le gouvernement de France apporterait à de telles levées. Comme on reçut alors la nouvelle de l'entrée des troupes d'Espagne dans Messine, il assura Albéroni que toute la nation française s'était réjouie de cet événement, qu'on ne parlait à Paris que de la gloire du roi d'Espagne, et qu'il serait à souhaiter que le régent eût les mêmes sentiments, au moins intérieurement ; mais Cellamare, persuadé que Son Altesse Royale en était bien éloignée, ramassait avec soin tous les discours de la ville, comptant faire sa cour en Espagne en rendant compte exact non seulement de ce qui était, mais encore des faits qu'on supposait contre le gouvernement du régent.

Les nouveautés introduites dans l'administration des finances, l'établissement de la banque, les projets qu'on attribuait à Law, l'abus que le régent avait fait de toutes ces nouveautés, l'opposition du parlement, une espèce de guerre entre les arrêts du conseil et les arrêts de cette compagnie pour les annuler, donnaient lieu d'ajouter foi à toutes les funestes prédictions qui se débitaient d'une guerre intestine et prochaine non seulement dans la capitale, mais encore dans toutes les parties du royaume. Cellamare recueillait avec joie les faux avis et les étudiait avec d'autant plus de soin qu'il croyait, en les donnant à Albéroni, effacer l'impression que ce premier ministre pourrait avoir prise contre le neveu du cardinal del Giudice, tel que l'était Cellamare. Il grossissait donc tous les objets et croyait donner une bonne nouvelle à Madrid en assurant que le régent faisait venir autour de Paris plusieurs régiments ; que l'ordre était donné aux gardes ainsi qu'aux mousquetaires de se tenir prêts. Il espérait en même temps que la république de Hollande refuserait d'entrer dans le traité qui se négociait à Londres, pour former l'alliance dont il était question depuis longtemps entre l'empereur, la France, l'Angleterre et les États généraux ; traité dans lequel on s'efforçait inutile-

ment de faire entrer le roi d'Espagne, et dont la négociation était le sujet de l'envoi du sieur de Nancre à Madrid de la part de la France, et de celui du comte de Stanhope, de la part de l'Angleterre.

Mais pendant que l'ambassadeur d'Espagne se flattait de tant de vaines espérances, le traité de la quadruple alliance négocié à Londres fut signé premièrement dans cette ville le 2 août, et ensuite à Vienne et à la Haye, le roi d'Espagne ayant refusé d'y entrer, nonobstant les vives instances qui lui en avaient été faites. Le prétexte de cette quadruple alliance était premièrement de réparer les troubles apportés, soit à la paix conclue à Bade en septembre 1714, soit à la neutralité d'Italie établie par le traité d'Utrecht en 1713. Une paix solide, bien affermie et soutenue par les principales puissances de l'Europe était le but que celles qui contractaient semblaient se proposer, et pour y parvenir, elles réglaient entre elles non seulement de quelle manière la France accomplirait parfaitement la démolition du port et des fortifications de Dunkerque promise par le traité d'Utrecht ; comment elle détruirait le canal de Mardick dont l'Angleterre regardait l'ouverture comme une infraction faite à ce même traité. On disposait de plus de différents États souverains situés en Italie ; on donnait des successeurs aux princes qui possédaient encore les mêmes États, lorsque ces possesseurs actuels viendraient à mourir ; en sorte que, suivant ces dispositions, nul des changements qui renouvellent ordinairement les guerres ne troublerait désormais le repos de l'Europe. Mais ce grand objet du bien et de la tranquillité publique n'était pas le seul de tant de mesures prises en apparence pour en assurer le repos : un intérêt particulier et trop à découvert était le ressort de cette alliance.

Le régent, persuadé que, si malheureusement le roi encore enfant était enlevé aux désirs comme aux vœux que ses sujets formaient pour sa conservation, Son Altesse Royale aurait peine à faire valoir les renonciations exigées du roi d'Espagne, elle avait jugé que le meilleur moyen d'en assurer la validité était de se préparer des défenseurs tels que le roi d'Angleterre et les États généraux pour soutenir la disposition faite à Utrecht pour le bien de la paix, mais contre toutes les lois et la constitution inviolable du royaume. Celles de la Grande-Bretagne n'avaient pas été moins violées en faveur de la maison de Hanovre, et le prince appelé en Angleterre au préjudice du roi légitime n'avait pas moins à craindre une révolution qui le priverait quelque jour, lui ou sa postérité, du trône qu'il avait usurpé. Ainsi, l'intérêt réciproque unissant le roi d'Angleterre avec le régent, tous deux consentirent sans peine à garantir, l'un le main-

tien des renonciations du roi d'Espagne à la succession de France, l'autre l'ordre de succession à la couronne établi nouvellement en Angleterre au préjudice du véritable roi de la Grande-Bretagne et de ses héritiers légitimes. On peut ajouter à ces grands intérêts l'ambition du négociateur employé par M. le duc d'Orléans, qui de valet d'un docteur de Sorbonne était parvenu, par ses intrigues et ses fourberies, à devenir précepteur de ce prince, et que le caprice de la fortune ou plutôt la juste colère de Dieu, éleva depuis à l'archevêché de Cambrai et à la dignité de cardinal, enfin au poste de premier ministre, avec une telle autorité que, lorsqu'il mourut au mois d'août 1723, Son Altesse Royale avait lieu de craindre, le pouvoir excessif dont elle voyait clairement qu'il était prêt d'abuser contre son maître et son bienfaiteur.

Les États généraux des Provinces-Unies entrèrent sans peine dans les vues de la France et de l'Angleterre, et les ministres Anglais en Hollande parurent d'autant plus contents de Morville, nouvellement arrivé à la Haye en qualité d'ambassadeur de France, qu'ils le trouvèrent soumis à leurs conseils, pour ne pas dire à leurs ordres, conduite très différente de celle de Châteauneuf son prédécesseur, dont ils avaient souvent éprouvé la contrariété et qu'ils avaient enfin fait révoquer. Beretti, ambassadeur d'Espagne, travaillait inutilement à traverser les ministres de France et d'Angleterre. Ses instances, qu'il exaltait à Madrid, étaient tournées en ridicule à la Haye et ne persuadaient personne. Il interprétait à sa fantaisie les démarches les plus indifférentes, et si chacune des Provinces-Unies, si les États étaient assemblés, ou si chaque province délibérait séparément, Beretti se persuadait, et voulait se persuader, que c'était pour l'intérêt du roi son maître, et s'attribuait l'honneur et l'utilité prétendue des résolutions prises sans qu'il y eût la moindre part. Pendant qu'il se vantait des heureux effets de sa vigilance, de son industrie et du crédit de ses amis en Hollande, la signature du traité d'alliance démentit les éloges qu'il donnait à tant de démarches qu'il supposait avoir faites. Il est vrai que le traité ne fut pas si aisément signé, nonobstant le désir unanime et l'intérêt qui pressait les parties contractantes de le conclure au plus tôt ; mais plus cette conclusion était ardemment désirée, plus on voulait aussi prévoir et prévenir toutes les difficultés capables d'ébranler une alliance qui devait être le fondement solide de la paix générale de l'Europe. Comme il est plus aisé de prévoir le mal que d'empêcher qu'il n'arrive, on voulut, avant de conclure le traité, remédier, à chacun des inconvénients qui se présentaient à la pensée. La multitude en était si grande, que le résident de l'empereur à la cour

d'Angleterre prétendit savoir que les ministres du roi d'Angleterre avaient apposé vingt-quatre fois leurs signatures et leurs cachets aux articles de ce traité, secrets et séparés. Monteléon, sans témoigner d'inquiétude de cette alliance, demanda qu'elle lui fût communiquée, et s'adressa pour cela à Craggs, alors secrétaire d'État : il répondit à l'ambassadeur d'Espagne que, s'il en voulait voir tous les articles, il ne lui en serait fait aucun mystère ; que, s'il voulait en informer le roi d'Espagne, le comte de Stanhope, encore à Madrid, le communiquerait à Sa Majesté Catholique sans la moindre réserve. Monteléon répondit que, n'ayant jamais eu de curiosité de ce qui s'était traité et conclu, il rendrait simplement compte au cardinal Albéroni de la réponse du secrétaire d'État d'Angleterre.

Le traité de la quadruple alliance n'était pas le seul sujet d'aigreur qu'il y eût alors entre l'Espagne et l'Angleterre : Les esprits s'aliénèrent de part et d'autre à l'occasion des prérogatives que l'Espagne avait accordées à l'Angleterre pour son commerce aux Indes. Les Espagnols se plaignaient de l'abus que les Anglais faisaient des conditions avantageuses que l'Angleterre avait exigées et obtenues par le traité d'Utrecht ; et réciproquement, on prétendait en Angleterre que ces conditions n'étaient pas exécutées de la part de l'Espagne, principalement en ce qui regardait le privilège de la traite des nègres, en sorte que le préjudice, que le commerce des sujets de la Grande-Bretagne en souffrait, aigrissait une nation également superbe et avare, plus facile à blesser qu'il n'est facile de l'adoucir. Les Hollandais eurent en même temps sujet de craindre un trait de la vengeance du czar, aussi facile au moins que les Anglais à s'irriter, et plus difficile à calmer. Le résident de Hollande auprès de lui avait dit imprudemment, et même écrit, que le czarowitz était mort de mort violente, et que le penchant à la révolte était général en Moscovie. Le czar, offensé d'un pareil discours, avait fait arrêter ce résident sans égard au droit des gens, et s'était emparé de tous ses papiers. Non content d'une expédition si violente et si contraire à la sûreté dont un ministre étranger doit jouir, ce prince demanda satisfaction à la république de Hollande, déclarant qu'il ferait arrêter tous les vaisseaux Hollandais allant dans les ports de Suède, et qu'il retiendrait en prison le résident de la république, jusqu'à ce qu'il eût nommé ceux dont il tenait de tels avis.

Quoique l'esprit de paix dût régner dans les principaux États de l'Europe, après avoir essuyé de longues guerres, dont le temps et le repos étaient les seuls moyens de réparer les dommages, la défiance réciproque entre les princes était telle, qu'aucun

d'eux ne s'assurait sur la bonne foi de ceux même que l'intérêt commun et le désir de la paix engageaient à se secourir. Ainsi le roi de Sicile se défiait et de la France et de l'Angleterre, et différait d'accepter les assistances qui lui étaient offertes de part et d'autre, s'il souscrivait au projet que ces deux puissances lui proposait. Il ne voulait s'expliquer que lorsqu'il serait établi dans la possession tranquille du royaume de Sicile, et que l'Espagne aurait restitué la Sardaigne à l'empereur. En vain l'Angleterre le menaçait de lui refuser tout secours s'il ne s'expliquait. Il se plaignait également de la France et de l'Angleterre. Ses ministres prétendaient que le régent manquait aux promesses qu'il avait faites à leur maître, et Provane attribuait cette variation aux vues secrètes que le régent conservait encore de marier une des princesses ses filles au prince de Piémont. Toutefois, dans la suite de la négociation, le roi d'Angleterre voulut que son ministre à Vienne appuyât celle du marquis de Saint-Thomas auprès de l'empereur, à condition que, si le roi d'Espagne rejetait le projet de paix, et qu'il fût accepté par le duc de Savoie, ce prince aurait, en considération de son acceptation, la Sardaigne qui lui serait cédée absolument sans la condition de retour en faveur de l'Espagne, et de plus encore quelques autres avantages que ses alliés lui procureraient. La république de Hollande soumise aux décisions de l'Angleterre, et désirant néanmoins pour son intérêt particulier, de conserver les bonnes grâces du roi d'Espagne, amusait l'ambassadeur de ce prince, en l'assurant que toutes les provinces étaient persuadées qu'il était de l'intérêt du public et des particuliers de se conserver les bonnes grâces de Sa Majesté Catholique, et que certainement ce serait suivant cette maxime que les États généraux se conduiraient. Celle de Beretti était de faire sa cour au premier ministre, et par conséquent de lui donner les nouvelles et les assurances qui étaient le plus à son goût. Craignant cependant que l'événement ne démentît ce qu'il avait écrit, il faisait observer que la conduite de la république était amphibie, et que sa politique tendait à ne pas déplaire au roi d'Espagne, en même temps qu'elle voulait éviter avec beaucoup de soin de se rendre suspecte aux autres puissances.

Le roi d'Espagne comptait alors sur les projets de Charles XII, roi de Suède, et sur les grands armemens que ce héros du nord faisait pour les exécuter. L'envoyé de Suède en Hollande assura Beretti que son maître avait sur pied soixante-quinze mille hommes effectifs et vingt-deux navires armés ; mais l'argent lui manquait, et c'était le seul secours qu'il eût à demander à ses alliés pour l'aider à faire la guerre au roi d'Angleterre. Le roi d'Espagne, ayant les mêmes vues, promettait au roi de

Suède trente mille hommes et trente vaisseaux de guerre ; et c'était par une diversion si puissante que Sa Majesté Catholique pouvait avec raison se flatter de renverser et d'anéantir les projets de la quadruple alliance, surtout s'il était possible d'engager le czar et le roi de Prusse à s'unir avec le roi de Suède pour exécuter de concert de si grands projets. Ils causaient peu d'inquiétude en Angleterre. Le roi de Sicile continuait ses instances à cette cour pour en obtenir des secours. Elle pressait, de son côté, le régent de faire cause commune avec elle pour sauver la Sicile et la garantir de l'invasion totale de la part des Espagnols. Stairs, ministre d'Angleterre, appuyé par les lettres de l'abbé Dubois, prêt à partir de Londres pour retourner en France, agissait fortement, et ne désespérait pas d'obtenir, au moins comme préliminaire, que Son Altesse Royale fit mettre au moins pour quelque temps à la Bastille le, duc d'Ormond, qui pour lors était à Paris.

Les deux ambassadeurs d'Espagne, l'un à Londres, l'autre à la Haye, pensaient bien différemment sur l'état où les affaires se trouvaient alors. Le premier déplaisait et s'était rendu suspect au premier ministre du roi son maître en représentant ce qu'il voyait des forces de l'Angleterre et des intentions de son roi et de ses ministres. Beretti ne déplaisait pas moins par l'exagération continuelle de son crédit en Hollande et des services importants selon lui qu'il y rendait au roi son maître. Montéléon pressait Albéroni de, terminer le plus tôt qu'il serait possible l'affaire de Sicile. Il ne cessait de représenter combien les moments étaient chers et les conséquences fâcheuses de laisser traîner cette expédition. Le duc de Savoie sollicitait vivement des secours de la part de l'empereur, et demandait au roi d'Angleterre d'ordonner à l'amiral Bing de passer incessamment à Naples avec l'escadre Anglaise qu'il commandait. Il n'y avait pas lieu de douter que ce prince n'obtint des demandes si conformes aux sentiments comme à l'inclination de la cour de Vienne et de celle d'Angleterre. L'unique moyen d'en empêcher l'effet était que le roi d'Espagne souscrivit au traité de la quadruple alliance. Montéléon l'avait toujours conseillé et désiré, et ses instances réitérées le rendaient odieux à Albéroni, dont il était obligé de combattre les vues et les raisonnements, principalement pendant le séjour que le comte de Stanhope faisait encore à Madrid, et l'événement de la négociation étant regardé comme une décision certaine ou de l'affermissement de la paix, ou d'une rupture ouverte entre l'Espagne et l'Angleterre. L'envoyé de Savoie à Londres, pressant vivement les ministres d'Angleterre de garantir les États possédés par le roi son maître, obtint enfin l'assurance du secours que l'amiral Bing lui donnerait. Il était parti du port Mahon le 22 juillet pour se rendre à Naples,

déclarant que, s'il rencontrait la flotte d'Espagne, il ne pourrait pas se résoudre à demeurer simple spectateur des entreprises des Espagnols, par conséquent faire une mauvaise figure à la tête d'une flotte Anglaise.

L'abbé Dubois, partant de Londres pour retourner en France, n'oublia rien pour persuader le ministre de Savoie de ce qu'il avait fait et voulu faire pour le service de ce prince, et les protestations de son zèle allèrent au point de contredire à Londres ce que M. le duc d'Orléans avait dit à Paris, en sorte que l'envoyé de Savoie en conclut qu'il fallait qu'il y eût nécessairement un mensonge, soit de la part de Son Altesse Royale qu'on ne devait pas en soupçonner, soit de la part de son agent en Angleterre. Le même accident arrivait souvent dans un temps où les traités fréquents qu'on était curieux de négocier se contredisaient assez ordinairement, et que des gens peu instruits des affaires politiques désiraient pour leur intérêt personnel d'être employés à les administrer.

L'incertitude des événements de Sicile et du succès qu'aurait l'entreprise des Espagnols suspendait toute décision de la négociation du comte de Stanhope à Madrid. L'intention d'Albéroni était de la prolonger et de la régler suivant les nouvelles qu'il recevrait d'Italie, persuadé que d'ailleurs on ne pouvait être trop en garde contre les artifices de la cour de Vienne, dont toute la conduite, disait-il, était un tissu de menteries, et dans l'opinion qu'il n'y avait à la cour d'Espagne que des stupides et des insensés. Peut-être ne pensait-il pas mieux de ceux qui se mêlaient en France des affaires les plus importantes ; car en parlant du maréchal d'Huxelles, il disait « que ce pauvre vieux maréchal avançait comme un trait de politique profonde que, la supériorité de l'empereur étant bien connue, il fallait travailler à l'augmenter. » Raisonnement et conséquence qu'il était assez difficile de comprendre. Un ministre éclairé et pénétrant, tel que l'était Stanhope, comprit aisément et dès les premières conférences qu'il eut avec Albéroni, que, malgré les protestations de ce cardinal de son aversion pour la guerre et du désir d'établir une paix solide, on ne devait cependant attendre de sa part aucune facilité pour un accommodement. Albéroni, rejetant sur son maître tout ce qu'il y avait d'odieux dans le désir de la guerre, protestait qu'il n'en était pas l'auteur, et que, s'il en était le maître, la paix régnerait bientôt dans toute l'Europe, qu'il ne désirait pour le roi d'Espagne aucune augmentation d'États en Italie parce que, gouvernant bien son royaume renfermé dans son continent, et possédant les Indes, il serait beaucoup plus puissant qu'en dispersant ses forces. Oran, suivant la pensée d'Albéroni, valait mieux que l'Italie. Leurs Majestés Catholiques avaient cependant pris à coeur,

les affaires d'Italie, et ne souffriraient pas que l'empereur se rendît maître d'une si belle partie de l'Europe. À ces vues politiques, le cardinal ajoutait que la paix et l'amitié des puissances voisines était ce qui convenait le mieux à ses intérêts particuliers et personnels. Sans cette union, il était impossible de soutenir la forme de gouvernement qu'il avait établie en Espagne, et qui ne subsisterait pas toujours quand il aurait abandonné la pénible administration des affaires ; mais la paix, l'amitié des voisins convenaient à l'Espagne, et il n'importait pas moins aux autres puissances d'empêcher que l'empereur s'agrandît en Italie ; et c'était pour elles une fausse politique que celle de s'opposer à un monarque qui, loin d'agir par un motif d'ambition, employait contre ses propres intérêts les forces de son royaume pour établir et maintenir un juste équilibre en Europe. Stanhope et Nancrevé vécurent dans une grande intelligence pendant que tous deux demeurèrent à Madrid, et se communiquèrent réciproquement le peu de succès de leur négociation.

Quelque temps auparavant le roi d'Angleterre avait fait remettre au baron de Ripperda, ambassadeur de Hollande, une somme de quatorze mille pistoles pour les donner au cardinal Albéroni de la part de Sa Majesté Britannique, et jamais Albéroni n'en avait entendu parler. Il envoya chercher Ripperda pour approfondir cette affaire, dont on ignore quel a été l'éclaircissement. Si le cardinal reçut cette somme, elle fut mal employée ; car il témoigna toujours la même opposition à la quadruple alliance, aussi peu goûtée dans les cours qui n'y furent pas invitées qu'elle l'avait été à la cour d'Espagne. Celle de Rome crut avoir lieu de craindre l'association des deux premiers princes de l'Europe avec les principales puissances protestantes, et, voyant la guerre à ses portes, elle ne savait à qui recourir, ni de quel côté elle attendrait du secours contre les événements qui intéresseraient infailliblement les États de l'Église.

Le roi d'Espagne, mécontent du pape, et qu'Albéroni ne cessait d'animer contre Sa Sainteté, avait ordonné aux réguliers ses sujets, étant à Rome, d'en sortir, et de retourner, en leur pays. Sa Sainteté leur avait, au contraire, défendu de se retirer, et fait la même défense à tout Espagnol, sous peine d'excommunication et autres peines spirituelles. On devait s'attendre que le roi d'Espagne défendrait réciproquement à ses sujets d'obéir aux ordres du pape, et [que], par conséquent, les deux cours, loin de se concilier, s'aggraveraient chaque jour de plus en plus. Sa Sainteté n'espérait guère de meilleures dispositions de la part de la France, malgré le grand nombre de partisans que Rome avait dans le clergé du royaume, et leur empressement à rechercher et

à pratiquer tous les moyens de lui plaire, aux dépens même de la paix et de l'union de l'Église ; ils croyaient s'avancer, obtenir des grâces particulières, parvenir à ces dignités supérieures, si capables d'éblouir et d'aveugler les ecclésiastiques ; dignités qui ne dépendent que du pape, et que les rois, contre leur propre intérêt, ont admises et honorées en leurs cours. Ces vues éloignées et différentes, suivant le rang de ceux dont elles faisaient l'objet, les animaient également à chercher et employer les moyens de plaire à Rome ; les uns comme zélés défenseurs des maximes et de l'autorité du saint-siège ; d'autres, d'un plus bas étage, comme espions, et capables de donner, soit au nonce, soit aux autres agents, des avis importants de ce qu'il se passait en France, et des résolutions que le pape devait prendre pour maintenir ses droits et son autorité. Ils y avait longtemps qu'ils pressaient le pape de, etc.

Dans ces circonstances, le roi tint son lit de justice. Il n'y fut pas question des affaires de Rome, mais des prétentions des princes légitimés, et de leurs contestations avec les princes du sang. L'opposition du parlement à la création d'un garde des sceaux ne fut pas écoutée ; il fallut obéir et enregistrer les lettres. L'autorité du régent, attaquée par le parlement, parut par le succès qu'il avait eu au lit de justice, et les étrangers le considérèrent comme un premier fruit des traités que ce prince avait signés dernièrement.

La résistance du roi d'Espagne à souscrire à ces mêmes traités fit échouer son entreprise en Sicile, et de plus, elle lui coûta la perte de sa flotte. Elle était partie du Phare de Messine le 9 août, à quatre heures du matin, pendant que l'armée espagnole continuait de bombarder la citadelle de Messine. Cette flotte, fuyant celle d'Angleterre commandée par l'amiral Bing, faisait voile vers Catane. Le lendemain 10 août, les vaisseaux Anglais arrivèrent à deux heures après midi dans le Phare, et, le vent manquant à la flotte d'Espagne, ils l'atteignirent à douze lieues de Syracuse, vers le cap Passaro. Les meilleurs vaisseaux espagnols très maltraités, étaient encore poursuivis par Bing le 11 août à midi, et six ou sept navires Anglais, demeurés en arrière pour attaquer l'arrière-garde espagnole, avaient déjà coulé bas quatre navires, cinq autres étaient sautés en l'air à la vue de Syracuse, et l'amiral Bing avait envoyé dire à Maffei, vice-roi de l'île, que le reste de la flotte était réduit à ne pouvoir ni fuir ni se défendre. La nouvelle de la défaite de la flotte d'Espagne ne causa nulle peine au régent ; au contraire, l'union était si bien cimentée entre Son Altesse Royale et le roi d'Angleterre que l'un et l'autre réciproquement se regardaient comme intéressés dans la même cause.

Stairs se réjouissait de la faiblesse du parti opposé au régent, de l'union du gou-

vernement, et de penser que Son Altesse Royale ne serait plus exposée à l'infinité d'inconvénients et de dangers intestins dont elle était sans cesse environnée ; enfin que ses amis au dehors pourraient se reposer sur lui et compter sur sa conservation. Peut-être Stairs écrivait et disait ce qu'il ne pensait pas, et souhaitait, au contraire, de voir le feu de la division embraser tout le royaume ; mais il était loin d'avoir cette satisfaction. L'esprit de paix régnait en France, celui de sédition en était banni, et ceux qui connaissaient le bonheur d'y voir la tranquillité maintenue désiraient seulement que Dieu voulût donner à la régence l'esprit de conseil, et de profiter des avantages que la France et l'Espagne trouveraient à bien vivre ensemble dans une parfaite intelligence. C'était ainsi que s'expliquait l'ambassadeur d'Espagne à Paris ; mais secrètement il agissait différemment. Appliqué à l'exécution ponctuelle des commissions secrètes qu'il recevait, il assurait Albéroni de ses soins à bien instruire ceux qu'il nommait les artisans, comment et quand ils devaient faire leurs travaux. Il tâchait, disait-il, de les tenir contents et disposés à servir de bon coeur. Il gardait entre ses mains les matériaux qu'il recevait du cardinal, et s'en servirait seulement dans les temps convenables. Lorsqu'il serait nécessaire d'envoyer de nouveaux modèles, il ne le ferait pas par la voie ordinaire, parce qu'elle était évidemment pernicieuse.

Les mémoires secrets et nécessaires pour achever le récit de ce qui s'est passé de particulier dans le reste de l'année 1718 manquent depuis la fin du mois d'août ; on sait seulement par les écrits publics que le comte de Stanhope, après avoir espéré un heureux succès de sa commission, cessa de se flatter lorsque les nouvelles arrivèrent à Madrid, où il était, de la destruction de la flotte espagnole par les Anglais dans les mers de Sicile, et de l'arrivée des galions à Cadix. Albéroni avait demandé pour conditions de l'accession du roi d'Espagne au traité de la quadruple alliance, que la propriété des îles de Sardaigne et de Sicile fût laissée et cédée au roi catholique moyennant un équivalent pour la Sicile que l'empereur donnerait au duc de Savoie dans le Milanais ; que, de plus, Sa Majesté Catholique eût à satisfaire les princes d'Italie sur toutes leurs prétentions ;

À rappeler les troupes qu'elle faisait alors marcher en Italie ;
 Fixer le nombre de celles qu'il y maintiendrait à l'avenir ;
 S'engager à ne se pas mêler de la succession de la Toscane ;
 Renoncer à toute prétention sur les fiefs de l'empire.

La flotte d'Angleterre venait de causer trop de dommages à l'Espagne pour la laisser tranquillement séjourner dans la Méditerranée. Albéroni exigeait donc que le roi

d'Angleterre eût à la rappeler incessamment.

Ces demandes soutenues avec opiniâtreté et si contraires aux instructions données au comte de Stanhope, aussi bien qu'aux pouvoirs qu'il avait reçus du roi son maître, l'obligèrent à partir d'une cour où désormais il ne pouvait que perdre son temps. Il prit donc congé du roi et de la reine d'Espagne, et retournant en France le 26 août ; il trouva que le traité de la quadruple alliance entre la France, l'empereur, l'Angleterre et la Hollande, avait été signé le 22 du même mois de la même année 1718.

CHAPITRE XIII.

1718

J'AI PRIS TOUT CE QUI EST D'AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE CE QUE M. DE TORCY M'A COMMUNIQUÉ. - MATÉRIAUX INDIQUÉS SUR LA SUITE DE L'AFFAIRE DE LA CONSTITUTION, TRÈS CURIEUX PAR EUX-MÊMES ET PAR LEUR EXACTE VÉRITÉ. - RELIGION SUR LA VÉRITÉ DES CHOSSES QUE JE RAPPORTE. - RÉFLEXIONS SUR CE QUI VIENT D'ÊTRE RAPPORTÉ DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. - ALBÉRONI ET DUBOIS. - ÉTAT DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE AVANT ET APRÈS LES TRAITÉS D'UTRECHT. - FORTUNE D'ALBÉRONI. - CARACTÈRE DU ROI ET DE LA REINE D'ESPAGNE. - GOUVERNEMENT D'ALBÉRONI. - COURT PINCEAU DE M. LE DUC D'ORLÉANS ET DE L'ABBÉ DUBOIS, DES DEGRÉS DE SA FORTUNE. - PERSPECTIVE DE L'EXTINCTION DE LA MAISON D'AUTRICHE, NOUVEAU MOTIF À LA FRANCE DE CONSERVER LA PAIX ET D'EN PROFITER. - CONSIDÉRATION SUR L'ANGLETERRE, SON INTÉRÊT ET SES OBJETS À L'ÉGARD DE LA FRANCE, ET DE LA FRANCE AU SIEN. - FOLLE AMBITION DE L'ABBÉ DUBOIS DE SE FAIRE CARDINAL, DÈS SES PREMIERS COMMENCEMENTS. - ARTIFICES DE DUBOIS POUR SE RENDRE SEUL MAÎTRE DU SECRET DE LA NÉGOCIATION D'ANGLETERRE, ET SON PERFIDE MANÈGE À NE LA TRAITER QUE POUR SON INTÉRÊT PERSONNEL, AUX DÉPENS DE TOUT AUTRE. - DUBOIS VENDU À L'ANGLETERRE ET À L'EMPEREUR POUR UNE PENSION SECRÈTE DE QUARANTE MILLE LIVRES STERLING ET UN CHAPEAU, AUX DÉPENS COMME ÉTERNELS DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE. - AVANTAGES QUE L'ANGLETERRE

EN TIRE POUR SA MARINE ET SON COMMERCE, ET LE ROI D'ANGLETERRE POUR S'ASSURER DE SES PARLEMENTS.

On a vu en plusieurs endroits de ces Mémoires que j'y ai toujours parlé sur les affaires étrangères d'après Torcy. Il les avait administrées avec son père et son beau-père, puis seul après eux jusqu'à la mort du roi : ensuite il en avait conservé le fil par le secret de la poste dont il était demeuré directeur, puis devenu surintendant. Quelque part qu'il plût au régent de m'y donner dans son cabinet depuis que le conseil de régence n'était plus devenu qu'une forme à qui tout était dérobé en ce genre jusqu'à conclusion résolue, ma mémoire n'aurait pu m'en fournir la suite et les dates parmi tant de faits croisés, avec l'exactitude et la précision nécessaire si je n'avais eu d'autre secours. Torcy s'était fait à mesure un extrait de toutes les lettres qu'il continua jusqu'à la fin d'août 1718, et c'est un dommage irréparable, et que je lui ai bien reproché depuis, de ne l'avoir pas continué tant qu'il a eu les postes, que nous verrons que le cardinal Dubois lui arracha en 1721. On y verrait jusque-là dans ces trois années bien des choses curieuses qui demeureront ensevelies, et tout le manège et l'intrigue de la chute d'Albéroni et du double mariage d'Espagne. Torcy m'a prêté ses extraits ; c'est d'où j'ai puisé le détail du récit que j'ai donné depuis la mort du roi, de la suite et du détail des affaires étrangères. Je les ai abrégées et n'ai rapporté que le nécessaire. Mais ce qui s'est passé en 1718 m'a paru si curieux et si important que j'ai cru devoir non pas abrégier ni extraire, mais m'astreindre à copier fidèlement tout et n'en pas omettre un mot ; j'ai seulement laissé tout ce qui regarde la constitution, comme j'avais fait dans les extraits que j'ai abrégés sur les années précédentes, parce que je me suis fait une règle ainsi que je l'ai dit plusieurs fois, de ne point traiter cette matière ; mais j'ai conservé la copie exacte et entière de tous les extraits des lettres que M. de Torcy m'a prêtés et qu'il a faits, dans lesquels on pourra justifier tout ce que je rapporte des affaires étrangères, et voir, de plus, ce qui regarde la suite de l'affaire de la constitution, de laquelle je n'ai rien dit, et où on verra des horreurs à faire dresser les cheveux à la tête de la part du nonce Bentivoglio, des cardinaux de Rohan et de Bissy, et des principaux athlètes de cette déplorable bulle, de tout ordre et de toute espèce, avec une suite, une exactitude, une précision qui ôtent tout moyen de s'inscrire en faux contre la moindre circonstance de tant de faits secrets et profonds et presque tous plus scélérats et plus abominables les uns que les autres, et le parfait contradictoire en plein en droiture, candeur, douceur, vérité, et trop de patience et de mesure dans le cardinal de Noailles et les principaux

qui ont figuré de ce côté avec lui et sous lui.

Quoique la netteté, le coulant, la noblesse et la correction du style que j'ai copié, fasse par son agrément et sa douceur sauter aux yeux sa différence d'avec le mien, je n'ai pas voulu toutefois laisser ignorer au lecteur, si jamais ces Mémoires en trouvent, ce qui n'est pas de moi, par le mépris que j'ai pour les plagiaires, et lui donner en même temps la confiance la plus entière dans ce que je rapporte des affaires étrangères, en lui expliquant d'où je l'ai pris pour suivre fidèlement la règle que je me suis imposée, de ne rien exposer dans ces Mémoires qui n'ait passé par mes mains ou sous mes yeux, ou qui ne soit tiré des sources les plus certaines que je nomme en exprimant de quelle manière je l'y ai puisé. Reste maintenant, avant que de reprendre le fil des événements de cette année 1718, à faire quelques courtes réflexions sur ce qu'on vient de voir des affaires étrangères. Ce n'est pas que j'ignore le peu de place et la rareté dont les réflexions doivent occuper qui fait et qui lit des histoires, et plus encore des Mémoires, parce qu'on veut suivre les événements, et que la curiosité ne soit pas interrompue pour ne voir que des raisonnements souvent communs, insipides et pédants, et ce que celui qui écrit veut donner à penser de son esprit et de son jugement. Ce n'est point aussi ce qui me conduit à donner ici quelques réflexions, mais l'importance de la matière et les suites funestes de l'enchaînement qu'elles ont formé, sous lesquelles la France gémit peut-être des siècles.

J'ai souvent ouï dire au P. de La Tour, général de l'Oratoire, qui était un homme de beaucoup de sens, d'esprit et de savoir, et d'une grande conduite et piété, qu'il fallait que les hommes fussent bien peu de chose devant Dieu, à considérer, dans la plupart des empereurs romains, quels maîtres il avait donnés à l'univers alors connu, et en comparaison desquels les plus puissants monarques de ces derniers siècles n'égalent pas en puissance et en étendue de gouvernement les premiers officiers que ces empereurs employaient sous eux au gouvernement de l'empire. Si, de ces monarques universels, on descend à ceux qui leur ont succédé dans la suite des siècles et dans les diverses divisions qu'à successivement formées la chute de l'empire romain, on y retrouvera en petit la même réflexion à faire, et on s'étonnera de qui les divers royaumes sont devenus la proie et le jouet sous les rois particuliers. Je ne sais si c'est que le spectacle frappe plus que la lecture, mais rien ne m'a fait tant d'impression que ce qui vient d'être exposé sur les affaires étrangères. On y voit les deux plus puissantes monarchies gouvernées, par deux princes entièrement différents, dont le très différent caractère s'aperçoit pleinement en tout avec une supériorité d'esprit transcendante, et très pénétrante dans l'un

des deux, également conduits comme deux enfants par deux hommes de la lie du peuple, qui font tranquillement et sans obstacle chacun leur maître et la monarchie qu'il domine, l'esclave et le jouet de leur ambition particulière contre les intérêts les plus évidents des deux princes et des deux monarchies. Deux hommes sans la moindre expérience, sans quoi que ce soit de recommandable, sans le plus léger agrément personnel, sans autre appui chacun que de soi, qui ne daignent ou ne peuvent cacher leur intérêt et leur ambition à leur maître, ni leur fougue et leurs fureurs, et qui presque dès le premier degré ne ménagent personne, et ne montrent que de la terreur. Un court détail trouvera son application importante.

Il faut premièrement se rappeler ce qui s'est passé dans la guerre qui a suivi l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne, les funestes revers qui ont ébranlé les trônes du grand-père et du petit-fils, les circonstances affreuses et déplorables où ils se sont trouvés de ne pouvoir ni soutenir la guerre davantage ni obtenir la paix ; l'un prêt à passer la Loire pour se retirer vers la Guyenne et le Languedoc, l'autre à s'embarquer avec sa famille pour les Indes ; l'énormité et la mauvaise foi des propositions faites à Torcy dans la Haye, et à nos plénipotentiaires à Gertruydemberg ; enfin les miracles de Londres, qui tirèrent ces deux monarques des abîmes par la paix d'Utrecht, et finalement par celles de Rastadt et de Bade. C'est ce qui se voit dans ces Mémoires pour les événements et pour les pourparlers de paix et les traités, par les copies des Pièces originales que Torcy, par qui tout a passé, m'a prêtées, et dont j'ai parlé plus d'une fois ; on les trouvera dans les Pièces. D'une situation si forcée et si cruelle, des conditions affreuses ardemment désirées pour en sortir du temps du voyage de Torcy à la Haye, et de la négociation de Gertruydemberg à l'état où la paix d'Utrecht et sa suite de Rastadt et de Bade ont laissé la France et l'Espagne, la disproportion est telle que de là mort à la vie. Tout conspirait donc à persuader la jouissance d'un si grand bien, et si peu espérable ; d'en profiter pour la longue réparation des deux royaumes, que de si grands et si longs revers avaient mis aux abois, et se garantir cependant avec sagesse de tout ce qui pouvait troubler cette heureuse tranquillité, et exposer l'épuisement où on était encore à de nouveaux hasards. La droite raison, le simple sens commun démontrent que ce but était ce qui devait faire l'entière et la continuelle application du gouvernement de la France et de l'Espagne. Celle-ci à la vérité n'était pas comme la France en paix avec toute l'Europe.

L'empereur seul, séparé à son égard de toutes les autres puissances, n'avait consenti qu'à une longue trêve, mais aussi bien cimentée qu'une paix, et pour les conditions et

pour les garanties. L'Espagne en jouissait paisiblement, en attendant que les temps et les conjonctures devinssent assez favorables pour convertir cette trêve en une paix. Le roi d'Espagne ne pensait qu'à en jouir cependant, et à réparer son royaume et ses forces. Il y était également convié par le dedans qui en avait grand besoin, et par le dehors où il n'aurait pu compter que sur la France, qui sentait ses besoins et qui voulait conserver la paix ; qui de plus avait perdu Louis XIV ; qui était ainsi tombée dans une minorité ; enfin qui, au lieu d'un grand roi, aïeul paternel de Philippe V, était gouvernée par un régent, que M^{me} des Ursins avait, comme on l'a vu, brouillé avec lui jusqu'à un degré peu commun entre princes, et sur lequel il n'était rien moins qu'apparent qu'il pût compter. C'est dans cette situation qu'Albéroni parvint à être le maître absolu de l'Espagne, par les prompts degrés qu'on a vu que la fortune lui dressa. Le néant de son extraction, ses premiers commencements auprès du duc de Vendôme, ses moeurs, sa vie, son caractère, la disgrâce de ce prétendu héros qui le conduisit à sa suite en Espagne, le fatal hasard du second mariage de Philippe V à la fille de son maître, la chute de la princesse des Ursins, l'usage qu'il sut faire d'être sujet et après ministre de Parme en Espagne, et de l'exacte clôture où la politique de M^{me} des Ursins avait su enfermer et accoutumer Philippe V, en sorte qu'il n'eût qu'à continuer ce qu'il trouvait en usage, et qui ne lui était pas moins nécessaire qu'il avait été utile à celle qui l'avait établie : Gibraltar, demeuré aux Anglais pour n'avoir jamais voulu laisser approcher Louville, arrivé à Madrid de la part du régent, comme on l'a vu ici en son temps, est un fatal monument de cette exacte et jalouse clôture ; tout cela a été raconté en son temps avec exactitude, en sorte qu'il n'y a qu'à s'en souvenir ou le repasser dans ces Mémoires sans en rien retoucher ici.

Albéroni trouve un roi solitaire, enfermé, livré par son tempérament au besoin d'une épouse, dévot et dévoré de scrupules, peu mémoratif des grands principes de la religion et abandonné à son écorce, timide, opiniâtre, quoique doux et facile à conduire, sans imagination, paresseux d'esprit, accoutumé à s'abandonner à la conduite d'un autre, commode au dernier point pour la certitude de ne parler à personne ni de se laisser approcher, ni encore moins parler par personne et pour la sécurité de ne songer jamais à autre femme qu'à la sienne, glorieux pourtant, haut et touché de conquérir et d'être compté en Europe, et, ce qui est incompréhensible, sans penser avec de la valeur à sortir de Madrid, et content de la vie du monde la plus triste, la plus la même tous les jours, sans penser jamais à la varier ni à donner le moindre amusement à son humeur mélancolique que dès battues, et tête à tête avec la reine en chemin, et dans la

feuillée destiné à tirer sur les bêtes qu'on y faisait passer ; une reine pleine d'esprit, de grâces ; de hauteur, d'ambition, de volonté de gouverner et de dominer sans partage, à qui rien ne coûta pour s'y porter et s'y maintenir ; hardie, entreprenante, jalouse, inquiète, ayant toujours en perspective le triste état des reines veuves d'Espagne, pour l'éviter à quelque prix que ce pût être, et voulant pour cela à quelque prix que ce fût aussi, former à un de ses fils un État souverain, et à plus d'un dans la suite ; haïssant les Espagnols à visage découvert, abhorrée d'eux de même, et n'ayant de ressource que dans les Italiens qu'elle avança tant qu'elle put ; de conseil et de confiance qu'au sujet et au ministre de Parme qui l'était allé chercher et était venu avec elle ; d'ailleurs ignorant toutes choses, élevée dans un grenier du palais de Parme par une mère austère, qui ne lui donna connaissance de rien, et ne la laissa voir ni approcher de personne, et passée de là sans milieu dans la *spelonque* du roi d'Espagne où elle demeura tant qu'elle vécut, sans communication avec qui que ce pût être ; réduite ainsi à ne voir que par les yeux d'Albéroni, le seul à qui elle fût accoutumée par le temps du voyage, le seul à qui elle crût pouvoir se confier par sa qualité de sujet et de ministre de Parme en Espagne, le seul dont elle voulût se servir pour gouverner le roi et la monarchie, parce que, n'ayant point d'État, il ne pourrait se passer d'elle, ni jamais à son avis lui manquer ni lui porter ombrage. Tel fut le champ offert et présenté à Albéroni pour travailler à sa fortune sans émule et sans contradicteur. Telle fut la source de sa sécurité à tout entreprendre au dedans et au dehors, à s'enrichir dans les ténèbres d'une administration difficile à découvrir, impossible à révéler, à se rendre redoutable, sans nulle sorte d'égard pour ne trouver aucun obstacle à commettre sans ménagement le roi et la reine d'Espagne pour son cardinalat avec les plus grands et les plus scandaleux éclats, et depuis pour l'archevêché de Séville, qui fut le commencement de son déclin, enfin à engager, une guerre folle contre l'empereur malgré toute l'Europe et abandonné de toute l'Europe ; et l'empereur, au contraire, puissamment secouru et aidé vigoureusement par la France, l'Angleterre et la Hollande. De là les efforts prodigieux pour soutenir une guerre si follement entreprise, pour se rendre nécessaire et se maintenir dans le souverain pouvoir et dans les moyens de s'enrichir, et de pêcher en eau trouble dans les marchés, les fournitures, les entreprises de toutes les sortes dont il disposait seul ; de là cette opiniâtreté funeste à rejeter tout accommodement que l'Espagne n'eût osé espérer, et qui établissait un fils de la reine dès lors en Italie avec promesse et toute apparence de le voir bientôt en possession des États de Parme et de Toscane par les

offices de l'Angleterre sur l'empereur, laquelle voulait éviter une guerre qui la privait du commerce de l'Espagne et des Indes.

Ces efforts qui achevèrent d'épuiser inutilement l'Espagne, anéantirent sa marine qui venait de se relever, d'où cette couronne souffrit après, par un enchaînement de circonstances, un préjudice accablant dans les Indes, dont il est bien à craindre qu'elle ne puisse jamais se relever. C'est ce qu'opéra le tout-puissant règne de ce premier ministre en Espagne, quoique fort court, qui après avoir insulté toute l'Espagne, traité Rome indignement, offensé toutes les puissances de l'Europe et très dangereusement le régent de France en particulier, contre lequel il voulut soulever tout le royaume, chassé enfin honteusement d'Espagne, s'en trouva quitte après quelques mois d'embarras ; et à l'abri de sa pourpre et de ses immenses richesses qu'il s'était bien gardé de placer en Espagne, figura à Rome dans les premiers emplois, et s'y moqua pleinement de la colère de toute l'Europe qu'il avait excitée contre lui, et méprisa impudemment celle de ses maîtres, qui de la plus vile poussière l'avaient élevé jusqu'au point de ne pouvoir lui nuire ni se venger de lui. Cette leçon toutefois, quelque forte qu'elle fût, ni la connaissance qu'eut le roi d'Espagne de tous les criminels et fous déportements d'Albéroni, après qu'il l'eut chassé, et que les langues furent déliées, ne fut pas capable de le dégoûter de l'abandon à un seul. La paresse et l'habitude furent plus fortes ; on vit encore en Espagne quelque chose, sinon de plus violent, au moins de plus ridicule dans le règne du Hollandais qui succéda à la toute-puissance d'Albéroni, et qui, chassé à son tour, en fut comblé la mesure chez les corsaires de Barbarie, où, faute d'autre retraite, il alla finir ses jours ; mais rien ne put déprendre Philippe V du faux et ruineux repos d'un premier ministre, dont il n'a pu se passer jusqu'à sa mort, au grand malheur de sa réputation et de sa monarchie.

La France ne fut pas plus heureuse, et ce qui est incompréhensible, sous un prince à qui rien ne manqua pour le plus excellent gouvernement, connaissances de toutes les sortes, connaissance des hommes, expérience personnelle et longue tandis qu'il ne fut que particulier ; traverses les moins communes, réflexions sur le gouvernement des différents pays, et surtout sur le nôtre ; mémoire qui n'oubliait et qui ne confondait jamais ; lumières infinies ; nulle passion incorporelle, et les autres sans aucune prise sur son secret, ni sur son administration ; discernement exquis, défiance extrême, facilité surprenante de travail, compréhension vive, une éloquence naturelle et noble, avec une justesse et une facilité incomparable de parler en tout genre ; infiniment d'esprit, et je l'ai dit ailleurs, un sens si droit et si juste, qu'il ne [se] serait jamais trompé si en

chaque affaire et en chaque chose il avait suivi la première lumière et la première appréhension de son esprit. Personne n'a jamais eu tant ni une si longue expérience que lui et l'abbé Dubois ; personne aussi ne l'a-t-il jamais si bien connu ; et quand je me rappelle ce qu'il m'en a dit dans tous les temps de ma vie et dans le moment même qu'il le déclara premier ministre, et encore depuis, il m'est impossible de comprendre ce qu'il en a fait, et l'abandon total où il s'est mis de lui. On en verra encore d'étranges traits dans la suite. Il est inutile de reprendre ici ce qu'on a vu dans ces Mémoires de l'infime bassesse, des serviles et abjects commencements, de l'esprit, des moeurs, du caractère de l'abbé Dubois, des divers degrés qui le tirèrent de la boue, et de sa vie jusqu'à la régence de M. le duc d'Orléans. On l'a même conduit plus loin : on a exposé son profond projet d'arriver à tout par Stanhope et par l'Angleterre ; le commencement de son exécution par son adresse et ses manèges à infatuer le régent du besoin réciproque que le roi d'Angleterre et lui auraient l'un de l'autre ; enfin ces Mémoires l'ont conduit à Hanovre et à Londres, et c'est ce fil qu'il ne faut pas perdre de vue depuis son commencement. Voilà donc M. le duc d'Orléans totalement livré à un homme de néant, qu'il connaissait pleinement pour un cerveau brûlé, étroit, fougueux outre mesure ; pour un fripon livré à tout mensonge et à tout intérêt, à qui homme vivant ne s'était jamais fié, perdu de débauches, d'honneur, de réputation sur tous chapitres, dont les discours et les manières n'avaient rien que de rebutant, et qui sentait le faux en tout et partout à pleine bouche, un homme enfin qui n'eut jamais rien de sacré ; à qui a connu l'un et l'autre, cette fascination ne peut paraître qu'un prodige du premier ordre, augmenté encore par les avertissements de toutes parts.

La France n'avait besoin que d'un gouvernement sage au dedans pour en réparer les vastes ruines, et au dehors pour conserver la paix ; son épuisement et la minorité, qui est toujours un état de faiblesse, le demandaient. Il n'était pas temps de songer à revenir sur les cessions que les traités de Londres et d'Utrecht avaient exigées, et nulle puissance n'avait à former de prétentions contre elle. Outre la nécessité de profiter de la paix pour la réparation des finances et de la dépopulation du royaume, une perspective éloignée y engageait d'autant plus qu'on devait être instruit par la faute de la guerre terminée par la paix de Ryswick, uniquement due à l'ambition personnelle de Louvois, qui l'avait allumée, comme il a été remarqué dans ces Mémoires. On aurait dû prévoir alors l'importance de se tenir en force, de profiter de l'ouverture de la succession d'Espagne, que la santé menaçante de Charles II faisait regarder comme peu éloignée, et en attendant ne pas alarmer l'Europe par l'ambition de faire les armes à

la main un électeur de Cologne et rétablir un roi d'Angleterre, et s'affaiblir par une longue guerre, dont deux ans de paix entre le traité de Ryswick et la mort de Charles II n'avaient pas eu le temps de remettre la France, ni de refroidir cette formidable alliance de toute l'Europe contre elle, qui se rejoignit comme d'elle-même après la mort de Charles II. L'empereur se trouvait le dernier mâle de la maison d'Autriche avec peu ou point d'espérance de postérité ; son âge et sa santé pouvaient faire espérer une longue vie. Mais il n'en est pas des États comme des hommes ; quelque longue que pût être la vie de l'empereur il [était] toujours certain que la France le survivrait. Comme elle n'avait point de prétentions à former à sa mort sur l'empire, ni sur pas un de ses États, elle n'avait pas à craindre la même jalousie qui lui avait attiré toute l'Europe sur les bras à l'ouverture de la succession d'Espagne. Il était néanmoins de son plus pressant intérêt d'empêcher que des cendres de la maison d'Autriche il n'en naquît une autre aussi puissante, aussi ennemie, aussi dangereuse, qu'elle avait éprouvé celle-là depuis Maximilien et les rois catholiques, et, pour l'empêcher, profiter des occasions d'alliance d'une part, et se mettre intérieurement en état de l'autre de soutenir utilement des alliés pour diviser cette puissance, en morcelant les nombreux États de la maison d'Autriche.

Il n'est pas besoin d'un grand fonds de politique pour comprendre l'intérêt en ce cas-là tout opposé de l'Angleterre. Sa position la rend inaccessible à l'invasion étrangère quand elle-même n'y donne pas les mains. Elle est riche et puissante par son étendue, et beaucoup plus par son commerce ; mais elle ne peut figurer par elle-même que sur mer et par la mer. Sa jalousie contre la France est connue depuis qu'elle en a possédé plus de la moitié, et qu'elle n'y a plus rien. Par terre elle ne peut donc rien, et sa ressource ne peut être que dans l'alliance d'une grande puissance jalouse aussi de la France, et terrienne, qui ait en hommes et en pays de quoi lui faire la guerre, et qui manquant d'argent, et n'en pouvant tirer que de l'Angleterre, ait tout le reste. C'est ce que l'Angleterre a trouvé dans la maison d'Autriche, dont toutes deux ont si bien su profiter ; et c'est pour cela même qu'il n'était pas difficile de prévoir l'intérêt pressant de l'Angleterre, de voir renaître des cendres de la maison d'Autriche, le cas arrivant, une autre puissance non moins grande ni moins redoutable dont elle pût faire le même usage contre la France qu'elle avait fait de la maison d'Autriche. Ce n'est pas qu'en attendant il ne fût à propos de bien vivre avec l'Angleterre comme avec tout le reste de l'Europe, mais toutefois sans y compter jamais, et beaucoup moins se

livrer à elle et se mettre dans, sa dépendance ; mais se conduire avec elle honnêtement, sans bassesse, et intérieurement la considérer toujours comme une ennemie naturelle qui ne se cachait pas depuis longues années de vouloir détruire notre commerce, et de s'opposer avec audace et acharnement à tout ce que la France a de temps en temps essayé de faire sur ses propres côtes en faveur de sa marine, dont tout ce qui s'est sans cesse passé à l'égard de Dunkerque est un bel exemple et une grande leçon, tandis qu'à nos portes ils font, à Jersey et à Guernesey, tous les ports, les fortifications et les magasins qu'il leur plaît, et cela de l'aveu du cardinal Fleury qui leur permit d'en prendre tous les matériaux en France, plus proche de ces dangereuses îles que l'Angleterre ; complaisance qui ne se peut imaginer. Il fallait donc dans un royaume flanqué des deux mers, et qui borde la Manche si près, et vis-à-vis de l'Angleterre, et un royaume si propre au plus florissant commerce par la position et par l'abondance de ses productions de toutes espèces nécessaires à la vie, porter toute son application à relever la marine et à se mettre peu à peu en état de se faire considérer à la mer, et non l'abandonner à l'Angleterre, et la mettre ainsi en état de porter l'alarme à son gré tout le long de nos côtes, et le joug anglais, à menacer et envahir nos colonies. Il fallait exciter l'Espagne au même soin et au même empressement d'avoir une bonne marine, et se mettre conjointement en état de ne plus recevoir la loi de l'Angleterre sur la mer dans le commerce, ni à l'égard des colonies françaises et des États espagnols, delà les mers, et pour cela favoriser sous main toute invasion, tout trouble domestique en Angleterre le plus qu'il serait possible, et il n'y avait lors qu'à le vouloir, ce que le ministère d'Angleterre sentait parfaitement. C'était là le vrai, le grand, le solide intérêt de la France malheureusement ce n'était pas celui de l'abbé Dubois. Le sien était tout contraire, et c'est celui-là qui a prévalu.

On a vu en son temps dans ces Mémoires qu'après que le chevalier de Lorraine et le marquis d'Effiat se furent servis de lui pour faire consentir son maître à son mariage avec la dernière fille du roi et de M^{me} de Montespan, l'ambition lui fit tourner la tête au point de se flatter qu'il méritait les plus grandes récompenses, et que, peu content d'une bonne abbaye qu'il eut sur-le-champ, il demanda et il obtint une audience du roi dans laquelle il eut l'audace de lui demander sa nomination au cardinalat, dont le roi fut si surpris et si indigné qu'il lui tourna le dos sans lui répondre, et ne l'a jamais pu souffrir depuis. Si dès lors il osa penser au chapeau, il n'est pas surprenant qu'il y ait visé du moment qu'il a vu jour à s'introduire dans les affaires par l'Angleterre, et qu'il n'y ait tout sacrifié pour y parvenir, comme il est aussi très apparent qu'il n'a

imaginé les moyens de s'introduire dans les affaires par l'Angleterre, que pour y trouver ceux qu'il espérait le pouvoir conduire à ce but si anciennement, quoique si follement désiré.

Possesseur de l'esprit de son maître, il le fut jusqu'à ne lui en laisser pas la liberté et à l'entraîner par un ascendant incompréhensible à son avis, à son sentiment, et pour tout dire à sa volonté, souvent tous contraires par le bon esprit et le grand sens, la justesse et la perspicacité de ce prince. Il devint ainsi seul maître de toute la machine des affaires étrangères, dont le maréchal d'Huxelles n'eut plus dès lors qu'une vaine écorce, le conseil des affaires étrangères encore moins, et les serviteurs les plus confidants du régent quelques légères participations rares par morceaux et par simples récits, courts, destitués de tout raisonnement, encore plus de consultation la plus légère. Dubois donc n'eut plus d'entraves, et sut profiter de sa liberté pour en user dans son entier, et se délivrer de tout instrument qui l'eût pu contraindre, il voulut aller à Hanovre, puis à Londres, et n'avoir avec son maître qu'une correspondance immédiate, pour sevrer Huxelles son conseil et tout autre de toute connaissance de sa négociation, dont il ne leur laissa voir que les dehors, et il choisit pour la remise de ses lettres au régent et du régent à lui un homme dont il était sûr, qui espérait tout par lui, qu'il trompa quand il n'en eut plus que faire, selon sa coutume, et qu'il fit enfin chasser, parce que cet homme s'avisait de se plaindre de lui. C'était Nocé, dont j'ai parlé quelquefois, et dont j'ai fait connaître le caractère, pour qui M. le duc d'Orléans avait de tout temps de l'amitié et de la familiarité, mais qu'il connaissait assez pour se contenter de lui faire du bien, et de l'amusement de sa conversation et de ses fougues souvent justes et plaisantes, car il avait beaucoup d'esprit et de singularité, mais pour se garder de l'employer dans aucune sorte d'affaire. C'est ce que l'abbé Dubois cherchait ; il y trouvait de plus un homme fort accoutumé au prince, et en état de lui rendre fidèlement compte de la mine, de l'air et du visage du régent, quand il lui rendait ses lettres, et qu'il recevait de sa main celles qu'il devait envoyer en réponse. Ces réponses, excepté pour l'écorce ou pour les choses que l'un et l'autre ne se souciaient pas de cacher, comme il s'en trouve toujours dans le cours d'une négociation longue, étaient toujours de la main de M. le duc d'Orléans. Il avait la vue fort basse ; elle peinait surtout en écrivant, et regardait son papier de si près que le bout de sa plume s'engageait toujours dans sa perruque aussi n'écrivait-[il] jamais de sa main que dans la nécessité et le plus courtement qu'il lui était possible. C'était encore un artifice de l'abbé Dubois, et pour n'admettre personne entre lui et son maître dans le secret de sa négociation,

et pour profiter de cette difficulté d'écrire qui jointe de la paresse en ce genre, et à cet ascendant que le prince avait laissé prendre à l'abbé Dubois sur lui, opérât une contradiction légère et un raisonnement étranglé quand il arrivait que le régent n'était pas de son avis, et qui par l'opiniâtreté, la fougue et l'ascendant de Dubois finissait toujours par se rendre à ce qu'il voulait.

Dans cette position, l'infidèle ministre ne pensa plus qu'à profiter de la conjoncture, faire en effet tout ce qui conviendrait à l'Angleterre, le faire de manière qu'à lui seul elle en eût toute l'obligation, lui bien faire sentir ses forces auprès de son maître, et faire son marché aux dépens du régent et du royaume. Il n'ignorait pas que le commerce était la partie la plus sensible à l'Angleterre ; il ne pouvait ignorer sa jalousie du nôtre. Il l'avait déjà bien servie en persuadant au régent de laisser tomber la marine pour ôter toute jalousie au roi Georges, dans ce beau système tant répété du besoin réciproque qu'ils avaient de l'union la plus intime, de concert avec Canillac séduit par les hommages de Stairs, et par le duc de Noailles que cela soulageait dans sa finance et qui fit toujours bassement sa cour à Dubois. Je ne fais que remettre ces choses qui se trouvent expliquées en leur temps. Il fallait continuer cet important service, mais ce n'était pas tout ; il fallait l'étendre jusque sur l'Espagne, si la folie de son premier ministre se roidissait jusqu'au bout à ne vouloir point de paix, ou à prétendre de l'empereur des conditions qu'il ne voudrait jamais passer, ce qui était la même chose. Rien de si essentiel à l'Angleterre pour se saisir de tout commerce et pour se fonder solidement dans les Indes ; et c'était de l'abbé Dubois uniquement que l'Angleterre dépendait pour arriver à un si grand but, tel qu'elle n'aurait jamais osé l'espérer. Dubois n'oublia rien aussi pour en bien persuader Georges et ses ministres, qui en sentirent enfin la vérité. Dubois ainsi les amena à son point, et ce point était double, de l'argent et le chapeau. Le premier n'était pas difficile, on donne volontiers un écu pour avoir un million ; mais, l'autre n'était pas en la puissance immédiate des ministres d'Angleterre ; aussi les laissa-t-il longtemps dans la détresse de deviner par où le prendre, quoiqu'il se montrât en prise. Il voulait échauffer la volonté par le besoin, afin de ne trouver plus de difficulté dès qu'il jugerait qu'il pourrait s'expliquer. Le roi d'Angleterre était bien plus occupé de ses établissements d'Allemagne que des intérêts de la couronne à laquelle il était parvenu. Brême et Verden à attacher à ses États personnels par les lois et les formes de l'empire, était son objet principal. L'empereur, fort occupé de la paix du nord dont il voulait être le dictateur, se sentait des entraves qui l'empêchaient de donner cette investiture à Georges qui soupirait après et qui faisait tout pour l'empereur

dans la négociation de sa paix avec l'Espagne, avec peu de retenue de montrer toute sa partialité. Moins l'empereur était prêt à satisfaire Georges sur un point si désiré, plus il le caressait d'ailleurs dans le besoin qu'il en avait contre l'Espagne, pour se maintenir dans toutes ses possessions d'Italie. Il avait entièrement gagné les ministres hanovriens de Georges, par des bienfaits et par des espérances dont il pouvait disposer à leur égard dans l'empire. Il s'était acquis aussi les ministres Anglais qui sentaient le goût et l'intérêt de leur maître. Dans cette situation réciproque, le roi d'Angleterre et ses ministres pouvaient compter d'obtenir de l'empereur tout ce qui ne lui coûtait rien, et l'empereur lui-même désirait ces occasions faciles de s'attacher l'Angleterre de plus en plus ; il pouvait tout à Rome, et on a vu dans l'extrait des lettres sur les affaires étrangères de cette année jusqu'à quel point Rome et le pape tremblaient devant lui, et jusqu'à quel point encore il savait profiter et abuser de cette frayeur démesurée. Demander et obtenir était pour lui même chose ; il avait réduit le pape à craindre qu'il ne dédaignât et qu'il ne renvoyât même les chapeaux qu'il lui avait accordés.

L'abbé Dubois, parfaitement au fait de l'intérieur de toutes ces cours, voulait obliger Georges et ses ministres d'employer l'autorité de l'empereur à lui obtenir un chapeau. Dans la passion ardente de l'avoir, il ne lui parut pas suffisant d'y disposer efficacement les Anglais par ses complaisances qui ne tendaient qu'à ce but, s'il ne se rendait encore assez agréable à l'empereur dans le cours de la négociation, non seulement pour éviter un obstacle personnel à la demande des Anglais en sa faveur, mais encore pour se rendre ce prince assez favorable, pour être bien aise de faire ce plaisir à Georges et à ses ministres, et s'acquérir à si bon marché celui qui disposait de la France et qui d'avance lui aurait montré de la bonne volonté dans la négociation. C'est ce qui y fit toute l'application de l'abbé Dubois, ce qui la tourna toute au gré des Anglais et à celui de l'empereur, aux dépens de la France et de l'Espagne, et ce qui lui valut une pension secrète de l'Angleterre, de quarante mille livres sterling, qui est une somme prodigieuse, mais légère pour disposer de la France, et, comme on verra bientôt, ce chapeau si passionnément désiré, que, pressé par Georges et par ses ministres, et par les bons offices de Pentherrieder, témoin des facilités de Dubois pour l'empereur dans la négociation, ce prince lui fit donner peu après par son autorité sur le pape. Le sceau de cette grande affaire fut l'engagement de faire déclarer la France contre l'Espagne, non seulement par des subsides et par souffrir que la flotte Anglaise, non contente de secourir la Sicile, poursuivit et détruisit l'espagnole qui avait tant coûté, mais encore de faire porter les armes françaises dans le Guipuscoa, moins

pour y faire les faciles conquêtes qu'elles y firent et qu'on ne pouvait se proposer de conserver, que pour anéantir à forfait la marine d'Espagne en brûlant ses vaisseaux dans ses ports et ses chantiers, ses amas et ses magasins au port du Passage, comme nous le verrons, pour donner champ libre à la marine d'Angleterre, la délivrer de la jalousie de celle d'Espagne, lui assurer l'empire de toutes les mers, et lui faciliter celui des Indes en y détruisant celui de l'Espagne.

Qui ne croirait que l'Angleterre ne dût être satisfaite d'un marché avantageux pour elle jusqu'au prodige, et si promptement exécuté, comme on le verra bientôt en son lieu ? Mais le ministère Anglais l'ayant si belle, était trop habile pour en demeurer là ; il n'avait pas donné une pension si immense au maître des démarches de la France, pour n'en pas tirer un parti proportionné, tant que durerait la toute puissance du ministre de France qui la recevait. Nous verrons bientôt qu'ils en tirèrent la complaisance non seulement de souffrir tranquillement que les escadres Anglaises assiégeassent celles d'Espagne dans les ports espagnols des Indes, un an durant et plus, les y fissent périr, y empêchassent tout secours et fissent cependant tout le commerce des Indes par contrebande ; mais encore de tirer de la France tous les subsides suffisants à l'armement et à l'entretien des escadres Anglaises, tant qu'il leur plut de maintenir ce blocus qui se fit tout entier à nos dépens en toutes les sortes je dis en toutes les sortes pour la réputation, parce que de la France à l'Espagne rien ne pouvait avoir moins de prétexte ni être plus odieux, et à la fin de plus difficile à cacher, puisque l'intérêt des Anglais à tenir toujours brouillées les deux branches royales de la maison de France, n'avait garde d'être de moitié du secret que le régent du moins aurait voulu garder et qu'il crut vainement exiger d'eux ; et parce que rien n'était plus ruineux à l'Espagne et à la France que de livrer les mers, tout le commerce et le nouveau monde aux Anglais. Cette ruine ne sera pas sitôt réparée ; les Espagnols sont encore aujourd'hui aux prises avec les Anglais pour le commerce des Indes, et par l'affaiblissement que leur a causé l'abbé Dubois, ils ont vainement acheté quelques intervalles de paix par les plus avantageuses concessions de commerce et d'établissements aux Anglais, qui ne s'en sont fait que des degrés et des titres pour en obtenir davantage, et qui enfin, les armes à la main, se servent de tout ce qu'ils ont acquis sur le commerce et sur les établissements ; pour s'y accroître de plus en plus, et devenir enfin les seuls maîtres de toutes les mers et de tout le commerce, et dominer l'Espagne dans les Indes, tandis que sa faible marine n'a pu se relever de tant de pertes et que la nôtre est enfin anéantie ; l'un et l'autre par l'intérêt et le fait de Dubois.

C'étaient sans doute de grands coups, incomparables pour la grandeur solide de l'Angleterre aux dépens de toutes les nations de l'Europe, de celles surtout dont elle avait le plus à craindre et le plus de jalousie, la française et l'espagnole, avec l'avantage encore de les brouiller et de les diviser. Mais le grappin une fois attaché sur celui qui peut tout, qui attend un chapeau pour lequel il brûle de désir depuis tant d'années, et qui a tous les ans quarante mille livres sterling à recevoir, dont il n'ose rien montrer, et dont il redoute au contraire jusqu'au soupçon, qui craint, par conséquent, des retardements, et plus encore une soustraction dont il n'oserait ouvrir la bouche, il n'est rien qu'on ne puisse obtenir. Georges et ses ministres, peu satisfaits de tout ce qu'ils tiraient de la France, et incapables de se dire : *C'est assez*, voulurent se donner les moyens de se rendre pour longues années les maîtres de leurs parlements. La liste civile et ce qu'ils savaient prendre d'ailleurs leur servait à gagner des élections dans les provinces et des voix dans le parlement ; mais elle ne suffisait pas pour s'en rendre maîtres par le très grand nombre, et leurs manèges dans le parlement y trouvaient souvent des résistances importunes et même quelquefois de fâcheuses oppositions, dont l'expérience les rendait retenus à entreprendre. Ils se servirent donc du bénéfice du temps, et se firent donner par la France de monstrueux subsides, et en outre des sommes prodigieuses où tout notre argent alla ; et c'est de cette source que la cour d'Angleterre a tiré les trésors qui lui ont servi, et lui servent peut-être encore, tant l'amas en a été grand, à faire élire qui elle a voulu dans les provinces, et faire voter à son gré dans les divers parlements avec cette supériorité presque totale de voix qui anéantit enfin la liberté de la nation, et rend le roi despotique sous le masque de quelques mesures et de quelques formes, et la politique de ne tenir pas ferme sur tout ce qui ne l'intéresse pas précisément.

CHAPITRE XIV.

1718

GOVERNEMENT DE M. LE DUC, MENÉ PAR M^{ME} DE PRIE, À QUI L'ANGLETERRE DONNE LA PENSION DE QUARANTE MILLE LIVRES STERLING DU FEU CARDINAL DUBOIS. - ÉPOQUE ET CAUSE DE LA RÉOLUTION DE RENVOYER L'INFANTE ET DE MARIER BRUSQUEMENT LE ROI. - GOUVERNEMENT DU CARDINAL FLEURY. - CHAÎNES DONT FLEURY SE LAISSE LIER PAR L'ANGLETERRE. - FLEURY SANS LA MOINDRE TEINTURE DES AFFAIRES, LORSQU'IL EN SAISIT LE TIMON. - AVENTURE DITE D'ISSY. - FLEURY PARFAITEMENT DÉSINTÉRESSÉ SUR L'ARGENT ET LES BIENS. - LUI ET MOI NOUS NOUS PARLONS LIBREMENT DE TOUTES LES AFFAIRES. - AVARICE SORDIDE DE FLEURY, NON POUR SOI, MAIS POUR LE ROI, L'ÉTAT ET LES PARTICULIERS. - FLEURY MET SA PERSONNE EN LA PLACE DE L'IMPORTANCE DE CELLE QU'IL OCCUPE, ET EN DEVIENT CRUELLEMENT LA DUPE. - WALPOLE, AMBASSADEUR D'ANGLETERRE, L'ENSORCELLE. - TROIS OBJETS DES ANGLAIS. - AVARICE DU CARDINAL NE VEUT POINT DE MARINE, ET, À D'AUTRES ÉGARDS, ENCORE PERNICIEUSE À L'ÉTAT. - IL EST PERSONNELLEMENT ÉLOIGNÉ DE L'ESPAGNE, ET LA REINE D'ESPAGNE ET LUI BROUILLÉS SANS RETOUR JUSQU'AU SCANDALE. - PREMIERS MINISTRES FUNESTES AUX ÉTATS QU'ILS GOUVERNENT. - L'ANGLETERRE ENNEMIE DE LA FRANCE, À FORCE TITRES ANCIENS ET NOUVEAUX. - INTÉRÊT DE LA FRANCE À L'ÉGARD DE L'ANGLETERRE. - PERTE RADICALE DE LA MARINE, ETC., DE

FRANCE ET D'ESPAGNE; L'EMPIRE DE LA MER ET TOUT LE COMMERCE PASSÉ À L'ANGLETERRE, FRUITS DU GOUVERNEMENT DES PREMIERS MINISTRES DE FRANCE ET D'ESPAGNE, AVEC BIEN D'AUTRES MAUX. - COMPARAISON DU GOUVERNEMENT DES PREMIERS MINISTRES DE FRANCE ET D'ESPAGNE, ET DE LEUR CONSEIL, AVEC CELUI DES CONSEILS DE VIENNE, LONDRES, TURIN, ET DE LEURS FRUITS. - SARCASME QUI FIT ENFIN DÉDOMMAGER LE CHAPITRE DE DENAIN DES DOMMAGES QU'IL A SOUFFERTS DU COMBAT DE DENAIN.

Dubois mort ne laissa de regrets qu'à l'Angleterre. Les subsides établis continuèrent les quatre mois que M. le duc d'Orléans survécut. M. le Duc, bombardé en sa place par Fleury, ancien évêque de Fréjus, et précepteur du roi, qui compta faire de ce prince plus que borné un fantôme de premier ministre, et devenir lui-même le maître de l'État; M. le Duc, dis-je, fut un homme fait exprès pour la fortune de l'Angleterre, possédé aveuglément qu'il était par la marquise de Prié. Avec de la beauté, l'air et la taille de nymphe, beaucoup d'esprit, et pour son âge et son état de la lecture, et des connaissances, c'était un prodige de l'excès des plus funestes passions: ambition, avarice, haine, vengeance, domination sans ménagement, sans mesure, et depuis que M. le Duc fut le maître, sans vouloir souffrir la moindre contradiction, ce qui rendit son règne un règne de sang et de confusion. Les Anglais, bien au fait de notre intérieur, se hâtèrent de la gagner, et moyennant la même pension qu'avait d'eux le cardinal Dubois, tout fut bientôt conclu. Ils ne perdirent donc rien en perdant le cardinal Dubois, tant que dura le ministère de M. le Duc qui, mené par cette Médée, marcha totalement sur les traces de Dubois, par rapport à l'Angleterre. Le bonheur de cette couronne fut tel que bientôt après M. le Duc crut avoir grand besoin, d'elle. Le roi tomba malade, et quoique le mal ne fût pas menaçant et qu'il finit en peu de jours, M. le Duc en fut tellement effrayé qu'il se releva une nuit tout nu, en robe de chambre, et monta dans la dernière antichambre du roi de l'appartement bas de feu Monseigneur, où M. le duc d'Orléans était mort, et que M. le Duc avait eu ensuite. Il était seul une bougie à la main. Il trouva Maréchal qui passait cette nuit-là dans cette antichambre, qui me le conta peu de jours après, et qui, étonné de cette apparition, alla à lui et lui demanda ce qu'il venait faire. Il trouva un homme égaré, hors de soi, qui ne put se rassurer sur ce que Maréchal lui dit de la maladie, et à qui enfin d'effroi et de plénitude, il échappa: « Que deviendrais-je, répondant entre haut et bas à son bonnet de nuit; je n'y serai pas repris s'il en réchappe; il faut le marier. » Maréchal

avec qui il était seul à l'écart ne fit pas semblant de l'entendre ; il tâcha de lui remettre l'esprit, et le renvoya se coucher. Ce fut l'époque du renvoi de l'infante. M. le Duc en a voit indignement usé avec le fils de feu M. le duc d'Orléans, qui l'avait comblé de considération et de grâces, et y avait eu beau jeu et à bon marché avec [ce] prince. Il redoutait comme la mort de se voir soumis à lui ; et, pour l'éviter, il voulut mettre le roi en état d'avoir promptement des enfants. Ainsi, faisant à l'Espagne une aussi cruelle injure, que la tromperie jusqu'au moment et la manière de l'exécution rendirent encore plus sensible, il compta bien sur une haine irréconciliable, et se jeta de plus en plus à l'Angleterre.

Son règne trop violent pour durer, se termina comme on sait par n'avoir pu se résoudre à se séparer de M^{me} de Prie, ni elle à laisser gouverner Fleury qui se lassa d'avoir compté vainement d'en avoir la réalité, et d'en laisser à M. le Duc la figure et, l'apparence. Ce prince succéda à M. le duc d'Orléans à l'instant de sa mort, le 23 décembre 1723, et finit le lundi de la Pentecôte 1726, par l'ordre que lui porta le duc de Charost, capitaine des gardes du corps, un moment après que le roi fut parti de Versailles pour aller à Rambouillet, de se retirer sur-le-champ à Chantilly, où il alla à l'heure même accompagné par un lieutenant des gardes du corps.

Le cardinal Fleury, qui ne l'était pas encore, mais qui le devint six semaines ou deux mois après, prit donc le jour même les rênes du gouvernement, et ne les a quittées avec la vie que tout à la fin de janvier 1743. Jamais roi de France, non pas même Louis XIV, n'a régné, d'une manière si absolue, si sûre, si éloignée de toute contradiction, et n'a embrassé si pleinement et si despotiquement toutes les différentes parties du gouvernement, de l'État et de la cour, jusqu'aux plus grandes bagatelles. Le feu roi éprouva souvent des embarras par la guerre domestique de ses ministres, et quelquefois par les représentations de ses généraux d'armée et de quelques grands distingués de sa cour. Fleury les tint tous à la même mesure sans consultation, sans voix de représentation, sans oser hasarder nul débat entre eux. Il ne les faisait que pour recevoir et exécuter ses ordres ; sans la plus légère réplique, pour les exécuter très ponctuellement et lui en rendre simplement compte sans s'échapper une ligne au delà, et sans que pas un d'eux ni des seigneurs de la cour, des dames ni des valets qui approchaient le plus du roi, osassent proférer une seule parole à ce prince de quoi que ce, soit, qui ne fût bagatelle entièrement indifférente. Comment il gouverna, c'est ce qui dépasse de loin le temps que ces Mémoires doivent embrasser. Je dirai seulement ici ce qui fait la suite nécessaire de cette digression.

Il trouva le gouvernement entièrement monté au ton de l'Angleterre, et un ambassadeur de cette couronne bien plus mesuré, mais aussi bien plus habile que n'avait été Stairs, auquel il avait succédé. C'était Horace Walpole, frère de Robert, qui gouvernait alors principalement en Angleterre. La partie n'était pas égale entre eux. Horace, nourri dans les affaires comme le sont tous les Anglais, mais de plus, frère et ami de celui qui les conduisait toutes, qui les consultait avec lui de longue main, et qui le dirigeait de Londres, étaient l'un et l'autre deux génies très distingués. Je dirai seulement qu'il avait passé sa vie d'abord dans l'intimité, après à se pousser et à faire sa cour à tout le monde, puis dans les ruelles, les parties, les bonnes compagnies, loin de toute étude, de toute affaire, de toute espèce d'application ; enfin évêque, de la manière qu'on l'a vu dans ces Mémoires, et depuis qu'il le fut confiné quelquefois dans un trou solitaire, tel qu'est Fréjus, mais la plupart du temps dans les bonnes villes et les meilleures maisons de la Provence et du Languedoc avec la bonne compagnie, dont il se fit toujours désirer. Il n'avait donc pas la plus légère notion d'affaires, lorsqu'il prit tout à coup le timon de toutes. Il avait alors soixante-douze ou soixante-treize ans, et de ce moment, il en fut toujours moins occupé, quoiqu'il en disposât seul et uniquement de toutes, que de se maintenir dans cette autorité, et de la porter au comble où, dix-huit ans durant, on l'a vue sans le plus petit nuage. Le léger travail de M. le Duc avec le roi lorsqu'il était premier ministre, où Fleury s'était introduit en tiers d'abord, n'avait pu lui donner la moindre teinture d'affaires. Il ne s'y agissait que des grâces à distribuer, en présenter la liste toute faite, en dire deux mots fort courts, car M. le Duc n'avait pas le don de la parole, et faire mettre le bon du roi au bas de la feuille. Cela donnait lieu seulement à Fleury de dire quelque chose sur les sujets et de l'emporter quelquefois aussi quand il s'agissait de bénéfices.

M. le Duc, peut-être mieux M^{me} de Prie, qui le gouvernait et qui était elle-même conduite par les Pâris, s'ennuya de ce témoin unique de ce travail, et pour s'en défaire pratiqua un jour, qu'au moment que M. le Duc allait arriver pour le travail, et que le cardinal était déjà entré, le roi prit son chapeau, et sans rien dire au cardinal s'en alla chez la reine qu'il trouva dans son cabinet, qui l'attendait avec M. le Duc. Le cardinal demeura seul plus d'une heure dans le cabinet du roi à se morfondre. Voyant le temps du travail bien dépassé il s'en alla chez lui, envoya chercher son carrosse et s'en alla coucher à Issy au séminaire de Saint-Sulpice, où il s'était fait une retraite pour s'y reposer quelquefois. En attendant son carrosse il écrivit au roi en homme piqué, et très résolu de partir sans le voir pour s'en aller pour toujours dans ses abbayes. Il l'envoya à

Nyert, premier valet de chambre en quartier. Quelque temps après le roi revint chez lui et Nyert lui donna la lettre. Les larmes, car, il était bien jeune, le gagnèrent en la lisant, il se crut perdu n'ayant plus son précepteur, et s'alla cacher sur sa chaise percée. Le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre en année, arriva là-dessus. Nyert lui conta ce qui était arrivé du travail, de la lettre, des larmes, et de la fuite sur la chaise percée. Le duc de Mortemart y entra et le trouva dans la plus grande désolation. Il eut peine à tirer de lui ce qui l'affligeait de la sorte. Dès qu'il le sut, il représenta au roi qu'il était bien bon de pleurer pour cela, puisqu'il était le maître d'ordonner à M. le Duc d'envoyer de la part de Sa Majesté chercher Fleury, qui sûrement ne demanderait pas mieux, et dans l'extrême embarras où il vit le roi là-dessus, il s'offrit d'en aller porter sur-le-champ l'ordre à M. le Duc. Le roi délivré sur l'exécution l'accepta, et le duc de Mortemart alla tout aussitôt chez M. le Duc qui se trouva fort étourdi, et qui après une courte dispute obéit à l'ordre du roi. Comme la chose était arrivée avant le soir sur la fin de l'après-dînée elle fit grand bruit et force dupes, car on ne douta pas que Fleury ne fût perdu et chassé sans retour, qui n'eût été cardinal ni premier ministre de sa vie, si M. le Duc l'eût fait paqueter sur le chemin d'Issy et fait gagner pays toute la nuit. Le roi aurait bien pleuré, mais la chose serait demeurée faite ; M. de Mortemart n'aurait pas porté l'ordre à temps. Après cet éclat il fallait que l'un chassât l'autre. L'un était prince du sang, premier ministre et sur les lieux, tandis que l'autre, sans nul appui courait la poste, ou pour le moins les champs vers un exil. Qui que ce soit n'eût osé faire tête à M. le Duc, ni peut-être voulu quand on l'aurait pu, et l'un demeurerait perdu et l'autre pour toujours le maître. Voici pourquoi je raconte ici cette anecdote, qui outrepassa le temps que ces Mémoires doivent embrasser. Walpole, averti de tout à temps, le fut de cette aventure ; il ménageait Fleury comme un homme qui pointait, et que l'amitié de mie pouvait conduire loin. Il alla sur-le-champ à Issy, et par cette démarche se dévoua personnellement le cardinal à un point qui est inexprimable, et dont je ne puis douter comme on va le voir.

Fleury était incapable non seulement d'accepter des présents et des pensions étrangères, mais hors de toute mesure qu'on osât lui en présenter. Ce ne fut donc pas cette voie qui le gagna, c'est peu dire, qui le livra à l'Angleterre, et encore sans penser à elle ni à l'intérêt de cette couronne, et c'est ce qu'il faut maintenant expliquer. Pour le bien faire il faut dire ici que je fus toujours en usage que lui et moi nous nous parlions de tout. Il trouva toujours très bon que je lui demandasse à quoi il en était avec telle ou telle puissance ; il m'y répondait toujours franchement et avec détail. Très

ordinairement aussi il m'en parlait le premier, si bien même qu'allant chez lui pour lui parler de choses qui me regardaient, et craignant d'y être interrompu, faute de temps, par l'heure pour lui d'aller chez le roi, ou par quelque autre nécessité semblable, je lui fermais souvent la bouche sur les affaires, en lui disant que j'étais là pour les miennes, que je craignais de manquer de temps, et qu'après que je lui aurais expliqué ce qui m'amenait, je serais ravi d'apprendre ensuite ce qu'il voudrait bien me dire ; et en effet, quand j'avais achevé, il revenait à me parler d'affaires d'État, quelquefois de cour, mais jamais qu'en récit, en raisonnements de sa part et de la mienne, sans rien qui approchât de la consultation. Cela suffit ici ; on pourra voir dans la suite ce qui m'avait mis et établi dans cette stérile confiance. J'ajouterai seulement que jamais en aucun temps ni moment son cabinet ne me fut fermé, et qu'à moins de cause majeure et rare c'était toujours moi qui le quittais ; qu'il ne me montra jamais qu'il trouvât que c'était assez demeurer avec lui, et que souvent il me retenait, me demandait pourquoi je m'en allais, causait en me suivant à la porte, et assez souvent encore quelque peu debout devant la porte avant de l'ouvrir.

Ce ministre tourna une vertu en défaut que je lui ai souvent reproché. La vie pauvre qu'il avait menée jusqu'à son épiscopat, car il avait d'ailleurs très peu de bénéfices, celle surtout qu'il avait menée dans sa jeunesse dans les collèges et les séminaires, l'avait accoutumé à une vie dure, à se passer de tout, et à une grande épargne ; mais cette habitude n'avait point dégénéré en, lui comme en presque tous ceux qui sortent d'une longue pauvreté, surtout destituée de naissance, en soif d'argent, de biens, de bénéfices, d'entasser et d'accumuler des revenus, ou en avarice crasse et sordide. C'était l'homme du monde qui se souciait le moins d'avoir, et qui, maître de se procurer tout ce qu'il aurait voulu, s'est le moins donné, comme il y a paru dans tout le cours de son long et toujours tout-puissant ministère. Mais avec ce désintéressement personnel et cette simplicité même portée trop loin, de table, de maison, de meubles et d'équipages, et libéral du sien aux pauvres, à sa famille, même à quelques amis, sans faire pour soi le moindre cas de l'argent, il l'estima trop en lui-même, et non content d'une sage et discrète économie, choqué à l'excès des profusions des ministères qui avaient précédé le sien, il tomba dans une avarice pour l'État et pour les particuliers, dont les suites ont été très funestes. Quelque curieux et important que cela soit, ce n'est pas ici le lieu de traiter cette matière, qui peut-être se pourra retrouver ailleurs. Il suffit de dire ici qu'il excellait aux ménages de collègue et de séminaire, et qu'on pardonne ce mot

bas, au ménage des bouts de chandelle, parce qu'à la lettre il a fait pratiquer ce dernier, dont le roi pourtant se lassa, dans ses cabinets, et dont un malheureux valet se rompit le cou sur un degré du grand commun. Un autre défaut encore trop commun à ceux qui occupent de grandes places, et qui a mené le cardinal Fleury bien loin, sans s'en être pu corriger par les fatales expériences, c'est qu'il prenait aisément les hommages, les avances, les louanges, les fausses protestations des étrangers et des souverains, pour réels et pour estime, de sa personne, pour confiance en lui, même pour amitié véritable, sans songer qu'il ne les devait qu'à l'importance de sa place et au besoin qu'ils avaient de lui, ou [au] désir de le gagner et de le tromper, comme il l'a été de presque toutes les puissances de l'Europe l'une après l'autre.

Pensant et agissant de la sorte, Walpole, qui en savait bien plus que lui, se le dévoua et au gouvernement d'Angleterre. Il joignit à ses adorations, à ses hommages, à son air de respect, d'attachement et d'admiration personnels, ceux de son frère qui gouvernait l'Angleterre, et tous deux parvinrent à le persuader qu'ils ne se gouvernaient que par ses conseils. Leur grand objet était triple, et ils le remplirent triplement et complètement : empêcher que la France ne relevât sa marine et leur donnât d'inquiétude sur Dunkerque, etc., et se conserver par là l'empire de la mer et du commerce, en sapant doucement ce qui nous en restait ; tenir la France et l'Espagne en jalousie et mal ensemble, tant par celle de toute l'Europe de l'union des deux branches royales, et de ses suites, que pour saper aussi le commerce d'Espagne de plus en plus, et à continuer à s'établir à ses dépens et à sa ruine dans les Indes ; enfin par rapport à Hanovre et autres États du roi Georges en Allemagne, se rendre considérables à l'empereur par disposer à son égard de la France : tous ces trois points furent aisés à Walpole. Indépendamment de ses manèges auprès du cardinal, l'avarice de celui-ci l'empêcha non seulement de vouloir rien écouter sur le rétablissement de la marine ; mais elle le poussa à tous les ménages qui en achevèrent la destruction. Pour le commerce, la crainte de blesser les Anglais qu'il croyait gouverner faisait avorter les mesures et les propositions les plus sages, et lui fermait les oreilles aux plaintes les plus criantes, dont j'ai vu sans cesse Fagon désolé, qui était un conseiller d'État très distingué, mon ami, qui avait deux fois refusé la place de contrôleur général, qui avait grande autorité dans les finances et qui était à la tête du commerce, par qui j'en ai su des détails infinis.

L'article de l'Espagne ne fut pas plus difficile. Comme je ne dis que ce que je sais, et, que j'avoue sans honte, et pour l'amour de la vérité ce que j'ignore, je suivrai ici

la même route. Dès l'entrée du cardinal dans les affaires, il s'éleva des nuages entre l'Espagne et lui personnellement, dont j'ai toujours ignoré la cause, quoique j'aie tâché de la découvrir. Ces nuages allèrent toujours croissant, et mirent enfin un mur de séparation personnelle entre la reine d'Espagne et lui, qui monta jusqu'à l'aversion des deux côtés, et réciproquement peu ménagés jusqu'à l'indécence. J'ai toujours cru que le renvoi de l'infante en était la source, qui en effet n'eût pu se faire sans lui, quoique M. le Duc eût enfin fait sa paix apparente par l'abbé de Montgon, qu'il envoya en Espagne, exprès sous une autre couleur. Mais ces choses, qui ne sont pas de l'espace de ces Mémoires, nous mèneraient ici trop loin. On peut juger que Walpole, trouvant de telles dispositions, à l'égard de l'Espagne, n'eut pas de plus grand soin que de jeter de l'huile sur ce feu ; et il eut la joie sous tout ce ministère de voir la France et l'Espagne intérieurement dans le plus funeste éloignement, quoi que l'Espagne pût quelquefois faire, et qu'osassent doucement hasarder le peu de gens qui, pouvant quelquefois dire quelque mot au cardinal, pensaient que le plus essentiel intérêt de la France, comme le plus véritable, était l'union intime avec l'Espagne, comme il m'est souvent et toujours inutilement arrivé. Ces deux points gagnés, le dernier n'était pas difficile, et les Anglais parvinrent aisément à lui persuader que ce n'était que par eux qu'il pouvait amener l'empereur aux choses qui conviendraient à la France, tellement, qu'enivré de leur encens et de leur discours, il se conduisit entièrement à leur gré sur toutes choses, jusqu'à ce qu'après plusieurs années ils le méprisèrent, parce qu'ils n'en avaient plus besoin, et qu'ils avaient formé aux dépens de la France des alliances qui leur convenaient davantage. Ils passèrent donc pour flatter les Anglais et leurs nouveaux confédérés jusqu'à montrer en plein parlement les lettres qu'ils avaient gardées de lui, et en faire des dérisions publiques. Souvent j'avais hasardé de lui parler de marine, de commerce et de cet abandon aux Anglais, nos plus ardents et invétérés ennemis ; car les torys qui nous avaient sauvés sous la reine Anne, étaient en butte aux whigs depuis sa mort et anéantis, et l'abbé Dubois, secondé de Canillac et du duc de Noailles, les avait fait abandonner publiquement et sacrifier par M. le duc d'Orléans. C'étaient donc ceux qui avaient appelé le roi Guillaume et la ligue protestante, c'est-à-dire les plus envenimés ennemis de la France, qui régnaient en Angleterre, et qui depuis la mort du feu roi gouvernaient la France à leur plaisir. Quand je pressais le cardinal Fleury. « Vous n'y êtes pas, me répondait-il avec un sourire de complaisance. Horace Walpole est mon ami personnel. Il est le seul qui ait osé me venir voir à Issy, lorsque j'y étais prêt à partir me retirer dans mes abbayes. Il a toute confiance en moi. Croiriez-vous qu'il

me montre les lettres qu'il reçoit d'Angleterre, et toutes celles qu'il y écrit, que je les corrige, et que souvent je les dicte. Je sais bien ce que je fais. Son frère a la même confiance. Il faut laisser dire que je m'abandonne à eux, et moi je vous dis que je les gouverne, et que je fais de l'Angleterre tout ce que je veux. » Jamais il n'a pu se mettre dans l'esprit qu'un ministre d'Angleterre ne risquait rien de l'aller voir à Issy. S'il était chassé, c'était un coup d'épée dans l'eau, qui ne mettait Walpole en nulle crise de M. le Duc, sous la coupe duquel il ne pouvait être en aucune sorte ; et si le cardinal était rappelé, comme il arriva, c'était s'être fait un mérite auprès de lui sans le moindre risque et à très grand marché. Il put aussi peu se déprendre de l'opinion qu'il gouvernait les Walpole, qu'après l'éclat dont je viens de parler, qui le mit au désespoir d'une telle duperie, mais dont il se garda bien de se plaindre à moi ni à personne, et moi aussi de lui en parler depuis.

De tout ce récit abrégé de la fortune de l'Angleterre par l'abbé Dubois, puis par M^{me} de Prie sous M. le Duc, enfin du temps du cardinal Fleury en France et de ce qui s'est passé en Espagne sous Albéroni et ses successeurs, tous gens, et en France et en Espagne, qui, par le néant de leur naissance et par leur isolement personnel, n'étaient pas pour prendre grand intérêt à l'État qu'ils ont gouverné, ni pour être touchés d'aucun autre que du leur propre sans le plus léger balancement ni remords, on voit de quel funeste poison est un premier ministre à un royaume. Soit par intérêt, soit par aveuglement, quel qu'il soit, il tend avant tout et aux dépens de tout à conserver, affermir, augmenter sa puissance ; par conséquent son intérêt, ne peut être celui de l'État qu'autant qu'il peut concourir ou compatir avec le sien particulier. Il ne peut donc chercher qu'à circonvenir son maître, à fermer tout accès à lui, pour être le seul qui lui parle et qui soit uniquement le maître de donner aux choses et aux personnes le ton et la couleur qui lui convient, et pour cela se rendre terrible et funeste à quiconque oserait dire au roi le moindre mot qui ne fût pas de la plus indifférente bagatelle. Cet intérêt de parler seul et d'être écouté seul lui est si cher et si principal, qu'il n'est rien qu'il n'entreprenne et qu'il n'exécute pour s'affranchir là-dessus de toute inquiétude. L'artifice et la violence ne lui coûtent rien pour perdre quiconque lui peut causer la moindre jalousie sur un point délicat, et pour donner une si terrible leçon là-dessus, que nul sans exception ni distinction n'ose s'y commettre. Par même raison, moins il est supérieur en capacité et en expérience, moins veut-il s'exposer à consulter, à se laisser représenter, à choisir sous lui de bons ministres, soit pour le dedans, soit pour

le dehors. Il sent qu'ayant un intérêt autre que celui de l'État, il réfuterait mal les objections qu'ils pourraient lui faire, parce que son opposition à s'y rendre viendrait de cet intérêt personnel qu'il veut cacher ; c'est par cette raison et par celle de craindre d'être jamais pénétré qu'il ne veut choisir que des gens bornés et sans expérience ; qu'il écarte tout mérite avec le plus grand soin ; qu'il redoute les personnes d'esprit, les gens capables et d'expérience ; d'où il résulte qu'un gouvernement de premier ministre ne peut être que pernicieux. Je ne fais ici qu'écorcher la matière que j'aurai lieu ailleurs d'étendre davantage ; venons au point qui m'a engagé à cette digression ; il est bien court, bien fatal. Le voici :

L'expérience de plusieurs siècles doit avoir appris ce qu'est l'Angleterre à la France ; ennemie de prétentions à nos ports et à nos provinces, ennemie d'empire de la mer, ennemie de voisinage, ennemie de commerce, ennemie de colonies, ennemie de forme de gouvernement ; et cette mesure comblée par l'inimitié de la religion, par les tentatives d'avoir voulu rétablir la maison Stuart sur le trône malgré la nation, ce qu'elle a de commun avec le reste de l'Europe, ce qui l'a unie avec les autres puissances contre la nôtre, et qui en maintient l'union ; la jalousie extrême de voir l'Espagne dans la maison de France, et la terreur que toute l'Europe conçoit de ce que pourrait l'union des deux branches royales pour leur commune grandeur, si elles avaient été guidées par la sagesse de l'esprit, qui a sans cesse présidé aux conseils des deux branches couronnées de la maison d'Autriche en Allemagne et en Espagne, et qui les a portées à un tel degré de grandeur et de puissance malgré la vaste séparation de leurs États, inconvénient qui l'a sans cesse embarrassée, et qui ne se trouve point entre la France et l'Espagne dont les terres et les mers sont contiguës. La même expérience apprend aussi que la France a toujours eu tout à craindre de l'Angleterre tant qu'elle a été paisible au dedans ; que la France même, sans s'en mêler, a tiré les plus grands avantages des longues et cruelles divisions de la Rose blanche et de la Rose rouge, et depuis, des secousses par intervalles que l'autorité et les passions de Henri VIII y ont, causées ; enfin des longs troubles qui y ont porté Cromwell à la suprême puissance. Marie a peu régné, et dans l'embarras de rétablir la religion catholique après le court règne de son frère mineur. Élisabeth, cette reine si fameuse, était personnellement amie de Henri IV, et d'ailleurs, elle ne laissait pas de se trouver embarrassée de l'Écosse, de l'Irlande même, et de son sexe encore avec des sujets qui la pressaient de se marier, n'osant les refuser, et ne voulant pourtant partager son trône avec personne. La faiblesse de Jacques Ier, sa maladie d'être

auteur et d'exceller en savoir, sa passion pour la chasse, son dégoût pour les affaires, empêchèrent de son temps l'Angleterre d'être redoutable. Son petit-fils, rétabli après de si étranges révolutions, était ami personnel du feu roi, et eut pourtant la main forcée par son parlement pour lui déclarer la guerre, et eut beaucoup de mouvements domestiques à essayer. Du court règne de Jacques II, ce n'est pas la peine d'en parler. La France a cruellement senti tout le règne de Guillaume ; et, si les fins de celui de la reine Anne l'en ont consolée, ce n'a pas été sans le payer chèrement par Dunkerque, et toutes les entraves de cette côte mise à découvert. On voit de plus quel fut l'esprit des Anglais à son égard après la paix, et en haine de là paix. Il n'y a qu'à lire ce que Torcy en rapporte et qu'on trouvera ici dans les Pièces.

Il est donc clair que l'intérêt sensible de la France, est autant qu'elle le peut sage-ment, d'exciter et d'entretenir les troubles domestiques parmi une nation qui y est elle-même si portée. C'est ce que le feu roi projetait, et que la mort l'empêcha d'exécuter. Tout était prêt. Il n'y avait qu'à suivre, lorsque l'intérêt de l'abbé Dubois l'empêcha par Canillac et par le duc de Noailles. Il n'y a qu'à lire ce qui est rapporté dans ces Mémoires, d'après Torcy, sur les affaires étrangères pour voir que l'Angleterre fût continuellement agitée dans l'intérieur, qu'elle avait tout à craindre de l'entreprise, d'une révolution, à laquelle la position de la France à son égard pouvait donner le plus grand branle ; que l'Angleterre avait infiniment plus besoin de la France que la France de l'Angleterre ; que cette dernière le sentait parfaitement, et payait de l'audace de Stairs et, de l'artifice de ceux qu'ils avaient gagnés auprès du régent, et que depuis que l'abbé Dubois eut pris le grand vol dès son premier passage en Angleterre, cette dernière couronne n'eût plus, non seulement rien à craindre de la France, mais lui commanda despotiquement par l'intérêt de l'abbé Dubois, par celui de M^{me} de Prie ensuite, enfin par l'avarice si mal entendue du cardinal de Fleury pour la marine, et sur le reste par l'ensorcellement que Horace Walpole eut l'art de lui jeter. Dans tous ces temps, on a pu troubler l'Angleterre par le prétendant, comme on peut en tirer les preuves des extraits des lettres faits par Torcy et depuis la régence encore. En aucun temps on en a jamais fait que de misérables et très rares semblants. L'affaire infâme de Nonancourt déshonorera toujours le temps où elle arriva ; et l'entreprise échouée du prince de Galles, en 1746, est une chose qui ne peut avoir de nom.

Ce qui résulte de tout ce qu'on vient de voir, c'est que la marine de France se trouve radicalement détruite, son commerce par conséquent, tous les magasins épuisés, les constructions impossibles ; qu'elle ne peut hasarder de vaisseaux à la mer

qu'ils ne soient pourchassés en quelque endroit que ce soit, de toute la vaste étendue des mers de l'un et de l'autre monde ; que ses ports et ses côtes sont exactement bloqués, ses meilleures colonies enlevées, ce qui lui en reste très menacé et à la discrétion des Anglais, quand il leur plaira d'en prendre sérieusement la peine. Nul contrepoids à la puissance maritime de l'Angleterre, qui couvre toutes les mers de ses navires. La Hollande, qui en gémit intérieurement, n'ose pas même le montrer. L'Espagne ne pourra de longtemps se relever de la fatale assistance que nous avons prêtée à l'Angleterre de ruiner sa marine et d'estropier son commerce et ses établissements des Indes ; et il faudrait à la France trente ans de paix et du plus sage gouvernement pour remonter sa marine au point que Colbert et Seignelay l'ont laissée. C'est, avec bien d'autres maux, ce que la France doit aux premiers ministres qui l'ont gouvernée depuis la mort du feu roi. Ainsi l'Angleterre triomphe de notre ineptie. Tandis qu'elle étourdit le monde de ce grand mot de contre-poids et d'équilibre de puissance en Europe, elle a usurpé le plein empire de toutes les mers et de tout commerce. L'abondance des richesses qu'elle en retire la met en état d'exécuter tout ce qui lui convient, et de payer la reine de Hongrie, la Hollande, le roi de Sardaigne contre la France, de faire naître une seconde maison d'Autriche des cendres de la première, et de faire à la France la plus cruelle guerre, en laquelle le cardinal Fleury s'est imbécilement laissé engager par l'intérêt d'un très simple particulier (Belle-Ile), qu'il haïssait, et dont il se défiait, sans que contre tant de puissances ennemies on puisse encore apercevoir une fin possible, ni à quel prix la France pourra obtenir la paix, après des victoires et des conquêtes qui ne l'en éloignent guère moins que n'ont fait les tristes et profondes pertes qu'elle a faites en Allemagne et en Italie¹.

Comparons maintenant le gouvernement de nos ennemis avec le nôtre, et tâchons de voir enfin la source déplorable de nos malheurs. La France et l'Espagne, gouvernées par des gens de robe et de peu, ensuite par des premiers ministres encore moindres ; les uns et les autres en garde continuelle contre la naissance, l'esprit, le mérite, l'expérience, uniquement occupés à les écarter, et de leur cabinet à gouverner ceux qu'ils employaient au dehors, et à commander les armées. Je n'en dis pas davantage, et je renvoie

¹ Saint-Simon a dû écrire cette partie de ses Mémoires vers 1746, d'après les événements auxquels il fait allusion. Les pertes essuyées en Allemagne sont du commencement de la guerre de la succession d'Autriche ; mais les désastres d'Italie ne datent que de 1746. Quant aux victoires et conquêtes, dont parle Saint-Simon, elles avaient pour théâtre la Belgique, dont beaucoup de places furent prises par les Français, à la suite des batailles de Fontenoy (1745) et de Raucoux (1746).

sur cette importante matière à ce qui s'en trouve ici sur le règne du feu roi, et à ce qui vient d'être courtement dit des premiers ministres, qui depuis sa mort ont gouverné la France et l'Espagne. Les cours de Turin, de Londres et de Vienne ont le bonheur de détester de tout temps cette sorte de gouvernement ; les premiers ministres y sont inconnus depuis des siècles, et la robe y est avec l'honneur qu'elle mérite dans les fonctions qui lui sont propres ; mais la nécessité de porter un rabat pour être capable de toutes les parties civiles, politiques, militaires du gouvernement, privativement à toute autre condition et profession, est une gangrène dont ces cours n'ont jamais été susceptibles, et dont notre fatal exemple les saura de plus en plus préserver.

Ces puissances n'emploient dans leurs conseils que, des gens de qualité, et le plus qu'il se peut distinguée, persuadées qu'elles sont que la noblesse des sentiments et l'attachement à la prospérité de l'État auquel ils tiennent par leur naissance, leurs terres, leurs alliances, leur état en tout genre, est un gage certain de leur conduite qui les éloigne de l'indifférence pour le général, et de l'ardeur pour la fortune prompte et particulière, des nuisibles efforts de rapide élévation dont l'honneur et la position des personnes de qualité les préserve. On s'y garde bien des choix au hasard, surtout de confier les plus importants ministères à qui n'en a aucune notion. Ces cours qui n'ont jamais été tachées de la pernicieuse persuasion que leur pouvoir et leur prospérité consiste à faire que tout soit peuple, et peuple ignorant et sans émulation, sont au contraire appliquées à essayer des sujets pour les divers ministères de toutes les parties du gouvernement, à les employer par degrés dans le civil et le politique, comme dans le militaire, à laisser promptement tomber les ineptes, à pousser les autres, suivant leurs talents, à ne laisser pas languir ceux qui montrent valoir dans la lenteur des degrés et des grades ; et par cette conduite elles ont toujours à choisir pour le grand en tout genre. Avant les malheurs de Lintz, de Prague, etc., que serait devenue la reine de Hongrie, réduite à quitter Vienne, si son conseil ou plutôt ses conseils avaient été uniquement composés de quatre ou cinq ministres de l'espèce du nôtre ? Les siens, attachés de père en fils à sa maison par leurs alliances, par leurs terres, par leur état qui se perdait avec le sien, tous généraux d'armée ou expérimentés en maniement d'affaires, tous en dignités et en considération par leur naissance, se sont surpassés en efforts pour la soutenir, et de la situation la plus désespérée l'ont ramenée à celle où on la voit aujourd'hui par leur science politique et militaire, et par l'autorité de leur naissance, de leurs alliances, de leur crédit dans les provinces héréditaires et dans le reste de l'Allemagne. Je n'irai pas plus loin dans une matière également importante et inutile. Théorie, comparaison,

expérience, tout en montre l'importance ; et le pli fatal que la France a pris là-dessus, l'inutilité d'espérer un changement si salutaire. Le fil des choses m'a naturellement emporté à cette digression, et la douleur de la situation présente de la France à n'en pas taire les causes. À mon âge et dans l'état où est ma famille, on peut juger que les vérités que j'explique ne sont mêlées d'aucun intérêt. Je serais bien à plaindre, si c'était par regret d'être demeuré oisif depuis la mort de M. le duc d'Orléans. J'ai appris dans les affaires que s'en mêler n'est beau et agréable qu'au dehors, et de plus, si j'y étais resté, à quelles conditions ? et il serait temps de m'en retirer à présent où je n'aurais plus qu'à envisager le compte que j'aurais à en rendre à celui qui domine le temps et l'éternité, et qu'il demandera bien plus rigoureusement aux grands effectifs et aux puissants de ce monde, qu'à ceux qui se sont mêlés de peu ou de rien.

Avant de prendre sérieusement la suite de ces Mémoires où cette digression l'a interrompue, je ne veux pas oublier une bagatelle, parce qu'elle caractérise M. le duc d'Orléans, et qu'elle m'a échappé et m'échapperait encore si je ne la saisisais dans cet intervalle de choses, au moment qu'elle me revient dans l'esprit. La dernière année de la vie du feu roi, le chapitre de Denain députa deux de ses chanoinesses pour venir représenter ici les dommages et la ruine que leurs biens et leur maison avait souffert du combat qui s'était donné chez elles, et dont la victoire fut le commencement de la résurrection de la France. Je les avais souvent vues dans les tribunes à la messe du roi, et su qui elles étaient et pourquoi venues. M^{me} de Dangeau les protégea, mais le roi mourut sans qu'on eût songé à elles. La régence formée, elles s'adressèrent aux maréchaux de Villeroy et de Villars, et au duc de Noailles, parce que leur demande allait aux finances à cause de la guerre. Elles frappèrent encore à d'autres portes inutilement plus d'un an, et souvent, à ce qu'elles m'ont dit depuis, très mal reçues et éconduites. Lassées d'un séjour si long, si infructueux et si coûteux pour l'état où elles étaient, et voulant apparemment ne laisser rien qu'elles n'eussent tenté, elles vinrent me parler. L'une s'appelait M^{me} de Vignacourt, l'autre M^{me} d'Haudion. Je les reçus avec l'ouverture qu'on doit à des personnes pressées et malheureuses, et avec la politesse et les égards que leur naissance et leur état demandait. Elles en furent assez surprises pour que je le pusse remarquer ; c'est qu'elles n'y avaient pas été accoutumées, à ce qu'elles me dirent depuis, par ceux à qui elles s'étaient auparavant adressées, et j'en fus d'autant plus étonné du duc de Noailles particulièrement, qu'encore que sa naissance n'ait pas besoin d'appuis, il montre le cas qu'il fait de la bricole un peu fâcheuse de l'alliance de Vignacourt par le portrait en pied qu'il a chez lui, en grand honneur et montre, d'un des

deux grands maîtres de Malte du nom de Vignacourt, qui étaient oncles de Française de Vignacourt qui, faute de bien apparement, épousa Antoine Boyer, dont elle eut Louise Boyer, mère du cardinal, du bailli, et du maréchal de Noailles, et de la marquise de Lavardin, femme d'une rare vertu et d'un singulier mérite, qui a été l'unique mais forte mésalliance des aînés de Noailles de père en fils. Elle était sueur de la vieille Tambonneau, dont j'ai parlé ici en son temps, et de M^{me} de Ligny dont le mari était aussi fort peu de chose, et qui fut mère de la princesse de Fürstemberg, dont j'ai parlé aussi. Pour revenir aux chanoinesses, je m'instruisis de leur affaire ; j'en rendis compte à M. le duc d'Orléans, et lui représentai la justice de leur demande, le mérite de son origine, qui avait commencé le salut de l'État chancelant, l'indécence d'une si longue poursuite et la réputation bonne ou mauvaise qui en résultait dans le pays étranger. J'ajoutai ce qu'il y avait à dire sur la considération du chapitre et du besoin pressant de ces filles de qualité, surtout des deux députées qui se consumaient en frais à Paris. Tout cela fut bien reçu, bien écouté ; mais je fus six mois à poursuivre cette affaire.

Ces chanoinesses, qui n'espéraient plus rien que de mon côté, et que je consolais de mon mieux, que j'avais accoutumées à venir dîner assez souvent chez moi, me témoignèrent de plus en plus de l'ouverture, et finalement m'avouèrent qu'on les allait mettre hors de leur logis, sans savoir que devenir. J'allai le lendemain exprès de bonne heure chez M^{me} la duchesse d'Orléans, que je voyais de règle une fois ou deux la semaine seule ou tout au plus. M^{me} Sforze et quelquefois M. le comte de Toulouse en tiers. Je trouvai M. le duc d'Orléans seul avec elle, à l'entrée de son petit jardin en dehors, où ils étaient assis auprès du fond de l'appartement ; je m'y assis avec eux, et la conversation dura assez longtemps. Comme je voulus m'en aller, je priai M. le duc d'Orléans de me donner deux écus, avec un sérieux qui augmenta la surprise de la demande. Après m'être bien laissé faire des questions sur cette plaisanterie, moi toujours insistant que ce n'en était point une, que très véritablement je lui demandais deux écus et que je ne croyais pas qu'il voudrît me les refuser ; à la fin je lui dis l'état où ces deux chanoinesses étaient réduites par la longueur de leur séjour à Paris et la lenteur sans fin de leur rendre justice ; que de moi elles ne prendraient pas de l'argent, que de lui elles n'en feraient pas difficulté ; que les deux écus que je lui demandais étaient pour les leur donner de sa part, afin qu'elles eussent au moins pour quelques jours à dîner de quelque gargote. Tous deux se mirent à rire, et moi de moraliser sur une situation si extrême pour ne vouloir pas décider et finir. Je m'en allai avec promesse plus satisfaisante que je n'en avais encore pu tirer ; j'eus soin d'en presser l'effet. Au bout d'un

mois j'eus l'expédition de ce que le chapitre demandait, une gratification honnête aux deux chanoinesses, pour les sortir de Paris et les reconduire chez elles, et leur fis faire leur paiement. Je n'ai jamais vu deux filles si aises ni plus reconnaissantes ; je leur contai ce sarcasme des deux écus qui avaient enfin terminé leur affaire, dont elles rirent de bon coeur. J'eus de grands remerciements de l'abbesse et du chapitre, et tous les ans une lettre de souvenir des deux chanoinesses tant qu'elles ont vécu. Revenons maintenant à des choses plus sérieuses.

CHAPITRE XV.

1718

MOUVEMENTS AUDACIEUX DU PARLEMENT CONTRE L'ÉDIT DES MONNAIES. - LE PARLEMENT REND UN ARRÊT CONTRE L'ÉDIT DES MONNAIES, LEQUEL EST CASSÉ LE MÊME JOUR PAR LE CONSEIL DE RÉGENCE. - PRÉTEXTES DU PARLEMENT, QUI FAIT AU ROI DE FORTES REMONTRANCES. - CONSEILS DE RÉGENCE LÀ-DESSUS. - FERME ET MAJESTUEUSE RÉPONSE AU PARLEMENT EN PUBLIC, QUI FAIT DE NOUVELLES REMONTRANCES. - LE DON GRATUIT ACCORDÉ À L'ORDINAIRE, PAR ACCLAMATION, AUX ÉTATS DE BRETAGNE. - LEURS EXILÉS RENVOYÉS. - QUESTION D'APANAGES JUGÉE EN LEUR FAVEUR AU CONSEIL DE RÉGENCE. - ABSENCES SINGULIÈRES. - CINQ MILLE LIVRES DE MENUS PLAISIRS PAR MOIS, FAISANT EN TOUT DIX MILLE LIVRES, RENDUES AU ROI. - MANÈGES DU PARLEMENT POUR BROUILLER, IMITÉS EN BRETAGNE. - SAINT-NECTAIRE, MARÉCHAL DE CAMP, FAIT SEUL LIEUTENANT GÉNÉRAL LONGTEMPS APRÈS AVOIR QUITTÉ LE SERVICE. - SON CARACTÈRE. - M^{ME} D'ORLÉANS FAIT PROFESSION À CHELLES FORT SIMPLEMENT. - ARRÊT ÉTRANGE DU PARLEMENT EN TOUTS SES CHEFS. - LE PARLEMENT DE PARIS A LA BRETAGNE EN CADENCE. - LE SYNDIC DES ÉTATS EST EXILÉ. - AUDACIEUSE VISITE DE LA DUCHESSE DU MAINE AU RÉGENT. - FUREUR ET MENÉES DU DUC ET DE LA DUCHESSE DU MAINE ET DU MARÉCHAL DE VILLEROY. - COMMISSION ÉTRANGE SUR LES FINANCES DONNÉE AUX GENS DU ROI PAR LE PARLEMENT. - BRUITS DE LIT DE JUSTICE ;

SUR QUOI FONDÉS. - MÉMOIRES DE LA DERNIÈRE RÉGENCE FORT À LA MODE, TOURNENT LES TÊTES. - MISÈRE ET LÉTHARGIE DU RÉGENT. - L'ABBÉ DUBOIS, ARGENSON, LAW ET M. LE DUC, DE CONCERT, CHACUN POUR LEUR INTÉRÊT, OUVRONT LES YEUX AU RÉGENT ET LE TIRENT DE SA LÉTHARGIE. - M. LE DUC D'ORLÉANS ME FORCE À LUI PARLER SUR LE PARLEMENT. - DUC DE LA FORCE PRESSE CONTRE LE PARLEMENT PAR LAW, ESPÈRE PAR LÀ D'ENTRER AU CONSEIL DE RÉGENCE. - MESURES DU PARLEMENT POUR FAIRE PRENDRE ET PENDRE LAW SECRÈTEMENT, EN TROIS HEURES DE TEMPS. - LE RÉGENT ENVOIE LE DUC DE LA FORCE ET FAGON CONFÉRER AVEC MOI ET LAW. - FRAYEUR EXTRÊME ET RAISONNABLE DE LAW. - JE LUI CONSEILLE DE SE RETIRER AU PALAIS-ROYAL, ET POURQUOI. - IL S'Y RETIRE LE JOUR MÊME. - JE PROPOSE UN LIT DE JUSTICE AUX TUILERIES, ET POURQUOI LÀ. - PLAN PRIS DANS CETTE CONFÉRENCE. - ABBÉ DUBOIS VACILLANT ET TOUT CHANGÉ.

Il y avait déjà du temps qu'on se plaignait dans les fermes générales de beaucoup de faux sauniers ; les précautions y furent peu utiles ; on vit de ces gens-là paraître en troupes et armés. Ce désordre ne fit que s'augmenter. Il y eut un vrai combat dans la forêt de Chantilly entre eux, des archers et des Suisses postés des garnisons voisines sur leur marche qu'on avait éventée, et les faux sauniers furent battus, leur sel pris et leurs prisonniers branchés, mais beaucoup de Suisses et d'archers tués. Les exécutions ne firent qu'en accroître le nombre, les aguerrir, les discipliner ; en sorte que, ne faisant d'ailleurs de mal à personne, ils étaient favorisés et avertis partout. La chose alla si loin que des personnes principales furent plus que soupçonnées de les soutenir et de les encourager, pour s'en faire des troupes dans le besoin. Le comté d'Eu en fourmillait et en répandait un grand nombre.

Le parlement, avec les secours qu'il se promettait de M. et de M^{me} du Maine, de ce qui s'appelait la noblesse, des maréchaux Villeroy, de Tessé, d'Huxelles, du dépit et des respects du duc de Noailles, et de ce qui se brassait en Bretagne, n'était occupé qu'à faire contre au régent, à établir son autorité sur les ruines de la sienne, à l'ombre de sa faiblesse et de la trahison d'Effiat, de Besons et de ceux qui avaient sa confiance sur les choses qui regardaient le parlement. Dans cette vue et de faire les pères du peuple, comme l'affectent tous ceux qui pour leurs intérêts particuliers veulent brouiller et troubler l'État, [ils] mandèrent Trudaine, prévôt des marchands et conseiller d'État, à leur venir rendre compte de l'état des rentes de l'hôtel de ville, lequel prétendit qu'elles

n'avaient jamais été si bien payées, et qu'il n'y avait aucun lieu de s'en plaindre. De là, ils s'en prirent à un édit rendu depuis peu sur la monnaie. Il fut proposé d'envoyer les gens du roi représenter au régent qu'il était très préjudiciable au royaume ; mais, pour avoir l'air plus mesuré, ils députèrent des commissaires à l'examen de l'édit. La cour prétendait, qu'ayant été enregistré à la cour des monnaies, le parlement n'avait pas droit de s'en mêler. Dans une nouvelle assemblée du parlement, il suivit les errements qu'il avait pris dans la dernière régence et qui eurent de si grandes suites. Il résolut de demander à la chambre des comptes, à la cour des aides et à celle des monnaies, leur adjonction au parlement sur cette affaire pour des remontrances communes, et manda les six corps des marchands, et six banquiers principaux pour leur faire représenter le préjudice que ce nouvel édit apportait à leurs intérêts et en général au commerce. J'abrège et abrègerai tous ces manèges, parce que si je voulais entrer dans tous ceux qui furent pratiqués au parlement et dans les intérêts et les intrigues de tant de conducteurs de toutes ces pratiques, il faudrait en écrire un volume à part, et qui serait fort gros.

Les six banquiers et les députés des six corps des marchands comparurent à la grand'chambre, qui leur demanda des mémoires. Ils répondirent que l'affaire était assez importante pour en communiquer encore entre eux, et qu'ils les apporteraient le lendemain. Les six banquiers particuliers et affidés avaient lésés leurs tout prêts qu'ils présentèrent ; mais il leur fut répondu d'attendre au lendemain à les fournir avec les marchands. Ce lendemain qui fut le mercredi 15 juin, les uns et les autres apportèrent leurs mémoires, mais la lecture en fut remise au vendredi suivant, pour en conférer avec les autres cours, si elles se joignaient au parlement. La chambre des comptes avait répondu qu'elle ne pouvait rien sans avoir assemblé les deux semestres, et avoir su si ces démarches seraient agréables au régent ; la cour des aides, qu'elle avait été assemblée tout le matin sans avoir pu prendre de résolution ; que ce serait pour le vendredi, et qu'elle enverrait en attendant à M. le duc d'Orléans ; celle des monnaies, qu'elle avait reçu une lettre de cachet pour ne se point trouver au parlement. Le vendredi 17, le parlement s'assembla le matin et l'après-dînée, puis députa au régent pour lui demander la suspension de l'édit du changement des monnaies, qu'on y fasse les changements dont le parlement sera d'avis, et qu'il lui soit envoyé ensuite pour y être enregistré. La cour des aides s'excusa de la jonction, et n'y voulut pas entendre ; la chambre des comptes l'imita incontinent après, dont le parlement fut fort fâché. Il le fut aussi de ce que les six corps des marchands ne se plaignirent point de l'édit. Il n'eut donc que les

six banquiers pratiqués, qui se plaignirent du ton qui leur fut inspiré. Le lendemain samedi, le parlement s'assembla encore le matin et l'après-dînée. Il envoya les gens du roi dire au régent qu'il ne se séparerait point qu'il n'eût en sa réponse. Elle fut que Son Altesse Royale était fort lasse des tracasseries du parlement ; il pouvait employer un autre terme plus juste ; qu'il avait ordonné à toutes les troupes de la maison du roi qui sont à Paris et autour, de se tenir prêtes à marcher, et qu'il fallait que le roi fût obéi. L'ordre en effet en fut donné, et de se pourvoir de poudre et de balles. Le lendemain dimanche, le premier président, accompagné de tous les présidents à mortier et de plusieurs conseillers, fut au Palais-Royal. Il était l'homme de M. et de M^{me} du Maine, et le moteur des troubles ; mais il y voulait aussi pêcher, se tenir bien avec le régent, pour en tirer et se rendre nécessaire, conserver en même temps crédit sur sa compagnie pour la faire agir à son gré. Son discours commença donc par force louanges et flatteries pour préparer à trois belles demandes qu'il fit : première, que l'édit des monnaies fût envoyé au parlement pour l'examiner, y faire les changements qu'il croirait y devoir apporter et après l'enregistrer ; seconde, que le roi eût égard à leurs remontrances dans une affaire de cette conséquence, et que le parlement croit fort préjudiciable à l'État ; troisième, qu'on suspendit à la monnaie le travail qu'on y faisait pour la conversion des espèces. Le régent répondit à la première, que l'édit avait été enregistré à la cour des monnaies, qui est cour supérieure, conséquemment suffisante pour cet enregistrement ; qu'il n'y avait qu'un seul exemple de règlement pour les monnaies porté au parlement ; qu'il n'y avait envoyé celui-ci que par pure (il pouvait ajouter très sotté et dangereuse) complaisance pour ses faux et traîtres confidents, valets du parlement, tels que les maréchaux de Villeroy, d'Huxelles, et de Besons, Canillac, Efiat et Noailles : à la seconde, que l'affaire avait été bien examinée et les inconvénients pesés ; qu'il était du bien du service du roi que l'édit eût son entier effet : à la troisième, qu'on continuerait à travailler à la conversion des espèces à la monnaie, et qu'il fallait que le roi fût obéi.

Le lendemain lundi, le parlement s'assembla et rendit un arrêt contre l'édit des monnaies. Le conseil de régence, qui se tint l'après-dînée du même jour, cassa l'arrêt du parlement. Il fut défendu d'imprimer et d'afficher ce bel arrêt du parlement, et on répandit des soldats du régiment des gardes dans les marchés pour empêcher que la nouvelle monnaie y fût refusée. Le parlement saisit une occasion spéciale, en ce [que] les louis valant trente livres étaient pris à trente-six livrés, et les écus de cent

sous à six livres par, cet édit qui faisait de plus passer des billets d'État, avec une certaine proportion d'argent nouvellement refondu et fabriqué, quand la refonte aurait de quoi en fournir à mesure. Cela soulageait le roi d'autant de papier, et il gagnait gros à la refonte. Mais le particulier perdait à cette rehausse qui excédait de beaucoup la valeur intrinsèque, et qui donnait lieu à tout renchérir. Ainsi le parlement, pour se faire valoir, et ses moteurs pour troubler, avaient beau jeu à prendre le masque de l'intérêt public, et à tâcher d'ôter cette ressource aux finances qui n'en trouvaient point d'autre. Aussi n'en manquèrent-ils pas l'occasion. On surprit la nuit un conseiller au parlement, nommé la Ville-aux-Clercs, qui, à cheval par les rues, arrachait et déchirait les affiches de l'arrêt du conseil de régence, qui cassait l'arrêt du parlement rendu contre l'édit des monnaies. Il fut conduit en prison. Le dimanche 26 juin, les six corps des marchands vinrent déclarer au régent qu'ils ne se plaignaient point de l'édit des monnaies, mais qu'ils le suppliaient seulement, lorsqu'il jugerait à propos de diminuer les monnaies, que cela se fit peu à peu. Le lundi 27 juin, le premier président à la tête de tous les, présidents à mortier, et d'une quarantaine de conseillers, alla aux Tuileries, où il lut au roi, en présence du régent, les remontrances fort ampoulées du parlement. Le garde des sceaux lui dit que dans quelques jours le roi leur ferait répondre. Cela se passa le matin à l'issue du conseil de régence, qui se rassembla encore l'après-dînée là-dessus. Il y en eut un autre extraordinaire le jeudi 30 au matin ; le garde des sceaux y lut un résumé plus de lui que des précédents conseils sur cette affaire. Je m'y tins en tout fort réservé et fort concis. J'étais en garde contre l'opinion que M. le duc d'Orléans avait prise, que je haïssais le parlement depuis le bonnet. J'étais piqué de la façon dont il s'était conduit dans cette affaire. Je l'étais de sa mollesse à son propre égard, et de l'autorité du roi dans les diverses échappées du parlement à ces égards, et je lui avais bien déclaré que jamais je ne lui ouvrirais la bouche sur cette matière. Je tins parole avec la plus ferme exactitude, et je ne voulus dire au conseil que ce que je ne pouvais m'empêcher d'opiner, mais dans le plus simple et court laconique, et peu fâché, car il faut l'avouer, de l'embaras du régent avec le parlement. Au sortir de ce conseil, la chambre des comptes, et après elle la cour des aides, vinrent faire leurs remontrances au roi, mais fort mesurées, sur le même édit.

Le samedi 2 juillet, la même députation du parlement vint aux Tuileries recevoir la réponse du roi ; le garde des sceaux la fit en sa présence, et de tout ce qui voulut s'y trouver. Le régent et tous les princes du sang y étaient, les bâtards aussi. Argenson, si souvent malmené, et même fortement attaqué par cette compagnie étant lieutenant

de police, lui fit bien sentir sa supériorité sur elle, et les bornes de l'autorité que le roi lui donnait de juger les procès des particuliers sans qu'elle pût s'ingérer de se mêler d'affaires d'État. Il finit par leur dire qu'il ne serait rien changé à l'édit des monnaies, et qu'il aurait son effet tout entier sans aucun changement. Ces, messieurs du parlement ne s'attendaient pas à une réponse si ferme, et se retirèrent fort mortifiés.

Pendant cette contestation les états de Bretagne, dès le premier ou le second jour qu'ils furent assemblés, accordèrent le don gratuit par acclamation à l'ordinaire¹. Cela se fit plus par le clergé et le tiers état, que par la noblesse, laquelle insista fort à demander le rappel de ses commissaires exilés, et qui envoya un courrier pour le demander au régent. Outre le point d'honneur, l'attachement à se servir d'eux pour l'examen des comptes de Montaran, leur receveur général, frère du capitaine aux gardes, était leur principal objet. Les gens du roi vinrent le mardi matin 11 juillet, demander au régent la permission que le parlement fît au roi des remontrances sur sa réponse aux premières. Cette demande forma unie nouvelle agitation. Le régent mené par ses perfides confidents, l'accorda à la fin, mais avec différentes remises. Le premier président, assez peu accompagné de députés du parlement, les fit par un écrit qu'il présenta au roi le mardi matin 26 juillet, en présence du régent, du garde des sceaux et de beaucoup de monde en public, et quelques jours après les sieurs du Guesclair, de Bonamour et de Noyan, demeurés à Paris par ordre du roi, eurent liberté de retourner chez eux en Bretagne, mais avec défense d'aller aux états. Rochefort et Lambilly, l'un président à mortier, l'autre conseiller au parlement de Rennes, eurent aussi permission de retourner chez eux.

Il s'était présenté une question à juger sur les apanages, qui intéressait Madame et M. le duc d'Orléans, et qui fut jugée en leur faveur le samedi 30 juillet, au conseil de régence. Il n'y vint pas, parce qu'il s'agissait de son intérêt, ni M. du Maine non plus, ce qui parut très singulier de celui-ci. M. le Duc y présida ; l'affaire fut fort balancée. M. de Troyes et le marquis d'Effiat s'en abstinrent, parce que les conseillers d'État qui avaient examiné l'affaire dans un bureau exprès vinrent à ce conseil pour y opiner, lesquels, suivant leur moderne prétention, et la faiblesse du régent, n'y cédaient qu'aux ducs et aux officiers de la couronne.

¹On a mis sur la marge du manuscrit la note suivante : « Il n'y eut point d'acclamation ; on prit un *mezzo-terminé*, qui subsiste encore aujourd'hui. » Cette note est de la même main, qui avait ajouté les deux notes que nous avons reproduites précédemment.

Parmi tous ces mouvements du parlement et ceux de Bretagne, M. le duc d'Orléans rétablit au roi devenu plus grand les cinq mille livres par mois, qui lui avaient été retranchées depuis quelque temps, en sorte qu'il eut comme auparavant dix mille livres par mois pour ses menus plaisirs et aumônes, à quoi le bas étage de son service, qui en tirait par-ci par-là, fut fort sensible.

Trudaine, conseiller d'État et prévôt des marchands, alla mandé chez le premier président le jeudi 4 août, pour y rendre compte de l'état de l'hôtel de ville aux commissaires du parlement, qui y étaient assemblés. Échoués sur l'affaire des monnaies, ils cherchèrent à ressasser les rentes pour s'attacher les rentiers et s'en servir s'ils pouvaient, comme ils firent dans la dernière minorité, à commencer des troubles et à usurper l'autorité. La Bretagne de concert marchait du même pied et préparait de nouvelles brouilleries.

Ce fut dans ces circonstances que l'abbé Dubois revint de Londres après y avoir achevé ce qu'on a ci-devant vu sur les affaires étrangères. En même temps, Saint-Nectaire, maréchal de camp, qui avait quitté le service quelques campagnes avant la fin de la dernière guerre, fut fait seul lieutenant général. C'était un très bon officier général et de beaucoup d'esprit et d'intrigue, qui faisait fort sa cour à qui pouvait l'avancer, et qui avec tous les autres avait un air de philosophe et de censeur. Il avait toujours été fort du grand monde et de la meilleure compagnie. Ceux qu'il fréquentait le plus étaient La Feuillade, M. de Liancourt, les ducs de La Rochefoucauld et de Villeroi. Mais à la fin ils l'avaient démêlé et écarté. C'était un homme à qui personne, avec raison, ne voulait se fier. Cette promotion, d'abord secrète, ne réussit pas dans le monde lorsqu'elle y fut sue. Mais Saint-Nectaire n'en était plus à son approbation, et comme que ce pût être voulait cheminer, M. le duc d'Orléans n'alla point à la procession de l'Assomption, comme il l'avait fait l'année précédente. Il consentit enfin à la profession de M^{lle} sa fille. Le cardinal reçut ses vœux en l'abbaye de Chelles dans la fin d'août. Madame, ni M. [le duc], ni M^{me} la duchesse d'Orléans n'y furent, ni aucun prince ni princesse du sang. Il n'y eut même que très peu de personnes du Palais-Royal qui s'y trouvèrent et quelques autres dames. M^{me} la duchesse d'Orléans alla passer quelque temps à Saint-Cloud, où Madame demeurait six mois tous les étés.

Le parlement s'assembla le 11 et le 12 août, et rendit enfin tout son venin par l'arrêt célèbre dont voici le prononcé : « La cour ordonne que les ordonnances et édits, portant création d'offices de finances et lettres patentes concernant la banque registrées en

la cour, seront exécutés. Ce faisant, que la Banque demeurera réduite aux termes et aux opérations portées par les lettres patentes des 2 et 20 mai 1716 ; et en conséquence, fait défenses de garder ni de retenir directement ni indirectement aucuns deniers royaux de la caisse de la Banque, ni d'en faire aucun usage ni emploi pour le compte de la Banque et au profit de ceux qui la tiennent, sous les peines portées par les ordonnances ; ordonne que les deniers royaux seront remis et portés directement à tous les officiers comptables, pour être par eux employés au fait de leurs charges, et que tous les officiers et autres maniant les finances demeureront garants et responsables en leurs propres et privés noms, chacun à leur égard, de tous les deniers qui leur seront remis et portés par la voie de la Banque ; fait défenses en outre à tous étrangers, même naturalisés, de s'immiscer directement ni indirectement, et de participer sous des noms interposés au maniement ou dans l'administration des deniers royaux, sous les peines portées par les ordonnances et les déclarations enregistrées en la cour. Enjoint au procureur général du roi, etc. »

On peut juger du bruit que fit cet arrêt ; ce n'était rien moins qu'ôter de pleine et seule autorité du parlement toute administration des finances, les mettre sous la coupe de cette compagnie, rendre comptables à son gré tous ceux que le régent y employait et lui-même, interdire personnellement Law, et le mettre à la discrétion du parlement qui aurait été sûrement plus qu'indiscret. Après ce coup d'essai, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour que le parlement devînt en effet, comme de prétention folle, le tuteur du roi et le maître du royaume, et le régent plus en sa tutelle que le roi, et peut-être aussi exposé que le roi Charles Ier d'Angleterre. Messieurs du parlement ne s'y prenaient pas plus faiblement que le parlement d'Angleterre fit au commencement ; et quoique simple cour de justice, bornée dans un ressort comme les autres cours du royaume à juger les procès entre particuliers, à force de vent et de jouer sur le mot de parlement, ils ne se croyaient pas moins que le parlement d'Angleterre, qui est l'assemblée législative et représentante de toute la nation².

Le prévôt des marchands fut mandé le 17 au parlement, où il fut traité doucement ; la compagnie, contente de sa vigueur, voulait régner, mais capter les corps. Elle s'assembla presque continuellement pour délibérer des moyens de se faire obéir et d'aller toujours en avant ; les états de Bretagne marchèrent en cadence et devinrent très audacieux ; Coetlogon-Mejuste fut exilé par une lettre de cachet : il était syndic

² Voyez la note I à la fin du volume.

des états.

Dans tout ce bruit, M^{me} la duchesse du Maine eut l'audace de s'aller plaindre fort hautement à M. le duc d'Orléans, de ce qu'elle apprenait qu'il lui imputait beaucoup de choses. Par ce qui éclata incontinent après, on peut juger de sa justification, que son timide et dangereux époux n'osa hasarder lui-même. Le jugement du conseil de régence, qui ôta aux bâtards la succession à la couronne, que M. du Maine avait arrachée au feu roi, que toutes leurs menées n'avaient pu empêcher, avait outré, à n'en jamais revenir, le mari et la femme, qui ne songea plus qu'à exécuter ce qu'on a vu qu'elle avait dit à Sceaux aux ducs de La Force et d'Aumont : *Quelle mettrait tout le royaume en feu et en combustion pour ne pas perdre cette prérogative.* Les adoucissements énormes que M. le duc d'Orléans y mit après l'arrêt, de son autorité absolue et pleine puissance, comme s'il eût été roi, et dans le moment même, ne leur avaient paru qu'une marque de sa faiblesse et une preuve de sa crainte, conséquemment une raison de plus d'en profiter. Ils s'estimaient en trop beau chemin pour ne pas pousser leur pointe. Tout riait à leurs projets cette partie de la noblesse séduite, la Bretagne, le parlement de Paris, au point où ils le voulaient contre le régent ; l'Espagne, où ils dispoisaient d'Albéroni ; la révolte de tous les esprits contre la quadruple alliance et contre l'administration des finances ; le crédit que donnait au renouvellement des infâmes bruits, l'affectation fastueuse et maligne des plus folles précautions du maréchal de Villeroy sur le manger et le linge du roi. Il ne s'agissait que d'endormir, en attendant les moyens très prochains d'une exécution si flatteuse à la vengeance et à l'ambition. Ce fut aussi à répandre ces mortifères pavots, très nécessaires pour gagner un temps si cher et non encore tout à fait imminent, que le rang, le sexe, l'esprit, l'éloquence, l'adresse, l'audace de la duchesse du Maine lui parurent devoir être employés. Elle sortit du cabinet, du régent, contente de leur effet, et le laissa plus content encore de lui avoir persuadé de l'être.

Le parlement, assemblé le matin du 22 août, ordonna aux gens du roi de savoir « ce que sont devenus les billets d'État qui ont passé à la chambre de justice ; ceux qui ont été donnés pour les loteries qui se font tous les mois ; ceux qui ont été donnés pour le Mississippi ou la compagnie d'Occident ; enfin ceux qui ont été portés à la monnaie depuis le changement des espèces. » Les gens du roi allèrent au sortir du palais dire au régent de quoi ils étaient chargés. Il leur répondit froidement qu'ils n'avaient qu'à exécuter leur commission ; ils voulurent lui demander quelque instruction là-dessus. Le régent pour toute réponse leur tourna le dos et s'en alla dans ses cabinets, dont ils

demeurèrent assez étourdis. Racontons maintenant comment le régent remit le frein à ces chevaux qui avaient si bien pris le mors aux dents, et qui se préparaient hautement à exciter les plus grands désordres. Le détail en est curieux.

Aussitôt après la commission donnée par le parlement aux gens du roi, dont on vient de parler, le bruit commença à se répandre d'un prochain lit de justice. Ce n'était pas que le régent y eût encore pensé ; il n'était fondé que sur les monstrueuses entreprises du parlement dont l'une n'attendait pas l'autre sur l'autorité royale, sur la nécessité que les uns voyaient du seul moyen de les réprimer, sur la crainte qu'en avaient les autres ; mais ce qui était le grand ressort de tant d'audace était l'opinion juste et générale qui avait prévalu de la faiblesse du régent fondée sur toute sa conduite, surtout à l'égard de ce qui se passait depuis longtemps à Paris et en Bretagne. Cela donnait aux factieux la confiance de regarder un lit de justice comme une entreprise à laquelle le régent n'oserait jamais se commettre, au point où il avait laissé monter les liaisons et les entreprises. La lecture des Mémoires du cardinal de Retz, de Joly, de M^{me} de Motteville, avaient tourné toutes les têtes. Ces livres étaient devenus si à la mode, qu'il n'y avait homme ni femme de tous états qui ne les eût continuellement entre les mains. L'ambition, le désir de la nouveauté, l'adresse des entrepreneurs qui leur donnait cette vogue, faisait espérer à la plupart le plaisir et l'honneur de figurer et d'arriver ; et persuadait qu'on ne manquait non plus de personnages que dans la dernière minorité. On croyait trouver le cardinal Mazarin dans Law, étranger comme lui, et la Fronde dans le parti du duc et de la duchesse du Maine ; la faiblesse de M. le duc d'Orléans était comparée à celle de la reine mère, avec la différence de plus de la qualité de mère d'avec celle de cousin germain du grand-père du roi.

Les intérêts divers et la division des ministres et de leurs conseils paraissaient les mêmes que sous Louis XIV enfant. Le maréchal de Villeroy se donnait pour un duc de Beaufort, avec l'avantage de plus de sa place auprès du roi, et de son crédit dans le parlement, sur qui on ne comptait guère moins que sur celui de la dernière minorité. On imaginait plusieurs Broussel, et on était assuré d'un premier président tout à la dévotion de la Fronde moderne. La paix au dehors, dont l'autre minorité ne jouissait pas, donnait un autre avantage à des gens qui comptaient d'opposer au régent le roi d'Espagne, irrité contre lui en bien des façons, avec les droits de sa naissance. Les manèges de la Ligue contre Henri III n'étaient pas oubliés. M. du Maine, à la valeur près, était un duc de Guise, et M^{me} sa femme une duchesse de Montpensier. Pour en dire la vérité, tout tendait à l'extrême, et il était plus que temps que le régent se réveillât

d'un assoupissement qui le rendait méprisable, et qui enhardissait ses ennemis et ceux de l'État à tout oser et à tout entreprendre. Cette léthargie du régent jetait ses serviteurs dans l'abattement et dans l'impossibilité de tout bien. Elle l'avait conduit enfin sur le bord du précipice, et le royaume qu'il gouvernait, à la veille de la plus grande confusion.

Le régent, sans avoir eu l'horrible vice ni les mignons de Henri III, avait encore plus que lui affiché la débauche journalière, l'indécence et l'impiété, et, comme Henri III, était trahi dans le plus intérieur de son conseil et de son domestique. Comme à Henri III, cette trahison lui plaisait, parce qu'elle allait à le porter à ne rien faire, tantôt par crainte, tantôt par intérêt, tantôt par mépris, tantôt par politique. Cet engourdissement lui était agréable, parce qu'il se trouvait conforme à son humeur et à son goût, et qu'il en regardait les conseillers comme des gens sages, modérés, éclairés, que l'intérêt particulier n'offusquait point, et qui voyaient nettement les choses telles qu'elles étaient, tandis qu'il se trouvait importuné des avis qui allaient à lui découvrir la véritable situation des choses, et qui lui en proposaient les remèdes. Il regardait ceux-ci comme des gens vifs, qui précipitaient tout, qui grossissaient tout, qui voulaient tirer sur le temps pour satisfaire leur ambition, leurs aversions, leurs passions différentes. Il se tenait en garde contre eux, il s'applaudissait de n'être pas leur dupe. Tantôt il se moquait d'eux, souvent il leur laissait croire qu'il goûtait leurs raisons, qu'il allait agir et sortir de sa léthargie. Il les amusait ainsi, tirait de long, et s'en divertissait après avec les autres. Quelquefois il leur répondait sèchement, et quand ils le pressaient trop, il leur laissait voir des soupçons.

Il y avait longtemps que je m'étais aperçu de la façon d'être là-dessus de M. le duc d'Orléans. Je l'avais averti, comme on l'a vu, des premiers mouvements du parlement, des bâtards, et de ce qui avait usurpé le nom de la noblesse. J'avais redoublé, sitôt que j'en avais vu la cadence et l'harmonie. Je lui en avais fait sentir tous les desseins, les suites, combien il était aisé d'y remédier dans ces commencements, et difficile après, surtout pour un homme de son humeur et de son caractère. Mais je n'étais pas l'homme qu'il lui fallait là-dessus. J'étais bien le plus ancien, le plus attaché, le plus libre avec lui de tous ses serviteurs ; je lui en avais donné les preuves les plus fortes, dans tous les divers temps les plus critiques de sa vie et de son abandon universel ; il s'était toujours bien trouvé des conseils que je lui avais donnés dans ces fâcheux temps ; il était accoutumé d'avoir en moi une confiance entière ; mais quelque opinion qu'il eût de moi et de ma vérité et probité, dont il a souvent rendu de grands témoignages,

il était en garde contre ce qu'il appelait ma vivacité, contre l'amour que j'avais pour ma dignité si attaquée par les usurpations des bâtards, les entreprises du parlement, et les modernes imaginations de cette prétendue noblesse. Dès que je m'aperçus de ses soupçons, je les lui dis, et j'ajoutai que, content d'avoir fait mon devoir comme citoyen et comme son serviteur, je ne lui en parlerais pas davantage. Je lui tins parole ; il y avait plus d'un an que je ne lui en avais ouvert la bouche de moi-même. Si quelquefois on lui en parlait devant moi, sans que je pusse garder un total silence, qui eût été pris en pique et en bouderie, je disais nonchalamment et faiblement quelque mot qui signifiait le moins qu'il m'était possible, et qui allait à faire tomber le propos.

Le retour d'Angleterre de l'abbé Dubois, dont la fortune ne s'accommodait pas de la diminution de son maître, la frayeur que Law eut raison de prendre que le parlement ne lui mît la main sur le collet, et de se voir abandonné, la crainte pour sa place que conçut le garde des sceaux, si haï du parlement pendant qu'il eut la police, firent une réunion, à laquelle Law attira M. le Duc, si grandement intéressé dans le système, lequel se proposa de saisir la conjoncture de culbuter le duc du Maine, satisfaire sa haine et occuper sa place auprès du roi. Ce concert de différents intérêts, qui aboutissaient au même point, forma un effort qui entraîna le régent, et qui lui fit voir tout d'un coup son danger et son unique remède, et le persuada qu'il n'y avait plus un moment à perdre. Dubois et Law l'investirent contre ceux dont il n'avait que trop goûté et suivi les dangereux avis, et tout fut si promptement résolu, que personne n'en eut aucun soupçon. C'est ce qu'il s'agit maintenant d'exposer.

Dans ces circonstances que j'ignorais, travaillant à mon ordinaire une après-dînée avec M. le duc d'Orléans, je fus surpris qu'interrompant ce sur quoi nous en étions, il me parla avec amertume des entreprises du parlement. J'en usai dans ma réponse avec ma froideur et mon air de négligence accoutumé sur cette matière, et continuai tout de suite où j'en étais. Il m'arrêta ; me dit qu'il voyait bien que je ne voulais pas lui répondre sur le parlement. Je lui avouai, qu'il était vrai, et qu'il y avait longtemps qu'il pouvait s'en être aperçu. Pressé enfin, et pressé outre mesure, je lui dis froidement qu'il pouvait se souvenir de ce que je lui avais dit et conseillé avant et depuis sa régence sur le parlement ; que d'autres conseils, ou traîtres, ou pour le moins intéressés à se faire valoir et à s'agrandir, en balançant le parlement et lui, l'un par l'autre, avaient prévalu sur les miens ; que, de plus, il s'était laissé persuader que l'affaire du bonnet et ses suites ne me laissaient pas la liberté de penser de sang-froid sur le parlement ni sur les bâtards, tellement que cela m'avait fermé la bouche comme je l'en avais averti, et au

point que j'aurais beaucoup de peine à la rouvrir sur cette matière ; que néanmoins je voyais s'avancer à grands pas l'accomplissement de la prophétie que je lui avais faite ; que de maître qu'il avait été longtemps de réprimer et de contenir le parlement d'un seul froncement de sourcil, sa molle débonnairété lui en avait tant laissé faire, et de plus en plus entreprendre, qu'elle l'avait conduit par degrés à ce détroit auquel il se trouvait maintenant, de se laisser ôter toute l'autorité de sa régence, et peut-être encore de courir le risque d'être obligé de rendre compte de l'usage qu'il en avait fait, ou, de la revendiquer par des coups forcés, mais si violents qu'ils ne seraient pas trop sûrs, et en même temps fort difficiles ; que plus il tarderait et pis ce serait ; que, c'était donc à lui premièrement à se bien sonder lui-même, y bien penser, ne se point flatter ni sur la chose ni sur ce que lui-même se pouvait promettre de lui-même, et se déterminer d'un côté ou d'un autre, et si tant était qu'il prît le parti de vouloir ravoier son autorité, ne se pas livrer légèrement à le prendre pour, une fois pris, ne pas tomber dans la faiblesse infiniment plus grande et plus dangereuse, qui serait de commencer et ne pas achever, et se livrer par là au dernier mépris, et conséquemment dans l'abîme. Un discours si fort et si rare depuis longtemps dans ma bouche, arraché par lui malgré moi, et prononcé avec une ferme et lente froideur, et comme indifférente au parti qu'il voudrait prendre, lui fit sentir combien peu je le croyais capable du bon, et de le soutenir jusqu'au bout, et combien aussi je me mettais peu en peine de l'y induire. Il en fut intérieurement piqué, et comme il était tenu à la suite de l'impression que Dubois, Law et Argenson lui avaient faite et que j'ignorais parfaitement, il opéra un effet merveilleux.

Le duc de La Force, lié à Law, poussait contre le parlement. Outre les raisons générales, il espérait entrer par cette porte dans le conseil de régence. Il me vint trouver pour l'y aider, et me dit que le régent lui avait promis de l'y faire entrer tout à fait. On a vu d'ailleurs que je n'avais pas approuvé qu'il fût entré dans le conseil des finances, encore moins le personnage qu'il y avait fait, de sorte que je m'étais fort refroidi avec lui. Il avait excité Law et d'Argenson, à qui il avait fait peur, que son peu d'union avec Law, si vivement attaqué par le parlement, ne donnât des soupçons au régent contre lui, s'il le trouvait mou là-dessus. Il parlait à des gens qui avaient pour le moins autant d'envie que lui pour leurs intérêts personnels de pousser le régent, mais qui ne le lui disaient pas, et encore moins leurs démarches là-dessus, que je sus par Law, presque aussitôt que le régent m'eût parlé, comme je viens de le raconter. L'arrêt du parlement que j'ai transcrit n'avait point été publié. Il transpira, il fut suivi de cette

commission de recherche par les gens du roi, et ce fut le coup qui précipita les choses, et qui acheva de déterminer le régent. On sut que le parlement, en défiance du procureur général, avait nommé d'autres commissaires en son lieu, pour informer d'office ; qu'on y instrumentait très secrètement ; qu'il y avait déjà beaucoup de témoins ouïs de la sorte : que tout s'y mettait très sourdement en état d'envoyer un matin quérir Law par des huissiers, ayant en main décret de prise de corps, après ajournement personnel soufflé, et le faire pendre en trois heures de temps, dans l'enclos du palais.

Sur ces avis, qui suivirent de près la publication de l'arrêt susdit, le duc de La Force, et Fagon, conseiller d'État, dont j'ai parlé plus d'une fois, allèrent le vendredi matin 19 août trouver le régent, et le pressèrent tant qu'il leur ordonna de se trouver tous deux, dans la journée, chez moi avec Law, pour aviser ensemble à ce qu'il fallait faire. Ils y vinrent en effet, et ce fut le premier avertissement, que j'eus que M. le duc d'Orléans commençait à sentir son mal et à consentir à faire quelque chose. En cette conférence chez moi, je vis la fermeté jusqu' alors grande de Law ébranlée jusqu'aux larmes, qui lui échappèrent. Nos raisonnements ne nous satisfirent point d'abord, parce qu'il était question de force, et que nous ne comptions pas sur celle du régent. Le sauf-conduit dont Law s'était muni n'eût pas arrêté le parlement un moment. De casser ses arrêts, point d'enregistrement à en espérer ; de lui signifier ces cassations, faiblesse que le parlement mépriserait et qui l'encouragerait à aller plus avant. Embarras donc de tous côtés. Law, plus mort que vif, ne savait que dire, beaucoup moins que devenir. Son état pressant nous parut le plus pressé à assurer. S'il eût été pris, son affaire aurait été faite avant que les voies de négociation qui auraient été les premières suggérées et suivies par le goût et la faiblesse du régent eussent fait place aux autres, sûrement, avant qu'on eût eu loisir de se résoudre à mieux et d'enfoncer le palais avec le régiment des gardes, moyen critique en telle cause, et toujours fâcheux au dernier point, même en réussissant ; épouvantable si, au lieu de Law, on n'eût trouvé que le cadavre avec sa corde. Je conseillai donc à Law de se retirer dès lors même dans la chambre de Nancre au Palais-Royal, qui était fort son ami et actuellement en Espagne, et je lui rendis la vie par ce conseil que le duc de La Force et Fagon approuvèrent et que Law exécuta au sortir de chez moi. Il y avait bien moyen de le mettre en sûreté en le faisant loger à la Banque ; mais je crus que la retraite au Palais-Royal ayant plus d'éclat frapperait et engagerait le régent davantage et nous fournirait un véhicule assuré et nécessaire par la facilité que Law aurait de lui parler à toute heure et de le presser.

Cela conclu, le lit de justice fut par moi proposé et embrassé par les trois autres

comme le seul moyen qui restait de faire enregistrer la cassation des arrêts du parlement. Mais, tandis que les raisonnements se poussaient, je les arrêtai tout court par une réflexion qui me vint dans l'esprit ; je leur représentai que le duc du Maine, moteur si principal des entreprises du parlement, et le maréchal de Villeroy d'autant plus lié avec lui là-dessus qu'il s'en cachait plus soigneusement, ne voudraient jamais d'un lit de justice si contraire à leurs vues, à leurs menées, à leurs projets ; que pour le rompre ils allégueraient la chaleur qui en effet était extrême, la crainte de la foule, de la fatigue, du mauvais air ; qu'ils prendraient le ton, pathétique sur la santé du roi très propre à embarrasser le régent ; que, s'il persistait à le vouloir, ils protesteraient contre ce qui en pouvait arriver au roi, déclareraient peut-être que, pour n'y point participer, ils ne l'y accompagneraient pas ; que le roi, préparé par eux, s'effaroucherait peut-être et ne voudrait pas aller au parlement sans eux ; alors tout tomberait, et l'impuissance du régent si nettement manifestée pouvait conduire bien loin et bien rapidement ; que, si le lit de justice n'était que disputé, ces deux hommes auraient encore à faire débiter et répandre à la suite de toutes les artificieuses précautions nouvellement prises pour la conservation du roi avec une affection si marquée, qu'entre le roi et Law le régent balançait d'autant moins qu'un lit de justice dans une saison si dangereuse était un moyen simple et doux à tenter, qui avait flatté le régent et qui lui en pouvait épargner de plus difficiles. Ces réflexions arrêtèrent tout court, mais j'en montrai aussitôt après le remède, par la proposition que je fis de tenir le lit de justice aux Tuileries. Par cet expédient, nulle nécessité d'avertir personne que le matin même qu'il se tiendrait, et par ce secret chacun hors de mesure et de garde nul prétexte par rapport au roi, et toute liberté, soit par rapport au peuple, soit par rapport à la force dont on pourrait avoir besoin, laquelle serait plus crainte et plus sûre, sans sortir de chez le roi qu'au palais. Ce fut à quoi nous nous arrêtâmes, et Law parti, je dictai un mémoire à Fagon de tout ce que j'estimais nécessaire tant pour conduire ce dessein avec secret, que pour en assurer l'exécution, et en prévenir tous les obstacles. Sur les neuf heures du soir nous eûmes fait ; je lui conseillai de le porter à l'abbé Dubois, revenu d'Angleterre avec un crédit nouveau sur l'esprit de son maître. J'avais su par Law, avant cette conférence, ce que j'ai expliqué ci-dessus des sentiments de cet abbé et du garde des sceaux, et de leur résolution de presser le récent de se tirer de page. Dans la visite que Dubois me rendit le surlendemain de son arrivée, où il me rendit poliment compte de sa négociation en homme qui ne demande pas mieux pour s'attirer des applaudissements, nous traitâmes après la matière du parlement. Il m'y avait paru dans de bons senti-

ments. C'était un personnage duquel on ne pouvait espérer de se passer dans sa situation présente auprès du régent, et nous comptions de nous en servir pour achever de déterminer son maître. Tel fut le plan du vendredi 19 août, qui fut le premier jour que j'entendis pour la première fois parler sérieusement que le régent, enfin alarmé, voulait faire quelque chose pour se tirer des pattes de la cabale et de celles du parlement. Il faut remarquer que depuis le 12 août, jour de son arrêt célèbre, nous étions bien avertis de ce qui se brassait pour aller vigoureusement en avant, et de sa résolution de commettre pour l'information susdite de ce qu'étaient devenus les différents billets d'État, quoiqu'elle ne fût consommée et annoncée au régent par les gens du roi que le 22 août, trois jours après la conférence dont je viens de parler, tenue chez moi le vendredi 19 août, qui dura toute l'après-dînée jusqu'à neuf heures du soir.

Le lendemain samedi 20 août, sur la fin de la matinée, M. le duc d'Orléans me manda de me trouver chez lui sur les quatre heures de l'après-dînée du même jour. Un peu après, Fagon me vint dire qu'il avait trouvé l'abbé Dubois tout vacillant, et à propos de rien *tout d'Aguesseau*, dont il était auparavant ennemi ; qu'il lui avait parlé du parlement en modérateur, et tenu de mauvais propos d'Argenson, qui était pourtant son ami particulier. Cela me donna fort à penser d'un cerveau étroit, qui tremble sur le point d'une exécution nécessaire, d'un homme jaloux de ce que son maître avait, sans lui en parler, envoyé le duc de La Force, Fagon et Law conférer chez moi ; enfin qu'ambitieux sans mesure, fier de la conclusion de son traité de Londres, il voulût en tirer le fruit, imaginait peut-être de faire tomber les cris universellement émus contre ce traité et contre lui, en se mettant entre le régent et le parlement, comme un homme tout neuf ; se faire honneur d'une sorte de misérable conciliation, dont le régent serait la dupe, flatter le parlement et le parti janséniste (car pour se faire entendre il faut adopter les termes), en ramenant de Fresnes le chancelier. Ce n'était pas pour avancer notre dessein, ni pour tirer le régent de page. Fagon et le duc de La Force qui survint en parurent inquiets, quoique contents de la situation d'esprit en laquelle ils venaient de laisser le régent, à qui ils avaient rendu compte de ce qui s'était passé chez moi la veille. Ils le furent beaucoup davantage de ce que je leur appris que j'étais mandé au Palais-Royal pour l'après-dînée, dont le régent avec ses demi-confidences accoutumées leur avait fait le secret. Fagon, en habile homme, s'était bien gardé de confier notre mémoire à l'abbé Dubois ; sur la lecture qu'il lui en fit, il le laissa dans le goût d'en faire un autre. L'abbé le lui avait apporté le matin. Il était plus détaillé, mais il contenait des parties beaucoup moins fermes. Je ne m'arrête point à ces mémoires ; le récit de

l'événement fera voir à quoi ils aboutirent.

CHAPITRE XVI.

1718

LE RÉGENT M'ENVOIE CHERCHER. - CONFÉRENCE AVEC LUI TÊTE À TÊTE, OÙ J'INSISTE À N'ATTAQUER QUE LE PARLEMENT, ET POINT À LA FOIS LE DUC DU MAINE, NI LE PREMIER PRÉSIDENT, COMME M. LE DUC LE VEUT. - MARCHÉ DE M. LE DUC, MOYENNANT UNE NOUVELLE PENSION DE CENT CINQUANTE MILLE LIVRES. - CONFÉRENCE ENTRE M. LE DUC D'ORLÉANS, LE GARDE DES SCEAUX, LA VRILLIÈRE, L'ABBÉ DUBOIS ET MOI, À L'ISSUE DE LA MIENNE TÊTE À TÊTE. - M. LE DUC SURVIENT; M. LE DUC D'ORLÉANS LE VA ENTRETENIR, ET NOUS NOUS PROMENONS DANS LA GALERIE. - PROPOS ENTRE M. LE DUC D'ORLÉANS, M. LE DUC ET MOI, SEULS, DEVANT ET APRÈS LA CONFÉRENCE RECOMMENCÉE AVEC LUI. - JE VAIS CHEZ FONTANIEU, GARDE-MEUBLE DE LA COURONNE, POUR LA CONSTRUCTION TRÈS SECRÈTE DU MATÉRIEL DU LIT DE JUSTICE. - CONTRE-TEMPS QUE J'Y ESSUIE. - EFFROI DE FONTANIEU, QUI FAIT APRÈS MERVEILLES. - M. LE DUC M'ÉCRIT, ME DEMANDE UN ENTRETIEN DANS LA MATINÉE CHEZ LUI OU CHEZ MOI, À MON CHOIX. - JE VAIS SUR-LE-CHAMP À L'HÔTEL DE CONDÉ. - LONG ENTRETIEN ENTRE M. LE DUC ET MOI. - SES RAISONS D'ÔTER À M. DU MAINE L'ÉDUCATION DU ROI. - LES MIENNES POUR NE LE PAS FAIRE ALORS. - M. LE DUC ME PROPOSE LE DÉPOUILLEMENT DE M. DU MAINE. - JE M'Y OPPOSE DE TOUTES MES FORCES; MAIS JE VOULAIS PIS À LA MORT DU ROI. - MES RAISONS. - DISSERTATION ENTRE M. LE DUC ET MOI SUR

LE COMTE DE TOULOUSE. - M. LE DUC PROPOSE LA RÉDUCTION DES BÂTARDS, SI L'ON VEUT, À LEUR RANG DE PAIRS PARMIS LES PAIRS. - M. LE DUC VEUT AVOIR L'ÉDUCATION DU ROI, SANS FAIRE SEMBLANT DE S'EN SOUCIER. - RAISONS QUE JE LUI OBJECTE. - DISCUSSION ENTRE M. LE DUC ET MOI, SUR L'ABSENCE DE M. LE COMTE DE CHAROLAIS. - M. LE DUC ME SONDE SUR LA RÉGENCE, EN CAS QUE M. LE DUC D'ORLÉANS VÎNT À MANQUER, ET SUR LES IDÉES DE M^{ME} LA DUCHESSE D'ORLÉANS LÀ-DESSUS POUR FAIRE M. SON FILS RÉGENT, ET LE COMTE DE TOULOUSE LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROYAUME. - JE RASSURE M. LE DUC SUR CE QU'EN CE CAS LA RÉGENCE LUI APPARTIEN. - CONCLUSION DE LA CONVERSATION. - M. LE DUC DÉCLARE QUE SON ATTACHEMENT AU RÉGENT DÉPEND DE L'ÉDUCATION. - JE DONNE CHEZ MOI À FONTANIEU UN NOUVEL ÉCLAIRCISSEMENT SUR LA MÉCANIQUE DONT IL ÉTAIT CHARGÉ.

Je me rendis sur les quatre heures au Palais-Royal ; un moment après, La Vrillière y vint, qui me soulagea de la compagnie de Grancey et de Broglio, deux des roués, que j'avais trouvés dans le grand cabinet au frais, familièrement, sans perruques. Nous ne fûmes pas longtemps sans être avertis d'entrer dans la galerie neuve, peinte par Coype, où nous trouvâmes quantité de cartes et de plans des Pyrénées, qu'Asfeld montrait au régent et au maréchal de Villeroy, M. le duc d'Orléans me reçut avec une ouverture et des caresses qui sentaient le besoin. Un moment après, il me dit bas qu'il avait fort à m'entretenir avant que nous fussions assemblés, mais qu'il fallait laisser sortir le maréchal c'était le premier mot que j'entendais d'assemblée ; je ne savais donc avec qui ; La Vrillière me demanda si j'avais affaire au régent. Je lui dis que oui. Il me répondit qu'il était mandé à quatre heures. « Et moi aussi, » répartis-je. Le maréchal me prit après en particulier, avec ses bavarderies et ses protestations accoutumées sur les précautions qu'il venait de prendre sur la personne du roi, avec une sorte d'éclat plat et malin, et sur les avis anonymes qui lui pleuvaient, et dont M. du Maine et lui étaient peut-être les auteurs. Enfin il s'en alla avec la compagnie. Alors M. le duc d'Orléans se mit à respirer, et me mena dans les cabinets derrière le grand salon sur la rue de Richelieu.

En y entrant, il me prit par le bras, et me dit qu'il était à la crise de sa régence, et qu'il s'agissait de tout pour lui en cette occasion. Je répondis que je ne le voyais que trop ; que le tout ne dépendait que de lui dans une conjoncture si critique. Nous étions à peine assis que l'abbé Dubois entra, qui lui parla par énigmes sur le parlement.

Il me parut qu'il y était question de menées, de découvertes, du duc de Noailles, et du président. Le régent reçut assez mal l'abbé Dubois, en homme pressé de s'en défaire, le renvoya, défendit qu'on l'interrompît, excepté pour l'avertir de l'arrivée du garde des sceaux ; et encore à travers la porte qu'il alla fermer au verrou. Alors je lui dis qu'avant d'entrer en matière, j'avais à l'avertir de ce que Fagon avait remarqué le matin en l'abbé Dubois, sur le chancelier et le garde des sceaux ; et que Dubois avait marché comme sur des oeufs à l'égard du parlement. J'y ajoutai mes réflexions. Le régent me répondit que cela se rapportait à ce que lui-même avait aperçu de l'abbé, qui ne lui avait loué que le chancelier, qu'il avait tant haï auparavant, fort mal parlé du garde des sceaux, et du parlement, en effet, comme en marchant sur des oeufs. Mes réflexions lui parurent fondées : c'étaient les mêmes que je viens d'expliquer. Je l'exhortai à la défiance sur cet article d'un homme si promptement changé, et sans cause apparente. Il m'assura que Dubois ne le trahirait pas ; mais il convint aussi que la sonde à la main sur les matières présentes était le meilleur parti. Après ce court préambule, nous entrâmes en matière. Il me dit qu'il était résolu à frapper un grand coup sur le parlement ; qu'il approuvait beaucoup le lit de justice aux Tuileries, par les raisons qui me l'avaient fait proposer là plutôt qu'au palais ; qu'il était assuré de M. le Duc, moyennant une nouvelle pension de cent cinquante mille livres, comme chef du conseil de régence, et qu'il avait aussi de ce matin la parole de M. de Conti ; que M. le Duc voulait que l'éducation du roi fût ôtée au duc du Maine, chose qui était aussi de son intérêt à lui, parce que le roi avançait en âge et en connaissance ; qu'il lui était important d'ôter de là son ennemi ; qu'ainsi il avait envie de tenir le lit de justice, s'il le pouvait, dès le mardi suivant, et là d'ôter l'éducation au duc du Maine.

Je l'interrompis, et lui dis nettement que ce n'était point là mon avis. « Eh ! pourquoi n'est-ce pas votre avis, m'interrompant à son tour. — Parce, lui dis-je, que c'est trop entreprendre à la fois. Quelle est maintenant votre affaire urgente avant toute autre, et qui ne souffre point de délais ? C'est celle du parlement : voilà le grand point ; contentez-vous-en. Frappant dessus un grand coup, et le sachant soutenir après, vous regagnez en un instant toute votre autorité, après quoi vous aurez tout le temps de penser au duc du Maine. Ne le confondez point avec le parlement ; ne l'identifiez point avec lui : par leur disgrâce commune, vous les joignez d'intérêt. Il sera et se professera le martyr du parlement ; conséquemment du public dans l'esprit qu'ils ont su y répandre. Voyez donc auparavant ce que le public fera et pensera de l'éclat que vous allez faire contre le parlement. Vous n'avez pas voulu

abattre M. du Maine, lorsque vous le pouviez et le deviez, lorsque le public et le parlement s'y attendaient et le désiraient ouvertement ; vous avez laissé pratiquer l'un et l'autre au duc du Maine à son aise, et vous le voulez ôter à contre-temps. D'ailleurs, espérez-vous que cet affront ne vous conduise pas plus loin ? Mais de plus, M. le Duc veut-il l'éducation ou se contente-t-il de l'ôter à M. du Maine ? — Il ne s'en soucie pas, me répondit le régent. — À la bonne heure, lui dis-je ; mais tâchez donc de lui faire entendre raison sur le moment présent qui vous engage à un trop fort mouvement. Pensez encore, monsieur, ajoutai-je, que quand je m'oppose à l'abaissement de M. du Maine, je combats mon intérêt le plus cher : de l'éducation au rang il n'y a pas loin : vous connaissez sur ce point l'ardeur de mes désirs, et que d'ailleurs je hais parfaitement M. du Maine, qui nous a, par noirceur profonde et pourpensée, induits forcément au bonnet, et, de dessein prémédité, nous a coûté tout ce qui s'en est suivi ; mais le bien de l'État et le vôtre m'est plus cher que mon rang et ma vengeance, et je vous conjure d'y bien faire toutes vos réflexions. »

Le régent fut surpris autant peut-être de ma force sur moi-même que de celle de mes raisons. Il m'embrassa, me céda tout court ; me dit que je lui parlais en ami, non en duc et pair. J'en pris occasion de quelques légers reproches de ses soupçons à cet égard. Nous convînmes donc de laisser le duc du Maine pour une autre fois non compliquée. M. le duc d'Orléans revint au parlement et me proposa de chasser le premier président. Je m'y opposai de même, et lui dis que cet homme tenait trop au duc du Maine pour frapper sur lui en laissant l'autre entier ; que rien n'était plus dangereux que d'offenser à demi un homme aussi puissamment établi et aussi méchant que le duc du plaine ; qu'il fallait attendre pour l'un comme pour l'autre ; qu'en cela encore je lui parlais en ami, contre moi-même, puisque mon plaisir le plus sensible serait de perdre un scélérat, auteur et instrument de toutes les horreurs qui nous étaient arrivées ; qu'il fallait, au contraire, le caresser en apparence et faire accroire, malgré lui, au parlement qu'il avait été dans la bouteille, pour achever de le perdre dans sa compagnie et achever après de le déshonorer par faire publier tout l'argent qu'il a eu depuis la régence et ses infamies avec Bourvalais ; qu'éreinté de la sorte, on s'en déferait après bien aisément, quand il serait temps de tomber sur le duc du Maine. Le régent me loua et me remercia encore, et convint que j'avais raison. Il me dit qu'il était résolu de suivre le mémoire que j'avais dicté à Fagon et point celui de l'abbé Dubois. Celui-ci voulait différer le lit de justice jusqu'après la Saint-Martin, se contenter maintenant de casser les arrêts du

parlement, et attendre aux vacances à exiler plusieurs membres mutins de cette compagnie. Et moi, au contraire, je voulais précipiter les coups ; tant sur le général que sur les particuliers. Après avoir bien discuté tous les inconvénients et leurs remèdes, nous vîmes à la mécanique. Je la lui expliquai telle que je l'imaginai, et je me chargeai, à la prière du régent, de la machine matérielle du lit de justice, par Fontanieu, garde meuble de la couronne, à l'insu de tout le monde, et particulièrement du duc d'Aumont, son supérieur comme premier gentilhomme de la chambre en année, et valet à gage de M. du Maine et du premier président.

Il y avait déjà longtemps que le barde des sceaux était annoncé. Tout ceci concerté, le régent passa dans le salon qui joignait les cabinets où nous étions, et de la porte appela le garde des sceaux, La Vrillière et l'abbé Dubois, qui attendaient dans le salon à l'autre bout, où ils étaient seuls. C'était le lieu où M. le duc d'Orléans travaillait l'été. Il était le dos à la muraille du cabinet de devant, assis au milieu de la longueur d'un grand bureau en travers devant lui il prit sa place ordinaire, moi à côté de lui, le garde des sceaux et l'abbé Dubois vis-à-vis, la largeur du bureau entre eux et nous, La Vrillière au bout le plus proche de moi. Après une assez courte conversation sur la matière, le garde des sceaux lut le projet d'un arrêt du conseil de régence et de lettres patentes, tel que ces pièces furent imprimées après, en cassation des arrêts du parlement, etc., où nous ne fîmes que quelques légers changements. L'abbé Dubois contredit tout, au point que, pour l'adresse, je le crus animé de l'esprit double et parlementaire du chance-lier. Nous disputâmes tous et tout d'une voix contre lui. Il en fut enfin embarrassé, mais non pas jusqu'à changer rien de sa surprenante contradiction. Comme la lecture venait de finir, M. le Duc fut annoncé. M. le duc d'Orléans prit, sa perruque et l'alla voir dans le cabinet de devant. Le garde des sceaux nous proposa de nous promener cependant dans la galerie. Nous y fîmes deux ou trois tours pendant lesquels la dispute ne cessa point entre Argenson et Dubois. La Vrillière et moi en haussions les épaules et soutenions le garde des sceaux. La Vrillière cependant me montra un projet de déclaration de suppression de charges nouvelles du parlement, qui me parut très bon.

Peu après j'entendis ouvrir la porte du salon qui donne dans ce grand cabinet, où Son Altesse Royale était allée trouver M. le Duc ; j'avancai devant les autres, et vis, le régent et M. le Duc derrière lui ; j'allai à eux, et comme j'étais au fait de leur intelligence, je demandai en riant à M. le duc d'Orléans ce qu'il voulait faire de M. le Duc, et pourquoi l'amener ainsi dans son intérieur pour nous embarrasser. « Vous l'y voyez,

me répondit-il, en prenant M. le Duc par le bras, et vous l'y verrez encore bien davantage. » Alors les regardant tous deux, je leur témoignai ma joie de leur union, et j'ajoutai que c'était leur véritable intérêt, et non pas de se joindre à la bâtardise. « Oh ! pour celui-ci, dit le régent à M. le Duc, en me prenant par les épaules, vous pouvez parler en toute confiance, car c'est bien l'homme du monde qui aime le mieux les légitimes et leur union, et qui hait le plus cordialement les bâtards. » Je souris, et répondis une confirmation nette et ferme ; M. le Duc, des respects à Son. Altesse Royale, et des honnêtetés à moi. Nous nous approchâmes du bureau. Les autres cependant, restés dans le bout le plus proche de la galerie, me parurent fort étonnés de ce qu'ils voyaient lorsque je me retournai vers eux ; ils s'approchèrent, et en même temps nous reprîmes nos places au bureau. M. le Duc se mit entre M. le duc d'Orléans et moi. Son Altesse Royale, après un petit mot très léger sur M. le Duc, pria le garde des sceaux de recommencer sa lecture ; elle se fit presque de suite avec très peu d'interruption. M. le Duc l'approuva fort et m'en parlait bas de fois à autre. Quand elle fut achevée, M. le duc d'Orléans se leva, appela M. le Duc, le mena à l'autre bout du salon, et m'y appela un moment après. Là, il me dit qu'ils allaient raisonner sur la mécanique, que la plus pressée de toutes ses différentes parties était celle du lit de justice, et qu'il me priait de m'en aller sur-le-champ chez Fontanieu pour cela. En les quittant, j'élevai la voix et dis à Son Altesse Royale que La Vrillière m'avait montré dans la galerie un projet de déclaration fort bon à voir.

Comme je fus à la galerie des hommes illustres, je m'entendis appeler ; c'était l'abbé Dubois. Il ne me fit point de question, ni moi à lui ; mais nous avions envie de savoir tous deux pourquoi chacun de nous sortait, et nous ne nous le dîmes point. Comme j'allais monter en carrosse, un laquais de Law, en embuscade me dit que son maître me priait instamment d'entrer dans sa chambre qui était tout contre : c'était le logement de Nancreé. Je l'y trouvai seul avec sa femme, qui sortit aussitôt ; je lui dis que tout allait bien, et que M. le Duc avait été avec nous et était demeuré chez Son Altesse Royale ; je savais par elle que c'était Law qui avait été l'instrument de leur union. J'ajoutai que j'étais pressé pour une commission nécessaire à ce dont il s'agissait ; qu'il en saurait davantage par Son Altesse Royale ou par moi dès que je le pourrais. Il me parut respirer ; je m'en allai delà chez Fontanieu à la place de Vendôme.

On a vu au temps de la chambre de justice dont les taxes furent portées au conseil de la régence, que Fontanieu en fut quitte à bon marché par le service que je lui fis. Il avait marié sa fille à Castelmoron, fils d'une soeur de M. de Lauzun qui m'en avait

instamment prié. M. et M^{me} de Lauzun avaient lors, une affaire pour l'acquisition, par une sorte de retrait lignager¹, de la terre de Randan, du feu duc de Foix, laquelle devait demeurer à M^{me} de Lauzun après son mari. Cela se décidait devant des avocats commis, et Fontanieu conduisait toute cette affaire. On me dit chez lui qu'il y était allé, et c'était au fond du Marais que ces avocats s'assemblaient. Le portier me vit si fâché de l'aller chercher là, qu'il me dit que, si je voulais voir M^{me} de Fontanieu, il irait voir si son maître n'était point encore dans le voisinage où il était allé d'abord, pour de là aller au Marais. J'allai donc voir M^{me} de Fontanieu qui était souvent à l'hôtel de Lauzun et que je trouvai seule. J'eus donc le passe-temps de l'entretenir, avec tout ce que j'avais dans la tête, de cette, affaire de M^{me} de Lauzun ; ce fut mon prétexte d'avoir à parler à Fontanieu d'un incident pressé qui y, était survenu. Fontanieu, qu'on trouva encore au voisinage, arriva bientôt ; ce fut un autre embarras que de me dépêtrer de leurs instances à tous les deux de traiter là cette affaire sans me donner la peine de descendre chez Fontanieu, et comme la femme en était informée autant que le mari, je vis le moment que je ne m'en tirerais pas. J'emmenai pourtant à la fin Fontanieu chez lui, à force de compliments à la femme de ne la vouloir pas importuner de la discussion de cette affaire de Randan.

Quand nous fûmes, Fontanieu et moi, en bas de son cabinet, je demurai quelques moments à lui parler de cela pour laisser retirer les valets qui nous avaient ouvert les portes. Puis, à son grand étonnement, j'allai dehors voir s'ils étaient sortis, et je fermai bien les portes. Je dis après à Fontanieu qu'il n'était pas question de l'affaire de M^{me} de Lauzun, mais d'une autre toute différente, qui demandait toute son industrie et un secret à toute épreuve, que M. le duc d'Orléans me chargeait de lui communiquer : mais qu'avant de m'expliquer, il fallait savoir si Son Altesse Royale pouvait compter entièrement sur lui. C'est une chose étrange que l'impression des plus hautes sottises, dont la noirceur est répandue avec art. Le premier mouvement de Fontanieu fut de trembler réellement de tout son corps et de devenir plus blanc que son linge. Il balbutia à peine quelques mots, qu'il était à Son Altesse Royale tant que son devoir le lui permettrait. Je souris en le regardant fixement, et ce sourire l'avertit apparemment qu'il me devait excuses de n'être pas en pleine assurance quand une affaire passait par moi, car il m'en fit tout de suite, et avec l'embarras d'un homme qui sent bien que la

¹Le retrait lignager était le droit qu'avait un parent de la ligne, par où était venu un héritage, de reprendre le bien, lorsqu'il avait été aliéné.

première vue lui a offusqué la seconde, et qui, plein de cette première vue, n'ose rien montrer et laisse tout voir. Je le rassurai de mon mieux, lui dis que j'avais répondu de lui à M. le duc d'Orléans, et après, qu'il s'agissait d'un lit de justice pour la construction duquel et sa position nous avions besoin de lui. À peine m'en fus-je expliqué, que le pauvre homme se prit à respirer tout haut, comme qui sort d'une oppression étouffante, et qu'on lui eût ôté une pierre de taille de dessus l'estomac, et cela à quatre ou cinq reprises tout de suite, en me demandant autant de fois si ce n'était que cela qu'on lui voulait. Il promit tout dans la joie d'en être quitte à si bon marché, et dans la vérité, il tint bien tout ce qu'il promit, et pour le secret et pour l'ouvrage, il n'avait jamais vu de lit de justice et n'en avait pas la moindre notion. Je me mis à son bureau et lui en dessinai la séance. Je lui en dictai les explications à côté parce que je ne voulais pas qu'elles fussent de ma main. Je raisonnai plus d'une heure avec lui ; je lui dérangeai ses meubles pour lui mieux inculquer l'ordre de la séance et ce qu'il avait à faire faire en conséquence avec assez de justesse pour n'avoir qu'à être transporté et dressé tout prêt aux Tuileries en fort peu de moments. Quand je crus m'être suffisamment expliqué, et lui avoir bien tout compris, je m'en retournai au Palais-Royal comme par un souvenir, étant déjà dans les rues, pour tromper mes gens. Un garçon rouge m'attendait au haut du degré, et d'Ibagnet, concierge du Palais-Royal, à l'entrée de l'appartement de M. le duc d'Orléans, avec ordre de me prier de lui écrire. C'était l'heure sacrée des roués et du souper, contre laquelle point d'affaire qui ne se brisât. Je lui écrivis donc dans son cabinet d'hiver ce que je venais de faire, non sans indignation qu'il n'eût pu différer ses plaisirs pour une chose de cette importance. Je fus réduit encore à prier d'Ibagnet de prendre garde à ne lui donner mon billet que quand il serait en état de le lire et de le brûler après. Je m'en fus de là chez Fagon, que je ne trouvai pas, et après chez moi, où il était venu. Bientôt après M. de La Force y arriva aux nouvelles, dont il fut fort satisfait.

Le lendemain dimanche 21, sortant de mon lit à sept heures et demie, on m'annonça un valet de chambre de M. le Duc, qui avait une lettre de lui à me rendre en main propre, qui était déjà venu plus matin, et qui était allé ouïr la messe aux Jacobins en attendant mon réveil. Je n'étais lors ni n'avais jamais été en aucun commerce direct ni indirect avec lui. J'en avais eu très peu lors, de son affaire contre les bâtards, mais comme nous n'en avions pu tirer aucun parti pour la nôtre, j'avais perdu de vue tous ces princes jusqu'à la messéance. Je passai dans mon cabinet avec ce valet de chambre, et j'y lus la lettre que M. le Duc m'écrivait de sa main, que voici :

« Je crois, monsieur, qu'il est absolument nécessaire que j'aie une conversation avec vous sur l'affaire que vous savez ; je crois aussi que le plus tôt sera le mieux. Ainsi je voudrais bien, si cela se peut, que ce fût demain dimanche, dans la matinée ; voyez à quelle heure vous voulez venir chez moi ou que j'aille chez vous ; choisissez celui que vous croirez qui marquera le moins, parce qu'il est inutile de donner à penser au public. J'attendrai demain matin votre réponse, et vous prie en attendant de compter sur mon amitié en me continuant la vôtre.

« *Signé* : H. de Bourbon. »

Je rêvai quelques moments après l'avoir lue, et je me déterminai à voir M. le Duc, que je ne pouvais éconduire, après quelques questions au valet de chambre sur l'heure et le monde de son lever, à en tenter le hasard plutôt que celui de le faire remarquer à ma porte par le président Portail, qui en logeait vis-à-vis, et qui pouvait être chez lui un dimanche matin. Je ne voulus point écrire, et je me contentai de charger le valet de chambre de lui dire que je serais chez lui à l'issue de son lever. Je n'étais pas achevé d'habiller que Fagon vint savoir des nouvelles de la veille. Il en fut ravi, et encore plus du message de M. le Duc par l'espérance que lui donnait cette suite pour un homme de plus, et de ce poids par sa naissance, à soutenir M. le duc d'Orléans. Je renvoyai Fagon promptement, et me rendis à l'hôtel de Condé, où je trouvai M. le Duc qui achevait de s'habiller, et qui n'avait heureusement que ses gens autour de lui, comme son valet de chambre me l'avait fait espérer sur ce qu'il se devait lever ce jour-là plus tôt que son ordinaire. Il me reçut en homme sage pour son âge, poliment, mais sans empressement. Il me dit même que c'était une nouveauté que de me voir. Je répondis que les conseils ayant presque toujours été le matin, et lui peu à Paris les autres jours, je profitais avec plaisir du changement de leur heure pour avoir l'honneur de le voir. Il fut achevé d'habiller aussitôt, me pria de passer dans son cabinet, en ferma la porte, me présenta un fauteuil, en prit un autre pareil, et nous nous assîmes de la sorte vis à vis l'un de l'autre ; il commença par des excuses d'en avoir usé avec moi avec liberté, et après quelques compliments il entra en matière.

Il me dit qu'il avait cru nécessaire de ne perdre point de temps à m'entretenir sur l'affaire de la veille aussi nécessaire que pressante, et que d'abord il me voulait demander avec confiance si je ne pensais pas, comme lui le croyait, que ce n'était rien faire de frapper sur le parlement, si du même coup on ne frappait pas sur son principal moteur, et si M. le duc d'Orléans n'en jugeait pas de même. À ce que le régent m'avait dit la veille, je m'étais bien douté du dessein de M. le Duc sur moi ; mais sans lui paraître

stupide, je ne fus pas fâché de lui faire nommer le premier le duc du Maine. J'en vins à bout par quelques souris en balbutiant, et puis je lui demandai comment il l'entendait de frapper sur M. du Maine. « En lui ôtant l'éducation, » me dit-il. Je répondis que l'éducation se pouvait ôter indépendamment d'un lit de justice, et les deux choses se faire à deux fois. Il repartit que M. le duc d'Orléans était persuadé que cet emploi ayant été conféré ou confirmé au duc du Maine dans un lit de justice, il ne se pouvait ôter que dans un autre lit de justice. Je contestai un peu, mais il trancha court en me disant que telle était l'opinion du régent, et l'opinion arrêtée, qu'il le lui avait dit ainsi, sur quoi il était question de se servir de l'occasion naturelle de celui qu'on allait tenir, d'autant qu'elle ne reviendrait pas sitôt, et qu'il voulait savoir ce que je pensais là-dessus.

Je battis un peu la campagne ; mais je fus incontinent ramené par des politesses de M. le Duc sur la confiance, et par une prière précise d'examiner présentement avec lui, s'il n'était pas bon d'ôter le roi d'entre les mains de M. du Maine par rapport à l'État et à l'intérêt même de M. le duc d'Orléans, et supposé que cela fût, s'il ne valait pas mieux le faire plus tôt que plus tard, et ne se pas commettre aux irrésolutions du régent, au prétexte de la nécessité d'un autre lit de justice, aux longueurs de le déterminer. Il fallut donc entrer tout de bon en lice. J'avoue que plus j'avais réfléchi à ce qui regardait le duc du Maine, et moins je croyais de sagesse à l'entreprendre. J'étais en garde infiniment contre mon inclination là-dessus, et peut-être que la rigueur que je m'y tenais m'en grossissait les inconvénients. J'avais horreur de tremper dans les suites funestes à l'État d'une chose quoique juste en elle-même par des intérêts particuliers, et plus cet intérêt m'était cher et sensible, plus aussi je m'en détournais avec force pour ne rien faire qu'en homme de bien. Je ne m'amusai donc plus au verbiage, pressé comme je l'étais. Je répondis nettement à M. le Duc que les deux points qu'il me proposait à discuter étaient infiniment différents ; qu'aucun esprit impartial et raisonnable ne pouvait nier qu'il ne fût expédient à l'État, au roi, au régent, d'ôter l'éducation à M. du Maine, mais que j'estimais qu'il n'y en avait aucun aussi qui n'en considérât la démarche comme infiniment dangereuse. De là je lui détaillai avec beaucoup d'étendue ce que je n'en avais dit qu'en raccourci à M. le duc d'Orléans, parce qu'il s'était rendu d'abord, et que je voyais bien que celui-ci n'était pas pour en faire de même. Je lui fis sentir de quel prix l'éducation du roi était à M. du Maine, conséquemment quel coup pour lui que de vouloir y toucher ; quelle puissance il avait en gouvernements et en charges pour

la disputer, du moins pour brouiller l'État ; quelle force lui pouvait être ajoutée par le parlement frappé du même coup pour leurs intrigues communes et leurs menées ; quelle autorité la réputation encore plus que les établissements du comte de Toulouse apporterait à ce parti ; que rien n'était plus à craindre, conséquemment plus à éviter qu'une guerre civile, dont le chemin le plus prompt serait d'attaquer M. du Maine.

M. le Duc m'écouta fort attentivement, et me répondit que pour lui il croyait que l'attaquer était le seul remède contre la guerre civile. Je le priai de m'expliquer cette proposition si contradictoire à la mienne, et de me dire auparavant avec franchise ce qu'il pensait de la guerre civile dans la situation où le royaume se trouvait ; il m'avoua que ce serait sa perte. Mais plein de son idée, il revint à ce que je lui avais avoué qu'il était utile d'ôter le roi des mains de M. du Maine ; que cela posé, il fallait voir s'il y avait espérance certaine de le faire dans un autre temps, et de le faire alors avec moins de danger ; que plus on laisserait le duc du Maine auprès du roi, plus le roi s'accoutumerait à lui, et qu'on trouverait dans le roi un obstacle, qui par son âge n'existait pas encore ; que plus M. du Maine avait gagné de terrain depuis la régence par la seule considération de l'éducation qui le faisait regarder comme le maître de l'État à la majorité, plus il en gagnerait de nouveau à mesure que le roi avancerait en âge, plus il serait difficile et dangereux de l'attaquer ; que son frère sûrement ne remuerait point par probité et par nature ; qu'à la vérité la complication du parlement était une chose fâcheuse, mais que c'était un mauvais pas à sauter ; qu'il me parlerait sur M. le duc d'Orléans, non comme à son ami intime, mais comme à un fort honnête homme et à un homme sûr, en qui il savait qu'on pouvait se fier de tout ; que, s'il était persuadé d'obtenir une autre fois de lui l'éloignement de M. du Maine d'auprès du roi, il n'insisterait pas à le vouloir à cette heure ; mais que je savais moi-même ce qui en était, et me priait de lui dire si, cette occasion passée, il y devait compter ; qu'il avait [eu] sa parole de le faire à la mort du roi, puis le lendemain de la première séance au parlement, enfin lors du procès des princes du sang ; que tant de manquements de parole et à une parole si précise et si souvent réitérée non vaguement, mais pour des temps prefix, lui ôtaient l'espérance, s'il laissait échapper l'occasion qui se présentait, et que de là venait ce que je pouvais prendre pour opiniâtreté ; et qui pourtant n'était que nécessité véritable ; que le régent était perdu si M. du Maine demeurait auprès du roi jusqu'à la majorité ; que les princes du sang et lui nommément ne l'étaient pas moins ; que cette vérité ne pouvait pas être révoquée, en doute ; qu'il y avait donc de la folie à s'y commettre et à ne pas profiter de l'expérience et de l'occasion ; et qu'on se sentait assez de l'affermissement de M. du

Maine, pour ne le laisser pas affermir davantage.

Cela dit plus diffusément que je ne le rapporte, M. le Duc me pria de lui répondre précisément. Je ne pus disconvenir des vérités qu'il avait avancées. « Mais, lui dis-je, monsieur, cela empêche-t-il une guerre civile ? Tout cela montre bien l'énormité de la faute d'avoir laissé subsister les bâtards à la mort du roi, et encore un peu depuis. Chacun comptait sur leur chute et la souhaitait ; mais à présent que les choses ont changé de face par l'habitude et encore plus par le titre qui leur semble donné, par le jugement intervenu entre les princes du sang et eux, on est où on en était, et ce qui était sage à faire à la mort du roi, et tôt après encore ou dans le jugement des princes du sang et d'eux, ne nous précipitera-t-il pas dans des troubles en le faisant présentement ? Vous dites que la nature et la probité de M. le comte de Toulouse l'empêchera de remuer : c'est une prophétie. Est-il apparent qu'il ne s'intéresse pas en la chute de son frère ; qu'il ne la regarde pas comme sienne par nature, par intérêt, par honneur, par réputation, qui à son égard mettra sa probité à couvert ? Mais il y a plus, monsieur ; espérez-vous en demeurer là, et concevez-vous comme possible de laisser l'artillerie et tout ce qui en dépend, les Suisses et les autres troupes que M. du Maine commande avec la Guyenne et le Languedoc, ces grandes et remuantes provinces dans la position où elles sont par rapport à l'Espagne, entre les mains d'un homme aussi cruellement offensé, à qui vous ravissez par la soustraction de l'éducation sa sûreté et sa considération présente, et ses vastes vues pour l'avenir ? — Hé bien, monsieur, interrompit M. le Duc, il n'y a qu'à le dépouiller. — Mais y pensez-vous, monsieur ? lui dis-je. Voilà comme de l'un on s'engage à l'autre. Il faut au moins un crime pour dépouiller ; et ce crime, où le prendre ? Ce serait pour l'unir encore plus avec le parlement, en alléguant pour crime ses menées, ses manèges et ses intelligences avec cette compagnie. Et dans le temps présent oserez-vous lui en faire un capital de ses liaisons avec l'Espagne, supposé qu'on eût de quoi les prouver ? L'un passera pour une protection généreuse du bien public, l'autre pour un péché personnel contre le régent, qui n'a rien de commun avec le roi et l'État. Que deviendrez-vous donc si, après l'éducation ôtée, vous êtes réduit à en demeurer là ? Voilà pourquoi je les voulais culbuter dès la mort du roi, et pour les dépouiller, leur faire justement alors un crime de lèse-majesté d'avoir attenté à la couronne par s'en être fait déclarer capables, leur faire grâce de la vie, de la liberté, des biens, de leur dignité de duc et pair au rang de leur ancienneté du temps qu'ils l'ont obtenue, et les priver de tout le reste ; à cela personne qui n'eût applaudi alors, personne qui n'eût trouvé le traitement doux, personne qui n'eût vu avec joie la

sagesse d'un frein qui empêcherait à jamais qui que ce soit de lever les yeux jusqu'au trône. Le comte de Toulouse lui-même, après avoir rendu ses sentiments publics là-dessus dans le temps, eût été bien embarrassé d'agir contre, et voilà le cas où sa probité et sa nature aurait pu suivre librement son penchant ; mais d'avoir, trois ans durant, accoutumé le monde à les confondre avec les princes du sang, après avoir reculé au delà de l'injustice et de l'indécence à juger entre les princes du sang et eux, après avoir par ce jugement même confirmé, canonisé leur état, leurs rangs, tout ce qu'ils sont et ont, excepté l'habilité à succéder à la couronne, et qui pis est, laissé entrevoir que cette habilité de succéder à la couronne n'est que faiblement retranchée et pour un temps très indifférent, puisque par le même arrêt on leur laisse les rangs et les honneurs qui n'ont jamais eu et ne peuvent jamais avoir que cette habilité pour base et pour principe, et qui sont inouïs pour tout ce qui n'est pas né prince du sang ; puisqu'on leur laisse encore par l'éducation un moyen clair et certain de revenir à cette habilité dans quatre ans, puisqu'on fortifie ainsi l'habitude publique de les identifier avec les princes du sang par un extérieur entièrement semblable, quel moyen de pouvoir revenir à leur faire un crime de cet attentat à la couronne et un crime digne du dépouillement ? Or le dépouillement sans crime est une tyrannie qui attaque chacun, parce que tout homme revêtu craint le même sort quand il en voit l'exemple, et s'irrite d'un si dangereux déploiement de l'autorité. Ne les dépouillez pas, ils auront lieu de craindre de l'être, ils auront raison de remuer pour leur propre sûreté ; sans compter la vengeance, la rage, les fureurs de M^{me} du Maine qui n'a pas craint ni feint de dire du vivant du roi, que, quand on avait le rang, les honneurs, l'habilité à la couronne qu'avait obtenus M. du Maine, il fallait renverser l'État plutôt que s'en laisser dépouiller. Après cela, monsieur, continuai-je avec moins de chaleur mais avec autant de force, vous devez croire que je suis vivement pénétré de ces raisons et du bien de l'État pour persévérer dans l'avis dont je suis, qu'il ne faut pas toucher à M. du Maine. Vous me faites l'honneur de me parler avec confiance, je vous en dois au moins une pareille ; comptez que je sens très bien que le rang des bâtards est inaltérable tant que l'éducation demeure à M. du Maine, et qu'en la lui ôtant ce rang ne peut subsister. Pour cela il ne faut point de crime, il ne faut que juger un procès intenté par notre requête, présentée en corps au roi et au régent lors de votre procès. Il ne serait donc pas sage de ne le pas faire en ôtant l'éducation, et ce serait les laisser trop grands et trop respectables par leur extérieur ; or, je veux bien vous avouer que ma passion la plus vive et la plus chère est celle de ma dig-

nité et de mon rang, ma fortune ne va que bien loin après, et je la sacrifierais et présente et future avec transport de joie pour quelque rétablissement de ma dignité. Rien ne l'a tant et si profondément avilie que les bâtards, rien ne me toucherait tant que de les précéder. Je le leur ai, dit en face, et à M^{me} d'Orléans et à ses frères, non pas une fois, mais plusieurs fois, et du vivant du feu roi, et depuis ; personne ne nous a tant procuré d'horreurs que M. du Maine par l'affaire du bonnet ; il n'y a donc personne dont j'aie un plus vif désir de me venger que de lui ; quand donc j'étouffe tous ces sentiments pour le soutenir, il faut que le bien de l'État me paroisse bien évident et bien fort, et je ne sais point pour moi d'argument plus démonstratif à vous faire. »

M. le Duc, qui m'avait écouté avec une extrême attention, en fut effectivement frappé et demeura quelques moments en silence ; puis d'un ton doux et ferme, que je crains infiniment en affaires, parce qu'il marque que le parti est pris, et qu'il ne dépend d'aucun obstacle, lorsqu'il suit tous ceux qu'on a montrés, me dit : « Monsieur, je conçois très bien toutes les difficultés que vous faites, et je conviens qu'elles sont grandes ; mais il y en a deux autres qui me semblent à moi incomparablement plus grandes de l'autre côté : l'une, que M. le duc d'Orléans et moi sommes perdus à la majorité, si l'éducation demeure à M. du Maine jusqu'alors ; l'autre, qu'elle lui demeurera certainement, si à l'occasion présente elle ne lui est ôtée. Ajustez cela tout comme il vous plaira, mais voilà le fait : car de me fier à ce que M. le duc d'Orléans me promettra, c'est un panneau où je ne donnerai plus, et de me jouer à être perdu dans quatre ans, c'est ce que je ne ferai jamais. — Mais la guerre civile, lui repartis je. — La guerre civile, me répliqua-t-il, voici ce que j'en crois : M. du Maine sera sage ou ne le sera pas. De cela on s'en apercevra bientôt en le suivant de près. S'il est sage, comme je le crois, point de troubles. S'il ne l'est pas, plus de difficulté à le dépouiller. — Mais son frère, interrompis-je, dont le gouvernement est demi-soulevé, s'il s'y jette ? — Non, me dit-il, il est trop honnête homme, il n'en fera rien. Mais il le faudra observer et l'empêcher d'y aller. — En l'arrêtant donc ? ajoutai-je. — Bien entendu, me dit-il, et alors il n'y a pas d'autre moyen, et il le méritera, car il faut commencer par le lui défendre. — Mais, monsieur, lui dis-je, sentez-vous où cela vous conduit ? À pousser dans la révolte forcée et dans le précipice d'autrui un homme adoré et adorable par son équité, sa vertu, son amour pour l'État, son éloignement des folles vues de son frère, dans le soutien duquel il se perdra par honneur, comme vous avez vu qu'il s'est donné tout entier à leur procès contre vous, bien qu'il en

sentit tout le faible, et qu'il en eût toujours désapprouvé l'engagement. Je vous avoue que l'estime que j'ai conçue pour lui depuis la mort du roi est telle qu'elle a gagné mon affection, et ce dont je m'émerveille, qu'elle a eu la force d'émousser l'ardeur de mon rang à son égard. Vous, qui êtes son neveu, et dont il a pris soin à votre première entrée dans le monde, n'êtes-vous point touché de sa considération ? — Moi, me dit-il, j'aime M. le comte de Toulouse de tout mon cœur, je donnerais toutes choses pour le sauver de là. Mais quand c'est nécessité, et qu'il y va de ma perte et de troubler l'État.... Car enfin, monsieur, me laisserai-je écraser dans quatre ans ; et en verrai-je quatre ans durant la perspective tranquillement ? Mettez-vous en ma place : troubles pour troubles, il y en aura moins à présent qu'en différant, parce qu'ils croîtront toujours en considération et en cabales, et peut-être, comme je le crois, n'y en aura-t-il point du tout à cette heure. Eh bien ! que, pensez-vous de tout ceci, et à quoi vous arrêtez-vous ? » Je voulus lui donner le temps de la réflexion par une parenthèse, et à moi qui le voyais hors d'espérance de démodre. Je voulus aussi le sonder sur ce qui nous regardait. Je lui dis que je pensais qu'il avait fait une grande faute lors de son affaire avec les bâtards, de n'avoir point voulu nous mettre à la suite des princes du sang ; que quelque différence qu'il y eût d'eux à nous, un tel accompagnement eût bien embarrassé le régent, et l'eût forcé à remettre les bâtards en leur rang de pairie ; que par cela seul ils étaient perdus, et qu'alors la disposition publique du monde, et celle du parlement en particulier, était d'y applaudir ; mais qu'il avait pris une fausse idée, que nous savions bien, et que nous n'ignorions pas qui nous avait perdus, qui est de mettre un rang intermédiaire entre les princes du sang et nous ; que cette faute était grossière, en ce que jamais nous ne pouvions nous égarer aux princes du sang, au lieu que tout rang intermédiaire se paragonnait à eux², comme ils l'avaient vu arriver par degrés, presque en tout, de MM. de Vendôme, et en tout sans exception, des bâtards et batardeaux du feu roi, même depuis leur habilité à la couronne retranchée. Il en convint très franchement, et il ajouta qu'il était prêt de réparer cette faute ; que son amitié pour le comte de Toulouse duquel je lui parlais tout à l'heure, en avait été un peu cause, mais qu'il consentirait à présent à leur réduction entière à leur rang de pairie. Il me dit, de plus, qu'il ne me ferait point de finesse, qu'il en avait parlé au régent sans s'en soucier, mais comme d'une facilité ; et que pour la lui donner tout entière, il avait proposé trois parties différentes : 1° ôter

²Se comparait à eux.

l'éducation ; 2° le rang intermédiaire ; 3° réduction à celui de l'ancienneté de la pairie, et tout autre rang retranché ; que M. le duc d'Orléans lui avait demandé des projets d'édits et de déclaration, qu'il les avait fait dresser et les lui avait remis. Il faut ici dire la vérité : l'humanité se fit sentir à moi tout entière et sentir assez pour me faire peur. Je repris néanmoins mes forces, et après quelques courts propos là-dessus, je lui demandai comment il l'entendait pour l'éducation : « La demander, me répondit-il avec vivacité. — J'entends bien, lui repartis je, mais vous souciez-vous de l'avoir ? — Moi, non, me dit-il, vous jugez bien qu'à mon âge, je n'ai pas envie de me faire prisonnier ; mais je ne vois point d'autre moyen de l'ôter à M. du Maine que de me la donner. — Pardonnez-moi, lui répondis-je, n'y mettre personne, car cela ne sert à rien. Y laisser le maréchal de Villeroy ; sans supérieur, qu'il faut bien y laisser, quoi qu'il fasse avec tous les bruits anciens et nouveaux. — Fort bien, me dit-il, mais ôterez-vous l'éducation à M. du Maine si personne ne la demande ? et il n'y a que moi à la demander. — Mais, lui dis-je, la demander et la vouloir ce sont deux choses. Ne la pouvez-vous pas demander pour faire qu'on l'ôte à M. du Maine, et convenir avec M. le duc d'Orléans que personne ne l'aura ? Il me semble même que Son Altesse Royale me dit hier que vous ne vous en souciez pas, et à mon avis ce serait bien le mieux. — Il est vrai, me répondit-il, que je ne m'en soucie point du tout, et que je l'aimerais autant ainsi ; mais, il ne me convient pas de la demander et de ne la pas avoir. Il faut que je la demande, et par conséquent que je l'aie. » J'avais senti tout l'inconvénient d'agrandir un prince du sang, et le second homme de l'État de l'éducation du roi, c'est ce qui m'avait porté à cette tentative. Comme je vis mon homme si indifférent, et pourtant si résolu à l'avoir, j'essayai un autre tour pour l'en déprendre. « Monsieur, lui dis-je, cette conversation demande toute confiance. Vous m'avez parlé librement sur M. le duc d'Orléans, la nécessité me force à en user, de même. Vous ne le connaissez pas, quand vous voulez l'éducation du roi. Rien de meilleur pour M. du Maine et pour sa poltronnerie naturelle ; car par là il loge chez le roi, ne le quitte point, et se trouve à couvert de tout. En second lieu, pour soutenir son état monstrueux, qui ne peut subsister que par faveur insigne et manèges continuels. Mais vous, qu'en avez-vous besoin ? vous êtes le second homme de l'État. Cet emploi ne peut donc vous agrandir ni vous servir de bouclier dont vous n'avez que faire. Il peut seulement vous brouiller avec M. le duc d'Orléans, qui, puisqu'il faut le dire, est de tous les hommes le plus défiant et le plus aisé à prendre des impressions fâcheuses, qu'on sera toute la journée

attentif à lui présenter sur vous ; et vous, monsieur, vous vous piquez du défaut de confiance, d'attention, de considération. Vous ne manquerez non plus de gens pour vous mettre ces idées-là dans la tête et pour vous y confirmer que Son Altesse Royale en manquera de sa part, et vous voilà brouillés. Vous vous raccommodez peut-être ; mais ces brouilleries et ces raccommodements ne laisseront que de l'extérieur : votre solide et vraie grandeur consiste dans une vraie et solide union avec le régent. L'union ou le défaut d'union avec lui sera votre salut ou votre perte, autant que gens comme vous peuvent se perdre. Il faut entre vous deux une union sans taches, sans rides, sans fautes, et qui ne s'alarme pas aisément. Sans l'éducation, nulle occasion à l'entamer, avec l'éducation cent mille. Il en naîtra partout, et vous le connaîtrez trop tard. » J'eus beau dire, M. le Duc s'en tint à son peu de goût pour l'avoir, à son point d'honneur de l'obtenir dès qu'il la demandait, et à la nécessité de la demander sans qu'il fût possible de le déranger de pas un de ces trois points qu'il s'était bien mis dans la tête. Comme je l'y vis inflexible, je voulus du moins ranger une très fâcheuse épine ou m'en servir pour revenir à mon but de sauver M. du Maine, par tous les inconvénients que je craignais de l'attaquer ; je dis à M. le Duc qu'il fallait donc pousser la confiance à bout, et qu'il me pardonnât un détail de sa famille où j'allais nécessairement entrer. Après cette préface, qui fut reçue avec toute la politesse d'un homme qui veut plaire et gagner, je lui dis : « Monsieur, puisque vous me le permettez, expliquez-vous donc en deux mots sur M. votre frère.

« A la conduite qu'il tient par ses voyages, sa marche incertaine, et par les bruits qui se répandent, où en sommes-nous à cet égard ? — Monsieur, me répondit M. le Duc, je n'en sais rien moi-même. Mon frère est un étourdi et un enfant qui prend son parti, l'exécute, puis le mande voilà ce que c'est. — Et moi, monsieur, lui répondis-je, je trouve que ne savoir où vous en êtes, c'est en savoir beaucoup, car je n'aurai jamais assez mauvaise opinion de M. le comte de Charolais pour le croire capable de prendre un si grand parti sans vous et sans M^{me} la Duchesse ; elle est la mère commune. Tous, quoique fort jeune, vous avez plusieurs années plus que lui, et par toutes sortes de règles, vous lui devez tenir lieu de père : éclaircissez-moi ce point, car il est capital. » À cela, pour réponse, M. le Duc prend sur sa table une lettre de ce prince qui lui marquait, en quatre lignes, sa route pour Gênes, et c'était tout. Il me la lut, puis me pressa de la lire moi-même, protestant qu'il n'en savait pas davantage. Néanmoins, pressé par moi, il lui échappa que son frère n'avait aucun établissement, et que, s'il en trouvait un en Espagne, comme on le débitait, il ne trouverait point qu'un cadet ; sans

bien et sans établissement, fût mal de le prendre. « Fort bien, monsieur, lui répartissais-je vivement ; ce cadet a soixante mille livres de pension, n'est-ce rien à son âge pour vivre dans l'hôtel de Condé et à Chantilly avec vous, où il est déceint et avec tous les plaisirs, sans dépense ? Mais quand il sera vice-roi de Catalogne, le voilà au roi d'Espagne. Comment vous plaît-il après cela que M. le duc d'Orléans se fie à vous ? Vous aurez alors jambe deçà, jambe delà ; vous serez, ou tout au moins vous passerez, à très juste titre, pour le bureau d'adresse de tout homme considérable qui, sans se montrer, voudra traiter avec l'Espagne ; non seulement vous, mais vos domestiques principaux, et à votre insu, si l'on veut ; et avec une telle épine, et si prégnante³ pour M. le duc d'Orléans, vous voulez qu'il vous sacrifie les bâtards pour se lier intimement avec vous. Monsieur, pensez-y bien, ajoutai-je, je vous prends à mon tour par vos propres paroles sur M. du Maine. Le feriez-vous à la place de M. le duc d'Orléans, et vous rendriez-vous, de gaieté de coeur, les bâtards irréconciliables pour ne pouvoir jamais compter sur les princes du sang ? Monsieur, encore une fois, pensez-y bien, ajoutai-je d'un ton ferme : à tout le moins si faut-il l'un ou l'autre, et non pas se mettre follement, comme l'on dit, le cul entre deux selles, à terre. »

M. le Duc le sentit bien, et revint à me jeter tous les doutes qu'il put sur ces établissements : moi, toujours à lui demander s'il en voulait répondre ; enfin je lui déclarai qu'il fallait de la netteté en de telles affaires, et savoir qui on aurait pour ami ou pour ennemi. Là-dessus, il me dit qu'avec un établissement son frère reviendrait. « Hé bien ! repris-je, voilà donc l'enclouure, et je n'avais pas tort de vous presser ; mais au moins ne faut-il pas demander l'impossible. Où sont les établissements présents pour M. de Charolais ? » M. le Duc se mit à déplorer les survivances et les brevets de retenue qui, véritablement, ne le pouvaient être assez ; mais ce n'en était pas là le temps. Je proposai l'engagement du premier gouvernement, et enfin de donner une récompense de l'Île-de-France au duc d'Estrées, lequel ne valait ni l'un ni l'autre, et de donner ce gouvernement à M. de Charolais. M. le Duc n'y eut pas de goût. Alors je lui citai le Poitou, donné à M. le prince de Conti, et que M. de Charolais et lui étaient, deux cadets tout pareils. Cela arrêta un moment M. le Duc ; il me proposa le mariage de M^{lle} de Valois, que son frère avait toujours désiré.

Comme je traitais alors très secrètement celui du prince de Piémont avec elle, qui dépendait de convenances d'échange d'États sur l'échange de la Sicile, et qui pouvait

³ On a déjà vu ce mot employé par Saint-Simon dans le sens de piquant.

traîner en longueur, je m'étais bien gardé de rien dire qui fit naître cette ouverture ; mais il fallut répondre. Je dis donc assez crûment qu'ils étaient tous deux de bonne maison et bien sortables, mais que ce serait la faim qui épouserait la soif. M. le Duc l'avoua, et ajouta qu'en ce cas c'était au régent à pourvoir sa fille convenablement à un mari qui n'aurait rien de lui-même. Je repartis que l'état du royaume ne permettait pas de faire un mariage à ses dépens. M. le Duc en voulut disconvenir en faveur des princes du sang. « Tant d'égards pour eux qu'il vous plaira, monsieur, lui répondis-je ; mais approfondissez et voyez qui s'accommodera en France, en l'état où on est, de contribuer aux mariages de princes du sang qui n'ont rien, et qui, à l'essor qu'ils ont pris, ne vivront pas avec quatre millions pour eux deux. » Il contesta sur la nécessité de quatre millions au moins, mais il n'insista plus tant sur savoir où les prendre. Je me crus bien alors, mais ce bien ne dura que pendant quelques verbiages sur les dépenses des princes du sang d'autrefois, et de ceux d'aujourd'hui ou que nous avons vus.

Après cela M. le Duc tourna court, et me dit que M. du Maine fournissait à tout, si M. le duc d'Orléans le voulait, même à M. de Chartres, qui n'était revêtu de quoi que ce soit ; qu'il lui pouvait donner les Suisses et l'un des deux gouvernements, et l'autre à son frère. « J'entends bien, repartis-je, mais un gouvernement, est-ce de quoi se marier ? — Mais au moins, répondit-il, c'est de quoi vivre et revenir ici. Après cela on a du temps pour voir au mariage. — Monsieur, lui dis-je, vous voyez quel train nous allons de l'éducation au dépouillement, et il est vrai qu'il n'est pas sage de faire l'un sans l'autre. Mais faites-vous attention que l'artillerie est office de la couronne, et ne se peut ôter que par voie juridique et criminelle ? — Qu'est-ce que cela ? répliqua-t-il vivement ; l'artillerie n'est rien, il n'y a qu'à la lui laisser jusqu'à ce qu'il donne lieu à en user autrement, avoir attention qu'il ne s'y passe rien, à en disperser les troupes avec d'autres dont on soit sûr. Et les carabiniers ? ajouta-t-il. — Voici, repartis-je, une belle distribution. Mais si elle avait lieu, je tiendrais dangereux de renvoyer les carabiniers dans leurs régiments ; non que cette invention de les avoir mis en corps ne soit pernicieuse aux corps, et très mauvaise au service, mais il ne faut pas jeter des créatures de M. du Maine dans tous les régiments de cavalerie ; ainsi j'aimerais mieux par cette seule raison, les laisser comme ils sont, et les donner à M. le prince de Conti pour qu'il eût aussi quelque chose, et qu'il ne criât pas si fort de n'avoir rien. » M. le Duc l'approuva en souriant, comme comptant peu son beau-frère, et me demanda si je ne parlerais pas à M. le duc d'Orléans ce jour-là même, parce qu'il s'agissait du surlendemain mardi ; je lui répondis que je ferais ce qu'il m'ordonnerait, mais qu'il

fallait auparavant savoir que lui dire et comment lui dire, et pour cela résumer notre conversation pour convenir de nos faits ; que je le suppliais de se souvenir de toutes les grandes et fortes raisons que je lui avais alléguées pour ne rien faire présentement contre M. du Maine ; que quelque intérêt que je trouvasse à le voir attaquer, je ne pouvais promettre ni de changer d'avis sur ce que je venais d'entendre, ni porter Son Altesse Royale à l'attaquer tant que je ne semis pas persuadé ; que, du reste, il n'avait qu'à voir quel usage il voulait que je fisse de cette conversation, et qu'il serait fidèlement obéi. Il prit cette occasion de me dire que j'en usais si franchement avec lui, qu'il me voulait parler d'une chose sur laquelle il espérait que je voudrais bien lui répondre de même.

Il me dit donc qu'il voudrait bien savoir ce que je pensais sur la régence, non qu'il y eût aucune apparence de mauvaise santé dans M. le duc d'Orléans, mais qu'enfin on promenait son imagination sur des choses plus éloignées, à la vie que ce prince menait, trop capable de le tuer, ce qu'il regarderait comme le plus grand malheur qui pût arriver à l'État et à lui-même. Je lui répondis que je n'userais d'aucun détour, pourvu qu'il me promît un secret inviolable ; et après qu'il m'en eût donné sa parole, je lui dis qu'il y avait une loi pour l'âge de la majorité très singulière, mais qui avait été reconnue si sage, par les inconvénients plus grands auxquels elle remédiait que ceux dont elle est susceptible, que la solennité avec laquelle un des plus sages de nos rois l'avait faite et l'heureuse expérience l'avait tournée en loi fondamentale de l'État, dont il n'était plus permis d'appeler, et qui depuis Charles IX avait encore été interprétée d'une année de moins. Mais que pour les régences n'y en ayant aucune, il fallait suivre la loi commune du plus proche du sang, dont l'âge n'eût plus besoin de tuteur pour lui-même ; conséquemment qu'il n'y avait que lui par qui, en cas de malheur ; la régence pût être exercée. « Vous me soulagez infiniment, me répondit M. le Duc, d'un air ouvert et de joie, car je ne vous dissimulerai pas que je sais qu'on pense à M. le duc de Chartres ; que M^{me} la duchesse d'Orléans a cela dans la tête, qu'elle y travaille, qu'il y a cabale toute formée pour cela, et qu'on m'avait assuré que vous étiez à la tête. » Je souris et voulus parler ; mais il continua avec précipitation : « J'en étais fort fâché, dit-il, non que je sois en peine de mon droit, mais il y a de certaines gens qu'on est toujours fâché de trouver en son chemin, et je n'étais pas surpris de vous, parce que je sais combien vous êtes des amis de M^{me} la duchesse d'Orléans. Je vous voyais outre cela en grande liaison avec M. le comte de Toulouse ; vous parlez toujours tous deux au conseil, quelquefois en particulier, devant ou après, et on parle aussi en ce cas de faire le comte de Toulouse

lieutenant général du royaume, et M^{me} la duchesse d'Orléans tutrice de son fils. J'ai cru que vous étiez par elle réuni aux bâtards, et fort avant dans toutes ces vues. Toute notre conversation m'a montré avec un grand plaisir que vous ne tenez point aux bâtards ; et cela m'a encouragé à vous parler du reste dont j'ai une extrême joie de m'être expliqué librement avec vous. »

Je souris encore : « Monsieur, interrompis-je enfin, expliquez-vous davantage, on m'aura donné à vous comme une manière d'ennemi ; vous voyez ce qui en est, et de quelle façon j'ai l'honneur de vous parler. Mais il faut en deux mots ; que vous sachiez que j'ai eu un procès contre feu M^{me} de Lussan qui était une grande friponne, et qu'il fallut démasquer. Je le fis après toutes les mesures possibles de respect que M. le Prince reçut à merveille, et ne s'en mêla point. M^{me} la Princesse, M. votre père et M^{me} la Duchesse ne voulurent point m'entendre, ni me voir, ni écouter personne ; rien ne conduisit plus loin que le respect méprisé, et il est vrai que je ne me contraignis guère. Je n'ai jamais vu feu M. le Duc depuis chez lui, et point ou fort peu depuis sa mort M^{me} la Duchesse. Voilà le fait, monsieur, qui m'a brouillé avec l'hôtel de Condé, et qui y aura fait trouver tout le monde enclin à vous mal persuader de moi ; mais défiez-vous de ce qui vous sera dit, et croyez les faits. » Là-dessus, politesses infinies de M. le Duc, désirs de mériter mon amitié, excuses de la liberté qu'il avait prise, joie pourtant de tout ce qui en résultait, en un mot rien de plus liant et de moins prince. J'y répondis avec tout le respect que je devais, et puis lui dis : « Voyez-vous, monsieur, il y a déjà quelque temps que je suis dans le monde, je sais aimer avec attachement, mais nul attachement ne m'a encore fait faire d'injustice ni de folie à mon su. Je tâcherai de m'en garder encore, et pour vous tout dire en un mot, je tiens que ce serait l'un et l'autre que de donner ma voix à M. le duc de Chartres pour la régence, qui dans le malheur possible que nous, espérons qui n'arrivera pas, n'est due qu'à vous seul : voilà pour le fond. Pour le goût, j'aime M. le comte de Toulouse, vous l'avez bien vu en cette conversation. Je l'aime par une estime singulière. Ma séance au conseil auprès de lui a formé ces liens ; nous nous y parlons des choses du conseil, et rarement d'autres. Je ne le vois point chez lui que par nécessité qui n'arrive pas souvent, et cette nécessité me déplaît à cause du cérémonial auquel je ne puis me ployer. Je lui souhaite toutes sortes d'avantages ; mais quelque mérite que je lui sente avec goût, il est bâtard, monsieur, il est injurieusement au-dessus de moi, jamais je ne consentirai à faire un bâtard lieutenant général du royaume, beaucoup moins au préjudice des princes du sang. Voilà mes sentiments, comptez-y. N'en parlez jamais, je vous en conjure encore, parce que

je ne veux pas me brouiller avec M^{me} la duchesse d'Orléans, pour un futur contingent qui n'arrivera, j'espère, jamais. Je ne puis douter de son entêtement là-dessus. J'y ai répondu obliquement et me suis ainsi tiré d'affaire, vous ne voudriez pas m'en faire avec elle. » Là-dessus nouvelles protestations du secret, nouvelles honnêtetés, et je coupai la parenthèse, de laquelle néanmoins je ne fus point du tout fâché, par supplier M. le Duc que nous convinssions enfin de quelque chose pour ne pas demeurer inutilement ensemble, et donner lieu à la curiosité de ceux qui peut-être l'attendaient déjà.

Il me dit que toute la présomption de sa part n'allait qu'à ôter M. du Maine d'auprès du roi, à me prier de voir M. le duc d'Orléans ce matin même pour lui en parler de mon mieux, et que, pour ce faire, il consentait à celui des trois édits, dont il avait porté les projets au récent, qu'il voudrait préférer. Ce peu de paroles ne fut pas si court que dans ce narré il n'y eut beaucoup de choses rebattues, après lesquelles M. le Duc me déclara nettement que de cela dépendait son attachement à M. le duc d'Orléans, ou de ne faire pas un pas ni pour ni contre lui. Contre, parce qu'il en était incapable ; pour, parce qu'il le deviendrait par ce dernier manquement à tant de paroles données, à l'accomplissement desquelles l'intérêt personnel du régent n'était pas moins formel que le sien. J'avais bien ouï, par-ci par-là, divers propos dans la conversation qui semblaient dire la même chose, mais celui-ci fut si clair, qu'il n'y eut pas moyen de ne le pas entendre. C'est ce qui me fit proposer à M. le Duc d'aller ce même matin au Palais-Royal, afin que le régent ne pût douter de toute, la force de sa volonté déterminée ; mais d'y aller après moi parce que je voulais me donner le temps de préparer M. le duc d'Orléans, et d'essayer s'il n'aurait pas plus d'autorité sur M. le Duc que mes raisons ne m'en avaient, donné. Je promis donc d'être à onze heures et demie au Palais-Royal, et lui me dit qu'il s'y trouverait à midi et demi. En le quittant je lui dis que je n'oublierais rien de toutes les raisons qu'il m'avait alléguées, que je n'en diminuerais la force en quoi que ce fût, que j'appuierais sur la détermination en laquelle il me paraissait ; mais que je ne m'engageais à rien de plus, que je demeurais dans la liberté des sentiments où il m'avait vu du danger de toucher alors à M. du Maine, que j'examinerais fidèlement les deux avis, qu'après ce serait entre eux deux à se déterminer. M. le Duc fut content de cette franchise, et nous nous séparâmes avec toute la politesse qu'il y put mettre, jusqu'à me demander mon amitié à plusieurs reprises avec toutes les manières d'un particulier qui la désire, et du ton et du style des princes du sang d'autrefois. Je payai de respects et de toute l'ouverture que ce procédé

demandait. Il voulut me conduire, même après que j'eus passé exprès devant lui la porte de son cabinet pour l'en empêcher, et j'eus peine à l'arrêter dans sa chambre où heureusement il n'y avait presque personne.

Je vins chez moi, et allai à la messe aux Jacobins, où j'entrais de mon jardin. Ce ne fut pas sans distraction. Mais Dieu me fit la grâce de l'y prier, de bon coeur et d'un coeur droit, de me conduire pour sa gloire et pour le bien de l'État sans intérêt particulier. Je dirai même que je reçus celle d'intéresser des gens de bien dans cette affaire sans la leur désigner ni qu'ils pussent former aucune idée, pour m'obtenir droiture et lumière et force dans l'une et l'autre contre mon penchant ; et, pour le dire une fois pour toutes, je fus exaucé dans ce bon désir, et je n'eus rien à me reprocher dans toute la suite de cette affaire où je suivis toujours les vues du bien de l'État ; sans me détourner ni à droite ni à gauche.

Fontanieu m'attendait chez moi au retour de la messe. Il fallut essayer ses questions sur sa mécanique, et y répondre comme si je n'eusse eu que cela dans l'esprit. J'arrangeai ma chambre en lit de justice avec des nappes, je lui fis entendre plusieurs choses locales du cérémonial qu'il n'avait pas comprises, et qu'il était essentiel de ne pas omettre. Je lui avais dit de voir le régent ce matin-là ; mais il le fallait éclaircir auparavant, et il reçut ses ordres l'après-dînée.

CHAPITRE XVII.

1718

CONTRE-TEMPS AU PALAIS-ROYAL. - JE RENDS COMPTE AU RÉGENT DE MA LONGUE CONVERSATION AVEC M. LE DUC. - REPROCHES DE MA PART ; AVEUX DE LA SIENNE. - LIT DE JUSTICE DIFFÉRÉ DE TROIS JOURS. - LE RÉGENT TOURNE LA CONVERSATION SUR LE PARLEMENT ; CONVIENT DE SES FAUTES, QUE JE LUI REPROCHE FORTEMENT ; AVOUE QU'IL A ÉTÉ ASSIÉGÉ, ET SA FAIBLESSE. - SOUPÇONS SUR LA TENUE DU LIT DE JUSTICE. - CONTRE-TEMPS, QUI ME FAIT MANQUER UN RENDEZ-VOUS AUX TUILERIES AVEC M. LE DUC. - DUCS DE LA FORCE ET DE GUICHE SINGULIÈREMENT DANS LA RÉGENCE. - M. LE DUC D'ORLÉANS ME REND SA CONVERSATION AVEC M. LE DUC, QUI VEUT L'ÉDUCATION DU ROI ET UN ÉTABLISSEMENT POUR M. LE COMTE DE CHAROLAIS. - DÉCOUVERTE D'ASSEMBLÉES SECRÈTES CHEZ LE MARÉCHAL DE VILLEROY. - JE RENOUÉ, POUR LE SOIR, LE RENDEZ-VOUS DES TUILERIES. - DISSERTATION ENTRE M. LE DUC ET MOI SUR M. LE COMTE DE CHAROLAIS, SUR L'ÉDUCATION DU ROI QU'IL VEUT ÔTER SUR-LE-CHAMP AU DUC DU MAINE, ET L'AVOIR. - POINT D'ESPAGNE SUR M. DE CHAROLAIS. - M. LE DUC ME CHARGE OBSTINÉMENT DE LA PLUS FORTE DÉCLARATION, DE SA PART, AU RÉGENT SUR L'ÉDUCATION. - M. LE DUC CONVIENT AVEC MOI DE LA RÉDUCTION DES BÂTARDS EN LEUR RANG DE PAIRIE, AU PROCHAIN LIT DE JUSTICE. - NOUS NOUS DONNONS LE MÊME RENDEZ-VOUS POUR LE LENDEMAIN.

J'arrivai au Palais-Royal à onze heures et demie, et comme les contre-temps sont toujours de toutes les grandes affaires, je trouvai M. le duc d'Orléans enfermé avec le maréchal d'Huxelles et les cardinaux de Rohan et de Bissy qui lui lisaient chacun une grande paperasse de sa façon, ou soi-disant, sous le spécieux nom de ramener le cardinal de Noailles à leur volonté. J'attendis, en bonne compagnie, dans le grand cabinet devant le salon où se faisait cette lecture et où nous étions la veille, et j'étais sur les épines ; mais j'y fus bien davantage lorsque je vis M. le Duc y entrer à midi et demi à la montre. Il ne voulut pas faire avertir M. le duc d'Orléans, néanmoins au bout d'un quart d'heure il y consentit. J'enrageais de le voir parler devant moi : il ne resta qu'un demi-quart d'heure, et dit en sortant que M. le duc d'Orléans lui avait dit qu'il en avait encore pour plus d'une heure avec les cardinaux ; sur quoi il avait pris son parti de s'en aller pour revenir avant le conseil. J'oublie que j'étais convenu de le voir le soir au Tuileries, dans l'allée d'en bas de la grande terrasse, si je le jugeais à propos par ma conversation avec M. le duc d'Orléans, et que je le lui dirais au conseil en tournant autour de lui. Nous ne nous donnâmes presque aucun signe de vie lui et moi au Palais-Royal, et je fus soulagé de le voir partir sans qu'il eût eu loisir d'enfoncer la matière.

Cependant, je jugeai que je retomberais dans le même inconvénient que je venais de craindre, si je ne forçais le cabinet. Je m'y résolus donc après avoir dit que je m'en allais aussi, et que ce n'était que pour prendre l'ordre d'une autre heure, parce que la fin de la matinée des dimanches était une des miennes, depuis que l'après-dînée, qui l'était, était remplie par le conseil qui se tenait auparavant le matin. J'usai donc de la liberté d'interrompre Son Altesse Royale, mais au lieu d'entrer j'aimai mieux l'envoyer supplier, par le premier valet de chambre, de me venir dire un mot pressé. Il parut aussitôt ; je le pris dans la fenêtre, et lui dis que, tandis qu'il s'amusait entre ces deux cardinaux qui lui faisaient perdre un temps infiniment pressé et précieux pour un accommodement qu'ils ne voulaient point faire, j'avais à lui rendre un compte fort long, et avant qu'il vît M. le Duc qui allait, revenir d'une grande et très importante conversation que j'avais eue avec lui ce matin même sur un billet que j'en avais reçu. Il me répondit qu'il s'en doutait bien, parce que M. le Duc lui venait de dire qu'il m'avait écrit et vu, que c'était pour gagner le temps de me voir qu'il s'en était défait sur le compte de l'affaire des cardinaux qui en effet devait durer encore plus d'une heure, mais qu'il me pria de rester et qu'il allait les renvoyer. Il rentra, leur dit qu'il était

las, que cette affaire s'entendrait mieux en deux fois qu'en une, et en moins d'un demi-quart d'heure ils sortirent avec leur portefeuille sous le bras. J'entrai en leur place, et portes fermées nous demeurâmes à nous promener dans la galerie, M. le duc d'Orléans et moi, jusqu'à trois heures après midi, c'est-à-dire plus de deux bonnes heures.

Quelque longue qu'eût été ma conversation avec M. le Duc, je la rendis tout entière à M. le duc d'Orléans sans en oublier rien, et chemin faisant j'y ajoutai mes réflexions. Il fut surpris de la force de mes raisons pour ne pas tomber sur M. du Maine, et fort effarouché de la ténacité de M. le Duc sur ce point. Il me dit qu'il était vrai, qu'il lui avait demandé les trois projets d'édits différents, et qu'il les lui avait donnés, sans se soucier duquel ni l'un ni l'autre¹, mais pour voir simplement lequel conviendrait mieux pour assurer seulement l'éloignement du duc du Maine. Alors je sentis qu'il s'y était engagé tout de nouveau. Il n'osa me l'avouer, mais il n'échappa pas à mon reproche. « Hé bien ! monsieur, lui dis-je trop brusquement, vous voilà dans le bourbier que je vous ai prédit tant de fois ; vous n'avez pas voulu culbuter les bâtards quand les princes du sang, le parlement, le public entier n'avaient qu'un cri pour le faire, et que tout le monde s'y attendait. Que vous dis-je alors, et que ne vous ai-je pas souvent répété depuis, qu'il vous arriverait tôt ou tard d'y être forcé par les princes du sang dans des temps où cela ne conviendrait plus, et que ce serait un faire le faut à toutes risques ? Par quel bout sortirez-vous donc d'ici ? Croyez-moi, continuai-je, mal pour mal, celui-ci est si dangereux, et vous avez si souvent et si gratuitement manqué de parole sur ce chapitre, que, si vous pouvez encore échapper, n'oubliez rien pour le faire. M. le Duc vous dit tout à la fois qu'il ne se soucie, pas de l'éducation du roi, mais qu'il la veut dès qu'il la demande, et qu'on ne la peut ôter à M. du Maine que parce qu'il la demandera. Sentez-vous bien, monsieur, toute la force de cette phrase si simple en apparence ? C'est le second homme de l'État qui ne veut faire semblant que de sa haine en apparence, et veut se fortifier de l'éducation sans vous montrer rien qui vous donne de l'ombrage. Après, quand il l'aura, ce sera à vous à compter avec lui, parce que vous ne lui ôterez pas l'éducation comme à M. du Maine, et comprenez ce que c'est pour un régent qu'avoir à compter avec quelqu'un, et encore d'avoir à y compter par son propre fait. Encore un coup, voilà ce que c'est que n'avoir pas renversé les bâtards à la mort du roi. Alors plus de surintendant de l'éducation du roi, et M. le Duc hors de portée par son âge de la demander, trop content d'ailleurs d'une telle déconfiture ; le

¹Cette locution équivaut à *sans se soucier de l'un plus que de l'autre*.

maréchal de Villeroy, gouverneur en seul, et vous maître d'un tel particulier, si grand qu'il soit et de l'éducation par conséquent ; quelle différence !»

Le régent gémit, convint et me demanda ce que je pensais qu'il y eût à faire. Je répondis que je venais de le lui dire ; que je ne servais point M. le Duc à plats couverts, qu'en le quittant je lui avais promis de rendre à Son Altesse Royale toute notre conversation et toutes ses raisons dans toute leur force, mais que je m'étais expressément réservé la liberté de faire valoir aussi les miennes dans toute la leur. Je dis ensuite au régent que, pour éviter d'ôter M. du Maine si à contre-temps, je ne voyais de fourchette à la descente que M. de Charolais ; qu'il fallait insister sur son retour, que ce retour était très peu, praticable, à la manière de penser de l'hôtel de Condé, par le défaut d'établissements présents, puisque le gouvernement de l'Île-de-France ne leur convenait pas, et par la difficulté de doter suffisamment M^{lle} de Valois ; qu'il n'y avait qu'à tenir ferme sur ce point ; qu'il ne pouvait pas n'être pas trouvé essentiel par eux-mêmes, puisqu'il s'agissait de savoir si on pouvait compter sur les princes du sang en sacrifiant le duc du Maine, et qu'il était évident qu'on ne pouvait y compter tant que M. de Charolais serait hors de France, et en état de prendre en Espagne l'établissement de Catalogne dont on parlait.

M. le duc d'Orléans goûta avec avidité cet expédient, si fort né de la matière même que je ne croyais pas qu'il fallût le lui suggérer. Il donnait à croire que le lit de justice était pour le surlendemain, au pis aller dans quatre jours, terme trop étranglé pour qu'ils pussent prendre un parti sur ce retour, ou que, le prenant M. de Charolais pût être arrivé, et l'occasion passée, on avait du temps devant soi, car l'affaire du parlement était si instante que M. le Duc lui-même ne pouvait pas proposer de différer le lit de justice. Le régent m'assura qu'il tiendrait ferme là-dessus avec M. le Duc ; ajouta qu'il serait très à propos que je le visse le soir aux Tuileries pour voir quel effet Son Altesse Royale aurait fait sur lui, à qui j'en rendrais compte le lendemain.

Ensuite il me dit qu'il doutait que le lit de justice pût être pour le surlendemain mardi, parce que le garde des sceaux doutait lui-même d'être prêt pour tout ce qu'il y aurait à faire. Ce délai me déplut ; je craignis qu'il ne fût un prélude de délai plus long et puis de changement. Je lui demandai à quand donc il prétendait remettre, que ces coups résolus, puis manqués se savaient toujours et faisaient des effets épouvantables. « A vendredi, me dit-il, car mercredi et jeudi sont fêtes, et on ne le peut plus tôt. — À la bonne heure, répartis-je, pourvu qu'à tout rompre ce soit vendredi. » Et je l'y vis

bien déterminé. Je lui rendis compte après plus en détail que par mon billet de la veille de ce que j'avais fait avec Fontanieu, et puis il me parla du parlement avec amertume.

« Vous n'avez, monsieur, lui répondis-je, que ce que vous avez bien voulu avoir. Si dès l'abord, indépendamment même des autres fautes à cet égard, vous aviez jugé notre bonnet, et si vous ne nous aviez pas sacrifiés au parlement pour l'honneur de ses bonnes grâces, et avec nous votre parole, votre honneur et votre autorité, l'arrêt de la régence, vous lui eussiez montré que vous êtes régent, au lieu que vous lui avez appris à le vouloir être, et votre faiblesse le lui a fait espérer. — Cela est vrai, me repartit-il vivement, mais en ce temps-là j'étais environné de gens qui se relayaient les uns les autres pour le parlement contre vous autres et qui ne me laissaient pas respirer. — Oui, lui dis-je, et qui, pour l'intérêt particulier, vous éloignaient de vos vrais serviteurs, de moi, par exemple, pour qui tout cela se faisait, et qui vous disaient sans cesse que je n'étais que duc et pair ; vous le voyez, et si je n'avais pas raison pour lors, et si maintenant je vous parle en duc et pair quand le bien de l'État et le vôtre me semblent opposés à mon intérêt de dignité ; je vous somme de me dire si jamais je vous ai parlé qu'en serviteur, indépendamment d'être duc et pair. — Oh ! quelquefois, » me dit-il en homme moins persuadé que peiné d'être acculé. Je ne voulus pas le battre à terre. « Monsieur, lui dis-je, allez, vous me rendez plus de justice, mais au moins pour cette fois vous voyez si je songe au bonnet, tandis que vous êtes piqué contre le parlement, et si je ne soutiens pas les bâtards de toutes mes forces. Pesez cette conduite avec mon goût, que je n'ai jamais caché, mais aussi n'oubliez pas jusqu'à quel point vous vous êtes aliéné les ducs et de quelle conséquence et en même temps de quelle facilité il est de les regagner si le pied vous glisse avec M. le Duc sur M. du Maine ; car si vous faites la faute de lui ôter l'éducation, tablez que de lui ôter son rang avec ne vous l'éloignera pas plus que le seul dépouillement de l'éducation, son rempart présent et ses vastes espérances, et que cela nous est si capital que vous vous en raccommodez avec nous. — Pour cela, me dit-il, il n'y aura pas grand inconvénient ; mais c'est qu'il faut éviter d'ôter l'éducation à cette heure. Il est de mon intérêt de le faire une autre fois, et alors comme alors, mais aujourd'hui il n'est pas de saison et vous avez la plus grande raison du monde. Ce M. le Duc me fait peur, il en veut trop et trop fermement. — Mais comment l'entendez-vous ? lui répartis-je ; ne me dites-vous pas hier que M. le Duc vous avait assuré qu'il ne se souciait point de l'éducation et qu'il ne l'aurait pas ? — Je l'entends, me répondit-il, qu'il me le dit, mais vous voyez comme il a son dit et son dédit. Il ne s'en soucie pas, mais c'est à condition qu'il l'aura et ce n'est pas mon compte. — Monsieur, lui dis-je

d'un ton ferme, ce ne l'est point du tout, mais mettez-le-vous donc si bien dans la tête qu'il ne l'ait pas, car je vous déclare que s'il l'a fait, comme vous êtes, vous vous en défiez, lui s'en apercevra, d'honnêtes gens se fourreront entre vous deux pour vous éloigner l'un de l'autre, et puis ce sera le diable entre vous deux, qui influera sur l'État, sur le présent, sur l'avenir ; vous ne sauriez trop y penser, et par rapport à sa qualité de premier des princes du sang en âge et par rapport à l'opiniâtreté de ses volontés. Avec ces réflexions je vous quitte pour m'en aller dîner. — Voici mon gourmand, me dit-il, de belles réflexions et le dîner au bout ! — Oui, dis-je, en riant aussi, le dîner et non pas tant le souper ; mais, puisqu'il vous plaît de ne point dîner, ruminez bien tout ceci en attendant M. le Duc, qui ne tardera guère, et préparez-vous bien à l'assaut. »

En effet je m'en allai dîner, et non sans cause, car je n'en pouvais plus. Comme il était fort tard il fallut, au sortir de table, aller au conseil. Il ne commença qu'à près de cinq heures ; l'entretien de M. le Duc avec M. le duc d'Orléans en fut cause. Je tournai autour de M. le Duc et lui dis bas que j'irais. C'était le mot convenu pour les Tuileries. Rentrant chez moi, je trouvai Fagon ; nous dissertâmes notre lit de justice. Il me jeta des soupçons sur le garde des sceaux dont les propos lui faisaient autant de peine que le délai. Il me conta de plus qu'il avait passé presque toute la matinée avec lui et d'autres du conseil des finances à des futilités, au lieu de la donner à la préparation de ce qu'il avait à faire pour le lit de justice. M. de La Force survint qui fortifia ces soupçons. Cependant le jour tombait et mon rendez-vous pressait. Je priai Fagon de me mener dans son carrosse à la porte des Tuileries, au bout du pont Royal, et donnai au mien et à mes gens rendez-vous à l'autre bout du pont. J'eus toutes les peines du monde à finir la conversation. Enfin nous nous embarquâmes Fagon et moi.

Comme nous étions encore sous ma porte : « Arrête, arrête ! » C'était l'abbé Dubois. Force fut de reculer et de descendre. Je lui dis que nous avions bien affaire pour quelque chose qui regardait M^{me} de Lauzun, dont Fagon se voulait bien mêler. Cela devint ma défaite ordinaire, parce que je me souvenais de m'en être servi chez Fontanieu. Fagon croyait que j'allais simplement raisonner avec M. le Duc pour fortifier le régent contre le parlement et sur le lit de justice. Mais ce commerce de M. le Duc eût davantage surpris et aiguisé la curiosité de l'abbé Dubois, grand fureteur. Je n'eus donc garde de lui en rien dire. Mal m'en prit en un sens, qui fut que je ne pus jamais me défaire de lui à temps. Enfin pourtant je le renvoyai, et montai devant lui dans le carrosse de Fagon, comme j'avais fait la première fois devant M. de La Force.

Je descendis aux Tuileries, et Fagon les traversa pour ne rien montrer à ses gens. Je

courus toute l'allée du rendez-vous marqué. Je regardais les gens sous le nez. Je parcourus trois fois l'allée et même le bout du jardin. Ne trouvant rien, je sortis pour chercher parmi les carrosses si celui de M. le Duc y était. Je trouve mes laquais qui crient et me font faire place. Je les aurais battus de bon coeur. Je leur demandai doucement pourtant ce qu'ils faisaient là, et leur dis de m'aller attendre où je leur avais marqué. Je rentrai honteux dans le jardin, et de tout ce manège je ne gagnai que de la sueur.

Remontons maintenant pour un moment à la première origine de cette affaire, c'est-à-dire à la cause principale qui la mit en mouvement. J'ai dit que ce fut l'intérêt particulier de Law, d'Argenson, de l'abbé Dubois. Mais ce fut celui du duc de La Force, pour être du conseil de régence, qui excita Law qui s'endormait, et, par lui, M. le Duc et l'abbé Dubois, ami de Law, et enfin Argenson, par M. de La Force d'une part, et par l'abbé Dubois de l'autre. Tant il est vrai que, dans les affaires qui semblent parler et presser d'elles-mêmes, et en général toutes les grandes affaires, si on les recherche bien, il se trouvera que rien n'est plus léger que leur première cause, et toujours un intérêt très incapable, ce semble, de causer de tels effets.

Le régent, avec sa facilité et sa timidité ordinaires, se défiait du conseil de régence sur le parlement, et ne pouvait s'en passer dans cette lutte avec cette compagnie, où il s'agissait de casser en forme ses arrêts, comme il était parvenu à s'en passer en presque toutes les affaires. M. de La Force, pour se rendre nécessaire, lui avait grossi les objets de cette timidité à cet égard, et tiré en conséquence fort facilement promesse de lui d'être appelé au conseil de régence lorsqu'il s'y agirait des matières du parlement, et après lui avait laissé espérer qu'entré une fois en ce conseil il y demeurerait toujours. Telle était la cause de la chaleur du duc de La Force contre le parlement, et de celle que, par lui et par les bricoles que je viens d'expliquer, il avait tâché, d'inspirer au régent.

Ce prince, souvent trop lent, quelquefois aussi trop peu, voulut que dès le dimanche où nous sommes encore, et dont je n'ai pas voulu interrompre les récits importants pour cet épisode, voulut, dis-je, qu'on parlât au conseil de régence de casser les arrêts du parlement. Il m'en parla le matin après que je lui eus rendu compte de ma visite à l'hôtel de Condé. Je lui représentai l'inconvénient d'annoncer sitôt la cassation de ces arrêts, puisqu'il me disait que le lit de justice était remis au vendredi suivant. Il l'avait dans la tête, de manière à y souffrir aussi peu de réplique qu'il en était capable, s'appuyant là-dessus de l'avis du garde des sceaux. Ce fut aussi l'une des choses qui jointe au délai du lit de justice, me fit plus craindre quelque dessous de cartes, car je ne voyais pas à quoi cette précipitation était bonne, sinon à divulguer un parti pris, à

en laisser entrevoir le moment, conséquemment à le faire échouer, avec quatre jours devant soi à donner lieu d'y travailler.

Il n'y eut pas moyen de l'empêcher. M. de La Force, qui n'était pas moins sur les épaules du régent que sur les miennes, le sut de lui, et me pria de faire en sorte qu'il fût mandé. C'était là mon moindre soin, mais il y remédia par les siens, et il arracha du régent l'ordre de venir au conseil de régence, avec quelques paperasses de finances pour couvrir la chose, bien qu'il eût été éconduit d'y rapporter dès l'entrée du garde des sceaux dans les finances. Chacun, avant de prendre séance, se regarda quand on l'y vit arriver; et le maréchal de Villeroy, grand formaliste, ne fut pas content de ce rapport à son insu, comme chef du conseil des finances. Ce rapport de balle achevé en peu de mots, le duc de La Force resta en place, et le régent proposa de délibérer sur les arrêts du parlement. Le garde des sceaux les lut et les paraphrasa légèrement, puis conclut à les casser. Il n'y eut qu'une voix là-dessus. Ainsi les mémoires de M. de La Force demeurèrent dans sa poche. Ensuite M. le duc d'Orléans dit qu'il fallait dresser l'arrêt pour cette cassation, mais que, cette affaire n'étant pas encore prête, il la croyait assez importante pour voir cet arrêt de cassation, dans un autre conseil avant de le publier, et qu'on s'assemblerait pour cela dans deux ou trois jours, quand le garde des sceaux l'aurait dressé. Dès le soir même il fut public que les arrêts du parlement seraient cassés. On s'y attendait tellement qu'on était surpris de ce qu'ils ne l'étaient pas encore, et Dieu voulut qu'on ne pénétrât pas plus avant.

Question fut après pour M. de La Force de demeurer dans le conseil de régence, et d'y assister le lendemain lundi. M. le duc d'Orléans ne s'en souciait guère, et la cassation des arrêts du parlement avait si légèrement passé qu'il n'était point tenu d'en récompenser M. de La Force. Celui-ci le sentit bien et, vint me crier à l'aide avec une importunité étrange. J'avais bien d'autres choses dans la tête. Je ne me souciais du tout point de faire entrer M. de La Force dans la régence. Je sentais bien que, s'il y entrait, on ne manquerait pas de me l'attribuer. Il s'était mis dans une situation à rendre ce service pis que ridicule. Il était de plus d'augmenter le conseil, déjà absurdement nombreux. M. le duc d'Orléans le voyait bien; je ne voulais pourtant pas tromper le duc de La Force.

Dans cet embarras insupportable avec de plus grands, j'allai le lundi matin 22 août à onze heures et demie au Palais-Royal, sous prétexte que je n'avais pas achevé ma besogne ordinaire de la veille. Je commençai par dire au régent qu'il n'avait pas eu grand'peine à faire passer la cassation des arrêts du parlement, et que les munitions

de M. de La Force s'étaient trouvées heureusement inutiles. Le régent sentit ce mot et me dit que, pour qu'il ne parût pas qu'il l'eût fait venir exprès, il lui avait fait rapporter une bagatelle de finance. « Oui, dis-je, mais si bagatelle que personne n'a compris pourquoi il était venu la rapporter, ni pourquoi, après l'avoir rapportée, il était demeuré au conseil. Mais qu'en faites-vous aujourd'hui ? — Il a bien envie d'entrer en la régence, me répondit-il en souriant et comme cherchant mon suffrage. — Je le sais bien, répartis-je, mais nous sommes beaucoup. — Vraiment, oui, me dit-il, et beaucoup trop. » Je me tus pour ne faire ni bien ni mal, content d'avoir mis le doigt sur la lettre, pour le pouvoir dire au duc de La Force. Un moment après M. le duc d'Orléans ajouta comme par réflexion : « Mais ce n'est qu'un de plus. — Oui, dis-je, mais le duc de Guiche, vice-président de la guerre, comme l'autre l'est des finances, et colonel des gardes de plus ; comment le laisser en arrière ? — Ma foi, vous avez raison ; dit le régent ; allons, je n'y mettrai pas M. de La Force. »

Je l'avais dit exprès, et puis le remords de conscience me prit d'avoir ainsi exclus un homme qui s'était fié à moi. Après quelque débat en moi-même, je dis au régent, comme fruit de mon silence : « Mais si vous le lui aviez promis. — Il en est bien quelque chose, me répondit-il. — Voyez donc, répartis-je ; car pour moi, je me contente de vous représenter et de vous faire souvenir d'un homme qu'oublier en ce cas-là, ce serait une injure. — Vous me faites plaisir, me dit-il, cela ne se peut pas l'un sans l'autre. » Et après un peu de silence : « Mais au bout du compte, continua-t-il, pour ce qu'on y fait, et au nombre qu'il y a de plus ou de moins, n'y font pas grand'chose. — Eh bien ! le voulez-vous, lui dis-je ? — Ma foi, j'en ai envie, me dit-il. — Si cela est, répondis-je, n'en faites donc pas à deux fois pour le faire au moins de bonne grâce. Le duc de Guiche est là dedans : voulez-vous que je l'appelle ! — Je le veux bien, » dit-il aussitôt.

J'ouvris la porte, et j'appelai le duc de Guiche assez haut, parce qu'il était assis assez loin avec M. Le Blanc. Pendant qu'il venait, M. le duc d'Orléans s'avança assez près de moi, et puis au duc de Guiche. Je fermai la porte, et me tins à quelque distance d'eux. La chose était simple, et devint pourtant une scène dont je fus seul témoin.

M. le duc d'Orléans, je l'entendis, pria le duc de Guiche de vouloir bien être de la régence, lui demanda si cela ne l'incommoderait point, lui dit que l'assiduité n'était que de deux fois la semaine, et encore que ce ne serait pour lui qu'autant qu'il voudrait ; que cela ne le contraindrait point pour sa maison de Puteaux ; qu'il vît franchement si cela lui convenait, qu'il ne lui demandait cela qu'autant que la chose

ne l'embarrasserait pas et ne le détournerait point du conseil de la guerre. À toutes ces supplications si étrangement placées, le duc de Guiche éperdu, non de la grâce, mais de la manière, se submergeait en bredouillages et en plongeons jusqu'à terre. Je ne vis jamais tant de compliments d'une part ni de révérences de l'autre. À la fin M. le duc d'Orléans révérencia aussi, et tous deux, à bout de dire, se complimentaient de gestes à fournir une scène au théâtre ; enfin, las de rire à part moi, et impatienté à l'excès, je les séparai par complimenter le duc de Guiche.

En sortant, il me serra la main, et pour le dire tout de suite, il m'attendit jusqu'à ce que je sortisse, et cela ne fut pas court. Il me dit qu'il voyait bien à qui il avait l'obligation d'entrer au conseil de régence. Il le dit à sa famille et à ses amis, et il était vrai que, sans moi, M. le duc d'Orléans n'y songeait pas, mais ce que le duc de Guiche ne fit pas si bien, c'est qu'il fit presque des excuses d'avoir accepté. Au moins ses propos furent ainsi traduits dans le monde, et n'y firent pas un bon effet. Il était vrai qu'il n'y pensait point, et qu'il en fut prié comme d'une grâce, mais il n'en fallait pas rendre compte au public.

On goûta peu cette nouvelle multiplication. Le duc de La Force s'était décrié ; le duc de Guiche ne passait pas pour augmenter beaucoup les lumières du conseil. Ceux qui [en] étaient [du conseil] étaient fâchés de devenir presque un bataillon, et ceux qui n'en étaient pas, étaient à chercher l'occasion qui était nulle, et en trouvaient encore plus ridicule cette augmentation à propos de rien. J'eus l'endosse de tous les deux. Mais il m'en plut incontinent une autre qui fit disparaître celle-là.

Le duc de Guiche sorti, je demandai à M. le duc d'Orléans à quoi il en était avec M. le Duc, et lui dis comme je l'avais manqué aux Tuileries. Il me répondit en s'arrêtant et se tournant vers moi, car nous marchions vers la grande galerie, qu'il n'avait jamais vu un homme si têtù, et que cet homme lui faisait peur. « Mais enfin ? lui dis-je. — Mais enfin, me répondit-il, il veut l'éducation du roi, et n'en veut point démordre. — Et son frère ? interrompis-je. — Et son frère, me répondit-il, c'est toujours la même chanson. Mais il s'est coupé à force de dire, et je vois bien qu'ils s'entendent tous comme larrons en foire, car tantôt il dit, comme à vous, que c'est un enfant et un étourdi, qui fait tout à sa tête sans consulter, et dont il ne peut répondre, et quand je l'ai pressé sur l'établissement, et si en ce cas-là il reviendrait et si on y pourrait compter, il lui est échappé qu'il en répondrait alors, et s'en faisait fort et son affaire. Je lui ai serré le bouton et fait remarquer la différence de ce qu'il me disait. Cela l'a embarrassé ; mais il n'en a pas tenu moins ferme, et je n'en suis pas plus avancé. — C'est-à-dire, repris-je,

que vous ne savez par là que ce dont vous ne pouviez douter, qu'ils sont de concert, et que M. le Duc est maître de son frère ; mais, c'est-à-dire aussi que c'est le fer chaud du pont Neuf, à ce que je vois, et que pour avoir M. le Duc il faut deux choses : lui donner l'éducation du roi, et un établissement à son frère. Comment ferez-vous pour tout cela, monsieur, et par où en sortirez-vous ? L'éducation est encore pis que l'établissement, et si l'établissement, je ne le vois pas. — Tout cela ne m'embarasse pas, me dit le régent. D'établissement, je n'en sais point faire quand il n'en vaque pas, et la réponse est sans réplique. Je ne crains point l'établissement d'Espagne ; Albéroni y regardera à deux fois à se mettre un prince du sang sur le corps, lequel n'a rien, et qui voudra autorité et biens, et au bout du compte, ils prendront garde aussi qu'un peu vaut mieux ici que plus et beaucoup là-bas, et l'espérance ici avec les difficultés de l'autre côté les retiendra, et nous donnera du temps. Pour l'éducation, je n'en ferai rien, et j'ai un homme bien à moi à cette heure, qui ôtera à M. le Duc cette fantaisie de la tête, car il le gouverne, et je le dois voir tantôt. — Mais, monsieur, lui dis-je, qui est cet homme ? — C'est La Faye, me répondit-il, qui est son secrétaire, qu'il consulte, et croit surtout, et entre nous, je lui graisse la patte. — À la bonne heure, lui dis-je, faites tout comme il vous plaira, pourvu que vous sauviez l'éducation. »

Là-dessus, nous nous mîmes à rebattre cette matière, puis celle du parlement ; et revenant à M. le Duc, je lui fis sentir la différence d'un mariage où il aurait tout à faire, et encore à essayer les aventures domestiques, d'avec celui du prince de Piémont, oncle du roi. Il le comprit très bien, et conclut par se très bien affermir dans le parti de ne céder point à M. le Duc. Il me dit là-dessus qu'il lui avait très bien expliqué que la pension de cent cinquante mille livres qu'il venait de lui accorder, comme chef du conseil, n'avait jamais été donnée en cette qualité à son bisaïeul dans, la dernière minorité, mais bien comme premier prince du sang, qui était la même pension qu'en la même qualité avait encore M. le duc de Chartres ; que M. le Duc lui avait encore demandé l'effet rétroactif depuis la régence ; et qu'il l'avait accordé à condition qu'on le payerait comme on pourrait de ces arrérages supposés. Il ajouta qu'avec tout cet argent il fallait bien que M. le Duc se contentât et entendît raison ; que je ferais bien de tâcher à renouer le rendez-vous des Tuileries, pour voir l'effet de leur conversation ; et nous convînmes que je lui en rendrais compte le lendemain matin par la porte de derrière, pour ne point donner de soupçon, parce que je n'avais pas accoutumé de le voir ainsi tous les jours. Il faut se souvenir que ceci se passa le lundi matin 22 août.

En, rentrant chez moi, je mandai à M. de La Force de se trouver au conseil de ré-

gence de l'après-dinée, dont il était désormais. Il vint aussitôt chez moi. Je n'ai point vu d'homme plus aise. Je m'en défis aussitôt que je pus. Cette entrée au conseil produisit une découverte. M. de La Force le voulut aller dire au maréchal de Villeroy, et alla l'après-dinée chez lui avant l'heure du conseil. Il y voulut entrer par le grand cabinet où on allait le tenir. Le maréchal de Tallard, qui lui en vit prendre le chemin lui demanda où il allait, et lui dit que, s'étant trouvé tête à tête avec le maréchal de Villeroy, il s'était endormi ; sur quoi, il était venu 'dans ce cabinet attendre. M. de La Force, qui craignait les secouades du maréchal, s'y achemina toujours pour s'y faire écrire ; en entrant il trouva Falconnet, médecin de Lyon, qui était toujours chez lui, qui lui demanda où il allait. Il le lui dit, et ce que lui avait dit aussi le maréchal de Tallard. Le bonhomme, qui n'y entendait pas finesse, lui répondit : « Ses gens le disent ; qu'il dort, mais, comme j'étais avec lui, M. le duc du Maine est entré, un instant après M. le maréchal de Villars, et aussitôt on a fermé la porte, et il y a déjà du temps. »

Dès que je fus arrivé, ce fut la première chose que me dit le duc de La Force. Un peu après nous vîmes venir le maréchal de Villars, par la porte ordinaire, qui avait fait le tour ; puis, à distance raisonnable, M. du Maine par la porte de chez le roi ; enfin le maréchal de Villeroy après lui. Cette manière d'entrer me frappa, et me fit presser M. de La Force de le dire à M. le duc d'Orléans dès qu'il arriverait ; il le fit. Moi, cependant, je fus pris par M. le Duc, qui me dit qu'il m'avait cherché aux Tuileries. Je le priai de s'y trouver le soir, et que je n'y manquerais pas ; que j'y avais été la veille trop tard, et que je lui dirais pourquoi. Je coupai court ainsi, et me séparai de lui en hâte de peur d'être remarqué, ce qu'on craint toujours quand on sent qu'il y a de quoi. Après le conseil, M. le duc d'Orléans pria fort à propos les princes, qui toutes les semaines allaient chasser chez eux, de ne s'absenter point à cause de l'examen de l'arrêt du conseil en cassation de ceux du parlement, et indiqua un conseil extraordinaire de régence pour le jeudi suivant après dîner, qu'il colora même de l'expédition de quelques affaires du conseil qui finissait, et qu'il laissa exprès en arrière. On ne peut croire combien ce conseil indiqué au jeudi après dîner servit à couvrir le projet.

Rentré chez moi, je ne songeai qu'à compasser mon heure des Tuileries pour ne pas manquer M. le Duc une seconde fois. Je priai Louville de m'y conduire pour dépayser mes gens qui ne m'avaient jamais vu aller aux promenades publiques. Louville traversa le jardin, et je trouvai M. le Duc au second tour de l'allée du rendez-vous. Je lui fis d'abord mes excuses de la veille, et lui dis ce qui me l'avait fait manquer. Après je lui demandai à quoi il en était avec Son Altesse Royale. Il me dit qu'il avait peine à se

résoudre. Je lui répondis que je ne m'en étonnais pas, que l'article de M. son frère était une grande enclouure, et que c'était à lui à l'ôter. Il se récria comme il avait accoutumé de faire là-dessus, me fit le récit, tel qu'il lui plut, de sa sortie de France, et en conclut ce qu'il voulut. Je repris son narré, et lui fis remarquer que ce qu'il me faisait l'honneur de me dire était vrai sans doute, puisqu'il me le donnait pour tel ; mais qu'il fallait pourtant qu'il m'avouât que c'était une de ces vérités qui ne sont pas vraisemblables, qu'un prince de cet âge fit une première sortie, et pour pays étranger si éloigné, sans en rien dire à M^{me} sa mère ni à lui, et que, faisant cette équipée, il trouvât d'anciens domestiques de la maison pour le suivre sans en avertir, un gentilhomme entre autres, dont il me faisait l'éloge ; que, de plus, cette sortie était arrivée lors du plus opiniâtre déni de justice et de jugement de leur procès avec les bâtards ; que je le suppliais de bien remarquer combien cette circonstance était aggravante.

Je vis sourire M. le Duc, autant que l'obscurité me le put permettre, et non seulement il se démêla mal de la réponse, mais je sentis qu'il ne cherchait pas trop à bien sortir de l'embaras de mon argument. Il sauta à me dire que le tout dépendait de M. le duc d'Orléans ; qu'un établissement trancherait tout, et s'échauffant de raisonnement là-dessus, il passa jusqu'à me répondre du retour de son frère, pourvu qu'il fût seulement bien assuré d'un grand gouvernement il me l'avait déjà dit à l'hôtel de Condé. J'insistai sur sa caution, et quand je l'eus bien prise, je souris à mon tour, et lui prouvai par son dire qu'il sentait donc bien qu'il était maître du retour de son frère, de quelque manière qu'il se fût éloigné de lui. Cette conséquence l'embarassa davantage ; il alléguait des distinctions comme il put, mais toujours buté à un établissement sûr, et donnant pour expédient le dépouillement de M. du Maine.

Là-dessus longs propos, la plupart tenus de part et d'autre dès l'hôtel de Condé. J'insistai principalement sur deux points, le danger des mouvements dans l'état et la considération du comte de Toulouse ; mais rien n'y fit. Je trouvais un homme fermé à ne pas manquer une occasion, peut-être unique, d'aller à son but et à ne se plus fier aux paroles du régent. Il me le répéta vingt fois, convenant que ce qui regardait le duc du Maine eût été mieux à remettre, mais protestant qu'il ne serait plus assez sot pour s'y exposer. Il ajouta que de cette affaire M. le duc d'Orléans saurait à quoi s'en tenir avec lui ; qu'il était vrai que Son Altesse Royale n'avait guère affaire de lui ; mais que, comme que ce fût, de l'éducation dans le vendredi suivant dépendait son attachement sans réserve ou son éloignement pareil. Je répondis que le régent et le second homme de l'État avaient besoin l'un de l'autre, l'un à la vérité bien plus et l'autre beaucoup

moins, mais toujours un besoin réciproque d'union, de satisfaction, qui influait sur l'État ; que l'intérêt de tous les deux était d'ôter au duc du Maine l'éducation du roi par toutes les raisons déjà tant répétées ; conséquemment que je croyais aussi qu'il devait s'en reposer sur Son Altesse Royale, et ne la pas réduire à l'impossible sur M. de Charolais, au danger de la guerre civile pour le temps mal choisi. « Voyez-vous, monsieur, reprit M. le Duc avec vivacité, tout ceci n'est qu'un cercle. La guerre civile, je vous l'ai déjà dit, elle n'est pas à craindre ; et danger pour danger, elle la serait moins à cette heure qu'en différant, parce que plus les bâtards iront en avant, plus ils fortifieront leur parti. Il faudra bien finir par ôter l'éducation à M. du Maine de votre aveu et de celui de M. le duc d'Orléans, qui sans cela est le premier perdu ; or, s'il se veut bien perdre en différant toujours, tantôt pour une raison, tantôt pour une autre, comme il fait malgré tant de paroles données depuis la mort du roi, je ne veux pas me perdre, moi ; et la guerre civile, soit pour me conserver contre les bâtards, soit contre eux, en les ayant laissés trop croître, sera cent fois pis qu'à présent : de plus c'est que je n'en crois point. Le comte de Toulouse est trop sage, et son frère trop timide. Cette raison, ne la rebattons donc plus. [Pour] mon frère, que M. le duc d'Orléans s'engage, et qu'il s'en fie à moi. Le lit de justice tenu, il aura le temps d'arranger ce qu'il faut à mon frère, qui reviendra du moment que l'arrangement sera prêt. — Mais, monsieur, lui dis-je, faut-il trahir un secret ? Vous êtes assez honnête homme pour pouvoir vous tout confier ; mais gardez-vous d'en laisser rien voir à M. le duc d'Orléans ; car c'est de lui que je le tiens, et je crois nécessaire de vous en informer pour vous montrer que nous en savons plus que vous ne pensez sur M. votre frère. — Qu'y a-t-il donc ? » me répondit-il avec émotion et avec toute assurance de garder le secret.

Je ne m'en souciais guère ; mais il était à propos de le lui beaucoup demander, pour lui faire une impression plus forte. Je lui dis donc que nous ne pouvions pas douter, par des lettres interceptées, et ce que je ne lui dis pas par des lettres d'Albéroni au duc de Parme, que, parmi les remises qui se faisaient d'Espagne en Italie pour le projet qui est sur le tapis, il y en eût dix mille pistoles pour un seul particulier. Je dis particulier, et lui spécifiai bien, comme il était vrai, que ce n'était ni potentat, ni fournisseur, ni banquier, d'où la conclusion était aisée à tirer que cette gratification si forte ne pouvait regarder un particulier moindre que M. le comte de Charolais.

Là-dessus M. le Duc me témoigna le plaisir que je lui faisais de cette confiance, et me fit le détail de la suite légère de M. son frère, telle qu'il ne se pourrait passer pour quoi que ce fût de tant soit peu important et encore pour des choses pécuniaires

du sieur de Billy, cet ancien gentilhomme de leur maison, qu'il m'avait tant vanté. Il ajouta que Billy était entièrement incapable d'entrer en rien ni de savoir quoi que ce fût, sans lui en rendre compte, et puis me protesta non seulement avec serment, mais avec un air de vérité et de sincérité qui me convainquit, qu'il n'en avait pas la moindre notion, ni même aucune que son frère fût en commerce avec le cardinal Albéroni ni avec personne en Espagne. Cela me soulagea fort à savoir, et je ne le lui dissimulai pas. Il me parla encore de M^{lle} de Valois, et sur cela je battis la campagne tant que je pus à cause du prince de Piémont. M. le Duc ne m'en pressa pas tant qu'il avait fait à l'hôtel de Condé, soit qu'il eût réfléchi sur la difficulté d'une dot pour deux, ou que, tout occupé de son affaire, il se passât volontiers à un gouvernement pour M. son frère.

Il me pressa ensuite de voir M. le duc d'Orléans le lendemain matin chez lequel il devait aller ce même lendemain l'après-dînée, de me mettre en sa place sur le peu de réalité de ses paroles, et sur le danger qu'il y aurait en attendant ; puis me répéta avec feu que, [de] ce qui se passerait le vendredi prochain, et non un jour plus tard, dépendrait aussi de son dévouement ardent et entier pour M. le duc d'Orléans, ou de ne vouloir pas aller pour son service d'où nous étions au grand rond des Tuileries, au bord presque duquel nous nous entretenions pour pouvoir voir dans l'obscurité autour de nous. Il ne se contenta pas de me répéter la même déclaration ; mais il me pria de la faire de sa part au régent, et d'y ajouter que, s'il n'avait l'éducation le vendredi suivant, il lui en resterait un ressentiment dans le coeur, dont il sentait bien qu'il ne serait pas maître, et qui lui durerait toute sa vie.

Je me débattis encore là-dessus tant que je pus ; mais enfin il me força par me dire que, puisqu'il trouvait fort bon que j'appuyasse mes raisons, il avait droit aussi d'exiger de moi que je ne cachasse rien à M. le duc d'Orléans de ce qu'il désirait qui passât à lui par moi de sa part. À bout donc sur ce beau message je crus, à voir une détermination si forte, qu'à tout hasard je devais l'entretenir dans la bonne humeur où je l'avais laissé sur notre rang à l'égard des bâtards. Je finis la conversation par là, et il me promit de lui-même, sans que je l'en priasse, de dire le lendemain à M. le duc d'Orléans que, toute réflexion faite, leur réduction à leur rang de pairie parmi les pairs était ce qui lui paraissait le meilleur à suivre des trois projets de déclarations ou d'édits qu'il lui avait présentés. Je sentis bien qu'en effet je l'en avais persuadé dès l'hôtel de Condé ; mais je ne sentis pas moins qu'il voulait me plaire et me toucher par un endroit aussi sensible pour émousser mes raisons de ne pas toucher au duc du Maine.

Nous nous séparâmes avec un rendez-vous à la même heure et au même lieu pour le lendemain, afin de nous dire l'un à l'autre ce qui se serait passé avec M. le duc d'Orléans ; et M. le Duc, en me quittant, me fit excuses de toutes les peines qu'il me donnait, et les compliments de la plus grande politesse, à quoi je répondis par tous les respects dus. Je lui fis excuse de ne l'accompagner pas dans le jardin ; il prit par une allée, moi par une autre ; et, pour cette fois, je trouvai mes gens où je leur avais dis, et je m'en retournai chez moi.

CHAPITRE XVIII.

1718

JE RENDS COMPTE AU RÉGENT DE MA CONVERSATION AVEC M. LE DUC. - HOQUET DU RÉGENT SUR L'ÉLEVATION DES SIÈGES HAUTS COMME À LA GRAND'CHAMBRE, QUI M'INQUIÈTE SUR SA VOLONTÉ D'UN LIT DE JUSTICE. - RÉCIT D'UNE CONVERSATION DU RÉGENT AVEC LE COMTE DE TOULOUSE, BIEN CONSIDÉRABLE. - PROBITÉ DU COMTE, SCÉLÉRATESSE DE SON FRÈRE. - MISÈRE ET FRAYEUR DU MARÉCHAL DE VILLEROY. - NÉCESSITÉ DE N'Y PAS TOUCHER. - JE TÂCHE DE FORTIFIER LE RÉGENT À NE PAS TOUCHER À M. DU MAINE. - PROPOS SUR LE RANG AVEC SON ALTESSE ROYALE. - MES RÉFLEXIONS SUR LE RANG. - CONFÉRENCE CHEZ LE DUC DE LA FORCE. - SAGE PRÉVOYANCE DE FAGON ET DE L'ABBÉ DUBOIS. - INQUIÉTUDE DE FONTANIEU POUR LE SECRET. - IL REMÉDIE AUX SIÈGES HAUTS. - ENTRETIEN ENTRE M. LE DUC ET MOI DANS LE JARDIN DES TUILERIES, QUI VEUT L'ÉDUCATION PLUS FERMEMENT QUE JAMAIS. - JE LUI FAIS UNE PROPOSITION POUR LA DIFFÉRER, QU'IL REFUSE. - SUR QUOI JE LE PRESSE AVEC LA DERNIÈRE FORCE. - OUTRE L'HONNEUR, SUITES FUNESTES DES MANQUEMENTS DE PAROLE. - DISPOSITION DE M^{ME} LA DUCHESSE SUR SES FRÈRES TOUTE DIFFÉRENTE DE M^{ME} LA DUCHESSE D'ORLÉANS. - PRINCE DE CONTI À COMPTER POUR RIEN. - J'ESSAYE À DÉRANGER L'OPINIÂTRETÉ DE M. LE DUC SUR AVOIR ACTUELLEMENT L'ÉDUCATION, PAR LES RÉFLEXIONS SUR L'EMBARRAS DE LA MÉCANIQUE. - JE PRESSE VIVEMENT M. LE DUC. - IL

DEMEURE INÉBRANLABLE. - SES RAISONS. - JE FAIS EXPLIQUER M. LE DUC SUR LA RÉDUCTION DES BÂTARDS AU RANG DE LEUR PAIRIE. - IL Y CONSENT. - JE NE M'EN CONTENTE PAS. - JE VEUX QU'IL EN FASSE SON AFFAIRE, COMME DE L'ÉDUCATION MÊME, ET JE LE POUSSE FORTEMENT. - TRAHISON DES LASSAI. - M. LE DUC DÉSIRE QUE JE VOIE LES TROIS DIVERS PROJETS D'ÉDITS, QU'IL AVAIT DONNÉS AU RÉGENT. - MILLAIN ; QUEL. - JE DÉCLARE À M. LE DUC QUE JE SAIS DU RÉGENT QUE LA RÉDUCTION DU RANG DES BÂTARDS EST EN SES MAINS, ET QUE LE RÉGENT LA TROUVE JUSTE. - JE PRESSE FORTEMENT M. LE DUC. - M. LE DUC ME DONNE SA PAROLE DE LA RÉDUCTION DES BÂTARDS AU RANG DE LEUR PAIRIE. - JE PROPOSE À M. LE DUC DE CONSERVER LE RANG SANS CHANGEMENT AU COMTE DE TOULOUSE PAR UN RÉTABLISSEMENT UNIQUEMENT PERSONNEL. - MES RAISONS. - M. LE DUC CONSENT À MA PROPOSITION EN FAVEUR DU COMTE DE TOULOUSE, ET D'EN FAIRE DRESSER LA DÉCLARATION. - JE LA VEUX FAIRE AUSSI, ET POURQUOI. - RAISONNEMENT ENCORE SUR LA MÉCANIQUE. - RENOUVELLEMENT DE LA PAROLE DE M. LE DUC DE LA RÉDUCTION SUS-DITE DES BÂTARDS. - DERNIER EFFORT DE MA PART POUR LE DÉTOURNER DE L'ÉDUCATION ET DE TOUCHER AU DUC DU MAINE.

Le lendemain mardi 23 août, je fus entre neuf et dix dit matin chez M. le duc d'Orléans, par la porte de derrière, introduit par d'Ibagnet, qui m'attendait. Il le fut avertir dans son grand cabinet, et le trouva déjà à la messe, au retour de laquelle Son Altesse Royale fit fermer ses portes et me vint trouver. Nous nous promenâmes dans sa grande galerie, où je lui rendis compte de ce qui s'était passé entre M. le Duc et moi la veille dans le jardin des Tuileries. Il approuva fort la confiance que je lui avais faite des dix mille pistoles, et je remarquai que M. le duc d'Orléans fut très soulagé de ce qu'il y avait lieu de croire que cette somme n'était pas pour M. le comte de Charolais et que ce prince n'avait point encore de commerce en Espagne.

Nous rebattîmes la plupart des choses principales en question, et il me parut qu'il regardait son mariage avec sa fille comme assez praticable. Je lui remontrai là-dessus toute la différence de celui du prince de Piémont pour la réputation de sa régence, pour se faire une nouvelle et plus prochaine alliance avec un prince tel que le roi de Sicile, et si bienséante par rapport à leurs qualités de grand-père et d'oncle du roi, de père et de frère d'une princesse qui lui avait rendu un si grand service par le mariage de M^{me} la duchesse de Berry. J'ajoutai la considération qu'il devait à M^{me} la duchesse

d'Orléans pour qui le coup de poignard serait doublement affreux de sceller la perte de ses frères par le mariage de sa fille avec le fils d'une soeur qu'elle haïssait à mort, et le frère de celui qui culbutait le sien et qui profitait de sa plus chère dépouille. Enfin je n'omis rien de tout ce que je crus de plus propre à donner des forces à M. le duc d'Orléans pour combattre les raisons de M. le Duc. Mais, je sentis que deux choses lui faisaient une impression forte. Ce que je viens de rapporter sur M. le comte de Charolais et l'Espagne, et la dure protestation de M. le Duc, qu'il fallut bien lui rapporter dans toute sa force. Je ne lui dissimulai pas non plus que le nombre accumulé de ses manquements de parole à M. le Duc sur l'éducation faisait toute sa roideur à la vouloir à cette heure. Le régent les contesta, dit qu'il ne disait pas vrai, puis laissa voir, ce dont je me doutais bien, qu'il n'y avait rien à rabattre des justes plaintes de M. le Duc à cet égard.

Ensuite, passant au mécanique, car cette conversation fut très sautillante, je lui dis, et je ne sais pas trop comment je m'en avisai, que les sièges hauts du lit de justice n'auraient qu'une marche, par la difficulté de les élever davantage ; mais que je croyais que cela suffisait pour marquer seulement des hauts et des bas sièges. Là-dessus il s'éleva, me dit que cela ne pouvait passer de la sorte, que les hauts sièges de la grand'chambre avaient cinq degrés. J'eus beau lui représenter la difficulté mécanique, et lui dire enfin que puisque moi, à son avis si pair, j'en étais convenu, il pouvait bien le trouver bon. Point du tout. Le voilà à entrer dans tous les expédients de cet ouvrage sans en trouver pas un, et pour fin à me charger de voir Fontanieu pour remédier en toutes sortes à cet inconvénient. Cela pensa me désespérer, car jamais, pour le trancher court, M. le duc d'Orléans n'eut de dignité ; et ne s'en soucia pour soi-même ni pour les autres. Pour lui, un peu plus ou moins d'élévation aux hauts sièges ne faisait rien à un régent du royaume qui, au lit de justice, n'a que la première place sur le banc des laïques, sans distance ni différence quelconque d'avec eux ; et pour les pairs, il les avait trop maltraités pour croire que cette seule fois il fût devenu tout à coup épris de leur dignité et de l'honneur de leur séance. Je soupçonnai donc fortement que M. le duc d'Orléans, battu de M. le Duc, au pied du mur pour un lit de justice de grande exécution ; cherchait quelque voie de le rompre. Le délai de trois jours m'en avait donné l'inquiétude, et ceci si fort contraire à son génie me l'augmenta beaucoup. Je craignis que, n'osant rompre à découvert un projet de cette sorte, n'ayant plus par où le différer au delà du vendredi, ni moins encore rien à alléguer pour changer une résolution si concertée, il se jetait où il pouvait pour former un délai, dans l'espérance de faire

ébruiter, puis échouer la chose. Cela me mit dans un grand malaise ; je cherchai dans le reste de la conversation à m'éclaircir de ce grand point, mais je compris bien que mes soins seraient inutiles, et que, si le régent en avait la pensée, il me la cacherait avec plus de précaution qu'à nul autre.

Delà, il passa à un récit bien considérable. « Vous ai-je dit, me demanda-t-il, la conversation que j'ai eue mardi dernier avec le comte de Toulouse ? » Et sur ce que je lui répondis que non, il me conta qu'après avoir travaillé avec le maréchal d'Estrées et lui, il resta seul, et lui demanda s'il pouvait lui faire une question, et que cette question fut s'il était content de lui et de sa conduite ; que sur les assurances de toute satisfaction suivies de réponses du comte de Toulouse les plus convenables, même les plus nettes, il lui dit que, puisqu'il en était ainsi, il en avait encore une autre à lui faire sur son frère, qui était dans l'inquiétude d'un bruit répandu qu'il le voulait faire arrêter et le maréchal de Villeroy. Son Altesse Royale s'était mise à rire comme d'une chose qui ne méritait que cela ; il fut pressé ; il répondit qu'il n'y avait songé. Le comte lui demanda s'il en pouvait assurer son frère, et sur le oui, lui demanda s'il en était mécontent, et d'où pouvait venir ce bruit. Le régent répondit que pour le bruit il en ignorait la cause, mais que, pour content, il ne pouvait l'être. Le comte voulut approfondir ; sur quoi M. le duc d'Orléans lui demanda ce qu'il penserait de remuer le parlement. Le comte lui répondit avec franchise que cela lui paraîtrait très criminel, et s'informa s'il y en avait quelque chose sur le compte de son frère. M. le duc d'Orléans répondit qu'il n'en pouvait douter par des preuves très sûres, et tout de suite lui demanda que lui semblerait d'un commerce en Espagne, et avec le cardinal Albéroni. « Encore pis, répondit nettement le comte, je ne regarderais pas cela différemment d'un crime d'État ; » et sur ce que M. le duc d'Orléans lui laissa entendre qu'il en savait le duc du Maine coupable, le comte lui dit qu'il ne pouvait soupçonner son frère jusqu'à ce point ; qu'il le suppliait de bien prendre garde à la vérité de ce qui en pouvait être ; que pour lui, il lui avait donné sa parole, parce qu'il considérait l'État et Son Altesse Royale comme une seule et même chose ; qu'ainsi il lui répondait de soi, mais qu'il ne lui répondait pas de son frère.

Cette conversation me parut infiniment importante, et les réflexions que j'y fis allongèrent fort la nôtre. Je dis à M. le duc d'Orléans que je ne voyais rien de si net ni de plus estimable que le procédé du comte de Toulouse, en, même temps rien de si fort contre le duc du Maine que ce que son frère, si engagé à le soutenir, lui déclarait pour-

tant qu'il n'en pouvait répondre. Le régent me parut y faire beaucoup d'attention. Je lui dis qu'un tel propos la méritait tout entière, et lui faisait sentir la grandeur de sa faute d'avoir laissé le duc du Maine entier ; que néanmoins il ne devait pas s'en frapper jusqu'à perdre de vue l'espèce présente, je veux dire l'union du duc du Maine avec le parlement, et le danger de les châtier ensemble ; que ces conjonctures demandaient toutes ses plus mûres réflexions. Après quelques séjours là-dessus, moi ne voulant plus trop m'expliquer ; et flottant entre le danger nouveau, démontré par l'aveu du comte de Toulouse, et la crainte extrême de moi-même sur ma vengeance et la restitution de notre rang, le régent me conta que le maréchal de Villeroy lui avait parlé lui-même de ce bruit de le faire arrêter avec M. du Maine, d'un ton fort humble et fort alarmé ; qu'il en avait été dire autant à l'abbé Dubois, et qu'il était dans la dernière peine, quoi qu'on pût faire pour le rassurer. Je dis à M. le duc d'Orléans que polir celui-là, quoi qu'il pût faire, il fallait le laisser ; qu'après les bruits anciens et nouveaux, il n'y avait ni grâce ni sûreté à l'ôter d'auprès du roi, auquel s'il arrivait malheur dans la suite, chacun renouvellerait d'horreurs contre Son Altesse Royale.

Il en convint, et me témoigna d'ailleurs que l'âge et le peu de mérite, du maréchal de Villeroy rendaient sa place très indifférente. J'ajoutai que je regarderais sa mort, si elle arrivait devant la majorité, comme un malheur pour Son Altesse Royale, parce qu'alors ce serait bien force d'en nommer un autre ; que je ne savais pas trop bien qui de mérite propre à cette place en voudrait, et que ce serait en revenir presque au même danger s'il arrivait malheur au roi.

Il en convint encore ; puis nous revînmes à M. le Duc, moi bien aise de prendre ma mission pour sentir où il en était sur le duc du Maine, et en même temps sur notre rang. Il me parla faiblement sur l'un et sur l'autre. Je le conjurai de nouveau de bien penser aux suites d'attaquer le duc du Maine dans une partie aussi sensible que l'éducation, et de la confier à un prince du sang de l'humeur arrêtée de M. le Duc, et, après quelques raisonnements faits et abrégés là-dessus, je le suppliai de sentir que, s'il faisait tant que d'ôter au duc du Maine l'éducation du roi, il ne serait ni moins enragé ni moins irréconciliable¹ d'y ajouter sa réduction à son rang de pairie. Il me répondit qu'il l'avait déjà voulu une fois ; que M. le Duc s'y était opposé par l'idée de se séparer de nous par mettre entre deux un rang intermédiaire ; qu'il était bien aise de me le dire nettement pour que je ne m'amusasse pas aux propos de M. le Duc, avec lequel il faudrait bien

¹Le manuscrit porte *réconciliable*. C'est une erreur évidente : il faut lire *irréconciliable*.

voir, s'il se portait à lui donner l'éducation du roi, mais sans lequel cela était impossible. Avec cela je m'en allai avec un commencement d'espérance, dont voici le raisonnement, supposé l'éducation changée de main.

Je comprenais de reste que ni M. le duc d'Orléans, ni M. le Duc ne se souciaient de la restitution de notre rang. Je comptais bien même qu'ils tâcheraient de l'é luder l'un par l'autre, le régent surtout, grand maître en ces sortes de tours d'apparente souplesse qui se démêlent avec exécration bientôt après ; mais je sentis aussi qu'il ne résisterait non plus à M. le Duc en ce point, si celui-ci se le mettait dans la tête, que dans l'affaire de l'éducation, *a fortiori*, et qu'il n'était rien moins qu'impossible d'y déterminer M. le Duc qui croyait avoir un besoin capital de moi, se conduisait avec moi de même, était convaincu de son aveu fait à moi-même de la fausseté de son ancienne idée de rang intermédiaire, et tacitement encore par ne le vouloir pas dire par gloire, de la sottise qu'il avait faite de ne nous avoir pas mis à leur suite contre les bâtards. Or il était à même de réparer l'une et l'autre faute ; lui-même y avait pensé, puisqu'il l'avait proposé par l'un des trois projets d'édits. Il n'était donc plus question que de lui parler ferme, et de me servir de sa passion démesurée de l'éducation pour servir la mienne de la restitution de notre rang. C'est une des choses que je roulai le plus dans ma tête le reste de la journée, mais qui n'y roula qu'en second, tant j'eus peur de moi-même, et de ne pas éloigner avec le désintéressement d'un coeur pur tout ce qui pouvait nuire à l'État et y causer des troubles.

Plein de ces pensées, le duc de Chaulnes força ma porte au sortir de dîner, que je tenais fermée en ces jours si occupés à tout ce qui n'était point du secret. Fils et neveu des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, notre union était intime. Je l'avais, comme on l'a vu, fait duc et pair ; il ne l'oublia jamais, et il était aussi sensible que moi à ce qui était de cette dignité. Il venait, sur les bruits qui couraient de la colère du régent contre le parlement, raisonner avec moi si nous ne pourrions pas en tirer quelque parti. J'eus regret de ne pouvoir lui rien dire ; je battis la campagne sur les difficultés générales, et je m'en défis le plus tôt que je pus.

J'étais attendu chez M. de La Force où Fagon et l'abbé Dubois devaient se trouver. En les attendant, car je logeais fort près de lui et les autres fort loin, je dissertai avec lui [sur] mes soupçons renouvelés le matin par ce hoquet bizarre que M. le duc d'Orléans m'avait fait des hauts sièges aux Tuileries. Il en fut effrayé comme moi. Fagon vint qui ne le fut pas moins. Nous relûmes avec lui le mémoire que je lui avais dicté chez moi, qui fut le fondement de toute cette affaire. Il y avait ajouté diverses choses de pra-

tique, mais importantes, sur l'interdiction du parlement s'il refusait de venir aux Tuileries, les scellés à mettre en différents lieux du palais et autres choses de cette nature. L'abbé Dubois arriva après s'être fait attendre assez longtemps avec d'excellentes notes d'ordres à donner pour l'exécution mécanique de tous les ordres possibles, les signaux des ordres pour les pouvoir donner en séance sans qu'il y parût, comme en cas que le parlement voulût sortir du lit de justice, l'arrêter tout entier ou quelques membres seulement, et quels, et mille choses de cette nature qu'on ne peut trop soigneusement prévoir, et qui mettent en désarroi quand elles arrivent sans qu'on y ait prévu d'avance.

Je n'eus pas le temps d'achever avec eux. Les sièges hauts me tenaient en cervelle ; je voulais ôter à M. le duc d'Orléans ce prétexte que je redoutais. J'avais mandé à Fontanieu de m'attendre chez lui, et je m'étais arrangé pour avoir, fait avec lui à temps de ne manquer pas mon rendez-vous des Tuileries. Je trouvai moyen avec Fontanieu que les sièges hauts eussent trois bonnes marches. Il se désolait du délai du lit de justice, parce que dans l'intervalle, il craignait ses ouvriers qui ne comprenaient point ce qu'il leur faisait faire, et qui mouraient d'envie de le savoir et de s'en informer. Sortant de chez lui, je dis à mes gens : « Au logis ! » mais en passant devant ce pont tournant, du bout du jardin des Tuileries, je tirai mon cordon, m'y fis descendre comme séduit par le beau temps, et j'envoyai mon carrosse m'attendre au bout du pont Royal.

Je ne tardai pas à trouver M. le Duc dans notre allée ordinaire, le long du bas de la terrasse de la rivière. Comme c'était la seconde fois au même lieu, je craignis les aventures imprévues et les remarques. Je lui fis ôter son cordon bleu qu'il mit dans sa poche. Il avait vu M. le duc d'Orléans le matin depuis moi, et je reconnus bientôt qu'il l'avait trouvé beaucoup plus facile. Cela me fâcha, parce que j'en sentis la conséquence et que je ne viendrais pas à bout d'un homme si arrêté dès qu'il espérerait obtenir ce qu'il prétendait. Il me conta d'abord que le régent lui avait fait la confidence des dix mille pistoles et la lui avait faite entière en lui nommant le duc de Parme, dont je fus surpris, parce que cela n'y ajoutait rien et découvrait ce qu'il ne fallait pas, et me dit que Son Altesse Royale était demeurée persuadée sur ce qu'il lui en avait dit que cette remise n'était pas pour M. le comte de Charolais ; je le pressai sur le retour de ce prince et sur l'établissement. Lui se tint ferme à le différer jusqu'à un établissement prêt, à en répondre dès qu'il le serait et à trouver qu'il n'y en pouvait avoir que par le dépouillement du duc du Maine. Je le suppliai de nouveau d'en sentir toutes les conséquences que je lui remis devant les yeux. Nous les discutâmes encore, et ce ne fut de part et d'autre que redites de nos précédentes conversations, parmi lesquelles il

me répéta à diverses reprises les manquements de parole qu'il avait essayés là-dessus et auxquelles il ne pouvait plus se fier, et sa protestation encore plus durement que la veille d'attachement au régent ou de ne faire pas un pas pour son service, selon que l'éducation lui serait ou ne lui serait pas donnée dans le vendredi prochain.

Voyant que c'était perdre temps que d'espérer davantage de le ramener là-dessus, il me vint dans l'esprit de lui faire une proposition qui me parut devoir être goûtée : « Monsieur, lui dis-je, je vois bien ce qui vous tient, vous ne voulez plus tâter des paroles et vous voulez user de l'occasion présente ; vous avez raison ; mais vous convenez aussi que si vous n'aviez pas été si souvent trompé, vous ne vous opiniâtreriez pas à vouloir l'éducation dans la même séance qui doit si fort mortifier le parlement, parce que vous en sentez toutes les dangereuses conséquences. — Cela est vrai, me répondit-il : je voudrais de bon coeur pouvoir séparer l'un de l'autre ; mais, après ce qui s'est passé tant de fois, quelle sûreté aurais je et quelle folie à moi de m'y laisser aller ? — Attendez, monsieur, répliquai-je. Il me vient sur-le-champ une idée dans la tête que je ne vous réponds pas que M. le duc d'Orléans adopte, mais que je vous réponds de lui proposer, si vous la goûtez, et comme je la crois raisonnable de faire tout ce qui est en moi pour qu'il l'exécute. Je voudrais que M. le duc d'Orléans vous écrivit un billet signé de lui, par lequel il vous donnât sa parole de vous donner l'éducation du roi à la rentrée du parlement. Par là elle vous est immanquable ; car, s'il vous tient parole, vous avez votre but, s'il y voulait manquer, vous avez en main de quoi le rendre tout aussi irréconciliable avec M. du Maine que s'il lui avait ôté l'éducation, et par là vous le forcez à le faire, pour ne demeurer pas tout à la fois brouillé avec vous et brouillé avec eux, si vous, hors de toute mesure avec lui, montriez le billet de sa main. — Monsieur, me repartit M. le Duc d'un ton ferme, je ne me fie non plus aux écrits et aux signatures de M. le duc d'Orléans qu'à ses paroles. Il m'a trompé trop de fois, et ce serait être trop dupe. » Je contestai, mais ce fut en vain, et il demeura ferme à vouloir l'éducation et rien autre.

Dépourvu de cette ressource qui s'était présentée à moi tout à coup comme bonne, j'eus recours aux péroraisons. Je lui rebattis ce que je crus de plus touchant sur le comte de Toulouse, et enfin sur les mouvements qui pouvaient agiter l'État. Il me parut toujours le même, c'est-à-dire inébranlable, et me dit qu'il devait écrire le lendemain matin au régent pour le voir commodément l'après-dînée, et en venir ensemble à une résolution ; qu'il me pria de l'y préparer dans la matinée, et de compter encore une fois que de l'éducation dépendrait son attachement pour Son Altesse Royale, où le contraire

avec un ressentiment dans le coeur dont il ne serait pas le maître, et qui durerait autant que lui : « Monsieur, lui répondis-je avec feu, vous devez me connaître à présent sur les bâtards et sur mon rang. Je ne suis point né prince du sang et habile à la couronne ; cependant mon amour pour ma patrie, que je crains de voir troubler bien dangereusement, me fait combattre mon intérêt de rang le plus sensible et le plus précieux, et ma vengeance la plus vive et la plus passionnément désirée. Vous donc qui devez prendre d'autant plus de part que moi en cet État qui est votre patrie comme la mienne, mais qui est de plus votre patrimoine possible dont la couronne est dans votre maison depuis tant de siècles, et ne peut tomber que sur vous et sur vos descendants à tour chacun d'ainesse, je vous adjure par votre qualité de Français, par votre qualité de prince du sang qui doit vous faire regarder la France avec des yeux de tendresse et de propriété, je vous adjure de passer cette nuit et demain toute la matinée à peser votre intérêt contre le duc du Maine avec l'intérêt de l'État, d'être plus Français qu'intéressé dans son abaissement, de vous représenter sans cesse les suites et les conséquences de ce que vous, voulez faire ; et quel serait votre juste repentir, si par haine seulement ou par intérêt personnel vous nous allez jeter dans des troubles et dans une guerre civile que vous convenez vous-même qui perdrait l'État dans la situation où il se trouve ! Cela vaut bien la peine de prendre sur votre sommeil. Après cela vous ferez ce que vous estimerez devoir faire, mais n'ayez pas à vous reprocher aucune légèreté. »

Il me parut ému de ce discours si fort, et pour en profiter, je lui parlai encore du comte de Toulouse, et lui demandai si cela ne touchait point M^{me} la Duchesse, et s'il était d'accord avec M. le prince de Conti. Il me répondit que pour M^{me} la Duchesse, elle était là-dessus toute différente de M^{me} la duchesse d'Orléans ; que l'une était toute bâtarde, l'autre toute princesse du sang ; que, pour ce dont il s'agissait, M^{me} la Duchesse n'en savait rien, parce qu'elle l'avait prié de faire tout ce qu'il jugerait à propos contre ses frères, pourvu qu'il ne lui en fit point de part, et qu'elle pût dire que c'était à son insu, mais qu'il était assuré qu'elle en serait bien aise, parce qu'elle sentait bien ce qu'elle était, et qu'avec elle ils parlaient tout le jour de bâtards et de bâtardise ; qu'il était vrai qu'elle aimait le comte de Toulouse, quoique depuis leurs affaires il se fût fort éloigné d'elle, mais que, pour le duc du Maine, elle le connaissait trop pour l'aimer après ses procédés sur la succession de M. le Prince et sur le rang ; qu'à l'égard de M. le prince de Conti, il m'en parlerait avec peine ; que je voyais bien ce que c'était, qu'il ne lui avait rien dit ; et moins par des paroles que par des manières et des tons il

me fit bien comprendre, et qu'on n'y devait pas compter, et qu'on, ne devait pas aussi s'en embarrasser. Tandis que nous en étions sur ces espèces de parenthèses, il me vint dans l'esprit d'essayer à déranger M. le Duc par la mécanique à la suite de l'émotion que je lui, avais causée, par ce que je lui avais représenté de touchant.

Je lui dis donc que ce n'était pas le tout que vouloir et résoudre, qu'il fallait descendre dans le détail, et voir comment arriver à ce qu'il se proposait ; que je sentais mieux que personne le néant du conseil de régence et des personnes qui le composaient ; que cependant il ne fallait pas compter qu'on pût faire à l'éducation du roi un changement de cette importance sans en parler à la régence, qu'il voyait que les bâtards y prenaient pied comme ailleurs. Je lui contai là-dessus ce que j'avais su de M. de La Force, et j'ajoutai qu'il devait regarder les maréchaux de Tallard et d'Huxelles comme étant tout à fait à eux, le premier par le maréchal de Villeroy, l'autre par lui-même, et par le premier écuyer et le premier président, ses amis les plus intimes ; que d'Effiat, tout premier écuyer du régent [qu'] il était, il était si lié, et de si longue main à M. du Maine qu'il le comptait beaucoup plus à lui qu'à son maître ; que Besons ne voyait et ne pensait que par Effiat, et que le garde des sceaux était fort uni aux bâtards du temps du feu roi ; que, si quelqu'un d'eux venait à prendre la parole à la régence, les autres du même parti le soutiendraient ; que le maréchal de Villeroy était capable de le prendre sur un ton pathétique par rapport au feu roi, dont il couvrirait sa cabale ; que, quel qu'il fût, il était considéré, et imposait en présence à M. le duc d'Orléans qui s'en dédommageait mal en s'en moquant en absence ; que le maréchal de Villars, ennemi d'abord du duc du Maine, par d'anciens faits, s'était laissé regagner à lui, moins par ses souplesses que par la façon dont lui, M. le Duc, l'avait traité.

Il m'interrompit pour m'en parler avec mépris, dire qu'il avait eu raison, et que le maréchal était un misérable d'être demeuré à la tête du conseil de guerre avec tous les dégoûts qu'il y avait reçus. « Tant de mépris qu'il vous plaira, monsieur, lui répartisse ; personne ne sait mieux que moi le peu qu'est né le maréchal de Villars, et n'a senti plus vivement que moi la honte que nous avons reçue quand il a été fait duc et pair. J'en ai été malade de honte et de dépit. Mais, après tout, c'est le seul homme en France que vous ayez qui ait gagné des batailles, qui n'en ait point perdu absolument parlant ; et c'est encore lui qui, par tant de bonheur qu'il vous plaira, a le nom d'avoir sauvé à Denain la France prête à se voir la proie et le partage de ses ennemis, et qui, par les traités de Rastadt et de Bade, a mis le dernier sceau à celui d'Utrecht. C'est donc l'homme le plus glorieux qui soit en existence et par des faits célèbres, et pardonnez-moi le terme,

il est insensé à vous de vous acharner après un tel homme, qui est tout ce que celui-ci est, et vous voyez aussi ce qui vous en arrive. Il se prend à tout, à un fer rouge ; de rage il s'unit à M. du Maine, comme on n'en peut plus douter après ce qu'a dit M. de La Force. Il tient des propos hardis en faveur du chancelier et du parlement, et voilà un homme que votre fantaisie a rendu votre ennemi et a écarté du régent par les niches que vous lui avez fait faire. Or cet homme n'entend rien en affaires, cela est vrai ; mais il n'est pas moins vrai qu'il est éloquent, hardi, piqué, outré ; qu'il se déconcerte moins qu'un homme du monde ; que les paroles lui viennent comme il lui plaît, et qu'un discours fort pour laisser les choses comme elles sont, dans la bouche d'un homme aussi décoré d'actions, d'emplois et des plus grands honneurs, ne ferait pas un médiocre embarras. Le maréchal d'Huxelles parlera peu, mais avec poids. Pensez-vous que ces gens-là n'entraînent personne, et pensez-vous encore qu'entre ceux qu'ils n'ébranleront pas, il y en ait de pressés de prendre la parole pour faire contre ? Monsieur, ceci est bien important, et vous ne connaissez pas la faiblesse de M. le duc d'Orléans. — En effet, me répondit M. le Duc, je n'avais pas songé à cet embarras, et j'avoue qu'il est grand. » Et après un peu de silence que je ne voulais pas troubler pour laisser fortifier l'impression qu'il me semblait que je venais de faire. « Mais, reprit-il, monsieur, en parlera-t-on à la régence ? car ces bâtards y sont. — Voilà, monsieur, lui dis-je, où je vous attendais. Comment en parler devant eux et comment l'éviter ? Si c'est en face, se tairont-ils, et M. le duc d'Orléans sera-t-il ferme ? Ils parleront sans doute, et vous avez bien vu M. du Maine parler à moins et en plus grande compagnie, en plein parlement. Il y contesta au régent le commandement des troupes de la maison du roi et celui de tous ses officiers, même de ceux qui sont sous votre charge. Le comte de Toulouse le laissa faire. Mais ici, où il s'agit de la totalité, non comme alors d'une partie seulement et ajoutée, ne soutiendra-t-il point son frère ? Ceux qui leur sont unis de cabale et de parti oseront-ils les abandonner, ou plutôt joints à eux comme ils sont, s'abandonneront-ils eux-mêmes ? Sentez-vous le bruit que cela fera dans le conseil ? Comptez-vous sur quelqu'un pour tenir tête ? Vous flattez-vous que M. le duc d'Orléans saura imposer ? — Mais, me dit-il, le plus court est de n'en point parler à la régence ; car il est vrai que cet inconvénient est très grand, et que je n'y avais pas fait réflexion. Il n'y a qu'à ne parler à la régence que de l'affaire du parlement ; l'autre ne sera que plus secrète. Je n'y vois que cela, qu'en pensez-vous ? — Monsieur, lui répondis-je, *angustiae undique*. Si aucun membre du conseil de régence n'avait de séance au lit de justice, ce serait un tour de passe-passe à tenter effrontément. Le par-

lement croirait que le conseil y aurait passé, et le conseil n'en saurait rien que tout enregistré et quand il n'y aurait plus de remède. Mais songez-vous que la régence entière sied au lit de justice, excepté trois ou quatre, et y opine ? Que diront donc des gens à la pluralité de l'avis desquels le régent s'est engagé en plein parlement de déférer pour affaires, lorsqu'en plein parlement et au sortir du conseil de régence ; ils entendront une affaire de la qualité de l'éducation dont ils n'auront su chose quelconque et dans le temps où le parlement s'excuse de tout ce qu'il fait sur le peu de part qu'on donne des affaires au conseil de régence, et ne feint pas de dire qu'il est poussé par plusieurs de ce conseil ? Qu'arrivera-t-il si un maréchal de Villeroy, de dessus son tabouret de service de gouverneur du roi, s'écrie que cela lui est tout nouveau, qu'un maréchal de Villars harangue, que les autres maréchaux de France, qui tous tiennent aux bâtards, clabaudent ? Que sais-je, si des pairs même ne s'en mêlèrent pas de dépit contre vous sûr le rang intermédiaire que vous voulûtes lors de votre procès, qui a valu celui de princes du sang aux bâtards, et de dépit encore du bonnet contre M. le duc d'Orléans ? N'est-ce pas une voie toute simple aux uns de se venger, aux autres de faire une plainte oblique, mais pourtant solennelle de l'anéantissement du conseil de régence dans une compagnie aigrie, à ce moment si blessée ? Et puisqu'elle a enregistré les conseils et les engagements que le régent s'est fait à cet égard, n'est-elle pas très intéressée à soutenir celui de régence ? Les amis et la cabale des bâtards n'aura-t-elle pas beau jeu ; et comment M. le duc d'Orléans soutiendra-t-il les clameurs du conseil non consulté dans la forme, et de la délibération qu'on en voudra prendre pour le fond ? Et si, les bâtards y sont, monsieur, que sera-ce à votre avis et quelle force de plus ? — Les bâtards n'y seront point, me dit-il ; car, depuis notre arrêt, ils ne vont point au parlement pour qu'il ne soit pas dit qu'ils l'exécutent. — Mais s'ils en ont le vent, ils y iront pour parer ce coup de partie. De plus, entrant et sortant avec le roi, rien dans l'exécution de votre arrêt qui les empêche d'y aller, parce qu'alors point d'huissier devant vous tous, et que tout l'accompagnement du roi traverse, quoique nouvellement et fort mal à propos, le parquet, et ceux qui ont séance en haut y montent et en descendent avec le roi par la même nouveauté : ainsi nul embarras aux bâtards pour monter et sortir de séance. — Ils n'auront le vent de rien, me dit-il, et de plus, s'ils y viennent, je n'ai qu'à sortir et à demander qu'ils sortent. — À la bonne heure, répondis-je, c'est un expédient ; mais cela fera mouvement ; et dans ce mouvement on aura le temps de se parler, de se fortifier contre le premier étonnement. Ceux qui seront pour vous n'auront plus votre présence, et, comme il s'agit de nouveauté en votre faveur et de détruire

l'effet de la volonté domestique du feu roi enregistrée en lit de justice, il faut bien plus pour l'emporter que pour l'empêcher. Monsieur, ceci est capital au moins, et cette mécanique est bien à balancer ; car entamer une telle affaire et en recevoir l'affront, vous voyez où cela jette. Je n'ai pas besoin de vous le commenter. Et si à tout ce bruit et à quelque sottise que peut fort bien dire le maréchal de Villeroy, le roi se prend à pleurer et à dire qu'il veut M. du Maine, où tout ceci aboutira-t-il ? Monsieur, je vous le répète, je vous adjure comme Français, comme successeur possible à la couronne par le droit de votre naissance, comme enfant de la maison, que votre haine pour M. du Maine n'y mette pas le feu. Quand vous l'y aurez porté, votre douleur tardive ne l'éteindra pas, et vous ne vous consolerez jamais d'avoir mis le comble aux maux d'un État qui, à tant de titres, vous doit être si précieux et si cher. » Je me tus pour lui laisser faire ses réflexions.

Après quelques moments de silence il me dit que ces difficultés lui étaient nouvelles, et que M. le duc d'Orléans ne les lui avait point faites ; que pourtant il y fallait penser et trouver un remède avant de nous séparer ; qu'il me le répétait donc aussi que ce seraient troubles pour troubles, parce que ces deux choses étaient également et très exactement vraies ; qu'il était perdu si l'éducation demeurerait au duc du Maine, et qu'il ne verrait pas quatre ans durant venir sa perte sans mettre le tout pour le tout pour l'empêcher ; que tout bien considéré encore, il n'était pas moins vrai que plus le temps s'avancerait plus les bâtards aussi se fortifieraient, et plus l'éducation deviendrait dangereuse à leur ôter, plus les connaissances du roi qui croîtraient avec l'âge deviendraient périlleuses, et pour se porter à vouloir garder le duc du Maine, et pour prendre toutes les impressions qu'il lui voudrait donner ; qu'il y avait plus qu'il ne risquait rien à me le dire, quoique, M. le duc d'Orléans le lui eût donné sous le secret, et après m'avoir conté la conversation du régent avec M. le comte de Toulouse, il ajouta que Son Altesse Royale avait conçu tout ce qu'il y avait à juger du duc du Maine par l'aveu de son frère qui n'en répondait point.

Comme je le visse fonder en raisonnements là-dessus, et compter de m'ébranler par la nouveauté d'un fait si considérable, je lui avouai que M. le duc d'Orléans me l'avait raconté aussi, mais que ce fait, tout considérable qu'il était, ne levait aucune des difficultés que je venais de lui montrer, et prouvait seulement l'inéptie consommée de n'avoir pas traité les bâtards comme je le voulais à la mort du roi. « Oui, monsieur, reprit vivement M. le Duc, et en homme qui a pris son parti, vous aviez grande raison, sans doute ; mais plus vous aviez raison alors et moins vous l'avez aujourd'hui.

Pardonnez-moi si je vous parle si librement, car votre raisonnement ne va qu'à nous laisser égorger par ces MM. les bâtards à leur bon point et aisément, et en attendant qu'ils le puissent par la majorité, à leur en laisser tranquillement tous les moyens et toutes les forces. Or, si M. le duc d'Orléans est de cette humeur-là pour sa vade², je ne suis pas si paisible pour la mienne. Il est si grand qu'il espère apparemment leur échapper d'une façon ou d'une autre, par force ou par reconnaissance de ne les avoir pas écrasés, en quoi je crois qu'il se trouverait pris pour dupé. Moi qui n'ai ni les mêmes ressources ni la même grandeur, encore un coup je n'en crois point de trouble, et je ne crois point, leur affaire assez arrangée; mais troubles pour troubles ils seront pires en différant; et, en un mot, comme que ce soit l'éducation vendredi, monsieur! Alors je suis un à jamais avec M. le duc d'Orléans, et nous verrons, tous les princes du sang unis, ce que pourront les bâtards; autrement mon ressentiment sera plus fort que moi; il ne sortira jamais de mon coeur, et je me sens dès à présent en ce cas incapable de marcher d'où je suis jusqu'à vous, et si il n'y a pas loin, pour son service. Je sais toute la différence qu'il y a de lui à moi, mais au bout c'est à lui à savoir s'il me veut ou s'il ne se soucie pas de me perdre. Je n'en sais pas davantage. Il est régent, il doit être le maître pour des choses qui, tout à la fois, sont justes et raisonnables et de son intérêt personnel. C'est donc à lui à les vouloir et à les savoir faire, sinon ce n'est pas la peine d'être à lui. » C'était là trancher toutes difficultés et non pas les lever.

J'allais répondre lorsque après un moment de silence: « Monsieur, reprit-il d'un air doux, modéré et flatteur, je vous demande pardon de vous parler si ferme et je sens très bien que je pourrais fort bien passer dans votre esprit pour une tête de fer et bien opiniâtre. Je serais bien fâché que vous eussiez si méchante opinion de moi, mais je vous prie de vous mettre en ma place, de peser l'état où je me trouve, tous les manquements de parole que j'ai essayés là-dessus qui me jettent où nous voici. Je compte sur votre amitié; me conseilleriez-vous de me perdre, et voyez-vous ceci passé un bout et une fin à l'établissement de M. du Maine auprès du roi? Voilà ce qui me rend si ferme; et si vous voulez bien peser ce qui peut vous paraître opiniâtré vous trouverez que c'est nécessité. »

Ce propos m'embarrassa extrêmement, non par sa politesse que j'aurais payée de respects, mais par une solidité trop effective et d'autant plus fâcheuse, qu'elle nous mettait entre deux écueils. Son aliénation capable de tout en France et en Espagne

² Ce mot se trouve déjà dans Saint-Simon dans le sens de *pour son compte*.

d'une part, et d'autre part la difficulté de réussir et les troubles qui en pouvaient naître : détestable fruit de cette débonnairété insensible qui, contre le souvenir des plus énormes offenses et des plus grands dangers, contre tout intérêt, toute raison, toute justice, contre toute facilité, tout cri public et universel, tout sens commun, avait à la mort du roi laissé subsister les bâtards. Je me recueillis autant qu'une conversation si importante et si vive me le put permettre, et je connus bien que cette décision de M. le Duc, venue avec impétuosité au bout de mes difficultés si fortes pour toute réponse à leur embarras avoué, et les raisons apportées ensuite en excuses de cette impétuosité, démontraient qu'il n'y avait plus rien à espérer de M. le Duc, d'autant plus raffermi par les confidences que M. le duc d'Orléans lui avait faites, surtout celle de sa conversation avec le comte de Toulouse dont il eût si bien pu se passer, et encore plus de lui laisser sentir toute l'impression qu'elle lui avait laissée. Dans cette conviction je cessai de tenter l'impossible, et content en moi-même du témoignage de ma conscience, par tous les efforts si sérieux que j'avais faits pour le déprendre ou pour éluder son dessein contre le duc du Maine, je me crus permis de profiter au moins pour nous de ce que je ne pouvais empêcher pour le bien de l'État.

Je dis donc à M. le Duc qu'après lui avoir dit et représenté tout ce que j'estimais du danger en soi, et des difficultés de cette grande affaire, j'abuserais vainement de son temps à lui rebattre les mêmes choses, n'ayant plus rien de nouveau à lui alléguer ; que je voyais avec douleur que, quoiqu'il sentît les embarras infinis et de la chose et de sa mécanique, son parti était pris ; que, cela étant, j'en souhaitais passionnément le succès, puisqu'il n'y avait point de remède, mais qu'avant de le quitter, je le suppliais de vouloir bien s'expliquer avec moi sur la réduction des bâtards à leur rang de pairie.

Il me répondit qu'il consentait volontiers qu'ils n'en eussent point d'autre, et que je savais bien que c'était un des trois projets d'édits qu'il avait proposés et donnés à M. le duc d'Orléans. « J'entends bien, lui répliquai-je ; mais autre chose est de laisser faire, autre chose de vouloir. Je vous supplie de ne pas perdre le souvenir que le rang intermédiaire qu'on vous avait mis dans la tête lors de votre procès avec les bâtards leur a valu celui de princes du sang qu'ils ont encore comme à la mort du roi, et de demeurer en outre dans toute la grandeur que vous redoutez aujourd'hui avec tant de sujet, et dans laquelle vous les voulez, attaquer par la moelle, qui est l'éducation. Vous fûtes trahi depuis le commencement de cette affaire jusqu'à la fin. Ne retombez pas dans les pièges qui vous furent tendus par des gens payés par M. et M^{me} du Maine, que vous vous croyiez avec raison très attachés. — Je vous nommerai bien qui ? interrompit M.

le Duc ; c'est Lassaï qui nous trompa toujours. — Puisque vous le nommez, monsieur, lui dis-je, nommez-les, tous deux le père et le fils, et tout le monde s'en aperçut bien hors vous. C'est encore quelque chose que vous n'en soyez plus la dupe. Or, je vous le répète, la faute radicale, et qui sauva les bâtards, ce fut de ne nous avoir voulu ni à votre suite, ni protéger. En ce cas ils étaient réduits en leur rang de pairie. Par là plus de place au conseil de régence, sans les en chasser, plus de moyen d'imposer au monde le respect qu'ils avaient accoutumé, plus d'éducation, car en quel honneur le maréchal de Villeroï eût-il pu demeurer sous M. du Maine ? Lorsque votre procès fut jugé, j'en parlai fortement à M. de Villeroï et lui demandai comment il pouvait rester sous un homme qui n'était plus prince du sang habile à la couronne. Il en fut si embarrassé qu'il me parut ébranlé. Qu'eût-ce donc été s'ils avaient fait le saut, et nous en honneur, et par là en force de faire chanter le maréchal de Villeroï, quand bien même il n'eût pas voulu ? Alors quelle facilité à M. le duc d'Orléans de satisfaire son intérêt, en ôtant M. du Maine d'auprès du roi ! Quelle facilité encore de l'y pousser, et quel embarras même au duc du Maine d'y rester sans les honneurs et le service de prince du sang, et avec tous les affronts de changement et de chute de rang, dont les occasions chez le roi lui eussent été continuelles ! — Tout cela est vrai, me dit M. le Duc, aussi voyez-vous que je consens et que je propose même la réduction que vous voulez. — Mais, monsieur, repris-je, cela ne suffit pas ; me permettez-vous de vous parler librement ; comptez que par cette idée de rang intermédiaire lors de votre procès, vous vous êtes aliéné tous les ducs, je dis tous ceux qui ont du sang aux ongles. Je ne vous parle pas de misérables comme un duc d'Estrées, un M. Mazarin, un M. d'Aumont, mais de tout ce qui se sent et se tient, et parmi ceux-là les ducs qui étaient le plus à l'hôtel de Condé par l'ancien chrême de père en fils de guerres civiles. Nous ne paraissions pas, parce que nous sommes cent fois pis que sous la tyrannie passée, mais nous ne nous en sentons pas moins, et nous ne nous en tenons pas moins ensemble, comme vous l'avez pu remarquer en toutes les occasions. Vous êtes bien grand, monsieur, par votre naissance de prince du sang, et par la situation où vous vous trouvez ; mais croyez-moi, et ne pensez pas pour cela que nous voulions vous rapprocher de trop près : quelque élevé que vous soyez, il ne vous doit pas être indifférent que tout ce qu'il y a de ducs et pairs sensés et sensibles soient à vous ou n'y soient pas, et voici une occasion de vous les dévouer. Ne la manquez pas, et réparez par là le passé envers eux, car je ne vous le déguiserai point, que M. le duc d'Orléans serré de près ne leur a pas laissé ignorer, que, sans votre résistance, leur requête eût été jugée avec la vôtre, et les bâtards réduits

à leur rang de pairie unique : et toute la haine en est tombée sur vous. »

M. le Duc fut un moment sans répondre, puis me dit qu'il avait bien envie que je visse les trois projets d'édits qu'il avait donnés à M. le duc d'Orléans ; que celui, par qui il les avait fait dresser était fort connu de moi, et désirait fort que je lui voulusse donner une heure chez moi le plus tôt que je pourrais ; que c'était Millain que j'avais fort connu secrétaire du chancelier de Pontchartrain qui les avait dressés ; qu'il était très capable et très honnête homme ; qu'il se fiait fort en lui, et que je pourrais lui parler en toute confiance.

Je saisis cette ouverture avec une avidité intérieure que je couvris de politesse et de complaisance. Millain était fort homme d'honneur, de règle et de sens, et par son mérite fort au-dessus de son état. Les distinctions que je lui avais témoignées chez M. le chancelier de Pontchartrain, fondées sur l'estime qu'il en faisait et après sur ce que j'en connus par moi-même, me l'avaient attaché. À la retraite du chancelier, il avait voulu continuer à prendre soin de ses affaires et ce n'avait été qu'à condition de ne pas cesser qu'il avait cédé à l'empressement du chancelier Voysin de l'avoir auprès de lui, et ensuite à passer chez M. le Duc. Il était toujours demeuré dans les mêmes termes avec moi, quoique les occasions de nous voir fussent devenues fort rares depuis la retraite de son premier maître que j'allais voir souvent, mais chez qui je ne le rencontrais plus. Il me parut à souhait à mettre entre M. le Duc et moi et à m'en servir auprès de lui. Nous convînmes donc qu'il viendrait le lendemain matin chez moi avec ces trois projets, et cette promptitude me parut faire plaisir à M. le Duc.

Après propos là-dessus, que je laissai aller pour laisser mâcher à M. le duc ce que je lui venais de dire de fort, et pour mettre un intervalle à ce que j'avais dessein d'ajouter, je crus lui devoir serrer la mesure. Je lui dis donc que je le suppliais de ne pas regarder comme manque de respect, mais bien comme une confiance que l'affaire exigeait, et que celle dont il m'honorait dans tout ceci me donnait droit de prendre en lui avec un aveu naturel que je lui allais faire dont je le conjurais de ne se point avantager d'une part et de ne le point trouver mauvais de l'autre ; que, voyant sa fermeté à vouloir l'éducation, j'avais déjà soupçonné qu'on ne viendrait pas à bout de l'en dépendre, et que dans cette crainte j'avais voulu à tout hasard ce matin même sonder le régent à fond sur la réduction des bâtards à leur simple rang de pairie ; que le régent pressé m'avait laissé voir que cela dépendrait de ce que lui M. le Duc voudrait ; et que serré de plus près il m'avait dit qu'il doutait de la volonté par l'expérience contraire qu'il en avait ; que poussé par degrés j'en avais tiré l'aveu que, s'il le demandait formellement,

Son Altesse Royale le trouvait juste et utile et n'y ferait aucune difficulté. Puis, sans donner à M. le Duc le temps de penser, je continuai tout de suite d'un ton de désir et de respect : « Vous voyez donc, monsieur, que notre sort est entre vos mains ; nous abandonneriez-vous encore une fois, et les grands du royaume qui le demeureront quoi qu'on fasse et dont beaucoup sont grandement établis, ne vous paraîtront-ils pas dignes d'être recueillis par vous ? Je vous dirai plus, monsieur, leur intérêt est si grand ici que je croirai bien principal si on leur fait une justice si désirée qu'ils la sussent en entrant en séance. En ce moment plus de péril pour le secret quand ils seraient capables d'en manquer contre eux-mêmes, puisqu'ils ne peuvent se déplacer, et ce serait un véhicule certain pour tourner en votre faveur tout ce que vous avez lieu de craindre en haine de ce qui s'est passé et en vengeance du bonnet contre le régent même. Près d'obtenir ce qui leur tient le plus vivement au coeur de l'équité de Son Altesse Royale par votre seul secours, comptez pour vous tout le banc des pairs s'il s'agit de parler, et croyez qu'en un lit de justice cette portion est bien capitale à avoir et impose grandement au reste de ce qui s'y trouve. »

Cela dit, je pris un autre ton, et je continuai tout de suite avec un air de chaleur et de force : « Après cela, monsieur, je ne puis vous tromper ; tout ceci, vous le voyez, vous le sentez comme moi. Mais mettez-vous en notre place, comment seriez-vous touché pour qui vous tirerait d'opprobre ou qui vous y laisserait ? Je ne vous le dissimule point, je dois trop à mes confrères, je dois trop à moi-même pour ne les pas instruire à fond de ce qui se sera passé, pour qu'ils ne sachent point par moi que c'est de votre main qu'ils tiendront ou leur honneur rendu ou leur ignominie. Et moi, monsieur, qui ai l'honneur de vous parler, permettez-moi de me servir de vos propres paroles sur M. le duc d'Orléans, quoiqu'il y ait bien plus loin de nous à vous que de vous à lui. Si vous nous abandonnez, je sens en moi un ressentiment contre vous dont je ne serai point maître, qui durera autant que moi et que ma dignité, qui se perpétuera dans tous ceux qui en sont revêtus, qui nous éloignera de vous pour jamais, et qui, se ployant au seul respect extérieur qui ne vous peut être refusé, me détournera le premier, et tous les autres avec moi, des plus petites choses de votre service. Que si, au contraire, vous nous remettez en honneur et les bâtards en règle, moi plus que tous, et tous avec moi, sommes à vous, monsieur, pour jamais et sans mesure, parce que je vous crois très incapable de rien vouloir faire contre l'État, le roi et le régent, et je vous mène dans l'hôtel de Condé tous les pairs de France vous vouer leur service, et des leurs, et toute leur puissance dans leurs charges et leurs gouvernements. Pesez, mon-

sieur, pesez l'un avec l'autre, pesez bien ce qu'il vous en coûtera, comptez bien sur la solidité de tout ce que je vous dis en l'un comme dans l'autre cas, et puis choisissez. » Je me tus tout court après cette option si vivement offerte, bien fâché que l'obscurité empêchât M. le Duc de bien distinguer le feu de mes yeux, et moi-même de perdre par la même raison toute la finesse de la connaissance que j'aurais pu tirer de son visage et de son maintien dans sa réponse.

Il me dit tout aussitôt, et voici les propres paroles : « Monsieur, j'ai toujours honoré votre dignité et la plupart de ceux qui en sont revêtus. Je sens très bien quelle est pour moi la différence de les avoir pour amis ou pour indifférents, encore pis pour ennemis. Je vous l'ai déjà avoué, j'ai fait une faute à votre égard, messieurs, et j'ai envie de la réparer ; je sens encore qu'il est juste qu'il n'y ait rien entre nous et vous. Mais M. le duc d'Orléans vous parle-t-il bien sincèrement quand il vous promet la réduction des bâtards à leur rang de pairie si je la lui demande ? Car ne m'allez pas charger d'une iniquité qui ne serait pas mienne. — Monsieur, lui répondis-je, c'est mon affaire ; la vôtre est d'opter nettement. Voulez-vous de nous à ce prix, ou vous paraît-il trop cher ? — Moi, monsieur, interrompit-il avec vivacité, de tout mon coeur ; mais en faisant de mon mieux, vous aurai-je, ou dépendrai je du succès ? » J'interrompis aussi avec véhémence : « Point de cette distinction, s'il vous plaît. Le succès est en vos mains ; il ne s'agit que de demander la réduction du rang, du ton et de la force dont vous demandez l'éducation ; ne les séparez point, insistez également ; vous en sentez les raisons, en elles-mêmes bonnes et vraies ; vous en devez sentir autant les raisons particulières à vous. En vous y prenant de la sorte, c'est moi qui vous en réponds. M. le duc d'Orléans, vous accordant le plus difficile, ne peut vous refuser le plus simple et le plus aisé, le jugement équitable, avoué tel de lui et de vous, d'un procès pendant. — Oh bien, monsieur, reprit M. le Duc, je vous en donne ma parole ; j'y ferai comme pour l'éducation dans demain ; mais promettez-moi aussi de faire de votre, mieux. — Doucement, monsieur, repris-je ; avec cette parole vous avez la mienne, et j'ose vous dire celle de tous les ducs, d'être à vous sans mesure, le roi, l'État et le régent, exceptés, qui sont la même chose, et contre qui vous ne voudrez jamais rien. Mais sur M. du Maine je ne puis vous promettre que ce que j'ai déjà fait, de proposer à M. le duc d'Orléans les raisons pour et contre ; et, s'il se détermine à ce que vous désirez, de m'y mettre jusqu'au, cou pour le succès. » Là-dessus, protestations, embrassades et retour aux moyens sur les inconvénients mécaniques.

Je lui dis que je croyais qu'il fallait séparer les deux frères, et pour le bien de l'État qu'il nous en coûtât le rang du comte de Toulouse tel qu'il l'avoir. M. le Duc me demanda avec surprise comment je l'entendais. « Le voici, dis-je : je ne puis m'ôter de l'esprit que celui-ci ne mette le tout pour le tout en cette occasion par toutes les raisons que je vous en ai alléguées, ni que sa jonction et personnelle et par ses charges ne donne un grand poids à leur parti. Écartons donc cet écueil par notre propre sacrifice, qui n'en est pas un pour vous, et au lieu de ce poids donné au duc, du Maine, accablons-l'en. Mettons le monde de notre côté, et tâchons de jeter entre les deux frères une division dont ils ne reviennent jamais. — De tout mon coeur, s'écria M. le Duc ; vous voyez si j'aime le comte de Toulouse, et dès que vous le voudrez bien, de tout mon coeur je contribuerai à le laisser comme il est. Mais en serons-nous plus avancés ? — Oui, monsieur, lui dis-je ; écoutez-moi de suite, et puis vous verrez ce qu'il vous en semblera. Je voudrais, par un seul et même acte, faire la réduction des bâtards au rang de leurs pairies, et par un autre, tout au même instant, rendre au comte de Toulouse seul, et pour sa seule personne, le rang entier dont il jouit aujourd'hui ; ne rien omettre dans le premier de tout ce qui le peut rendre plus fort ; insérer dans le second tout ce que l'exception peut avoir de plus flatteur, et en même temps de plus uniquement personnel et de plus confirmatif de la règle du premier. Par là nul retour pour le rang en soi ; les enfants exclus s'il vient à se marier et à en avoir ; par là un honneur sans exemple fait à la personne du cadet, qui retombe à plomb en opprobre sur l'aîné, qui lui devient un outrage à toujours à lui et à ses enfants à cause de lui, qui met sa femme dans une fureur à n'en jamais revenir contre son beau-frère, et qui constitue ce beau-frère dans une situation très embarrassante dont nous n'avons qu'à profiter, quoi qu'il fasse ; car, monsieur, suivez-moi, je vous prie, ce comte de Toulouse, si droit, si honnête homme, si sage, si considéré, que deviendra-t-il dans un cas si inouï et auquel il n'aura pu se préparer ? Il n'aura que deux partis à prendre, et à prendre sur-le-champ : refuser ou accepter. Refuser, il y pensera plus de quatre fois de sacrifier tout ce qu'il est et une distinction aussi éclatante à un frère qu'il n'aïma ni n'estima jamais, qui, contre son avis, s'est exposé à tout ceci par un essor effréné d'ambition, que celui-ci a blâmé en public et en particulier ; de se dévouer ainsi aux caprices, aux folies, aux fureurs d'une belle-sœur qu'il abhorre comme une folle, une furieuse, une enragée, qui a poussé son frère aux entreprises dont voici l'issue ; au danger de passer de la simple ingratitude à la révolte ouverte. Attaché au sort de son frère conduit et mené par sa femme, à tout le moins mal avec eux s'il ne suit leur fortune et toutes leurs

entreprises, et plongé, pour le reste d'une vie encore peu avancée, dans une retraite oisive et volontaire, point différente d'un exil, dont la solitude lui deviendra tous les jours plus pesante, qui ne le nourrira que des regrets les plus cuisants de ce qu'il aura abandonné pour rien, croyez-vous que cette idée, branchue et affreuse dans l'une et dans l'autre de ses deux branches, ne l'effrayera point, et que cette indolence naturelle, cette probité, cet honneur, se laisseront porter aisément à embrasser ce parti ? S'il s'y précipite, plus rien à craindre du public en sa faveur pour révoquer la déclaration et le traiter sûr le rang comme son frère. Il l'aura mérité alors, parce qu'il l'aura voulu, en méprisant une grâce sans exemple, et grâce uniquement fondée sur l'estime que sa conduite alors démentira publiquement ; alors il ne sera pas plus à craindre que son frère, et il ne lui ajoutera personnellement aucun poids. Le gouvernement sera pleinement disculpé à cet égard, et les amis du comte de Toulouse seront les premiers à le blâmer parce qu'il sera blâmable, et par leur chagrin de se voir privés de son appui par la sottise de son choix. Le danger prévenu n'en paraîtra qu'avec plus d'évidence, parce qu'on verra alors la force et le nerf de la cabale se montrer supérieur à l'éclat inouï et aux devoirs les plus grands et les plus nouveaux de la reconnaissance, dont la seule estime avait été si puissante. Cette estime tombera, et avec elle la distinction offerte éclatera par la modération et la sagesse, et acquerra une pleine liberté de se tourner contre les effets d'une passion si dangereuse dans des bâtards sans mesure agrandis et ménagés sans mesure. Si le comte de Toulouse accepte, rien à craindre de lui, tout au moins en ayant attention sur sa conduite. Il est dès lors, par ce choix, hors de portée d'agir pour son frère contre le gouvernement sans se déshonorer, ce qu'il ne fera jamais ; tout son poids non plus réuni à son frère, mais retombé à plomb sur lui. Ce frère et encore plus M^{me} du Maine, accablés de la douleur et de la rage de ce poids qui les écrasera, de cette séparation qui leur ôtera tant de, force, de cette distinction si injurieuse pour eux et si pesante à leurs enfants, tourneront une partie de leur fureur secrète contre le comte de Toulouse, avec lequel désormais ils ne pourront jamais plus avoir ni liaison ni confiance. Tout ce qui est personnellement uni au comte de Toulouse, ravi de le voir si glorieusement échappé, rira des éclats de la duchesse du Maine et des désolations de son mari. Par cette voie, rien à craindre de la Bretagne demi soulevée, ni de ce peu de marine, ni du public amoureux de la vertu du comte de Toulouse, parce que cette vertu devient sans force s'il refuse, et s'il accepte, se trouve récompensée outre mesure ; et avec cela plus de reproches à se faire, quelque parti qu'il prenne, de l'avoir forcé à la révolte et précipité dans le malheur. Plus on ira en avant, plus l'aigreur s'augmentera

entre les frères et entre leurs maisons ; plus le comte de Toulouse achèvera de se dégoûter de M. et de M^{me} du Maine, et s'applaudira intérieurement de la différence de son état au leur, plus ses amis et ses principaux domestiques la lui feront sentir et mettront peine à l'empêcher de tomber dans les filets qui lui seront tendus de, cette part. Tout le monde, qui aime et estime l'un, et qui méprise et déteste les autres, applaudira, les uns par goût, les autres par équité, à la modération de cette différence, qui, devenue la pomme de la discorde entre les deux frères, rassurera contre eux. Voilà, monsieur, ce que j'imagine aux dépens de mon rang pour le bien de l'État et pour sauver un homme dont le mérite simple m'a captivé ; qu'en pensez-vous ? — Rien de mieux, me dit M. le Duc, mon amitié y trouve son compte ; et en effet le comte de Toulouse sera bien embarrassé. S'il refuse, il s'attire tout, et n'aura que ce qu'il mérite, dont le public sera juge et témoin ; s'il accepte, et je le crois à cette heure que j'ai tout entendu, nous avons notre but ; mais j'avoue que d'abord j'ai cru qu'il n'accepterait pas. — Mais, monsieur, repris je, il serait fou de refuser, et il a des gens auprès de lui qui, pour leur part, y perdraient trop et qui n'oublieront rien pour qu'il accepte. Quoi qu'il fasse, son sort sera entre ses mains. Cela nous doit satisfaire pour le coeur ; mis pour l'esprit, l'êtes-vous, et trouvez-vous quelque difficulté ou quelque autre chose à y faire ? — Non, me dit-il, monsieur, et je suis charmé de cette vue ; je vais dire à Millain de travailler à un projet de déclaration pour cela. — Et moi, monsieur, j'en raisonnerai demain matin avec lui ; mais j'en veux dresser une aussi ; et qu'il soit dit que, pour le bien de l'État, des pairs l'aient faite eux-mêmes contre eux-mêmes. »

Il loua ce désintéressement si peu commun, et les différentes raisons et vues de ce projet de distinction du comte de Toulouse, après quoi il me remit sur les difficultés mécaniques que moi-même j'avais formées. Je lui dis qu'il y fallait bien penser, les proposer à M. le duc d'Orléans, et sonder surtout ce qu'on pouvait attendre de sa fermeté, qui serait perpétuellement et principalement en jeu dans toute cette grande exécution ; que maintenant qu'il me donnait sa parole pour ce qui regardait notre rang, je ne craignais pas de lui engager celle de tous, les pairs d'être pour lui au lit de justice ; que parmi eux, le duc de Villeroy, par ordre du maréchal son père, donné à lui de ma connaissance, et le maréchal de Villars, tenants principaux du duc du Maine, avaient signé la requête que nous avions présentée au roi et au régent en corps contre les bâtards, qui était pour eux en cette occasion une furieuse entrave ; que les pairs pour lui entraîneraient presque tous les autres au lit de justice ; que je doutais que les

autres maréchaux de France, destitués de ceux-là, osassent y faire, du bruit ; mais que les deux grands embarras consistaient à dire ou à taire à la régence les déclarations ou édits sur les bâtards, et à savoir que faire tant au conseil qu'au lit de justice, si les bâtards s'y trouvaient.

Après avoir bien raisonné, nous crûmes pouvoir espérer assez de la misère de messieurs de la régence pour préférer de n'y hasarder point ce qui regarderait les bâtards, s'ils étaient au conseil, et ne le déclarer qu'au lit de justice, et que là, si les bâtards y étaient, c'était au régent à payer de fermeté.

En nous quittant, je pris encore la parole positive de M. le Duc qu'il ferait auprès du régent sa propre affaire de la réduction des bâtards au rang de leur pairie, comme de l'éducation même, et je l'adjurai encore comme Français et comme prince du sang, de passer la nuit et la matinée prochaines à méditer sur de si grandes choses, et à préférer le bien de l'État à ce qui lui était personnel. Il me le promit, me dit encore mille choses obligantes, et me demanda l'heure pour Millain, que je lui donnai pour le lendemain matin entre huit et neuf heures. Il me pria de voir le régent dans la matinée, et quoique je lui répétasse que ce serait sans plaider sa cause, mais en remontrant les dangers pour et contre, il ne laissa pas que de me faire encore l'honneur de m'embrasser. Il était fort tard, et, sans l'accompagner de peur de rencontre, j'enfilai l'allée basse sous la terrasse de la rivière, et revins chez moi dans une grande espérance pour notre rang, mais la tête bien pleine du grand coup de dé que je voyais sur le point de se hasarder.

CHAPITRE XIX.

1718

MILLAIN CHEZ MOI, AVEC SES TROIS PROJETS D'ÉDITS, ME CONFIRME LA PAROLE DE M. LE DUC SUR LE RANG ; ME PROMET DE REVENIR LE LENDEMAIN MATIN. - SATISFACTION RÉCIPROQUE. - JE RENDS COMPTE AU RÉGENT DE MA CONVERSATION AVEC M. LE DUC. - SON ALTESSE ROYALE DÉTERMINÉE À LUI DONNER L'ÉDUCATION. - JE PROTESTE AVEC FORCE CONTRE LA RÉOLUTION DE TOUCHER AU DUC DU MAINE ; MAIS, CE PARTI PRIS, JE DEMANDE ALORS TRÈS VIVEMENT LA RÉDUCTION DES BÂTARDS AU RANG DE LEUR PAIRIE. - CAVILLATIONS DU RÉGENT. - JE LE FORCE DANS TOUS SES RETRANCHEMENTS. - JE PROPOSE AU RÉGENT LE RÉTABLISSEMENT DU COMTE DE TOULOUSE, QU'IL APPROUVE. - REPROCHES DE MA PART. - JE PROPOSE AU RÉGENT LES INCONVÉNIENTS MÉCANIQUES, ET LES DISCUTE AVEC LUI. - JE L'EXHORTE À FERMETÉ. - AVIS D'UN PROJET PEU APPARENT DE FINIR LA RÉGENCE, QUE JE MANDE AU RÉGENT. - M. LE DUC VIENT CHEZ MOI ME DIRE QU'IL A DEMANDÉ AU RÉGENT LA RÉDUCTION DES BÂTARDS AU RANG DE LEURS PAIRIES, ET S'ÉCLAIRCIR DE SA PART SUR L'AVIS QUE JE LUI AVAIS DONNÉ. - J'APPRENDS CHEZ MOI AU DUC DE LA FORCE À QUOI EN SONT LES BÂTARDS À NOTRE ÉGARD, ET LE PRIE DE DRESSER LA DÉCLARATION EN FAVEUR DU COMTE DE TOULOUSE. - FRAYEUR DU PARLEMENT. - SES BASSESSES AUPRÈS DE LAW. - INFAMIE EFFRONTÉE DU DUC D'AUMONT. - FRAYEUR ET BASSESSES DU MARÉCHAL DE VILLEROY.

- CONFÉRENCE CHEZ MOI AVEC FAGON ET L'ABBÉ DUBOIS SUR TOUS LES INCONVÉNIENTS ET LEURS REMÈDES. - FAGON M'AVISE SAGEMENT DE REMETTRE AU SAMEDI D'ARRÊTER LES MEMBRES DU PARLEMENT, QUI LE DEVAIENT ÊTRE LE VENDREDI. - LE DUC DE LA FORCE ET MILLAIN CHEZ MOI AVEC LA DÉCLARATION EN FAVEUR DU COMTE DE TOULOUSE. - MILLAIN M'AVERTIT DE LA PART DE M. LE DUC, CHARGÉ PAR LE RÉGENT, DE ME TROUVER LE SOIR À HUIT HEURES CHEZ LE RÉGENT, POUR ACHEVER DE TOUT RÉSUMER AVEC LUI ET M. LE DUC EN TIERS, ET D'Y MENER MILLAIN. - JE PARLE À MILLAIN SUR LA RÉDUCTION DES BÂTARDS À LEUR RANG DE PAIRIE AVEC LA DERNIÈRE FORCE, ET JE LE CHARGE DE LE DIRE MOT POUR MOT À M. LE DUC. - CONTRE-TEMPS À LA PORTE SECRÈTE DE M. LE DUC D'ORLÉANS. - JE LUI FAIS APPROUVER LE COURT DÉLAI D'ARRÊTER QUELQUES MEMBRES DU PARLEMENT. - DISCUSSION ENTRE LE RÉGENT ET MOI SUR PLUSIEURS INCONVÉNIENTS DANS L'EXÉCUTION DU LENDEMAIN. - M. LE DUC SURVIENT EN TIERS. - JE LES PRENDS TOUS DEUX À TÉMOIN DE MON AVIS ET DE MA CONDUITE EN TOUTE CETTE AFFAIRE. - JE LES EXHORTE À L'UNION ET À LA CONFIANCE RÉCIPROQUE. - JE LEUR PARLE DE LA RÉDUCTION DES BÂTARDS AU RANG DE LEUR PAIRIE AVEC FORCE ET COMME NE POUVANT PLUS EN DOUTER, EN AYANT LEUR PAROLE À TOUS LES DEUX. - ILS M'AVERTISSENT DE NE PAS MANQUER À REVENIR LE SOIR AU RENDEZ-VOUS AVEC EUX DEUX. - M. LE DUC M'ENVOIE PAR MILLAIN LA CERTITUDE DE LA RÉDUCTION DES BÂTARDS AU RANG DE LEUR PAIRIE, DONT J'ENGAGE M. LE DUC À S'ASSURER DE PLUS EN PLUS. - CONFÉRENCE CHEZ MOI AVEC LE DUC DE LA FORCE, FAGON ET L'ABBÉ DUBOIS. - TOUT PRÉVU ET REMÉDIÉ AUTANT QUE POSSIBLE. - CONFÉRENCE, LE SOIR, ENTRE M. LE DUC D'ORLÉANS, M. LE DUC ET MOI, SEULS, OÙ MILLAIN FUT EN PARTIE SEUL AVEC NOUS, OÙ TOUT SE RÉSUME POUR LE LENDEMAIN ET LES DERNIERS PARTIS SONT PRIS. - JE SUIS EFFRAYÉ DE TROUVER LE RÉGENT AU LIT AVEC LA FIÈVRE. - SOLUTIONS EN CAS DE REFUS OBSTINÉ DU PARLEMENT D'OPINER. - PAIRS DE FRANCE, DE DROIT, ET OFFICIERS DE LA COURONNE, DE GRÂCE ET D'USAGE, ONT SEULS VOIX DÉLIBÉRATIVE AU LIT DE JUSTICE ET EN MATIÈRE D'ÉTAT, ET LES MAGISTRATS AU PLUS CONSULTATIVE, LE CHANCELIER OU GARDE DES SCEAUX EXCEPTÉ. - JE CONFIE, AVEC PERMISSION DE SON ALTESSE ROYALE, LES ÉVÉNEMENTS SI PROCHAINS AU DUC DE CHAULNES. - CONTADE FAIT TRÈS À PROPOS SOUVENIR DU RÉGIMENT DES GARDES SUISSES. - FRAYEUR DU DUC DU MAINE D'ÊTRE

ARRÊTÉ PAR LUI. - ON AVERTIT DU LIT DE JUSTICE À SIX HEURES DU MATIN CEUX QUI Y DOIVENT ASSISTER. - LE PARLEMENT RÉPOND QU'IL OBÉIRA. - DISCRÉTION DE MON HABIT DE PARLEMENT. - JE FAIS AVERTIR LE COMTE DE TOULOUSE D'ÊTRE SAGE ET QU'IL NE PERDRA PAS UN CHEVEU. - VALINCOURT ; QUEL.

Le lendemain mercredi 24 août, Millain entra chez moi précisément à l'heure donnée avec les trois projets qu'il avait dressés. Il me fit mille compliments de la part de M. le Duc, et me dit la joie qu'il sentait de le savoir maintenant convaincu du panneau du rang intermédiaire, qu'il avait inutilement tâché de lui démontrer lors du procès des princes du sang avec les bâtards. Après être entrés en matière avec les propos de gens qui se connaissent de longue main, et qui, à différents égards, sont bien aises de se retrouver ensemble en affaires, il me conta que le matin même, M. le Duc l'avait envoyé chercher, lui avait rendu le précis de nos conversations, et lui avait avoué qu'il n'avait pas fermé l'oeil de toute la nuit dans l'angoisse en laquelle il se trouvait ; que néanmoins, son parti était pris par les raisons qu'il m'avait dites ; qu'il me tiendrait parole aussi sur notre rang ; et que lui Millain m'apportait les projets d'édits qu'il avait toujours désiré pouvoir me communiquer. Nous les lûmes : premièrement, celui pour le seul changement de la surintendance de l'éducation du roi ; après, celui du rang intermédiaire ; enfin, celui de la réduction des bâtards au rang de leurs pairies, révoquant tout ce qui avait été fait au contraire en leur faveur. J'entendis le second avec peine ; et ne m'arrêtai qu'au premier et au dernier qui étaient parfaitement bien dressés, le dernier surtout, selon mon sens, et tel qu'il a paru depuis. Je dis à Millain qu'il fallait travailler à celui du rétablissement du comte de Toulouse, sans préjudice de celui que je voulais aussi dresser ; et que, s'il voulait revenir le lendemain à pareille heure, nous nous montrerions notre thème l'un à l'autre, pour convenir de l'un des deux ou d'un troisième pris sur l'un et sur l'autre. Je le chargeai de bien entretenir M. le Duc dans la fermeté nécessaire sur ce qui nous regardait, en lui en inculquant les conséquences, et, après une assez longue conférence, nous nous séparâmes.

Aussitôt après j'allai au Palais-Royal, par la porte de derrière, où j'étais attendu pour rendre compte au régent de ma conversation avec M. le Duc. Il ferma la porte de son grand cabinet, et nous nous promenâmes dans la grande galerie. Dès le premier demi-quart d'heure je m'aperçus que son parti était pris sur l'éducation en faveur de M. le Duc, et que je n'avais pas eu tort la veille, aux Tuileries, de l'avoir soupçonné de

s'être trop ouvert et trop laissé aller à ce prince, comme je m'en étais bien aperçu avec lui dans ce jardin. Mes objections furent vaines. L'éclaircissement sur M. le comte de Charolais et l'aveu du comte de Toulouse sur son frère avaient fait des impressions, que le repentir d'avoir différé et les raisons et les empresses de M. le Duc, dans la conjoncture présente et si critique, avaient approfondies. Je ne laissai pas de représenter à Son Altesse Royale le danger évident d'attaquer le duc du Maine à demi, les embarras qu'il trouverait chez lui-même à le dépouiller, celui de retirer M. le comte de Charolais des pays étrangers par un grand gouvernement s'il ne le trouvait chez le duc du Maine. Le régent convint de tout cela, et, dans le désir d'ôter l'éducation à ce dernier, son dépouillement lui parut facile, parce qu'il ne le considéra qu'en éloignement et ne voulut point ouïr parler de tout faire ensemble, encore qu'il n'y eût point de comparaison, et dans ce dépouillement il trouvait à tenir parole au comte de Charolais.

Je le vis si arrêté dans ces pensées que je crus inutile de disputer davantage. Je me contentai de le supplier de se souvenir que ce qu'il méditait contre le duc du Maine était contre mon sentiment, et de le sommer de n'oublier pas que, contre mon intérêt le plus précieux et ma vengeance la plus chère, j'avais lutté de toutes mes forces contre lui et contre M. le Duc en faveur du duc du Maine, parce que je croyais dangereux au repos de l'État de l'attaquer avec le parlement.

Ensuite, je lui proposai la réduction des bâtards au rang de leurs pairies, et je me gardai bien de lui laisser entrevoir ce dont j'étais convenu là-dessus avec M. le Duc. J'étais bien fort par les preuves que je donnais sans cesse depuis cinq jours de mon désintéressement à cet égard, et par la raison évidente que le duc du Maine, chassé d'auprès du roi, et dans l'idée présente près d'être dépouillé de tous ses établissements, n'était bon qu'à affaiblir d'autant. J'y ajoutai l'ancienne et palpable raison que cette réduction de rang de plus ou de moins ne rendrait le duc du Maine ni plus outré ni moins irréconciliable, et la justice et la facilité de cette opération qui ne consistait qu'à prononcer sur un procès pendant et instruit.

Le régent me passa tout, hors ce dernier point ; il me voulut soutenir que le procès existait bien à la vérité par la présentation de notre requête en corps signée au roi et à lui lors du procès des princes du sang et des bâtards ; mais il me contesta les formes. La réponse fut aisée : point de formes devant le roi, notre requête admise, puisque le roi et lui l'avaient reçue, et que lui-même l'avait communiquée aux bâtards ; qu'il n'y en avait point eu d'autres au procès long et célèbre que les pairs eurent et gagnèrent en 1664 devant le roi contre les présidents à mortier au parlement de Paris et le premier prési-

dent, sur la préopinion aux lits de justice. Cela ferma la bouche à M. le duc d'Orléans, mais il se rejeta à m'objecter que les bâtards n'avaient pas répondu. Je répliquai qu'ils en avaient eu tout le temps, et que, si cette raison était admise, il ne tiendrait qu'à celui qui aurait un mauvais procès devant le roi de ne répondre jamais, puisqu'il n'y avait point de formalités pour l'y forcer, moyennant quoi il n'en verrait jamais la fin. Après quelques légères disputes, il se rendit et m'ouvrit la carrière à lui représenter, pour ne pas dire reprocher, ses méfaits à notre égard sur le bonnet et sur tant d'autres choses. Il m'alléguait pour dernier retranchement la noblesse qu'il ne voulait pas soulever. Je lui remontrai, avec une indignation que je ne pus contraindre, que c'était lui-même qui l'avait soulevée, et qui s'en était trouvé bien empêché après ; que la noblesse n'avait que voir ni aucun intérêt à ce que le duc du Maine nous précédât ou que nous le précédassions ; que toutes les lois et les exemples étaient pour nous, et qu'il n'y avait que son acharnement à lui régent contre nous, jusque contre son intérêt propre, qui nous pût être contraire. Enfin je le réduisis à m'avouer que ce que je lui demandais était plutôt bon que mauvais, que la noblesse n'avait ni intérêt ni droit de s'en mêler, et qu'il était vrai encore que notre demande était juste ; mais il m'objecta M. le Duc, et c'était où je l'attendais. Je le laissai dire là-dessus, et comme prendre haleine de l'accablement où j'avais réduit son incomparable fausseté, et je le contredis faiblement pour l'attirer à la confiance en cet obstacle, à avouer que c'était le seul.

Quand je l'y tins de manière à ne pouvoir échapper, je lui dis que M. le Duc sentait mieux que lui la conséquence de nous avoir tous pour amis, et de réparer par là le mal qu'il nous avait fait ; qu'il n'ignorait pas que Son Altesse Royale avait eu la bonté, lors de son procès avec les bâtards, de se décharger sur lui de toute notre haine ; qu'il désirait la faire cesser, d'autant plus qu'il sentait maintenant l'illusion et la faute du rang intermédiaire ; qu'il lui demanderait expressément la réduction des bâtards au rang d'ancienneté de leurs paires, et que nous verrions alors jusqu'où Son Altesse Royale pousserait sa mauvaise volonté à notre égard ; que, pour moi, je lui avouais que j'étais tous les jours étonné de moi-même de ce que je pouvais le voir, lui parler, lui demeurer attaché, avec la rage que j'aurais dans le coeur contre tout autre qui nous aurait traités comme il avait fait ; que c'était le fruit de trente années d'habitude et d'amitié, dont je m'émerveillais tous les jours de ma vie ; mais qu'il ne fallait pas qu'il jugeât du coeur des autres par le mien à son égard, qui n'étaient pas retenus par les mêmes prestiges, et qu'il avait grand besoin de se rattacher.

Je me tus alors et m'attachai moins à écouter sa réponse qu'à examiner à son visage

l'effet d'un discours si sincère, et qui, pour en dire la vérité, aurait pu l'être davantage. Je le vis rêveur et triste, la tête basse, et comme un homme flottant entre ses remords et sa faiblesse, et en qui même sa faiblesse combattait de part et d'autre. Je ne voulus pas le presser pour lui donner lieu de sentir une sorte d'indignation qui aurait usurpé un autre nom avec un autre homme, et que j'estimai qui ferait une plus forte impression sur lui que plus de paroles et de véhémence. Néanmoins, le voyant toujours pensif et taciturne un temps assez long : « Eh bien ! monsieur, lui dis-je, nous égorgerez-vous encore et malgré M. le Duc. » Il se prit à sourire, et répondit d'un air flatteur qu'il n'en avait pas du tout envie ; qu'il verrait si M. le Duc le voulait tout de bon, et que, cela étant, il le ferait : « Je n'en suis point en peine, repris-je, si vous tenez parole ; car vous verrez ce que M. le Duc vous dira, mais le ferez-vous ? — Oui assurément, repartit-il ; je vous dis que j'en ai envie, et que je l'eusse fait dès l'autre fois sans lui, et je le ferai celle-ci s'il le veut. » Je craignis l'échappatoire, mais je ne voulus pas le pousser plus loin. Je répondis que c'était ce qu'il pouvait faire de plus sage et de plus de son intérêt, et je tournai sur le comte de Toulouse.

Je lui déduisis ma pensée, mon projet, mes raisons. Il les approuva toutes et parce qu'elles étaient bonnes, et parce, encore plus, que cela le déchargeait de la moitié de la besogne. Après je m'avantageai d'une proposition qui nous ôtait la moitié de notre rétablissement, et lui fis honte qu'il eût besoin de la demande de M. le Duc pour nous faire une justice reconnue telle par lui-même et de son intérêt, tandis que je m'étais si fortement opposé au mien le plus cher sur le duc du haine pour l'amour de l'État, que je ne revendiquais que sur ce qu'il n'y pouvait plus nuire dès que M. du Maine perdait l'éducation, et tandis encore que je proposais moi-même de conserver le rang au comte de Toulouse par la même considération du repos du royaume. Il ne put désavouer des vérités si présentes, que je ne crus pas devoir presser davantage, et je passai aux inconvéniens mécaniques que j'avais objectés à M. le Duc.

Le régent n'y avait pas fait la plus petite réflexion. Je les lui présentai tous. Nous convînmes que, s'il pouvait compter sur les pairs au lit de justice, il valait mieux risquer le paquet de ne point parler des bâtards au conseil de régence. Cela me donna lieu de lui faire faire légèrement attention au besoin qu'il avait des pairs, et sur l'utilité que je leur pusse dire en entrant en séance la justice qui leur était préparée. Il en convint. Après, nous traitâmes la grande question, qui fut sa fermeté à y soutenir la présence des bâtards, et ce qui, par eux et par leurs adhérens, pourrait être disputé en leur faveur. Je lui proposai l'expédient de faire sortir M. le Duc, que ce prince m'avait

fourni, pour faire aussi sortir les bâtards. Le régent l'approuva fort et promit merveilles de lui-même, espérant toujours que les deux frères ne viendraient pas au lit de justice pour n'y pas exécuter le dernier arrêt. Je lui fis sentir le frivole de cette espérance, par les mêmes raisons dont j'en avais désabusé M. le Duc. Mais le régent, toujours porté à l'espérance, voulut toujours se flatter là-dessus.

Je l'exhortai à se préparer à bien payer de sa personne ; je lui inculquai que du succès de ce lit de justice dépendait toute son autorité au dedans et toute sa considération au dehors. Il le sentit très bien et promit merveilles ; mais ma défiance ne laissait pas de demeurer extrême. Je le suppliai de se souvenir de toute la faiblesse qu'il montra en la première séance de la déclaration de sa régence où tout lui était si favorable, des propos bas et embarrassés qu'il y tint pour le parlement, qui en tirait maintenant de si grands avantages, jusqu'à en fonder de nouvelles prétentions et lui alléguer ces faits devant le roi en pleines remontrances. Je lui rappelai de plus l'état où dans cette première séance le réduisit l'insolente contestation du duc du Maine sur le commandement des troupes de la maison du roi, dans laquelle il eût succombé si je ne lui avais pas fait rompre la séance, et remettre à l'après-dînée, et dans l'entre-deux si je ne lui avais pas fait concerter tout ce qu'il y avait à dire et à faire. J'ajoutai que, maintenant qu'il s'agissait du tout pour le duc du Maine, il devait ranimer et ramasser toutes ses forces pour résister à un homme qui, ayant su l'embarrasser dans un temps où tout était contre lui, mettrait ici le tout pour le tout, appuyé d'un parlement aigri et pratiqué, et sentant lui-même ses propres forces. Le régent entra bien dans toutes ces réflexions, essaya de s'excuser sur la nouveauté pour lui de cette première séance, et promit de soi plus je pense qu'il n'en espérait.

Nous descendîmes ensuite dans une autre sorte de mécanique à l'égard du parlement, et nous convînmes qu'il prendrait ses mesures à tous égards là-dessus dans la journée avec le garde des sceaux. Il me dit que l'abbé Dubois était allé en conférer avec lui, et avait fait un mémoire de tout ce qui pourrait arriver de difficultés de la part du parlement. Il ajouta qu'il désirait que j'en conférasse avec ceux du secret, et s'efforça de me montrer une résolution entière. Il n'oublia pas de me demander avec grand soin si j'avais remédié à l'élévation des hauts sièges. Il eut bien de la peine à se contenter des trois marches qu'ils devaient avoir ; c'est une grippe, pour user de ce mauvais mot, que je n'ai jamais pu démêler en lui. En le quittant, je lui dis encore un mot de la réduction des bâtards au rang de leur pairie. Il me la promit, mais ma défiance me fit élever la voix et lui répondre : « Monsieur, vous n'en ferez rien, et vous vous en repentirez

toute votre vie, comme vous vous repentez de n'avoir pas culbuté les bâtards à la mort du roi. » Il était déjà à la porte de son grand cabinet pour l'ouvrir, et je gagnai les petits pour m'en revenir chez moi dîner.

Au sortir de table j'eus avis d'une cabale du duc du Maine et de plusieurs du parlement, prête à éclater, pour déclarer le roi majeur, et former immédiatement sous Sa Majesté un conseil de leurs confidents et de quelques membres du parlement, dont le duc du Maine serait chef. Cela me parut insensé, parce que toutes les lois y résistaient, ainsi que l'usage et le bon sens. Mais les menées de tous ces gens-là, l'aversion, le mépris de la faiblesse du régent, dont on n'avait pris une idée que trop juste; le manteau du bien public par rapport aux choses de finance, la frayeur du duc du Maine, l'audace effrénée de son épouse, et son extrême hardiesse, la terreur du maréchal de Villeroy, leurs intrigues avec le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne et le cardinal Albéroni, lié de tout temps avec le duc du Maine par le feu duc de Vendôme son maître, et toujours cultivé depuis; le grand mot du comte de Toulouse à M. le duc d'Orléans sur son frère; tout cela me parut pouvoir donner de la solidité à ce qui n'en pouvait avoir par nature, et dans le cours ordinaire. Je le mandai par un billet au régent, et demeurai tout le jour chez moi avec le duc d'Humières et Louville, barricadé pour tout ce qui n'était point du secret.

Entre quatre et cinq de l'après-dinée, on m'avertit que M. le Duc sortait de ma porte, où il avait fait beaucoup d'instances pour entrer, et qu'il était allé chez le duc de La Force; fort près de chez moi. J'avais demandé le matin au régent la permission de confier au duc de La Force ce qui regardait les bâtards, dont jusqu'alors il n'avait pas su un mot, parce que j'en avais besoin pour dresser la déclaration en faveur du comte de Toulouse, et je compris que M. le Duc, ne m'ayant pu voir, était allé raisonner avec lui sur le lit de justice. J'envoyai aussitôt à l'hôtel de La Force dire à M. le Duc que je ne m'étais pas attendu à l'honneur de sa visite, et s'il avait agréable de me faire celui de revenir. Il arriva sur-le-champ. J'avais grande curiosité de ce qui pouvait l'amener. Je lui fis mes excuses de la clôture de ma porte, où l'affaire présente me tenait, et où ne devinant point qu'il pourrait venir, je ne l'avais point excepté comme les autres du secret, et deux ou trois autres mes intimes amis, pour qui elle n'était jamais fermée, de peur de donner inutilement à penser à mes gens. Après cela je lui demandai des nouvelles.

Il me dit, avec la politesse d'un particulier, qu'il venait me rendre compte de ce qu'il avait fait avec Son Altesse Royale, à qui il avait demandé la réduction des bâtards

au rang de leurs pairies, comme l'éducation, et qu'il l'espérait ; mais qu'il venait aussi envoyé par elle, sur le billet que je lui avais écrit l'après-midi, et savoir de moi ce que j'avais appris.

Je lui répondis qu'il ne pouvait venir plus à propos, parce que [ce que] j'en savais, je le tenais du duc d'Humières, que j'avais fait passer avec Louville dans un autre cabinet. Je l'allai chercher, et il dit à M. le Duc que M. de Boulainvilliers l'avait ouï dire à des gens du parlement, et l'en avait averti aussitôt. J'ajoutai que M. le duc d'Orléans pouvait envoyer chercher Boulainvilliers, et remonter à la source. Avec cela M. le Duc retourna au Palais-Royal. Je fus bien aise de la démarche qu'il y avait faite pour notre rang, mais je restai en doute si ç'avait été avec suffisance.

M. de La Force vint après, à qui M. le Duc n'avait pas eu le temps de rien dire, et que je n'avais pas vu depuis le Palais-Royal, où j'avais eu la permission de lui confier ce qui regardait les bâtards. Je [le] lui appris donc alors. Je ne sais ce qui l'emporta en lui, de l'extrême surprise ou de la vive joie d'un événement si peu attendu et si prochain. Je l'informai de tout ce à quoi j'en étais là-dessus, et je le priai de travailler tout à l'heure à la déclaration en faveur du comte de Toulouse ; de prendre garde à y bien restreindre ce rétablissement de rang à lui seul, à l'exclusion bien formelle des enfants qu'il pourrait avoir et de tous autres quelconques, et de ne pas manquer d'y insérer que c'était du consentement des princes du sang et à la réquisition des pairs, pour bien mettre notre droit à couvert. Je le renvoyai promptement la dresser, et je passai le reste de la journée chez moi avec Law, Fagon et l'abbé Dubois ensemble et séparément.

Law était depuis quelques jours retourné chez lui, où, au lieu d'attendre les huissiers, pour le mener pendre, le parlement, étonné du grand silence qui avait succédé à la résolution prise au conseil de régence de casser tous leurs arrêts, cette compagnie lui avait envoyé de ses membres, pour entrer en conférence avec lui, et lui faire l'apologie de Blamont, président d'une des chambres des enquêtes, et des intentions du parlement ; et, dans la matinée de ce jour mercredi, le duc d'Aumont avait été le haranguer, pour s'entremettre avec lui dans cette affaire et raccommoder le parlement avec le régent. Law nous en conta des détails tout à fait ridicules, qui montrèrent combien promptement la peur avait succédé à l'insolence, et combien aisément quelque peu de fermeté eût prévenu ces orages et y pouvait aussi remédier.

Le duc d'Aumont, valet du duc du Maine et du premier président, chercha à justifier ce dernier auprès de Law et à se fourrer dans l'intrigue. Il lui dit qu'il en avait parlé au régent, qu'il lui avait demandé de l'en entretenir à fond, lequel lui avait donné

samedi ou dimanche pour cela ; qu'il espérait que tous les malentendus se raccommoderaient aisément, et qu'il fallait aussi se servir de gens comme lui sans intérêt, qui n'avait point voulu prendre de part à toutes ces sottises du bonnet et cent verbiages de la sorte pour vanter sa bassesse, voiler sa turpitude, son infamie, ses trahisons ; se faire rechercher, s'il eût pu, surtout tirer de l'argent, comme son premier président et lui s'en étaient déjà fait donner quantité, l'un pour se faire acheter, l'autre par l'importunité la plus effrontée. L'abbé Dubois me dit que le maréchal de Villeroy mourait de peur d'être arrêté, au point que rien ne le pouvait rassurer ; qu'il avait été lui conter ses frayeurs, son apologie, vanter son attachement pour feu Monsieur et cent mille vieilles rapsodies. De toutes ces choses je conclus que ces gens-là n'étaient pas encore en ordre de bataille, qu'on les prenait encore au dépourvu, qu'il fallait frapper, tant sur le parlement que sur cet exécrationnable bâtard, avec une fermeté qui assurât l'autorité et la tranquillité du reste de la régence. L'abbé Dubois, Fagon et moi concertâmes tout ce dont nous pûmes nous aviser sur toute espèce d'inconvénient et de remède, à quoi le premier alla achever de méditer chez lui, pour en corriger et augmenter son mémoire. Nous convînmes cependant de plusieurs déclarations et arrêts du conseil signés et scellés, qu'à tout événement le garde des sceaux aurait dans son sac avec les sceaux hors de leur cassette, pour qu'on ne s'en aperçût pas et être en état de sceller sur-le-champ, s'il en était besoin, avec la mécanique nécessaire, toute prête et portée dans une pièce voisine. Demeurés et repassant toute notre affaire, il me fit faire réflexion que le délai du mardi au vendredi et la résolution prise en la régence de casser les arrêts du parlement pouvait rendre dangereuse, tout au moins embarrassante, la capture des membres du parlement, qu'on avait résolu de punir par une prison dure et éloignée, si on persistait à la faire le matin même du lit de justice ; que le parlement, qui en serait, ou n'oserait s'assembler, ou refuserait de venir aux Tuileries, ou y ferait des remontrances sur ce châtimement qui ne conviendraient pas au temps ; que tous ces partis étaient embarrassants, tellement qu'après avoir bien raisonné et balancé, nous résolûmes à différer au samedi matin : ce qui donnerait lieu de mieux connaître par la séance du lit de justice à qui on avait affaire, et je me chargeai de le faire agréer ainsi à M. le duc d'Orléans. Je lui mandai donc que j'avais à lui parler le lendemain matin par la porte de derrière, pour qu'elle me fût ouverte, et je me retirai si las de penser, d'espérer, de craindre par la nature de celui qui devait donner consistance et mouvement à tout, que je n'en pouvais plus.

Le lendemain, jeudi 25 août, le duc de La Force vint dès le matin chez moi avec sa

déclaration dressée en faveur du comte de Toulouse. Elle était bien et tout à fait dans mon sens. Ce fut celle qui fut imprimée, ainsi que l'instrument que Millain m'avait montré la veille pour la réduction des bâtards au rang de leurs paires. Il entra peu après M. de La Force, et se retint dès qu'il le vit, mais je lui dis que M. de La Force était maintenant de tout le secret : ainsi nous lûmes les deux déclarations que chacun d'eux avait dressées en faveur du comte de Toulouse. Nous raisonnâmes sur la totalité de la grande affaire du lendemain. Millain me dit de la part de M. le Duc qu'il me priait de me trouver le soir à huit heures, par la petite porte, chez M. le duc d'Orléans, tandis que lui y entrevoit par la porte ordinaire, pour prendre là tous trois ensemble nos dernières mesures sur le point de l'exécution. Il ajouta que M. le duc d'Orléans avait chargé M. le Duc de m'en avertir, et qu'il me priait, lui Millain, de trouver bon qu'il m'accompagnât pour être introduit secrètement par moi en cas qu'on eût besoin de lui pour les formes.

J'acceptai le tout avec joie et bon augure ; mais non assez nettement éclairci sur notre rang, j'en voulus avoir le coeur net. Je demandai donc à Millain où en était son maître sur cela. Il ne me dit que les mêmes choses que M. le Duc m'avait dites chez moi la veille. Je me mis à répéter à Millain toutes les raisons dont j'avais battu et convaincu M. le Duc là-dessus, dans lesquelles Millain entra très bien, en quoi je ne fus que médiocrement aidé de M. de La Force. Ne croyant pas me devoir abandonner à ce que M. le Duc avait fait la veille avec M. le duc d'Orléans, qui ne me mettait pas suffisamment à mon aise, je fis sentir à Millain le juste éloignement où nous étions tous de M. le Duc, par l'excuse que M. le Duc d'Orléans nous avait faite de nous avoir laissés dans la nasse lors du procès des princes du sang contre les bâtards ; l'ébranlement avoué de Son Altesse Royale pour réparer cette faute, si M. le duc le désirait ; l'état de rage ou, d'attachement où M. le Duc avait le choix actuel de nous mettre à son égard ; son intérêt de nous avoir pour amis ; l'engagement formel et net où il était entré là-dessus avec moi. Quand je crus avoir suffisamment persuadé mon homme par la tranquille solidité de mes raisons, je crus pouvoir le mener avec plus de véhémence. « Vous m'avez donc bien entendu, lui dis-je, et par moi tous les pairs de France, qui ne sont pas moins sensibles que moi. Rendez-en compte de ma part à M. le Duc ; vous ne lui pouvez trop fortement déclarer que je sais précisément de M. le duc d'Orléans, et que tous les pairs de France le sauront par moi, quoi qu'il arrive, que notre sort est entre ses mains ; que du succès de demain dépend notre honneur ou notre ignominie ; que l'un ou l'autre nous le devons à M. le Duc, avec les plus vifs sentiments et les

plus durables, et les partis les plus conformes à ce que nous lui devons ; qu'il n'en regarde pas la déclaration réitérée par vous comme un discours frivole (il sera suivi et comme substitué en maxime et en actions par nous et par les nôtres) ni comme un manque de respect ni un air de menace, mais qu'il le considère comme les mouvements véritables de l'honneur et d'une sincérité qui ne veut point le laisser ni se tromper ni se séduire. Monsieur, dites-le-lui bien. S'il nous abandonne, je me sens capable, et avec moi tous les pairs, de nous jeter à M. du Maine contre lui ; car, au moins, dans tous les maux que nous a faits M. du Maine, il lui en est résulté un bien et des avantages qu'il a jugés préférables à tout. Mais M. le Duc, qui ne peut rien craindre de nous en matière de rang, avec lequel non pas la préséance, mais l'égalité est impossible, son abandon dans une telle crise serait nous vouloir le plus grand mal qui se puisse, et nous le faire encore sans cause, sans intérêt, sans raison, sans excuse, d'une manière purement gratuite, avec tout l'odieux du *malum quia malum appetere*^{**}, qui est tel que les philosophes prétendent que la méchanceté humaine ne peut aller jusque-là. Or, si nous l'éprouvons, il n'y a fer rouge, désespoir, bâtardise, à quoi nous ne nous prenions contre lui, et moi à la tête de tous ; comme aussi, s'il nous restitue en rang contre son ennemi, je n'ai point de paroles pour vous témoigner notre abandon à lui et jusqu'à quel point il sera maître de nos coeurs. Vous m'entendez. Ceci est clair. N'en oubliez pas une parole, et revenez, s'il vous plaît, nous articuler sur quoi nous devons compter. » J'eus peine à achever cette phrase si décisive et à entendre les protestations de Millain, parce qu'un valet de chambre, que j'avais envoyé au Palais-Royal, me vint dire que M. le duc d'Orléans m'attendait, et que Millain lui-même était pressé d'aller retrouver M. le Duc. M. de La Force me servit plutôt de témoin que d'appui en cette forte conversation, dont il me parut effrayé. J'achevai promptement de m'habiller et m'en allai au Palais-Royal par la petite porte.

Ibagnet, qui m'attendait, me conduisit à l'ordinaire ; mais comme il m'ouvrait la porte secrète des cabinets, La Serre, écuyer ordinaire de M^{me} la duchesse d'Orléans, passa sur le degré et me vit là avec un étonnement que je lus sur son visage. Cette rencontre me fâcha fort d'abord ; mais M^{me} la duchesse d'Orléans était à Saint-Cloud heureusement, et je pris courage par la réflexion qu'il n'y avait plus que vingt-quatre heures à ramer. Je trouvai le régent qui travaillait avec La Vrillière, lequel se voulut

¹Il y a dans le manuscrit *malum qua malum*. C'est une erreur évidente ; puisque le sens de la phrase est *rechercher le mal pour le mal*. Aussi avons-nous maintenu le changement de *qua* en *quia* fait dans les éditions précédentes.

retirer. Je l'arrêtai et dis à Son Altesse Royale que je serais bien aise de lui faire faire une réflexion devant lui. C'était celle de Fagon, qui fut extrêmement goûtée. M. le duc d'Orléans me dit qu'il l'avait faite dans la nuit qu'il avait passée avec un peu de fièvre, incommodité qui m'alarma infiniment et qui me présenta tout le déconcertement du projet qu'elle pouvait opérer. Il fut donc arrêté là que ceux qui devaient être arrêtés le lendemain ne le seraient que le surlendemain matin, et il était temps de s'en aviser, car La Vrillière allait donner les ordres qu'il remit au lendemain au soir. Il s'en alla et je demeurai seul avec M. le duc d'Orléans à nous promener dans sa grande galerie.

Il me parla d'abord du projet dont je lui avais écrit la veille, qu'il m'assura être sans fondement ; ensuite il vint à la grande journée du lendemain. Il avait fait dire qu'il y aurait conseil de régence cette même après-dinée, qui était celui qu'il avait annoncé extraordinaire le lundi précédent, pour voir l'arrêt du conseil qui cassait ceux du parlement.

Je le fis souvenir qu'il avait oublié de le contre-mander ; il le fit sur-le-champ en le mandant pour le lendemain après dîner. Tout cela n'était que pour couvrir le projet en amusant même les parties nécessaires, ce qui fut très à propos ; mais les deux pénibles difficultés restaient toujours, savoir le silence au conseil de régence sur les bâtards, et leur présence très possible au lit de justice. Je m'avisai d'une solution qui me vint dans l'esprit sur-le-champ. Je lui proposai que le lit de justice se tint à portes ouvertes, parce qu'alors les affaires s'y traitent comme aux audiences et que le garde des sceaux y prend les voix tout bas, allant le long des bancs, merveilleuse commodité pour fermer la bouche à qui n'a pas la hardiesse de faire une chose insolite en voulant parler tout haut et non moins sûre pour rapporter les avis comme il plaît au maître ; nous étions sûrs du garde des sceaux ; ainsi, nul risque pour les opinions du timide conseil de régence ni même du parlement : car il eût fallu y trouver des gueules bien fortes et bien ferrées pour vouloir opiner haut, contre les formes, en face du roi et de son garde des sceaux et au milieu des gardes du roi, dans les Tuileries.

Restait l'embarras des bâtards présents. Il n'était pas levé par la sortie de M. le Duc qui eût demandé la leur, car ils pouvaient, avant de le suivre, demander qu'il ne fût rien statué à leur égard sans les avoir ouïs ; mais cette sortie en levait la plus embarrassante partie pour la faiblesse du régent, en ce qu'elle ôtait le face-à-face. Aller au delà, c'était passer le but, et impossibilité entière. Restait à se vouer à la fermeté du régent, en laquelle ma confiance était légère. Il promit pourtant merveilles, et, dans la vérité, il tint même et bien au delà de ce qu'il avait promis.

Parmi ces discussions M. le Duc arriva : nous les continuâmes tous trois ensemble, et nous conclûmes la cadence des grands coups du lendemain, qu'il est inutile de marquer ici parce que chaque chose sera racontée en son ordre.

Après cela je pris la liberté de leur déclarer à tous les deux que je les prenais tous les deux à témoin de mon avis et de ma conduite dans cette affaire, et que je les y prenais l'un devant l'autre ; qu'ils savaient tous deux combien j'avais été contraire à rien ôter au duc du Maine dans la crainte de l'unir trop au parlement, et de frapper un coup dont le trop grand ébranlement remuât et troublât l'État ; que je leur répétais de nouveau que tel était encore mon sentiment, bien que je n'en espérasse plus rien après tout ce que je leur avais représenté là-dessus ; que j'avais aussi été d'avis, et que j'y persistais, que l'éducation ôtée au duc du Maine ne devait être donnée à personne en sa place ; mais que, puisqu'il en était résolu autrement, je les suppliais de me permettre de les exhorter à une union intime, qui ne pourrait subsister sans la confiance et une attention infinie à écarter les soupçons et les fripons qui seraient appliqués à les brouiller ; que leur gloire, leur repos, le salut de l'État dépendaient de leur intelligence, ainsi que la grandeur ou la perte de leurs communs ennemis. Là-dessus, protestations de reconnaissance, d'attachement et de toutes les sortes de M. le Duc, et politesses, avances même de M. le duc d'Orléans. J'étendis ces propos à mesure que les compliments y donnèrent lieu, après quoi je vins à mon fait du rang ; non plus en homme qui doute, mais en homme qui a pour soi le sacrifice qu'il a voulu faire à l'État de son plus cher intérêt, qui le premier a proposé ensuite le sacrifice d'une partie en conservant le comte de Toulouse entier, choses dont je les pris encore tous les deux à témoin ; en homme enfin qui a pour soi justice, raison politique, paroles de tous les deux ; et avec cet air de confiance entière, je les quittai en souhaitant toute fermeté à l'un, toute fidélité à l'autre, tout succès aux grands coups qui s'allaient ruer.

Comme je m'éloignais déjà d'eux, ils me rappelèrent pour me dire de ne manquer pas au rendez-vous du soir, à huit heures, par la petite porte, et M. le Duc ajouta si je n'avais pas vu Millain, qui m'y suivrait. C'était pour résumer tout, et prendre tous trois ensemble nos dernières mesures sur tout ce qui pouvait arriver. Je leur rendis compte alors de la déclaration en faveur du comte de Toulouse, que j'avais fait faire, et que je l'avais laissée à Millain avec celle qu'il avait faite, duquel je louai aussi l'ouvrage pour la réduction des bâtards à leur rang de pairie ; je l'avais oublié dans la conversation. Le nom de Millain, quand M. le Duc me demanda si je l'avais vu, m'en fit souvenir.

Je m'en revins chez moi plus content et plus tranquille que je n'avais encore été. Je croyais notre besogne aussi arrangée qu'il était possible, les inconvénients prévus et prévenus le plus qu'il se trouvait dans la nature des choses ; la nôtre à nous tout à fait assurée, le régent prenant force et courage, nul de nous ne se démentir, le secret encore tout entier, la mécanique toute prête et les moments s'approcher. Satisfait de moi-même d'avoir sincèrement fait tout ce qui avait été en moi, de front, de biais, par adresse et de toutes parts, tant envers le régent qu'àuprès de M. le Duc, pour sauver le duc du Maine, dans la seule vue du bien de l'État, malgré mes intérêts communs et personnels les plus sensibles, je me crus permis de me réjouir enfin de ce qui était résolu malgré moi, et plus encore de ce qui en allait être le fruit. Toutefois, je n'osais encore m'abandonner à des pensées si douces sans avoir une plus grande certitude de cette si désirée réduction des bâtards au rang de leurs pairies, et je demeurai près de deux heures dans ce resserrement de joie, à laquelle je ne pouvais me résoudre de laisser prendre un plein essor. Libre alors des grandes affaires dont l'arrangement était pris, j'étais tout occupé de procurer moi seul aux pairs de France un rétablissement auquel nous n'avions pu, arriver par nos efforts communs, et que je voyais sur le point d'éclater, à leur insu et en leur présence.

Tandis que tout cela me roulait dans la tête, Millain arriva chez moi ; il me dit que M. le Duc le renvoyait m'assurer qu'il avait la parole du régent pour la réduction des bâtards à leur rang d'ancienneté de leurs pairies ; qu'il en avait envoyé la déclaration avec celle en faveur du comte de Toulouse à La Vrillière, telle que je les avais vues et au garde des sceaux pour les expédier, et qu'il était en état de me répondre qu'elles passeraient le lendemain. Jamais baiser donné à une belle maîtresse ne fut plus doux que celui que j'appuyai sur le gros et vieux visage de ce charmant messager. Une embrassade étroite et redoublée fut ma première réponse, suivie après de l'effusion de mon coeur pour M. le Duc et pour Millain même, qui nous avait dignement servis dans ce grand coup de partie. Mais au milieu de ce transport je ne perdis pas le jugement ; je dis à Millain que La Vrillière, tout mon ami qu'il était, et le garde des sceaux, se sentaient du vieux chrême du feu roi ; que le dernier était de tout temps lié avec les bâtards ; que l'un et l'autre avaient fait des difficultés sur notre affaire au régent qui me l'avait dit la veille ; qu'il fallait que M. le Duc couronnât son oeuvre d'une nouvelle obligation sur nous ; que j'exigeais de son amitié qu'il prit la peine d'aller de ce pas lui-même chez l'un et chez l'autre leur témoigner qu'il ne regardait pas la réduction des bâtards au rang de leurs pairies différemment de l'éducation, et que, par la manière dont ils en useraient

pour faciliter cette réduction telle qu'il la leur avait envoyée, il connaîtrait et sentirait jusqu'où ils le voudraient obliger et comment il devrait aussi se conduire dans la suite avec eux. Millain n'y fit point de difficulté, et m'assura que M. le Duc n'y en ferait point non plus. Il ajouta même qu'il l'y accompagnerait pour voir avec lui les deux déclarations et si on n'y avait rien changé. Je redoublai mes remerciements, lui dis qu'il fallait absolument que M. le Duc trouvât ces deux hommes chez eux, et me hâta de le renvoyer pour n'y pas perdre un instant.

Le reste du jour se passa chez moi avec l'abbé Dubois, Fagon et le duc de La Force, l'un après l'autre, à remâcher encore toute notre besogne. Tout était prévu, et les remèdes à chaque inconvénient tout dressés : si le parlement refusait de venir aux Tuileries, l'interdiction prête, avec attribution des causes y pendantes et des autres de son ressort au grand conseil, les maîtres des requêtes choisis pour l'aller signifier et mettre le scellé partout les lieux où il était nécessaire ; les officiers des gardes du corps choisis, et les détachements du régiment des gardes destinés pour les y accompagner ; si une partie du parlement venait et une autre refusait, même punition pour les refusants ; si le parlement venu refusait d'entendre et voulait sortir, même punition ; si une partie restait, une autre s'en allait, de même pour les sortants, c'est-à-dire si c'était des chambres entières, sinon interdiction seulement des membres sortis ; si refus d'opiner, passer outre, de même pour peu qu'il restât de membres du parlement ; au cas que tous fussent sortis, tenir également le lit de justice, et huit jours après en tenir un autre au grand conseil pour y enregistrer ce qui aurait été fait ; si les bâtards ou quelque autre seigneur branlaient, les arrêter dans la séance, si l'éclat était grand, sinon à la sortie de séance ; s'ils sortaient de Paris les arrêter de même. Tout cela bien arrangé et les destinations et les expéditions faites, l'abbé Dubois fit une petite liste de signaux, comme croiser les jambes, secouer un mouchoir, et autres gestes simples, pour la donner dans le premier matin aux officiers des gardes du corps choisis pour les exécutions, qui, répondus dans la salle du lit de justice, devaient continuellement regarder le régent pour obéir au moindre signal, et entendre ce qu'ils auraient à faire. Il fit plus, car, pour décharger M. le duc d'Orléans, il lui dressa, pour ainsi dire, une horloge, c'est-à-dire des heures auxquelles il devait mander ceux à qui il aurait nécessairement des ordres à donner pour ne les pas mander un moment plus tôt que le précisément nécessaire, et de ce qu'il aurait à leur dire pour n'aller pas au delà, n'en oublier aucun et donner chaque ordre en son temps et en sa cadence, ce qui contribua infiniment à conserver le secret jusqu'au dernier instant.

Vers huit heures du soir, Millain me vint trouver pour le rendez-vous du Palais-Royal. Il me dit que M. le Duc avait été chez le garde des sceaux et chez La Vrillière ; qu'il avait pris leur parole sur notre affaire, et vu chez eux les deux déclarations telles qu'il les leur avait envoyées signées et scellées. Après les remerciements, j'envoyai Millain m'attendre à la petite porte à cause de mes gens ; et, un moment après, je l'y suivis sans flambeaux. Ibagnet nous attendait, et nous introduisit à tâtons de peur de rencontrer : Je fus effrayé de trouver M. le duc d'Orléans au lit, qui me dit qu'il avait la fièvre. J'avoue que je ne sus si ce n'était point celle du lendemain. Je lui pris le pouls assez brusquement, il l'avait en effet. Je lui dis que ce n'était que fatigue de corps et d'esprit, dont il serait soulagé dans vingt-quatre heures ; lui, de sa part, protesta que, quoi que ce fût, il tiendrait le lit de justice. M. le Duc, qui venait d'entrer, était au chevet de son lit, et une seule bougie dans la chambre où il n'y avait que nous quatre. Nous nous assîmes, M. le Duc et moi, et repassâmes les ordres donnés et à donner, non sans une grande inquiétude à part moi de cette fièvre venue si étrangement mal à propos à l'homme du monde le plus sain, et qui ne l'avait jamais.

Là il fut résolu que le lit de justice serait institué à six heures du matin au parlement pour, entre neuf et dix, aux Tuileries ; le conseil de régence, annoncé la surveillance pour l'après-dînée, mandé pour sept heures du matin pour être tenu à huit, et les chefs des conseils avertis d'y porter toutes leurs affaires pressées, afin de le prolonger autant qu'on le jugerait à propos ; que Son Altesse Royale prendrait les avis contre l'ordinaire par la tête, pour montrer son concert avec les princes du sang, et pour intimider quiconque aurait envie de parler mal à propos. Je proposai qu'au cas que le conseil manquât d'affaires avant que la séance du lit de justice fût prête, Son Altesse Royale ordonnât que chacun demeurât en place, et défendit surtout à qui que ce soit de sortir sous quelque prétexte que ce fût.

Ensuite, M. le Duc voulut lire ce qu'il avait préparé pour demander l'éducation. Il le venait de faire de sa main à peu près tel qu'il a paru depuis. Son Altesse Royale y changea quelque chose et moi aussi, et puis je m'avisai qu'il y fallait flatter la vanité du maréchal de Villeroy, et je dictai à M. le Duc ce qui y est là-dessus, sur une niche à chien que j'allai chercher faute de table portative.

Après, grande question sur les bâtards. Décidé : qu'à cause de leur présence, on ne dirait rien au conseil de ce qui les regardait ; que, pour les éviter au lit de justice, ils n'en seraient point avertis, sous prétexte que, depuis l'arrêt intervenu entre les princes du sang et eux, ils ne voulaient plus aller au parlement. M. le duc d'Orléans, toujours

enclin à l'espérance, voulut se figurer que cette raison les en empêcherait ; que, de plus, pris au dépourvu, ils n'y pourraient venir faute de rabat et de manteau. Je soutins que c'était s'abuser ; que le duc du Maine logeait sous l'appartement du roi ; que le duc de Villeroy était en quartier de capitaine des gardes, logé aussi aux Tuileries, qu'on ne se pouvait passer de lui pour la mécanique de la séance, que jusqu'à un certain temps ; qu'averti, il avertirait son père couché dans la chambre du roi, s'il lui était possible ; qu'au même instant M. du Maine le serait par le père ou par le fils, et aussitôt après le comte de Toulouse par le duc du Maine ; par conséquent qu'ils auraient tout loisir depuis six heures du matin de prendre leur parti, et l'habit convenable à ce qu'ils voudraient faire ; que plus leur entreprise serait grande, plus ils devaient être résolus à se trouver au lit de justice pour s'y défendre courageusement, à quoi le remède ne pouvait se trouver que dans la force de M. le duc d'Orléans en face, sans colère, sans émotion, quoi qu'il pût arriver, mais aussi sans mollir sur quoi que ce fût, en lieu et en état de faire justice, en droit de la rendre et de faire valoir l'autorité royale déposée en ses mains.

Après cela, je me mis à chercher dans la forme de marcher en place les moyens de les exclure par embarras ; mais nous eûmes beau faire : la raison que j'avais déjà trouvée et ce bel arrêt de plus rendu entre les princes du sang et eux, qui leur laissait tous leurs honneurs, les maintenait aussi dans celui de traverser le parquet, tellement que, de façon ni d'autre, nous n'y pûmes trouver de remède.

Il fut convenu que j'avais eu raison de ne vouloir point de M. le duc de Chartres en ce lit de justice, pour ne s'y point charger d'un enfant en tout ce qu'il pouvait y arriver, ne point avertir M^{me} la duchesse d'Orléans, avec laquelle il était à Saint-Cloud, de si bonne heure que ses soupçons et ses inquiétudes ne lui fissent avertir ses frères, surtout pour ne point séparer dans la séance M. le Duc de M. le duc d'Orléans, qui pourraient avoir à se parler bas et à se concerter sur-le-champ.

Ensuite, je remis sur le tapis l'affaire de la réduction des bâtards au rang de leurs pairies. Le régent et M. le Duc me dirent nettement qu'elle était ordonnée et les instruments signés et scellés tels que je les avais vus ; sur quoi, remerciements et louanges de ma part. Je proposai qu'il me fût permis, entrant en séance, d'en dire un mot aux pairs, qui alors lie le pouvaient communiquer à personne. Il fut jugé qu'il était bon que je le fisse pour les bien disposer, et j'en répondis hardiment. Mais pour m'assurer davantage de quelques douteux, soit de cabale, soit de silence gardé à cet égard et à celui de l'éducation jusqu'au lit de justice, je demandai à M. le duc d'Orléans et à M.

le Duc si à tout hasard, je ne ferais pas bien de mettre dans ma poche notre requête contre les bâtards sur laquelle il serait fait droit, qui entre autres, était signée du duc de Villeroy, par ordre de son père, et par le maréchal de Villars, desquels nous avions tous soupçons : cela fut fort approuvé, et dans la vérité je crus voir dans l'exécution que la précaution n'avait pas été inutile.

Une autre question fut après traitée, savoir, ce qu'on ferait en cas de refus du parlement d'opiner. J'y donnai deux solutions : au refus silencieux et modeste, le prendre pour avoir opiné, le garde des sceaux continuant également d'aller de banc en banc, et ne faisant aucun semblant qu'on n'opinât point. Ce cas, et bien plus celui de s'opposer aux enregistrements, avait été l'objet de la résolution prise, et que j'avais pour cela suggéré de tenir un lit de justice, et à huis ouvert, à la manière des audiences, pour y prendre bas les avis, allant le long des bancs. Au cas de refus d'opiner, déclaré tout haut, soit de quelques-uns du parlement, soit du premier président, et du banc des présidents, en manière de protestation pour la compagnie, passer outre, et déclarer que le roi n'est point tenu de prendre ni de se conformer aux avis du parlement ; qu'il les demandait par bonté et pour honorer la compagnie ; mais, qu'étant le maître et les sujets n'ayant qu'à obéir à la volonté connue du souverain, il les avait mandés pour l'entendre déclarer et l'enregistrer avec soumission ; et tenir ferme. M. le duc d'Orléans m'objecta qu'encore bien qu'il n'y eût que cela à faire, il m'avait bien des fois ouï disputer le contraire, et qu'au lit de justice il y avait voix non simplement consultative, mais délibérative.

Je lui répondis que je le soutenais bien encore, mais qu'il fallait distinguer les personnes et les cas ; que, pour les personnes, il n'y avait que les pairs assesseurs et conseillers nés de la couronne et des rois, *laterales regis*, qui eussent droit de délibérer sur les affaires d'État, à parler étroitement, et pour s'élargir au plus qu'il était possible, les officiers de la couronne avec eux, par la dignité, encore plus par l'importance de leurs offices, par grâce toutefois, dont la marque évidente ainsi que du droit des pairs, est que les officiers de la couronne ne peuvent venir au lit de justice que mandés, et n'y entrer qu'à la suite du roi, non pas même un seul instant devant lui, à la différence des pairs qui ont et ont toujours eu séance par leur dignité, sont mandés par nécessité, et qui, sans être mandés, ont droit égal de s'y trouver, y entrent avant le roi, et sont en place quand il arrive ; mais qu'à l'égard des officiers du parlement, ils sont et ont toujours été les assesseurs des pairs, de la présence desquels ils tirent uniquement la liberté

d'opiner en matière d'État, d'où est venue la nécessité de la clause insérée toujours et jusqu'à aujourd'hui dans ces sortes d'arrêts, *la cour suffisamment garnie de pairs*. De là vient encore l'essentielle différence de leur serment d'avec celui des pairs, d'où résulte que la tolérance à ces officiers du parlement et autres magistrats ou seigneurs d'opiner en matière d'État, ne leur y donne que voix consultative, la délibérative y demeurant inhérente de droit aux seuls pairs, et de grâce avec eux aux officiers de la couronne, desquels il plaît au roi de se faire accompagner. Pour la matière, qu'il ne s'en agissait ici que de deux sortes : la première, si le roi serait obéi ; ou, si le parlement l'emporterait sur lui. Si c'était un procès, le parlement n'en pouvait être juge et partie ; sinon, il avait rempli tout devoir et pouvoir par ses remontrances. Il n'avait pu décider, et sans aucuns pairs de France, d'affaires concernant l'État, telles que sont les arrêts rendus par le parlement, qu'il s'agit de casser. Il n'avait donc pas voix délibérative sur les édits qu'il s'agit d'enregistrer, encore moins sur l'édit en forme de règlement pour réprimer leurs désobéissances ; que l'éducation était encore une autre matière d'État à laquelle ils n'avaient que voir, et qui même, absolument parlant, n'avait besoin d'aucune forme ; que, pour ce qui était du droit à faire à notre requête, le roi pouvait, à meilleur titre, se passer d'eux pour, de son seul mouvement et de son autorité, remettre les choses en règle ; que le feu roi, par cette seule voie, les en avait pu tirer ; que formes, lois divines et humaines, exemples, tout y était tellement en notre faveur, qu'il n'y avait pas à craindre que le parlement y pût rien opposer ; que, par toutes ces raisons, je persistais à soutenir mon opinion ancienne et continue sur le lit de justice, et à être en même temps persuadé que, ne trouvant point de résistance dans les hauts sièges, omettant le garde des sceaux qui parlait pour le roi en sa place, il n'y avait nulle voix délibérative à reconnaître dans les bas sièges, et toute vérité de droit à passer outre, quoi que les bas sièges pussent dire et faire. M. le duc d'Orléans n'eut rien à répliquer, et convint de la force de ces raisons, que j'eusse infiniment fortifiées s'il en eût été besoin et loisir, et se résolut aussi à suivre cet avis².

Je lui demandai si les mesures étaient bien réglées à prendre dans la nuit avec les gens du roi. Il me dit qu'ils seraient avertis d'être sages en même temps que le parlement le serait du lit de justice, et en particulier Blancmesnil, premier avocat général, frère de Lamoignon, président à mortier, et que toute sa fortune répondrait à l'instant de la moindre ambiguïté de ses conclusions sur tout ce qui serait proposé, sans lui rien

²Voyez la note II en fin du volume.

expliquer davantage.

De là M. le duc d'Orléans nous expliqua en gros l'horloge de sa nuit jusqu'à huit heures du matin, qu'il se rendrait chez le roi en manteau. Je l'exhortai à se reposer cependant le plus qu'il pourrait, et à constituer le salut de sa régence dans les exécutions du lendemain, et celui de ces exécutions dans sa résolution, sa fermeté, sa présence d'esprit, son attention aux plus petites choses, surtout à se posséder entièrement. Avec cela je lui souhaitai bonne nuit, et, me retirant vers le pied du lit, je remerciai M. le Duc des visites qu'il avait faites, avec des protestations qui partirent du coeur, qui furent suivies des siennes et de deux embrassades les plus étroites. Millain avait assisté debout, et très judicieusement parlé pendant une partie de cette conférence. Avant de sortir je me rapprochai du lit et je demandai à M. le duc d'Orléans permission de confier tout le mystère au duc de Chaulnes, puisque aussi bien [il] le devait apprendre pour l'écorce de Son Altesse Royale dans la nuit pour l'ordre aux cheval-légers dont il était le capitaine, et il y consentit. Je lui pris le pouls, non sans inquiétude. Je l'assurai toujours que ce ne serait rien, sans en être trop sûr moi-même. Je pris congé enfin et me retirai à dix heures précises, avec Millain, par où nous étions entrés, et M. le Duc par la porte ordinaire. Quand je me vis seul avec Millain dans le cabinet par où nous passions, je l'embrassai avec un plaisir extrême. Ces effusions de coeur avec M. le Duc et lui furent suffoquées pour n'être pas entendues, les unes du régent, au pied du lit duquel nous étions, les autres par d'Ëbagnet, qui nous attendait dans les cabinets voisins pour nous éclairer et ouvrir sur le degré que nous descendîmes à tâtons, comme nous l'avions monté ; et après une embrassade en bas, dont je ne pus me refuser le plaisir, nous nous séparâmes pour nous en revenir chacun chez nous.

J'arrêtai tout près de chez moi devant l'hôtel de Luynes, où j'envoyai prier le duc de Chaulnes de me venir parler à mon carrosse. Il y vint sans chapeau, y monta, et aussitôt le cocher, qui avait l'ordre, marcha et nous mena chez moi, sans que jusque dans mon cabinet je dise un mot au duc de Chaulnes, fort surpris de se voir enlevé de la sorte. Il le fut bien davantage lorsque, après avoir fermé mes portes, je lui appris le grand spectacle préparé pour le lendemain matin. Nous nous livrâmes, lui et moi, au ravissement d'un rétablissement si imprévu, si subit, si prochain, si secret, dont la seule espérance, fondée comme que ce fût, nous avait uniquement soutenus sous l'horrible marteau du feu roi. La dissipation et la fonte de ces montagnes entassées l'une sur l'autre, par degrés infinis, sur notre dignité par ces géants de bâtards, ces Titans de la France ; leur état prochain, la commune surprise, mais si différente, si extrême en eux

et dans les pairs ; notre renaissance, notre réexistence des anéantissements passés, cent vues à la fois, nous dilatèrent le coeur d'une manière à ne le pouvoir rendre, la juste rétribution des profondes noirceurs si pourpensées du duc du Maine sur le bonnet et l'accomplissement d'une partie de la menace que je lui avais faite chez lui à l'avortement de cette affaire, qu'on a vue ici en son lieu. M. le Duc ne fut pas oublié, ni Millain même, dans ce tête-à-tête. Nous nous séparâmes enfin dans cette grande attente.

J'avais retenu quelques jours auparavant Contade, major des gardes, homme sûr et fort intelligent, que le hasard m'avait appris devoir aller passer quelque temps chez lui en Anjou. Je le rencontrai au Palais-Royal, comme je descendais de carrosse. Il me donna la main, je lui dis à l'oreille que je lui conseillais et le priais de différer son départ sans faire semblant de rien. Il me le promit, et le tint sans que je lui en disse davantage, et me dit qu'il n'en parlerait point. Bien nous prit de cette prévoyance. Depuis une heure après minuit, M. le duc d'Orléans manda successivement les ducs de Guiche, de Villeroy et de Chaulnes, colonel des gardes, capitaine des gardes du corps en quartier, capitaine des cheveu-légers de la garde ; Artagnan et Canillac, capitaines des deux compagnies des mousquetaires, et en l'absence de Dreux, qui était à Courcelles, chez Chamillart son beau-père, des Granges, maître des cérémonies, pour leur donner ses ordres, tandis que La Vrillière les donnait à tout l'intérieur de la ville et aux expéditions nécessaires.

On avait pensé à tout, excepté aux Suisses, car il échappe toujours quelque chose, et souvent d'important. Contade, averti par le duc de Guiche, s'en avisa sur ce que le duc de Guiche lui dit que le régent ne lui en avait point parlé, et alla trouver Son Altesse Royale pour en prendre ses ordres. Il lui fit entendre que, par l'affection fidèle du régiment des gardes suisses, le commandement et la supériorité en nombre du régiment des gardes françaises sur l'autre, il n'y avait rien à craindre, et qu'on l'offenserait par une marque de défiance. Il reçut donc ordre d'y pourvoir. Sur les quatre heures du matin, Contade alla aux Tuileries, éveiller le duc du Maine, colonel général des Suisses. Il n'y avait pas une heure qu'il était couché, revenant d'une fête que M^{me} du Maine s'était donnée à l'Arsenal, où elle était encore. Le duc du Maine fut sans doute étonné, mais il se contint, et dans sa frayeur cachée, il demanda d'un air assez libre si Contade était seul, qui l'entendit de la porte. Il se rassura sur ce qu'il apprit qu'il était seul, et le fit entrer. Contade lui expliqua son ordre de la part de M. le duc d'Orléans, et aussitôt le duc du Maine envoya avertir les compagnies du régiment des gardes suisses. Je pense qu'il dort mal depuis, dans l'incertitude de ce qui allait arriver, mais

je n'ai point su ce qu'il fit depuis, non plus que la duchesse du Maine.

Vers cinq heures du matin on commença d'entendre des tambours par la ville, et bientôt après d'y voir des soldats en mouvement. À six heures des Granges fut au parlement rendre sa lettre de cachet. Messieurs, pour parler leur langage, ne faisaient que de s'assembler. Ils mandèrent le premier président, qui fit assembler les chambres. Tout cela dura une demi-heure. Ils répondirent après qu'ils obéiraient : après ils débattirent en quelle forme ils iraient aux Tuileries en carrosse ou à pied. Le dernier prévalut, comme étant la forme la plus ordinaire, et dans l'espoir d'émouvoir le peuple et d'arriver aux Tuileries avec une foule hurlante. Le reste sera raconté mieux en sa place plus bas. En même temps des gens à cheval allèrent chez tous les pairs et les officiers de la couronne, et chez ceux des chevaliers de l'ordre, et des gouverneurs ou lieutenants généraux des provinces dont on voulut accompagner le roi, pour les avertir du lit de justice, des Granges, dans ce subit embarras, n'ayant pas eu le temps d'aller lui-même. Le comte de Toulouse était allé souper auprès de Saint-Denis, chez M. de Nevers, et ne revint qu'assez avant dans la nuit. Les gardes françaises et suisses furent sous les armes en divers quartiers, le guet des cheveu-légers, et les deux compagnies des mousquetaires tout prêts dans leurs hôtels ; rien des gens d'armes qui n'ont point de guet, et la seule garde ordinaire des régiments des gardes françaises et suisses aux Tuileries.

Si j'avais peu dormi depuis huit jours, je dormis encore moins cette dernière nuit, si proche d'événements si considérables. Je me levai avant six heures, et peu après je reçus mon billet d'avertissement pour le lit de justice, au dos duquel il y avait de ne me point éveiller, politesse de des Granges, à ce qu'il me dit depuis ; dans la persuasion que ce billet ne pouvait me rien apprendre. On avait marqué d'éveiller tous les autres, dont la surprise fut telle qu'il se peut penser. Vers sept heures, un huissier de M. le duc d'Orléans vint m'avertir du conseil de régence pour huit heures, et d'y venir en manteau. Je m'habillai de noir, parce que je n'avais que cette sorte d'habit en manteau, et un autre d'étoffe d'or magnifique, que je ne voulus pas prendre, pour ne pas donner lieu à dire, quoique fort mal à propos, que j'insultais au parlement et au duc du Maine. Je pris avec moi deux gentilshommes dans mon carrosse, et j'allai être témoin de tout ce qui allait s'exécuter. J'étais en même temps plein de crainte, d'espérance, de joie, de réflexions, de défiance de la faiblesse de M. le duc d'Orléans, et de tout ce qui en pourrait résulter. J'étais aussi dans une ferme résolution de servir de mon mieux sur tout ce qui pourrait se présenter, mais sans paraître instruit de rien, et sans empressement,

et je me fondai en présence d'esprit, en attention, en circonspection, en modestie et en grand air de modération.

Sortant de chez moi j'allai à la porte de Valincourt, qui logeait vis-à-vis la porte de derrière de l'hôtel de Toulouse. C'était un homme fort d'honneur, de beaucoup d'esprit, mêlé avec la meilleure compagnie, secrétaire général de la marine, qui était au comte de Toulouse depuis sa première jeunesse, et toujours depuis dans sa plus grande confiance. Je ne voulus laisser aucune peur personnelle au comte de Toulouse ni l'exposer à se laisser entraîner par son frère. J'envoyai donc prier Valincourt, que je connaissais fort, de me venir parler. Il vint effrayé, demi-habillé, de la rumeur des rues, et d'abordée me demanda ce que c'était que tout cela. Je le pris par la tête, et je lui dis : « Écoutez-moi bien, et ne perdez pas un mot. Allez de ce pas dire de ma part à M. le comte de Toulouse qu'il se fie en ma parole, qu'il soit sage, qu'il va arriver des choses qui pourront lui déplaire par rapport à autrui ; mais qu'il compte avec assurance qu'il n'y perdra pas un cheveu ; je ne veux pas qu'il puisse en avoir un instant d'inquiétude, allez, et ne perdez pas un instant. » Valincourt me serra tant qu'il put. « Ah ! monsieur, me dit-il, nous avons bien prévu qu'à la fin il y aurait un orage. On le mérite bien, mais non pas M. le comte, qui vous doit être éternellement obligé. » Il l'alla avertir sur-le-champ, et le comte de Toulouse, qui sut après que je l'avais sauvé de la chute de son frère, ne l'a jamais oublié.

CHAPITRE XX.

1718

J'ARRIVE AUX TUILERIES. - LE LIT DE JUSTICE POSÉ PROMPTEMENT ET TRÈS SÈCRÈTEMENT. - J'ENTRE, SANS LE SAVOIR, DANS LA CHAMBRE OÙ SE TENAIENT, SEULS, LE GARDE DES SCEAUX ET LA VRILLIÈRE. - TRANQUILLITÉ DU GARDE DES SCEAUX. - LE RÉGENT ARRIVE AUX TUILERIES. - DUC DU MAINE EN MANTEAU. - J'ENTRE DANS LE CABINET DU CONSEIL. - BON MAINTIEN ET BONNE RÉOLUTION DU RÉGENT. - MAINTIEN DE CEUX DU CONSEIL. - DIVERS MOUVEMENTS EN ATTENDANT QU'IL COMMENCE. - LE COMTE DE TOULOUSE ARRIVE EN MANTEAU. - LE RÉGENT A ENVIE DE LUI PARLER. - JE TÂCHE DE L'EN DÉTOURNER. - COLLOQUE ENTRE LE DUC DU MAINE ET LE COMTE DE TOULOUSE, PUIS DU COMTE DE TOULOUSE AVEC LE RÉGENT, APRÈS DU COMTE DE TOULOUSE AVEC LE DUC DU MAINE. - LE RÉGENT ME REND SON COLLOQUE AVEC LE COMTE DE TOULOUSE ; ME DÉCLARE QU'IL LUI A COMME TOUT DIT. - LES BÂTARDS SORTENT ET SE RETIRENT. - LE CONSEIL SE MET EN PLACE. - SÉANCE ET PIÈCE DU CONSEIL DESSINÉE POUR MIEUX ÉCLAIRCIR CE QUI S'Y PASSA LE VENDREDI MATIN 26 AOÛT 1718. - REMARQUES SUR LA SÉANCE. - DISCOURS DU RÉGENT. - LECTURE DES LETTRES DU GARDE DES SCEAUX. - TABLEAU DU CONSEIL. - DISCOURS DU RÉGENT ET DU GARDE DES SCEAUX. - LECTURE DE L'ARRÊT DU CONSEIL DE RÉGENCE EN CASSATION DE CEUX DU PARLEMENT. - OPINIONS MARQUÉES. - LÉGERS MOUVEMENTS AU CONSEIL SUR L'OBÉISSANCE

DU PARLEMENT. - DISCOURS DU RÉGENT SUR LA RÉDUCTION DES BÂTARDS AU RANG DE LEURS PAIRIES. - EFFET DU DISCOURS DU RÉGENT. - LECTURE DE LA DÉCLARATION QUI RÉDUIT LES BÂTARDS AU RANG DE LEUR PAIRIE. - EFFET DE CETTE LECTURE DANS LE CONSEIL. - JE METS DEVANT MOI SUR LA TABLE LA REQUÊTE DES PAIRS CONTRE LES BÂTARDS OUVERTE À L'ENDROIT DES SIGNATURES. - OPINIONS. - JE FAIS AU RÉGENT LE REMERCIEMENT DES PAIRS DE SA JUSTICE, ET JE M'ABSTIENS D'OPINER. - LE RÉGENT SAUTE DE MOI AU MARÉCHAL D'ESTRÉES. - DISCOURS DE M. LE DUC D'ORLÉANS SUR LE RÉTABLISSEMENT DU COMTE DE TOULOUSE, PUREMENT PERSONNEL. - IMPRESSION DE CE DISCOURS SUR CEUX DU CONSEIL. - LECTURE DE LA DÉCLARATION EN FAVEUR DU COMTE DE TOULOUSE. - OPINIONS. - M. LE DUC D'ORLÉANS DIT DEUX MOTS SUR M. LE DUC, QUI DEMANDE AUSSITÔT APRÈS L'ÉDUCATION DU ROI. - MOUVEMENTS DANS LE CONSEIL. - OPINIONS. - LE MARÉCHAL DE VILLEROY SE PLAINT EN DEUX MOTS DU RENVERSEMENT DES DISPOSITIONS DU FEU ROI ET DU MALHEUR DU DUC DU MAINE, SUR LEQUEL LE RÉGENT LANCE UN COUP DE TONNERRE QUI ÉPOUVANTE LA COMPAGNIE. - LE GARDE DES SCEAUX, ET PAR LUI LE RÉGENT, EST AVERTI QUE LE PREMIER PRÉSIDENT TÂCHE D'EMPÊCHER LE PARLEMENT D'OBEÏR. - LE RÉGENT LE DIT AU CONSEIL ; MONTRE QU'IL NE S'EN EMBARRASSE PAS. - MOUVEMENTS ET OPINIONS LÀ-DESSUS. - LE PARLEMENT, EN MARCHÉ À PIED, POUR VENIR AUX TUILERIES. - ATTENTION DU RÉGENT POUR LE COMTE DE TOULOUSE ET POUR LES ENREGISTREMENTS. - LE MARÉCHAL DE VILLARS, CONTRE SON ORDINAIRE, RAPPORTE TRÈS BIEN UNE AFFAIRE DU CONSEIL DE GUERRE. - LE CONSEIL FINIT. - MOUVEMENTS. - DIVERS COLLOQUES. - D'ANTIN OBTIENT DU RÉGENT DE N'ASSISTER POINT AU LIT DE JUSTICE. - JE PARLE À TALLARD SUR LE MARÉCHAL DE VILLEROY. - LA VRILLIÈRE BIEN COURTISAN. - LA MAINTENON DÉSOULÉE. - MOUVEMENTS DANS LA PIÈCE DU CONSEIL. - JE PROPOSE AU RÉGENT D'ÉCRIRE À M^{ME} LA DUCHESSE D'ORLÉANS, ETC.

J'arrivai sur les huit heures dans la grande cour des Tuileries, sans avoir rien remarqué d'extraordinaire en chemin. Les carrosses du duc de Noailles et des maréchaux de Villars et d'Huxelles et de quelques autres, y étaient déjà. Je montai sans trouver beaucoup de monde, et je me fis ouvrir les deux portes d'entrée et de sortie de la salle des gardes, qui étaient fermées. Le lit de justice était préparé dans la grande antichambre où le roi avait accoutumé de manger. Je m'y arrêtai un peu, à bien considérer si tout

y était dans l'ordre, et j'en félicitai Fontanieu à l'oreille. Il me dit de même qu'il n'était arrivé qu'à six heures du matin aux Tuileries, avec ses ouvriers et ses matériaux ; que tout s'était si heureusement construit et passé que le roi n'en avait rien entendu du tout ; que le premier valet de chambre étant sorti pour quelque besoin de la chambre du roi, sur les sept heures du matin, avait été bien étonné de voir cet appareil ; que le maréchal de Villeroy ne l'avait appris que par lui, et qu'il y avait eu si peu de bruit à le dresser, que personne ne s'en était aperçu. Après avoir bien tout examiné de l'oeil, j'avançai jusqu'au trône qu'on achevait de préparer ; voulant entrer dans la seconde antichambre, des garçons bleus vinrent après me dire qu'on n'y passait point, et qu'elle était fermée. Je demandai où on se tenait en attendant le conseil, et où étaient ceux dont j'avais vu les carrosses dans la cour. Plusieurs s'offrirent de me mener en haut où ils étaient. Le fils de Coste me mena par un petit degré, au haut duquel il y avait beaucoup de gens de toutes sortes et d'officiers de chancellerie. Il me fit aller à une porte qu'on tenait, et qui me fut ouverte dès que je parus. J'y trouvai le garde des sceaux et La Vrillière avec toutes leurs bucoliques. Nous fûmes bien aises de nous trouver encore seuls ensemble pour nous bien recorder avant les opérations. Ce n'était pourtant pas ce que je m'étais proposé. Je n'avais remarqué dans la cour de carrosses que de gens suspects. Sous prétexte de ne les avoir point pour tels, et d'ignorer tout moi-même, sans affectation toutefois, je voulais aller où ils étaient, pour déranger leur conférence, et y apprendre par leurs mouvements tout ce qu'il se pourrait. Tombé par hasard en la chambre du garde des sceaux, je crus qu'il y aurait de l'affectation de demander d'aller ailleurs ; ainsi j'abandonnai ma première vue.

Le garde des sceaux était debout, tenant une croûte de pain, aussi à lui-même que s'il n'eût été question que d'un conseil ordinaire, sans embarras de tout ce qui allait rouler sur lui ni d'avoir à parler en public sur des matières aussi différentes, aussi importantes et aussi susceptibles d'inconvénients. Il me parut seulement en peine de la fermeté du régent et rempli avec raison de la pensée qu'il ne s'agissait plus de mollir, beaucoup moins de reculer d'une ligne. Je le rassurai là-dessus beaucoup plus que je ne l'étais moi-même. Je leur demandai si leurs mesures étaient bien prises pour être avertis à tout instant de ce qui se passerait au parlement. Ils m'en répondirent et furent en effet très bien servis. Je voulus ensuite non pas lire, car cela était inutile, mais voir tous les instruments à enregistrer ; ils me les montrèrent en leur ordre. Je voulus aussi voir de plus près que les autres celui de la réduction des bâtards au rang d'ancienneté de leurs paires. « Tenez, me dit le garde des sceaux en me le montrant, voici votre

affaire. » Je le remarque exprès, parce que cela me fut redit dans la suite comme une preuve que j'étais dû secret entendu apparemment par quelque curieux collé derrière la porte ; car nous étions tous trois seuls à porte fermée. Je voulais parcourir les endroits capitaux ; ils m'assurèrent qu'il n'y avait été changé aucune chose, et je le reconnus parfaitement lorsque j'en entendis après la lecture. J'eus la même curiosité sur la déclaration en faveur de M. le comte de Toulouse, avec même réponse et même succès. Puis je me fis montrer les sceaux à nu dans le sac de velours et les instruments de précaution signés et scellés, tout prêts en cas de besoin. Il y avait deux gros sacs de velours, tout remplis, qu'il ne quitta point de vue et qui furent toujours portés sous ses yeux et mis à ses pieds, tant au conseil qu'au lit de justice, parce que les sceaux y étaient. Qui que ce soit ne le sut que le régent, M. le Duc, le garde des sceaux La Vrillière et moi. Son chauffe-cire et sa boutique étaient dans une chambre à part, et tout proche, avec de l'eau et du feu tout allumé, tout prêt sans que personne s'en fût aperçu. Comme nous achevions ainsi notre inventaire, toujours raisonnant sur ce qui pouvait arriver, on le vint avertir de la venue de M. le duc d'Orléans. Nous achevâmes en un moment ce que nous avions encore à voir et à nous dire, et, tandis qu'il prit sa robe du lit de justice pour n'avoir pas à en changer après le conseil, je descendis pour ne paraître pas venir d'avec lui. Je voulus même que La Vrillière demeurât, pour ne pas entrer ensemble dans le lieu du conseil.

Depuis les grandes chaleurs on l'avait tenu dans cette pièce, qui est la dernière du reste de l'enfilade, parce que le roi, incommodé dans sa très petite chambre, était venu coucher dans le cabinet du conseil ; mais, ce grand jour-ci, dès que le roi fut hors de son lit, on le mena s'habiller dans sa petite chambre et de là dans ses cabinets. On tira les housses de son lit et celui du maréchal de Villeroy, au pied desquels on mit la table du conseil, et il y fut tenu. En entrant dans la pièce de devant, j'y trouvai beaucoup de monde que le premier bruit d'une chose si peu attendue avait sans doute amené, et parmi ce monde quelques-uns du conseil. M. le duc d'Orléans était dans un gros de gens au bas bout de cette pièce et, ce que je sus depuis, sortait de chez le roi, où il avait vu le duc du Maine en manteau, qui l'avait suivi jusqu'à la porte, comme il sortait, sans s'être dit un mot l'un à l'autre.

Après un assez léger coup d'oeil sur cette demi-foule, j'entraï dans le cabinet du conseil. J'y trouvai épars la plupart de ceux qui le composaient avec un sérieux et un air de contention d'esprit qui augmenta la mienne. Personne presque ne se parlait, et chacun, debout ou assis, çà et là, se tenait assez en sa place. Je ne joignis personne pour

mieux examiner. Un moment après M. le duc d'Orléans entra d'un air gai, libre, sans aucune émotion, qui regarda la compagnie d'un air souriant : cela me fut d'un bon augure. Un moment après je lui demandai de ses nouvelles. Il me répondit tout haut qu'il était assez bien ; puis, s'approchant de mon oreille, il ajouta que, hors les réveils qui avaient été fréquents pour les ordres, il avait très bien dormi et qu'il venait délibéré de ne point mollir. Cela me plut infiniment, car il me sembla, à son maintien, qu'il me disait vrai et je l'y exhortai en deux paroles.

Vint après M. le Duc, qui ne tarda pas à s'approcher de moi et à me demander si j'aurais bien du régent et qu'il fût ferme. Celui-ci avait un air de gaieté haute qui se faisait un peu sentir à qui était au fait. Le prince de Conti, morosif, distrait, envieux de son beau-frère, ne paraissait qu'occupé, mais de rien. Le duc de Noailles dévorait tout des yeux et les avait étincelants de colère de se voir au parterre dans un si grand jour, car il ne savait chose quelconque. Je l'avais ainsi demandé à M. le Duc expressément, croyant leur liaison plus grande que je ne la trouvai. Il en pensait avec défiance, sans estime, encore moins d'amitié, indépendamment de ce qu'il y avait nouvellement à craindre de lui avec M. du Maine.

Celui-ci parut à son tour en manteau, et entra par la petite porte du roi. Jamais il ne fit tant et de si profondes révérences, quoiqu'il n'en fût pas avare, et se tint seul perché sur son bâton, près de la table du conseil, du côté des lits, considérant tout le monde. Ce fut là, où, de vis-à-vis de lui, la table entre deux, je lui tirai la plus riante révérence que je lui eusse faite de ma vie, avec la plus sensible volupté. Il me la rendit pareille et continua d'observer chacun avec des yeux tirant au fixe, un visage agité, partant tout seul presque toujours.

Presque personne ne se demandait qu'est-ce que c'était que tout cela ; tous savaient la résolution prise de casser les arrêts du parlement pour avoir assisté à cette délibération. Ce conseil était l'extraordinaire, indiqué puis remis, pour y voir l'arrêt du enregistrement en cassation. Il fut donc clair à tous que c'était ce qu'on allait voir pour le faire enregistrer tout de suite, non peut-être sans peine d'un lit de justice de surprise, surtout pour quelques-uns qui se croient privilégiés auprès du régent. M. le Duc revint encore à moi assez de suite me témoigner sa peine de voir là le duc du Maine en manteau et pour m'exhorter à fortifier M. le duc d'Orléans, puis le garde des sceaux vint à moi pour la même chose. Un moment après M. le duc d'Orléans m'en vint parler, assez empêché de ce manteau, mais sans témoigner de faiblesse. Je lui représentai que je lui avais toujours dit qu'il devait s'y attendre ; que mollir serait sa perte ; que le Rubicon

était passé. J'ajoutai ce que je pus de plus fort et de plus concis pour le soutenir et pour ne paraître pas aussi trop longtemps en conférence avec lui. Aussitôt que je me fus séparé de lui, M. le Duc impatient et inquiet me vint demander en quelle disposition d'esprit était le régent. Je lui dis bonne, en monosyllabe, et l'envoyai l'y entretenir.

Je ne sais si ces mouvements, sur lesquels chacun commençait d'avoir les yeux, effarouchèrent le duc du Maine ; mais à peine M. le Duc eut-il, en me quittant, joint le régent, que le duc du Maine alla parler au maréchal de Villeroy et à d'Effiat, assis l'un près de l'autre au bas bout vers la petite porte du roi, le dos à la muraille. Ils ne se levèrent point pour le duc du Maine, qui demeura debout vis-à-vis et tout près d'eux, où ils tinrent tous trois des propos bas assez longs, comme gens qui délibèrent avec embarras et surprise, à ce qu'il me paraissait au visage des deux assis que je voyais assez bien, et que je tâchais à ne pas perdre de vue. Pendant ce temps-là M. le Duc d'Orléans et M. le Duc se parlaient vers la fenêtre, près de la porte ordinaire d'entrée, ayant le barde des sceaux assez près d'eux, qui les joignit. M. le Duc, en ce moment, se tourna un peu, ce qui me donna moyen de lui faire signe de l'autre conférence, qu'il avisa aussitôt. J'étais seul vers la table du conseil, très attentif à tout, et les autres, épars, commencèrent à le devenir davantage. Un peu après le duc du Maine vint se remettre d'où il était parti, les deux étant restés assis où ils étaient. M. du Maine alors se retrouva vis-à-vis de moi, la table entre deux. J'observai qu'il avait l'air égaré, et qu'il parlait tout seul plus que devant.

Le comte de Toulouse arriva en manteau, comme le régent venait de quitter les deux avec qui il était. Le comte de Toulouse était en manteau, et salua la compagnie d'un air grave et concentré, n'abordant ni abordé de personne. M. le duc d'Orléans se trouva vis-à-vis de lui et se tourna vers moi, quoiqu'à quelque distance, comme me le montrant et m'en témoignant sa peine. Je baissai un peu la tête en le regardant fixement, comme pour lui dire : « Eh bien, quoi ? » M. le duc d'Orléans s'avança au comte de Toulouse, et lui dit tout haut, devant tout ce qui était là proche, qu'il était surpris de le voir en manteau ; qu'il n'avait pas voulu le faire avertir du lit de justice, parce qu'il savait que, depuis leur dernier arrêt, il n'aimait pas aller au parlement. Le comte de Toulouse répondit qu'il était vrai ; mais que, quand il s'agissait du bien de l'État, il mettait toute autre considération à part. M. le duc d'Orléans se tourna sur-le-champ sans rien répliquer, vint à moi, et me dit tout bas en me poussant plus loin : « Voilà un homme qui me perce le coeur. Savez-vous bien ce qu'il vient de me dire ? » et me le répéta. Je louai le procédé de l'un, le sentiment de l'autre ; lui remontrai que le

rétablissement du comte de Toulouse étant résolu, et pour la même séance, son état ne devait pas lui faire de peine, et je me mis doucement à le reconforter. Il m'interrompit pour me dire l'envie qu'il avait de lui parler. Je lui représentai que cela était bien délicat, et qu'au moins avant de s'y résoudre, fallait-il attendre à toute extrémité. Je me tournai aussitôt pour le ramener vers le gros du monde, pour abrégier ce particulier que je craignis qui ne fût trop remarqué. Le comte de Toulouse nous voyait et était resté à la même place, et chacun nous voyait aussi, cantonné à part soi.

Le duc du Maine était retourné au maréchal de Villeroy et à d'Effiat, eux assis sans branler en la même place, et lui debout devant eux, comme l'autre fois. Je vis ce petit conciliabule très ému. Il dura quelque espace, pendant lequel M. le Duc me vint parler, puis le garde des sceaux nous joignit, inquiets tous deux de ce qu'avait produit l'arrivée du comte de Toulouse, sur laquelle M. le duc d'Orléans m'avait pris en particulier. Je le leur dis, et me séparai d'eux le plus tôt que je pus. Ce qui m'en hâta encore, fut que je venais de m'apercevoir que le duc de Noailles n'ôtait pas les yeux de dessus moi, et me suivait de la vue, quelque mouvement que je fisse, changeant même de place ou de posture pour se trouver toujours en situation de me voir. Le duc de La Force me voulut joindre alors ; cela fut cause que je l'éconduisis promptement ; La Vrillière ensuite, à qui je dis quelque chose, et l'envoyai au garde des sceaux pour qu'il fortifiât le régent. Cependant M. du Maine quitta ses deux hommes et fit signe à son frère de le venir trouver au pied du lit du maréchal de Villeroy où il venait de se poster. Il lui parla avec agitation assez peu, l'autre répliqua de même, comme n'étant pas trop d'accord. Le duc du Maine redoubla ; puis le comte de Toulouse alla entre les pieds des deux lits et la table gagner la cheminée, où M. le duc d'Orléans était avec M. le Duc, et s'arrêta à distance, en homme qui attend pour parler. M. le duc d'Orléans, qui s'en aperçut, quitta M. le Duc quelques moments après, et alla au comte de Toulouse. Ils se tournèrent le nez tout à fait à la muraille, et cela dura assez longtemps sans qu'on en pût rien juger, parce qu'on ne voyait que leur dos, et qu'il n'y parut ni émotion ni presque aucun geste.

Le duc du Maine était demeuré seul où il avait parlé à son frère. Il présentait un visage demi-mort, regardait comme à la dérobée le colloque qu'il avait envoyé faire, puis passait des yeux égarés sur la compagnie avec un trouble de coupable et une agitation de condamné. Alors le maréchal d'Huxelles m'appela. Il était vis-à-vis du duc du Maine, la table entre deux, y avait le dos tourné, par conséquent au duc du Maine. Le maréchal était là en groupe avec les maréchaux de Tallard et d'Estrées et l'ancien

évêque de Troyes, desquels le duc de Noailles s'approcha en même temps que moi.

Huxelles me demanda ce que c'était donc que toutes ces allées et venues, et sur ce que je lui en fis pour réponse la même question à lui-même, il me demanda s'il y avait quelque difficulté au lit de justice pour ces princes ou peut-être pour les enfants de M. du Maine. Je lui répondis que, pour MM. du Maine et de Toulouse, il n'y en pouvait avoir, parce que l'arrêt intervenu entre les princes du sang et eux les laissait dans la jouissance de tous les honneurs qu'ils avaient ; mais que, pour les enfants du duc du Maine, nous ne les y souffririons pas.

Nous restâmes quelque peu ainsi en groupe, moi occupé à regarder M. du Maine, et de me tourner quelquefois à regarder le colloque du régent et du comte de Toulouse, qui persévérerait. Il se sépara enfin, et j'eus le temps de bien remarquer les deux frères, parce que le comte de Toulouse revint vers nous, la table entre-deux, le long des pieds des lits, trouver son frère, toujours resté seul debout sur son bâton, au pied du lit du maréchal de Villeroy, à la même place d'où il n'avait bougé. Le comte de Toulouse avait l'air fort peiné, même colère. Le duc du Maine, le voyant venir à lui de la sorte, changea tout à fait de couleur.

Je demeurais là bien attentif, les considérant se joindre, sans que le duc du Maine eût branlé de sa place, pour pénétrer leur conversation de mes yeux, lorsque je m'entendis appeler. C'était M. le duc d'Orléans qui, après avoir fait quelques pas seul le long de la cheminée, me voulait parler. Je le joignis et le trouvai en trouble de coeur. « Je lui viens de tout dire, me déclara-t-il à l'instant, je n'ai pu y tenir ; c'est le plus honnête homme du monde et qui me perce le plus le coeur. — Comment, monsieur, repris-je, et que lui avez-vous dit ? — Il m'est venu trouver, me répondit-il, de la part de son frère, qui venait de lui parler, pour me dire l'embarras où il se trouvait ; qu'il voyait bien qu'il y avait quelque chose de préparé ; qu'il voyait bien aussi qu'il n'était pas bien avec moi ; qu'il l'avait prié de me venir demander franchement si je voulais qu'il demeurât, ou s'il ne ferait pas aussi bien de ne pas rester. Je vous avoue que j'ai cru bien faire de lui dire qu'il ferait aussi bien de s'en aller, puisqu'il me le demandait. Là-dessus, le comte de Toulouse a voulu entrer en explication ; j'ai coupé court, et lui ai dit que, pour lui, il pouvait rester en sûreté, parce qu'il demeurerait tel qu'il est sans nulle altération ; mais qu'il pourrait se passer des choses désagréables à M. du Maine, dont il ferait aussi bien de n'être pas témoin. Le comte de Toulouse a insisté comment il pouvait rester comme il est dès qu'on attaquait son frère, et qu'ils n'étaient qu'un parce qu'ils étaient frères, et par honneur. J'ai répondu que j'en étais

bien fâché ; que tout ce que je pouvais était de distinguer le mérite et la vertu, et de la séparer, et puis quelques propos et des amitiés qu'il a reçues assez froidement, et de là l'est allé dire à son frère. Trouvez-vous que j'aie mal fait ? — Non, lui dis-je, car il n'était plus question d'en délibérer, ni moins encore d'embarrasser un homme qu'il ne s'agissait que de fortifier ; j'en suis bien aise, ajoutai-je, c'est parler net en homme qui a ses mesures bien prises et qui ne craint rien. Aussi faut-il montrer toute fermeté encore plus avec cet engagement pris. » Il m'y parut très résolu ; mais en même temps très désireux que les bâtarde s'en allassent, qui fut, à ce que je crus voir, le vrai motif de ce qu'il venait de faire.

M. le Duc vint à nous, je demeurai avec eux le moins que je pus, et je leur conseillai de se séparer aussi, d'autant que toute la compagnie partageait ses regards entre nous et les deux frères.

Le duc du Maine, pâle et comme mort, me parut près de se trouver mal ; il s'ébranla à peine pour gagner le bas bout de la table, dont il était assez près, pendant quoi le comte de Toulouse vint dire un mot très court au régent, et se mit en marche le long du cabinet. Tous ces mouvements se firent en un clin d'oeil. Le régent, qui était auprès du fauteuil du roi, dit haut : « Allons messieurs, prenons nos places. » Chacun s'approcha de la sienne, et comme je regardais de derrière la miennne, je vis les deux frères auprès de la porte ordinaire d'entrée comme des gens qui allaient sortir. Je sautai, pour ainsi dire, entre le fauteuil du roi et M. le duc d'Orléans pour n'être pas entendu du prince de Conti, et je dis à l'oreille avec émotion au régent, qui était déjà en place : « Monsieur, les voilà qui sortent. — Je le sais bien, me répondit-il tranquillement. — Oui, répliquai-je avec vivacité, mais savez-vous ce qu'ils feront quand ils seront dehors ? — Rien du tout, me dit-il ; le comte de Toulouse m'est venu demander permission de sortir avec son frère ; il m'a assuré qu'ils seront sages. — Et s'ils ne le sont pas ? répliquai-je. — Mais ils le seront, et s'ils ne le sont pas, il y a de bons ordres de les bien observer. — Mais s'ils font sottise ou qu'ils sortent de Paris. — On les arrêtera, il y a de bons ordres, je vous en réponds. » Là-dessus, plus tranquille, je me mis en place ; à peine y fus-je qu'il me rappela, et me dit que, puisqu'ils sortaient, il changeait d'avis, et avait envie de dire ce qui les regardait au conseil. Je lui répondis que le seul inconvénient qui l'en empêchait étant levé par cette sortie, je croirais que ce serait très mal fait de ne le pas dire à la régence. Il le communiqua à M. le Duc, tout bas à travers la table et le fauteuil du roi, puis appela le garde des sceaux, qui tous deux l'approuvèrent, et alors nous nous mimés tout à fait en place.

Tous ces mouvements avaient augmenté le trouble et la curiosité de chacun. Les yeux de tous occupés sur le régent, avaient fait tourner le dos à la porte ordinaire d'entrée, et on ne s'aperçut point pour la plupart que les bâtards n'y étaient plus. À mesure que chacun ne les vit point en se plaçant, il les cherchait des yeux, et restait debout en attendant. Je me mis au siège du comte de Toulouse. Le duc de Guiche, qui était à mon autre côté, laissa un siège entre nous deux, le nez haut, attendant toujours les bâtards. Il me dit de m'approcher de lui, et que je me méprenais de siège. Je ne répondais mot, en considérant la compagnie qui était un vrai spectacle. À la seconde ou troisième semonce, je lui répondis qu'au contraire il s'approchât de moi. « Et M. le comte de Toulouse, répliqua-t-il. — Approchez-vous, » repris-je, et le voyant immobile d'étonnement, regardant vis-à-vis où était le duc du Maine, dont le garde des sceaux avait pris la place, je le tirai par son habit, moi tout assis, en lui disant : « Venez çà et asseyez-vous. » Je le tirai si fort qu'il s'assit près de moi sans comprendre. « Mais qu'est-ce que ceci, me dit-il dès qu'il fut assis, où sont donc ces messieurs ? — Je n'en sais rien, repris-je d'impatience, mais ils n'y sont pas. » En même temps le duc de Noailles, qui joignait le duc de Guiche, et qui, enragé de n'être de rien dans une aussi grande préparation de journée, avait apparemment compris à force de regarder et d'examiner que j'étais dans la bouteille, et vaincu par sa curiosité, s'allongea sur la table par-devant le duc de Guiche, et me dit : « Au nom de Dieu, monsieur le duc, faites-moi la grâce de me dire ce que c'est donc que tout ceci. » Je n'étais en nulle mesure avec lui, comme on l'a vu souvent, mais bien en usage de le traiter très mal. Je me tournai à lui d'un air froid et dédaigneux, et, après l'avoir ouï et regardé, je retournai la tête. Ce fut là toute ma réponse. Le duc de Guiche me pressa de lui dire quelque chose, jusqu'à me dire que je savais tout. Je le niai toujours, et cependant chacun se plaçait lentement, parce qu'on ne songeait qu'à regarder et à deviner ce que tout cela pouvait être, et qu'on fut longtemps à comprendre qu'il fallait se placer sans les bâtards, bien qu'aucun n'en ouvrit la bouche.

Avant d'entrer dans ce qui se passa au conseil, il en faut donner la séance de ce jour-là, et la disposition de la pièce¹ où il se tint, pour mieux faire entendre ce qui vient d'être raconté, et donner plus de jour à ce qui va l'être.

¹Sur l'exemplaire des Mémoires de Saint-Simon (édit Sautet, t. XVII, p. 103) conservé à la Bibl. imp. de Louvre, le roi Louis-Philippe a écrit de sa main une note marginale conçue en ces termes : « C'est aux Tuileries la même salle qui a été celle des conseils sous Louis XVI, Napoléon, Louis XVIII et Charles X. J'y ai vu trois de ces souverains en conseil. »

Il faut remarquer, sur la séance, que le maréchal d'Huxelles se mettait toujours à droite, pour mieux lire les dépêches à contre-jour, et M. de Troyes toujours auprès de lui, pour le soulager dans cette lecture. Ils s'y mirent ce jour-là par habitude, quoiqu'ils n'eussent rien à lire, et intervertirent ainsi le bas bout de la séance, ce qui n'empêcha pas néanmoins que les avis ne fussent pris au rang où ils devaient l'être. Il faut remarquer encore que la table du conseil n'étant pas assez longue pour que chacune des deux rangées y fût commodément, d'Effiat et Torcy étaient au bout, de manière qu'Effiat était presque au milieu du bout, pour laisser plus de terrain à La Vrillière pour écrire commodément. M. le duc d'Orléans, à l'autre bout, s'y tourna aussi un peu vers le fauteuil vide du roi, pour voir mieux des deux côtés, ce qu'il ne faisait jamais. Mais, outre que ce jour-là il voulait voir son côté, il ne fut pas fâché de l'affecter, et de le laisser voir. Le garde des sceaux avait à ses pieds, à terre, le sac de velours noir où étaient les sceaux à nu, avec les instruments de précaution, signés et scellés, et l'autre sac devant lui sur la table où il avait rangé tout ce qu'il devait lire au conseil, dans l'ordre où chaque chose devait l'être, et ce qui devait [être] enregistré, toutes choses et pièces qui furent aussi lues au lit de justice. Le roi cependant était dans ses cabinets et ne parut point du tout dans le lieu où se tint ce conseil ni dans les pièces qui y tenaient.

Lorsqu'on fut tout à fait assis en place, et que M. le duc d'Orléans eut un moment considéré toute l'assistance dont tous les yeux étaient fichés sur lui, il dit qu'il avait assemblé ce conseil de régence pour y entendre la lecture de ce qui avait été résolu au dernier ; qu'il avait cru qu'il n'y avait d'expédient pour faire enregistrer l'arrêt du conseil dont on allait entendre la lecture que de tenir un lit de justice, et que les chaleurs ne permettant pas de commettre la santé du roi à la foule du palais, il avait estimé devoir suivre l'exemple du feu roi, qui avait fait quelquefois venir son parlement aux Tuileries ; que, puisqu'il fallait tenir un lit de justice, il avait jugé devoir profiter de cette occasion pour y faire enregistrer les lettres de provision de garde des sceaux, et commencer par là cette séance, et il ordonna au garde des sceaux de les lire.

Pendant cette lecture, qui n'avait d'autre importance que de saisir une occasion de forcer le parlement de reconnaître le garde des sceaux dont la compagnie haïssait la personne et la commission, je m'occupai cependant à considérer les mines. Je vis en M. le duc d'Orléans un air d'autorité et d'attention, qui me fut si nouveau, que j'en demeurai frappé. M. le Duc, gai et brillant, paraissait ne douter de rien. Le prince de Conti, étonné, distrait, concentré, ne semblait rien voir ni prendre part à rien. Le garde des sceaux, grave et pensif, paraissait avoir trop de choses, dans la tête ; aussi en

avait-il beaucoup à faire et pour un coup d'essai. Néanmoins, il se déploya avec son sac en homme bien net, bien décidé, bien ferme. Le duc de La Force, les yeux en dessous, examinait les visages. Les maréchaux de Villeroy et de Villars se parlaient des instants : ils avaient tous deux l'oeil irrité et le visage abattu. Nul ne se composa mieux que le maréchal de Tallard ; mais il ne put étouffer une agitation intérieure qui étincela souvent au dehors. Le maréchal d'Estrées avait l'air stupéfait et de ne voir qu'un étang. Le maréchal de Besons, enveloppé plus que d'ordinaire dans sa grosse perruque, paraissait tout concentré, et l'oeil bas et colère. Pelletier, très dégagé, simple, curieux, regardait tout. Torcy, plus empesé trois fois que de coutume, semblait considérer tout à la dérobée. Effiat, vif, piqué, outré, prêt à bondir, le sourcil froncé à tout le monde, l'oeil hagard, qu'il passait avec précipitation et par élans de tous côtés. Ceux de mon côté, je ne pouvais les bien examiner je ne les voyais que des moments par des changements de postures des uns et des autres, et si la curiosité me faisait m'avancer sur la table et me tourner vers eux pour en regarder l'enfilade, ce n'était que bien rarement et bien courtement. J'ai déjà parlé de l'étonnement du duc de Guiche, du dépit et de la curiosité du duc de Noailles. D'Antin, toujours si libre dans sa taille, me parut tout emprunté et tout effarouché. Le maréchal d'Huxelles cherchait à faire bonne mine, et ne pouvait couvrir le désespoir qui le perçait. Le vieux Troyes, tout ébahi, ne montrait que de la surprise, de l'embarras, et de ne savoir proprement où il en était.

Dès l'instant de cette première lecture chacun vit bien, au départ des bâtards, après tout ce qui s'était passé dans ce cabinet du conseil avant la séance, qu'il s'agirait de quelque chose contre eux. La nature et le plus ou le moins de ce quelque chose tenaient tous les esprits en suspens, et cela joint à un lit de justice aussitôt éclaté et prêt qu'annoncé, marquait une grande résolution prise contre le parlement, annonçait aussi tant de fermeté et de mesures dans un prince si reconnu pour en être entièrement incapable que tous en perdaient terre. Chacun, suivant ce qu'il était affecté de bâtardise ou de parlement, semblait attendre avec frayeur ce qui allait éclore. Beaucoup d'autres paraissaient vivement blessés de n'avoir eu part à rien, de se trouver dans la surprise commune, et que le régent leur eût échappé. Jamais visages si universellement allongés, ni d'embarras plus général ni plus marqué. Dans ce premier trouble, je crois que peu de gens prêtèrent l'oreille aux lettres dont le garde des sceaux faisait la lecture. Quand elle fut achevée, M. le duc d'Orléans dit qu'il ne croyait pas que ce fût la peine de prendre les voix un à un, ni sur leur contenu ni sur leur enregistrement, et qu'il pensait que tous seraient d'avis de commencer la séance du lit

de justice par là.

Après une petite pause, mais marquée, le régent exposa en peu de mots les raisons qui avaient fait résoudre au dernier conseil de régence de casser les arrêts du parlement qu'on y avait lus, et de le faire par un arrêt du conseil de régence. Il ajouta qu'à la conduite présente du parlement, c'eût été commettre de nouveau l'autorité du roi d'envoyer cet arrêt au parlement, qui eût donné au public une désobéissance formelle en refusant sûrement de l'enregistrer ; que n'y ayant que la voie du lit de justice pour y parvenir, il avait estimé le devoir faire tenir fort secret pour ne pas donner lieu aux cabales et aux malintentionnés d'y essayer à continuer la désobéissance, en leur donnant le temps de s'y préparer ; qu'il avait cru, avec M. le garde des sceaux, que la fréquence et la manière des remontrances du parlement méritait que cette compagnie fût remise dans les bornes du devoir, que depuis quelque temps elle avait perdu de vue ; que M. le garde des sceaux allait lire au conseil un arrêt qui contenait la cassation délibérée et les règles qu'elle devait observer à l'avenir. Puis, regardant le garde des sceaux : « Monsieur, lui dit-il, vous l'expliquerez mieux que moi à ces messieurs : prenez la peine de le faire avant que de lire l'arrêt. »

Le garde des sceaux prit la parole, et paraphrasa ce que Son Altesse Royale avait dit plus courtement ; il expliqua ce que c'était que l'usage des remontrances, d'où il venait, ses utilités, ses inconvénients, ses bornes, la grâce de les avoir rendues, l'abus qui en était fait, la distinction de la puissance royale d'avec l'autorité du parlement émanée du roi, l'incompétence des tribunaux en matière d'État et de finances, et la nécessité de la réprimer par une manière de code (ce fut le terme dont il se servit), qui fût à l'avenir la règle invariable du fond et de la forme de leurs remontrances. Cela expliqué sans longueur, avec justesse et grâce, il se mit à lire l'arrêt tel qu'il est imprimé, et entre les mains de tout le monde, à quelques bagatelles près, mais si légères, que leur ténuité me les a fait échapper.

La lecture achevée, le régent, contre sa coutume, montra son avis par les louanges qu'il donna à cette pièce ; puis, prenant un air et un ton de régent que personne ne lui avait encore vu, qui acheva d'étonner la compagnie, il ajouta : « Pour aujourd'hui, messieurs, je m'écarterai de la règle ordinaire pour prendre les voix, et je pense qu'il sera bon que j'en use ainsi pour tout ce conseil. » Puis, après un léger coup d'oeil passé sur les deux côtés de la table, pendant lequel on eût entendu un ciron marcher, il se tourna vers M. le Duc, et lui demanda son avis. M. le Duc opina pour l'arrêt, alléguant plusieurs raisons courtes, mais fortes. Le prince de Conti parla aussi en même sens.

Moi ensuite, car le garde des sceaux avait opiné tout de suite après sa lecture. Je fus du même avis, mais plus généralement, quoique aussi fortement, pour ne pas tomber inutilement sur le parlement, et pour ne m'arroger pas d'appuyer Son Altesse Royale à la manière des princes du sang. Le duc de La Force s'étendit davantage. Tous parlèrent, mais la plupart très peu ; et quelques-uns, tels que les maréchaux de Villeroy, Villars, Estrées, Besons, M. de Troyes et d'Effiat laissèrent voir leur douleur de n'oser résister au parti pris, dont il était clair qu'il n'y avait pas à espérer d'en rien rabattre. L'abattement se peignit sur leurs visages, et vit qui voulut que celui du parlement n'était ni ce qu'ils désiraient ni ce qu'ils avaient cru qui pouvait arriver. Tallard fut le seul d'eux qui en cela ne parut pas ; mais le monosyllabe suffoqué du maréchal d'Huxelles fit tomber ce qu'il lui restait de masque. Le duc de Noailles se contint avec tant de peine qu'il parla plus qu'il ne voulait, et avec une angoisse digne de Fresnes². M. le duc d'Orléans opina le dernier, mais avec une force très insolite ; puis fit encore une pause, repassant tout le conseil sous ses yeux.

En ce moment le maréchal de Villeroy, plein de sa pensée, se demanda entre ses dents : « Mais viendront-ils ? » Cela fut doucement relevé. M. le duc d'Orléans dit qu'ils en avaient assuré des Granges, et ajouta qu'il n'en doutait pas, et tout de suite qu'il faudrait faire avertir quand on les saurait en marche. Le garde des sceaux répondit qu'il le serait. M. le duc d'Orléans reprit qu'il le faudrait toujours faire dire à la porte ; et, tout aussitôt voilà M. de Troyes debout. La peur me prit si brusque qu'il n'allât jaser à la porte, que j'y courus plus tôt que lui. Comme je revenais, d'Antin, qui s'était tourné pour me guetter au passage, me pria en grâce de lui dire ce que c'était que ceci. Je coulai, disant que je n'en savais rien : « Bon, reprit-il, à d'autres ! » Remis en place, M. le duc d'Orléans dit encore je ne sais plus quoi ; et M. de Troyes encore en l'air, moi aussi comme l'autre fois. En passant je dis à La Vrillière de se saisir de toutes les commissions pour aller à la porte, de peur du babil de M. de Troyes ou de quelque autre, parce que de l'éloignement d'où j'étais assis, cela marquait trop. En effet, cela était essentiel, et La Vrillière le fit depuis. Retournant en ma place, encore d'Antin en embuscade, m'interpellant, au nom de Dieu et les mains jointes, je tins bon, et lui dis : « Vous allez voir. » Le duc de Guiche à mon retour en place me pressa aussi inutilement, jusqu'à me dire qu'on voyait bien que j'étais dans la bouteille : je demeurai sourd.

² Allusion au chancelier d'Aguesseau, alors exilé dans sa terre de Fresnes.

Ces petits mouvements passés, M. le duc d'Orléans, redressé sur son siège d'un demi-pied, dit à la compagnie, d'un ton encore plus ferme et plus de maître qu'à la première affaire, qu'il y en avait une autre à proposer bien plus importante que celle qu'on venait d'entendre. Ce prélude renouvela l'étonnement des visages, et rendit les assistants immobiles. Après un moment de silence, le régent dit qu'il avait jugé le procès qui s'était élevé entre les princes du sang et les légitimés : ce fut le terme dont il usa sans y ajouter celui de princes ; qu'il avait eu alors ses raisons pour n'en pas faire davantage ; mais qu'il n'était pas moins obligé de faire justice aux pairs de France, qui l'avaient demandée en même temps au roi par une requête en corps, que Sa Majesté avait reçue elle-même, et que lui-même régent avait communiquée aux légitimés ; que cette justice ne se pouvait plus différer à un corps aussi illustre, composé de tous les grands du royaume, des premiers seigneurs de l'État, des personnes les plus grandement revêtues, et dont la plupart s'étaient distingués par les services qu'ils avaient rendus ; que, s'il avait estimé au temps de leur requête n'y devoir pas répondre, il ne se sentait que plus pressé de ne plus différer une justice qui ne pouvait plus demeurer suspendue, et que tous les pairs désiraient de préférence à tout ; que c'était avec douleur qu'il voyait des gens (ce fut le mot dont il se servit) qui lui étaient si proches, montés à un rang dont ils étaient les premiers exemples, et qui avait continuellement augmenté contre toutes les lois ; qu'il ne pouvait se fermer les yeux à la vérité ; que la faveur de quelques princes, et encore bien nouvellement, à voit interverti le rang des pairs ; que ce préjudice fait à cette dignité n'avait duré qu'autant que l'autorité qui avait forcé les lois ; qu'ainsi les ducs de Joyeuse et d'Épernon, ainsi MM. de Vendôme avaient été remis en règle et en leur rang d'ancienneté parmi les pairs, aussitôt après la mort de Henri III et de Henri IV ; que M. de Beaufort n'avait point eu d'autre rang sous les yeux du feu roi, ni M. de Verneuil, que le roi fit duc et pair, en 1663, avec treize autres, et qui fut reçu au parlement, le roi y tenant son lit de justice, avec eux, et y prit place après tous les pairs ses anciens y séants ; et n'y en a jamais eu d'autre ; que, l'équité, le bon ordre, la cause de tant de personnes si considérables et la première dignité de l'État ne lui permettaient pas un plus long déni de justice ; que les légitimés avaient eu tout le temps de répondre, mais qu'ils ne pouvaient alléguer rien de valable contre la force des lois et des exemples ; qu'il ne s'agissait que de faire droit sur une requête pour un procès existant et pendant, qu'on ne pouvait pas dire qui ne fût pas instruit ; que, pour y prononcer, il avait fait dresser la déclaration dont M. le garde des sceaux allait

faire la lecture, pour la faire enregistrer après au lit de justice que le roi allait tenir.

Un silence profond succéda à un discours si peu attendu et qui commença à développer l'énigme de la sortie des bâtards. Il se peignit un brun sombre sur quantité de visages. La colère étincela sur celui des maréchaux de Villars et de Besons, d'Effiat, même du maréchal d'Estrées. Tallard devint stupide quelques moments, et le maréchal de Villeroy perdit toute contenance. Je ne pus voir celle du maréchal d'Huxelles, que je regrettai beaucoup, ni du duc de Noailles que de biais par-ci, par-là. J'avais la mienne à composer, sur qui tous les yeux passaient successivement. J'avais mis sur mon visage une couche de plus de gravité et de modestie. Je gouvernais mes yeux avec lenteur, et ne regardais qu'horizontalement pour le plus haut. Dès que le régent ouvrit la bouche sur cette affaire, M. le Duc m'avait jeté un regard triomphant, qui pensa démonter tout mon sérieux, qui m'avertit de le redoubler et de ne m'exposer plus à trouver ses yeux sous les miens. Contenu de la sorte, attentif à dévorer l'air de tous, présent à tout et à moi-même, immobile, collé sur mon siège, compassé de tout mon corps, pénétré de tout ce que la joie peut imprimer de plus sensible et de plus vif, du trouble le plus charmant, d'une jouissance la plus démesurément et la plus persévérément souhaitée, je suis d'angoisse de la captivité de mon transport, et cette angoisse même était d'une volupté que je n'ai jamais ressentie ni devant ni depuis ce beau jour. Que les plaisirs des sens sont inférieurs à ceux de l'esprit, et qu'il est véritable que la proportion des maux est celle-là même des biens qui les finissent.

Un moment après que le régent eut cessé de parler il dit au garde des sceaux de lire la déclaration. Il la lut tout de suite, sans discourir auparavant, comme il avait fait dans l'affaire précédente. Pendant cette lecture qu'aucune musique ne pouvait égaler à mes oreilles, mon attention fut partagée à reconnaître si elle était entièrement la même que Millain avait dressée et qu'il m'avait montrée, et j'eus la satisfaction de la trouver la même parfaitement, et à examiner l'impression qu'elle faisait sur les assistants ; peu d'instantes me découvrirent, par la nouvelle altération de leurs visages, ce qui se passait dans leur âme, et peu d'autres m'avertirent, à l'air de désespoir qui saisit le maréchal de Villeroy, et de fureur qui surprit Villars, qu'il fallait apporter un remède à ce que le désordre, dont ils ne paraissaient plus les maîtres, pouvait leur arracher. Je l'avais dans ma poche et je l'en tirai alors. C'était notre requête contre les bâtards que je mis devant moi sur la table et que j'y laissai ouverte au dernier feuillet, qui contenait toutes nos signatures imprimées en gros caractères majuscules. Elles furent incontinent regardées par ces deux maréchaux et reconnues sans doute, au farouche abattu de leurs yeux

qui succéda sur-le-champ et qui éteignit je ne sais quel air de menace, surtout dans le maréchal de Villars. Mes deux voisins me demandèrent ce que c'était que ce papier, je le leur dis en leur montrant les signatures. Chacun regarda ce bizarre papier sans que personne s'informât d'une chose si reconnaissable, et que la seule facilité du voisinage me l'avait fait demander par le prince de Conti et le duc de Guiche, deux hommes qui, chacun fort différemment l'un de l'autre, ne voyaient guère ce qu'ils voyaient. J'avais balancé cette démonstration entre la crainte de trop montrer par là que j'étais du secret et le hasard du bruit que je voyais ces maréchaux si près de faire et du succès que ce bruit pouvait avoir. Rien n'était plus propre à les contenir que l'exhibition de leur propre signature. Mais [ne] la faire qu'après qu'ils auraient eu parlé, cela n'eût servi qu'à leur faire honte et point à arrêter ce qu'ils auraient excité. J'allai donc au plus sûr, et j'eus lieu de juger que j'avais fait utilement. Toute cette lecture fut écoutée avec la dernière attention jointe à la dernière émotion. Quand elle fut achevée, M. le duc d'Orléans dit qu'il était bien fâché de cette nécessité, qu'il s'agissait de ses beaux-frères, mais qu'il ne devait pas moins justice aux pairs qu'aux princes du sang ; puis, se tournant au garde des sceaux, lui ordonna d'opiner. Celui ci parla peu, dignement, en bons termes, mais comme un chien qui court sur de la braise, et conclut à l'enregistrement. Après, Son Altesse Royale, regardant tout le monde, dit qu'il continuerait de prendre les avis par la tête, et fit opiner M. le Duc. Il fut court, mais nerveux et poli pour les pairs ; M. le prince de Conti de même avis, mais plus brièvement ; puis M. le duc d'Orléans me demanda mon avis. Je fis, contre ma coutume, une inclination profonde, mais sans me lever, et dis qu'ayant l'honneur de me trouver l'ancien des pairs du conseil, je faisais à Son Altesse Royale mes très humbles remerciements, les leurs et ceux de tous les pairs de France, de la justice si ardemment désirée qu'elle prenait la résolution de nous rendre sur ce qui importait le plus essentiellement à notre dignité et qui touchait le plus sensiblement nos personnes ; que je la suppliais de vouloir bien être persuadée de toute notre reconnaissance et de compter sur tout l'attachement possible à sa personne pour un acte d'équité si souhaité et si complet ; qu'en cette expression sincère de nos sentiments consisterait toute une opinion, parce qu'étant parties il ne nous était pas permis d'être juges ; je terminai ce peu de mots par une inclination profonde, sans me lever, que le duc de La Force imita seul en même temps. Je portai aussitôt mon attention à voir à qui le régent demanderait l'avis, pour interrompre, si c'était à un pair, afin d'ôter les plus légers prétextes de formes aux bâtards pour en revenir, mais je ne fus pas en cette peine. M. le duc d'Orléans m'avait bien entendu et compris,

il sauta au maréchal d'Estrées. Lui et tous les autres opinèrent presque sans parler, en approuvant ce qui ne leur plaisait guère pour la plupart. J'avais tâché de ménager mon ton de voix de manière qu'il ne fût que suffisant pour être entendu de tout le monde, préférant même de ne l'être pas des plus éloignés, à l'inconvénient de parler trop haut, et je composai toute ma personne au plus de gravité, de modestie et d'air simple de reconnaissance qu'il me fut possible. M. le Duc me fit malicieusement signe, en souriant, que j'avais bien dit ; mais je gardai mon sérieux et me tournai à examiner tous les autres. On ne peut rendre les mines ni les contenance des assistants. Ce que je n'ai raconté, et les impressions qui les occupaient se fortifièrent de plus en plus. On ne voyait que gens opprésés et dans une surprise qui les accablait, concentrés, agités, quelques-uns irrités, quelque peu bien aises, comme La Force, et Guiche qui me le dit aussitôt très librement.

Les avis pris presque aussitôt que demandés, M. le duc d'Orléans dit : « Messieurs, voilà donc qui a passé ; la justice est faite, et les droits de MM. les pairs en sûreté. J'ai à présent un acte de grâce à vous proposer, et je le fais avec d'autant plus de confiance, que j'ai eu soin de consulter les parties intéressées, qui y veulent bien donner les mains, et que je l'ai fait dresser en sorte qu'il ne pût blesser personne. Ce que je vais exposer regarde la seule personne de M. le comte de Toulouse. Personne n'ignore combien il a désapprouvé tout ce qui a été fait en leur faveur, et qu'il ne l'a soutenu depuis la régence que par respect pour la volonté du feu roi. Tout le monde aussi connaît sa vertu, son mérite, son application, sa probité, son désintéressement. Cependant je n'ai pu éviter de le comprendre dans la déclaration que vous venez d'entendre. La justice ne fournit point d'exception en sa faveur, et il fallait assurer le droit des pairs. Maintenant qu'il ne peut plus souffrir d'atteinte, j'ai cru pouvoir rendre par grâce au mérite ce que j'ôte par équité à la naissance, et faire une exception personnelle de M. le comte de Toulouse, qui, en confirmant la règle, le laissera lui seul dans tous les honneurs dont il jouit, à l'exclusion de tous autres, et sans que cela puisse passer à ses enfants s'il se marie et qu'il en ait, ni être tiré à conséquence pour personne sans exception. J'ai le plaisir que les princes du sang y consentent, et que ceux des pairs à qui j'ai pu m'en ouvrir sont entrés dans mes sentiments et ont bien voulu même m'en prier. Je ne doute point que l'estime qu'il s'est acquise ici ne vous rende cette proposition agréable ; » et se tournant au garde des sceaux : « Monsieur, continua-t-il, voulez-vous bien lire la déclaration ? » lequel, sans rien ajouter, se mit incontinent à la lire.

J'avais pendant le discours de Son Altesse Royale porté toute mon attention à ex-

amener l'impression qu'il faisait sur les esprits. L'étonnement qu'il y causa fut général ; il fut tel, qu'il semblait, à voir ceux à qui il s'adressait, qu'ils ne le comprenaient pas, et ils ne s'en remirent point de toute la lecture. Ceux surtout que la précédente avait le plus affligés témoignèrent à celle-ci une consternation qui fit le panégyrique de cette distinction des deux frères, en ce qu'en affligeant davantage ceux de ce parti, ce premier mouvement involontaire marquait le parti même, non l'affection des personnes, qui leur eût été ici un motif de consolation, au lieu que ce leur fut une très vive irritation de douleur, par l'approfondissement où cette distinction plongeait le duc du Maine et le privait du secours de son frère, au moins avec grâce de la part d'un cadet si hautement distingué. Je triomphai en moi-même d'un succès si évidemment démontré, et je ne reçus pas trop bien le duc de Guiche, qui me témoigna le désapprouver. Villeroy confondu, Villars rageant, Effiat roulant les yeux, Estrées hors de soi de surprise, furent les plus marqués. Tallard, la tête en avant, suçait pour ainsi dire toutes les paroles du régent à mesure qu'elles étaient proférées, et toutes celles de la déclaration à mesure que le garde des sceaux la lisait. Noailles, éperdu en lui-même, ne le cachait pas même au dehors. Huxelles, tout occupé à se rendre maître de soi, ne sourcillait pas. Je partageai mon application entre le maintien de l'assistance et la lecture de la déclaration, et j'eus la satisfaction de l'entendre parfaitement conforme à celle que le duc de La Force avait dressée, et avec les deux clauses expresses du consentement des princes du sang et à la réquisition des pairs, que j'y fis insérer sous prétexte d'assurer à toujours l'état personnel du comte de Toulouse, et en effet pour mettre le droit des pairs en sûreté avec honneur, clauses qui réveillèrent d'une dose de plus les affections de ceux dont je viens de parler.

La déclaration lue, M. le duc d'Orléans la loua en deux mots, et dit après au garde des sceaux d'opiner. Il le fit en deux mots, à la louange du comte de Toulouse. M. le Duc, après quelques louanges du même, témoigna sa satisfaction par estime et par amitié. M. le prince de Conti ne dit que deux mots. Après lui, je témoignai à Son Altesse Royale ma joie de lui voir concilier la justice et la sûreté du droit des pairs avec la grâce inouïe qu'il faisait à la vertu de M. le comte de Toulouse, qui la méritait par sa modération, sa vérité, son attachement au bien de l'État ; que plus il avait reconnu l'injustice du rang auquel il avait été élevé, plus il s'en rendait digne, puis il était avantageux aux pairs de céder le personnel au mérite, lorsque cette exception était renfermée à sa seule personne, avec les précautions si formelles et si législatives contenues dans la déclaration, et de contribuer ainsi du nôtre volontairement à une élévation sans exemple,

d'autant plus flatteuse qu'elle n'avait de fondement que la vertu, pour exciter cette même vertu de plus en plus au service et à l'utilité de l'État ; que j'opinai donc avec joie à l'enregistrement de la déclaration, et que je ne craignais point d'y ajouter les très humbles remerciements des pairs, puisque j'avais l'honneur de me trouver l'ancien de ceux qui étaient présents. En fermant la bouche, je jetai les yeux vis-à-vis de moi, et je remarquai aisément que mon applaudissement n'y plaisait pas, et peut-être mon remerciement encore moins. Ils y opinèrent en baissant la tête à un coup si sensible ; fort peu marmottèrent je ne sais quoi entre leurs dents, mais le coup de foudre sur la cabale fut de plus en plus senti, et à mesure que la réflexion succéda à la première surprise, à mesure aussi une douleur aigre et amère se manifesta sur les visages d'une manière si marquée, qu'il fut aisé de juger qu'il était temps de frapper.

Les opinions finies, M. le Duc me jeta une oeilade brillante, et voulut parler ; mais le garde des sceaux qui, à son côté, ne s'en aperçut pas, voulant aussi dire quelque chose, M. le duc d'Orléans lui dit que M. le Duc voulait parler, et tout de suite, sans lui en donner le temps, et se redressant avec majesté sur son siège : « Messieurs, dit-il, M. le Duc a une proposition à vous faire ; je l'ai trouvée juste et raisonnable ; je ne doute pas que vous n'en jugiez comme moi. » Et se tournant vers lui : « Monsieur, lui dit-il, voulez-vous bien l'expliquer ? » Le mouvement que ce peu de paroles jeta dans l'assemblée est inexprimable. Je crus voir des gens poursuivis de toutes parts et surpris d'un ennemi nouveau qui naît du milieu d'eux dans l'asile où ils arrivent hors d'haleine : « Monsieur, dit M. le Duc, en s'adressant au régent à l'ordinaire, puisque vous faites justice à MM. les ducs, je crois être en droit de vous la demander pour moi-même le feu roi a donné l'éducation de Sa Majesté à M. le duc du Maine. J'étais mineur, et dans l'idée du feu roi M. du Maine était prince du sang, et habile à succéder à la couronne. Présentement je suis majeur, et non seulement M. du Maine n'est plus prince du sang, mais il est réduit à son rang de pairie. M. le maréchal de Villeroy est aujourd'hui son ancien et le précède partout : il ne peut donc plus demeurer gouverneur du roi, sous la surintendance de M. du Maine. Je vous demande cette place que je ne crois pas qui puisse être refusée à mon âge, à ma qualité, ni à mon attachement pour la personne du roi et pour l'État. J'espère, ajouta-t-il en se tournant vers sa gauche, que je profiterai des leçons de M. le maréchal de Villeroy pour m'en bien acquitter, et mériter son amitié. »

À ce discours, M. le maréchal de Villeroy fit presque le plongeon, dès qu'il entendit

prononcer le mot de surintendance de l'éducation ; il s'appuya le front sur son bâton, et demeura plusieurs moments en cette posture. Il parut même qu'il n'entendit rien du reste du discours. Villars, Besons, Effiat ployèrent les épaules comme gens qui ont reçu les derniers coups ; je ne pus voir personne de mon côté que le seul duc de Guiche, qui approuva à travers son étonnement prodigieux. Estrées revint à soi le premier, se secoua, s'ébroua, regarda la compagnie comme un homme qui revient de l'autre monde.

Dès que M. le Duc eut fini, M. le duc d'Orléans passa des yeux toute la compagnie en revue, puis dit que la demande de M. le Duc était juste ; qu'il ne croyait pas qu'elle pût être refusée ; qu'on ne pouvait faire le tort à M. le maréchal de Villeroy de le laisser sous M. du Maine, puisqu'il le précédait à cette heure ; que la surintendance de l'éducation du roi ne pouvait être plus dignement remplie que de la personne de M. le Duc, et qu'il était persuadé que cela irait tout d'une voix, et tout de suite demanda l'avis à M. le prince de Conti, qui opina en deux mots, après au garde des sceaux, qui ne fut pas plus long, ensuite à moi. Je dis seulement, en regardant M. le Duc, que j'y opinais de tout mon coeur. Tous les autres, excepté M. de La Force qui dit un mot, opinèrent sans parler, en s'inclinant simplement, les maréchaux à peine, d'Effiat aussi, ses yeux et ceux de Villars étincelant de fureur.

Les opinions prises, le régent, se tournant vers M. le Duc : « Monsieur, lui dit-il, je crois que vous voulez lire ce que vous avez dessein de dire au roi au lit de justice. » Là-dessus M. le Duc le lut tel qu'il est imprimé. Quelques moments de silence morne et profond succédèrent à cette lecture, pendant lesquels le maréchal de Villeroy, pâle et agité, marmottait tout seul. Enfin, comme un homme qui prend son parti, il se tourna vers le régent, la tête basse, les yeux mourants, la voix faible : « Je ne dirai que ces deux mots-là, dit-il : voilà toutes les dispositions du roi renversées, je ne le puis voir sans douleur. M. du Maine est bien malheureux. — Monsieur, répondit le régent d'un ton vif et haut, M. du Maine est mon beau-frère, mais j'aime mieux un ennemi découvert que caché. » À ce grand mot plusieurs baissèrent la tête. Effiat secoua fort la sienne de côté et d'autre. Le maréchal de Villeroy fut près de s'évanouir, les soupirs commencèrent vis-à-vis de moi à se faire entendre par-ci, par-là, comme à la dérochée ; chacun sentit qu'à ce coup le fourreau était jeté et ne savait plus s'il y aurait d'enrayure. Le garde des sceaux, pour faire quelque diversion, proposa de lire le discours qu'il avait préparé pour servir de préface à l'arrêt de cassation de ceux du parlement et qu'il prononça au lit de justice avant de proposer l'arrêt. Comme il le finissait on entra pour

lui dire que quelqu'un le demandait à la porte.

Il sortit et revint fort peu après, non à sa place, mais à M. le duc d'Orléans, qu'il tira dans une fenêtre, et cependant, grand concentration de presque tous. Le régent remis en place dit à la compagnie qu'il recevait avis que toutes les chambres assemblées, le premier président, nonobstant ce qu'il avait répondu à des Granges, avait proposé de n'aller point aux Tuileries et demandé ce qu'ils iraient faire en ce lieu où ils n'auraient point de liberté ; qu'il fallait mander au roi que son parlement entendrait sa volonté dans son lieu de séance ordinaire, quand il lui plairait lui faire cet honneur que d'y venir ou de la lui envoyer dire ; que cela avait fait du bruit et qu'on délibérait actuellement. Le conseil parut fort étourdi de cette nouvelle, mais Son Altesse Royale dit, d'un air très libre, qu'il doutait d'un refus et ordonna au garde des sceaux de proposer néanmoins ce qu'il croyait qu'il y aurait à faire au cas que l'avis du premier président prévalût.

Le garde des sceaux témoigna qu'il ne pouvait croire que le parlement se portât à cette désobéissance ; qu'en ce cas elle serait formelle et contraire également au droit et à l'usage. Il s'étendit un peu à montrer que rien n'était si pernicieux que de commettre l'autorité du roi pour en avoir le démenti, et conclut à l'interdiction du parlement sur-le-champ s'il tombait dans cette faute. M. le duc d'Orléans ajouta qu'il n'y avait point à balancer, et prit l'avis de M. le Duc, qui y opina fortement ; M. le prince de Conti aussi, moi de même, MM. de La Force et de Guiche encore plus. Le maréchal de Villeroi, d'une voix cassée, cherchant de grands mots qui ne venaient pas à temps, déplora cette extrémité et fit tout ce qu'il put pour éviter de donner une opinion précise. Forcé enfin par le régent de s'expliquer, il n'osa contredire, mais il ajouta que c'était à regret, et voulut en étaler les suites fâcheuses. Mais le régent l'interrompit encore, dit qu'il ne s'en embarrassait pas ; qu'il avait prévu à tout ; qu'il serait bien fâcheux d'avoir le démenti, et demanda tout de suite l'avis au duc de Noailles, qui répondit tout court, d'un ton contrit, que cela serait bien triste, mais qu'il en était d'avis. Villars voulut paraphraser, mais il se contint, et dit qu'il espérait que le parlement obéirait. Pressé par le régent, il proposa d'attendre des nouvelles avant qu'on opinât ; mais, pressé de plus près, il fut pour l'interdiction avec un air de chaleur et de dépit extrêmement marqué. Personne après n'osa branler et la plupart n'opinèrent que de la tête.

L'avis passé, cette nouvelle donna lieu à M. le duc d'Orléans de traiter la manière de l'interdiction, et les différentes manières de se conduire selon les divers contre-temps, tel que je l'ai exposé plus haut, excepté qu'il ne fut parlé de signaux ni d'arrêter per-

sonne. Seulement il fut agité ce que l'on ferait sur une remontrance, si le parlement s'en avisait. Le garde des sceaux proposa d'aller au roi, puis de prononcer que le roi voulait être obéi sur-le-champ. Cela fut approuvé.

Peu après, des Granges entra et vint dire à M. le duc d'Orléans que le parlement était en marche, à pied, et commençait à déboucher le palais. Cette nouvelle rafraîchit fort le sang à la compagnie, plus encore à M. le duc d'Orléans qu'à aucun autre.

Des Granges retiré, avec ordre d'avertir quand le parlement approcherait, M. le duc d'Orléans dit au garde des sceaux que, lorsqu'il proposerait au lit de justice l'affaire des légitimés, il eût soin de le faire en sorte qu'on ne fût pas un moment en suspens sur l'état du comte de Toulouse, parce qu'ayant dessein de le rétablir au même instant, il ne convenait pas qu'il souffrît la moindre flétrissure. Ce soin si marqué, et en de tels termes, frappa un nouveau coup sur l'aîné des deux frères, et j'observai bien que ses partisans en parurent accablés de nouveau. Le régent fit encore souvenir le garde des sceaux de ne pas manquer de faire faire les enregistrements au lit de justice, la séance tenant, et sous ses yeux ; et l'importance de cette dernière consommation, en présence du roi, fut très remarquable.

Ensuite le régent dit, d'un air libre, aux présidents des conseils de rapporter leurs affaires, mais aucun n'ayant été averti d'en apporter, quoique l'ordre en eût été donné, tous avaient jugé qu'il ne s'agissait que de la cassation des arrêts du parlement, et pas un n'en avait. Le maréchal de Villars dit qu'il pouvait en rapporter une, quoiqu'il n'en eût pas les papiers, et en effet il en rendit un compte le plus juste et le plus net que je lui eusse encore entendu rendre d'aucune autre, car cette fonction n'était pas son fort. Je fus infiniment surpris qu'il s'en acquittât de la sorte dans une agitation d'esprit aussi étrange que celle où je le voyais, soit que cette agitation même y contribuât, en réveillant fortement ses idées et sa facilité de parler, soit effort de réflexion et de prudence, pour paraître plus à soi-même. Il ne fut pas même trop court ; mais quoique rapportant très bien, je crois que peu l'entendirent. On était trop fortement occupé de choses peu intéressantes, et chacun fut de son avis sans parler. Ce fut un bonheur pour ceux qui avaient des affaires, de n'être pas rapportés ce jour-là ; peu de rapporteurs peut-être eussent su ce qu'ils auraient dit, et moins encore d'auditeurs.

Le conseil fini de la sorte faute de matière, il se fit un mouvement pour le lever à l'ordinaire. Je m'avançai par-devant M. le prince de Conti sur la table à M. le duc d'Orléans qui m'entendit, et qui pria la compagnie de demeurer en place. La Vrillière, par son ordre, sortit aux nouvelles, mais rien ne paraissait encore. Il était un peu plus

de dix heures. On resta ainsi une bonne demi-heure en place avec assez de silence, chacun avec ses voisins, se parlant peu entre soi. Après, l'inquiétude commença à prendre quelques-uns qui se levèrent pour aller vers les fenêtres. M. le duc d'Orléans les contint tant qu'il put ; mais des Granges étant venu dire que le premier président était déjà arrivé en carrosse, et que le parlement s'avançait assez près, à peine fut-il retiré, que le conseil se leva par parties, et qu'il n'y eut plus moyen de le retenir. M. le duc d'Orléans se leva enfin lui-même, et tout ce qu'il put fut de défendre tout haut que qui que ce soit sortît sous quelque prétexte que ce pût être, ce qu'il répéta deux ou trois fois ensuite en divers temps.

À peine fûmes-nous levés, que M. le Duc vint à moi, joyeux du succès, et soulagé au dernier point de l'absence des bâtards, et de ce qu'elle avait permis qu'il eût été parlé de leur affaire à la régence, ce qui prévenait les inconvénients à craindre au lit de justice. Je lui dis en peu de mots ce que j'avais remarqué des visages. Je ne voulus pas être longtemps avec lui. Peu après l'avoir quitté, M. le duc d'Orléans me vint prendre dans la plénitude des mêmes sentiments. Je lui expliquai plus qu'à M. le Duc, ce qui m'avait paru dans la mine et la contenance de chacun, et lui assenai bien celle de son d'Effiat, dont il ne fut point surpris ; il le parut davantage de Besons, dont il déplora la faiblesse et l'abandon pour d'Effiat, qui, dès avant la mort du roi, était devenu sa boussole. Je demandai au régent s'il ne craignait point que les bâtards instrumentassent actuellement avec le parlement et leurs amis, et ne vinssent même au lit de justice. Sa confiance accoutumée, qui abrégeait soins, réflexions, inquiétudes, ne lui permit pas d'en avoir le moindre soupçon ; dans la vérité le duc du Maine m'avait paru si mort, et ses amis du conseil si déconcertés, que je n'en craignis rien moi-même ; mais, de peur de surprise, j'y voulus préparer et fortifier le régent.

Je le quittai après, et vis les maréchaux de Villeroy et de Villars assis auprès d'Effiat, se parlant moins que réfléchissant ensemble en gens pris au dépourvu, enragés, mais abattus. Besons et le maréchal d'Estrées après s'y joignirent, puis ils se séparèrent, et se rapprochèrent, en sorte que les deux, trois, ou les quatre ensemble, ne furent presque point mêlés avec d'autres. Tallard les joignit, non ensemble, mais quelques-uns d'eux par-ci, par-là, courtement et à la dérobée ; Huxelles aussi, et Le pelletier ; le garde des sceaux, assez seul, méditant son affaire, souvent avec M. le duc d'Orléans et M. le Duc, quelquefois avec moi, souvent avec La Vrillière, quand il joignait quelqu'un. Je me promenais cependant lentement et incessamment sans m'attacher à personne, pour essayer que rien ne m'échappât, avec une attention principale aux portes. Je me servis

de ce long toupillage pour parler aux uns et aux autres, passer continuellement auprès des suspects, pour écumer et interrompre leurs conciliabules, d'Antin, fort seul, souvent joint par le duc de Noailles. Celui-ci avait repris sa façon du matin, de me suivre toujours des yeux. Il avait l'air consterné, agité, et une contenance fort embarrassée, lui ordinairement si libre et si maître du tripot. D'Antin me prit à part pour me témoigner son embarras d'assister au lit de justice, par rapport aux bâtards, et me consulter s'il hasarderait de demander au régent de l'en dispenser. Sa situation à cet égard me fit juger que cela pouvait se faire. Il me pria de m'en charger ; je ne pus le faire sitôt, parce que le colloque d'Effiat et des siens me parut se forlonger, et que je m'en allai vers eux. Je m'y assis même un peu. D'Effiat, d'abordée, ne put s'empêcher de me dire que nous venions d'entendre d'étranges résolutions ; qu'il ne savait qui les avait conseillées ; qu'il priait Dieu que M. le duc d'Orléans s'en trouvât bien. Je lui répondis que ces résolutions-là étaient assurément fortes et bien grandes ; que cela même me faisait juger qu'il fallait que les raisons qui y avaient déterminé le fussent également ; que j'en étais dans la même surprise et dans les mêmes souhaits. Le maréchal de Villeroy poussa des soupirs profonds, et fit quelques exclamations vides et muettes, qu'il soutint de secouements de perruque. Villars parla un peu plus, blâma aigrement, mais courtement, laissa voir son désespoir sur le duc du Maine ; mais il débaisa sur le parlement, pour moins montrer sa vraie douleur. Je payai de mines et de gestes, je ne contredis rien, mais je ne dis rien aussi, parce que je ne m'étais pas mis là pour parler ni persuader, mais pour voir et entendre. De tout ce que j'ouïs d'eux, je recueillis que c'était gens en désarroi, de cabale non préparée, qui n'espéraient rien du parlement, aussi peu préparé qu'eux.

Je les quittai pour ne rien affecter, et fis la commission de d'Antin ; le régent me dit qu'il lui avait parlé ; qu'il approuvait son embarras et sa délicatesse ; qu'il lui avait permis de ne venir point au lit de justice, à condition qu'il ne le dirait à personne : qu'il demeurerait dans le cabinet de conseil, comme devant y aller, et que, pendant le lit de justice, il ne sortirait point du même cabinet qu'après que toute la séance serait finie. J'allai après à d'Antin, qui me le redit, et qui l'exécuta très bien. En effet, le fils légitime de M^{me} de Montespan, mêlé de société au point où il l'était avec tous les bâtards et bâtardes de sa mère, ne pouvait honnêtement se trouver à ce lit de justice.

Après je pris Tallard sur l'inquiétude où je ne laissais pas d'être des soupirs, des exclamations et du désespoir évident du maréchal de Villeroy, [de] ce mot qu'il avait dit des dispositions du roi renversées et du malheur de M. du Maine, en plein con-

seil et si hors de temps. Je joignais à cela la peur terrible que nous lui savions d'être arrêté. Tout cela me fit craindre qu'il n'en regardât comme l'avant-coureur la chute du duc du Maine, et que son peu d'esprit et de sens ne lui persuadât qu'il serait beau d'amplifier au lit de justice le pathos qu'il avait suffoqué au conseil pour se faire un mérite au parlement et auprès de leur cabale, et un de reconnaissance auprès du public, qui le rendrait peut-être plus difficile à arrêter, au moins plus considérable. Or, un pathos d'un homme dans ces places, au milieu d'un parlement enragé, était meilleur à empêcher qu'à hasarder de le laisser faire. Je dis donc à Tallard que, ne pouvant parler là longtemps au maréchal de Villeroy, je le priais de le joindre quand il le pourrait, et de lui dire de ma part que je ne pouvais m'empêcher de me moquer beaucoup de lui de l'inquiétude qu'il avait témoignée d'être arrêté, ce que je paraphrasai de tout ce qui pouvait flatter sa vanité personnelle, sans rien dire qui la pût exciter à autre titre, ni conséquemment lui donner du courage, mais seulement de la confiance en l'estime et l'amitié du régent. J'ajoutai que Son Altesse Royale, en me le racontant, m'avait parlé de lui d'une manière à lui devoir donner de la honte de ses soupçons, et que, quand je pourrais l'entretenir, je ne m'empêcherais pas de la lui faire tout entière. En effet, il n'y avait ni sens ni raison à l'arrêter, et par n'en valoir pas la peine, et par les tristes qu'en dira-t-on du monde d'ôter tous les deux hommes distingués à la fois, mis auprès du roi par le roi, son bisaïeul mourant. Je crus donc qu'il n'était que bon de rassurer celui-ci, et par là de lui ôter l'envie de dire quelque sottise au lit de justice, par lui faire sentir qu'il n'en avait pas besoin pour rendre sa capture plus difficile, et que cette sottise le gênerait tout à fait, puisqu'il avait à perdre dans l'estime et la confiance du régent. Tallard ne me nia point les inquiétudes de son cousin, et glissa sur tout en homme de beaucoup d'esprit, sans me montrer que lui-même crût les inquiétudes fondées ou non. Il me remercia néanmoins beaucoup de mon attention pleine d'amitié, qui lui faisait grand plaisir, et qui en ferait beaucoup au maréchal de Villeroy dès qu'il pourrait la lui apprendre. Il ne tarda pas à le faire, car dès la première fois que je le revis après, il me dit, que le maréchal de Tallard lui avait parlé, et me remercia diffusément ; mais ce qu'il me conta lors n'est pas du sujet présent.

À peine eus-je fait avec Tallard, que La Vrillière, qui me guettait depuis quelques moments, me prit à part. Il s'était aperçu sans doute de ma liaison nouvelle avec M. le Duc, qui n'avait que trop paru avant et depuis le conseil fini, outre la visite qu'il lui avait faite la veille, sur la réduction des bâtards au rang de leurs paires. La Vrillière donc me pria de témoigner à M. le Duc sa satisfaction et sa joie, et de l'assurer de son

attachement, parce qu'il n'osait aller lui parler devant le monde. Jamais compliment ne fut plus de courtisan. La Vrillière était tout feu roi, conséquemment tout bâtard, lié avec eux par la Maintenon, leur ébreneuse³, qui, pour le dire en passant, tomba bien malade et pleura bien plus longtemps et plus amèrement cette déconfiture de son bel ouvrage, qu'elle n'avait fait la mort du feu roi dont sa santé ne fut pas même altérée. La Vrillière avait eu des prises avec M. le Duc sur la Bourgogne, où il avait eu les ongles rognés, de manière qu'il avait besoin de se raccommoier avec un prince à qui il voyait prendre un commencement de grand vol. Je m'en acquittai volontiers.

Cependant, on s'ennuyait fort de la lenteur du parlement, et on envoyait souvent aux nouvelles. Plusieurs, tentés de sortir, peut-être de jaser, se proposèrent ; mais le régent ne voulut laisser sortir que La Vrillière, et voyant que le désir de sortir croissait, il se mit lui-même à la porte. J'eus avec lui plusieurs entretiens sur les remarques des divers personnages, avec M. le Duc, avec le garde des sceaux. Je fis réitérer plusieurs fois au régent la défense de sortir. Dans un de ces courts entretiens à l'écart, je lui parlai de la douleur qu'aurait M^{me} la duchesse d'Orléans ; combien il y devait compatir, et la laisser libre, et qu'il ne devait avoir rien de plus pressé que de lui écrire une lettre pleine de tendresse. Je lui proposai même de l'écrire sur la table du conseil, tandis qu'il n'avait rien à faire, mais il me dit qu'il n'y avait pas moyen parmi tout ce monde. Il fut assez aisément disposé à compatir à sa peine, mais il m'en parut assez peu touché ; néanmoins, il me promit de lui écrire dans la journée, au premier moment de liberté qu'il aurait. J'étais inquiet de ce que faisaient les bâtards, mais je n'osais trop le lui marquer. Il parlait aux uns et aux autres d'un air libre, comme dans une journée ordinaire, et il faut dire qu'il fut le seul de tous qui conserva cette sérénité sans l'affecter.

³ Expression triviale pour désigner une nourrice.

CHAPITRE XXI.

1718

LE PARLEMENT ARRIVE AUX TUILERIES. - ATTENTION SUR LES SORTIES DU CABINET DU CONSEIL ET SUR CE QUI S'Y PASSE. - ON VA PRENDRE LE ROI. - MARCHE AU LIT DE JUSTICE. - LE ROI SANS MANTEAU NI RABAT. - SÉANCE ET PIÈCE DU LIT DE JUSTICE AUX TUILERIES DESSINÉE, POUR MIEUX ÉCLAIRCIR CE QUI S'Y PASSA LE VENDREDI MATIN 26 AOÛT 1718. - J'ENTRE AU LIT DE JUSTICE, ET, ALLANT EN PLACE, JE CONFIE L'AFFAIRE DES BÂTARDS À QUELQUES PAIRS. - SPECTACLE DU LIT DE JUSTICE. - MAINTIEN DE M. LE DUC D'ORLÉANS, DE M. LE DUC ET DE M. LE PRINCE DE CONTI. - MAINTIEN DU ROI ET DU GARDE DES SCEAUX. - LETTRES DE GARDE DES SCEAUX. - DISCOURS DU GARDE DES SCEAUX AU PARLEMENT SUR SA CONDUITE ET SES DEVOIRS. - CASSATION DE SES ARRÊTS. - PRÉSENCE D'ESPRIT ET CAPACITÉ D'ESPRIT DE BLANCMESNIL, PREMIER AVOCAT GÉNÉRAL. - REMONTRANCE ENVENIMÉE DU PREMIER PRÉSIDENT, CONFONDUE. - RÉDUCTION DES BÂTARDS AU RANG DE LEURS PAIRIES. - RÉTABLISSEMENT UNIQUEMENT PERSONNEL DU COMTE DE TOULOUSE. - M. DE METZ ET QUELQUES AUTRES PAIRS MÉCONTENTES SUR LE RÉTABLISSEMENT DU COMTE DE TOULOUSE. - JE REFUSE D'UNE FAÇON TRÈS MARQUÉE D'OPINER, TANT MOI QUE TOUS LES PAIRS, COMME ÉTANT PARTIES, DANS L'AFFAIRE DES BÂTARDS. - DISCOURS DU RÉGENT ET DE M. LE DUC POUR DEMANDER L'ÉDUCATION DU ROI. - LOURDE FAUTE D'ATTENTION DE CES DEUX PRINCES EN PARLANT. - M. LE DUC

OBTIENT SA DEMANDE. - ENREGISTREMENT EN PLEIN LIT DE JUSTICE DE TOUT. - LE ROI TRÈS INDIFFÉRENT POUR LE DUC DU MAINE. - LEVÉE DU LIT DE JUSTICE.

Enfin le parlement arriva, et, comme des enfants, nous voilà tous deux aux fenêtres. Il venait en robes rouges, deux à deux, par la grande porte de la cour qu'il croisa pour aller gagner la salle des Ambassadeurs, où le premier président, venu en carrosse avec le président d'Aligre, les attendait. Il avait traversé de la petite cour d'auprès, pour avoir moins de chemin à faire à pied. Tandis que nos deux fenêtres s'entassaient de spectateurs, j'eus soin de ne pas perdre de vue le dedans du cabinet, à cause des conférences et de peur des sorties. Des Granges vint à diverses fois dire à quoi les choses en étaient, sans qu'il y eût de difficultés, moi toujours me promenant et considérant tout avec attention. Soit besoin, soit désir du défendu, quelques-uns demandèrent l'un après l'autre à sortir pour des besoins. Le régent le permit à condition du silence et du retour sur-le-champ. Il proposa même à La Vrillière de s'aller précautionner en même temps que le maréchal d'Huxelles et quelques autres suspects ; mais en effet pour ne les perdre pas de vue, et il l'entendit et l'exécuta très bien. J'en usai de même avec les maréchaux de Villars et Tallard, et, ayant vu Effiat ouvrant la petite porte du roi pour le maréchal de Villeroy, j'y courus, sous prétexte de lui aider, mais au vrai pour empêcher qu'il ne parlât à la porte et qu'il n'envoyât quelques messages aux bâtards. J'y restai même avec Effiat jusqu'à ce que le maréchal de Villeroy fût rentré, pour éviter le même inconvénient à cette autre ouverture de la porte, que je refermai bien après ; et il faut avouer que cette occupation de tête et de corps, d'examen et d'attention continuelle à interrompre, à prévenir, à être en garde sur toute une vaste pièce et un nombre de gens qu'on veut contenir et déranger sans qu'il y paroisse, ne fut pas un petit soin ni une petite fatigue. M. le duc d'Orléans, M. le Duc et La Vrillière en portaient leur part, qui ne diminuait guère la mienne.

Enfin le parlement en place, les pairs arrivés, et les présidents ayant été en deux fois prendre leurs fourrures derrière des paravents disposés dans la pièce voisine, des Granges vint avertir que tout était prêt. Il avait été agité si le roi dînerait en attendant, et j'avais obtenu que non, dans la crainte qu'entrant aussitôt après au lit de justice, et ayant mangé avant son heure ordinaire, il ne se trouvât mal, qui eût été un grand inconvénient. Dès que des Granges eut annoncé au régent qu'il pouvait se mettre en marche, Son Altesse Royale lui dit de faire avertir le parlement, pour la députation à recevoir le roi, au lieu du bout de la pièce des Suisses, où elle avait été réglée, et dit tout

haut à la compagnie qu'il fallait aller prendre le roi.

À ces paroles, je sentis un trouble de joie du grand spectacle qui s'allait passer en ma présence, qui m'avertit de redoubler mon attention sur moi. J'avais averti Villars de marcher avec nous, et Tallard de se joindre aux maréchaux de France, et de céder à ses anciens, parce qu'en ces occasions les ducs vérifiés n'existent pas. Je tâchai de me munir de la plus forte dose que je pus de sérieux, de gravité, de modestie. Je suivis M. le duc d'Orléans, qui entra chez le roi par la petite porte, et qui trouva le roi dans son cabinet. Chemin faisant, le duc d'Albret et quelques autres me firent des compliments très marqués, avec grand désir de découvrir quelque chose. Je payai de politesse, de plaintes de la foule, de l'embarras de mon habit, et je gagnai le cabinet du roi.

Il était sans manteau ni rabat, vêtu à son ordinaire. Après que M. le duc d'Orléans eut été quelques moments auprès de lui, il lui demanda s'il lui plaisait d'aller : aussitôt on fit faire place. Le peu de courtisans revenus là, faute d'avoir trouvé où se fourrer dans le lieu de la séance, s'écarta, et je fis signe au maréchal de Villars, qui prit lentement le chemin de la porte, le duc de La Force derrière lui, et moi après, qui observai bien de marcher immédiatement avant M. le prince de Conti. Monsieur le duc le suivait, et M. le duc d'Orléans après. Derrière lui les huissiers de la chambre du roi avec leurs masses, puis le roi environné des quatre capitaines des gardes du corps, du duc d'Albret grand chambellan, et du maréchal de Villeroy son gouverneur. Derrière, venait le garde des sceaux, parce qu'il n'était pas enregistré au parlement, puis les maréchaux d'Estrées, Huxelles, Tallard et Besons, qui ne pouvaient entrer en séance qu'à la suite, et non devant Sa Majesté. Ils étaient suivis de ceux des chevaliers de l'ordre et des gouverneurs et lieutenants généraux des provinces qu'on avait avertis pour le cortège du roi, qui devaient seoir en bas, découverts et sans voix, sur le banc des baillis. On prit en cet ordre le chemin de la terrasse jusqu'à la salle des Suisses, au bas de laquelle se trouva la députation du parlement, de quatre présidents à mortier et de quatre conseillers à l'accoutumée.

Tandis qu'ils s'approchèrent du roi, je dis au duc de La Force et au maréchal de Villars que nous ferions mieux d'aller toujours nous mettre en place, pour éviter l'embarras de l'entrée avec le roi. Ils me suivirent alors un à un en rang d'ancienneté, marchant en cérémonie. Il n'y avait que nous trois à pouvoir marcher comme nous fîmes, parce que d'Antin n'y venait pas ; le duc de Guiche était démis, Tallard point pair, et les quatre capitaines des gardes étaient autour du roi avec le bâton en ces grandes cérémonies. Mais avant d'en dire davantage, je crois à propos de donner le

dessin figuré du lit de justice dont la disposition éclaircira d'un coup d'oeil ce qui va être raconté.

EXPLICATION.

A. Le roi sur son trône.

B. Marches du trône avec son tapis et ses carreaux.

C. Le grand chambellan couché sur ces carreaux, sur les marches, couvert et opinant.

D. Hauts sièges à droite et à gauche.

E. Petit degré du roi couvert de la queue de son tapis de pied sans carreaux.

F. Le prévôt de Paris avec son bâton, couché sur ces degrés.

G. Les huissiers de la chambre du roi à genoux, leurs masses de vermeil sur le col.

H. Le garde des sceaux dans sa chaire à bras sans dos.

J. Un petit bureau devant lui.

K. Marches pour monter aux hauts sièges.

L. Porte d'entrée ordinaire, mais condamnée ce jour-là, par laquelle MM. de Troyes et de Fréjus et M. de Torcy virent la séance debout et reculés. Devant eux, un peu à côté en dedans, M. d'Harcourt debout et découvert, avec le bâton de capitaine des gardes sans opiner.

M. Fenêtres à gradins pour les spectateurs ; les duchesses de Ventadour et de La Ferté, les sous-gouverneurs du roi, le premier gentilhomme de la chambre et le capitaine des gardes du régent étaient dans celle de derrière lui.

N. Le maréchal de Villeroy sur un tabouret, comme gouverneur du roi, couvert et opinant.

O. Le duc de Villeroy, capitaine des gardes, assis, en quartier, couvert et opinant.

P. Beringhen, premier écuyer, tenant la place du grand écuyer, assis, mais découvert, sans opiner.

Ces deux places à cause de l'âge du roi, ainsi que celle de son gouverneur.

Q. Les hérauts d'armes en cotte, etc.

R. Le grand maître ou le maître des cérémonies, assis mais découvert, sans opiner.

S. Entrée des hauts sièges à gauche pour les évêques-pairs et les officiers de la couronne.

T. Parquet ou espace vide au milieu de la séance.

V. Passage de plain-pied aux sièges hauts qui les communique des deux côtés.

Y. Banc redoublé dans les sièges en cas de besoin pour les pairs laïques.

Z. Greffier en chef du parlement enregistrant les déclarations à la fin.

Je pense qu'il serait inutile d'entrer dans une explication plus détaillée de la séance, et que celle-ci suffit, tant pour la faire entendre que pour éclaircir par le local ce qui va être raconté. J'ai seulement observé d'y nommer les pairs par le nom de leurs pairies, comme il se pratique en prenant leurs voix, et non par celui qu'ils portent d'ordinaire, et sous lequel ils sont connus dans le monde. M. de Laon était Clermont-Chattes, et M. de Noyon Châteauneuf-Rochebonne, mort depuis archevêque de Lyon avec brevet de conservation de rangs et d'honneurs. Il n'y eut sur le banc redoublé des pairs laïques que les ducs de La Feuillade et de Valentinois qui s'y mirent après que le roi fut arrivé.

Comme le parlement était en place et que le roi allait arriver, j'entrai par la même porte. Le passage se trouva assez libre, les officiers des gardes du corps me firent faire place, et au duc de La Force, et au maréchal de Villars, qui me suivaient un à un. Je m'arrêtai un moment en ce passage, à l'entrée du parquet, saisi de joie de voir ce grand spectacle, et les moments si précieux s'approcher. J'en eus besoin aussi, afin de me remettre assez pour voir distinctement ce que je considérais, et pour reprendre une nouvelle couche de sérieux et de modestie. Je m'attendais bien que je serais attentivement examiné par une compagnie dont on avait pris soin de ne me pas faire aimer, et par le spectateur curieux, dans l'attente de ce qui allait éclore d'un secret si profond, dans une si importante assemblée, mandée si fort à l'instant. De plus, personne n'y pouvait ignorer que je n'en fusse instruit, du moins par le conseil de régence dont je sortais.

Je ne me trompai pas : sitôt que je parus, tous les yeux s'arrêtèrent sur moi. J'avançai lentement vers le greffier en chef, et reployant entre les deux bancs, je traversai la largeur de la salle par-devant les gens du roi qui me saluèrent d'un air riant, et je montai nos trois marches des sièges hauts où tous les pairs, que je marque, étaient en place, qui se levèrent, dès que j'approchai du degré ; je les saluai avec respect du haut de la troisième marche. En m'avançant lentement, je pris La Feuillade par l'épaule, quoique sans liaison avec lui, et lui dis à l'oreille de me bien écouter et de prendre garde à ne pas donner signe de vie ; qu'il allait entendre une déclaration à l'égard du parlement, après laquelle il y en aurait deux autres ; qu'enfin nous touchions aux plus heureux moments et les plus inespérés ; que les bâtards étaient réduits au simple rang d'ancienneté de leurs pairies, le comte de Toulouse seul rétabli sans conséquence, pas même pour ses enfants. La Feuillade fut un instant sans comprendre, et saisi de joie

à ne pouvoir parler. Il se serra contre moi, et comme je le quittais, il me dit : « Mais comment, le comte de Toulouse ? — Vous le verrez, » lui répondis-je, et passai, mais en passant devant le duc d'Aumont, je me souvins de ce beau rendez-vous qu'il avait pour l'après-dînée ou le lendemain, avec M. le duc d'Orléans, pour le raccommo-der avec le parlement, et finir galamment tous ces malentendus, et je ne pus m'empêcher, en le bien regardant, de lui lâcher un sourire moqueur. Je m'arrêtai entre M. de Metz, duc de Coislin, et le duc de Tresmes, à qui j'en dis autant. Le premier renifla, l'autre fut ravi et me le fit répéter d'aise et de surprise. J'en dis autant au duc de Louvigny, qui n'en fut pas si étonné que les autres, mais au moins aussi transporté. Enfin, j'arrivai à ma place entre les ducs de Sully et de La Rochefoucauld. Je les saluai, et nous nous assîmes tout de suite ; je donnai un coup d'oeil au spectacle, et tout aussitôt je fis approcher les têtes de mes deux voisins de la mienne, à qui j'annonçai la même chose. Sully y fut sensible au dernier point ; l'autre me demanda sèchement pourquoi l'exception du comte de Toulouse. J'avais plusieurs raisons de réserve avec lui, et bien que depuis l'arrêt de préséance que j'avais obtenu sur lui, il en eût parfaitement usé à cet égard, je sentais bien que cette préséance lui faisait mal au coeur. Je me contentai donc de lui répondre que je n'en savais rien, et sur le fait, ce que je pus pour le lui faire goûter. Mais, s'il trouvait ma préséance indigeste, il pardonnait beaucoup moins au comte de Toulouse d'avoir eu sa charge de grand veneur. Son froid fut tel, que je ne pus m'empêcher de lui en demander la cause, et de le faire souvenir de toute l'ardeur qu'il avait témoignée sur cette même affaire dans nos premières assemblées chez M. de Luxembourg, au temps qu'il avait la goutte, et dans les autres dont notre requête contre les bâtards était sortie et dont il allait, au delà de nos espérances, voir enregistrer les conclusions. Il répondit ce qu'il put, toujours sec et morne ; je ne pris plus la peine de lui parler.

Assis en place dans un lieu élevé, personne devant moi aux hauts des sièges, parce que le banc redoublé pour les pairs, qui n'auraient pas eu place sur le nôtre, n'avancait pas jusqu'au duc de La Force, j'eus moyen de bien considérer tous les assistants. Je le fis aussi de toute l'étendue et de tout le perçant de mes yeux. Une seule chose me contraignit, ce fut de n'oser me fixer à mon gré sur certains objets particuliers ; je craignais le feu et le brillant significatif de mes regards si goûtés ; et plus je m'apercevais que je rencontrais ceux de presque tout le monde sous les miens, plus j'étais averti de sevrer leur curiosité par ma retenue. J'assenai néanmoins une prunelle étincelante sur le premier président et le grand banc, à l'égard duquel j'étais placé à souhait. Je la promenai sur

tout le parlement ; j'y vis un étonnement, un silence, une consternation auxquels je ne me serais pas attendu, qui me fut de bon augure. Le premier président, insolemment abattu, les présidents déconcertés, attentifs à tout considérer, me fournissaient le spectacle le plus agréable. Les simples curieux, parmi lesquels je range tout ce qui n'opine point, ne paraissaient pas moins surpris, mais sans l'égarement des autres, et d'une surprise calme ; en un mot, tout sentait une grande attente, et cherchait à l'avancer en devinant ceux qui sortaient du conseil.

Je n'eus guère de loisir en cet examen, incontinent le roi arriva. Le brouhaha de cette entrée dans la séance, qui dura jusqu'à ce que Sa Majesté, et tout ce qui l'accompagnait, fût en place, devint une autre espèce de singularité. Chacun cherchait à pénétrer le régent, le garde des sceaux et les principaux personnages. La sortie des bâtards du cabinet du conseil avait redoublé l'attention, mais tous ne la savaient pas, et tous alors s'aperçurent de leur absence. La consternation des maréchaux, de leur doyen sur tous dans sa place de gouverneur du roi, fut évidente. Elle augmenta l'abattement du premier président, qui, ne voyant point là son maître, le duc du Maine, jeta un regard affreux sur M. de Sully et sur moi, qui occupions les places des deux frères précisément. En un instant tous les yeux de l'assemblée se posèrent tout à la fois sur nous, et je remarquai que le concentration et l'air d'attente de quelque chose de grand redoubla sur tous les visages. Celui du régent avait un air de majesté douce, mais résolue, qui lui fut tout nouveau, des yeux attentifs, un maintien grave mais aisé ; M. le Duc, sage, mesuré, mais environné de je ne sais quel brillant qui ornait toute sa personne et qu'on sentait retenu. M. le prince de Conti triste, pensif, voyageant peut-être en des espaces éloignés. Je ne pus guère, pendant la séance, les voir qu'à reprises et sous prétexte de regarder le roi, qui était sérieux, majestueux, et en même temps le plus joli qu'il fût possible, grave avec grâce dans tout son maintien, l'air attentif et point du tout ennuyé, représentant très bien et sans aucun embarras.

Quand tout fut posé et rassis, le garde des sceaux demeura quelques minutes dans sa chaire, immobile, regardant en dessous, et ce feu d'esprit qui lui sortait des yeux semblait percer toutes les poitrines. Un silence extrême annonçait éloquemment la crainte, l'attention, le trouble, la curiosité de toutes les diverses attentes. Ce parlement, qui sous le feu roi même avait souvent mandé ce même d'Argenson et lui avait, comme lieutenant de police, donné ses ordres debout et découvert à la barre ; ce parlement, qui depuis la régence avait déployé sa mauvaise volonté contre lui, jusqu'à donner tout à penser, et qui retenait encore des prisonniers et des papiers pour lui donner

de l'inquiétude ; ce premier président, si supérieur à lui, si orgueilleux, si fier de son duc du Maine, si fort en espérance des sceaux ; ce Lamoignon qui s'était vanté de le faire pendre à sa chambre de justice, où lui-même s'était si complètement déshonoré, ils le virent revêtu des ornements de la première place de la robe, les présider, les effacer, et entrant en fonction, les remettre en leur devoir et leur en faire leçon publique et forte, dès la première fois qu'il se trouvait à leur tête. On voyait ces vains présidents détourner leurs regards de dessus cet homme qui imposait si fort à leur morgue, et qui anéantissait leur arrogance dans le lieu même d'où ils la tiraient, et rendus stupides par les siens qu'ils ne pouvaient soutenir.

Après que le garde des sceaux se fut, à la manière des prédicateurs, accoutumé à cet auguste auditoire, il se découvrit, se leva, monta au roi, se mit à genoux sur les marches du trône, à côté du milieu des mêmes marches où le grand chambellan était couché sur des oreillers, et prit l'ordre du roi, descendit, se mit dans sa chaire et se couvrit. Il faut dire une fois pour toutes qu'il fit la même cérémonie à chaque commencement d'affaire, et pareillement avant de prendre les opinions sur chacune et après ; qu'au lit de justice lui ou le chancelier ne parlent jamais au roi autrement, et qu'à chaque fois qu'il alla au roi en celui-ci, le régent se leva et s'en approcha pour l'entendre et suggérer les ordres. Remis en place après quelques moments de silence, il ouvrit cette grande scène par un discours. Le procès-verbal de ce lit de justice, fait par le parlement et imprimé¹, qui est entre les mains de tout le monde, me dispensera de rapporter ici les discours du garde des sceaux, celui du premier président, ceux des gens du roi et les différentes pièces qui y furent lues et enregistrées. Je me contenterai seulement de quelques observations. Ce premier discours, la lecture des lettres de garde des sceaux et le discours de l'avocat général Blancmesnil qui la suivit, les opinions prises, le prononcé par le garde des sceaux, l'ordre donné, quelquefois réitéré, d'ouvrir, puis de tenir ouvertes les deux doubles portes, ne surprirent personne, ne servirent que comme de préface à tout le reste, à en aiguïser la curiosité de plus en plus, à mesure que les moments approchaient de la satisfaire.

Ce premier acte fini, le second fut annoncé par le discours du garde des sceaux, dont la force pénétra tout le parlement. Une consternation générale se répandit sur tous leurs visages. Presque aucun de tant de membres n'osa parler à son voisin. Je

¹Le recueil des *Anciennes lois françaises* (t. XXI, p. 159 et suiv.) contient les différents édits qui furent enregistrés dans ce lit de justice. On peut aussi comparer le *Journal de l'avocat Barbier*, à la date du mois d'août 1718.

remarquai seulement que l'abbé Pucelle, qui, bien que conseiller-clerc, était dans les bancs vis-à-vis de moi, fut toujours debout toutes les fois que le garde des sceaux parla, pour mieux entendre. Une douleur amère et qu'on voyait pleine de dépit, obscurcit le visage du premier président. La honte et la confusion s'y peignit. Ce que le jargon du palais appelle le grand banc pour encenser les mortiers qui l'occupent, baissa la tête à la fois comme par un signal, et bien que le garde des sceaux ménageât le ton de sa voix, pour ne la rendre qu'intelligible, il le fit pourtant en telle sorte qu'on ne perdit dans toute l'assemblée aucune de ses paroles, dont aussi n'y en eut-il aucune qui ne portât. Ce fut bien pis à la lecture de la déclaration. Chaque période semblait redoubler à la fois l'attention et la désolation de tous les officiers du parlement, et ces magistrats si altiers, dont les remontrances superbes ne satisfaisaient pas encore l'orgueil et l'ambition, frappés d'un châtement si fort et si public, se virent ramenés au vrai de leur état avec cette ignominie, sans être plaints que de leur petite cabale. D'exprimer ce qu'un seul coup d'oeil rendit dans ces moments si curieux, c'est ce qu'il est impossible de faire, et, si j'eus la satisfaction que rien ne m'échappa, j'ai la douleur de ne le pouvoir rendre. La présence d'esprit de Blancmesnil me surprit au dernier point. Il parla sur chaque chose où son ministère le requit, avec une contenance modeste et sagement embarrassée, sans être moins maître de son discours, aussi délicatement ménagé que s'il eût été préparé².

Après les opinions, comme le garde des sceaux eut prononcé, je vis ce prétendu grand banc s'émouvoir. C'était le premier président qui voulait parler et faire la remontrance qui a paru pleine de la malice la plus raffinée, d'impudence à l'égard du régent et d'insolence pour le roi. Le scélérat tremblait toutefois en la prononçant. Sa voix entrecoupée, la contrainte de ses yeux, le saisissement et le trouble visible de toute sa personne, démentaient ce reste de venin dont il ne put refuser la libation à lui-même et à sa compagnie. Ce fut là où je savourai avec toutes les délices qu'on ne peut exprimer, le spectacle de ces fiers légistes, qui osent nous refuser le salut, prosternés à genoux, et rendre à nos pieds un hommage au trône, tandis qu'assis et couverts, sur les hauts sièges aux côtés du même trône, ces situations et ces postures, si grandement disproportionnées, plaident seules avec tout le perçant de l'évidence la cause de ceux qui, véritablement et d'effet, sont *laterales regis* contre ce *vas electum* du tiers état. Mes yeux fichés, collés sur ces bourgeois superbes, parcouraient tout ce grand banc à genoux ou

²Voyez note II.

debout, et les amplex replis de ces fourrures ondoyantes à chaque génuflexion longue et redoublée, qui ne finissait que par le commandement du roi par la bouche du garde des sceaux, vil petit gris qui voudrait contrefaire l'hermine en peinture, et ces têtes découvertes et humiliées à la hauteur de nos pieds. La remontrance finie, le garde des sceaux monta au roi, puis, sans prendre aucuns avis, se remit en place, jeta les yeux sur le premier président, et prononça : « Le roi veut être obéi, et obéi sur-le-champ. » Ce grand mot fut un coup de foudre qui atterra présidents et conseillers de la façon la plus marquée. Tous baissèrent la tête, et la plupart furent longtemps sans la relever. Le reste des spectateurs, excepté les maréchaux de France, parurent peu sensibles à cette désolation.

Mais ce ne fut rien que ce triomphe ordinaire en comparaison de celui qui l'allait suivre immédiatement. Le garde des sceaux ayant, par ce dernier prononcé, terminé ce second acte, il passa au troisième. Lorsqu'il repassa devant moi, venant d'achever de prendre l'avis des pairs sur l'arrêt concernant le parlement, je l'avais averti de ne prendre point leur avis sur l'affaire qui allait suivre, et il m'avait répondu qu'il ne le prendrait pas. C'était une précaution que j'avais prise contre la distraction à cet égard. Après quelques moments d'intervalle depuis la dernière prononciation sur le parlement, le garde des sceaux remonta au roi, et, remis en place, y demeura encore quelques instants en silence. Alors tout le monde vit bien que l'affaire du parlement étant achevée, il y en allait avoir une autre. Chacun, en suspens, tâchait à la prévenir par la pensée. On a su depuis, que tout le parlement s'attendit à la décision du bonnet en notre faveur, et j'expliquerai après pourquoi il n'en fut pas mention. D'autres, avertis par leurs yeux de l'absence des bâtards, jugèrent plus juste qu'il allait s'agir de quelque chose qui les regardait ; mais personne ne devina quoi, beaucoup moins toute l'étendue.

Enfin le garde des sceaux ouvrit la bouche, et dès la première période il annonça la chute d'un des frères et la conservation de l'autre. L'effet de cette période sur tous les visages est inexprimable. Quelque occupé que je fusse à contenir le mien, je n'en perdis pourtant aucune chose. L'étonnement prévalut aux autres passions. Beaucoup parurent aises, soit équité, soit haine pour le duc du Maine, soit affection pour le comte de Toulouse ; plusieurs consternés. Le premier président perdit toute contenance ; son visage, si suffisant et si audacieux, fut saisi d'un mouvement convulsif ; l'excès seul de sa rage le préserva de l'évanouissement. Ce fut bien pis à la lecture de la déclaration. Chaque mot était législatif et portait une chute nouvelle. L'attention était générale, tenait chacun immobile pour n'en pas perdre un mot, et les yeux sur

le greffier qui lisait. Vers le tiers de cette lecture, le premier président, grinçant le peu de dents qui lui restaient, se laissa tomber le front sur son bâton, qu'il tenait à deux mains, et, en cette singulière posture et si marquée, acheva d'entendre cette lecture si accablante pour lui, si résurrectrice pour nous.

Moi cependant je me mourais de joie. J'en étais à craindre la défaillance ; mon coeur, dilaté à l'excès, ne trouvait plus d'espace à s'étendre. La violence que je me faisais pour ne rien laisser échapper était infinie, et néanmoins ce tourment était délicieux. Je comparais les années et les temps de servitude, les jours funestes où, traîné au parlement en victime, j'y avais servi de triomphe aux bâtards à plusieurs fois, les degrés divers par lesquels ils étaient montés à ce comble sur nos têtes ; je les comparais, dis-je, à ce jour de justice et de règle, à cette chute épouvantable, qui du même coup nous relevait par la force de ressort. Je repassais, avec le plus puissant charme, ce que j'avais osé annoncer au duc du Haine le jour du scandale du bonnet, sous le despotisme de son père. Mes yeux voyaient enfin l'effet et l'accomplissement de cette menace. Je me devais, je me remerciais de ce que c'était par moi qu'elle s'effectuait. J'en considérais la rayonnante splendeur en présence du roi et d'une assemblée si auguste. Je triomphais, je me vengeais, je nageais dans ma vengeance ; je jouissais du plein accomplissement des désirs les plus véhéments et les plus continus de toute ma vie. J'étais tenté de ne me plus soucier de rien. Toutefois je ne laissais pas d'entendre cette vivifiante lecture dont tous les mots résonnaient sur mon coeur comme l'archet sur un instrument, et d'examiner en même temps les impressions différentes qu'elle faisait sur chacun.

Au premier mot que le garde des sceaux dit de cette affaire, les yeux des deux évêques pairs rencontrèrent les miens. Jamais je n'ai vu surprise pareille à la leur, ni un transport de joie si marqué. Je n'avais pu les préparer à cause de l'éloignement de nos places, et ils ne purent résister au mouvement qui les saisit subitement. J'avalai par les yeux un délicieux trait de leur joie, et je détournai les miens des leurs, de peur de succomber à ce surcroît, et je n'osai plus les regarder.

Cette lecture achevée, l'autre déclaration en faveur du comte de Toulouse fut commencée tout de suite par le greffier, suivant le commandement que lui en avait fait le garde des sceaux en les lui donnant toutes deux ensemble. Elle sembla achever de confondre le premier président et les amis du duc du Maine, par le contraste des deux frères. Celle-ci surprit plus que pas une, et à qui n'était pas au fait, la différence était intelligible : les amis du comte de Toulouse ravis, les indifférents bien aises de son exception, mais la trouvant sans fondement et sans justice. Je remarquai des mouve-

ments très divers et plus d'aisance à se parler les uns aux autres pendant cette lecture, à laquelle néanmoins on fut très attentif.

Les importantes clauses du consentement des princes du sang et de la réquisition des pairs de France réveillèrent l'application générale, et firent lever le nez au premier président de dessus son bâton, qui s'y était remis. Quelques pairs même, excités par M. de Metz, grommelèrent entre leurs dents, chagrins, à ce qu'ils expliquèrent à leurs confrères voisins, de n'avoir pas été consultés en assemblée générale sur un fait de cette importance, sur lequel néanmoins on les faisait parler et requérir. Mais quel moyen de hasarder un secret de cette nature dans une assemblée de pairs de tous âges, pour n'en rien dire de plus, encore moins d'y en discuter les raisons ? Le très peu de ceux qui en furent choqués alléguèrent que ceux de la régence avaient apparemment répondu pour les autres sans mission, et cette petite jalousie les piquait peut-être autant que la conservation au rang, etc., du comte de Toulouse. Cela fut apaisé aussitôt que né : mais rien en ce monde sans quelque contradiction.

Après que l'avocat général eut parlé, le garde des sceaux monta au roi, prit l'avis des princes du sang, puis vint au duc de Sully et à moi. Heureusement j'eus plus de mémoire qu'il n'en voulut avoir : aussi était-ce mon affaire. Je lui présentai mon chapeau à bouquet de plumes au-devant, d'une façon exprès très marquée, en lui disant assez haut : « Non, monsieur, nous ne pouvons être juges, nous sommes parties, et nous n'avons qu'à rendre grâces au roi de la justice qu'il veut bien nous faire. » Il sourit et me fit excuse. Je le repoussai avant que le duc de Sully eût eu loisir d'ouvrir la bouche ; et regardant aussitôt de part et d'autre, je vis avec plaisir que ce refus d'opiner avait été remarqué de tout le monde. Le garde des sceaux retourna tout court sur ses pas, et sans prendre l'avis des pairs en place de service, ni des deux évêques pairs, fut aux maréchaux de France, puis descendit au premier président et aux présidents à mortier, puis alla au reste des bas sièges ; après quoi, remonté au roi et redescendu en place, il prononça l'arrêt d'enregistrement, et mit le dernier comble à ma joie.

Aussitôt après M. le Duc se leva, et, après avoir fait la révérence au roi, il oublia de s'asseoir et de se couvrir pour parler, suivant le droit et l'usage non interrompu des pairs de France : aussi nous ne nous levâmes pas un. Il fit donc debout et découvert le discours, qui a paru imprimé à la suite des discours précédents, et le lut peu intelligiblement, parce que l'organe n'était pas favorable. Dès qu'il eut fini, M. le duc d'Orléans se leva et commit la même faute. Il dit donc, aussi debout et découvert, que la demande de M. le Duc lui paraissait juste ; et après quelques louanges ajouta que, présentement

que M. le duc du Maine se trouvait en son rang d'ancienneté de pairie, M. le maréchal de Villeroy, son ancien, ne pouvait plus demeurer sous lui, ce qui était une nouvelle et très forte raison, outre celles que M. le Duc avait alléguées. Cette demande avait porté au dernier comble l'étonnement de toute l'assemblée, au désespoir du premier président et de ce peu de gens qui, à leur déconcertement, paraissaient s'intéresser au duc du Maine. Le maréchal de Villeroy, sans sourciller, fit toujours mauvaise mine, et les yeux du premier écuyer s'inondèrent souvent de larmes. Je ne pus bien distinguer le maintien de son cousin et ami intime le maréchal d'Huxelles, qui se mit à l'abri des vastes bords de son chapeau enfoncé sur ses yeux, et qui d'ailleurs ne branla pas. Le premier président, assommé de ce dernier coup de foudre, se démonta le visage à vis, et je crus un moment son menton tombé sur ses genoux.

Pendant le garde des sceaux ayant dit aux gens du roi de parler, ils répondirent qu'ils n'avaient pas ouï la proposition de M. le Duc, sur quoi, de main en main, on leur envoya son papier, pendant quoi le garde des sceaux répéta fort haut ce que le régent avait ajouté sur l'ancienneté de pairie du maréchal de Villeroy au-dessus du duc du Maine. Blancmesnil ne fit que jeter les yeux sur le papier de M. le Duc et parla, après quoi le garde des sceaux fut aux voix. Je donnai la mienne assez haut et dis : « Pour cette affaire-ci, monsieur, j'y opine de bon coeur à donner la surintendance de l'éducation du roi à M. le Duc. »

La prononciation faite, le garde des sceaux appela le greffier en chef, lui ordonna d'apporter ses papiers et son petit bureau près du sien pour faire tout présentement et tout de suite, et en présence du roi, tous les enregistrements de tout ce qui venait d'être lu et ordonné, et les signer. Cela se fit sans difficulté aucune, dans toutes les formes, sous les yeux du garde des sceaux, qui ne les levait pas de dessus ; mais, comme il y avait cinq ou six pièces à enregistrer, cela fut long à faire.

J'avais fort observé le roi lorsqu'il fut question de son éducation, je ne remarquai en lui aucune sorte d'altération, de changement, pas même de contrainte. Ç'avait été le dernier acte du spectacle, il en était tout frais lorsque les enregistrements s'écrivirent. Cependant, comme il n'y avait plus de discours qui occupassent, il se mit à rire avec ceux qui se trouvèrent à portée de lui, à s'amuser de tout, jusqu'à remarquer que le duc de Louvigny, quoique assez éloigné de son trône, avait un habit de velours, à se moquer de la chaleur qu'il en avait, et tout cela avec grâce. Cette indifférence pour M. du Maine frappa tout le monde et démentit publiquement ce que ses partisans essayèrent de répandre que les yeux lui avaient rougi, mais que, ni au lit de justice ni

depuis, il n'en avait osé rien témoigner. Or, dans la vérité, il eut toujours les yeux secs et sereins et il ne prononça le nom du duc de Maine qu'une seule fois depuis, qui fut l'après-dînée du même jour, qu'il demanda où il allait d'un air très indifférent, sans en rien dire davantage, ni depuis ni nommer ses enfants ; aussi ceux-ci ne prenaient guère la peine de le voir, et, quand ils y allaient, c'était pour avoir jusqu'en sa présence leur petite cour à part et se divertir entre eux. Pour le duc du Maine, soit politique, soit qu'il crût qu'il n'en était pas encore temps, il ne le voyait que les matins, quelque temps à son lit, et plus du tout de la journée, hors les fonctions d'apparat.

Pendant l'enregistrement je promenoir mes yeux doucement de toutes parts, et, si je les contraignis avec constance, je ne pus résister à la tentation de m'en dédommager sur le premier président, je l'accablai donc à cent reprises, dans la séance, de mes regards assenés et forlongés avec persévérance. L'insulte, le mépris, le dédain, le triomphe lui furent lancés de mes yeux jusqu'en ses moelles ; souvent il baissait la vue quand il attrapait mes regards ; une fois ou deux il fixa le sien sur moi, et je me plus à l'outrager par des sourires dérochés, mais noirs, qui achevèrent de le confondre. Je me baignais dans sa rage et je me délectais à le lui faire sentir. Je me jouais de lui quelquefois avec mes deux voisins, en le leur montrant d'un clin d'oeil, quand il pouvait s'en apercevoir ; en un mot, je m'espaçai sur lui sans ménagement aucun autant qu'il ne fut possible.

Enfin, les enregistrements achevés, le roi descendit de son trône et dans les bas sièges, par son petit degré, derrière la chaire du garde des sceaux, suivi du régent et des deux princes du sang et des seigneurs de sa suite nécessaire. En même temps les maréchaux de France descendirent par le bout de leurs hauts sièges, et, tandis que le roi traversait le parquet, accompagné de la députation qui avait été le recevoir, ils passèrent entre les bancs des conseillers, vis-à-vis de nous, pour se mettre à la suite du roi, à la porte de la séance par laquelle Sa Majesté sortit comme elle y était entrée ; en même temps aussi les deux évêques pairs, passant devant le trône, vinrent se mettre à notre tête et me serrèrent les mains et la tête, en passant devant moi, avec une vive jouissance. Nous les suivîmes, reployant deux à deux le long de nos bancs, les anciens les premiers, et descendus des hauts sièges par le degré du bout. Nous continuâmes tout droit, et sortîmes par la porte vis-à-vis. Le parlement se mit après en marche, et sorti par l'autre porte, qui était celle par où nous étions entrés séparément et par où le roi était entré et sorti. On nous fit faire place jusqu'au degré. La foule, le monde, le spectacle resserrèrent nos discours et notre joie. J'en étais navré. Je gagnai aussitôt mon carrosse, que je trouvai sous ma main, et qui me sortit très heureusement de la

cour, en sorte que je n'eus point d'embarras, et que de la séance chez moi je ne mis pas un quart d'heure.

NOTE I. COMPARAISON ENTRE LES PARLEMENTS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE.

La comparaison entre les parlements de France et d'Angleterre, dont parle Saint-Simon, a été tentée à plusieurs époques, quoique, dans la réalité, il fût impossible d'assimiler des corps de magistrature, dont les charges étaient vénales, avec des assemblées élues par la nation pour représenter ses intérêts. Au XVI^e siècle, Michel de Castelnau, qui écrivit en Angleterre la plus grande partie de ses Mémoires, exalte la puissance des parlements français ; il en parle « comme de huit colonnes fortes et puissantes, sur lesquelles est appuyée cette grande monarchie de France¹. » Il les compare positivement au parlement d'Angleterre, et leur subordonne en quelque sorte la puissance royale, lorsqu'il ajoute que « les édits ordinaires n'ont point force et ne sont approuvés des autres magistrats, s'ils ne sont reçus et vérifiés des parlements, qui est une règle d'État, par le moyen de laquelle le roi ne pourrait, quand il voudrait faire des lois injustes, que bientôt après elles ne fussent rejetées. »

Les prétentions des parlements trouvaient une sorte de sanction dans une décision des états de Blois (1577), qui avaient déclaré que « tous les édits devoient être vérifiés et comme contrôlés ès cours de parlement, lesquelles, combien qu'elles ne soient qu'une forme des trois états, raccourcie au petit pied, ont pouvoir de suspendre, modifier et refuser les édits². » A la faveur des troubles des guerres de religion, le parlement ac-

¹ *Mémoires de Castelnau*, liv. I, chap. IV.

² *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 449.

crut considérablement son pouvoir. L'ambassadeur autrichien, Bûsbeck, qui résida à la cour de Henri III, écrivait, en 1584, « qu'en France les parlements ne règnent pas moins que le roi lui-même³. » Deux minorités fortifièrent encore l'autorité du parlement de Paris. Il en vint, pendant la Fronde, à se regarder comme supérieur aux états généraux. À l'occasion d'une lettre du parlement de Rouen, qui demandait au parlement de Paris, s'il devait envoyer une députation à l'assemblée projetée des états généraux, M. de Mesmes dit : « que les parlements n'y avaient jamais député, étant composés des trois états ; qu'ils tenaient un rang au-dessus des états généraux, étant juges de ce qui y était arrêté, par la vérification ; que les états généraux n'agissaient que par prières et ne parlaient qu'à genoux, comme les peuples et sujets ; mais que les parlements tenaient un rang au-dessus d'eux, étant comme médiateurs entre le peuple et le roi⁴. » Ces prétentions hautaines des parlements furent réprimées par Louis XIV ; mais elles reparurent pendant la régence, et provoquèrent, des plaintes dont Saint-Simon s'est fait l'interprète.

³ « Concilia, quae *parlamenta* vocant, regnant in Gallia, non minus fere quam ipse rex. » Lettre du 4 octobre 1584.

⁴ *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, à la date du lundi 1^{er} mars 1649.

NOTE II. QUERELLE ENTRE LES PRÉSIDENTS DU PARLEMENT ET LES DUCS-PAIRS.

La querelle des présidents du parlement et des ducs et pairs, sur laquelle Saint-Simon revient si souvent, était déjà ancienne. Un manuscrit des Archives de l'empire (sect. judiciaires, U. 96, f° 199 et suiv.) fournit quelques renseignements sur ces discussions, et donne les arrêts et requêtes dont parle Saint-Simon.

L'extrait que nous donnons de ce manuscrit, est le complément naturel des Mémoires de Saint-Simon. L'auteur anonyme parle d'abord de l'arrêt rendu en avril 1664 :

« Les mémoires des ducs furent communiqués aux présidents, et, après que la matière eut été amplement discutée par plusieurs arrêts imprimés de part et d'autre, et alors remis entre les mains de M. le chancelier le 26 avril 1664, le roi, par un arrêt de son conseil d'État, où il était présent en personne, décida cette contestation, maintint et garda les pairs au droit d'opiner et dire leurs avis avant les présidents au parlement de Paris, lorsque Sa Majesté y tiendrait son lit de justice, sans qu'ils y puissent être troublés pour quelque cause et occasion que ce soit. Cet arrêt fut enregistré au parlement, le roi séant en son lit de justice, le mardi 29 avril 1664, et exécuté le même jour par M. le chancelier, qui prit l'avis de MM. les pairs avant que de le prendre de MM. les présidents. »

« Arrêt du conseil d'État portant règlement entre les ducs et pairs et les présidents du parlement de Paris sur leur droit d'opiner lorsque le roi tient son lit de justice. (26

août 1664. - Enregistré au parlement le 29 dudit mois et an. - Extrait des registres du conseil d'État.)

« Le roi s'étant fait représenter, en son conseil, les mémoires mis entre les mains de M. le chancelier, tant par les officiers de la cour du parlement de Paris que par les pairs de France, suivant le commandement qu'ils en avaient reçu de Sa Majesté ; et, ayant vu par lesdits mémoires les raisons, par lesquelles le parlement prétend que les présidents en icelui doivent opiner avant les pairs, lorsque Sa Majesté y tient son lit de justice, comme aussi les moyens dont les pairs se servent pour appuyer le droit par eux prétendu de dire leurs avis en de pareilles séances avant les présidents ; Sa Majesté voulant terminer ce différend, et prévenir les difficultés qui pourraient naître en de semblables occasions, étant en son conseil, a maintenu et gardé, maintient et garde les pairs de France au droit d'opiner et dire leurs avis avant les présidents au parlement de Paris, lorsque Sa Majesté y tiendra son lit de justice, sans qu'ils puissent être troublés pour quelque cause et occasion que ce soit ; veut pour cette fin Sa Majesté que le présent arrêt soit enregistréès registres de ladite cour. Fait au conseil du roi, Sa Majesté y étant, tenu le 26 avril 1664. *Signé* : deGuénégaud.

« Et attendu que, depuis l'arrêt du conseil du 26 avril 1664, il y a de nouvelles contestations entre les ducs et les présidents, il est a propos de rapporter en cet endroit les conclusions des requêtes, qui sont à juger au conseil entre les ducs et les présidents, à l'occasion de leurs séances et opinions aux lits de justice, où ces contestations ont été formées.

« *Extrait des conclusions des requêtes présentées par MM. les ducs au roi Louis XV et à M. le régent, au sujet de nouvelles contestations formées par MM. les présidents à mortier contre MM. les ducs, depuis l'arrêt du règlement du 26 avril 1664.*

PREMIÈRE REQUÊTE.

« Les ducs demandent, par leur première requête qu'ils ont présentée au roi et à M. le régent, et par leurs mémoires, imprimés chez Urbain Coutelier, libraire, et par les conclusions de ladite requête, qu'il soit ordonné : 1° que le premier président sera tenu, aux séances de rapport, de prendre l'avis des pairs, en les saluant ; 2° qu'à ces mêmes séances de rapport et aux audiences des bas sièges, l'ordre de séances des pairs ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, être interrompu par des conseillers placés à l'extrémité des bancs remplis par les pairs ; 3° que les réceptions des pairs se

feront dorénavant aux lits de justice ou bien aux audiences des hauts sièges, suivant l'usage constamment pratiqué avant l'année 1643 ; 4° que dans toutes les affaires, où les pairs auront été invités, leur présence sera exprimée dans le prononcé de l'arrêt par l'ancienne formule : *La cour suffisamment garnie de pairs*.

SECONDE REQUÊTE.

« Les pairs demandent, par les conclusions de leur requête et mémoires, qu'en attendant son jugement sur les contestations avec les présidents, Sa Majesté ordonne que l'arrêt du parlement de 1715, rendu avant l'arrivée des pairs, pour leur ôter voix délibérative dans cette séance, au cas qu'ils voulussent, en opinant, interrompre l'usurpation des présidents, sera déclaré attentatoire à l'autorité de Votre Majesté, contraire à toutes les lois, et, en conséquence, comme tel, il sera dès à présent rayé et biffé des registres du parlement, et annullé.

« L'arrêt du 2 septembre 1715 portait que, si les pairs persistaient à demander le salut, c'est-à-dire que le premier président ôtât son bonnet en leur demandant leur opinion, ou donnaient leurs avis le chapeau sur la tête, leurs voix ne seraient pas comptées. »